Quis ut Deus ?

Dieu premier servi

TOME III

N° 3

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 3 — 5 MARS 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 5 MARS 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment.



LA MORALITÉ D'UN INCIDENT[1]

C'est l'*immoralité* d'un incident, que je devrais dire.

On pense bien que j'entends parler de l'incident qui a provoqué la démission de M. Millerand, Ministre de la Guerre, en faisant passer une sorte de rafale sur le pays.

On sait de quoi il s'agit.

Un Ministre de la Guerre, M. Messimy, au moment de l'affaire d'Agadir, s'était engagé, le 26 juillet 1911, à donner un emploi de Lieutenant-Colonel de réserve, dans les troupes d'opérations de 1re ligne, à un officier en retraite, le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, en demandant à ce dernier de retirer une plainte contre inconnu, pour faux et forfaiture, déposée le 7 juillet 1911 entre les mains du Procureur de la République à Paris, plainte qui gênait le Gouvernement.

L'officier n'avait en vue qu'un but : servir son pays à l'avant-garde. Il avait lâché son bœuf pour cet œuf, en retirant sa plainte, le 27 juillet 1911

Après quoi, galamment, on avait vidé l'œuf et on lui en marchandait la coquille.

M. Millerand, devenu Ministre à son tour, avait examiné les choses de plus près, avait trouvé peu loyal d'éluder complètement les clauses du marché et avait réintégré le Lieutenant-Colonel du

1. C'est le premier article touchant l'affaire du colonel du Paty de Clam, qui remonte, on le sait, à l'affaire Dreyfus.

Paty de Clam dans les cadres de l'armée territoriale, mais non de la réserve, par Décret du 6 janvier 1913, paru au *Journal Officiel* du 10 du même mois.

C'était un crime de lèse-dreyfusisme. Dès le 20 janvier 1898, un agent secret de ce qu'on appelait le syndicat, parlant du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, avait dit devant le Général Berthaut, du service géographique : « A présent, je défie bien un Ministre quelconque de lui rendre un emploi ».

Et M. Millerand avait passé outre, le 10 janvier 1913. Le lendemain, dans la nuit, il était par terre.

Ce sacrifice d'un Ministre énergique, décidé à remonter le courant antimilitariste, à rendre à l'armée un peu de son prestige, à faire preuve de la première des qualités du chef, le caractère, et à conquérir ainsi la première des forces, la confiance, ne suffisait pas à la meute déchaînée. Il lui fallait la peau de du Paty. Elle hurla ; du Paty fit tête. Il n'est pas de ces fiers lapins qui cherchent le premier terrier venu pour se garer des crocs. On cria : Haro !

Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue qu'il eût à être pendu. Il ne fut que suspendu : A quoi ? à rien ; de quoi ? de rien. De l'outre, dégonflée, il sortit comme souvent, du vent.

Le dégonflement des outres sonores n'empêchait pas le solitaire d'avoir lancé quelques bons coups de boutoir, et il s'en tira au prix d'une égratignure, mais les défenses intactes.

Le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam est trop discipliné pour dire publiquement quelles questions lui furent posées, quelles réponses il y fit, quelles pièces furent produites contre lui, quelles pièces il produisit à son tour. Car il est évident qu'on ne frappe pas quelqu'un sans l'entendre et qu'il fut entendu : bien sûr.

Mais nous connaissons les griefs par le *Journal Officiel*, donnant le compte-rendu de la séance du 31 janvier dernier à la Chambre des Députés.

Le Ministre de la Guerre, M. Etienne, déclare que cet officier supérieur, « ayant obtenu une faveur exceptionnelle n'a pas cessé, dès « le lendemain, de s'exprimer en termes outrageants et pour le « Ministre de la Guerre et — pourquoi ne pas l'ajouter ? — pour « l'armée française elle-même ».

La faveur exceptionnelle est le débris d'un pacte éludé.

Les termes outrageants ne sont pas énoncés. Il faut donc se reporter aux lettres publiées par le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam dans les journaux.

Ces lettres sont méthodiquement classées. Les unes attaquent des imputations calomnieuses constituant aujourd'hui un véritable



outrage aux Décisions de la Justice militaire (voir *Midi Socialiste*, 17 janvier 1913 ; *Progrès de Lyon*, 30 janvier 1913).

Le Lieutenant-Colonel y réfute une fois de plus le pamphlet intitulé « *J'accuse* », qui a servi de base à un réquisitoire haineux, et sur lequel, en juin et juillet 1900, le parquet du 2e Conseil de guerre du Gouvernement militaire de Paris, comme le dit l'intéressé, a mené une instruction judiciaire longue et minutieuse, portant même sur « faits à découvrir », laquelle s'est terminée, à la confusion des calomniateurs, par une ordonnance ayant acquis force de chose jugée.

Il ne saurait y avoir de ce chef aucun outrage au ministre de la guerre. L'outrage vient des personnes qui traitent les ordonnances de la Justice militaire comme si elles n'existaient pas.

Nous avons ensuite les lettres au *Temps* (30 janvier 1913), au *Matin* (31 janvier 1913), au *Gaulois* (14 janvier 1913), qui rectifient des faits relatifs à l'engagement pris par M. Messimy de donner à M. du Paty de Clam un emploi de Lieutenant-Colonel de réserve dans les armées d'opérations de 1re ligne, en échange du retrait de la plainte déposée entre les mains du Procureur de la République le 7 juillet dernier, plainte dont il a été parlé précédemment. Le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam cite des pièces, rétablit la chronologie des faits, combat les légendes naissantes : c'est son droit. Pour n'avoir pas agi ainsi dans la crise dreyfusienne, il a vu s'établir les légendes qu'il a tant de peine à déraciner, qu'un orateur a pu rappeler, à la Tribune, la légende de la dame voilée, sans que quelqu'un se levât pour lui répondre que l'instruction Tavernier l'avait détruite.

Là, encore, on ne voit aucun outrage au Ministre ni à l'armée.

Restent les paragraphes des lettres citées ci-dessus et de la lettre à la *Libre Parole* du 20 janvier 1913, dans lesquels le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam expose qu'il a été victime de faux et de forfaitures.

Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ? Tout est là.

Si c'est vrai, laissez-le l'établir comme il en fait l'offre. Si c'est faux, poursuivez-le.

On dit qu'en dénonçant ces actes criminels, il a outragé l'administration. En quoi ? Il a porté plainte, le 7 juillet 1911, contre inconnu. Qui donc se reconnaît dans inconnu ? Le dossier de la plainte du 17 juillet 1911 ne vise personne appartenant à l'administration militaire.

Le dossier de la plainte du 19 novembre 1910, pour faux et usage de faux contre inconnu, qui est en cours devant le doyen des juges d'instruction, n'est visé nulle part.



La falsification préméditée des Etats de service du Colonel n'a été découverte par lui que postérieurement au départ de M. Messimy, c'est-à-dire postérieurement au marché passé. Aucune plainte ne paraît avoir été déposée à ce sujet.

Alors quels sont ces outrages commis par le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam contre le Ministre ?

M. Messimy a bien déclaré qu'il avait reçu une lettre du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, dans laquelle celui-ci insultait l'ancien ministre Picquart. Cette lettre est apocryphe. On nous dit que le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, a demandé qu'on fît une enquête pour rechercher cette lettre qu'il n'a jamais écrite, ce qui ne prouverait pas qu'elle n'existât pas. Le Faux Henry a bien existé; cette lettre a dû exister, puisque M. Messimy l'a vue. Il est certain qu'une pièce de cette importance n'a pu disparaître sans laisser de traces. Si elle a existé, il faut que la plainte du 7 juillet 1911 ait été bien grave pour que M. Messimy consentît à passer marché avec l'auteur de la plainte, l'insulteur officiel d'un de ses prédécesseurs. Et si M. Messimy n'a pas connu, le 11 août 1911, la lettre Piquet, quelle magnifique occasion de rompre le marché, lorsque, le 15 décembre 1911 (voir la lettre au *Matin* du 31 janvier 1913), il en a connu les termes par le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam lui-même.

Ainsi, de quelque côté qu'on examine la question, il est impossible de trouver dans ces articles, ni dans le fond ni dans la forme, quelque chose qui puisse mettre, à la charge du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, un acte outrageant pour un ministre de la guerre ni pour aucun des supérieurs de cet officier.

Nous nous sommes réunis un certain nombre d'officiers, et il nous a paru qu'il y a là quelque chose d'incompréhensible, de mystérieux. Il nous a paru que s'il y avait eu matière à justifier les paroles dites par le ministre de la guerre à la tribune, même atténuées comme elles l'ont été dans le compte rendu officiel, ce n'est pas une sanction anodine comme la suspension d'un emploi inexistant qui eût été prise, mais le renvoi devant un conseil d'enquête, où le malentendu, si c'en est un, aurait pu se dissiper.

Mais il n'y a rien, rien et rien.

Dans un article d'une logique frappante, paru dans la *Bataille* de Bordeaux (5-6 février 1913), M. Ernest Roche, député de Paris, écrivait ceci :

« *L'affaire* est invoquée à nouveau comme aux beaux jours du roman de « *J'accuse* », et l'on soulève des émotions chez des hommes graves au seul



souvenir de la « dame voilée ». Personne ne sait plus de quoi il est question et ce que cela signifie. N'importe, on s'exalte et on tonitrue comme si Catilina était aux portes de Rome.

« C'est à mourir de rire ou à faire pitié!... Ne vous fait-elle pas pitié, en effet, cette Chambre qui, par 553 voix, accorde frénétiquement sa confiance au Gouvernement qui lui permet de piétiner un cadavre? Je n'ai pas voulu en être, parce que ma lâcheté ne descend pas encore jusque-là.

« Cette séance de vendredi dernier (celle du 31 janvier 1913) s'est traînée dans la boue. On y a vu un ancien Ministre de la Guerre, M. Messimy, pour ne pas le nommer, venir déclarer que, dans sa pensée, il n'avait promis la réintégration de M. du Paty de Clam, qu'au cas où il y aurait la guerre. C'est comme s'il lui avait dit : « Vous n'êtes bon qu'à venir vous faire tuer pour la Patrie ! », oubliant que c'est la plus haute dignité que l'on puisse conférer à un citoyen.

« Un autre Ministre de la Guerre, celui qui est en fonctions, M. Etienne, a poussé des lamentations en constatant que M. du Paty de Clam se plaignait insolemment de l'administration de la guerre, et juré que, pour l'en punir, il ne lui accorderait jamais de lettre de service.

« Etrange mentalité : trouver extraordinaire qu'un officier proteste contre le faux et l'usage de faux commis à son préjudice pour le rayer des cadres de l'armée.

« Cet acte de forfaiture lâche qu'on appelle un faux est si péremptoirement établi que M. Messimy exigea que la plainte fût retirée par l'intéressé avant de le pourvoir du poste qu'il sollicitait.

« Pour tout le monde, cela veut dire: « Si vous retirez votre plainte qui me « gène, je vous accorde votre nomination ».

J'interromps ici pour rappeler que cette nomination ne fut jamais accordée, puisque les termes du contrat disaient : *Réserve* et *1re ligne*, c'est-à-dire : *Au front* à la *première heure* et *stages* en temps de *paix*, et que le poste donné fut : *Territoriale* et tout à la *queue*, et *pas de convocations* en temps de *paix*.

Je reprends :

« Du Paty de Clam retire sa plainte, et le ministre ne lui accorde pas sa nomination. Voilà qui donne une haute idée de la probité ministérielle.

« Millerand, se croyant lié par cette promesse de son prédécesseur, l'accorde vaillamment. On le débarque, avec l'hypocrisie de l'obliger à donner sa démission. Et l'on voudrait que l'officier supérieur ainsi malmené, avec la tête duquel on joue à la balle, prît des gants pour dire ce qu'il pense de tous ces dreyfusards en goguette !

« J'estime, quant à moi, qu'il ne leur jettera jamais assez crûment leurs quatre vérités.

« C'est pour faire expier ce crime à l'officier téméraire, que la Chambre tout entière s'est ruée sur lui. Pour les uns, il s'agissait de venger Dreyfus : pour les autres, de faire leur cour au Gouvernement et d'avoir l'honneur d'être compris dans sa majorité. Cette lâcheté a été prise pour un acte de civisme ou un brevet de républicanisme, selon le point de vue où chacun s'est placé.

« Millerand lui-même, qui était en cause et contre lequel en réalité cette interpellation était dirigée, a fait chorus avec ses adversaires en votant pour le Gouvernement contre son protégé.



« En vérité, je vous le dis, pour m'exprimer en style évangélique, ce n'est pas à Paris que ces inepties se sont passées, c'est à Byzance!

Signé : ERNEST ROCHE, député de Paris.

Oui à Byzance ! car, ainsi que l'expose M. Charles Maurras dans un article paru dans l'*Action Française* en février dernier, sur lequel je reviendrai, tout est mené par l'Etranger dans la moderne Byzance, et c'est de cela que je voudrais arriver à convaincre les gens sensés.

Cette affaire révèle un danger qui menace tous les officiers de réserve ou de l'armée territoriale, et, à cause de cela, nous appellerons leur attention avec insistance.

Si l'honneur de l'administration — on disait jadis l'honneur de l'Armée — exige qu'un officier de ces catégories se laisse outrager sans répondre par des gens qui ne sont pas ses supérieurs ; s'il lui est interdit de rectifier des faits inexacts, même sans se prévaloir de sa qualité d'officier, même sans viser qui que ce soit en particulier ; si le fait de dire : « On m'a volé mon portefeuille dans tel bâtiment » est un outrage pour la collectivité réunie dans ce bâtiment ou pour le propriétaire du bâtiment ; quelle garantie peut-il y avoir pour ces officiers ?

Je le répète, il y a là quelque chose de mystérieux dont je me propose de rechercher les causes.

A la faveur d'un tumulte factice destiné à absorber l'attention du vulgaire, le fait principal se trouve escamoté, et, lorsqu'en remontant le cours des événements, nous reconnaîtrons que le procédé se répète systématiquement, nous parviendrons peut-être à démasquer les forces occultes qui président aux destinées de notre pays. Car il ne faudrait pas croire qu'il s'agit seulement de la Franc-Maçonnerie et des politiciens qui s'en sont emparés ; mais de quelque chose de plus inquiétant encore pour les patriotes.

Je ne prétends nullement faire la démonstration en quelques lignes. Mais je ne m'adresse pas à ce bon public français auquel les raisonnements répugnent si on ne peut les lui résumer en vingt lignes. Il est, en effet, trop difficile de fixer l'attention au-delà du premier bâillement. Je m'adresse au public de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, c'est-à-dire à des travailleurs de tous les pays, habitués aux recherches patientes, aux raisonnements objectifs et ayant l'esprit indépendant des idées préconçues.

C'est pourquoi, au lieu de clore ici le récit d'un incident, banal en soi, dans un pays nerveux, impressionnable, dominé par la vie factice d'un Parlement-cohue, je crois devoir m'étendre encore sur ces préliminaires.



En 1912, lorsque le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam eut acquis la preuve matérielle de la falsification de ses états de services, faite en 1907, en vue de lui faire perdre son procès au contentieux devant le Conseil d'Etat, il confia à quelques amis fidèles la découverte qu'il venait de faire.

Il sentait très bien que l'on chercherait à établir une confusion entre l'erreur involontaire commise sur ses états de services authentiques et les falsifications ultérieures, volontaires et systématiques: il en fut ainsi.

Il avait écrit plusieurs lettres au Ministre de la Guerre, au Président de la République, en faisant remarquer que, faute de vouloir reconnaître une erreur de copiste initiale, qui imposait le devoir d'annuler sa mise à la retraite pour lui faire compléter, en activité, les 30 ans de service exigés par la loi, on serait fatalement amené à accumuler les dénis de justice ; l'erreur deviendrait fraude, puis crime; un crime en amènerait un autre. Ainsi fut-il.

On en est au régime du bâillon pour la vérité. Les faussaires deviennent nerveux.

Donc, en 1912, étant libre de toute obligation militaire, puisqu'il était en retraite, le Colonel communiqua le dossier de ses plaintes à des amis, leur en laissa prendre des extraits, en les priant de défendre sa mémoire s'il venait à disparaître avant d'avoir obtenu justice.

Une des lettres adressées au Ministre semble particulièrement frappante, c'est celle du 24 juin 1912, adressée au Ministre de la Guerre par le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, alors en retraite, donc simple particulier.

Cette lettre est précédée d'une lettre du 8 juin 1912, accusant réception de la copie des états de services du Colonel au 21 mai 1912, qui nous a été communiquée, en 1912, avec la copie des états de services, remise à l'avocat du Colonel, au mois de mars 1907.

Ces deux pièces sont censées être les copies d'un même original ; elles sont différentes : donc l'une est fausse, ou bien l'original a été faussé entre temps.

Je suis sûr que le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam voudrait bien se dessaisir pour nous d'un exemplaire des photographies de ces documents, si l'on contestait la vérité des faits.

Il faut remarquer que, lorsque M. Messimy a jugé inopportun de tenir la promesse de donner un emploi de Lieutenant-Colonel de réserve au Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, celui-ci n'avait pas encore pu obtenir la copie de ses états de services falsifiés et ne détenait pas encore la preuve matérielle de cette falsification. Il



était donc désarmé contre l'inexécution du marché conclu, faute de fait nouveau. Désormais il y a un fait nouveau.

Aujourd'hui, la vérité est en marche, mais non plus fardée et maquillée. Lisez les pièces ci-après, avec patience. Faites-moi crédit. Vous verrez si le Lieutenant-Colonel du Paty était l'halluciné ou le demi-gâteux incapable d'un raisonnement, le morphinomane abruti par son vice, le spirite qui converse avec les esprits, l'officier à demi en disgrâce au moment du procès de 1894[1], qu'on présente ainsi au public des salons par des insinuations habiles, ou si c'est un homme qui poursuit froidement, méthodiquement, au milieu de tous les obstacles accumulés devant et derrière, le chemin ardu de la vérité.

Dans le *Réveil du Nord* du 28 Janvier dernier, M. Millerand fait dire ceci par un autre lui-même :

« Le décret qui avait mis d'office à la retraite le Lieutenant-Colonel du Paty « de Clam déclarait qu'il avait accompli trente années de services le 10 novembre 1900, c'est-à-dire qu'il était entré dans l'armée le 10 novembre 1870. « Le Conseil d'Etat, saisi par l'intéressé, d'un pourvoi contre ce décret, rejeta « le pourvoi, en maintenant l'affirmation du décret, que les services militaires de l'officier en cause avaient commencé le 10 novembre 1870.

« Or, *il n'est pas douteux, d'après les documents de l'époque*, que ce n'est pas « le 10 novembre 1870, mais, au plus tôt, le 14 novembre, que M. du Paty de « Clam a pu faire — à l'externat de Saint-Cyr, installé pendant le siège de « Paris à l'Ecole Polytechnique — son entrée, d'où commencent ses services « militaires ».

Voila la reconnaissance du fait, et voici les conséquences légales :

Ce fait « pourrait avoir pour conséquence l'annulation de l'arrêt, et, par « suite, celle du décret de mise à la retraite ».

Par conséquent, « le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam pourrait, par un « nouvel arrêt du Conseil d'Etat, être déclaré n'avoir jamais été mis d'office « à la retraite et admis, comme Picquart et Alfred Dreyfus, à revendiquer « solde, avancement, décoration même ».

C'est pour éviter pareille calamité qu'on a commis des faux et des forfaitures en 1907, afin de cacher une erreur initiale de 1870 que M. Millerand a reconnu *n'être pas douteuse*.

Passons maintenant à ces documents de 1912 dont le Colonel a eu soin de jalonner sa route et de donner communication alors à ses fidèles. Suivez avec eux cette route ; lisez les articles du Commandant Corps dans la *Bastille*. Savoir, c'est pouvoir.

Légalement, le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam est irrégulièrement en retraite. Il peut et doit être remis en activité, la loi est formelle.

1. Voir le *Temps* du 5 Aout 1905
2. *La Bastille*, février 1913, Paris, 42, rue de Bellechasse.

A. FIDUS.



ANNEXES

Lettre adressée au Ministre de la Guerre par M. du Paty de Clam, Lieutenant-Colonel en retraite, le 8 juin 1912.

Lettre du même au même, le 24 juin 1912.

Dépêche ministérielle du 12 juin 1912.

Convocation du 11 novembre 1870.

Résumé des Etats de services du Lieutenant-Colonel du Paty de Clam, authentiques et apocryphes.

Décision du Conseil d'Etat du 22 mars 1907.

CABINET DU MINISTRE

—

A M. le Ministre de la guerre [1]

Versailles, 8 *juin* 1912.

A la date de ce jour, M. le Général-Commandant le Département de Seine-et-Oise, m'a adressé un Bordereau émanant de la Direction de l'Infanterie, Bureau du Personnel, n° 4894 [2], transmettant une copie certifiée de l'Etat de mes services.

Cette copie certifiée constitue une preuve manifeste que l'arrêt rendu

1. Millerand.
2. On lit aussi 2894.

contre moi par le Conseil d'Etat au sujet de ma mise à la retraite, a été rendu sur pièces fausses.

En effet, comme on ne saurait supposer un instant que la signature de M. le Colonel Directeur de l'Infanterie, au bas de la copie certifiée, eût été surprise, il faut admettre que cette copie certifiée est bien celle du relevé de mes services d'après les matricules, conservé dans les archives de votre Département.

C'est donc bien la copie authentique du document qui a été communiquée comme étant le relevé authentique de mes services d'après les matricules, aux Juges du Conseil d'Etat, lors de mon pourvoi.

Or, ce document diffère essentiellement du relevé de mes services communiqué à mon défenseur lors du même pourvoi.

Il est donc évident que ce document a été communiqué frauduleusement aux Juges, à l'insu de la défense, comme étant le relevé authentique de mes services sur les matricules, et a servi de base à leur décision.

Aujourd'hui, qu'après plusieurs années d'efforts, je possède cette copie, je déclare formellement et je suis prêt à prouver qu'il n'existe dans les archives de votre Département aucun document authentique de nature quelconque, dont la pièce que vous m'adressez, soit la copie, dans son esprit ni dans sa lettre.

Le relevé de services que je reçois n'est ni celui donné par la matricule originale de 1873, rectifiée au Bureau de l'Infanterie en 1883, ni celui donné par aucune matricule, ni celui joint au dossier de liquidation de ma retraite.

C'est la copie authentique d'un faux grossier, analogue au faux Henry, dans lequel on trouve, sous les apparences de la vérité, des interpolations, des suppressions et des dénaturations destinées à donner pour vrais, des faits faux et démontrés faux par les matricules originales, par les témoignages et par la réalité.

Vous estimerez certainement, Monsieur le Ministre, qu'il vous appartient d'ouvrir, à ce sujet, une enquête pour laquelle je suis prêt à mettre sous vos yeux les documents originaux, de nature à éclairer votre conscience.

Vous estimerez aussi certainement, que j'ai donné l'exemple de la plus grande modération, en retirant, l'an dernier, des mains de M. le Procureur de la République, sur la demande expresse de M. le Ministre de la Guerre, contre un engagement ministériel, formel, écrit, dont j'attends encore la réalisation, une plainte judiciaire ayant pour objet les agissements dont vous me fournissez une nouvelle et éclatante confirmation, et en m'abstenant de jeter en pâture au public les dénis de justice dont je suis depuis si longtemps victime.

LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM.

NOTA. — Cette lettre a été envoyée le 8 juin 1912, par l'intermédiaire du général-commandant le Département de Seine-et-Oise, suivant récépissé délivré au bureau de la subdivision de Versailles, le 9 juin.



MINISTÈRE DE LA GUERRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Cabinet du Ministre

N° 1259 D — *Paris, le 12 juin 1912.*

Le Ministre de la Guerre à M. le Lieutenant-Colonel Mercier du Paty de Clam en retraite, à Versailles, 2, Impasse des Chevau-Légers.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 de ce mois, et j'invite les services compétents à procéder à un examen très attentif de votre réclamation.

Vous serez avisé ultérieurement de la suite qu'elle aura paru comporter.

Pour le Ministre et par son ordre : le Général chef de Cabinet.

signé : BOURDERIAT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

—

Cabinet du Ministre — *Versailles, le 24 juin 1912.*

Par dépêche du 12 juin courant, n° 1259 D, Cabinet, vous me faites connaître que vous prescrivez de faire une enquête sérieuse sur les faits relevés dans mes lettres des 7 et 11 juin 1912.

Je savais que je ne ferais pas en vain appel à votre conscience, et je vous remercie d'être le premier à vouloir approfondir une question vainement posée par moi depuis tant d'années.

Pour aider à l'enquête, je crois devoir vous exposer le processus des faits, me tenant prêt à compléter de vive voix cet exposé, si vous le jugez à propos.

En septembre 1900, le Général-Commandant le Département de la Seine, lors de son inspection des officiers en non-activité, m'informait en toute bonne foi qu'il espérait que je serais bientôt rappelé à l'activité et qu'il s'y emploierait.

Mais, comme toujours, comme encore l'an dernier, une influence occulte intervint contre moi.

Le mois suivant (octobre 1900), j'étais informé par un de mes amis, officier au Cabinet du Ministre, que j'allais être mis à la retraite d'office.

L'exposé des motifs de la Décision Présidentielle me mettant à la retraite, disait que j'aurais accompli trente ans de service le 10 novembre suivant.

Le Ministre de la Guerre considérait donc mes services antérieurs au 10 novembre 1870 comme nuls pour la retraite.

Le fait s'expliquait : je n'avais que 17 ans en 1870, je n'avais pu m'en-



gager, faute du consentement de mon père, alors Colonel, et cerné dans Metz ; j'avais dû faire la guerre en volontaire sans engagement.

Je savais que cette absence d'engagement figurait sur l'Etat de mes services. Donc, je n'avais rien à dire sur ce point, à première vue.

Par contre, le Ministre semblait vouloir faire compter pour la retraite le temps pendant lequel j'avais suivi des cours facultatifs organisés en 1870, sous le nom d'Externat de Saint-Cyr, à l'Ecole Polytechnique, pour les Candidats admissibles à l'Ecole Spéciale Militaire présents dans Paris assiégé.

Or, j'avais vainement protesté jadis contre une Décision Ministérielle Spéciale qui avait enlevé le bénéfice de la Campagne de 1870-1871 aux Elèves *Externes non engagés* de l'Externat de Saint-Cyr, pour la raison que cette catégorie d'Elèves n'était pas à la disposition de l'autorité militaire.

On ne pouvait donc, arbitrairement, transformer en militaire ou assimilé pour l'exécuter, quelqu'un auquel on avait refusé la qualité de soldat ou assimilé quand il s'était agi de lui donner le bénéfice de la Campagne, accordé de droit aux militaires ou assimilés à la disposition de l'autorité militaire dans une place assiégée (Décret du 27 janvier 1872 et circulaire du 22 mai 1873).

Je possédais, d'ailleurs, un feuillet matricule original de 1873, portant des rectifications, signées, faites au Ministère même et spécifiant que le terme *Elève* devait être suivi du mot *Externe*, ce qui faisait de moi un simple civil et semblait justifier la suppression de bénéfice de la Campagne, pendant mon séjour à l'Externat de Saint-Cyr.

En recherchant cette matricule, je retrouvai l'original dont ci-joint copie de la Convocation par laquelle le Ministre de la Guerre m'invitait à me présenter pour recevoir une communication qui n'était autre que l'ouverture des Cours dits Externat de Saint-Cyr.

Cette Convocation était datée du *onze* novembre 1870. Il était donc évident que je n'avais pu entrer à l'Externat le *dix*.

Jusque-là, je m'étais peu préoccupé de l'exactitude de ces dates lointaines, n'ayant aucune raison pour cela. Mais, du moment que le Ministre reconnaissait la non-validité pour la retraite de mes services, antérieurement à mon entrée à l'Externat, ma retraite pour ancienneté de services, liquidée à la date du 10 novembre 1900, devenait illégale par la simple production d'un document original daté du 11 du même mois, et me convoquant pour le 14, c'est-à-dire moins de trente ans avant la date de la retraite.

Des recherches ultérieures me montrèrent que l'erreur commise provenait de ce qu'en inscrivant la date de mon entrée à l'Externat, on avait commis une simple erreur de copie.



La date exacte était le 16, le six mal fait, s'étant transformé en zéro. J'en étais d'autant plus sûr, et la chose était d'autant plus vérifiable, que j'étais entré à l'Externat en même temps qu'un de mes camarades, deux jours après m'être présenté, c'est-à-dire le 16, la journée du 15 ayant été employée au versement de mon équipement et de mes armes, et que ce camarade, M. X... porte bien sur ses états de services, la date du 16, comme date d'entrée à l'Externat.

Au Ministère, on s'aperçut bientôt de l'erreur, et l'on chercha à surprendre ma signature au bas d'un relevé de mes services, afin de dire que j'avais reconnu moi-même l'exactitude du relevé quant à sa validité pour la retraite. Comme je vous l'ai écrit le 7 juin courant, je m'aperçus du piège et je l'évitai. Je savais que, d'après les règlements en vigueur, étant mis en retraite d'office, je n'avais ni à fournir ni à certifier mes Etats de services. J'avais intérêt à gagner du temps, espérant qu'avec l'apaisement des passions, l'heure de la justice viendrait ; j'évitai de me laisser signifier ma mise à la retraite.

Mais, en 1903, comme j'allais être forclos dans mes droits à la pension, je me fis signifier ma mise à la retraite et je formai pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Mes conclusions faisaient valoir ceci :

1° Antérieurement au 10 novembre 1870, mes services étaient nuls pour la retraite : je n'étais, en aucune façon, lié au service, et je ne servais pas régulièrement dans aucun corps régulier, faute du consentement paternel, exigé par le Code Civil. Le Ministre l'avait reconnu lui-même par la Décision présidentielle dont l'exposé des motifs disait que j'atteindrais mes trente ans de services effectifs le 10 novembre 1900.

2° Du 10 au 14 novembre 1870, je n'étais dans aucun établissement militaire, l'Ecole Spéciale Militaire, licenciée par décret au mois d'août et non rétablie, n'existait plus, les Cours facultatifs, dits Externat de Saint-Cyr n'existaient pas encore ; je n'étais Elève d'aucune Ecole, mais simple Candidat admissible à l'Ecole Spéciale Militaire.

Et je produisais, en original, la pièce capitale donnant la preuve irréfutable du fait, à savoir ma convocation du 11 novembre 1870 pour le 14, qui a eu son effet définitif le 16, date transformée en 10 par une erreur de copiste, imputable à l'autorité militaire.

Erreur n'était pas compte, surtout en matière de pension.

3° Pendant mon séjour à l'Externat, j'étais Elève-*Externe non engagé*, c'est-à-dire civil, sans droits à la Campagne due à tout militaire ou assimilé à la disposition de l'autorité militaire dans Paris assiégé.

La matricule originale de 1873, rectifiée au Ministère même, en 1883, le prouvait. Le relevé de mes services, communiqué à mon avocat, le porte.



4° Quand l'Externat de Saint-Cyr a été licencié, le 27 janvier 1871, je suis rentré dans la vie civile jusqu'au 4 *avril* 1871, date à laquelle j'ai été *placé* comme Sous-Lieutenant au 82ᵉ d'Infanterie, par décision *de ce même jour.*

Si on a porté plus tard, sur mes Etats de services pour ordre, que j'étais sous-lieutenant au 82ᵉ d'Infanterie, le 27 janvier 1871, c'est par suite de l'impossibilité de me trouver une situation régulière du 27 janvier au 4 avril 1871 ; en effet, la loi ne permet pas d'exercer l'emploi d'officier avant l'âge de 18 ans, et j'avais été nommé sous-lieutenant le 27 janvier 1871, avant l'âge de 18 ans, et, d'autre part, la loi dit qu'il n'y a pas de grade sans emploi, et je n'avais pas eu d'emploi du 27 janvier au 4 avril 1871.

Mais cette formalité administrative, destinée à régulariser ma situation en apparence, n'infirme pas ce fait positif : j'ai été placé au 82ᵉ d'Infanterie le 4 avril 1871 et non le 27 janvier, et la preuve en est que, si je n'avais été rendu à la vie civile du 27 janvier au 4 avril 1871, l'Etat de mes services me donnerait le bénéfice de la Campagne jusqu'au 7 mars 1871, au titre du corps de l'armée de Paris, dans lequel j'aurais été mis en subsistance en attendant d'être affecté au 82ᵉ, alors en captivité à Magdebourg.

Le Ministre produisit ses répliques :

Sur le premier point, il se déjuge, malgré les termes formels de la Décision qui m'a mis à la retraite. Il dit que j'étais bien militaire avant le 10 novembre 1870. Les raisons qu'il donne seront d'ailleurs déclarées mal fondées par le Conseil d'Etat, parce qu'il n'est pas possible d'ergoter sur les termes de la Décision Présidentielle.

Sur le deuxième point, le Ministre (Direction du Contentieux) garde le silence et renonce à discuter le fait évident prouvé par la Convocation que j'ai produite en original. Il ne parle donc pas de la Convocation du 11 novembre 1870, et, comme on la fera disparaître de mes propres conclusions dans l'arrêt sans appel, la voilà escamotée.

Sur le troisième point, on invoque des usages soi-disant immémoriaux, qui dénotent une ignorance absolue au point de vue historique et une déformation complète de la jurisprudence en la matière. On passe sous silence le fait précis que la campagne a été formellement refusée aux Elèves-*Externes non engagés* de l'Externat de Saint-Cyr ainsi que leurs Etats de service en font foi, alors qu'elle a été accordée au dernier des gagistes, aux balayeurs de l'Ecole Polytechnique, pour cette simple raison que nous, les Elèves-Externes non engagés, nous n'étions pas à la disposition de l'autorité militaire, tandis qu'eux y étaient. De la décision qui nous a ainsi enlevé le bénéfice de la campagne, pas un mot : on la dissimule tout simplement, et nous verrons plus loin qu'on en dissimule les effets sur le faux présenté comme étant l'original de mes états de services au moment de ma radiation des contrôles, et dont vous m'avez envoyé la copie certifiée.

Sur le quatrième point, on affirme que j'appartenais au 82e d'Infanterie le 27 janvier 1871, sans produire aucune preuve, alors que je produis, moi, le titre original me *plaçant* au 82e d'Infanterie le 4 avril 1871.

Dans mon mémoire en réplique et son annexe, j'insiste sur le fait que, convoqué par lettre du 11 novembre à l'Ecole Polytechnique, où devait fonctionner l'Externat de Saint-Cyr, je ne pouvais matériellement pas y être arrivé le 10.

Je produis en original la matricule de 1873 rectifiée au ministère en 1883 et la lettre d'avis qui, me plaçant au 82e d'Infanterie par *Décision du 4 avril 1871*, ne peut avoir eu d'effet le 27 *janvier précédent* et prouve l'erreur de fait commise sur les matricules.

Mes arguments et les preuves à l'appui sont tellement probants que pendant des années l'affaire en reste-là.....

Le 22 mars 1907, le Conseil rejeta mon pourvoi. Aux termes du décret du 22 juillet 1806, la Décision-Arrêt du 22 mars 1907, aurait dû m'être signifiée intégralement par le Ministre de la Guerre au domicile de mon avocat.

On se contenta, au Conseil d'Etat, de remettre à cet avocat un petit extrait que j'ai, dans lequel on escamotait la citation des conclusions des parties et le visa des pièces, afin que je ne pusse m'apercevoir que les conclusions étaient falsifiées et les pièces produites par moi escamotées.

Je réclamai le texte intégral. Après plus d'un an, je finis par en obtenir une copie sans la signification légale.

Le texte de la Décision-Arrêt du 22 mars 1907 est absolument stupéfiant.

De la pièce qui constitue la base, l'âme, la raison d'être de mon pourvoi, c'est-à-dire *de ma convocation datée du 11 novembre* 1870, pas un mot, ni dans la production faite de mes conclusions, ni dans la citation de mon mémoire en réplique, ni dans les considérants. Cette pièce, qui est là, dans le dossier, n'existera pas : donc, on n'aura pas à la discuter dans l'arrêt, c'est plus simple.

Ainsi l'article 27 du Décret du 22 juillet 1806 prescrit de viser les pièces principales dans l'arrêt ; cette pièce, qui est « *la pièce* » par excellence de la défense, est absolument escamotée, non seulement dans les Considérants, mais dans *mes propres conclusions* citées par l'arrêt.

Je défie qui que ce soit, lisant la Décision-Arrêt d'un bout à l'autre, de découvrir que j'ai pris pour base de mon pourvoi et que j'ai produit en original une pièce irréfutable établissant que, le 10 novembre 1870, le Ministre de la Guerre n'avait même pas convoqué les candidats à l'Ecole Spéciale Militaire. Plus de dix témoins dont plusieurs Généraux, sont en mesure, sinon de produire la même convocation qu'ils ont pu ne pas conserver, du moins d'attester qu'ils n'ont pas mis les pieds avant le 14 novembre 1870 à l'Externat de Saint-Cyr et que les cours n'ont commencé que le 16. Cela ne fait rien, il faut que je sois entré le 10; c'est la raison du plus fort qui prévaudra



contre la vérité et le bon sens. La même chose se produit pour le feuillet-matricule original de 1873, rectifié par le Ministre en 1883, et pour la lettre d'avis originale du 4 avril 1871, disant que, par décision du même jour, je suis *placé* au 82e d'Infanterie.

Ces faits constituent bien le crime visé par les articles 146 et suivants du code pénal. Ce n'est pas tout.

Si mes conclusions citées dans la Décision-Arrêt, conformément à l'article 27 du Décret du 22 juillet 1906, sont tronquées habilement pour supprimer toute allusion aux pièces escamotées, les conclusions du Ministre, telles qu'elles m'ont été communiquées, sont dénaturées dans leur texte d'une façon non moins perfide.

Donc, de deux choses l'une : ou bien le texte des conclusions ministérielles communiqué au Conseil d'Etat diffère de celui communiqué à la défense, et le faux incombe à l'Administration de la Guerre ; ou bien, le texte des conclusions ministérielles communiqué aux Juges du Conseil d'Etat a été falsifié par quelqu'un au Conseil d'Etat.

Comme l'administration de la guerre a opposé une résistance invincible à élucider la question, il est à supposer ou qu'elle est coupable du faux, ou qu'il s'est glissé dans cette administration un complice ayant un intérêt majeur à refuser d'élucider la question du faux : j'ai des raisons de croire que cette dernière hypothèse est la bonne. Cela rappelle Henry gardien du faux Henry.

Quoi qu'il en soit, il y a faux, car il suffit de comparer les deux textes, celui donné par l'arrêt et celui communiqué à mon avocat, pour voir qu'il y a dénaturation frauduleuse : j'y reviendrai.

Mais ce faux n'est pas le seul. On n'a pas réussi à surprendre ma signature sur mes états de services lors de ma mise à la retraite : on tournera la difficulté.

Les seules pièces mises à ma charge par les Considérants de la Décision-Arrêt sont des Rapports particuliers d'Inspection Générale, pièces de Commandement sans valeur administrative, sur lesquelles, alors que j'étais jeune officier, j'ai certifié véritables des faits d'intérêt militaire ou concernant mon état-civil, mes titres universitaires, etc., mais sans nullement me porter garant d'indications administratives que je n'avais pas le moyen de contrôler, ni de la validité de ces indications pour l'heure de la retraite sans intérêt dans l'espèce en égard à mon âge et en égard à l'objet des pièces. Ces pièces ne portent aucun visa de l'Intendance ni du Conseil d'administration et n'engagent en rien l'Etat ni l'intéressé. L'argument « a contrario » le prouverait sans peine puisque le Conseil d'Etat n'a tenu nul compte de ces pièces quand il s'est agi d'annuler mes services antérieurs au 10 novembre 1870.

Pour donner à ces pièces une apparence administrative, qu'a-t-on fait ? On a falsifié leur titre : le « Rapport particulier d'Inspection Générale »



qui se définit lui-même devient un « Bulletin de renseignements », titre donné parfois à des pièces administratives. D'une pièce unique, établie sur une seule feuille de papier, on fait plusieurs pièces numérotées séparément, de façon à isoler ma signature sur une des parties de l'ensemble, alors qu'elle vise surtout les renseignements personnels figurant ailleurs. On omet soigneusement la date des pièces pour faire croire qu'elles sont récentes, qu'elles ont trait à ma mise à la retraite [1], alors qu'elles remontent à vingt ans en arrière et alors qu'elles sont *antérieures, on le sait, aux rectifications portées par le Ministre sur la matricule produite par moi et qu'on escamote.*

Pour accomplir une falsification à la fois aussi habile, aussi insaisissable au premier abord et aussi audacieuse, il a fallu la collaboration de procéduriers retors et de personnes au courant des formes de l'Administration Militaire.

Il en est de même en ce qui concerne le titre donné aux Cours facultatifs, dits « Externat de Saint-Cyr ».

Il s'agit d'en faire une Ecole Militaire où les Elèves aient, en quelque sorte, été militaires de droit.

Or, le Cachet de l'Externat figurant sur les pièces officielles porte « Externat de Saint-Cyr » tout court.

On le transforme dans les Considérants de l'Arrêt en « Externat Militaire de Saint-Cyr » ; puis les mots « de Saint-Cyr » tombent et il reste « Externat Militaire » tout court. C'est le faux progressif.

Pour les Elèves, c'est mieux encore. La matricule de 1873 portait « Elève » tout court. En 1883, le Ministre avait prescrit d'ajouter le mot « Externe », de spécifier que j'étais Elève-Externe, c'est-à-dire civil, n'étant pas engagé. Ce titre d'Elève-Externe figure sur le relevé de mes services communiqué à mon avocat. Dans l'arrêt, l'*Elève-Externe* se transforme en *Elève-Officier*, donc militaire.

Ici, la fraude est patente, et son auteur originaire appartient certainement à la Guerre, mais c'est un demi-militaire. Il a employé un qualificatif frauduleux qu'il croit très habile. Il ignore que le terme Elève-Officier n'a été introduit dans le langage militaire français qu'au moment de la création de l'Ecole des Sous-Officiers d'Avor, bien après la Guerre de 1870.

En disant que l'Externat de Saint-Cyr de 1870 a été créé pour donner l'instruction technique à des *Elèves-Officiers,* c'est comme si on disait qu'il a eu pour objet de former des Pilotes d'aéroplanes. Le faussaire s'est trahi lui-même : c'est le quadrillage du faux Henry.

Et, pour qu'il n'en reste pas trace, si quelque chercheur venait un jour à consulter les Archives du Conseil d'Etat ; pour qu'on puisse me montrer comme un halluciné ayant harcelé l'autorité de ses réclamations à propos d'une pièce dont il a rêvé l'existence, la pièce est escamotée à l'enregistrement au Conseil d'Etat. Elle a passé à cet enregistrement, puisqu'elle en porte le timbre, mais le numéro qu'elle porte est simplement celui du dos-

1. Partout dans l'arrêt, le Lieutenant-Colonel DU PATY DE CLAM est designé comme le sieur MERCIER DU PATY DE CLAM. Là, il redevient, pour une fois, le Lieutenant-Colonel MERCIER DU PATY DE CLAM, pour postdater moralement les pièces.



sier. Un examen superficiel peut faire prendre ce numéro pour un numéro d'enregistrement aux entrées où l'on pourrait le retrouver avec une analyse ; mais cet enregistrement n'existe pas. On me rend subrepticement la pièce sans enregistrement aux sorties,et le tour est joué : plus de traces dans les Archives. J'en tiens l'aveu par une correspondance avec M. Marguerie. alors Conseiller, puis Président de Section au Conseil d'Etat,remplacé aujourd'hui par M. de Moüy, ancien Directeur du Contentieux et de la Justice Militaire au Ministère de la Guerre. Il y a donc eu complicité, concert, à l'insu de la défense, pour surprendre la bonne foi des juges. On a substitué des pièces probantes, on en a falsifié d'autres, on en a dissimulé d'autres encore, parmi lesquelles la Décision qui enlève le bénéfice de la Campagne de 1870 aux Elèves-Externes non engagés, c'est-à-dire civils, de l'Externat de Saint-Cyr . [1] Nous verrons plus loin qu'on a fait mieux encore : on a falsifié mes états de services, postérieurement à ma radiation des Contrôles, pour enlever toute trace de cette Décision.

C'est contre ces faits scandaleux dont la révélation au public, tout blasé qu'il soit, aurait pu avoir des conséquences rétrospectives inattendues, que j'ai déposé au parquet une plainte pour faux et forfaiture, et c'est la plainte en question que votre prédécesseur m'a demandé instamment de retirer [2] contre une promesse formelle d'emploi de mon grade dans la *réserve*, promesse qu'on ne tient pas parce qu'une force occulte,plus puissante que les ministres, ne le permet pas.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour faire comprendre les motifs pour lesquels mes états de services ont été falsifiés dans le document dont vous me communiquez la copie certifiée, ce qui constitue le fait nouveau prévu à l'article 32 du Décret du 22 juillet 1806 (arrêt rendu sur pièces fausses).

Quelles étaient les pièces capitales qui devaient faire l'opinion des Juges. Juges dont on voulait obtenir un arrêt contre moi ? Précisément, c'était le relevé de mes services et une pièce quelconque, signée par moi, confirmative de ce relevé.

Or, le relevé de mes services devait être communiqué à mon avocat. On lui communiqua bien un relevé conforme aux matricules, c'est ce relevé que j'attaquais,d'ailleurs,comme contenant une erreur de fait et une erreur de décompte des services effectifs pour la retraite.

L'erreur de fait, (entrée à l'Ecole Spéciale Militaire le 10 novembre 1870), tombait devant la production de la Convocation du 11 novembre 1870, pièce capitale déposée par moi et dont je ne pouvais d'avance deviner l'escamotage dans l'arrêt à rendre ; elle tombait aussi devant le nom officiel des Cours facultatifs [3], appelés faussement Ecole Spéciale Militaire [4].

1. On a dissimulé aussi l'acte de création de l'Externat de Saint-Cyr qui porte ce titre, et non celui d'Externat *militaire*

2. Par l'intermédiaire du Capitaine PIQUET.

3. Ou Externat de Saint-Cyr.

4. Ou Externat *militaire*.

L'erreur de décompte était mise en lumière par les autres pièces produites par moi et confirmée par la Décision m'enlevant le bénéfice de la Campagne pendant mon séjour à l'Externat de Saint-Cyr.

Il fallait à tout prix cependant faire rejeter mon pourvoi.

On commence par escamoter les pièces produites par moi. Puis on présente les Rapports particuliers d'Inspection, vieux de vingt ans, qu'on travestit, en les dénaturant, en Bulletin de renseignements sans date, comme je l'ai exposé plus haut.

Jusque là, tout va bien. Si, par aventure, je m'aperçois de tout ou partie de la fraude, on s'arrangera pour que ce soit dans très longtemps, et puis l'arrêt est sans appel, et on suppose que je serai désarmé et découragé.

Seulement, il restait les Etats de services. Les Juges auraient pu s'y reporter.

Il fallait donc substituer à l'original du document communiqué à mon avocat, un faux qu'on mettrait, comme étant l'original de mes Etats de services, sous les yeux des Juges distraits ou fatigués. On fabriqua donc la pièce dont vous venez de m'envoyer la copie certifiée.

Ce faux est grossier, comme l'était le faux Henry, dont le caractère suspect sautait aux yeux ; ce qui fit dire au Général Gonse, à l'Instruction Tavernier, qu'il ne m'avait pas enthousiasmé.

Examinons, en effet, la pièce que vous m'avez envoyée.

A) Les Conclusions du Ministre établies à la Direction du Contentieux veulent démontrer à toute force que mes services antérieurs au 10 novembre 1870, sont valables pour la retraite.

Or, mes *vrais* Etats de services disent qu'à cette époque, je servais au 106e Bataillon des Volontaires de Paris, Compagnies de Marche (voir les matricules d'origine et mon livret matricule), c'est-à-dire, après explications, que j'ai servi aux Volontaires de Paris, corps franc, sans existence légale, rattaché depuis au 106e Bataillon de la Garde Nationale de la Seine, Compagnies de Marche ;

Mes *vrais* Etats de services disent que je n'ai pas contracté d'engagement volontaire (voir toutes les matricules).

Enfin, la matricule de 1873, rectifiée au Ministère même en 1883, porte en rectification : « Service accompli dans la Garde Nationale. A justifier ».

Voilà qui est bien net.

J'ai servi soit dans un corps franc sans existence légale, soit dans la Garde Nationale ; je n'étais pas engagé ; la validité de mes services pour la Campagne, donc pour la retraite, est contestée jusqu'en 1883.

Or, les Etats de services *apocryphes*, dont vous m'envoyez la copie certifiée, portent que j'ai servi, non plus aux Volontaires de Paris, non plus au 106 Bataillon de la Garde Nationale de la Seine, où les dits volontaires



se sont fondus, mais au 106e Bataillon de *Garde Mobile* de la Seine ; ils escamotent la mention que je n'ai pas contracté d'engagement volontaire.

Dès lors, il devient évident pour les Juges qui ont vu ce faux que j'étais *engagé* dans la *Garde Nationale Mobile*, puisque, par mon âge, je ne pouvais y servir que comme engagé. La fraude n'a échoué sur ce point que par des circonstances indépendantes de la volonté du faussaire.

Mais, du coup, voilà confirmée et expliquée enfin la falsification des conclusions ministérielles dans la Décision-Arrêt du 22 mars 1907.

La Décision-Arrêt, visant ces conclusions, attribue en effet au Ministre cette observation « que le requérant n'est pas fondé à soutenir que, n'ayant « pas atteint alors l'âge de 18 ans, il n'a pu valablement s'engager, la loi « du 10 août 1870 ayant autorisé les engagements à tout âge... »

Il n'y a pas un mot de cela dans les Conclusions du Ministre, qui m'ont été communiquées, et je n'ai jamais rien soutenu de pareil.

Mais on voit très bien la manœuvre du faussaire.

On a commencé par tourner mes conclusions au conditionnel en les dénaturant.

On m'y fait dire (voir l'arrêt du 22 mars 1907) que « je n'avais pas à cette « époque atteint l'âge de 18 *ans* et *n'aurais* pu, dès lors, *contracter un enga-* « *gement dans l'armée* qu'en produisant une autorisation paternelle qui « n'est pas *rapportée*. » Cette phrase alambiquée qui prépare la manœuvre, n'existe pas dans mes conclusions où j'ai dit : 1° « que n'ayant pas 18 *ans*, je ne pouvais être *inscrit* sur les contrôles de la Garde Nationale (Article 141 de la Loi du 22 mars 1831) ; 2°) que je n'avais pu *m'engager dans l'armée*, faute du Consentement paternel (Code Civil, modifié par la loi du 21 mars 1832, reportant à 20 *ans* l'âge où l'on peut s'engager sans le Consentement paternel) ; 3°) que je n'ai pu être *valablement nommé sous-lieutenant* le 27 janvier 1871, parce que je n'avais pas 18 *ans*, âge requis pour exercer l'emploi d'*officier* et qu'il n'y a pas de grade sans emploi (Loi sur l'Etat des officiers).

Dans les conclusions attribuées faussement par l'arrêt du 22 mars 1907 au Ministre de la Guerre, on fait une habile transposition de tout cela.

On me fait dire, non pas que je n'ai pu m'engager, faute du Consentement paternel, mais que je *soutiens* (ce que je n'ai jamais dit, encore moins soutenu), que je n'avais pu, *valablement m'engager* faute d'avoir eu 18 *ans*.

Vous voyez la ruse :

On supprime la question du consentement paternel, pour me faire dire l'absurdité suivante en somme : candidat admissible à Saint-Cyr, où on ne pouvait entrer sans être engagé, à une époque où l'engagement volontaire est admis à 17 *ans* par les lois antérieures au 10 août 1870, je *soutiens* que je n'ai pu m'engager *valablement* faute d'avoir 18 *ans* !

1. Voir *Recueil Lebon*, année 1907, page 300.

D'où l'on déduira que je me suis engagé ; que je soutiens faussement que mon engagement n'est pas valable ; mais que j'ai été confondu par la loi du 10 août 1870, sortie triomphalement par le Ministre de la Guerre. Je répète, en effet, que l'arrêt du Conseil d'Etat fait dire au Ministre que « le requérant n'est pas fondé à soutenir que, n'ayant pas atteint alors « l'âge de 18 ans, il n'a pu, valablement s'engager », et qu'il n'y a pas un mot de cela dans les conclusions du Ministre, ni un mot de cela dans mes conclusions. C'est une falsification bien nette.

Pour appuyer cette falsification des conclusions du Ministre de la Guerre, on produit la pièce fausse présentée aux Juges comme étant mes Etats de service authentiques, et dont vous m'envoyez la copie certifiée.

Sur cette pièce fausse, on me fait servir dans la Garde Nationale *Mobile* : donc je suis bien engagé, puisque je ne pouvais servir dans la Mobile que comme engagé, eu égard à mon âge ; et on supprime la mention : « *N'a pas contracté d'engagement volontaire* ». Il n'y a donc plus de doute et je suis mal venu de contester la validité de l'engagement.

Plus loin, on fait dire au Ministre dans ses conclusions « que si je n'ai « pu rejoindre le 82e Régiment d'Infanterie que *le 4 avril* 1871, je n'en faisais « pas moins partie depuis le 27 janvier précédent. »

C'est une réponse à cette phrase donnée plus haut dans l'arrêt du Conseil d'Etat comme figurant dans mes conclusions « que si les Elèves sortant de l'Ecole Militaire ont pu, à dater du 27 janvier 1871, être nommés sous-lieutenants, c'est seulement *le 4 avril* que le requérant a été nommé Sous-Lieutenant au 82e Régiment d'Infanterie ».

Voyez encore la falsification :

1° Dans mes conclusions, j'ai écrit « *Externat de Saint-Cyr* », on met « *Ecole Militaire.* » C'est pour me faire confirmer par moi-même ce que précisément je nie, c'est-à-dire l'assimilation légale des Cours facultatifs dits « Externat de Saint-Cyr » à l'Ecole Spéciale Militaire, qui aurait été régulièrement reconstituée sans qu'on puisse [1] produire de Décret de reconstitution. De même, on traduit « *Elève-Externe* » par « *Elève* » tout court, sur mes Etats de services falsifiés, et « Elève » tout court devient « *Elève-Officier* » dans l'arrêt.

2° On me fait dire que « les Elèves ont pu, à dater du 27 janvier 1871, « être nommés sous-lieutenants, etc. » C'est précisément encore ce que je nie, en ce qui me concerne, en excipant de mon âge inférieur à 18 ans pour expliquer que je n'ai pu *valablement* être nommé officier le 27 janvier 1871. On transpose, comme je l'ai déjà dit, la phrase relative à ce que je ne pouvais *valablement* être nommé *officier*, dans la partie concernant mon absence d'engagement comme *soldat*, faute du Consentement paternel.

3° J'ai produit la lettre d'avis du 4 avril, m'informant que, par Décision du même jour, je suis *placé* comme Sous-Lieutenant au 82e Régiment d'Infanterie.

1. Ou qu'on veuille.



Cette date du 4 avril 1871 vue sur la lettre d'avis escamotée, a frappé le faussaire. Comme, dans mes conclusions, j'ai parlé du 4 avril 1871, il faut faire naître une confusion entre la date de mon *placement* au 82e Régiment d'Infanterie et la date de mon *arrivée* à ce corps.

Alors on falsifie la date donnée par le Ministre dans ses Conclusions comme étant celle à laquelle j'ai rejoint ce corps. Le Ministre a dit *le 8 avril* 1871, ce qui est exact. Dans l'arrêt, on fait dire au Ministre que le requérant n'a pu rejoindre le 82e d'Infanterie que *le 4 avril* 1871.

Ainsi le tout, Conclusions et Etats de services, est falsifié, avec l'intention parfaitement enchaînée de laisser croire : 1° Que j'ai servi dans la Garde Nationale *Mobile* ; 2° que dès lors, je me suis engagé, puisque je ne pouvais servir dans la Mobile que comme engagé ; 3° que j'ai contesté la validité de mon engagement, sous prétexte que je n'avais pas 18 ans ; 4° que je n'étais pas fondé à contester la validité de l'engagement, puisqu'on pouvait s'engager avant 18 ans ; 5° que j'étais placé au 82e dès le 27 janvier 1871.

Et voilà comment les Juges du Conseil d'Etat ont eu sous les yeux de fausses Conclusions des parties et des faux Etats de services me concernant, dont vous m'envoyez la copie certifiée et pourquoi toutes les pièces produites à l'encontre de ce qu'on pose en axiomes ont été escamotées.

B) Les Conclusions du Ministre de la Guerre enregistrées le 7 avril 1904 au Conseil d'Etat ont sauté par-dessus le point délicat qui gêne le plus, c'est-à-dire par-dessus la période comprise entre le 10 novembre 1870 et l'ouverture des Cours de l'Externat de Saint-Cyr. Elles ont passé sous silence ma Convocation du 11 novembre 1870 que j'ai produite en original, et les pièces que détient l'administration militaire, pièces qu'il est bien inutile d'énumérer encore et de rechercher puisqu'on les a, ou dissimulées, ou détruites.

On s'est contenté d'affirmer, sans pouvoir en donner l'ombre d'une preuve, puisque c'est faux, que l'Ecole Spéciale Militaire, licenciée en août 1870, existait le 10 novembre 1870, et que je suis entré à cette Ecole, alors inexistante[1], le 10 novembre 1870, avant d'y avoir été convoqué. On affirme, faussement d'ailleurs, que le temps d'Elève a toujours compté comme service pour la retraite dans les Ecoles Militaires, sans dire qu'il ne s'agit même pas d'une Ecole, mais de Cours facultatifs auxquels j'assistais comme Elève-Externe non engagé.

Alors on se dit que, si on produit devant les juges le relevé de mes services, j'entends le relevé *vrai*, ces Juges demanderont peut-être l'explication de la correction « Elève-*Externe* » prescrite en 1883 sur la matricule de 1873, et portée sur le relevé vrai de mes services et voudront savoir pourquoi le bénéfice de la Campagne m'est retiré, précisément à la date où je suis censé être entré dans une Ecole où le « Temps d'Elève » compterait comme service.

1. Aux termes des pièces produites. En tous cas, elle n'existait pas en fait.

Il n'y a pas à se gêner, puisque l'arrêt est sans appel. !

C'est pourquoi, sur le relevé *apocryphe* de mes services dont vous m'envoyez la copie certifiée, on supprime tout simplement le mot « Externe » qui gêne, et on me rend le bénéfice de la Campagne pendant la durée des Cours et même pendant les cinq jours qui précèdent. La Décision qui m'a retiré ce bénéfice est ainsi escamotée, et le relevé de mes services se trouve mis en contradiction avec toutes les matricules[1] et avec le relevé de services existant à l'appui de la liquidation de ma retraite, le dernier en date, qu'on ne pouvait modifier après ma radiation des Contrôles sans commettre un faux. Et on commet sans vergogne le faux même dont vous m'envoyez la copie certifiée.

Rapprochez ces trois ordres de faits :

1° Escamotage des pièces originales produites par moi et élimination de toute allusion à ces pièces dans les conclusions des parties et dans l'enregistrement au Conseil d'Etat.

2° Falsification des Rapports particuliers d'Inspection Générale et transformation frauduleuse de l'appellation officielle de l'Externat de Saint-Cyr et des Elèves-Externes.

3° Etablissement, dans un but frauduleux, d'Etats de services falsifiés dont vous m'envoyez la copie certifiée, ce qui constitue un fait nouveau confirmatif des précédents.

Ce rapprochement vous permettra de constater que j'ai été, en la circonstance, victime de manœuvres abominables dans lesquelles votre administration [2] a certainement trempé.

Ces manœuvres sont pires que celles reprochées au Lieutenant-Colonel Henry et qu'il a payées de sa vie.

Car le faux Henry a eu pour objet de masquer les vraies origines de l'affaire Dreyfus, que les circonstances diplomatiques ne permettaient pas de révéler, et le faux Henry était postérieur à la condamnation de Dreyfus.

Tandis que les manœuvres faites à mon égard, au cours d'une instance de Justice Administrative, avaient pour seul objet d'extorquer aux juges un arrêt rendu contre moi, pour masquer d'autres manœuvres non moins coupables. Elles ont eu pour conséquence, comme d'habitude, d'engendrer d'autres agissements criminels.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'ajouter ceci :

Je crois absolument à votre sincérité et à celle de votre Chef de Cabinet, quand vous affirmez que l'enquête sera sérieuse. Mais laissez-moi vous dire que vous avez affaire à une force plus grande que la vôtre.

1. Cela s'entend des matricules rectifiées postérieurement à 1853.

2. Ne pas oublier que cette lettre a été écrite et communiquée par le Lieutenant Colonel DU PATY DE CLAM en 1912, quand il était en retraite.



J'ai dénoncé un magistrat instructeur devant toutes les juridictions pour forfaiture, et le magistrat félon a été comblé d'honneurs.

J'ai dénoncé pour faux témoignage, avec preuves à l'appui, un officier supérieur, et cet officier a été aussitôt l'objet de faveurs exceptionnelles.

J'ai dénoncé les agissements de votre administration dans l'affaire de mon pourvoi, et les responsables ont été immédiatement soutenus et récompensés.

LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM.

Pièce annexe

Convocation du 11 Novembre 1870

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Paris, 11 novembre 1870.

(Cachet du Conseil d'Etat, portant la date 26 février 1904, avec un numéro qui n'est pas un enregistrement.

M. Mercier du Paty de Clam est invité à se rendre à l'Ecole Polytechnique, rue Descartes, montagne Sainte-Geneviève, le 14 novembre courant, à 11 heures du matin, pour recevoir communication de dispositions qui concernent les candidats à l'Ecole Spéciale Militaire.

Cachet du Ministre de la Guerre.

M. Mercier du Paty de Clam, 14, rue de Beaune.

RÉSUMÉ

de l'Etat des services du Lieutenant-Colonel Mercier du Paty de Clam

Authentiques remis à l'avocat après collationnement sur l'original.	**Falsifiés,** après avoir été communiqués à l'avocat et tels qu'ils existent aujourd'hui en original.
106e Bataillon de la Garde *Nationale* (a) de la Seine : soldat 8 septembre 1870.	106e Bataillon de la Garde *Mobile* (a') de la Seine : soldat 8 septembre 1870.
N'a pas contracté d'engagement volontaire (b).	Supprimé (b').
Ecole Spéciale Militaire. Elève-*Externe* (c) 10 novembre 1870.	Ecole Spéciale Militaire. *Elève* (c') (tout court) 10 novembre 1870.
Campagne contre l'Allemagne (d) du 8 septembre au 10 novembre 1870.	Campagne contre l'Allemagne (d') du 8 septembre 1870 au 28 janvier 1871.

OBSERVATIONS

a) Donc service à justifier pour la retraite.
b) Donc service non valable.
c) Donc pas commissionné
d) Donc pas soldat depuis le 10 novembre 1870
Services non valables du 8 septembre 1870 au 28 janvier 1871.

a') Donc engagé.
b') Donc normalement engagé.
c') Donc commissionné et service valable.
d') Donc soldat depuis le 10 novembre 1870.
Services rendus valables du 8 septembre 1870 au 28 janvier 1871.

Décision-arrêt du Conseil d'Etat du 22 Mars 1907

N° 14751
DÉCISION
du 22 Mars 1907
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
Conseil d'Etat
—

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux.

Sur le rapport de la 2e Sous-Section du Contentieux,

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés par le *Sieur* Mercier du Paty de Clam, Lieutenant-Colonel d'infanterie en retraite, la



dite requête et le dit mémoire enregistrés au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat, les 7 novembre 1903 et 26 février 1904, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un Décret, en date du 26 février 1901, portant concession au requérant d'une pension militaire à titre d'ancienneté de services, à partir du 10 novembre 1900, ensemble et en tant que besoin, la décision du Président de la République, en date du 11 octobre 1900, prononçant sa mise à la retraite d'office et la radiation du requérant des contrôles de l'armée ;

Ce faisant [1], attendu que c'est par erreur que le décret attaqué fait remonter à la date du 19 septembre 1870 les services du requérant ; qu'il n'avait pas à cette époque atteint l'âge de 18 ans et n'aurait pu [2], dès lors, contracter un engagement dans l'armée qu'en produisant une autorisation paternelle qui n'est pas rapportée ; qu'il n'a pu être, d'autre part, régulièrement incorporé dans aucun corps de troupe ; que le temps passé par le requérant en qualité d'Elève-Externe à l'Ecole Spéciale Militaire du 10 novembre 1870 [3] au 27 janvier 1871, ne saurait davantage compter au nombre des services susceptibles de lui donner droit à pension, puisqu'en cette qualité, il ne faisait point partie de l'armée, en aucune façon lié au service ; que si les élèves sortant de l'Ecole Militaire [4] ont pu, à dater du 27 janvier 1870 (*sic*) être nommés sous-lieutenants, c'est seulement le 4 avril 1871, que le requérant a été nommé sous-lieutenant au 82e régiment d'infanterie [5] ; que dès lors, c'est uniquement à partir de cette date qu'il a pu figurer sur les contrôles de l'armée et acquérir des droits à une pension, la commission de vérification des grades ayant décidé que son ancienneté serait reportée au 1er septembre 1871 et aucune autre situation que celle de l'activité ne pouvant lui avoir été attribuée antérieurement au jour où il a été effectivement pourvu d'un emploi, qu'ainsi, à la date du 10 novembre 1900, le *Sieur* Mercier du Paty de Clam n'avait pas accompli trente ans de service ;

dire qu'il sera établi sur les contrôles de l'armée, tous ses autres droits restant réservés ;

1. Ce qui suit constitue, d'après le Conseil d'Etat, les conclusions du Lieutenant-Colonel Du Paty de Clam.

2. Il y a « n'a pu » dans les conclusions.

3. Nulle part, dans ses conclusions, le Colonel ne dit : « Le temps passé... à l'*Ecole spéciale militaire*, du *10 novembre 1870*... etc. », puisque c'est précisément cela qu'il conteste. Cette rédaction tend d'autant plus à créer l'équivoque, en voulant attribuer au requérant un langage qui est celui de la partie adverse, que c'est là qu'aurait dû figurer la mention de la convocation escamotée ; c'est là qu'il fallait dire :

« Attendu que le requérant produit en original la convocation ministérielle datée du 11 no-
« vembre 1870 prouvant qu'il ne pouvait se trouver le 10, non pas même à l'Ecole spéciale
« militaire, mais à l'Externat de Saint-Cyr, en qualité d'Elève-externe non commissionné ».

4. Il y a « de l'Externat » dans les conclusions.

5. C'est ici qu'aurait dû figurer cet attendu :

« Attendu que le requérant produit en original la Décision du 4 avril 1871 le plaçant au
« 82e régiment d'infanterie » (décision escamotée).

Vu le décret attaqué ;

Vu les observations [1] présentées par M. le Ministre de la Guerre, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, les dites observations enregistrées comme ci-dessus le 7 avril 1904, et tendant au rejet de la requête par les motifs que les services du requérant dans la Garde Nationale sont attestés par un certificat du Ministre de l'Intérieur, en date du 5 avril 1875 et qu'ils ont été assimilés aux services dans l'armée active à dater du 19 septembre 1870, jour de l'investissement de Paris par l'armée allemande ; que le temps passé à l'Ecole Spéciale Militaire [2] doit compter pour la retraite,pourvu qu'il ait été accompli à l'âge requis pour contracter un engagement, mais que *le requérant n'est pas fondé à soutenir* [3] *que n'ayant pas atteint, alors, l'âge de 18 ans, il n'a pu valablement s'engager*, la loi du 10 août 1870 ayant autorisé les engagements à tout âge pour la durée de la guerre ; qu'enfin, si le requérant n'a pu rejoindre le 82e régiment d'infanterie que le 4 avril 1871, il n'en faisait pas moins partie depuis le 27 janvier précédent [4] ; que, par ces motifs, il avait accompli trente années de service à la date du 10 novembre 1900 ;

Vu le mémoire en réplique présenté pour le *Sieur* Mercier du Paty de Clam, le dit mémoire enregistré comme ci-dessus, le 22 novembre 1904 et tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens, et, en outre, par les motifs que les services rendus par le requérant antérieurement à son admission à l'Ecole Spéciale Militaire, ont été rejetés par une décision ministérielle en date du 24 novembre 1883, le certificat délivré par le Ministre de l'Intérieur ne contenant pas de justifications suffisantes ; que n'ayant pu contracter un engagement avant d'entrer à l'Ecole Militaire, le requérant n'y a été admis qu'en qualité d'Elève-externe et que c'est seulement quand il eut atteint l'âge de 18 ans, qu'il obtint du Ministre, sa nomination en qualité de sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie [5] ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 11 avril 1831 ;

Vu la loi du 19 mai 1834 ;

1. Ici commencent les conclusions du Ministre de la Guerre.

2. Ce qui s'entend : à l'Ecole spéciale militaire où l'Elève est engagé ou commissionné, mais non à l'Externat de Saint-Cyr où l'Elève-*externe* n'était pas commissionné, donc n'était pas soldat

3. Il n'y a pas un mot de cela dans les conclusions ou observations du Ministre communiquées à la défense, et il n'y a pas un mot de cela dans les conclusions du Lieutenant-Colonel DU PATY DE CLAM auxquelles le Ministre est censé répondre. (Voir la lettre du 24 juin 1912).

4. Voilà bien la raison d'escamotage de la décision du 4 avril 1871 produite en original *plaçant à la date de ce même jour 4 avril 1871*, M. DU PATY DE CLAM au 82e régiment d'infanterie, ce qui contredit formellement l'affirmation *qu'il en faisait partie depuis le 27 janvier 1871.*

5. Ce résumé du mémoire en réplique ne contient aucun des moyens nouveaux présentés par le requérant, notamment la matricule originale de 1883 prouvant que les Elèves externes ne sont pas considérés comme étant en campagne, ne sont pas commissionnés.

L'Externat de Saint-Cyr est devenu Ecole militaire tout court.



Ouï Me Raymond, maître des requêtes en son rapport ;

Ouï Me Rambaud de Larocque,avocat du *Sieur* du Paty de Clam, en ses observations :

Ouï Me Saint-Paul, maître des requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que la loi du 11 avril 1831, en disposant que le droit à la pension de retraite est acquis après trente ans accomplis de services effectifs, donne au Chef de l'Etat le pouvoir de mettre d'office à la retraite sans distinction d'âge, tous les officiers autres que les officiers Généraux mentionnés dans la loi du 4 août 1839 ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction et, notamment, des bulletins de renseignements établis par le *Lieutenant-Colonel du Paty de Clam* [1] que cet officier a servi dans le 106e Bataillon de la Garde Nationale [2] à Paris, du 8 septembre au 10 novembre 1870, date à laquelle il est entré [3] à l'Externat militaire [4] de Saint-Cyr, *institué* à Paris *en vue de* donner [5] l'instruction technique aux élèves officiers[6] qui avaient subi avec succès les examens d'admissibilité à l'Ecole Spéciale Militaire ; que si, par une décision du Ministre de la Guerre prise en 1883, le temps passé dans la Garde Nationale a été rayé de ses états de services, celui pendant lequel il a fait partie de l'Externat militaire [7] et qui seul [8] a permis sa nomination en qualité de sous-lieutenant le 27 janvier 1871, a continué avec raison à lui être compté intégralement ; qu'en effet, durant cette période, le requérant se trouvait à la disposition de l'autorité militaire [9] ; que dès lors, c'est à dater *du* 10 *novembre* 1870 *qu'a commencé la durée de ses services* et que,

1. Le sieur DU PATY devient le Lieutenant-Colonel pour une fois, désignation tendancieuse qui pourra faire croire que les pseudo-Bulletins de renseignements sont de date récente, alors qu'ils remontent à 20 ans, quand le Lieutenant-Colonel était Capitaine.

2. On se garde bien de spécifier s'il s'agit de la garde nationale sédentaire, de la garde nationale mobilisée ou de la garde nationale *mobile*. Nous savons aujourd'hui que sur les états de services falsifiés on a mis garde *mobile*.

3. Donc on ne discute même pas la convocation du 11 novembre 1870 qui prouve que le Lieutenant-Colonel DU PATY DE CLAM n'a pu entrer le 10.

4. Le titre officiel est Externat de Saint-Cyr. Le mot militaire est ajouté tendancieusement.

5. Donc il y a une pièce dissimulée à la défense, qui existe au Ministère de la Guerre et qui indique les conditions dans lesquelles l'Externat de Saint-Cyr, transformé en Externat militaire de Saint-Cyr, a été créé en 1870.

Si cette pièce porte le mot Elèves-Officiers, incontestablement elle est un faux.

6. Voilà l'*Externat de Saint-Cyr* devenu « *Externat militaire* » tout court, après avoir été *Externat militaire de Saint-Cyr*.

7. Cela rappelle la vache de M. le Curé, qui devient *notre* vache, puis *ma* vache.

8. C'est absolument inexact ; les admissibles à Saint-Cyr ont bénéficié d'un décret de la Délégation de Tours, connu à Paris en janvier 1871.

9. Non, d'après les états de services *authentiques* ; oui, d'après les états de services *apocryphes* (Voir la durée de la campagne sur la pièce resumant les états de services authentiques et les états de services apocryphes, (voir le décompte des campagnes).



par suite, le 10 novembre 1900, il comptait trente ans de services effectifs ; que, dans ces conditions, il n'est pas fondé à soutenir que la décision par laquelle le Président de la République l'a mis d'office à la retraite est entachée d'excès de pouvoir ;

Décide :

Article premier. La requête est rejetée.

Article 2. Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre de la Guerre.

Délibéré dans la séance du 22 mars 1907, où siégeaient MM. Chante-Grellet, président de la section du Contentieux, président, Marguerie, Mayniel, Herbette, de Villeneuve, Legrand, Flourens, Gentil, Varagnac, de Moüy, Baudenet, Combes [1], Conseillers d'Etat ; et Eymond, maître des requêtes rapporteur.

Lu en séance publique, le 22 mars 1907.

Le Président de la Section du Contentieux,

signé : CHANTE-GRELLET.

Le Maître des requêtes, Rapporteur,

signé : EDOUARD EYMOND.

Le Secrétaire du Contentieux,

signé : WOLSKI.

La République mande et ordonne au Ministre de la Guerre, en ce qui le concerne, et à tous huissiers à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire du Contentieux du Conseil d'Etat,

signé : WOLSKI.

Collationné,

signé : LE SCAMME

Pour copie conforme,

Le Chef de bureau,

signé : ILLISIBLE.

1. Edgard.



LES JUIFS EN FRANCE[1]

On ne possède aucune indication certaine sur le nombre total des Juifs qui habitent la France et qui sont inscrits parmi les citoyens français. Depuis longtemps, la statistique officielle a supprimé toute dénomination religieuse. Parfois les journaux juifs donnent des évaluations qui semblent précises; mais celles-ci restent certainement inférieures à la réalité. Ainsi, le 13 octobre 1905, l'*Univers Israélite* disait que la population juive de Paris se compose de 70.000 âmes. C'est le chiffre d'autrefois. Depuis quarante ans, cette population a augmenté sans cesse. Beaucoup de rues de Paris dans lesquelles, jadis, ne se rencontrait pas une seule maison juive de commerce en ont aujourd'hui cinq ou six, ou dix, ou davantage. Et dans l'ensemble du pays ? Partout les juifs y sont de plus en plus nombreux. Il y en a bien trois cent mille, en comptant ceux d'Algérie, qui, par le décret de 1870, furent naturalisés en masse. Admettons pour l'ensemble le chiffre de trois cent mille juifs.

Or, dans les administrations officielles, ils occupent autant de place que s'ils représentaient un nombre infiniment plus grand de citoyens français.

Le chiffre des fonctionnaires juifs n'est pas non plus facile à trouver. On les voit partout; mais comment faire pour savoir, à peu près, combien ils sont ? Il n'y a qu'un moyen : c'est d'examiner les journaux spéciaux, tels que l'*Univers Israélite* et les *Archives Isréalites*. Ces feuilles, hebdomadaires, enregistrent les nominations qui concernent les juifs appartenant à l'armée, à la magistrature, à l'enseignement, et à d'autres catégories officielles. Une recherche de ce genre n'est pas facile. D'abord, elle est longue. Elle doit

1. Cet article a paru le mois dernier, en anglais, dans la grande revue « *The Nineteenth Century and after.* »



s'appliquer à une période de plusieurs années. Et puis, excepté pour l'armée et pour la magistrature, les journaux juifs ne signalent que les nominations importantes. On trouve aussi un bon nombre de renseignements dans les listes des décorations (légion d'honneur, palmes académiques, etc.). Les journaux susdits désignent leurs coreligionnaires qui figurent sur ces listes. Voici le résultat obtenu en lisant la collection des feuilles juives, depuis 1903 jusqu'à 1910. Assurément, ce résultat est loin d'être complet; mais il peut servir à donner une idée suffisante de la part que le judaïsme s'est faite dans les principales administrations de l'Etat français.

Armée. — Le 30 octobre 1908, l'*Univers Israélite* analysait et citait une conférence faite par le colonel Gädke devant *l'Association allemande de défense contre l'antisémitisme* (réunion annuelle). Le colonel Gädke, qui réclamait l'égalité de traitement pour toutes les opinions et par toutes les races, parlait en faveur des juifs et disait : « En France... sur 18.500 officiers, on comptait, en 1883, 721 israélites. Ils sont toujours arrivés aux grades les plus élevés ».

Pendant la période des huit dernières années, on voit figurer, parmi les généraux de division, 3 juifs, et 5 parmi les généraux de brigade : soit 8 généraux en tout ; 14 colonels ; 21 lieutenants-colonels ; 68 chefs de bataillons ou d'escadrons ; 107 capitaines ; 36 médecins militaires ; 20 officiers d'administration.

Marine. — Dans le corps d'officiers combattants, les juifs sont assez rares ; mais on les retrouve très nombreux dans l'administration des constructions navales et dans divers services annexes.

Ils abondent aussi dans l'administration des Poudres.

Magistrature. — On compte 110 juifs dans les Cours d'Appel, ou dans les Tribunaux de première instance, ou dans le personnel de la justice de paix.

Conseil d'Etat. — Ce corps de justice administrative supérieur contient 20 juifs (sur 120 membres en tout).

Préfectures. — Au sujet des préfets et des sous-préfets, les indications exactes manquent ; mais, dans le personnel spécial qui entoure ces fonctionnaires (conseillers de préfecture, chefs de cabinet, etc.), il y a 25 juifs désignés comme tels par les journaux juifs ; et certainement beaucoup plus, qui ne sont pas signalés.

Ministères. — Dans l'entourage particulier des ministres (chefs de cabinet, sous-chefs, secrétaires, etc.) : 50 juifs.

Enseignement. — Parmi les professeurs de Facultés ou de Lycées,



nommés par le gouvernement, se trouvent 202 juifs. Il y a 2 juifs qui exercent les hautes fonctions d'Inspecteur général de l'Instruction publique ; et 4 juifs inspecteurs d'Académie, c'est-à-dire chargés, chacun, de diriger les instituteurs primaires de plusieurs départements.

Mines et Ponts et Chaussées. — Les ingénieurs en chef des Mines et des Ponts et Chaussées sont nommés par l'Etat. On voit dans leurs rangs plus de 30 juifs.

L'Assistance publique forme une vaste administration qui s'étend sur tout le pays et qui a un caractère officiel. Les Juifs y sont nombreux De même dans les Bureaux de Bienfaisance, que chaque ville possède et qui, maintenant, dépendent des municipalités. De même encore dans le service des Enfants Assistés, dans l'administration des prisons, dans l'administration des caisses des écoles publiques, etc.

Police. — Dans l'administration de la Sûreté Générale, plusieurs services importants sont dirigés par des juifs.

Au sujet du grand nombre d'officiers juifs et de la faveur dont ils bénéficient, on peut citer le témoignage du général Picquart. Avant de recueillir, dans la réhabilitation de Dreyfus, un avancement exceptionnel, le futur général avait été victime de la fameuse *Affaire*. Pendant un certain temps, M. Picquart se trouva exclu de l'armée. En 1906, il occupait ses loisirs à écrire dans divers journaux, principalement dans un journal suisse, la *Gazette de Lausanne*. A cette époque, lui, qui avait mis en marche l'entreprise de la réhabilitation, se plaignait du profit qu'en avaient tiré une foule d'ambitieux. Il écrivait (mars 1906) :

« Le butin fut considérable, tant à l'époque de M. Waldeck-Rousseau que sous ses successeurs. La meilleure part en est, d'ailleurs, revenue aux *israélites*, qui se sont largement indemnisés de l'ostracisme dont ils avaient été frappés pendant quelques années, lors de la période aiguë de l'*Affaire*.

« Autant, au moment de la crise, ceux qui ne cherchèrent pas un refuge dans l'antisémitisme ou l'antidreyfusisme avaient été écartés de tous les postes en vue, de tous les bons emplois, surtout dans l'armée, autant on les retrouve aujourd'hui aux premières places et pourvus des *situations les plus influentes*. On a même pu constater, il n'y a pas longtemps, ce phénomène, dont la réalisation eût paru invraisemblable en 1898 ou 1899 : celui de *deux Juifs*, de deux coreligionnaires de Dreyfus, occupant l'emploi de chef de cabinet, l'un à la Guerre, l'autre à la Marine, c'est-à-dire *dans les deux ministères auxquels est confiée la défense nationale* ! ».

Depuis la réhabilitation de Dreyfus, l'envahissement de toutes les fonctions par les Juifs ne cesse de s'accroître.



Dans le monde du commerce et de la finance, ils forment une multitude, qu'il serait à la fois impossible et inutile d'entreprendre d'évaluer. Elle aussi augmente toujours. Chaque année, on publie la liste d'une quantité de gens désignés par le gouvernement et qui portent le titre de « Conseillers du commerce extérieur de la France ». Ils sont chargés de veiller à la défense des intérêts français. Toujours, cette liste est pleine de noms juifs, comme, par exemple, celle de 1909, qui contient les noms suivants : MM. Amson, Bachruch, Moïse Bauer, Moïse Berr, A. Bernheim, J. Bernheim, G. Bernheim, Aaron Bloch, J. Bloch, Louis Bloch, Meyer Bloch, Raoul Bloch, Isidore Blum, Achille Brach, A. Brunschwick, F. Cahen, Joseph Cahen, Léon Cahen, Alph. Cahen, Jules Cahen, H. Cahen, B. Ditisheim, Doll, A. Dreyfus, Moïse Dreyfus, Dreyfus Bing, Dreyfus-Rose, Emfer, Fried, Friedmann, Gieger, Gœtschel, Gradwohl, Haas, Halimbourg, Heim, Hellstern, Hers, Heymann, Hischmann, Jules Jacob, J. Kahn, Kinsbourg, Knobloch, Kœlher, Kuhn, E. Levi, Adolphe Lévi, Achille Lévy, André Lévy, Arthur Lévy, Benoit Lévy, Isaac Lévy, Paul Lévy, Raphaël Lévy, Lovenbach, Alfred Max, Aug. Max, E. Meyer, L. Meyer, Nadchesky, Ochs, Pereire, H. Rueff, L. Rueff, J. Rueff, Salomon Schiff, Josué Schnerb, Schœninger, Schwob, Strauss, Ulmann, G. Waller, J. Waller, Joachim Weill, Daniel Weill, Elie Weill, Lazare Weiller, Weissberger, Wohluter, Worth, Zweygbaume[1]. Chaque année, l'*Univers Israélite* enregistre, avec ostentation, les nombreux juifs à qui le gouvernement confie le soin de veiller sur le commerce extérieur de la France. En 1903, l'*Univers Israélite* ajoutait, à une liste analogue, cette réflexion ironique et joyeuse : « Il y a de quoi faire un *minian* ! » Le *minian* désigne le chiffre de dix israélites. Il y en avait alors et il y en a ordinairement huit ou dix fois plus.

L'Institut possède ce *minian*. En 1909 (18 mars), l'*Univers Israélite* s'en réjouissait.

De même au *Parlement français* : 6 juifs à la Chambre et 3 au Sénat. C'est ce que les *Archives Israélites* appelaient (24 février 1910) un « minian parlementaire ». Trois mois auparavant, ces *Archives* avaient dit : « Notre amour-propre d'israélites peut... concevoir quelque fierté de voir tant des nôtres — et *tout-à-fait hors de proportion avec notre nombre* — siéger parmi les représentants de la Nation ». Mais, dans le même article, les *Archives* se plaignaient que la car-

1. J'emprunte cette liste (comme la précédente citation du général Picquart) à la brochure *La Terreur Juive*, publiée par M. Urbain Gohier, un des écrivains qui, jadis, soutinrent avec le plus de vigueur, la cause de Dreyfus, et qui, aujourd'hui, combattent, non moins résolument, la politique radicale-socialiste.



rière diplomatique et la Cour des comptes fussent encore fermées aux juifs. Depuis, plusieurs juifs sont devenus consuls.

Pendant les soixante dernières années, six juifs ont été ministres; le premier, grand apôtre du judaïsme, l'avocat Crémieux, ministre de la justice, en 1848 et, en 1870, pendant la seconde période de la guerre, membre du gouvernement de la Défense nationale ; en 1848, un autre juif, Goudchaux, fut ministre des finances ; sous le second empire (même poste) Achille Fould : sous la république actuelle, trois juifs sont devenus ministres : Millaud, aux Travaux-Publics ; Raynal, aux Travaux-Publics, aussi, puis à l'Intérieur ; Klotz, ministre des finances, actuellement en fonctions.

Dans la presse, le nombre des Juifs est tout-à-fait surprenant. Sur quarante journaux quotidiens de Paris, il n'y en a peut-être pas dix qui n'aient quelques rédacteurs juifs. Les autres rédactions en sont encombrées. Certaines feuilles conservatrices et même aristocratiques ont, comme les feuilles radicales, un personnel en grande partie juif. Plusieurs fois, on a publié les noms des commanditaires du journal de M. Jaurès, de la libre-penseuse, socialiste et antimilitariste *Humanité* : ces commanditaires sont au nombre de douze, tous juifs ! [1]

En septembre 1910, les *Archives Isréalites* montraient orgueilleusement les écrivains israélites s'emparant du théâtre. En effet, les dramaturges à la mode, et, parmi les plus audacieux, se trouvent MM. Bernstein, de Porto-Riche, Pierre Wolff, Tristan Bernard, Forest, André Picard, Nathanson, Athys, Valabrègue. Un grand nombre de critiques dramatiques sont juifs. Aux premières représentations et répétitions générales, « on compte trois juifs sur cinq spectateurs dans les loges, fauteuils d'orchestre et de balcon », dit M. Urbain Gohier, l'un des anciens champions de la cause dreyfusienne. [2]

Le mariage mêle les juifs aux familles françaises, bourgeoises ou nobles. Il y a maintenant toute une collection de grands noms aristocratiques qui sont portés par des femmes d'origine juive.

Une telle invasion ne peut s'accomplir sans provoquer une réaction. La réaction existe aujourd'hui, et elle commence à se faire sentir dans des milieux divers. C'est ce qu'on appelle l'antisémitisme.

* * *

L'année 1886 marque l'éclatante entrée en scène de l'antisémitisme. Alors Drumont publia les deux volumes intitulés *La France*

1. MM. Lévy-Brühl, Lévy-Brahm, Dreyfus, Louis Dreyfus, Ely Rodrigues, Léon Picard Salomon Reinach, Blum, Rouff, Cazewitz, Herr, Sachs.
2. *La Terreur Juive.*



juive, dont la brusque apparition secoua vivement le public et donna l'impulsion au mouvement dont nous sommes témoins aujourd'hui.

L'idée d'anti-sémitisme n'était pas absolument nouvelle. Quarante ans auparavant, un ouvrage du genre de la *France juive* avait été publié à Paris, par Toussenel, un écrivain qui possédait beaucoup de talent, de savoir, d'originalité ; beaucoup de courage aussi, quoiqu'il eût un goût remarquable pour les observations délicates et fantaisistes. Les livres de Toussenel (au nombre de cinq ou six) sont très variés. Il aimait l'histoire naturelle autant que l'histoire sociale. Un volume de lui, intitulé *L'esprit des bêtes*, est un chef-d'œuvre d'étude scientifique et de psychologie malicieuse. Très préoccupé des questions sociales et morales, animé d'aspirations réformatrices, dépourvu de croyances chrétiennes, attaché plus ou moins à l'étrange école appelée le *Phalanstère*, Toussenel envisageait le problème juif d'après les traditions de la vieille France, d'après l'histoire générale, d'après l'économie politique, et d'après les faits contemporains. Il montrait les Juifs établissant partout, à leur profit, une nouvelle féodalité.

Il avait intitulé son livre *Les Juifs, rois de l'époque*. Bien que très remarquable, le livre n'eut qu'un succès restreint, et ne produisit qu'une impression très passagère, ignorée du grand public. Pendant quarante ans, la féodalité juive, qu'avait signalée et dénoncée Toussenel, continua de grandir sans être attaquée, pour ainsi dire, par personne. On était accoutumé à la voir fonctionner et s'étendre. On ne parlait pas d'elle.

Cette tranquillité et ce silence furent tout-à-coup troublés, en 1886, par les deux volumes d'Edouard Drumont, *La France juive*, qui produisirent une commotion violente et prolongée. Pleins de faits très variés, les deux volumes étaient aussi remplis d'une ardeur audacieuse qui, à chaque page, éclatait en accusations et en railleries éloquentes. Chez Drumont, la puissance de la passion et de la verve est inépuisable. En outre, cette passion et cette verve s'expriment dans un style qui a essentiellement les meilleures qualités de la langue française, c'est-à-dire qui est abondant et précis, naturel et savoureux, robuste et souple, imagé et clair, clair au suprême degré. Il y a là une rare simplicité de ton et d'allure ; et, en même temps, toujours, le goût et le sens de la finesse artistique. Drumont est artiste jusque dans ses négligences. Sa phrase lui est propre, comme un instrument qu'il aurait fabriqué pour son usage personnel, d'après l'exemple des meilleurs maîtres. Né écrivain, Drumont a constamment étudié, avec amour, les écrivains les plus représentatifs du génie français. Il sait l'histoire. C'est un penseur. C'est



aussi un combattant intrépide, qui dépose volontiers la plume pour manier l'épée.

Avec ces instincts et avec ces dons, il ne pouvait pas manquer de faire du bruit dans le monde. Toutefois, avant de publier la *France juive*, il ne possédait que la notoriété d'un écrivain distingué. Il avait fait paraître plusieurs volumes : *Les fêtes nationales de la France* ; des études historiques, telles que *les Papiers inédits du duc de Saint-Simon* et *Le dernier des Trémolin* ; et de nombreux articles dans des feuilles diverses, notamment dans le journal *La Liberté*. Le grand succès lui vint tout-à-coup avec l'apparition de *La France juive*. Cet ouvrage produisit l'effet d'une explosion soudaine. La société juive et la société mêlée aux Juifs en tressaillirent. L'auteur les poursuivait avec une extrême violence, qui éclata bientôt dans d'autres livres analogues : *La fin d'un monde*, la *Dernière bataille*, le *Testament d'un anti-sémite*, etc. ; puis, le journal *La Libre Parole*, fondé par Drumont, donna à la lutte le caractère d'une attaque quotidienne. Dans le journal, comme dans le livre, cette attaque vise l'influence politique et financière exercée par les les Juifs : envahissement de toutes les fonctions administratives, abus de pouvoir, scandales commerciaux, complicité avec l'esprit d'irréligion et de persécution.

Ce n'est pas à cause de leur foi religieuse (quand, par hasard, ils en ont) que Drumont combat les Juifs : c'est à cause de la domination qu'ils font peser sur les chrétiens. Chrétien lui-même, il a dit souvent qu'il respecte le *mosaïsme* ; mais il dénonce et flétrit l'enseignement du Talmud, enseignement qui pousse l'israélite à se comporter comme un exploiteur et comme un dominateur.

Quand parut la *France-Juive* et, quelques années après, dans les premiers temps du journal *La Libre Parole*, il y eut des incidents très violents. On vit les duels se multiplier. En 1894, lorsque fut prononcée la condamnation contre le capitaine Dreyfus pour crime de trahison, le monde juif tressaillit d'humiliation et de colère. Ce monde-là voulut avoir sa revanche. Voilà l'explication de la crise extraordinaire qui, pendant une dizaine d'années, agita la France et l'Europe. Il n'y a pas lieu, aujourd'hui, d'examiner la fameuse *Affaire*, devenue historique... D'ailleurs, elle n'est pas achevée. On assure qu'elle s'ouvrira de nouveau quelque jour. Dès maintenant, une autre période se dessine. Un certain nombre des écrivains et des hommes politiques qui réclamèrent la révision des jugements prononcés en 1894 et en 1899 contre Dreyfus, se plaignent aujourd'hui d'avoir été entraînés dans une lutte, dont le but véritable leur était dissimulé. Ils déclarent que, sous prétexte de défendre un innocent, on les a fait travailler à la revanche et au triom-



phe d'une caste et d'une race. Les nouveaux symptômes qui se produisent ainsi sont très curieux, et, peut-être, très importants.

Il y en a d'autres analogues. Bien des gens qui, en 1886, lors de l'apparition de l'ouvrage de Drumont, jugeaient odieux et absurde de parler de conquête ou d'invasion juive, en arrivent à se sentir menacés et à se montrer inquiets, même irrités. Dans les milieux intellectuels et scientifiques, comme dans le monde de la finance et du commerce, on prend l'habitude de se plaindre tout haut des Juifs. Les plaintes sont proférées, non pas seulement par des catholiques, mais aussi par beaucoup de libres-penseurs. Ceux-ci, autrefois, trouvaient très naturel de rencontrer des juifs partout ; mais aujourd'hui, ils protestent contre le nombre toujours croissant des israëlites qui s'emparent des emplois, des situations, de toutes les influences. Certaines accusations, formulées jadis par Drumont, et qui excitaient la surprise générale, sont maintenant répétées comme des proverbes. On dit que le juif est « outrancier », qu'il est insatiable et qu'il gêne tout le monde.

Ce n'est plus seulement la *Libre Parole* qui le dit et qui le prouve, c'est la revue l'*Œuvre*, que dirige le libre-penseur Gustave Téry ; c'est aussi l'*Action Française*, par la plume de royalistes tels que MM. Charles Maurras et Léon Daudet et la revue l'*Indépendance*, par la plume de M. Georges Sorel ; c'est aussi la revue *La Bastille*, où MM. Copin-Albancelli et Dasté mènent la lutte antimaçonnique ; ce sont aussi d'autres publications de Paris et de la province.

Cette irritation est entretenue par les Juifs, qui ont le tort de n'en pas tenir compte. Habitués au succès et à la prédominance, ils ne savent s'imposer ni contrainte, ni réserve. Pour exciter l'antisémitisme, il n'est plus nécessaire qu'un prophète, chrétien ou librepenseur, l'annonce et le prêche. La propagande anti-sémitique a ses meilleurs agents dans les Juifs eux-mêmes, qui, tous les jours, provoquent de nouvelles plaintes. Ils apparaissent aujourd'hui, non plus comme des gens qui ont été longtemps victimes de leur foi religieuse, mais comme une race dont la religion se résume tout entière dans la passion d'envahir, d'absorber, de dominer et de jouir.

***

Ce ne sont pas seulement les chrétiens et les libres-penseurs d'origine chrétienne qui les accusent ainsi. Le même reproche est exprimé, et très fréquemment, par les israélites qui demeurent attachés aux vieilles croyances.

Ces israélites croyants sont de moins en moins nombreux. Nous en recueillons la preuve à chaque instant dans leurs journaux. La



lecture de l'*Univers israélite* et des *Archives israélites* est bien curieuse : on y voit continuellement mêlées la joie du triomphe et la tristesse de la décadence rapide et sans remède. A la fois, les feuilles juives se réjouissent et se lamentent. Elles en ont bien sujet, en effet ; et cette contradiction, si bizarre au premier abord, est, au fond, très logique. Les Juifs croyants ont raison de se vanter de leur extraordinaire succès dans leur entreprise de conquête politique et sociale, mais ils ont aussi un autre motif, plus grave, de s'attrister et de s'inquiéter. Cette conquête, dont ils s'enorgueillissent, s'accomplit au préjudice de leur foi religieuse. En pénétrant partout, en se mêlant à la société chrétienne et à la société sceptique et aussi au monde libre-penseur, ils se détachent de leur religion traditionnelle ; ils l'abandonnent et la répudient. Ce qui leur reste de l'esprit d'Israël, c'est un insatiable appétit de vanité et de jouissance. Il y a des Juifs partout, oui, mais la religion juive ne se voit plus, pour ainsi dire, nulle part ! Les conquérants juifs pullulent ; mais les croyants juifs disparaissent. Le grand mouvement d'expansion juive dans le domaine scientifique, littéraire, politique, administratif, aboutit à une générale apostasie religieuse du monde juif.

Les rabbins l'avouent très souvent, même en chaire. Leur gémissement est presque ininterrompu ; et il ne date pas d'hier. Voici, par exemple, un passage du discours que prononçait, il y a douze ans, le rabbin de Nice, M. Meiss :

« Hélas ! — il faut avoir le courage de l'avouer — ils sont généralement *perdus* pour le judaïsme, les jeunes gens israélites dont les succès scolaires sont si remarquables et effarouchent les camarades des autres cultes ; ils apprennent tout, *hormis notre propre histoire*, et ils se font *gloire* de rester *étrangers à nos pratiques religieuses !*

« Ils sont généralement *perdus pour le judaïsme*, ceux qui, à force de travail et de discipline — on ne compte pour rien la protection divine ! — sont parvenus à une situation élevée : ils ont le grand souci d'effacer la tache originelle, et leurs sympathies ne vont pas toujours de notre côté !

« Enfin, — à quelques consolantes exceptions près — ils sont généralement *perdus pour le judaïsme*, tant de beaux écrivains, tant de brillants penseurs qui pourraient détruire les préjugés et grouper autour de nous toutes les bonnes volontés, toutes les âmes loyales et toutes les intelligences d'élite, s'ils ne préféraient vivre dans *une espèce de nihilisme religieux, reniant parfois leurs anciens compagnons d'armes*... Il y a même des israélites qui *semblent avoir voué une haine à la religion du Sinaï... Nous n'avons plus d'idéal... Nous renions notre passé*[1]... »

Ces lamentations, qui, il y a dix ans, n'étaient pas rares, sont, depuis, devenues le sujet le plus ordinaire des discours rabbiniques. Elles forment le fond d'articles publiés à chaque instant par

1. *Univers israélite*, 3 janvier 1901.



les journaux juifs. Continuellement, ces journaux constatent la décadence du judaïsme. Ils disent :

« Le courant de *négation* pénètre dans les *maisons juives*, introduit par la jeunesse élevée à l'école sans Dieu, et mine les fondements religieux. Le signe de l'Alliance d'Abraham est bafoué. Jeunes gens et jeunes filles ne veulent plus entendre parler de mariage consacré par la religion. Les enterrements civils augmentent. Le culte funèbre est abandonné, et l'on voit des fils refuser à leurs parents l'hommage traditionnel des prières pour le repos de leurs âmes. Quant aux fêtes, naguère universellement respectées, comme Pâque et Kippour, le nombre de leurs fidèles diminue chaque année. Lambeau par lambeau, *le Judaïsme s'en va de l'Israël de France*, et, ce qui met le comble à notre affliction, c'est que cette dissolution s'opère sans qu'aucun effort, sans qu'aucune velléité se manifeste pour l'arrêter... Que l'impiété, au cours de ces dernières années, sous l'action dissolvante des doctrines à la mode, ait fait des progrès si rapides, on le comprend sans peine. Mais, ce que l'on ne s'explique pas du tout, c'est que, témoins de cette action malfaisante, ceux qui, par leurs fonctions, leur situation officielle dans le judaïsme ont charge d'âme, n'aient rien tenté, rien essayé pour disputer le terrain à l'incrédulité, pour sauvegarder le patrimoine d'idées, de sentiment, de formes religieuses...[1] ».

Dans ces mêmes articles et dans beaucoup d'autres, les *Archives Israélites* constatent que les « chefs religieux » du Judaïsme s'occupent bien des œuvres philanthropiques, mais pas du tout de l'action religieuse. « Sur le terrain religieux, proprement dit, nous n'avons rien vu pousser, tandis que la mauvaise herbe du scepticisme atteignait des hauteurs prodigieuses ». Les *Archives* reprochent aux « chefs » de laisser la jeunesse « s'habituer à se détacher » du Judaïsme et à le mépriser, à en rougir. »

Ce n'est pas seulement aux « chefs » hiérarchiques que s'en prend cette presse. Elle dénonce aussi « l'indifférence des Crésus juifs ».

Elle se plaint qu'il n'y ait pas de « bibliothèque israélite »[2].

Elle déplore que, désormais, pour la plupart des israélites, le Décalogue soit remplacé par... la Déclaration des Droits de l'Homme ![3]

La même presse accuse de trahison quantité de juifs qui dissimulent ou qui répudient leur origine, afin d'obtenir une situation ou une influence politique. A propos des élections de 1910, les *Archives Israélites* disaient, en parlant de certains candidats juifs :

1. Ces passages sont extraits d'articles publiés par les *Archives Israélites* du 11 et du 25 février 1909, intitulés « *Un cri d'alarme* » et « *La décadence de la vie publique dans le Judaïsme français.* »

2. *Archives Israélites* du 2 janvier et du 10 décembre 1908.

3. id. 4 juin 1908.



On en a vu qui ont déployé toutes les ressources d'une imagination fertile pour déguiser leur origine, et, quand leur nom, pas trop caractéristique, la décelait et rendait impossible toute dissimulation, la renier avec la désinvolture du parfait arriviste...La race des Crémieux, hélas ! est bien dégénérée, et voilà pourquoi nous assistons, en France, à ce spectacle démoralisant de juifs qui font les plus comiques efforts pour soutenir, devant les électeurs dont ils sollicitent les suffrages, qu'ils ne le sont plus ou qu'ils ne le sont pas...

« On ne s'imagine pas de quelles compromissions, de quelles bassesses est parfois faite l'ascension de certains hommes chez qui la conscience est abâtardie... [1] »

Beaucoup de Juifs changent de nom, soit d'une manière légale, soit même sans demander aucune autorisation. Tel, qui s'appelait M. *Klein*, devient tout-à-coup M. *Petit*; ou bien M. *Wolf* francise son nom en celui de M. *Leloup*. D'autres prennent les noms français les plus communs : Dupont, Durand, Dubois, etc. C'est un des motifs qui rendent si difficile l'évaluation à peu près exacte du nombre des Juifs installés en France. Même, si l'on parvenait à compter tous les noms juifs qui figurent sur les listes de fonctionnaires et aussi sur les listes de simples citoyens, on serait encore loin de la réalité, puisque tant d'Israélites s'appliquent à dissimuler leur race.

On ne peut pas les compter ceux-là, encore moins que les autres, mais on les reconnaît tout de même, car il y a des signes extérieurs qui subsistent malgré tout. Les *Archives Israélites* ont eu soin de le dire, en flétrissant et en ridiculisant l'apostasie commise dans le domaine de l'état-civil :

« Comme certains roturiers qui se donnent de la particule sans permission, il y a, disent les *Archives*, des israélites qui maquillent leur nom, à seule fin de le rendre méconnaissable. Mais, s'ils sont parvenus, Dieu sait par quels prodiges d'ingéniosité, à se grimer, à se déjudaïser, il en est beaucoup qui portent leur marque d'origine inscrite sur leur figure, sur la courbure de leur nez. Ici encore, toutes les eaux du baptême n'y peuvent rien. Elle reste indélébile et reparait chez les enfants et les petits-enfants. »

A leur protestation irritée, les *Archives Israélites* ajoutaient l'assertion suivante, qui montre les rénégats punis, en ce monde, par une dérision providentielle :

« On a même constaté que le *facies* juif persiste, *beaucoup plus accentué*, chez les *descendants des convertis*. Cette préférence, c'est la revanche de la race qu'on a reniée pour des motifs souvent peu avouables ; et ainsi se justifie la parole d'un des docteurs : *Af al pi chéhala Israël hou* ; la qualité de Juif ne s'abolit pas, nonobstant l'abandon... La lâcheté de ces renégats, plus soucieux de leur sécurité personnelle que de l'honneur de la famille juive, fournit à l'antisémitisme un argument de plus. » [2]

1. *Archives israélites*, 12 mai 1910.
2. *Archives Israélites* du 26 mai 1910.



Ce ne sont pas seulement les Juifs fidèles aux croyances religieuses qui prononcent cette flétrissure implacable et vindicative, on la retrouve aussi sous la plume d'écrivains juifs qui adhèrent à la libre-pensée radicale mais qui ont, du moins, la fierté de vouloir être connus tels qu'ils sont. Ainsi, M. Bernard Lazare, qui fut le premier, peut-être, à préparer la révision de la cause de Dreyfus, M. Bernard Lazare, publiciste, libre-penseur, athée, (il est mort depuis deux ans) a condamné les Juifs qui répudient leur origine. Il ne leur reprochait pas d'abandonner leurs croyances, puisqu'il n'en avait conservé aucune, mais il stigmatisait la crainte et la cupidité, surtout le goût de la jouissance, qui pousse tant de Juifs à renier leur race. Cette page est écrite d'un style violent, mais on doit la citer pour faire connaître la méprisante sévérité avec laquelle, dans le monde israélite incrédule, comme dans le monde israélite croyant, sont jugés les israélites qui veulent se mêler à la société chrétienne :

« Il y a cent ans, en France, moins encore en Allemagne, en Autriche et en Angleterre, que les Juifs d'Occident ont été libérés. On a détruit les barrières matérielles qui les séparaient de la société chrétienne. On leur a permis d'exercer leurs droits d'homme. Il y a eu un âge d'or pour les Juifs, un âge où tous les rêves ont pris leur essor ; tous les rêves, toutes les ambitions. Qu'est-il arrivé ? Une petite portion, la portion possédante des Juifs, s'est ruée à l'assaut des jouissances dont elle avait été sevrée pendant de si longs siècles. Elle s'est pourrie au contact du monde chrétien, qui a exercé sur elle la même action dissolvante que les civilisés exercent sur les sauvages auxquels ils apportent l'alcoolisme, la syphilis et la tuberculose. Ainsi, il est évident que la classe dite supérieure chez les Juifs d'Occident, et principalement chez les Juifs de France, est dans un état de décomposition avancée. *Elle n'est plus juive, elle n'est pas chrétienne*, elle est incapable de substituer une philosophie, encore moins une libre morale, au *Credo* qu'elle n'a plus... Elle empoisonnera les autres nations tant qu'elle ne se décidera pas — ce à quoi nous ne saurions trop l'engager, — à adhérer au christianisme des classes dirigeantes et à *débarrasser ainsi le judaïsme*[1] ».

Le jugement si sévère qu'a prononcé Bernard Lazare sur les Juifs qui se mêlent profondément à la société dite chrétienne n'est pas, en général, ratifié par les autres juifs libres-penseurs.

Au contraire, le plus grand nombre de ces derniers se réjouissent de voir les juifs manifester du mépris envers les usages rituels d'autrefois et envers la croyance surnaturelle. Suivant M. Théodore Reinach et suivant une foule d'autres, cette répudiation de la foi juive est un exemple précieux, qui favorise la lutte contre le catholicisme et contre le christianisme. Le dédain témoigné à la religion juive par les israélites rénégats est une excellente propagande pour

1. *Le Nationalisme juif*, par BERNARD LAZARE, page 7 : Paris, 1898.



ruiner toute croyance surnaturelle et spécialement toute foi dans le Christ et toute foi dans le Dieu personnel et vivant. D'après M. Théodore Reinach, les Juifs rénégats sont les agents, très utiles, de la *transformation* qui doit remplacer, sur la terre, l'autorité divine par l'autorité de la seule conscience humaine. M. Reinach et ses amis admettent encore une religion, mais une religion toute humaine, dans laquelle Dieu se réduit à l'humanité. On composerait ainsi un amalgame de judaïsme, de christianisme et de libre-pensée; et cet amalgame deviendrait, grâce aux Juifs, la religion définitive. Citons M. Reinach :

« Si cette transformation est dirigée avec intelligence, il pourra s'en dégager sans peine une forme religieuse supérieure en pureté, en simplicité, en grandeur morale, *à toutes celles qui existent aujourd'hui*, affranchie de toutes pratiques superstitieuses comme de toute conception anthropomorphique, conciliant la notion de la divinité, *âme du monde* et source du bien, avec les données de la science, que la religion dépasse mais ne saurait contredire, acceptant du Christianisme son principe de fraternité universelle déjà proclamé par les prophètes, mais corrigeant son pessimisme qui ne voit de salut que dans l'autre vie, par cette action de *l'amélioration indéfinie de l'espèce humaine*, qui est *la forme moderne de la croyance messianique*[1] ».

La libre-pensée compte donc sur les Juifs incrédules pour stimuler et pour diriger la propagande anti-chrétienne. Cette espérance est, d'ailleurs, très justifiée; car les Juifs de la presse, de la politique, de la littérature et de la philosophie, des administrations diverses, donnent le concours le plus actif à l'œuvre poursuivie depuis trente ans par les *laïcisateurs*, pour détruire en France toute croyance chrétienne.

* * *

Mais alors, une autre question apparaît et fait surgir des remarques bien dangereuses pour l'influence que les juifs sont si fiers d'exercer, et très propres à fortifier le mouvement anti-sémitique.

Si les Juifs ne sont plus les fidèles d'une religion positive, que sont-ils donc? Une race, une simple race qui veut se mêler aux races des autres pays et, notamment à la race française. Mais une race a toujours un tempérament et un instinct particuliers, qui la portent à jouer un rôle spécial. Les Juifs modernes ont beau abjurer et railler leur ancienne croyance : ils gardent quelque chose du penchant qui les caractérise. Ce penchant, ce n'est plus le zèle à servir le Dieu de la Bible : c'est, ainsi que M. Reinach le dit « la croyance messianique » ; et, puisqu'ils n'attendent plus le Messie divin annoncé par les prophètes, ils comptent que l'avènement du Messie doit être leur propre triomphe terrestre. En cessant de croire au Dieu personnel et vivant, et en continuant de vouloir servir le plan

1. *Les Juifs*. Article de M. Théodore REINACH dans la *Grande Encyclopédie*.



messianique, ils apparaissent de plus en plus comme une race qui se prend elle-même pour le seul Messie véritable et qui aspire uniquement à devenir maîtresse, à dominer parmi les peuples.

Or, à peu près partout,... on s'en aperçoit! des chrétiens, plus ou moins négligents, qui jusqu'ici refusaient d'admettre que leur foi fût menacée par l'influence juive ; des libres-penseurs aussi, de plus en plus nombreux, qui, jadis, trouvaient ridicule et odieux qu'on leur reprochât de se laisser diriger par les Juifs, tout ce monde-là, aujourd'hui, parle de la puissance juive avec inquiétude ou même avec irritation. L'antisémitisme s'éveille dans des milieux qui s'y montraient autrefois tout à fait réfractaires. Là où, il y a vingt ans, il y a dix ans, pas un mot n'aurait pu être prononcé contre les Juifs, on se plaint d'eux maintenant, assez haut. On dit qu'ils sont gênants, avides, dangereux ; on leur reproche aussi d'abaisser l'âme française dont ils s'emparent, et qui se ressent de leur goût pour le succès matériel et pour la vulgaire ostentation.

On dit cela ; et c'est naturel, puisque des Juifs eux-mêmes le disent dans les endroits où les paroles ont le plus de retentissement : au théâtre ! Oui ! une pièce qui fut jouée il y a quatre ans au théâtre Réjane et qui eut un grand nombre de représentations, a mis en relief cet instinct du Juif. Elle était intitulée *Israël*, et elle avait pour auteur un israélite, un des écrivains dramatiques les plus en vue, M. Bernstein, doué d'un remarquable talent, mais d'un talent audacieux, provoquant et brutal. Déjà, certains types du monde juif avaient été exhibés sur le théâtre dans une œuvre du spirituel et sceptique Maurice Donnay : *Le retour de Jérusalem*. C'était une satire, modérée quant au fond et quant à la forme, mais pourtant malicieuse et pénétrante. Il fallait une réponse. M. Bernstein s'en chargea et composa *Israël*. Naturellement, *Israël* tourne en ridicule le parti antisémitique.

Ce parti est représenté par quelques jeunes mondains très « snobs » dont l'un, Thibaut, qui croît être de lignage aristocratique, est un enfant adultérin, fils d'un financier juif. Pour le plaisir de faire montre d'antisémitisme, l'élégant Thibaut inflige à ce financier, Gutlieb, un grossier outrage prémédité. De la bouche même de sa mère, il apprend pourquoi il ne peut se battre avec Gutlieb. La scène est extraordinairement audacieuse, mais très habilement faite. Il y en a une autre non-moins hardie mais beaucoup plus singulière et très significative. Le juif va relancer son fils adultérin, avec qui il veut avoir un duel pour sauver les apparences. Une répugnante discussion s'engage, dans laquelle est traitée, en abrégé, la question de l'antisémitisme.



Thibaut jure qu'il ne sent en lui rien de juif. Et, comme Gutlieb proteste, il s'écrie :

Enfin, est-ce mon sang juif qui m'a précipité, de force, contre votre bande, contre votre clique ? Hein !

GUTLIEB

Parfaitement.

THIBAUT.

Quoi ?

GUTLIEB.

Oui, j'affirme qu'un puissant instinct sémite a fait l'antisémite que voilà ! J'affirme que vous vous êtes jeté dans l'anti-sémitisme, non par haine profonde du juif, mais bien par une divination *juive*, par une *ambition juive de la cause éclatante, de la cause bruyante, de la cause qui sonne, qui donne, qui rend*... Et de la cause, surtout, qui soulève, qui enlève, qui met sur un pavois, qui met en vue, *bien en vue, immensément en vue*... [1]

Non content de peindre sous ces couleurs peu flatteuses le monde auquel il appartient, l'auteur a introduit, dans la préface d'*Israël*, une sorte de profession de foi où s'étale le trait essentiel du judaïsme moderne :

« Que l'on me permette une déclaration liminaire : *Je suis très content d'être un juif*. Je ne dis pas que j'en sois fier : il m'a toujours paru bien ridicule de s'enorgueillir d'un événement aussi involontaire que la naissance... Mais enfin, je suis très content. *Je sens fortement que ce surcroît de vie secrète que l'on nomme le tempérament et qui fait l'artiste, je le dois, pour ma plus grande part, à mon origine*... »

M. Bernstein n'a aucune croyance religieuse. L'avantage qu'il trouve à être juif consiste dans le *tempérament* dont la pièce *Israël* donne une définition très significative : amour du bruit, du profit, de la domination, de l'ostentation.

C'est précisément ce que l'on reproche aux Juifs. Loin de prendre soin de se corriger, ils s'abandonnent à leur égarement. Ils excitent eux-mêmes, contre eux, une hostilité qui, sans doute, continuera de grandir.

*
* *

En résumé, l'étude du problème juif conduit aux conclusions suivantes :

1° Les Juifs envahissent tous les milieux, publics ou privés ;

1. Acte III, scène 3.



2° Autrefois, ceux qui tenaient en France une place importante descendaient de familles établies en Espagne, et ils faisaient partie d'une espèce d'aristocratie juive. Maintenant, au contraire, ils ont une origine allemande, ou russe, et sortent des classes inférieures ; les noms le prouvent ;

3° Etablis en France, sous le prétexte d'y rechercher la liberté religieuse, ils ont complètement oublié leur religion. Comme le disent les *Archives Israélites*, ils ont remplacé le *Décalogue* par la *Déclaration des Droits de l'Homme* ;

4° Tout ce qui leur reste de leur foi est un instinct qui entretient en eux l'espoir de la conquête et de la domination, et qui les persuade que l'avènement du Messie consiste dans le triomphe de la race juive ;

5° Les Juifs qui s'appliquent à la politique, à la philosophie et à la littérature se vantent de tout ce qui leur est reproché. Ils excitent contre eux une opposition qui, certainement, continuera de grandir.

On doit donc prévoir, qu'en France, l'antisémitisme jouera un rôle de plus en plus important.

EUGÈNE TAVERNIER.



DOCUMENTS ANCIENS

MÉMOIRE SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LES CONSPIRATIONS

SOUS LA RESTAURATION

Par Simon DUPLAY

Précédé d'une Notice par M. Léonce Grasilier

I.

SIMON DUPLAY

Dans les papiers de la Police de la Restauration conservés aux Archives nationales, se trouve un petit manuscrit sans signature et sur feuilles volantes, dont le titre a disparu avec la première page. L'écriture rapide, très caractéristique, trahissait son auteur, en même temps que la rédaction, d'un style simple autant que précis, dénotant une connaissance profonde du sujet traité, nous confirmait dans la certitude que ce manuscrit n'était autre que la minute définitive d'un *travail sur les sociétés secrètes*, fait en 1822, par un sous-chef de bureau de la Direction de la Sûreté Générale au Ministère de l'Intérieur.



Une note de ce fonctionnaire nous avait révélé depuis fort longtemps l'existence de ce document, que jusqu'alors nous avions vainement cherché.

Ce rapport, destiné au Ministre de l'Intérieur, n'est pas seulement intéressant par la matière qu'il traite ; il offre, en outre, cette particularité d'avoir été rédigé par un homme qu'on ne s'attendait point à voir s'occuper d'un pareil sujet ; un homme dont le nom eut un court moment de popularité, aux plus sombres jours de la Terreur.

L'auteur de ce travail est en effet Simon Duplay, le « Duplay à la jambe de bois », l'ancien secrétaire de Robespierre.

Les historiens, les biographes n'ont eu garde de dédaigner ce jeune homme infirme, vivant chez son oncle, le menuisier Duplay, l'hôte dévoué, l'admirateur fanatique, l'accapareur même de ce Robespierre, qui devait dans sa chute entraîner toute la famille qui l'avait choyé, adulé dans la maison de la rue Saint-Honoré.

Tous les écrivains qui ont parlé de Simon Duplay ne nous ont fait connaître que cette petite portion de sa vie employée auprès de l'autocrate rouge, qui pouvait avec lui le précipiter dans l'abîme ; s'ils ont esquissé son passé, ils ont totalement négligé de nous faire connaître la suite de sa carrière. Ce ne peut être par ignorance, car des souvenirs sont restés pouvant en témoigner ; leur silence ne serait-il pas le fait plutôt d'une prudente réserve, d'une répugnance quasi respectueuse et peut-être aussi, le résultat d'une forte déception éprouvée par les apologistes sans réserve des hommes et des choses de la Terreur ?

Il pouvait en effet leur déplaire de dire que, de secrétaire de Robespierre, Simon Duplay était devenu l'auxiliaire de Fouché, qu'il avait fait partie de la police du Consulat, de l'Empire, et qu'il fut maintenu dans ses fonctions avec avancement sous la Restauration. Pour nous, qui n'avons pas les mêmes idées, nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre inconvénient pour la mémoire de Simon Duplay à faire connaître sa carrière administrative et à parler loyalement de cet honnête homme, qui fut un chef de famille modèle et un zélé serviteur de l'Etat, qui mourut à la tâche autant par devoir professionnel que par dévouement paternel.

Simon Duplay était fils de Mathurin Duplay, petit menuisier à Saint-Dizier-la-Seauve, dans la Haute-Loire, qui mourut de bonne heure, laissant deux orphelins, Simon et son frère Jacques, qui furent recueillis par leur oncle, Maurice Duplay. Celui-ci avait fort bien réussi à Paris en exerçant le métier paternel, et s'était enrichi grâce à de puissants protecteurs et à son mariage avec la fille d'un gros



charpentier de Choisy. L'oncle fit bon accueil à ses neveux et les reçut comme ses enfants dans une des maisons qu'il possédait alors, 66, rue Saint-Honoré, presque en face de la rue Saint-Florentin.

Les souvenirs de famille qui ont été publiés, nous font connaître dans ses moindres détails l'intérieur du célèbre ami de Robespierre. Nous n'avons pas certes l'intention de le décrire ici, pas plus que d'entrer dans le récit de la vie de Simon Duplay, sur laquelle cependant un rapide coup d'œil est nécessaire pour l'esquisse biographique de l'ancien sous-chef de bureau à la Sûreté Générale.

A côté du maître menuisier vivaient sa femme, son fils Jacques-Maurice et ses filles Eléonore, Sophie, Victoire et Elisabeth, dont l'éducation était fort soignée ; toutes, paraît-il, étaient bonnes musiciennes, et l'une d'elles, Eléonore, passait pour une des meilleures élèves du peintre Regnault. Jacques-Maurice étudiait chez lui depuis la fermeture du collège d'Harcourt, et c'est près de lui que Simon, alors incapable d'écrire une lettre correctement, sut mettre à profit les leçons données à son cousin, tout en menuisant pour son oncle. Quant à Jacques, le frère de Simon, il resta toujours un être assez fruste.

Au premier appel des volontaires, le jeune Simon courut s'enrôler le 1er novembre 1791 ; il n'avait pas dix-huit ans, étant né le 16 juin 1774, mais, bravement, il déclara être né en 1773. Il fut enrôlé au premier régiment d'Infanterie, ci-devant Colonel-Général infanterie, et dirigé vers le nord.

Moins d'un an après, à la fameuse bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, le soldat volontaire, plein de fermeté et de courage devant l'ennemi, eut la cuisse droite emportée par un boulet de canon.

Après plus de sept mois de convalescence, Simon Duplay traînant une jambe de bois, rentrait dans la maison de la rue Saint-Honoré, où les soins et les prévenances de toute la famille mirent sur son âme attristée le baume du réconfort le plus efficace.

Une pension de quinze sous par jour lui avait été accordée en vertu de la loi du 2 novembre 1792 ; mais, se basant sur l'article 7, de la loi du 6 juin 1792, qui élevait au grade de sous-lieutenant tous les militaires qui auraient perdu un de leurs membres à la guerre, en leur laissant le choix d'opter entre l'hôtel des Invalides, ou la pension qui le représente. Simon Duplay réclama ce dernier bénéfice, qui lui fut accordé sans difficulté.[1]

Sur ces entrefaites, le Département de la Guerre, ou Commission

1. Cette pension fut transformée, le 1er Vendémiaire an VIII, en une retraite de 164 fr. 37 cent., en vertu de l'art. 54 de la loi du 24 Fructidor an VII.



exécutive, dite de l'organisation et du mouvement des armées de terre, ayant eu besoin d'employés supplémentaires, l'invalide fut appelé, le 1er mai 1793, à servir en qualité de commis expéditionnaire dans les bureaux de la gendarmerie, et y demeura jusqu'au 19 avril 1794. Il était donc sans emploi, lorsque Robespierre vint se réfugier dans la maison de son oncle, rue Saint-Honoré, après la journée du Champ de Mars, et c'est ainsi que, vivant dans l'intimité du « nouveau tyran », il en devint tout naturellement le secrétaire : charge ou honneur qui ne devait pas tarder à le rendre suspect, à la suite de son redoutable patron.

Les Journées de Thermidor qui virent s'écrouler la fortune de Robespierre et de ses collègues de la Convention portèrent également un coup terrible à celle de tous les membres de la famille Duplay, qui furent arrêtés et emprisonnés. C'est le 12 thermidor que, sur un ordre du comité de Sûreté générale, « Duplay fils aîné, secrétaire de Robespierre (celui qui a une jambe de bois, spécifiait le mandat), fut mis en arrestation et traduit à la Force, tandis que les scellés étaient apposés sur ses papiers.

Pendant un an, l'infirme fut traîné de prison en prison : de la Force, à Port-Libre, puis au Plessis, d'où il sortit le 8 thermidor de l'année suivante (22 juillet 1795).

* * *

Que devint alors Simon Duplay? Nous l'ignorons, car l'on perd sa trace jusqu'au 2 thermidor an VII. Nous le voyons à cette époque entrer au Ministère de la Police Générale, que le Directoire venait de confier à Fouché, pour qui le titre d'ancien secrétaire de Robespierre ne devait pas être une recommandation bien chaude : mais d'autres influences auront dû agir pour faire admettre l'invalide, comme d'autres encore, et peut-être bien les mêmes, agiront plus tard pour l'y faire maintenir. Au Ministère de la Police Générale, Simon Duplay fut placé par Fouché sous la direction du fameux Desmarest, qui créait le *Bureau particulier*, « spécialement chargé de la police d'Etat, c'est-à-dire de la recherche de tous les complots et projets contre la constitution, le gouvernement et la personne du premier magistrat, ainsi que de la poursuite des provocateurs, auteurs ou complices de ces manœuvres; la surveillance des libraires, la fausse-monnaie, les faux quelconques, intéressant le Gouvernement, les réunions clandestines et les hommes marquants de tous les partis et opinions, ainsi que les étrangers, enfin de la direction des agents secrets ».



C'est au deuxième bureau que Duplay fut attaché en qualité de rédacteur de deuxième classe, lors de la réorganisation de l'an X. Il s'y trouve au milieu de quelques anciennes connaissances, des amis, des alliés même, parmi lesquels on remarque les deux frères Lebas. Employé zélé et intelligent, Duplay se fit remarquer par son aptitude aux besognes lourdes, méticuleuses et exigeant une longue patience, jointe à une mémoire fort étendue; aussi est-ce à lui qu'en l'an XII, on songea pour un travail tout spécial réclamé par le Premier Consul.

Après la conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru et autres; Bonaparte demanda « qu'il fût dressé sans délai un dictionnaire « par ordre alphabétique de tous les agents qui ont été employés « par les étrangers ou par les Bourbons pour troubler la tran- « quillité de la France et dont les noms ont été cités ou compromis « dans les différentes procédures ou pièces officielles imprimées « ou non depuis la Révolution ». Il exigea, en outre, qu'il lui fût rendu compte tous les cinq jours de la situation du travail.

Duplay fut seul chargé de cet important travail; en peu de jours, le 29 floréal, il avait déjà réuni plus de 2.500 noms sur des documents remontant jusqu'à l'année 1792 et comprenant, par conséquent, une période de treize années très fécondes en complots, conspirations et machinations de toutes sortes. Avec une rapidité relative, avec une précision et un soin méticuleux, l'homme de confiance de Desmarest et de Régnier[1] rédigea ce dictionnaire, dont il fut fait trois copies au moins, une pour Bonaparte, une pour le Ministère de la Police et la troisième pour le Préfet de Police. Ce registre fut, à cause de sa reliure, appelé le *Livre Vert*.

L'exemplaire déposé aux Tuileries dans les archives de la Secrétairerie d'Etat Impériale a été détruit par ordre, en Mars 1814, à l'approche des armées alliées. Celui du Ministère paraît avoir subi le même sort, car il fut fait, à la même époque, à l'hôtel du quai Malaquais et à l'hôtel de la rue des Saints-Pères, un énorme autodafé.

Nous ne connaissons du dictionnaire de Duplay que l'exemplaire qui existe encore dans les archives particulières de la Préfecture de Police et qui nous a permis d'apprécier le travail.

L'œuvre de précaution et de prudence politique qui amena la destruction de si nombreuses pièces de la Police secrète, dont on constate l'absence au fur et à mesure que l'on avance dans l'exploration des papiers du fond de la Police Générale (Série F^7) aux Archives nationales, est de beaucoup supérieure à ce que l'on peut imaginer.

1. Le Grand Juge chargé du Ministère de la Police depuis le départ de Fouché, après l'affaire de la Machine Infernale.



Une note autographe de Simon Duplay, adressée le 24 mars 1815 à Fouché revenu au ministère, nous en donne une idée approximative[1].

« Tous les travaux qui présentaient l'ensemble des intrigues de « la Chouannerie, des diverses agences de l'Angleterre et des Bour- « bons (à l'intérieur et à l'étranger), des nombreux complots « tramés contre le Chef de l'Etat, etc., etc., tous ces travaux, résul- « tat de quinze ans de soins assidus, ont été anéantis, par ordre, « lorsque l'ennemi menaçait la capitale.

« L'on a aussi livré aux flammes un immense travail sur l'exté- « rieur, particulièrement sur ces associations secrètes de l'Allema- « gne et du nord de l'Europe, d'où sont sortis plusieurs fanatiques « qui, à Vienne et à Paris, ont deux fois attenté à la vie de l'Empe- « reur. Ce dernier travail formait la Case de la surveillance des « étrangers[2]. Enfin l'on a mutilé, à la même époque et pour les « mêmes motifs, une infinité d'affaires particulières, toutes d'un « intérêt majeur, qui seraient entièrement perdues pour la Police « Générale, sans les souvenirs qui peuvent seuls suppléer aux pièces « détruites ».



Après la rentrée des Bourbons, il y eut, au ministère de la Police, d'autres hécatombes, et, comme elles étaient motivées moins par les précautions politiques que par la rancune et la haine, elles furent plus terribles pour les papiers; mais, pour les individus, dès que Beugnot eut pris en main la Direction Générale de la Police du royaume, l'épuration commença, et Simon Duplay fut compris dans la première proscription. Il avait été le serviteur de « l'Usurpateur », le familier de conventionnels régicides, son nom ne pouvait pas figurer parmi ceux des nouveaux venus, chargés de veiller à la sécurité de la monarchie.

Cependant une puissance supérieure intervint heureusement pour ne pas laisser sans ressources celui qui avait été secrétaire de ce Maximilien Robespierre, dont la sœur émargeait une pension sur la cassette de Louis XVIII, comme elle en avait touché une, mais combien moindre! sur la cassette impériale.

1. Cette exploration pour la recherche des documents a livrer aux flammes portait sur plus de *vingt mille* dossiers, dont *quinze mille*, au moins, constitués sous la direction de Desmarest pendant les minstères de Fouché, duc d'Otrante, et de Savary, duc de Rovigo (y compris l'intérim de Régnier, Grand Juge, Ministre de la Justice).

2. Simon Duplay avait été chargé seul de l'établir et de le suivre.

Simon Duplay s'est plaint que la première Restauration lui eût fait subir une réduction de traitement et une sorte d'exil loin de la police politique, dans la division administrative, méconnaissant ainsi, dédaignant même ses occupations antérieures, ses aptitudes et son expérience des hommes et des choses, qui, pendant près de seize ans, avaient fait l'objet de son constant labeur.

Cependant, il avait été, le 12 Juin 1814, nommé, par le Comte Beugnot, sous-chef de Bureau aux appointements de trois mille francs, au grand déplaisir d'une multitude de solliciteurs, tous émigrés rentrants, qui se croyaient des aptitudes à nulles autres pareilles pour la police ou la surveillance des maisons de jeux, car une grande quantité de ces gens, pendant vingt ans, outre Rhin, avaient fait pour vivre le métier d'indicateur ou celui de croupier.

Lorsque éclate bruyamment l'événemment du 20 Mars 1814, Duplay tressaille d'aise et il ne s'en cache pas, non plus qu'il ne dissimule ses craintes d'être renié par ses anciens maîtres, pour avoir servi les derniers ; dès le 21 Mars, il écrit au duc d'Otrante :

« J'ose prendre la liberté de solliciter moi-même l'intérêt de « V. E. Mon nom ne lui est pas inconnu, et le souvenir des bontés « qu'Elle a eues pour moi pendant ses deux précédents ministères, « me donne l'espoir de n'être pas repoussé.

« J'ai été employé pendant seize années consécutives dans la divi- « sion de la Police secrète, et chargé, dans les six dernières années, « de l'instruction et de la suite des principales affaires de haute « police qui s'y traitaient. A l'époque désastreuse de 1814 et au « moment où un avancement certain allait récompenser mes longs « services, j'ai perdu la moitié de mes appointements et j'ai été « relégué dans un bureau de la Division administrative. Je prie « Votre Excellence de me rappeler à la place que j'occupais depuis « si longtemps ; je fais cette demande dans la persuasion intime « que je peux être utile au service de S. M. Votre Excellence pourra « s'en convaincre, si elle veut bien jeter les yeux sur la note ci- « jointe ».

C'est celle sur les destructions de 1814, qu'on a lue plus haut et à laquelle s'ajoute cette remarque :

« Son Excellence appréciera l'utilité dont peuvent être les tra- « ditions que j'ai conservées tant sur le fond de toutes ces affaires « et sur leurs détails, que sur la manière de les traiter ».

C'étaient en effet des qualités fort appréciables, et Fouché, duc d'Otrante, ne pouvait les dédaigner. Duplay fut conservé à la Police, et quand, trois mois plus tard, l'ex-Ministre de Napoléon, devenu



Ministre de Louis XVIII, supprimera la *division de sûreté* de son ministère, il ordonnera d'en conserver le sous-chef et de le replacer au bureau particulier.

Après le renvoi du trop compromis Duc d'Otrante, Decazes, passant de la préfecture de Police au Ministère, conserva Duplay comme un précieux auxiliaire ; mais, ne lui reconnaissant pas probablement les qualités de décision et d'initiative indispensables à un chef, dont elles assurent l'autorité, lui et ses successeurs confinèrent ce travailleur plein d'endurance, d'expérience et de loyauté, dans le rang secondaire de sous-chef de bureau, bien qu'ils lui eussent imposé des tâches supérieures, ardues, laborieuses, habituellement confiées à des chefs de grades plus élevés.

Pendant douze années, de 1815 à 1827, il va encore peiner longuement, scrupuleusement, par devoir professionnel, pour le pain quotidien, pour le bien-être du foyer dont ses appointements sont l'unique ressource et pour l'éducation de ses enfants, Mathieu-Simon son fils, et Sophie sa fille.

Et cependant ce laborieux peine doublement, sous l'excès de travail et sous l'étreinte d'un mal qui menace à chaque instant de rompre le fil de sa vie. Le docteur Baffos, membre titulaire de l'Académie de médecine, chirurgien en chef de l'hôpital des enfants malades, près duquel étudiait son fils Mathieu-Simon Duplay et qui, devenu son ami, le soignait depuis vingt ans, avait remarqué dès 1818 une altération dans sa santé. Vers cette époque, en effet, Duplay se plaignait d'un rhume dont la violence le fatiguait beaucoup ; le docteur l'ausculta avec soin et reconnut les germes symptomatiques de la maladie qui devait le terrasser, « un anévrisme du cœur ». Le médecin, l'ami, prévint Duplay de la gravité de son état, lui conseilla de se conformer à un régime nécessaire, le conjura de cesser ou tout au moins de suspendre son travail habituel : rien ne fit ; à tout ce qu'il lui disait, celui-ci répondait que c'était impossible, que de la continuation de son travail dépendait l'existence de sa famille et la sienne. Dès lors, voyant qu'il ne parviendrait pas à vaincre l'obstination du malade, le docteur fit tous ses efforts pour prolonger de son mieux cette existence précaire. Le 21 mars 1827, Simon Duplay succombait en pleine activité[1], à l'âge de cinquante-trois ans, dans son appartement de la rue du Bac, n° 98, entouré des siens, de sa femme Marie-Louise Auvray et de ses deux enfants, dont

1. Le docteur Baffos délivrait quelques jours après un certificat où il est dit : « Je certifie suivant ma conscience et mes lumières que M. Duplay, disposé peut-être à un anévrisme du cœur par l'amputation de la cuisse, subie il y a près de 34 ans, a dû le développement de cette maladie, ses souffrances et sa mort, au travail auquel il se livrait habituellement, au temps trop long qu'il y donnait chaque jour et à la vie sédentaire à laquelle ce travail l'obligeait. »



l'aîné, déjà étudiant en médecine à l'hôpital Cochin, devait faire souche de praticien distingué comme lui.

*
* *

L'œuvre de cet homme,qui travailla dans l'ombre et l'oubli pour ce qu'il croyait avec conviction être le bien de la société, la sécurité de l'Etat et la paix de la France, est le témoignage le plus réel, le plus palpable, le plus éclatant en faveur de son activité, de son endurance et de toutes les qualités qui ont été signalées déjà plus haut. Qu'on jette un coup d'œil sur les 150 cartons renfermant près de 15.000 dossiers, qui contiennent le travail quotidien de Simon Duplay de 1815 à 1827, et l'on verra quelle formidable tâche avait été imposée à cet homme,qui la remplissait modestement, placidement, avec persévérance et loyauté.

Lorsque Decazes prit le portefeuille de l'Intérieur, il ne voulut pas abandonner la police qu'il dirigeait depuis trois ans ; il fit supprimer le Ministère de la Police Générale et adjoindre au Ministère de l'Intérieur la direction de la Sûreté Générale telle qu'elle se comporte aujourd'hui. L'un des Directeurs placés à la tête de la nouvelle administration fut Franchet-Desperey, dont l'incessante activité tenait perpétuellement en haleine tous ses subordonnés qui fléchirent plus d'une fois sous l'aiguillon et sous l'ardeur enfiévrée de ce chef insatiable, qui ne calculait point, ou pas assez, l'étendue de la tâche imposée et n'appréciait pas davantage la valeur du travail fourni. L'échange des notes suivantes entre le Directeur et le sous-chef Simon Duplay fera, mieux qu'un exposé exact, connaître cet état de choses.

Première note du Directeur :

« Quels sont les départements, où le passé révolutionnaire a le « plus de moyens?

« Dans ces départements, quels sont les hommes les plus influents « du parti ?

« Et indépendamment, quels sont les hommes, qui, sans avoir un « domicile fixe, ou du moins qui, sans exercer leur influence mal- « veillante dans un lieu plutôt que dans un autre, sont l'objet de la « surveillance habituelle de la Police?

« On peut, d'après ces questions posées, faire un tableau abrégé « des forces révolutionnaires en France ».

A quelques jours d'intervalle, suit cette deuxième note :

« Je prie M. Duplay de me donner un recueil de notes biographi-



« ques sur les Français importants, tel que celui que M. de Circourt
« vient de terminer pour les Espagnols. Il sera bon d'en avoir un
« de même pour les Piémontais.

« Et un autre comprenant les étrangers de toutes nations qui ne
« seraient point classés dans les recueils précédents. M. de Circourt
« l'aidera dans ce travail ».

Un rappel ne tarde pas à se faire entendre.

« J'avais demandé un travail consistant en notes biographiques
« sur les sujets français les plus marquants qui sont dans le cas
« d'occuper l'attention de la police.

« Ce travail dépendait de M. Duplay.

« Je ne l'ai pas vu, je l'attends avec impatience. »

Simon Duplay répond enfin :

« Je m'occupe avec toute l'activité possible de la statistique de-
« mandée par Monsieur le Directeur, et j'y donne, tant au bureau
« que chez moi, tous les instants qui ne sont pas occupés aux affai-
« res courantes. Mais je ne voudrais pas donner à Monsieur le Di-
« recteur une nomenclature aride. D'un autre côté, je suis seul avec
« M. Rivard, ce qui rend le travail un peu long ».

La patience la plus extrême, la résignation la plus profonde, ne peuvent cependant pas dominer à ce point l'amour-propre d'un homme, fût-il le plus doux et le plus déférent, qu'à la fin sa conscience n'éprouve un sentiment presque de révolte, si faible soit-il, contre cette obsession perpétuelle qui presse, réclame, manifeste de l'humeur, sans se rendre compte de l'importance du travail, du temps nécessaire, des forces disponibles. Duplay l'éprouva, et, d'une plume respectueuse, il le manifesta par cette note :

« J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur le Directeur le résumé du
« travail de mon bureau pendant le deuxième semestre de 1822. Il
« en résulte pour l'ensemble 2.637 lettres.

« Le premier semestre en avait fourni 2.339. Ce qui fait pour
« l'année un total de 4976 lettres.

« Toute la correspondance des bureaux politiques et administra-
« tifs a donné, pour l'année 1822, 10.697 lettres.

« Je prie Monsieur le Directeur de ne pas trouver mauvais que je
« lui fasse remarquer (personne ne le ferait pour moi) que ma sec-
« tion a fourni seule la moitié de cette correspondance, moins
« 745 lettres, et que je n'ai que deux collaborateurs, MM. Guilbert
« et Rivard.



« Je vous prie aussi, Monsieur le Directeur, de me permettre de « rappeler que ma correspondance tient généralement aux affaires « de haute politique les plus compliquées, et que je ne porte pas en « ligne de compte les notes et rapports que j'ai donnés pendant le « cours de l'année, ni le travail sur les *sociétés secrètes*, ni enfin « plus de deux mille notes personnelles toutes écrites de ma main, « qui ne sont pas la partie la moins utile de mon travail.

« Si Monsieur le Directeur daigne me faire savoir qu'il est con- « tent de mon zèle et de celui de mes collaborateurs, je serai satis- « fait.

« Je le prie de vouloir bien agréer l'assurance de mon respectueux « dévouement ».

On ne peut être plus modeste.

⁂

Le travail sur les sociétés secrètes, dont parle Duplay, est celui sur lequel il rédigea le mémoire que nous publions.

Pour condenser ces faits en quelques pages, on ne peut s'imaginer combien il lui fallut dépouiller de correspondances et de notes. Les dossiers en effet s'amoncèlent dans les cartons gonflés de papiers. Nul, mieux que Duplay, n'était propre à cette œuvre, car nul n'était préparé comme lui de longue date, et personne autre ne pouvait par la mémoire suppléer aux anciens dossiers détruits en 1814.

Duplay avait une connaissance approfondie des menées des Sociétés secrètes étrangères, dont la pénétration en France présentait pour le gouvernement et pour la tranquillité publique de graves dangers, des menées des révolutionnaires de toutes nuances, de tous pays, qui nourrissaient toujours l'espérance de voir triompher tout au moins la Constitution de l'an III, Jacobins ou Babouvistes qui semaient leur idée parmi les mécontents, dont le nombre croissait de jour en jour, surtout parmi les militaires réformés ou en demi-solde.

Le mémoire de Duplay, bien que trop sommaire, explique toutes les ténébreuses affaires qu'on vit surgir sous la Restauration, complots et conspirations que M. Guillon [1] a parfaitement exposés dans les deux volumes qu'il a publiés, mais qui eussent gagné à être éclairés des précieux renseignements fournis par le travail du sous-chef de bureau à la Sûreté Générale.

Le premier feuillet du manuscrit de Duplay manque. A-t-il été perdu, est-il simplement égaré dans l'amas de papiers déposé aux

1. GUILLON. *Les Complots militaires sous l'Empire et la Restauration*. Paris, Plon, 2 volumes.



Archives Nationales, ou bien a-t-il été volontairement enlevé ou détruit ?

Nous serions porté à admettre cette dernière supposition.

Que pouvait contenir ce feuillet ?

Peut-être quelques phrases imprudentes et hors de saison sur des conspirations antérieures, ou sur les agissements de généraux sous le régime impérial et qui pouvaient être désagréables à des maréchaux de France.

Dès les premiers mots du deuxième feuillet, on comprend qu'il devait être question de machination militaire, puisque l'auteur se donne la peine de réfuter l'ouvrage de Charles Nodier, ainsi qu'on le verra.

Duplay aurait-il écrit le mot de *Philadelphe* ?

Il eût été curieux en effet de connaître l'opinion de ce fonctionnaire de la Police sur cette mythique association, que les élucubrations de la Contemporaine, de Cadet de Gassicourt, de Barbaroux et le roman de Charles Nodier ont popularisée, prouvant une fois de plus que la légende séduit et s'implante plus aisément que la vérité la plus captivante, la plus extraordinaire, la plus dramatique en elle-même.

Desmarest, l'ancien chef de Duplay sous l'Empire, avait déjà refuté la légende [1] dans le chapitre de ses Mémoires intitulé : *Idées de complot dans le Militaire*. — Il est douteux que l'employé fût mieux instruit que le chef, surtout lorsque le supérieur est de l'envergure du redoutable chef de Bureau secret de la police des Fouché et des Rovigo [2].

« Ce serait mal comprendre Nodier, dit Mérimée, ce serait ignorer non seulement le caractère de son talent, mais la nature même de son esprit, que de supposer qu'il eût jamais l'intention de se donner pour un historien et surtout pour un biographe. Qu'il s'agisse de lui, qu'il s'agisse des autres, qu'importe à Nodier l'exactitude rigoureuse des faits ? Pour lui, tout est drame ou roman. Il cherche partout des traits et des couleurs.

« Un nom propre lui rappelle une idée d'où jaillit une composition tout entière. Ce qu'il touche, il l'orne à plaisir. Socrate avait sculpté dans les Propylées les statues des Grâces convertes de vêtements magnifiques.

1. DESMAREST. — *Quinze ans de haute police*, un volume : Garnier, p. 270.

2. S'il ne faut pas admettre l'histoire romanesque des Philadelphes, il ne convient pas de nier *a priori* l'existence d'hommes qui ne formèrent point une Société secrète, telle qu'on l'a conçue jusqu'ici. Il ne faut pas, en effet, aller jusqu'au point de nier l'existence du Colonel Oudet, le héros de la Contemporaine, et de Charles Nodier. Cette ânerie n'est bonne que pour le F∴ O. Pontet, rédacteur de l'*Acacia*. Mars 1905.



« Nodier voile l'histoire d'une parure empruntée à la poésie. Je me rappelle involontairement le mot d'un homme qui, se prenant pour un érudit, et que la postérité comptera surtout parmi les habiles écrivains de notre époque : « Plutarque, disait Courier, ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase ». Il a raison, Nodier était de l'école de Plutarque. Je ne sais d'ailleurs si toutes les fictions de l'homme de lettres furent volontaires, si, en s'abandonnant à son imagination, il ne crut pas quelquefois consulter sa mémoire. Tels que ces fumeurs d'opium de l'Asie, moins sensibles aux impressions extérieures qu'aux hallucinations, du breuvage enivrant, il s'était accoutumé, dans la solitude, à vivre parmi les créations de sa fantaisie comme au milieu des réalités. Souvent ses brillantes rêveries se confondirent à son insu avec les souvenirs moins attachants des scènes du monde qu'il avait traversées. Poète, il ne pouvait comprendre le travail ingrat du chroniqueur.

« Le dernier des ouvrages de Nodier que lui aient inspirés les passions politiques, je veux parler, dit Sainte-Beuve, de son *Histoire des Sociétés Secrètes de l'armée*, publiée au commencement de 1815.

« Dans cet écrit mélangé de fiction et de vérité, il raconte, avec les embellissements romanesques dont il se plaisait à orner tous ses ouvrages, les efforts ignorés de quelques conspirateurs, plus que douteux, espérant dans l'ombre le retour des Bourbons.

« Admirez l'art de Nodier à flatter le pouvoir, son adresse à faire valoir des sciences imaginaires. D'abord il déguise son nom, puis, à chaque page, il exalte un héros républicain, c'est ainsi qu'il faisait sa cour. Son but, me dit-on, fut de rassurer le gouvernement sur les dispositions de l'armée, de tromper l'armée elle-même en lui persuadant que son dévouement à l'Empereur n'était point partagé par ses chefs. Quoi qu'il en soit, nul lecteur impartial n'imputera des calculs intéressés à l'auteur de ce petit ouvrage. Il n'y verra qu'un artifice littéraire, et non une invention de la vanité ».

Ces opinions des maîtres de la critique contemporaine sont entièrement conformes aux conclusions de l'auteur de ce rapport, plus à même que quiconque de connaître la vérité et de l'exposer nettement. Mais disons, en terminant, que ce fut pour nous un plaisir, presque un devoir, d'écrire cette notice biographique sur Simon Duplay et de rendre ainsi justice à l'un de ces modestes serviteurs qui, sans ambition, sans gloire, ignorés, travaillent pour la Patrie et trouvent dans leur obscur labeur même, la seule satisfaction, la seule récompense qu'ils osent espérer.

Léonce GRASILIER.



II.

MÉMOIRE SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES & LES CONSPIRATIONS

1815-1823

(*Le premier feuillet manque*)

....

....

...tableau n'a eu sans doute pour but que d'amuser le lecteur ; son livre de Nodier est évidemment une fiction continuelle. Par quelques noms de généraux mécontents et d'officiers supérieurs, que leur position attachait à la suite de ces généraux, et liait à leur avenir, l'auteur de l'*Histoire des Sociétés secrètes de l'Armée* a imaginé un cadre dramatique, propre à faire briller les personnages qu'il voulait mettre en action ; et, changeant le caractère connu de ses personnages, selon que son plan l'exigeait, transformant en amis de la Légitimité, des hommes qui n'étaient connus depuis vingt-cinq ans que par de hauts faits révolutionnaires, il a fait un ouvrage amusant auquel il ne manque que la vraisemblance et la vérité. La police de Bonaparte eut connaissance, il est vrai, de quelques associations généreuses qui opposaient une digue à la puissance de l'Usurpateur ; mais elles n'étaient pas formées d'éléments révolutionnaires ; loin de vouloir substituer au despotisme de Bonaparte l'anarchie de la Révolution, elles travaillaient à ranimer en France l'amour de la religion et du souverain légitime, et à préparer les voies de la Restauration.

Si l'on veut se rappeler l'agitation morale qui s'empara de la Prusse après la bataille d'Iéna, et qui se propagea si rapidement dans toute l'Allemagne et même en Autriche, malgré les fréquentes occupations des armées françaises, on pourra déterminer à peu près l'époque où la manie des sociétés secrètes s'est introduite en France, et le pays d'où elle nous est venue.

Depuis longtemps, les principes de la Révolution française s'étaient propagés en Prusse et dans toute l'Allemagne méridionale ; mais, comprimés par la politique des cabinets, ils s'étaient concentrés dans la classe des littérateurs, des publicistes, des érudits et surtout des professeurs. L'organisation des universités allemandes favorisa suffisamment la propagation de ces doctrines. On sait que ces établissements étaient pour leur discipline intérieure, presque absolument indépendants de l'autorité publique ; que les élèves qui les fréquentaient étaient groupés en associations particulières qui avaient leurs statuts, leurs serments, leurs symboles, etc.



etc, et l'on conçoit comment ces associations universitaires qui, dans le principe n'avaient pour objet que de se livrer au plaisir ou de se défendre réciproquement, dégénérèrent en clubs politiques, lorsque les professeurs eurent fait germer dans ces jeunes têtes les principes révolutionnaires dont ils étaient imbus, d'abord d'une manière détournée, dans leurs leçons publiques, ensuite plus ouvertement dans leurs conférences particulières. D'abord, les affiliations universitaires se trouvèrent à la disposition des apôtres de ces doctrines : elles en reçurent de nouveaux règlements qui avaient à la fois pour objet de dérober leurs secrets aux profanes, surtout à l'autorité, de diriger l'action de ces foyers vers le grand but, et de fournir aux élèves qui rentraient dans leurs familles, les moyens de faire des prosélytes, et de former des foyers, hors de l'enceinte des Universités. Cet esprit de prosélytisme et de concentration, si conforme au caractère et aux habitudes des peuples d'Allemagne, fit en peu d'années de rapides progrès. Les malheurs de la Prusse le portèrent, dans ce pays, au plus haut degré d'exaltation ; la politique du gouvernement prussien en favorisa le développement, comme il le fit plus tard, après la campagne de Russie, espérant le faire tourner contre l'oppresseur de la Prusse et de l'Allemagne. Les principaux directeurs agirent dans le même esprit, mais dans un but bien différent. Ils regardaient le système et l'influence de Bonaparte comme le plus grand obstacle à l'accomplissement de leurs projets, persuadés que les gouvernements ne sauraient résister à leurs efforts, lorsque le colosse serait abattu, ils ne négligèrent rien pour armer l'opinion contre lui. Les entreprises de Stapps et de La Sala, jeunes adeptes sortis des associations secrètes, suffisent pour prouver jusqu'où se porta leur zèle.

Une observation qui ne laissera aucun doute sur l'esprit des chefs et de la masse des associations secrètes, et de ce concert momentané avec les gouvernements, c'est que, lorsque le cabinet prussien, peu avant la campagne de Russie, crut devoir former un traité d'alliance avec Bonaparte, *La Ligue de la Vertu*, les *Chevaliers noirs* et toutes les sociétés secrètes, qui, sous des noms différents, n'étaient que les anneaux de la même chaîne, n'hésitèrent pas à se prononcer contre cette alliance et à séparer leur cause, en publiant que, « lorsque les gouvernements ne savaient pas défendre les « peuples, c'était aux peuples à se défendre eux-mêmes ». Tous ceux qui sont un peu au fait des événements politiques de cette époque, connaissent les constants efforts des sociétés secrètes, non seulement en Prusse, mais en Saxe, en Bavière, etc., etc., contre la puissance de Bonaparte et contre leurs propres gouvernements tant qu'ils persistèrent dans son alliance avec lui.

Est-il vraisemblable que ces associations allemandes n'aient pas cherché des auxiliaires en France, où elles savaient trouver tant de personnes qui partageaient, à la fois, leur haine pour Bonaparte, et leurs principes révolutionnaires ? La nature des choses ne permet pas de le supposer. Les sectaires allemands ont en effet agi sur la France dans le cours des trois dernières années qui ont précédé la Restauration, et peut-être avant, mais leur action, pendant cette période, est prouvée par des faits.

La Police de Bonaparte, qui avait la double tâche de découvrir les menées



dirigées contre son pouvoir, et les projets formés contre sa personne, dut s'occuper spécialement, dans ses investigations, des relations secrètes des révolutionnaires allemands avec la France.

Plusieurs découvertes, peu importantes en elles-mêmes, ne permirent pas de douter de l'existence de ces relations ; mais elles ne mettaient en évidence que des personnages subalternes. Elle découvrit enfin à Coppet, un foyer intermédiaire qui semblait lier les révolutionnaires d'Allemagne avec ceux de France. *Mme de Staël* et *Benjamin Constant* en étaient les principaux directeurs. Leurs principes connus, leurs rapports avec les littérateurs et les publicistes allemands, les liaisons intimes que Benjamin Constant avait à l'Université de Gœttingue, l'un des plus ardents foyers d'outre-Rhin, fixèrent d'abord l'attention de la police de France, qui ne tarda pas à se convaincre combien ses soupçons étaient fondés par le concours continuel de révolutionnaires allemands à Coppet et dans les autres lieux où Mme de Staël se portait avec le cortège littéraire qui la suivait partout. C'est à ces découvertes, aux craintes qu'elles inspiraient, qu'il faut attribuer la longue persécution dont Mme de Staël fut l'objet et qui finit par la forcer à chercher un asile en Autriche et en Suède.

Ce point de contact établi, indépendamment des autres ramifications, peut expliquer la première origine des sociétés secrètes en France. Les révolutionnaires allemands n'avaient pas besoin de propager chez nous leurs principes ; mais ils savaient que leur organisation était indispensablement nécessaire pour rallier les révolutionnaires de France et les faire concourir au même but. A ces premiers rapports, que la rapidité des événements politiques empêcha de se développer, succédèrent ceux qui durent s'établir pendant la première et la deuxième occupation des armées alliées, qui comptaient un si grand nombre d'*Amis de la Vertu*, de *Chevaliers noirs*, etc., etc. Car on sait que la chute de Bonaparte n'était pour les révolutionnaires allemands que le premier pas vers le grand but qu'ils se proposaient.

On ajoutera à ces rapides observations, que les statuts de diverses affiliations allemandes, saisis dans le temps par les autorités françaises, semblent avoir servi de types aux règlements adoptés par les associations de France, avant que celles-ci connussent le nom de Carbonari.

Il importe peu de rechercher les modifications que les sociétés italiennes ont pu apporter aux premiers plans empruntés aux sociétés allemandes ; mais il pouvait n'être pas sans intérêt d'établir qu'on les devait à l'Allemagne, et de désigner ceux des personnages qui semblent avoir le plus contribué à cette importation.

Pendant le cours de 1814, les sociétés secrètes ne manifestèrent leur existence par aucun acte ostensible, soit parce que l'organisation n'était pas encore terminée, soit parce que les principaux meneurs comptant assez sur la disposition des esprits, et principalement sur la composition de l'armée, pour sortir vainqueurs de la crise qui se préparait, ne voulurent pas compromettre le secret de ce mobile en le mettant ouvertement en action sans une absolue nécessité. Toutefois on ne peut guère méconnaître les sourdes menées d'une association clandestine dans ce concert de per-



fides insinuations, de faux bruits, de nouvelles alarmantes, d'imputations absurdes et d'espérances coupables, qui se faisait remarquer à de très grandes distances ; et surtout à ce mouvement qui fut imprimé avec tant de rapidité dans tous les départements aussitôt que les proclamations et les décrets de Lyon eurent promis aux révolutionnaires un gouvernement qui devait se rapprocher de leurs principes et qui leur offrait dans l'avenir des chances d'un succès plus complet.

Mais, après les Cent-Jours, les meneurs sentirent que le moment était venu de donner aux sociétés secrètes une impulsion plus forte et plus directe. Les *Fédérations* formées pendant l'interrègne qui venait de finir, le licenciement de l'armée et des corps francs avaient fourni un grand nombre de nouveaux adeptes, et, dans certaines localités, des foyers tout formés qui n'avaient besoin que de recevoir un règlement pour marcher dans la ligue de l'association. Cependant les premières tentatives ne furent pas heureuses.

On découvrit à Paris deux annexes de la grande affiliation ; la Société du *Lion dormant* et celle des *Vrais amis de la patrie*, ou de l'*Epingle noire* ; et l'on doit remarquer que la méthode d'appliquer des dénominations différentes, appliquées aux diverses parties d'un même tout, est encore empruntée aux Allemands qui avaient imaginé ce moyen pour cacher la force réelle des associations.

Le Lion dormant avait pris sa dénomination d'une société maçonnique dite *Ordre du Lion*, qui s'était formée parmi les Français prisonniers en Angleterre ; qui avait adopté pour Grand-Maître, Bonaparte, et qui avait un caractère politique, et très formellement hostile envers le gouvernement du pays où elle avait pris naissance. Tous ses membres rentrés en France, à la paix, se trouvèrent naturellement dispersés sur la surface du Royaume. Quelques circonstances ont pu faire soupçonner qu'elle avait cherché à se reconstituer ; mais on n'a recueilli à cet égard aucune preuve positive. L'autre avait pris sa dénomination d'une épingle à tête noire que les adeptes portaient dans certaines occasions. Les procédures tardives auxquelles ces deux sociétés ont donné lieu, n'ont soulevé qu'un coin du voile. On penchait alors à faire prévaloir ce qu'on appelait système de modération ; et l'on ne jugea pas sans doute à propos de laisser la vérité se manifester tout entière. Cependant elles prouvèrent assez suffisamment que les deux affiliations professaient la même doctrine, avaient la même organisation, et suivaient la même marche ; il n'existe dans les archives de la Police Générale aucun renseignement particulier sur l'affiliation de l'*Epingle noire ;* mais on en trouve de précieux sur le *Lion dormant*.

Dès les derniers mois de 1815, une foule de rapports avaient fixé l'attention de la police sur cette affiliation, qui avait déjà dans la capitale trois ou quatre loges. La plus active, celle du moins qui était le plus connue était au faubourg Saint-Antoine, dans une maison située en face des ateliers de Richard Lenoir. *Cugnet de Montarlot*,[1] qui déjà était à la tête d'une autre affiliation, dite les *Chevaliers du Soleil*, et qui depuis a figuré dans toutes les

1. Cugnet de Montarlot fut arrêté sur la frontière d'Espagne où il avait été porter ses services ; il fut exécuté la même année, 1823.



manœuvres révolutionnaires, était un des principaux directeurs de cette loge. Au nombre des membres figuraient des officiers en non-activité et des officiers de la 9e Légion de la Garde Nationale.

Dans les conciliabules, on s'entretenait de projets contre la famille Royale, de mouvements en faveur de Napoléon II ; de dépôts d'armes, d'agents envoyés dans les départements, etc., etc.

L'exactitude de ces rapports fut prouvée, plus de six mois après, par les révélations de *Sourdon*, l'un des principaux accusés dans la conspiration des *Patriotes de* 1816. Il avait été affilié, dans le mois de décembre 1810, au *Lion dormant*, sur la présentation de Cugnet de Montarlot : première preuve de la liaison qui existait entre ces foyers révolutionnaires, quoique distingués par différentes dénominations. On croit devoir rapporter textuellement quelques passages des révélations de cet individu, qui sont à la date du 4 et 8 mai 1816.

« Vers la fin de décembre de l'année dernière, Cugnet de Montarlot, que « j'avais connu pendant les Cent-Jours, me proposa de me faire recevoir « dans une société de « *Bons Enfants* » qui me ferait avoir de l'ouvrage. « Croyant me procurer des amis, je le suivis dans une maison rue Charonne, « en face de l'établissement dit « Bon Secours », appartenant à M. Richard « Lenoir ».

Sourdon était prévenu que la société où il allait être introduit avait une organisation maçonnique : il rend compte des épreuves qu'on lui fit subir et qui ressemblent à celles de la maçonnerie.

« Le serment, dit le révélateur, est trop long pour être rapporté exacte- « ment : On jurait entre autres choses d'obéir aux statuts, de poignarder « celui qui violerait les secrets de l'ordre, et on dévouait son corps aux « chiens et aux vautours dans le cas où on les violerait soi-même. »

« Le jour de ma réception, poursuit Sourdon, l'on me dit bien que l'asso- « ciation n'avait pas de but politique ; mais, lorsque je fus présent à d'autres « initiations, je n'eus plus de doute sur le but que l'on se proposait, je vis « surtout, un dimanche, une vingtaine de personnes, officiers de divers « grades, décorés ou non, vêtus en bougeois. Les seuls dont j'ai retenu le « nom sont Noirel ou plutôt Noirot, Saugé et Millard [1]. J'appris ce jour- « là que le projet des associés était de détrôner le roi. Le sieur Canard, « l'un des associés avec lequel je m'entretenais plus particulièrement, « m'indiqua comme un des chefs secrets M. Richard Le-noir. Il me dit « que le rendez-vous était fixé chez ce fabricant : que 2.000 de ses ou- « vriers devaient seconder le mouvement et entraîner le faubourg Saint- « Antoine ».

« Un autre jour Canard me dit, qu'il avait couru chez les gros de l'Or- « dre ; qu'il avait marché sur des tapis et des parquets ; qu'il était entré « dans de riches appartements et s'était entretenu avec de grands person- « nages, etc., etc ».

1. Ce dernier a été condamné en 1820, à dix ans de bannissement pour proposition de complot non agréée.



Canard était, ainsi que Cugnet, un des principaux chefs de la loge du faubourg Saint-Antoine. Il communiquait avec les chefs supérieurs comme, depuis, les députés des Ventes centrales ont communiqué avec le Comité directeur. Ainsi, dès la fin de 1815 ou dès le commencement de 1816, un comité directeur existait dans la capitale. Ces révélations de fonctions offrent un caractère de franchise que l'on ne peut méconnaître.

Cugnet fut arrêté peu de temps après. Cette circonstance, et quelques autres démonstrations de la part de l'autorité firent suspendre les travaux de la loge du faubourg Saint-Antoine ; mais l'association n'en poursuivit pas moins le cours de ses manœuvres. Les projets étaient arrêtés, les moyens d'exécution préparés ; agir à la fois dans la capitale et dans les départements où les affiliés étaient en nombre plus considérable et où l'esprit de la population offrait le plus de chances de succès, tel est le plan qui se développa dans le premier semestre de 1816 et dont l'exécution fut tentée à Lyon, dans le mois de janvier ; à Grenoble, dans le mois de mai ; à Paris, vers la même époque et dans le département de l'Aube, au commencement de juillet. On ne parlera pas des tentatives qui se manifestèrent sur plusieurs autres points du Royaume, mais qui furent réprimées sans éclat, ou qui échouèrent parce que leur succès dépendait de ce qui devait se faire ailleurs.

Dans les derniers mois de 1815, ***Didier***, ancien avocat à Grenoble, homme actif, intelligent, plein de courage, partit de Paris pour aller organiser l'insurrection dans les départements du Lyonnais, du Bourbonnais, de l'Auvergne, des Cévennes et du Dauphiné. Didier, ainsi qu'il résulte de ses dédéclarations, parcourut ces départements, muni des instructions et des pouvoirs du comité établi à Paris sous la dénomination de ***Société de l'Indépendance Nationale*** ; il se concerta avec les agents en sous-ordre placés dans ces départements ; et, lorsque tout lui parut disposé selon ses vues, il se rendit à Lyon, où le mouvement devait commencer.

Didier et ses complices comptaient sur une grande partie de la population ; mais cela ne suffisait pas. La garnison pouvait balancer avec succès les efforts de la multitude ; on songea donc à séduire les militaires, et c'est ce qui fit avorter le complot. Des soldats fidèles révélèrent à leurs chefs les tentatives de séduction que l'on avait essayées sur eux. Lavalette, Rosset, Moutain et plusieurs subalternes furent arrêtés le 19 janvier 1816, mais Didier échappa aux poursuites.

La procédure dirigée contre les trois chefs ne produisit aucune lumière sur l'ensemble des manœuvres dont le complot du 19 janvier n'était qu'un incident. Les informations de l'autorité administrative ne remontèrent pas au delà de Didier, qu'elles présentèrent du reste, comme une espèce d'aventurier, resté absolument isolé.

Malgré cet échec, Didier, fidèle aux instructions de la société de ***L'Indépendance Nationale*** (dénomination adoptée par le Comité Directeur), se rendit dans l'Isère, où il avait plus de liaisons personnelles et où sans doute les agents subalternes avaient opéré avec plus de succès. Car il n'est pas vraisemblable que, dans l'espace de deux mois et demi, ou trois mois au plus, Didier, dont on soupçonnait l'existence dans l'Isère, recherché avec activité par les autorités civiles et militaires, obligé par conséquent à se



tenir caché, ait pu réunir et organiser les éléments qui concoururent à la révolte du 4 mai.

Cette conspiration de l'Isère offre le premier exemple d'une organisation insurrectionnelle, que l'on a vu se reproduire depuis à plusieurs époques sur différents points du royaume. Un comité central dans chaque département que l'on se proposait d'insurger ; des comités secondaires dans chaque arrondissement, subordonnés au comité central ; et des agents principaux du Comité Directeur, chargés de la direction suprême.

L'insurrection de l'Isère, au 4 mai 1816, mit en évidence cette organisation. Les soulèvements opérés dans un si grand nombre de communes, le même jour à la même heure, et ces bandes simultanément armées, organisées et dirigées par des chefs vers les points principaux de réunion, étaient l'ouvrage des comités d'arrondissement. Le Comité central, établi dans la ville de Grenoble, est prouvé par les révélations de l'officier d'artillerie Aribert, qui en faisait partie ; et la procédure en a fait connaître plusieurs autres membres, tels que Pabais, officier d'artillerie, et le chef de bataillon Biotel. Didier, dans plusieurs déclarations, s'est avoué l'agent suprême du Comité directeur. Pendant que Didier tentait d'insurger le département de l'Isère, qui, en cas de succès, devait entraîner dans la révolte vingt-huit ou trente départements que Didier avait visités avant de se rendre à Lyon, le Comité directeur agissait à Paris par les affiliations des *Patriotes de 1816* et de *l'Epingle noire*.

Les procédures instruites à Paris contre ces deux associations ont fait connaître qu'il entrait dans le plan des conjurés de tenter simultanément un coup de main sur le château des Tuileries et sur la forteresse de Vincennes. On peut consulter les débats du procès des *Patriotes de 1816* pour connaître le plan des conjurés contre la demeure royale, et les moyens qu'ils avaient préparés ; mais on croit devoir rappeler en peu de mots les détails du plan dirigé contre la forteresse de Vincennes, qui était l'ouvrage de l'affiliation de *l'Epingle noire*. Ce poste militaire devait appuyer l'insurrection de la Capitale : la faction comptait d'ailleurs sur les munitions et sur l'artillerie qu'il renfermait. Ce projet fut trouvé chez le Sr Charles Monier, ex-adjudant du génie, demeurant alors rue Cassette, nº 8, arrêté le 4 mai 1816. Monier avait, outre le plan topographique de la forteresse, des renseignements précis sur le nombre et la qualité des troupes qui en formaient la garnison ; le nombre et la position des bouches à feu qui la défendaient. Il fallait un siège régulier pour s'en rendre maître ; mais, comme cette opération ne pouvait entrer dans le plan des conjurés, on avait cherché les moyens de l'avoir par surprise ; et Monier les avait, ou croyait les avoir trouvés. Il avait calculé le volume et le poids des eaux des citernes qui fournissent la garnison, qu'il évaluait à 972 kilogrammes. Par une autre supputation, il avait porté au vingtième de ce poids la dose de poison nécessaire pour rendre mortelle toute cette masse d'eau. Pour introduire cette quantité de poison dans les citernes, quatre hommes chargés de 50 kilogrammes de poison, et munis des outils nécessaires, devaient se porter, au milieu de la nuit, au regard qui reçoit les eaux de Montreuil, entre Vincen-



nes et le Château; enfoncer la porte de ce regard, et y jeter les 50 kilogrammes de poison.

Vingt-quatre heures après (l'espace suffisant, selon Monier, pour donner à cet horrible stratagème le temps de produire son effet), c'est-à-dire le lendemain, vers minuit, au moment où les ponts-levis, s'abaissent pour relever les sentinelles, des embuscades plus ou moins fortes, placées dans les divers points marqués dans le plan, devaient pénétrer à droite et à gauche du donjon de la forteresse, s'emparer de 60 pièces de campagne qui étaient dans le parc et de 60.000 fusils qui se trouvaient dans les magasins, et marcher sur la Capitale.

Monier appartenait à *l'Epingle noire* : on trouva parmi ses papiers le serment de l'association, qui diffère seulement dans les termes de celui du *Lion dormant* et de celui des *Chevaliers de la Liberté* et des *Carbonari*, il est ainsi conçu :

« Je jure, sur l'honneur, de consacrer ma fortune et ma vie pour délivrer « mon pays du joug qui l'opprime ».

« Je jure d'employer tous mes efforts à propager les principes dont je « suis animé ».

« Je jure de ne rien dévoiler de ce que je viens d'entendre, quelle que « soit la position dans laquelle je me trouve placé ; et si j'ai la lâcheté de « trahir mes serments, je voue ma tête à la mort ».

Charles Monier fut condamné à la peine capitale ; depuis, sa peine a été commuée en celle de dix ans de bannissement.

Pendant que les affiliations de *l'Epingle noire* et des *Patriotes de 1816*, agissaient à Paris, que Didier fomentait l'insurrection des départements de l'Est, des bandes s'organisaient sous la dénomination de *Vautours de Bonaparte*, dans l'Anjou et le Maine, et un Sr Chaltas, ancien officier de Corps franc pendant les Cent-Jours, était envoyé de Paris dans l'Aube, pour lever des corps de partisans.

Les Vautours de Bonaparte, formés en partie de militaires congédiés, avaient commencé leurs expéditions dès le mois de janvier en attaquant, pendant la nuit, des fermes et des maisons isolées, pour enlever les armes qui s'y trouvaient. Ils étaient vêtus d'habits uniformes, portaient la cocarde tricolore et marchaient au nom de Bonaparte qui, dans leur opinion, devait reparaître avant trois mois. Les chefs promettaient, aussitôt que l'organisation serait complète, le pillage des caisses publiques ; on devait ensuite lever des contributions sur les royalistes et les désarmer. Des honneurs et des récompenses pécuniaires les attendaient au retour de Bonaparte. Ces faits résultent de la procédure instruite par la cour prévôtale de la Sarthe, devant laquelle trente-deux prévenus furent traduits et qui en condamna sept à la peine capitale, et plusieurs autres aux travaux forcés et à la détention.

Chaltas était parti de Paris au mois de juin 1816, pour se rendre directement à Troyes, avec des instructions dont la source ne paraîtra pas dou-



teuse, lorsque l'on saura qu'il appartenait à l'affiliation du *Lion Dormant*, et que les Sieurs Milcent-Mussé, ex-capitaine d'un corps franc, et Feuty, ex-capitaine dans l'artillerie de la Garde, qui figuraient l'un et l'autre parmi les principaux chefs de l'affiliation, étaient ses correspondants à Paris. Aussitôt après son arrivée à Troyes, Chaltas, s'occupa de remplir sa mission, et avec quelque apparence de succès d'après ce qu'il écrivait à Milcent dans les premiers jours de juillet :

« J'ai déjà une centaine de chenapans qui ne demandent pas mieux que « de faire les barbaresques français, ce sont des gens qui, avec la promesse « d'enlever une caisse et une préfecture, marcheraient à pieds joints dans « le feu ».

Les bandes qu'il formait devaient s'appeler « *Corps de l'Aube* », et former une division de « *l'Armée de l'Indépendance* ». Dans la même lettre, il demande qu'on lui envoie des proclamations propres à enflammer les esprits et un projet pour l'organisation d'un Corps régulier. Il écrivait le 18 juin au S[r] Houdaille, avec lequel il avait logé à Paris : « Concerte-toi avec Mil-« cent et Feuty, pour le départ; nos affaires secrètes vont très bien et mon « travail est terminé. Je l'ai envoyé à Paris, à la personne qui est chargée « en chef de l'organisation. A mon arrivée, je te présenterai à cette per-« sonne ».

Enfin, une lettre écrite en chiffres, trouvée dans son portefeuille au moment de son arrestation et adressée à un ancien officier du train d'artillerie, offrait les passages suivants :

« Je pars pour les Vosges, où je suis attendu. Rassemble tous tes amis ; « le grand coup ne va pas tarder à frapper. L'armée des libres n'a pas été « battue par le général Donnadieu (allusion à l'affaire de Grenoble). La « conspiration pour enlever les Bourbons a été découverte ; mais les chefs « ne sont pas arrêtés ; il n'y a eu de pris que quelques misérables fédérés « qui ont jasé. Du reste, tout va bien et sous peu les pâles couleurs dispa-« raîtront pour jamais. (Allusion à l'affaire des *Patriotes de 1816*).

Dans une déclaration écrite, remise au juge d'Instruction, Chaltas, sans avouer cependant qu'il appartenait au *Lion Dormant*, donne des détails très circonstanciés sur l'organisation et le but de cette affiliation. Milcent et Feuty, ses principaux correspondants à Paris, figurent parmi les chefs qu'il désigne. Il annonce beaucoup d'autres individus parmi lesquels on remarque Saugé, Millard, Maitrot, anciens officiers, déjà désignés dans les révélations de Sourdon, ci-dessus rapportées ; et comme Sourdon, il place au faubourg Saint-Antoine la principale loge de l'association. Cette concordance dans les faits et dans les détails ne permet pas de douter de l'exactitude des renseignements donnés par ces deux individus, dont l'un était détenu à Paris, et l'autre dans l'Aube. Ils sont encore confirmés par les aveux de Maitrot, qui fut interrogé dans l'affaire de Chaltas.

Maitrot, ex-lieutenant au 1[er] régiment de chasseurs de Lorraine (organisation des Cent-Jours), était détenu depuis le mois de janvier, pour pro-



pos séditieux, dans les prisons de Bar-sur-Aube, lorsqu'il fut conduit à Troyes pour être interrogé. Il se renferma d'abord dans un système de dénégation absolue, et il ne se décida à parler qu'après avoir été confronté avec Chaltas. Maitrot avoua formellement son affiliation à l'ordre du *Lion Dormant*, sa réception effectuée dans la loge du faubourg Saint-Antoine. Quant au but et à l'organisation de la société, il se tint sur la réserve ; mais Chaltas ne laissa rien à désirer à cet égard. Il fit connaître que la Société du *Lion Dormant* était composée en grande partie d'officiers congédiés par suite du licenciement de l'armée, ou ayant servi dans les Corps francs pendant les Cents-Jours. Elle avait des chefs supérieurs, qu'il n'a pas connus. Des émissaires étaient envoyés dans les départements pour propager l'association, rallier les mécontents et réunir des moyens d'insurrection. Lorsque des forces suffisantes auraient été réunies, des soulèvements devaient éclater dans tous les départements où l'association se serait ménagé des moyens d'attaque. Le grand coup devait en même temps se porter dans la Capitale. On se serait emparé de la famille Royale, pour la sacrifier si les alliés avaient voulu intervenir, et l'on aurait proclamé Napoléon II, sous la régence de Marie-Louise. Chaltas fut condamné à la peine capitale, comme chef de complot, Milcent et quelques autres à la détention, pour non révélation.

Les échecs successivement éprouvés, depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juillet 1816, à Lyon, à Grenoble, dans la Sarthe, dans l'Aube et à Paris, avaient déconcerté les projets des associations secrètes ; mais on n'avait pas remonté aux premiers moteurs, au Comité qui avait envoyé Didier à Lyon et à Grenoble, qui avait mis en mouvement *les Vautours de Bonaparte*, les affiliés du *Lion Dormant* et de *l'Epingle noire*, les *Patriotes de 1816* et les factieux de Troyes. L'organisation révolutionnaire qui avait donné une impulsion identique sur des points très éloignés, conservait donc toute sa force. Elle n'avait perdu que quelques agents plus ou moins obscurs, qu'elle pouvait parfaitement remplacer. Aussi ne tarda-t-elle pas à manifester son existence par de nouvelles conspirations. Mais elle concentra son action sur un point éloigné de la capitale, qui offrait sous tous rapports les ressources les plus étendues, et dont l'influence pouvait, dans l'hypothèse du plus léger succès, entraîner plusieurs départements voisins.

Dès les derniers mois de 1816, des comités d'insurrection étaient déjà en activité dans la ville de Lyon. Leur formation n'était pas nouvelle, puisqu'on y voyait plusieurs hommes qui avaient déjà figuré dans le complot de Lavalette, Rosset et Moutain, ainsi qu'on l'établira dans la suite; mais depuis le mois de janvier, ils étaient restés dans une inaction dont on pourrait trouver la cause dans la crainte que dut inspirer la condamnation des conspirateurs du mois de janvier, l'issue du mouvement de Grenoble, et la surveillance extraordinaire que ces événements avaient provoquée de la part de toutes les autorités, surtout de l'autorité militaire.

Les premiers symptômes des nouveaux complots qui s'organisaient se manifestèrent au mois de février 1817, par les manœuvres de Chambouvet, et dans le mois de mai suivant par celles du capitaine Cormeau. On ne parlera pas des arrestations qui avaient eu lieu dès le mois d'octobre 1816,



sur les révélations de la fille Lallemant, et sur les rapports du maréchal de Gendarmerie Gauthier, parce que la procédure à laquelle cette affaire donna lieu, n'offrit aucune preuve qui parût la rattacher aux grandes combinaisons.

Chambouvet n'était qu'un simple ouvrier ; mais il était jeune, ardent, d'un caractère déterminé, et très propre à jouer le rôle secondaire dont on l'avait chargé. Les mêmes qualités se trouvaient chez le capitaine Cormeau, avec plus d'instruction et de moyens de nuire.

Ce fut alors que l'on acquit les premières preuves des enrôlements qui se faisaient depuis la fin de 1816, au nom de *Marie-Louise et de son fils*, au nom de la *République*, etc., etc., car, dans tout le cours de ces manœuvres, les chefs eurent toujours le soin d'arborer différentes bannières, soit pour donner le change à l'autorité, soit pour flatter l'opinion des individus qu'ils voulaient entraîner. Des cartes d'enrôlement, des listes d'enrôlés furent saisies ; on découvrit un dépôt d'armes de guerre et de munitions dans la commune de Saint-Rambert.

L'affaire de Chambouvet et celle de Cormeau n'étaient bien certainement que des incidents, des manœuvres qui préparaient la funeste catastrophe du 8 juin suivant : elles auraient pu conduire l'autorité à de plus importantes découvertes et, peut-être, lui fournir les moyens d'arriver au comité central qui dirigeait la conspiration. Malheureusement l'information s'arrêta à Chambouvet, à Cormeau et au petit nombre d'individus plus ou moins obscurs qu'ils avaient groupés autour d'eux. Les indices qui tendaient à présenter ces deux individus comme des agents secondaires, et qui annonçaient des chefs au-dessus d'eux, s'évanouirent insensiblement entre les mains de l'administration, et l'enquête judiciaire ne les fit pas retrouver. Les discussions scandaleuses qui suivirent les événements du mois de juin, peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer pourquoi l'incident de Chambouvet fut présenté comme une affaire absolument isolée.

Quoi qu'il en soit, il est démontré de la manière la plus évidente par les procédures de la cour prévôtale, par les témoignages unanimes d'une foule de témoins désintéressés, enfin par les aveux des principaux accusés et de tous ceux de leurs complices qui avaient eu quelque part au secret de la conspiration, que, plusieurs mois avant l'arrestation de Chambouvet et de Cormeau, c'est-à-dire dès le mois de décembre 1816, il existait à Lyon, un comité divisé en deux sections, dont l'une était chargée d'organiser le mouvement dans l'intérieur de la ville, et l'autre dans les campagnes.

La première section était composée de huit individus : *Barbier*, herboriste, *Cochet*, clerc d'avoué, *Taisson*, employé à la marque d'or, *Mermet*, fleuriste, les deux frères *Volozan*, fabricants de soie, *Burdel*, ancien officier et *Bonaud*, fabricant de papiers peints.

La seconde section se composait des nommés *Jacquet*, ouvrier en soie, *Vernay*, courtier, *Flacheron*, et quelques autres individus que l'instruction n'a désignés que d'une manière très vague.

Au-dessus de ces deux comités, se trouvait un comité supérieur qui correspondait directement avec Paris, qui tenait les fonds et qui dirigeait toutes les manœuvres. Les procédures n'en ont fait connaître que quatre



membres, les Sieurs *Joannou*, avocat, *Bernard*, négociant en mercerie, Joannard, dessinateur, et un autre individu appelé Indigo, nom de guerre qu'il s'était donné à l'exemple de plusieurs de ses complices. *Barbier* et les autres membres du comité dont il faisait partie, ont fait connaître l'organisation et la marche des conjurés dans l'intérieur de la ville. Chacun des membres de cette section avait sous ses ordres deux ou trois chefs secondaires, hommes de confiance, qui, selon le caprice du chef, prenaient la désignation d'un grade militaire, tel que major, chef de bataillon, colonel, etc., etc., tel était sans doute le rôle de Chambouvet et de Corneau ; ceux-ci de leur côté, avaient aussi sous leurs ordres huit où dix hommes qui enrôlaient un certain nombre d'individus, dont ils avaient ensuite le commandement. Ces enrôlés ne connaissaient que leur chef immédiat et n'étaient connus que de lui, il en était de même en remontant ; chaque chef subalterne ne connaissait que le chef supérieur auquel il était personnellement attaché, et ce chef supérieur n'avait de communications qu'avec un seul membre du comité. La section chargée d'agiter les campagnes suivait à peu près la même marche. Chacun de ses membres avait dans chaque commune rurale, un agent en chef, qui seul communiquait avec lui, et qui, au moyen des sous-ordres qu'il avait choisis, faisait ses recrutements et réunissait ses autres moyens d'attaque. Tels étaient *Valançot* et *Tavernier* à Ambérieux et à Quincieux, *Garlon* à Cevrieux et dans quelques autres communes voisines, *Oudin* à Saint-Geniès-Laval, etc. On reconnaît évidemment dans cette organisation les principales bases des statuts des *Chevaliers de la Liberté* et des *Carbonari*. Mêmes précautions pour tromper la surveillance de l'autorité ; pour mettre à l'abri de l'indiscrétion ou de la trahison depuis les derniers chefs, jusqu'aux membres du comité, pour faire circuler rapidement les instructions et les ordres. Il ne se prêtait, il est vrai, aucun serment, du moins parmi les subalternes ; mais cette précaution n'était pas nécessaire, parce que les enrôleurs ne s'adressaient qu'à des hommes qu'ils connaissaient de longue main et dont les sentiments offraient une garantie suffisante ; et ce qui prouve combien ils avaient mis de discernement dans leurs choix, c'est que, depuis le mois de novembre 1816, époque où paraissent avoir commencé les enrôlements, jusqu'à l'explosion du 8 juin 1817, l'autorité ne reçut aucune révélation positive de la part des conjurés. Ce fut seulement après cette désastreuse journée, qu'ils se déterminèrent à faire des aveux, bien convaincus qu'il ne leur restait pas d'autre moyen de salut.

Jarquit et tous les individus qui dirigeaient avec lui le mouvement des campagnes échappèrent aux poursuites de l'autorité. Cette circonstance fournit un moyen de défense aux chefs chargés du mouvement dans l'intérieur de la ville. Ceux-ci prétendirent qu'il existait deux comités, que celui dirigé par Jarquit avait seul déterminé le mouvement ; qu'ils n'avaient pu opposer qu'une résistance inutile, et qu'ils avaient été entraînés par l'ascendant que cet homme avait pris sur eux et par l'idée des grands moyens dont il paraissait disposer ; mais ce qui les déçut, c'est l'accord parfait qui a régné entre eux. Il serait inutile d'entrer dans de plus grands développements sur cette affaire du 8 juin 1817, mais il reste à établir qu'elle



n'était que la suite des complots de Didier, Lavalette et Rosset, et que les conspirateurs de 1817, aussi bien que ceux de 1816, recevaient de la Capitale les premières impulsions.

Mermet et Bonaud, deux des membres du comité, étaient connus par leurs liaisons avec les conspirateurs du mois de janvier 1816 : le dernier était, à l'époque de ces dernières manœuvres, chef de l'atelier de papiers peints du Sr Rosset.

Mermet, suivant les déclarations de Barbier, recevait des lettres de Mme de Lavalette, épouse du condamné dans l'affaire du mois de janvier. « Bonaud, ajoute-t-il, m'a parlé de cette correspondance : il m'a montré des « lettres qu'il recevait lui-même de Rosset ». « Je sais, dit Barbier, dans un « autre interrogatoire, que Mermet, Bonaud, Burdel et Taisson (ces deux « derniers aussi membres du comité) étaient des agents de la Conspiration « de Rosset ; et c'est d'eux-mêmes que je le tiens ».

L'un des frères Volozan, autre membre du comité, confirme les déclarations de Barbier, sur la participation de ces quatre individus au complot de janvier 1816, et sur les correspondances de Mermet avec Mme de Lavalette, qui résidait alors à Paris.

L'avocat Joannou et le négociant Bernard, qui ont figuré dans la procédure comme membres d'un comité supérieur, correspondaient directement avec la Capitale ; ils étaient intimement liés, le premier avec les trois conspirateurs condamnés dans l'affaire du mois de janvier 1816, le second, avec l'un de ces mêmes chefs, le Sr Moutain, et avec Mermet, déjà connu comme l'un des agents de ce premier complot. Joannou correspondait, même encore à l'époque du mois de juin 1817, avec Lavalette et Rosset, détenus alors au château d'If, près Marseille, et avec Mme de Lavalette.

Les points de contact avec la Capitale ne sont pas moins évidents, quoique l'information n'ait pas mis à découvert le comité directeur, qui, de Paris, faisait mouvoir les conspirateurs de 1817. Il paraît que la maison de Mme de Lavalette servait de point d'intermédiaire.

C'est par ce comité supérieur (tous les principaux accusés le déclarent) qu'avaient lieu les communications avec la Capitale. Elles furent d'abord servies très activement par le nommé Moulin, conducteur de diligence de Lyon à Paris ; et plusieurs fois ce conducteur, qui était initié au secret des conspirateurs, fut présenté, à son retour à Lyon, au comité secondaire pour donner verbalement, une partie des nouvelles qu'il apportait. Un jour, il annonça positivement qu'il avait vu chez Mme de Lavalette, deux généraux, qui devaient se rendre à Lyon pour se mettre à la tête du mouvement aussitôt que l'affaire serait assez avancée ; Mme de Lavalette avait, en effet, des rapports intimes avec deux officiers généraux, MM. *Debellair* et *Dommanget* : ils furent arrêtés ; mais l'enquête n'ayant fourni aucune preuve qu'ils fussent les généraux désignés par Moulin (ce conducteur était alors en fuite), ils furent rendus à la liberté.

Il était naturel que Mme de Lavalette fît disparaître toutes les traces de ses communications directes ou indirectes avec les conspirateurs du Rhône. Cependant, lorsqu'elle fut arrêtée à Paris, on saisit chez elle trois



lettres écrites par l'avocat Joannou, l'un des membres désignés du Comité Supérieur.

Dans une de ces lettres, qui était sans date, le Sr Joannou priait Mme de Lavalette de lui chercher une bague ou un cachet à l'effigie du Grand Homme (de Bonaparte).

Dans une autre lettre, à la date du 25 mars 1817, le Sr Joannou s'exprimait ainsi : « J'ai reçu votre amour et le mien : je vous en remercie ; et si j'osais vous prier de m'en envoyer encore six, ils sont tous placés, car il fait les délices de tous les amis ».

C'est du buste de Bonaparte que parlait ainsi le Sr Joannou.

Dans cette même lettre du 27 mars, le Sr Joannou ajoute : « Vous avez, dites-vous, des espérances, et, s'il vous était permis de me les communiquer, vous rendriez un peu de force à mon âme, qui n'est pas abattue, mais qui languit ; qu'aucune crainte n'accompagne votre confiance : il ne sortira jamais de ma bouche un mot indiscret ».

La troisième lettre du Sr Joannou à Mme de Lavalette, est écrite le 29 mai, onze jours avant le mouvement : elle contient le passage qui suit : « Je suis désolé que ma lettre vous ait laissé de l'inquiétude, et d'autant « plus, qu'à ma honte, je dois avouer que j'ai douté de votre amitié pour « moi. Cependant, je dois vous dire qu'il ne m'était pas encore permis de « parler. Or donc, pour tout lever, vous saurez, Madame, que je désire de « vous la confiance que vous avez accordée à d'autres, sans cependant leur « en faire part ; car ils ignorent tout, et les pièces ont été remises entre mes « mains. Je n'attends donc qu'un plus habile pour pouvoir s'en charger. « Cette affaire est dans le meilleur état possible ; mais il ne faut rien négli- « ger pour la rendre meilleure. C'est ce que j'attends de vous, si vous dai- « gnez vous charger de consulter. Que la consultation soit signée le plus « tôt possible par un homme à talents, qui ait un nom bien connu et dont « l'autorité puisse imposer aux Juges ».

Le Sr Joannou et Mme de Lavalette prétendirent qu'il était question dans ce passage d'une consultation pour le Sr de Lavalette, complice de Rosset. Mais le Sr de Lavalette était déjà jugé et condamné au bannissement : il n'était même plus à Lyon ; il avait été transféré au Château d'If. Il parut donc évidemment démontré que ce passage s'appliquait aux manœuvres de Lyon.

Un autre membre du comité supérieur, le Sr Joannard, correspondait aussi directement avec Mme de Lavalette. On ne put avoir son aveu : il s'était soustrait aux recherches. Mais Bernard, qui faisait partie du même comité, a déclaré dans plusieurs interrogatoires, qu'il avait eu connaissance de cette correspondance ; que Joannard lui avait souvent communiqué les lettres que lui écrivait Mme de Lavalette ; qu'il avait même écrit deux lettres à cette dame, au nom de Joannard, l'une peu de jours avant le 8 juin, pour l'informer que tout était prêt ; l'autre, à la date du 8, pour lui apprendre qu'on sonnait le tocsin dans les campagnes ; mais que l'affaire paraissait mal emmanchée.

Bernard explique d'ailleurs très au long comment les nouvelles données



par Mme de Lavalette étaient communiquées au comité secondaire ; et en cela ses déclarations sont d'accord avec celles des autres chefs. Ces observations suffisent pour démontrer les rapports qui, dans cette affaire comme dans celle du mois de janvier 1816, existaient entre Lyon et Paris : elles sont puisées dans les procédures instruites par la cour prévôtale sur le mouvement du 8 juin.

Après les événements de Lyon, le Ministère, ayant paru favoriser exclusivement les intérêts révolutionnaires, le *Comité directeur* (son existence est suffisamment démontrée) suspendit ses manœuvres hostiles, et parut ne s'occuper que d'augmenter ses forces, en peuplant d'hommes de son choix la Chambre des députés, les administrations et l'armée. Cet état de choses se prolongea jusque vers l'époque où M. le Marquis Barthélemy proposa à la Chambre des Pairs des modifications à la loi des élections, c'est-à-dire jusqu'au commencement de 1819. Alors le comité, quoique ses intérêts fussent défendus par le Ministère, crut devoir mettre en action ses propres forces, autant pour mieux assurer son triomphe, que pour prouver aux ministres qu'il pourrait au besoin se passer de leur appui, et leur faire sentir la nécessité de persister dans le système qu'ils avaient embrassé et de compléter leur ouvrage. Un homme initié dans les secrets de la faction écrivait de Paris, le 6 mars 1819, à son père, qui résidait dans le département du Lot : « Le Marquis de La Fayette disait dernièrement à « M. Decazes,après la nomination des 62 nouveaux Pairs : « Très bien,Mon« seigneur, très bien.Vous avez fait une très habile manœuvre,vous avez « voulu mettre les sabres de votre côté, et vous avez réussi.Voyez si ce re« mède sera toujours salutaire et si vous aurez beaucoup à vous louer de ses « effets. Ce propos vous fait connaître la méfiance qu'inspirent aux libé« raux les transfuges de Bonaparte, qu'ils ont momentanément reçus dans « leurs rangs.Les amis du pouvoir absolu,« ne peuvent devenir tout d'un « coup des amis ardents,et surtout sincères de la Liberté».On tenait fort peu compte à M. Decazes de ce qu'il avait fait, on se doutait qu'il n'avait travaillé que pour lui-même.« Il s'agissait, dit le correspondant,d'être ou de « ne pas être.Il a fallu prendre une résolution décisive : 62 pairs ont été « nommés ».

Au reste, comme les manœuvres pratiquées au commencement de 1819 se renouvelèrent vers la fin de la même année, lorsque le ministère proposa lui-même des modifications à la loi des élections, l'on réunira dans un seul tableau les principaux traits qui signalèrent ces deux époques.

Sur les premiers avis de la proposition du Marquis Barthélemy, et avant même qu'elle fût présentée à la Chambre, un mouvement uniforme fut imprimé dans tous les départements, avec la plus étonnante rapidité. On vit se manifester, le même jour, pour ainsi dire, dans toutes les communes un peu influentes par leur population, des foyers révolutionnaires dont on ne soupçonnait pas l'existence; on vit sortir de ces foyers d'innombrables pétitions aux Chambres, pour le maintien de la Charte et de la loi des élections. Partout les mêmes moyens furent employés pour extorquer des signatures. On les déposait dans des cafés et autres lieux publics, fréquentés par



des hommes de la faction ; des émissaires les colportaient à domicile, surtout dans les campagnes, appuyant la demande de signatures des plus perfides insinuations. Leur langage était partout le même : l'atteinte dont la loi des élections était menacée était un acheminement à la destruction de toutes les garanties consacrées par la charte : la spoliation des acquéreurs de domaines nationaux, le rétablissement de la dîme, des corvées et de tous les privilèges du régime antérieur à 1789 devaient suivre ce premier pas. L'uniformité des moyens employés dans un si grand nombre de localités, et à des distances si éloignées, annonçait évidemment une seule et même impulsion ; et malgré les soins que prit le Comité directeur pour cacher son action sur tous ces foyers, elle se manifesta de la manière la plus évidente. Dans plusieurs départements, comme dans l'Ardèche, dans l'Ain, etc., les pétitions furent provoquées par des lettres écrites de Paris, et dont plusieurs étaient imprimées ; dans d'autres départements, elles furent envoyées, toutes rédigées, de la Capitale. Des agents immédiats du Comité directeur furent même expédiés de Paris sur quelques points, tels que le S[r] *Jousselin de Lassalle*, alors attaché à la rédaction du *Constitutionnel*, et le Napolitain *Grilli* ; le premier dans le Cher, le second dans le Var.

Ce dernier, le S[r] Grilli, ancien officier dans les troupes françaises, attaché, pendant les Cent-Jours à l'état-major du général Verdier, avait longtemps résidé en Provence, où il était aussi défavorablement connu sous le rapport de la moralité que des opinions politiques. Il partit de Paris, dans le mois d'octobre, avec un passeport pour Lyon, d'où il se dirigea rapidement sur la Provence. Il mit tout en œuvre pour cacher sa marche et le but de son voyage. Arrivé à Toulon, vers le commencement du mois de novembre, il se mit de suite en rapport avec les révolutionnaires les plus exaltés, qu'il connaissait d'ancienne date, surtout avec un S[r] *Bédarride*, ancien commis de marine. Ces deux hommes furent les principaux promoteurs de l'adresse de Toulon, qui reçut bientôt un assez grand nombre de signatures. Le S[r] Grilli, pendant son séjour à Toulon, reçut deux traites de 2.000 francs chacune, qui lui étaient envoyées par un S[r] Vannier, agent d'affaires à Paris, demeurant alors rue Saint-Martin, n° 13. L'on apprit d'ailleurs d'une de ses relations les plus intimes, que le S[r] Grilli lui avait confié que la pétition pour la loi des élections n'était pas l'unique objet de son voyage en Provence ; qu'il était envoyé à Toulon par les libéraux pour une affaire importante qui se traitait à Lyon, et qu'il était parti de Toulon emportant des papiers pour M. Manuel, membre de la Chambre des députés. En effet, le S[r] Grilli, à son passage à Lyon, revenant à Paris, expédia un paquet à l'adresse de M. Manuel. Le S[r] Grilli a été expulsé de France au mois d'avril 1820.

Ces mouvements simultanés et absolument identiques, dans les départements du Nord, du Midi, de l'Est et de l'Ouest, peuvent être regardés comme les premiers essais, en grand, de l'organisation qui ne s'était manifestée jusqu'alors que sur quelques points de la France. Ils mirent en évidence les individus qui, sous le titre de *Chevaliers de la Liberté*, de *Réformateurs* et de *Carbonari*, formèrent dans la suite, et sans doute formaient déjà, les ventes centrales et les ventes particulières. Ces manœuvres, pro-



longées jusque vers les premiers mois de 1820, portèrent les esprits au plus haut degré d'exaltation. *Louvel* n'échappa pas à leur influence, et s'il n'a pas été prouvé que le Comité directeur avait provoqué ouvertement l'attentat du 13 février, il reste au moins démontré par les aveux eux-mêmes de l'assassin, que son fanatisme avait été nourri et enflammé par l'agitation qu'il voyait régner autour de lui, et par les violentes déclamations dont les organes du comité faisaient retentir la tribune ou remplissaient les journaux. Mais, plusieurs mois avant que l'attentat fût consommé, on avait déjà disposé la trame de nouveaux complots. La conspiration de l'Est était en activité. Un Sr *François Guillemin*, ancien sous-lieutenant au 8e régiment de chasseurs à cheval, jouissant d'une pension de retraite à Saint-Aubin, département du Jura, fit un voyage à Paris sur la fin de 1819, dans le but apparent de solliciter une augmentation de pension et la décoration de la Légion d'honneur. Il séjourna cinq mois dans la Capitale. L'instruction judiciaire faite par la Cour d'assises de Riom (Puy-de-Dôme), n'a rien appris de ses occupations dans la Capitale pendant cet espace de temps ; mais, suivant ses aveux, il eut de fréquentes relations avec le Sr *Plauzeaux* et le Sr *Julien Combes*, le premier colonel, et le second, adjudant-major du régiment de chasseurs dans lequel il avait servi. Ses démarches ayant été infructueuses, Guillemin (suivant ses déclarations), revint à Paris au mois de mars 1820, et eut des relations non moins fréquentes avec les mêmes officiers. Ce fut à cette époque, vers le commencement d'avril, qu'il apprit des Sieurs Combes et Plauzeaux qu'un mouvement était organisé contre le Gouvernement du Roi ; qu'il éclaterait sur tous les points de la France le 10 mai suivant, etc., etc. Guillemin ne fait pas connaître les instructions qu'il dut recevoir ; seulement il avoue que le Sr Combes l'invita à faire part de ce qui se préparait à ses amis, lorsqu'il retournerait en Franche-Comté. Mais son retour précipité dans le Jura, après ces ouvertures, l'empressement qu'il mit à réunir des partisans pour concourir au mouvement projeté ; les confidences qu'il fit à ses complices, tout annonce de la manière la plus évidente que Guillemin fut envoyé de Paris dans le Jura avec la mission de préparer dans ce pays un noyau d'insurrection. On ne s'occupera pas du détail des manœuvres de cet agent dans la Franche-Comté. Les débats de la Cour d'assises les ont fait suffisamment connaître ; il s'agit surtout de montrer que l'impulsion partait encore de la Capitale. Les aveux de Guillemin, quoique bien incomplets, ne laissent aucun doute à cet égard ; mais il existe d'autres preuves. Cet agent promet à ses complices l'arrivée à jour fixe du Sr Combes et d'un autre officier supérieur, qui doivent venir de Paris pour prendre le commandement des partisans enrôlés dans le Jura ; et, en effet, le Sr Combes et le colonel Plauzeaux arrivent le 9 mai à Dôle. Ils envoient aussitôt un exprès à Guillemin avec invitation de venir voir son ancien colonel. Leurs malles sont visitées, et l'on y trouve leurs anciens uniformes et des armes. Enfin, parmi les principaux directeurs de ces manœuvres, on voit figurer *Cugnet de Montarlot*, déjà si connu par le *Lion Dormant*, *l'Epingle noire*, etc., etc. Il fut arrêté vers la même époque que les Sieurs Plauzeaux et Combes. Comme eux, il était parti de Paris, mais pour se rendre dans la Haute-Saône, son pays natal, et les confidences qu'il avait



faites avant son départ ne permettaient pas de douter que son voyage n'eût pour objet des manœuvres semblables à celles qui se pratiquaient dans le Jura. Les papiers saisis chez lui en fournirent de nouvelles preuves. Il résulte d'ailleurs de l'enquête judiciaire que, dès le 6 mai, Cugnet de Montarlot proposa à un imprimeur d'Arbois, nommé Juvel, de lui imprimer à 400 exemplaires une chanson séditieuse, sur l'air de *la Marseillaise*, avec ces mots remarquables à la fin : *Par le Général en chef des armées Constitutionnelles de France*. Cependant les preuves ne parurent pas suffisantes pour traduire en jugement Cugnet de Montarlot, qui, dès qu'il eut obtenu sa mise en liberté, se dirigea sur l'Espagne, où, depuis trois ans, il ne cesse d'ourdir de nouvelles trames révolutionnaires. On n'a pas oublié que tous les prévenus dans la Conspiration de l'Est furent acquittés par la Cour d'assises de Riom ; mais, si les preuves n'ont pas été suffisantes pour motiver une condamnation, les faits conservent toute leur force ; et la conviction qui doit nécessairement en résulter suffit pour l'Administration.

Ce fut vers le même temps qu'éclatèrent à Paris les entreprises de *Millard* et de *Gravier*. Le premier travaillait à faire des recrues pour le mouvement dont la Conspiration de l'Est n'était qu'un épisode. Il fut déféré à l'autorité par quelques-uns des individus qu'il avait tenté de séduire, et condamné à dix ans de bannissement comme coupable de proposition de complot non agréée ; mais, ce que l'instruction judiciaire ne fait pas connaître, et ce que l'on doit rappeler ici, c'est que Millard était un des principaux chefs de l'affiliation du *Lion Dormant*. Quant au second, Gravier, connu depuis longtemps pour un des partisans les plus exaltés du système révolutionnaire, et non moins mal famé sous le rapport de la moralité, son affaire offre un incident que les débats n'ont pas mis au jour, mais qui semble rattacher directement cet individu aux principaux chefs de l'opposition, et personnellement à celui d'entre eux qui a montré le caractère le plus évidemment hostile. Le père de Gravier résidait depuis longtemps à Aix ; animé des meilleurs sentiments, d'après le témoignage du préfet des Bouches-du-Rhône, l'attentat de son fils l'avait mis au désespoir. Peu de jours après son arrestation, Gravier fils écrivit à son père pour l'informer de sa position et lui demander quelques secours : ce qu'il avait fait, disait-il, n'avait pour but que d'effrayer la garde royale. Gravier ajoutait qu'aussitôt après son arrestation, M. Manuel lui avait fait remettre quarante francs, et que ce député se chargerait de lui faire parvenir les lettres de son père. Cette lettre, suivant le rapport de M. le préfet des Bouches-du-Rhône, avait été lue par une personne digne de foi et de toute confiance.

La même personne apprit de Gravier père, que M. Manuel avait fait dire à ce dernier d'être sans inquiétude sur le sort de son fils. L'Administration ne négligea rien pour obtenir de cette personne une déclaration qui pût être produite au besoin, ou servir, du moins, pour demander au père de plus amples explications ; mais elle répondit que des considérations puissantes s'opposaient à ce qu'on désirait ; qu'elle croyait avoir rempli son devoir en indiquant les moyens qui pouvaient conduire à la manifestation de la vérité, et que d'ailleurs elle ne se déterminerait jamais à mettre en évidence un malheureux vieillard, déjà trop à plaindre d'avoir donné le jour à un



misérable. Tandis que Millard et Gravier préludaient ainsi, les mouvements du mois de juin et la conspiration militaire du 19 août s'organisaient dans la Capitale. Tout a été en dehors dans cette première affaire. C'est pour défendre la personne et les opinions des hommes signalés depuis par les procédures de Colmar, de Poitiers, etc., que s'ébranla cette masse de jeunes factieux, dont les plus influents se retrouvent plus tard dans les ventes de Carbonari découvertes dans la Capitale. Il paraît que la faction n'avait en vue que de faire montre de ses forces, et d'obtenir par la crainte ce qu'elle désirait, comptant, pour un triomphe plus complet, sur la conspiration militaire qui était alors en pleine activité. Les procédures dont les événements du mois de juin furent l'objet, jetèrent peu de lumière sur les ressorts employés pour produire cette agitation dans la Capitale. Des distributions d'argent furent signalées à l'autorité administrative, mais l'enquête judiciaire n'éclaircit nullement ces indices. Un seul individu marquant fut condamné, l'ex-colonel Duvergier, surpris à la tête des rassemblements ; et c'est la femme d'un des principaux accusés dans l'affaire du 19 août 1820 et dans le complot de Belfort, en 1822, la dame Pailhès, qui fut un des principaux instruments de son évasion. Cette affaire du 19 août 1820 est le premier essai, depuis 1815, d'une révolution tentée par le moyen de l'armée. Dans les conspirations précédentes, on découvre bien la trace de quelques tentatives de séduction envers des militaires qui étaient en activité de service, mais sur lesquels on ne comptait que comme auxiliaires : dans celle du 19 août, au contraire, c'est par les corps armés que le coup doit être porté, la population révolutionnaire ne doit marcher qu'à la suite.

La révolte de l'Ile de Léon avait déjà produit des imitateurs ; mais, dans cette affaire, comme dans celles qui l'avaient précédée, on voit évidemment que c'est toujours de la Capitale que part l'impulsion. Les aveux et les déclarations de plusieurs accusés ont fait connaître l'existence des comités, ou plutôt des fractions du comité supérieur qui dirigeaient l'ensemble et les détails de cette vaste intrigue ; qui fournissaient les fonds qui devaient déterminer la forme de gouvernement à substituer à celui que l'on voulait renverser.

C'est de Paris que furent expédiés ces nombreux émissaires chargés de séduire les garnisons de la frontière du Nord et du Rhin, et de quelques places de l'Intérieur, tels que le colonel *Noziau* à Lille et à Cambrai, le capitaine *Michelet* à Metz, le colonel *Fabvier* dans le Haut et le Bas Rhin, le colonel *Pailhès* à Lyon, le colonel *Sausset* dans la Marne, etc., etc. Des opérations commerciales étaient le prétexte de leurs excursions, comme on a vu depuis les agents conspirateurs de 1822 parcourir la France sous la fausse qualification de commis-voyageurs. Les débats de la Cour des Pairs dispensent d'entrer dans de plus longs développements ; mais il ne sera pas inutile de rappeler ici, qu'un supplément d'instruction fut proposé par le ministère public ; que ce supplément tendait à remonter à des personnages d'un rang bien au-dessus de celui des principaux accusés, à des membres des deux Chambres qui se trouvent, en partie, désignés dans l'instruction des affaires de Belfort, de Saumur, etc., etc., comme membres du Comité



Directeur et du gouvernement provisoire que les conjurés devaient établir après le succès ; et que plusieurs des accusés dans la conspiration du 19 août 1820, ont figuré, plus tard, en première ligne, dans la conspiration de Belfort.

Du milieu de 1820 à la fin de 1821, la faction révolutionnaire parut se tenir dans une inaction absolue ; mais si elle n'attira pas l'attention de l'autorité par des actes ostensibles, elle n'en travaillait que plus activement, dans l'ombre, à organiser ses forces, à les augmenter et à se mettre en mesure de tenter de nouvelles entreprises avec plus de chances de succès. Ce fut dans cet intervalle que le Comité directeur perfectionna l'organisation des *Carbonari*, des *Réformateurs*, des *Chevaliers de la Liberté* et de plusieurs autres affiliations, qui, sous des noms divers, n'étaient évidemment que des fractions de l'organisation générale, puisqu'elles professaient la même doctrine politique, qu'elles marchaient vers le même but et qu'elles recevaient l'impulsion du même foyer. Les loges et les ventes se multiplièrent dans les provinces comme dans la Capitale ; on introduisit l'organisation dans plusieurs corps de l'armée, notamment dans le 45e régiment de ligne, en garnison à Paris ; dans le 29e, en garnison à Belfort; dans le 5e, en garnison à Marseille; dans le 13e de ligne, en garnison à Nantes; dans le 3e régiment d'artillerie, en garnison à Strasbourg; dans l'Ecole de cavalerie de Saumur, etc., etc., Les complots déjoués ou réprimés en décembre 1821 et dans les premiers mois de 1822 et les procédures instruites à Belfort, à Strasbourg, à Toulon, à Saumur, à Nantes, à Poitiers, à Paris, ont suffisamment prouvé les funestes progrès de l'organisation secrète dans les provinces.

A Paris, ils ne furent pas moins rapides ; suivant le témoignage du ministère public dans les procès du complot de la Rochelle, on y comptait plusieurs centaines de ventes à l'époque où le Comité directeur commença à mettre à exécution ses derniers plans, c'est-à-dire vers la fin de 1821. Celle qui était désignée par le titre distinctif d'*Amis de la Vérité* et qui était généralement composée d'étudiants en médecine et en droit, était une des plus actives. On trouva parmi les accusés dans la conspiration de Belfort huit membres connus de cette vente, et cinq dans le complot de la Rochelle.

Le plaidoyer de M. l'avocat général Marchangy, dans l'affaire du complot de la Rochelle, développe de la manière la plus lumineuse les derniers plans du Comité directeur qui embrassaient la France entière, et qui devaient soulever simultanément, par le concours des Carbonari militaires et civiles, les départements de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Midi. Il établit jusqu'à la dernière évidence la liaison intime de tous ces complots, organisés sur des points si éloignés pour éclater à la même époque, dans les premiers mois de 1822.

Partout même marche, même but, mêmes moyens. En effet, on trouve sur le capitaine *Vallé*, l'un des principaux agents de la faction en province, les mêmes statuts qui unissaient les Carbonari de l'Ouest, de la Bretagne, des départements du Rhin et de la Capitale. M. l'avocat général prouve enfin que tous ces complots étaient dirigés par le même foyer, non seulement par les analogies et les coïncidences que l'on vient de remarquer,



mais aussi en montrant les principaux chefs, partant de Paris à la même époque pour se rendre sur les divers points où les mouvements devaient éclater. En effet, dans le mois de décembre 1821, le général *Berton* quitte Paris pour se rendre dans les départements de l'Ouest de la Bretagne, sous le prétexte de voir son fils, officier dans le régiment des dragons du Doubs, en garnison à Pontivy. C'est dans le même mois de décembre que le colonel *Alix* part aussi de Paris pour se rendre en Bretagne ; et les débats de Poitiers ont établi que ces deux hommes s'étaient réunis à Brest et avaient eu plusieurs conférences dans le cours du mois de janvier.

C'est encore dans ce mois de décembre que partent de Paris pour la haute Alsace, une trentaine d'individus qui ont figuré, en première ligne, dans la conspiration de Belfort. Plusieurs furent arrêtés : le plus grand nombre parvint à se soustraire aux poursuites ; mais les débats de la Cour d'assises de Colmar ont établi leur culpabilité.

Les aveux du général Berton suffiraient, seuls, pour prouver que toutes ces conspirations des premiers mois de 1822, étaient l'ouvrage des sociétés secrètes : il déclare plusieurs fois, dans les débats de Poitiers, « que le mou- « vement séditieux de Thouars était opéré par les *Chevaliers de la Liberté ;* « qu'il avait consenti, sur leur demande, à se mettre à leur tête, et que le « mouvement aurait éclaté sans lui ». Le général Berton cherche à se défendre, aux dépens de ses complices ; mais il n'en résulte pas moins, de ses déclarations, que les *Chevaliers de la Liberté* (ou les *Carbonari*), ont opéré la révolte de Thouars.

A ses aveux, viennent se réunir ceux qui déclarent formellement avoir été affiliés aux *Chevaliers de la Liberté.* Le colonel Alix n'en convient pas, il est vrai, mais on a trouvé dans ses papiers un grand nombre de cartes découpées, qui servaient de signes de reconnaissance aux membres de l'association. Si l'on voulait encore d'autres preuves, on les trouverait dans les débats de l'affaire de Saumur, de Nantes, de Toulon, de Belfort et de la Rochelle. Enfin, s'il n'était pas suffisamment démontré que les conspirations des premiers mois de 1822 n'étaient qu'une suite des conspirations antérieures, il suffirait de rappeler les noms des principaux accusés dans l'affaire de Belfort. Le colonel ***Pailhès, Dublar, Desbordes, Lacombe Brue, Pégulu***, etc., etc., figuraient en première ligne dans la conspiration du 19 août 1820.

On pourrait rappeler aussi le colonel *Caron*, quoiqu'il n'ait pas été traduit sur les bancs des accusés à Colmar. Le rôle qu'il a joué dans la conspiration du 19 août 1820 est connu ; il n'était certainement pas étranger à celle de Belfort ; et les manœuvres d'embauchage qui ont motivé sa condamnation à la peine capitale, confirment assez les renseignements que l'Administration avait recueillis sur la participation de cet officier aux manœuvres séditieuses déjouées à Belfort dans les premiers jours de janvier.

On a établi que toutes les conspirations qui ont éclaté depuis 1816 étaient l'ouvrage des associations secrètes, le résultat de la même impulsion, et que le foyer de toutes ces machinations était dans la Capitale. Si l'autorité n'a pu obtenir des preuves juridiques sur les premiers meneurs, sur ce Co-



mité directeur qui a manifesté son existence par tant d'actes multipliés et à tant d'époques différentes, elle a du moins acquis assez de lumières et réuni assez de faits pour désigner avec certitude les principaux membres de ce comité.

Dans son exposé à la Cour des Pairs (affaire du 19 août 1822), M. l'avocat général avait proposé, ainsi qu'on l'a déjà rappelé, un supplément d'instruction contre plusieurs personnages marquants que la procédure désignait comme les chefs suprêmes de la conspiration, comme devant choisir ou former eux-mêmes le gouvernement que l'on se proposait de substituer à celui qui devait être renversé. Cette proposition ne fut pas accueillie ; et la partie de l'exposé qui en développait les motifs fut supprimée par ordre de la Cour ; mais on sait qu'il s'agissait de plusieurs membres des deux Chambres.

Les mêmes noms, ou plus exactement, une partie de ces noms se trouvent encore compromis dans les conspirations de 1822. A Thouars, à Saumur, à Belfort, les chefs les désignaient à leurs complices comme membres du Comité directeur et du futur gouvernement provisoire. En arborant l'étendard de la révolte, le 24 février, Berton, sur la place publique de Thouars, proclame membres du gouvernement provisoire,les députés *Foy*, *Kératry*, *Voyer d'Argenson*, *Lafayette*, *Benjamin Constant.*

Baudrillet,l'un des accusés dans la dernière tentative de Berton,déclare que, dans un voyage qu'il fit à Paris, au mois de juin 1822 avec Grandmenil, accusé fugitif, il fut présenté par celui-ci au général Lafayette et que, dans cet entretien, il fut question des affaires de l'Ouest et des nouveaux mouvements que préparait Berton.

Les mêmes noms étaient cités à Saumur, à Belfort, etc., etc. ; c'est surtout dans la conspiration du Haut-Rhin, que l'on trouve de nombreux points de contact entre les factieux mis en action et le Comité directeur.

En sortant de prison, après le jugement de la Cour des Pairs, Brue, Pegulu, Desbordes, Eynard sont publiquement accueillis par MM. Voyer d'Argenson et Kœchlin, qui s'empressent de leur donner de l'emploi dans leurs exploitations à Mulhausen et à Oberbruck. Les deux premiers ont été condamnés par contumace à la peine de mort, et le troisième gravement compromis dans le complot de Belfort. Le quatrième, Eynard, n'y figure pas, il est vrai, d'une manière active, mais les renseignements recueillis sur son compte annoncent qu'il attendait l'événement pour se mettre à la tête des ouvriers.

Deux autres accusés dans cette même affaire, Salveton et Grenier, du département de la Haute-Loire, élèves, l'un en droit, l'autre en médecine, à Paris, se rattachent personnellement au général Lafayette. Leurs pères, qui résident à Brioude, sont réputés chefs des révolutionnaires de cet arrondissement. Ils ont des rapports intimes avec le Marquis de Lafayette, toutes les fois qu'il se rend dans cette ville.

Le procureur général près la Cour de Poitiers, a positivement signalé dans les réquisitoires les membres de la Chambre des députés, proclamés par Berton sur la place de Thouars. Il les a présentés comme les organi-



sateurs de toutes les conspirations qui avaient éclaté ou qui avaient été déjouées depuis le mois de janvier 1822 ; et il a manifesté publiquement le regret de n'être pas compétent pour les mettre en cause.

L'instruction de l'affaire de Belfort a signalé, non moins positivement, les mêmes hommes ; mais plus particulièrement les députés Voyer d'Argenson et Kœchlin ; et, d'après le témoignage des autorités, les charges paraissaient suffisantes pour demander aux Chambres la mise en accusation de ces deux derniers.

A l'appui de ces preuves, qui établissent d'une manière si évidente l'existence dans la Capitale d'un foyer principal, d'un Comité directeur, l'on pourrait citer la correspondance dernièrement saisie à Calais, sur le Sr Bowring. Les lettres de *Sauquaire-Souligné* au Ministre des Affaires étrangères à Lisbonne sont positives : il promet, pour quelques millions, d'opérer en France une puissante diversion en faveur des constitutionnels espagnols et portugais, dès que l'invasion dont la péninsule est menacée, sera irrévocablement décidée. Tout est organisé, tout est prêt pour le mouvement, qui sera dirigé par des hommes éminemment distingués dans la carrière des armes et dans la politique. C'est en leur nom que parle le Sr Sauquaire et qu'il propose de traiter. Il ne les nomme pas ; mais un billet de Benjamin Constant au chargé d'affaires de Portugal à Paris, met à découvert un de ces personnages ; et, parmi les autres, l'on peut compter les amis de cet ex-député, que les procédures ont signalés, avec lui, comme membres du Comité directeur. Ce billet écrit et signé de la main de Benjamin Constant, inclus dans le paquet, sans être annoncé par les autres pièces, était évidemment destiné à prouver au cabinet de Lisbonne que ses propositions étaient avouées par le Comité directeur. On a démontré l'action constante des sociétés secrètes depuis la Restauration. On va jeter un coup d'œil rapide sur l'état actuel de ces associations.

Il n'existe plus aucune trace du *Lion Dormant*, de *l'Epingle noire*, des *Vautours de Bonaparte*, ni des *Patriotes de 1816*, qui, sous ces diverses dénominations, n'étaient ainsi qu'on l'a observé, que des fractions d'une même organisation.

L'Ordre du Soleil, fondé par Cugnet de Montarlot, à Strasbourg, au mois de mars 1809, ne paraît pas avoir acquis une grande extension. On n'a même découvert aucune loge de cette société, soit à Paris, soit dans les provinces ; mais on ne doute pas qu'elle n'ait été propagée dans l'Alsace, dans quelques départements de l'Est, où Cugnet avait de nombreux rapports, dans quelques cantons suisses, et enfin dans les départements limitrophes des Pyrénées, depuis que cet aventurier s'est réfugié en Espagne. On sait que, dans les proclamations séditieuses qu'il a répandues à diverses époques sur cette frontière, il a toujours pris le titre de Grand-Maître de l'*Ordre du Soleil* ; et M. le préfet des Pyrénées-Orientales est en ce moment à la recherche d'un dépôt de brevets signés en blanc que Montarlot a laissés lors de sa dernière excursion en France.

Les statuts de cette société ont été trouvés dans les papiers d'un des adeptes, nommé Désiré Goiran, du département du Var, qui fut arrêté en

37



1817, en Italie, où il s'était enfui par suite de délits politiques et que Montarlot avait reçu, deux ans avant, chevalier de l'*Ordre du Soleil*, dans une prison de Paris, où ils s'étaient trouvés réunis.

L'Ordre est composé (ou devait l'être), de seize grands dignitaires, cent grands cordons, deux cents commandeurs, d'un nombre illimité de chevaliers et de postulants, et d'un vénérable pour chaque département de la France. La décoration est un soleil en or ou en argent, suivant les grades. Comme toutes les associations déjà formées ou qui se sont formées depuis, l'*Ordre du Soleil* avait ostensiblement un but purement maçonnique : le serment porte même l'obligation de ne rien faire qui tendrait à inquiéter les chefs du gouvernement ; il n'était présenté que comme une maçonnerie rectifiée ; mais les principes antimonarchiques du fondateur et de tous ceux des adeptes que l'on a connus, les dispositions hostiles qu'ils n'ont cessé de manifester depuis le retour des souverains légitimes ne permettent pas de se méprendre sur le véritable but de cette association. On doit la considérer comme étant toujours en activité, quoique son chef soit depuis près de deux ans éloigné de la France. Dans le cours de 1822, l'autorité a découvert plusieurs associations nouvelles, dont l'existence était absolument ignorée, telles que l'*Ordre de l'Amitié*, la loge des *Trois cents laboureurs du Champ de la Veuve*, la société des *Admirateurs de la Valeur française*, et la société dite de *Misraïm*. L'*Ordre de l'Amitié* fut fondé en 1819 à Chaumont, département de la Haute-Marne, par une réunion de jeunes gens, animés d'un très mauvais esprit. Une demande d'affiliation adressée au président de l'Ordre, par un professeur nommé Sobart et la réponse du président ne laissent aucune incertitude sur le caractère de cette société.

Le Sr Sobart proteste « qu'il est jaloux d'augmenter le nombre des partisans de l'indépendance et de la Liberté, et des hommes généreux, qui condamnés à gémir sur deux malheurs récents encore (l'invasion de 1814 et celle de 1815) lèvent, au milieu de l'esclavage, un front que ne marqua point le sceau de l'infamie » ; et le président répond que la société s'empressera d'accueillir un frère qui gémit, oppressé sous le poids de la servitude. Cette société, qui n'était peut-être qu'une affiliation des *Chevaliers de la Liberté*, ne paraît pas s'être longtemps soutenue. La plupart des jeunes gens qui en formaient le noyau ont été successivement dispersés ; et ceux qui sont restés à Chaumont avaient cessé de se réunir longtemps avant la découverte de ce foyer.

La Loge des trois cents laboureurs du Champ de la Veuve a pour fondateur le chevalier *Henrion de Bussy*, connu par de nombreuses escroqueries et par son immoralité. Son organisation n'est pas encore terminée ; elle a tenu ses séances jusqu'au mois de septembre 1822, chez un traiteur nommé Chailloux, près de la barrière Pigalle, à l'enseigne du *Grand Orient*, et, depuis cette époque, elle se réunit chez un Sr Thiébault, rue du Cadran, n° 9. On ne connaît pas encore ses statuts, ni le but dans lequel elle a été formée ; mais on le peut présumer d'après les dispositions bien connues de ses principaux membres, parmi lesquels on voit figurer l'ex-colonel Barbier Dufay et un des fils du général Berton. Le Sr Henrion de Bussy, qui l'a



fondée, joint à la plus profonde immoralité les plus mauvais principes politiques. Renvoyé de la gendarmerie des chasses du Roi, il a vendu ses lettres de noblesse pour une bouteille d'eau-de-vie. Telle était à peu près la composition et l'esprit de la *Loge des Admirateurs de la Valeur française*, qui comptait au nombre de ses principaux membres ce même Henrion de Bussy. Elle tenait ses séances chez le Sr Moinet, traiteur, sur le Boulevard extérieur, vis-à-vis de la barrière de la Chopinette. Ses registres et papiers ont été saisis au mois de juin dernier. On croit cependant qu'elle se réunit encore, mais secrètement, chez quelques-uns de ses membres. C'est surtout parmi les anciens militaires qu'elle cherche à se recruter.

L'Association maçonnique de Misraïm, autrement dite du rite égyptien, a été fondée à Paris en 1814, par *les trois frères Bédarride* (Michel, Marc et Joseph), originaires du département du Vaucluse, anciens garde-magasins des fourrages dans le royaume de Naples, sous le gouvernement de Murat, et se disant aujourd'hui négociants. Tous les papiers formant les archives de l'association ont été saisis dans les derniers mois de 1822, tant à Paris que dans les loges établies en province. Ainsi l'on en connaît, de la manière la plus positive, l'organisation, la marche et la doctrine secrète. La société de Misraïm a une couleur purement maçonnique ; mais elle est organisée sur un plan beaucoup plus vaste que la maçonnerie ordinaire. Elle est divisée en quatre séries, lesquelles se subdivisent en dix-sept classes qui comprennent quatre-vingt-dix degrés. Le conseil suprême, formé d'adeptes parvenus au 90e degré, était composé des personnages ci-après désignés, à l'époque où les papiers de l'association ont été saisis :

Les trois frères Bédarride,
Le Comte Muraire,
Le Baron Teste, lieutenant-général,
M. Moret, avocat à la Cour Royale à Paris,
Le Comte de Fernig, officier général,
M. Rathery, docteur en médecine,
Le Comte de Fauchecourt, colonel d'artillerie,
M. Briot, ex-conseiller d'Etat,
Allegri, négociant,
Teste Charles, ancien administrateur.

A ces membres actifs, étaient adjoints une quinzaine de membres honoraires parmi lesquels on remarque M. le Duc Decazes, le Duc de Saxe-Weimar, le Duc de Leicester, le Duc de Sussex, etc., etc.

La Caisse du grand conseil est alimentée par les rétributions exigées :

1° Pour chaque constitution de loge.

2° Pour la délivrance des diplômes expédiés par le Grand Conseil aux principaux dignitaires de chaque loge.

3° Pour la délivrance des cahiers d'instruction pour chaque degré.



4° Par les rétributions annuelles que chaque loge est tenue d'envoyer au Grand Conseil, etc., etc., etc.

L'organisation, les épreuves, les serments diffèrent peu de ce que l'on voit dans la maçonnerie ordinaire. Les villes où des loges sont établies sont désignées par la dénomination de *Vallées* : Vallée de Paris. Vallée de Lyon, Vallée de Toulouse, etc. Lorsque, dans une même ville, il existe plusieurs loges, elles sont désignées par des titres distinctifs. Quoique les frères Bédarride, premiers fondateurs du Misraïm, soient sans instruction, sans fortune et qu'ils ne jouissent pas d'une meilleure réputation sous le rapport de la moralité que des opinions politiques, la société *Misraïm* s'est propagée avec une incroyable activité, non seulement dans l'intérieur de la France, mais aussi à l'étranger, malgré les obstacles que n'a cessé d'opposer à sa marche le Grand-Orient de France. Plusieurs causes ont concouru à ces rapides progrès: l'attrait de la nouveauté, l'activité des propagandistes, la tolérance que la nouvelle société affectait à l'égard de tous les autres maçons, qu'elle admettait sans difficulté dans son sein, de quelque rit qu'ils fussent ; enfin l'influence des personnages que les frères Bédarride eurent soin de s'associer ; mais on doit surtout attribuer ses progrès à la doctrine anti-monarchique et anti-religieuse qu'elle professait, ainsi qu'on l'établira ci-après. Il faut aussi compter pour quelque chose, dans les progrès de l'association, la tolérance de l'autorité: elle ne s'en est occupée sérieusement qu'à compter du commencement de 1822. Parmi les plus ardents propagandistes figurent les trois frères Bédarride et un S[r] *Vernhes*, du département de l'Hérault. Ce dernier, qui prend aujourd'hui le titre d'homme de lettres, était moine augustin, au commencement de la Révolution. Il se maria à cette époque, et se fit remarquer par les excès auxquels il se livra aux époques les plus orageuses. Il quitta ensuite son pays, où il avait perdu toute espèce de considération, et se rendit dans la Capitale. On l'a vu successivement à la tête d'un bureau d'agence pour le paiement des soldes de retraite, et attaché à une société qui se chargeait de procurer des remplaçants. L'usure énorme à laquelle il se livrait (il exigeait, assure-t-on, 40 % sur ses avances), chassa bientôt de son bureau tous ses clients. Quant à l'autre place, il ne tarda pas à la perdre ; ses associés s'étant estimés fort heureux de se débarrasser, au moyen d'une somme assez forte, d'un collaborateur aussi taré. Vernhes paraît avoir été chargé de propager spécialement l'association à Lyon, dans le Dauphiné, dans la Provence et dans le Languedoc. Quant aux frères Bédarride, ils étendaient leur activité sur tous les points du royaume.

Jusqu'en 1821, on les vit constamment en course sous la qualification de commis-voyageurs. Ils portèrent, il y a environ trois ans, l'organisation dans les Pays-Bas et en Suisse. Les archives du *Conseil Suprême* ont fourni la preuve de l'existence d'une loge Misraïmite à Contray, de trois à Genève, et de trois autres à Lausanne.

Au mois de septembre 1822, époque où les archives du conseil supérieur ont été saisies à Paris, l'association comptait, dans la Capitale seulement, vingt-deux loges, sous divers titres distinctifs, toutes en activité. La ville



de Lyon en comptait six ; Metz un nombre égal, Toulouse cinq, Bordeaux trois. Elle avait aussi des loges dans les départements ci-après désignés : les Ardennes, le Bas-Rhin, la Meurthe, le Doubs, le Nord, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Loire-Inférieure, l'Isère, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, l'Aude, le Tarn-et-Garonne.

Elle avait aussi cherché à se propager dans plusieurs autres départements, mais les loges n'y étaient pas encore en activité, parce que les adeptes n'étaient pas en nombre suffisant pour obtenir une patente de constitution d'après les règlements généraux. On doit remarquer au surplus que le Misraïm s'est peu répandu dans les départements de l'Ouest et de la Bretagne, et que même rien n'annonce que les frères Bédarride, dont on a retrouvé la trace partout où l'on a découvert des loges établies, aient parcouru ces derniers départements. Ne serait-ce point parce que la société des *Chevaliers de la Liberté* les avait déjà envahis ? Comme les deux associations professaient la même doctrine politique et religieuse, elles n'auraient pu que se nuire réciproquement, et les principaux meneurs du Misraïm jugèrent sans doute utile d'abandonner ces contrées aux *Chevaliers de la Liberté*, qui tendaient au même but, le triomphe des principes anti-monarchiques et anti-religieux.

La surveillance établie sur les loges de la Capitale ne tarda pas à dévoiler les principes de l'association, parce qu'on les faisait pressentir en initiant aux grades les plus subalternes. Voici les questions principales qui furent soumises à un jeune étudiant en droit, admis dans l'association le 29 juillet 1822, et les réponses qui déterminèrent son admission.

1° Ce qu'il croyait ?

2° Ce qu'il devait faire ?

« Je crois, répondit le récipiendaire, que l'on doit sacrifier ses affections « les plus chères pour le salut de la Patrie ».

« Ce que je dois faire, ajouta-t-il ? Tout pour l'indépendance nationale « et la liberté ».

Un autre récipiendaire, admis le même jour, à qui l'on présentait la nécessité de changer de religion comme une condition indispensable, répondit sans balancer, « qu'il ne tenait pas plus aux unes qu'aux autres et qu'il « ferait tout ce qu'on voudrait ».

En montant de grade en grade, l'adepte reçoit de nouvelles lumières sur les véritables principes de l'association ; et avant même d'arriver aux grades les plus élevés, il apprend que le grand but des sectaires est d'établir l'athéisme et une république universelle. Un des plus ardents propagandistes de l'Ordre, le Sr *Morisson de Greenfield*, médecin en chef des armées anglaises, et attaché en cette qualité à la maison de S. A. R. le duc de Sussex, se trouvant à Paris au mois de juillet 1822, disait à un initié, qu'au premier coup de canon tiré en Europe, on connaîtrait le résultat des associations. Le docteur Morisson est un homme instruit, connaissant parfaitement l'histoire et les progrès du Misraïm : il est le principal directeur de l'association à Lausanne, où il fait sa résidence ordinaire.



Les renseignements recueillis à Paris sur les principes de l'association ont été pleinement confirmés par les découvertes faites dans les départements. Il n'est aucune des nombreuses loges formées en province qui ne fût composée d'hommes plus ou moins connus par leurs dispositions hostiles. Enfin, on a trouvé dans les archives de la loge de Montpellier, déposées chez le Sr Vernhes, plusieurs cahiers écrits de sa main et uniquement consacrés au développement de la doctrine politique et religieuse de la société Misraïmite. Les apôtres les plus violents de l'athéisme et de la démagogie n'ont jamais rien écrit de plus audacieux. Au reste, cette association n'offre plus aujourd'hui les mêmes dangers, son organisation, sa marche, sa force, tous ses chefs, tous ses secrets, et la presque totalité de ses membres sont parfaitement connus. Un jugement du tribunal de police correctionnelle de Paris, en date du 18 janvier 1823, ordonne sa dissolution. Elle se réunira sans doute encore clandestinement ; mais de longtemps elle ne pourra reprendre une organisation stable et donner à ses manœuvres l'ensemble et l'activité qu'elles avaient au moment où l'autorité l'a frappée.

Il n'en est pas ainsi des *Chevaliers de la Liberté*, et des *Carbonari*, dont l'organisation a conservé toute sa vigueur malgré les échecs éprouvés à Saumur, à Nantes, à Thouars, à la Rochelle, à Toulon et à Belfort. L'autorité connaît la plupart des réunions formées dans la Capitale et dans un grand nombre de départements, sous la dénomination de loges ou de Ventes ainsi que les principaux membres qui les dirigent, mais elles se dérobent à son action, par le profond mystère dont elles s'entourent, par le manteau maçonnique sous lequel elles cachent ordinairement leur véritable caractère et par les précautions qu'elles prennent pour les initiations, les correspondances, etc., etc.

Les procédures de Thouars et de La Rochelle ont établi que ces deux sociétés appartenaient à la même organisation, qu'elles recevaient l'impulsion du même foyer, et que le titre de *Chevaliers de la Liberté*, n'était enfin que le premier degré du carbonarisme. On ne séparera donc point ces deux branches dans l'exposé qui va suivre : d'ailleurs, les documents recueillis jusqu'ici sont insuffisants pour assigner d'une manière précise les diverses nuances qui peuvent les distinguer, et qui ne consistent sans doute que dans quelques articles des règlements organiques. Car le but, les moyens sont les mêmes. Si les adeptes ont formé des complots à La Rochelle et à Paris, sous la dénomination de *Carbonari*, ils ont arboré l'étendard de la révolte à Saumur et à Thouars, sous celle de *Chevaliers de la Liberté*. Ces associations, évidemment formées des éléments révolutionnaires qui avaient manifesté leur existence à diverses époques antérieures, notamment au sujet de la loi sur les élections, n'ont été connues que fort tard, sous les dénominations qu'elles portent aujourd'hui. Ce fut seulement au mois de décembre 1820, que l'autorité eut connaissance d'un foyer central, formé à Paris sous le titre de société des *Réformateurs*, et de l'envoi dans un assez grand nombre de départements d'instructions circulaires, accompagnées des statuts de la société. « Le but des statuts, portait la circulaire, est de « parvenir aux institutions qui ont été promises. Il s'agit d'organiser non « des complots, mais une opposition vraiment nationale, afin de pouvoir



« adresser au Roi de nombreuses pétitions qui lui prouveront combien sa « religion a été surprise,etc. »On y lisait encore : « Les mesures de précaution « que nous avons prises et que nous vous recommandons de prendre sont « par elles-mêmes une preuve évidente de l'utilité de l'agence de l'institu- « tion que nous avons établie ».La police générale n'eut pas connaissance des statuts ; mais la circulaire suffit pour en faire connaître l'esprit et le but. Les recherches furent d'abord infructueuses : tous les préfets, au nombre de vingt-sept, auxquels des instructions furent adressées, répondirent négativement ; mais dans les premiers jours de mai 1821, M. l'avocat général près la cour royale de Bourges et M. le préfet du Cher, signalèrent dans ce département et dans plusieurs autres départements limitrophes l'existence d'une association secrète désignée par la dénomination de *Chevaliers de la Liberté.* Les révélations qu'ils avaient reçues sur l'organisation et le but de la société, avaient tant de conformité avec l'esprit de la circulaire des *Réformateurs* (qui d'ailleurs avait été envoyée dans le Cher et dans les autres départements désignés par le préfet et le premier avocat général), qu'il dut paraître évident que les *Réformateurs* et les *Chevaliers de la Liberté* ne formaient qu'une seule et même association. Peut-être le foyer central, qui était à Paris, avait-il adopté la dénomination de société des *Réformateurs.* Peut-être aussi avait-on substitué, depuis le mois de novembre 1820, à cette dénomination celle de *Chevaliers de la Liberté.* On trouve enfin, dans les révélations reçues par ces fonctionnaires, les principales bases et en partie le texte des statuts des *Chevaliers de la Liberté*, qui ont été publiés en 1822, dans le recueil du procès instruit à Poitiers. « Une espèce de manifeste, « disait M. l'avocat général, renferme les prétendus griefs articulés contre « ce que le parti appelle l'aristocratie, et offre en même temps les plus fortes « protestations de dévouement au Roi, à la légitimité et à la Charte ».

« C'est pour le soutien des principes consacrés dans le manifeste que le « récipiendaire prête serment. Il promet aussi le secret et sur l'association « et sur la personne qui l'a initié ».

« On ne signe rien ; on ne tient aucun Registre, du moins en apparence. « Le récipiendaire est seul : on ne l'instruit ni du nom des chefs, ni de celui « des associés ; c'est dans la classe des propriétaires, des acquéreurs de biens « nationaux, des hommes exerçant des professions libérales, que l'on cher- « che des adeptes ».

On était donc évidemment sur les traces de l'association des *Chevaliers de la Liberté*, à l'époque du mois de mai 1821, par ces révélations et par les découvertes faites dans le mois de décembre précédent.

Malheureusement, le révélateur qui tenait ces détails d'un initié, arrêté par la crainte de vengeance, n'osa pas seconder les investigations de l'autorité. Tout ce que l'on put obtenir de lui, ce fut le nom de l'initié avec lequel il avait des liens de parenté. Cet homme était le S[r] Paul Theurier, riche marchand de bois à Vierzon, qui professait, ainsi que sa famille, les principes les plus anti-monarchiques : il avait été reçu *Chevalier de la Liberté* à Saumur quelques mois avant ; et il avait fait tous ses efforts pour déterminer le révélateur à se faire initier. Pendant que les informations se



suivaient dans le Cher, des recherches avaient lieu dans les autres départements désignés par le révélateur, notamment, dans celui de Maine-et-Loire ; soit que les indications fussent trop vagues, soit que les autorités ne missent pas dans les recherches l'adresse et l'activité nécessaires, elles ne firent aucune découverte depuis le milieu du mois de mai jusqu'à la fin de juillet. Mais, à cette dernière époque, la police générale reçut de Saumur un avis anonyme qui contenait des renseignements très précis et conformes à ceux que l'on avait obtenus de plusieurs autres sources sur l'organisation des *Chevaliers de la Liberté*, et qui faisaient connaître plusieurs initiés de Saumur

« Il existe depuis quelque temps à Saumur, disait l'anonyme, une so-« ciété qui prend le nom de *Chevaliers de la Liberté* ; cet ordre a des statuts, « des mots de reconnaissance, et les adeptes prêtent un serment ». « Cette « réunion a pour objet, disait-il, de renverser l'aristocratie et de maintenir « la Charte ». Il y a un comité directeur à Paris, et il doit s'en former un « dans chaque département et dans chaque arrondissement ». « Tous les « chevaliers peuvent en recevoir d'autres ; mais l'initié ne doit jamais faire « connaître le nom de celui qui l'a reçu. On doit s'attacher à faire des pro-« sélytes parmi les militaires en non-activité, ou en retraite, parmi les ac-« quéreurs de biens nationaux, et parmi les gens de loi ».

L'anonyme signalait comme chevaliers de la Liberté, plusieurs habitants de Saumur ou des environs. Les Sieurs Gauchais, chef de bataillon en retraite ; Grandmenil, chirurgien aux Herbiers, près de Saumur ; Pâris, Lumière, Roul, officiers en retraite ; et Fabry, bijoutier.

Tous ces hommes étaient en effet connus par les opinions les plus hostiles ; et comme on le verra par la suite, ils appartenaient effectivement à l'association. Toutefois, ces indications si positives ne produisirent pas les résultats qu'on devait en attendre. Les autorités de Maine-et-Loire ne découvrirent aucune réunion, ne recueillirent aucune preuve, seulement il résulta de leurs investigations que le Sr *Theurier* de Vierzon, faisait pour son commerce de fréquents voyages à Saumur et qu'il était intimement lié avec le chef de bataillon Gauchais, par lequel il aurait été probablement initié. Il en résulte aussi de graves soupçons à l'égard de plusieurs autres habitants de Saumur, parmi lesquels on remarquait les Sieurs Fardeau, chirurgien ; Chauvet, teinturier ; Proust, avoué ; Caffé, médecin, etc., etc., mais ces soupçons fondés sur leurs opinions connues, n'étaient appuyés d'aucun fait.

Ce fut dans le cours du mois d'août 1821 que les autorités de Maine-et-Loire obtinrent ces résultats. Fatiguées sans doute de tant de recherches inutiles et peut-être aussi privées des moyens d'aller plus en avant, elles ne recueillirent aucune nouvelle indication ; et les choses en étaient encore à ce point lorsque les complots de Saumur et de Nantes, la révolte de Thouars vinrent confirmer l'exactitude des révélations reçues dans le Cher; la note anonyme de Saumur a prouvé que les soupçons conçus par les autorités de Maine-et-Loire n'étaient que trop fondés.

En effet, le chef de bataillon *Gauchais* fut un des principaux chefs du



complot de Nantes ; il a été condamné par contumace à la peine capitale. Caffé et Chauvet ont été condamnés à la peine capitale par la cour d'assises de Poitiers, comme chefs de la révolte de Thouars ; Roul arrêté comme prévenu de participation dans la même affaire, a été mis en liberté par la chambre d'accusation, faute de preuves suffisantes ; et le chirurgien Grandmenil est poursuivi comme un des principaux complices de la seconde conspiration de Berton.

Des renseignements analogues recueillis sur d'autres points dans le cours de la même année (1821) annonçaient dès lors que l'association des *Chevaliers de la Liberté* s'était propagée dans d'autres contrées fort éloignées des départements de l'Ouest.

Une carte, lithographiée avec soin, trouvée à Cernay, département du Haut-Rhin fit connaître l'existence dans ce département d'une société des *Amis de la Constitution*. Elle avait pour légende : *Assemblée Générale des amis de la Constitution à Cernay*. On y lisait encore : « VIVRE LIBRE OU MOURIR ». Les autorités du Haut-Rhin firent inutilement des recherches pour découvrir cette association qui, d'après la légende de la carte, devait être nombreuse. Mais l'affaire de Belfort vint suppléer dans le mois de janvier de l'année suivante, aux lumières que l'on n'avait pu obtenir

Des traces, non moins positives de l'association, furent trouvées en Bourgogne dans le mois de septembre 1821. Un officier supérieur, qui ne voulait pas être nommé, déclara confidentiellement au général Laloyère, commandant le département de Saône-et-Loire, qu'on lui avait proposé d'être dans ce département le chef d'une association secrète, dite des *Chevaliers de la Liberté* ; et il remit à cet officier général une copie des statuts de l'association.où l'on retrouve les mêmes idées, le même but et souvent les mêmes expressions que dans les règlements dont on avait connaissance dans le Cher et à Saumur. Le révélateur fit connaître le propagandiste qui avait voulu l'initier. C'était le *Comte de Thiars*. Il nomma plusieurs habitants de Saône-et-Loire qui faisaient partie de l'association, et il ajouta qu'elle s'était propagée dans plusieurs départements limitrophes et même dans plusieurs régiments, notamment dans le régiment d'artillerie qui était alors en garnison à Besançon. Ainsi, dès le milieu de 1821, les *Chevaliers de la Liberté*, ou les *Carbonari*, avaient des affiliations, non seulement dans tous les départements de l'Ouest et de la Bretagne, mais aussi dans la Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine. On en trouva des traces dans le Maine, la Normandie, le Lyonnais, le Dauphiné et dans plusieurs autres départements situés sur la rive droite du Rhône. L'association s'était déjà propagée en Provence, lorsque le capitaine Vallé fut arrêté à Toulon au mois de janvier 1822. On en a trouvé depuis des foyers dans les provinces limitrophes des Pyrénées et dans le Languedoc, et tout porte à croire qu'aujourd'hui il n'est pas un département qui ait échappé à l'invasion de la secte. L'autorité n'a pu encore obtenir des informations également précises sur tous les foyers, quoiqu'elle les connaisse presque tous ; parce qu'après l'issue des conspirations de l'année dernière, l'association jugea prudent de suspendre le cours de ses manœuvres. Cette suspension s'est prolongée jusqu'ici, à



cause de l'incertitude où l'on était sur le parti que prendrait le Congrès de Vérone, et en particulier la France, relativement à l'Espagne. Telle est la cause de l'inaction des carbonari depuis le milieu de l'année dernière. Des renseignements recueillis dans l'intérieur et à l'étranger ne laissent aucun doute à cet égard. Mais aujourd'hui que la guerre entre l'Espagne et la France paraît décidée, ils se préparent à fomenter de nouveaux troubles, à opérer des défections dans l'armée, etc., etc.

Les carbonari français réfugiés dans la péninsule, où plusieurs d'entre eux reçoivent directement des instructions du comité directeur, se rapprochent de la frontière, pour donner plus d'activité à leurs manœuvres. Ils s'organisent militairement et se disposent à faire des invasions partielles aux deux extrémités de la ligne. Ils doivent être munis de presses portatives, à l'effet de répandre partout où ils pourront pénétrer des proclamations incendiaires. Les carbonari reprennent aussi leur action ; on le voit par le mouvement imprimé aux *Ventes* de la Capitale ; par les voyages des agents connus de l'association ; par les manœuvres de séduction tentées sur plusieurs des corps qui se dirigent sur l'Espagne ; par les efforts qu'ils font sur tous les points pour armer l'opinion publique contre la guerre, etc., etc., etc.

Ceux de la Suisse, du Piémont, des Deux-Siciles et des autres Etats italiens, agissent encore plus activement. Divers avis concordants, quoique venant de sources différentes, annoncent d'une manière positive que l'association compte beaucoup sur un nouveau mouvement dans le royaume de Naples, qu'on espère l'étendre facilement dans la Lombardie et le Piémont, et le faire coïncider avec de nouveaux troubles fomentés en France, dans le but d'opérer dans ce dernier pays, une diversion favorable aux Constitutionnels d'Espagne.

Des dépôts d'armes sont déjà formés dans plusieurs villes de la Suisse Les affiliés,qui sont en très grand nombre dans plusieurs cantons, ont reçu avec le titre de Décurion, l'ordre de recruter chacun dix hommes dévoués, qui,sans être admis aux mystères de la Secte, doivent prêter serment d'exécuter, sans examen,tous les ordres que leur donnera celui qui les aura enrôlés. Ils seront armés de fusils,munis de cartouches et d'une somme suffisante pour se nourrir pendant plusieurs jours, et ils se tiendront prêts à partir au premier signal.

Archives Nationales, F 7. 6666.



INDEX DOCUMENTAIRE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Alchimie

M. Jollivet-Castelot écrit pour défendre la cause de la transmutation alchimique :

« Une preuve péremptoire nous est fournie par la constitution même des systèmes planétaires, car, d'après l'hypothèse de Laplace, fond de l'enseignement astronomique officiel, la Terre, gazeuse, nébulosique encore, s'est détachée du soleil. Toute la matière qui la compose était donc, avant cette scission, partie intégrante du soleil. Mais, dans celui-ci, l'analyse spectrale ne décèle pas plus de 14 prétendus corps simples, tandis que, sur notre globe, refroidi et évolué plus vite que le soleil, les chimistes en comptent environ 70.

« Si la transmutation n'existe point, il faudrait donc affirmer qu'il y a 54 corps qui furent créés *ex-nihilo* et d'une façon distincte, depuis la séparation de la Terre et du Soleil. Sinon, il faut bien admettre qu'un corps prétendument simple peut se transformer en un autre, comme cela a eu lieu pour les 14 corps simples du Soleil, lesquels sont devenus les 70 corps appelés simples, de la Terre.

« Mais cette transformation a dû s'accomplir progressivement, au cours de l'évolution terrestre, grâce au refroidissement et à la compression produits par la contraction de la planète. Il est possible de concevoir l'ordre de ce travail ; la progression chimique des corps est, à coup sûr, régie par la progression régulière de leurs poids atomiques ».

(*Le Fraterniste*, 17 janvier 1913).

Seulement voici M. Delattre, un occultiste, qui nie l'existence de l'atome, lequel n'est plus qu'une simple hypothèse :

« La logique et les découvertes modernes dans les sciences physico-chimiques ont établi que la matière était *divisible à l'infini*. On croyait autrefois qu'on pouvait diviser un corps jusqu'à un certain point, et l'on avait donné à ce corpuscule dernier de la division du corps le nom d'atome. L'atome était considéré comme insécable.



Les expériences sur le radium ont démontré que l'atome lui-même était divisible en électrons, et que ces électrons étaient du mouvement tourbillonnant. Du même coup, on reléguait l'atome au rang d'une hypothèse, simplement utile pour le langage scientifique, et on arrivait à la réalisation pratique que la matière est *mouvement*.

« Le mouvement, avec sa double modalité condensante et dilatante, attractive et répulsive, produit donc les corps et les forces. Tout dans la nature n'est que jeux de mouvements, amenant des équilibres momentanés, suivis bientôt de ruptures d'équilibres, qui sont à leur tour, le point de départ, de nouveaux équilibres, et ainsi de suite, *indéfiniment*, car le mouvement n'ayant pas été créé, est *éternel*, il *est*, il existe par soi.

« Si le mouvement, dans son ensemble, est éternel (« Rien ne se crée, rien ne se perd » ; nous répudions l'idée de la création comme illogique : « Tirer quelque chose de rien »), les phénomènes sous lesquels il nous apparaît, n'étant que des équilibres momentanés, sont éphémères, sont *temporels*.

« Que sera donc une immatérialité ?

« Une immatérialité sera immodifiable. Une immatérialité sera éternelle ; ici, pour lui donner cet attribut, je ne l'oppose pas à la matière, laquelle, dans son ensemble, est aussi éternelle ; mais une immatérialité étant simple, immodifiable, ne peut naturellement avoir ni commencement, ni fin, ce qui seraient des modifications.

« Il y aurait donc dans l'univers en tant que choses éternelles : la matière, et les immatérialités. Mais si j'observe la matière, je ne pourrai pas observer les immatérialités, et, pour me rendre compte qu'elles existent, je devrai avoir recours au raisonnement ».

(*Le Fraterniste*, 10 janvier 1913).

Nous reproduisons la nouvelle suivante à titre de renseignement :

« Leeds, 7 février. — Après des expériences qui ont duré six mois, le professeur Colly et M. Patterson, de l'Université de Leeds, sont parvenus à produire de l'hélium et du néon, en faisant passer un courant électrique à travers de l'hydrogène.

« En d'autres termes, ils ont opéré une transmutation des éléments, ce qui, dans l'état actuel de la science, était considéré comme une impossibilité ».

(*Le Rappel*, 9 février 1913).

Astrologie

M. Eugène Jacob, connu sous le pseudonyme d'Ely Star a des démêlés avec la justice. On parle, à ce propos, de la faillite de l'Astrologie. Autant vaudrait dire que la médecine a fait faillite, parce qu'un rebouteux aurait mal remis un membre brisé ; ou un herboriste, soigné en dépit du bon sens une maladie de cœur.

Ely Star, qui a l'ingénuité ou le puffisme de dire « Moi qui suis le rénovateur de l'astrologie en France », n'a jamais été un savant. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons écrit à propos de son livre *Les Mystères de l'Horoscope*, dans la *Revue* du mois d'octobre 1912, p. 925.

Nous l'avons déjà fait remarquer et nous ne cesserons de le répéter, il ne faut pas confondre les faiseurs d'horoscopes, hommes ou femmes qui battent monnaie autour d'une science dont ils ne possèdent pas le premier mot et encombrent les journaux de réclames payées, avec les quelques érudits quatre ou cinq au plus, à ma connaissance, qui cherchent, dans le silence du cabinet, à retrouver les données de la véritable et ancienne astrologie.



Espéranto

Dans le *Vahan*, organe de la Société Théosophique en Angleterre, numéro de décembre 1912 :

« Un membre S. T. anglais fait remarquer, à propos de l'Espéranto, que, de l'avis même de son inventeur, ce langage artificiel n'a jamais prétendu viser à devenir un langage universel, mais simplement un instrument international pour atténuer les difficultés résultant de la différence fondamentale des langues naturelles. La remarque est de grande valeur ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, janvier 1913, p. 362).

— « Le sixième Congrès annuel de la Fédération des Groupes Espérantistes du nord de la France aura lieu à Douai (Nord), le premier juin 1913, sous la présidence de M. Rollet de l'Isle, ingénieur en chef de la Marine, Officier de la Légion d'honneur, Président de la Société Française pour la propagation de l'espéranto ».

(*Le Fraterniste*, 7 février 1913).

Voir aussi, plus bas, à l'article *spiritisme*.

Franc-Maçonnerie

Nous empruntons les lignes suivantes au disco-urs,prononcé le 15 septembre 1912 dans le Grand Chapitre des chevaliers Rose-Croix par le F.·. Sincholle, Gr.·.Orat.·. du Grand Collège des Rites, Supé.·. Conseil du G.·.O.·. de France. Elles sont extraites du panégyrique du F.·.Blatin.

« Le programme de Blatin est toujours debout. Pour réaliser son œuvre d'émancipation morale, la Maçonnerie, nous dit-il, dispose d'un instrument merveilleux dont elle conserve dans la Société moderne,en quelque sorte, le monopole : « Le symbolisme, c'est-à-dire ce symbolisme traditionnel qui pénètre tous nos actes, qui est l'essence de nos cérémonies, qui constitue la charpente la plus solide de nos institutions, qui matérialise sous ses formes emblématiques les grandes idées qui nous unissent et les rend incessamment présentes à nos esprits ».

« FF.·.Ch. Ch.·. Le Gd.·. Orat.·. du Gd.·.Collège des Rites qui a l'honneur de prendre la parole devant vous, était sur cette question du symbolisme, non pas un adversaire, mais un contradicteur du F.·. Blatin, et puisque j'ai le devoir de résumer ici ce qui fut sa pensée, vous me permettrez de rendre un solennel hommage à cette mémoire qui nous est chère, en mettant sous vos yeux la superbe définition du symbolisme sortie de la plume élégante et impeccable de Blatin :

« Le symbolisme est un des besoins les plus impérieux de la nature humaine. Ils sont rares ceux qui peuvent se soustraire complètement à son influence, et je me demande si, parmi les hommes qui sont les plus exempts de préjugés, qui ont su le mieux, par une éducation large et scientifique, se dégager des impressions extérieures, il en est un seul chez qui le symbolisme ne puisse faire vibrer à un moment donné quelque fibre secrète endormie dans les replis les plus cachés du cœur...

« Toutes les idées générales, toutes les formules philosophiques ou religieuses qui ont eu la prétention plus ou moins justifiée d'exercer une action sur les hommes ont eu besoin des secours du symbolisme, pour pénétrer dans les cœurs et dans les consciences. Que seraient aujourd'hui,sans leur symbolisme habilement et perfidement conçu,les religions qui, hélas, dans de trop larges limites, se partagent encore l'empire du monde ? Et pour ne parler que de celle que nous avons chaque jour en face



de nous, de celle qui devient de plus en plus, dans notre pays, le point de ralliement et le centre d'organisation des ennemis de toute démocratie et de toute liberté, le Catholicisme, que serait-il demain si son symbolisme si admirablement adapté au but poursuivi venait tout à coup à lui manquer ? Scrutez le cœur de la plupart des croyants religieux qui vous entourent, de ceux qui se dévouent avec plus de ferveur à l'Eglise qui les a élevés et a su les façonner à sa guise, cherchez dans les profondeurs de leur être le point secret où s'est rivée la chaîne qui les attache à cette grande organisation sacerdotale qui constitue depuis si longtemps le plus redoutable obstacle à la marche en avant de l'humanité, vous trouverez le symbolisme.

« Il est bien peu de catholiques, croyez-moi, qui se soient donné sérieusement la peine de pénétrer les principes fondamentaux de la religion qu'ils professent, il en est bien peu qui aient songé à éclairer des lumières de leur raison cet ensemble de traditions enfantines, de croyances surannées, d'affirmations irrationnelles qui forment le fond même de la doctrine. Mais tous ont été, dès le bas-âge, enveloppés avec art dans les replis d'un symbolisme impressionnant qui, sous des formes touchantes et pleines de majesté, masque des conceptions métaphysiques incapables de résister à un froid examen. La splendeur mystérieuse des sanctuaires, les harmonies mélodieuses des chants religieux, les parfums profusément répandus, l'éclat des lumières, l'étrangeté et la richesse des costumes, l'émouvante organisation des cérémonies, versent la foi par torrents dans le cœur des natures dociles et nerveuses. C'est là qu'est le lien, c'est là qu'est la séduction, c'est là qu'est le moyen puissant de discipline que les sacerdoces de tous les temps ont su mettre en œuvre avec une habileté que nous sommes obligés de reconnaître.

« Or, la Maç.·. possède seule dans son symbolisme perfectionné par une longue tradition, et qu'elle peut moderniser à son gré sans porter atteinte à son essence même, la contre-partie salutaire et comme le contre-poison des symbolismes religieux. Les symbolismes ont jusqu'ici abrité dans leurs formes toujours puissantes les doctrines d'ignorance et de servitude dont nous avons eu tant à souffrir ; que par notre intervention efficace, ils abritent désormais les doctrines de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qui rayonnent au fronton de nos temples. Décidons-nous donc enfin à fournir aux vérités éternelles, aux idées positives et rationnelles qui sont l'honneur de ce temps, les formules emblématiques qui leur manquent, et qui leur permettront de sortir conquérantes du cercle encore restreint des esprits cultivés, pour pénétrer profondément les masses populaires si sensibles à tous les symboles, et qui s'attacheront aux nôtres avec d'autant plus d'ardeur qu'ils leur paraîtront moins obscurs, moins métaphysiques et moins absolus.

« Le grand obstacle que rencontre sur sa route la propagation de la libre-pensée, c'est précisément cette absence complète de symbolisme, qui en rend la pratique d'une si glaciale austérité. Jamais, ou du moins de bien longtemps encore, on ne fera comprendre aux femmes et même à la plupart des hommes, que les grandes circonstances de leur vie et les idées que ces circonstances font naître, ne doivent plus être emblématiques, rendues en quelque sorte tangibles, et qu'elles pourront ainsi disparaître sans laisser dans le souvenir une trace matérielle et touchante. La naissance, l'adolescence, le mariage, la mort seront toujours, dans une famille humaine, des occasions de joie et de douleur, de regrets ou d'espérances, qui demandent à se manifester par des signes physiques et par des formules spéciales dont les religions ont su, jusqu'ici, conserver un monopole qu'il est de notre devoir de leur disputer aujourd'hui.

« Je sais combien, dans la voie que je vous signale, il faut, au moins au début, s'avancer avec tact et prudence, mais je sais aussi que, si l'on veut atteindre le but poursuivi, il faut s'avancer sans défaillance et qu'il n'est que temps de se mettre en route ; c'est au moyen de ce que nous appelons la *Maçonnerie blanche*, que nous arriverons ainsi peu à peu à gagner les masses populaires et à faire pénétrer les profanes dans nos temples. Ce seront d'abord les familles de nos FF.·., ce seront ensuite leurs amis, ce seront enfin, quand l'esprit public se sera familiarisé avec ce nouveau mode de propagande maçonnique, tous ceux qui se présenteront loyalement à nos portes.

« Mais il nous faut, avec un soin spécial, pour toutes ces grandes circonstances de la vie dont je vous parlais tout à l'heure, pour la naissance, l'adolescence, pour le mariage et pour la mort, préparer de nouveaux rituels de maçonnerie blanche, tout



en respectant les traditions anciennes qui furent la force de nos prédécesseurs et qui seront encore la nôtre; il faut savoir élaguer les formes surannées ou ridicules, adapter nos emblèmes aux vérités de la science et de la philosophie moderne, et constituer ainsi un ensemble où l'élévation des idées et la grandeur des doctrines s'envelopperont des formules majestueuses et touchantes d'un symbolisme rationnel destiné à laisser une saine et profonde empreinte dans le souvenir de ceux qui auront voulu venir à nous.

« C'est ainsi que, grâce à l'adaptation aux besoins profanes d'une partie de nos formes symboliques, la Maç... Française, loin d'être, comme quelques-uns le disent, un rouage inutile et démodé au milieu d'une libre démocratie, deviendra, au contraire, le plus considérable agent d'indépendance morale de notre société républicaine ».

« Ainsi, dans la pensée de Blatin, le symbolisme résume non seulement la Philosophie de la Maç.·., mais il est encore et surtout le moyen le plus efficace de répandre nos idées et de faire des adeptes.

« Le Traditionalisme, c'est le passé, c'est aussi le présent de la Maç.·.; le symbolisme, son avenir : telles sont, d'après Blatin, les bases fondamentales de notre Ordre... Pour lui, nous étions l'infranchissable rempart qu'il fallait opposer aux méthodes adoptées depuis quelques années par certains Ateliers bleus. Il déplorait la création par trop fréquente de Loges, un recrutement intensif, l'importance donnée aux préoccupations profanes, sinon politiques, aux dépens de l'œuvre philosophique et éducative, la suppression du traditionalisme, l'ignorance du symbolisme, en un mot, tout ce qui, d'après lui, était la substance même de la Maçonnerie. L'avenir vous dira si, en organisant les Hauts grades et leurs cadres, Blatin, par une sorte de prescience n'a pas eu la vision de demain. Ce que je puis vous dire, c'est qu'il comptait sur vous comme sur un Etat-Major dont l'expérience, le savoir et le dévouement assurent la victoire ».

Ces lignes montrent clairement ce que nous savons déjà, que, pour les initiés, la force de la Franc-Maçonnerie est dans son symbolisme et son traditionalisme mystiques, auxquels vient s'ajouter un surnaturel, dont on évite de parler. C'est à l'étude de ces choses que doivent tendre les efforts de l'antimaçonnerie, si elle veut atteindre l'âme des sociétés secrètes.

— La princesse Karadja, dont nous avons déjà parlé dans le numéro de janvier (p. 113), raconte comment elle fut surnaturellement initiée aux secrets maçonniques :

« Le comte Oscar Frölich, haut Franc-Maçon suédois, me vit le 10 novembre 1904, deux jours avant mon initiation ; mon âme était alors déjà à moitié détachée du corps et il me crut à toute extrémité. Il porta ce fait à la connaissance de Sa Majesté le Roi Oscar II, le chef Suprême de l'Ordre...

« Diverses personnes me virent le 15 novembre et jours suivants... L'excès de souffrance que je venais de traverser, provoqua une fièvre cérébrale, et je courus pendant bien des semaines le risque de perdre la vie ou la raison... ».

Voilà une fièvre cérébrale bien fâcheuse, au milieu des phénomènes mystiques qui vont suivre :

« Le procédé d'initiation usité en mon cas fut identique à celui employé jadis dans la Grande Pyramide. Je ne fus admise dans la chambre du Centre qu'après avoir traversé victorieusement la Fournaise Ardente... ».

La princesse resta cinq jours sans boire ni manger.



« Trois ans déjà avant mon Initiation, mon Maître Invisible me fit traverser une épreuve très pénible. Je reçus l'ordre de passer la nuit seule dans le cimetière de Saint-Jean, à Stockholm, et de me tenir immobile en faction à un endroit désigné. J'obéis sans hésiter. Je me rendis au cimetière en question le 13 janvier 1902, à onze heures du soir. Il faisait un froid épouvantable et une tempête de neige si violente, que bientôt mes vêtements furent couverts d'un épais linceul de neige...

Il est évident que de pareilles escapades peuvent facilement amener une fièvre cérébrale.

« J'affirme avoir connaissance non seulement des traditions ésotériques actuellement possédées par les Francs-Maçons, mais aussi des secrets qu'ils avouent eux-mêmes avoir perdus, et je suis en état de prouver ces assertions...

La princesse Karadja a été médium avant son initiation, elle ne l'est plus depuis.

« Le médium, dit-elle, transmet des communications reçues de l'au-delà par des puissances étrangères. L'initié est instruit par son Moi Divin !... »

Elle fut incarnée sous le règne de... Salomon.

« Peu importe qui je fus, cela ne regarde personne ! Lorsque mon œil plongea dans ce lointain passé, je vis se dérouler devant moi, comme des films cinématographiques, une série de visions... »

Et la princesse, qui ne peut évidemment être que la réincarnation de la Reine de Saba, a fondé l'*Alliance Gnostique universelle*, pour préparer l'avènement du règne de Lumière. Le secrétariat est à Londres, 49, Onslow Gardens, S. W. Pas de cotisation, et chacun est libre de croire ce qu'il lui plaît. Comme base, « la Charité, et non pas la Foi :

« Je suis un messager très infime, chargé d'un message très important » écrit la princesse Karadja au F∴ Oswald Wirth, dans une lettre datée du 2 décembre 1912.

(*Le Symbolisme*, janvier 1913, p. 103.).

Un détail : j'ai remarqué que presque toutes les femmes écrivains, théosophes, libres-penseuses ou Franc-Maçonnes ont l'habitude d'imprimer presque à chaque ligne des mots en grandes capitales. Est-ce un signe maçonnique ?

Les lignes suivantes sur l'initiation sont tirées d'une conférence faite à la R∴ L∴ *Thebah*, nº 347, par le F∴ René Guénon :

« Il semble que, d'une façon assez générale, on ne se rende pas un compte très exact de ce qu'est, ou de ce que doit être l'enseignement initiatique, de ce qui le caractérise essentiellement, en le différenciant profondément de l'enseignement profane...

« L'enseignement initiatique n'est ni le prolongement de l'enseignement profane, comme le voudraient les uns, ni son antithèse, comme le soutiennent les autres. Il n'est ni un système philosophique, ni une science spécialisée...

« Il n'est pas possible de le définir sans le déformer... On s'est généralement mépris sur son véritable caractère...



« Si les conceptions initiatiques sont autres que les conceptions profanes, c'est qu'elles procèdent avant tout d'une autre mentalité que celles-ci, dont elles diffèrent moins encore par leur objet que par le point de vue sous lequel elles envisagent cet objet...

« Tout ce qui peut être considéré du point de vue profane peut l'être aussi, mais alors d'une tout autre façon, et avec une autre compréhension, du point de vue initiatique, tandis que, d'autre part, il y a des choses qui échappent complètement au domaine profane et qui sont propres au domaine initiatique...

« Le symbolisme est la forme sensible de tout enseignement initiatique... tout symbole est susceptible d'interprétations multiples, non point en contradiction entre elles, mais au contraire se complétant les unes les autres, et toutes également vraies, quoique procédant de points de vue différents... ce symbole est la représentation synthétique et schématique de tout un ensemble d'idées et de conceptions que chacun pourra saisir selon ses aptitudes mentales propres et dans la mesure où il est préparé à leur intelligence...

« Le symbole, pour qui parviendra à pénétrer sa signification profonde, pourra faire concevoir bien plus que tout ce qu'il est possible d'exprimer par les mots... Il est le seul moyen de transmettre tout cet inexprimable qui constitue le domaine propre de l'initiation, ou plutôt de déposer les conceptions de cet ordre en germe dans l'intellect de l'initié, qui devra ensuite les faire passer de la puissance à l'acte, les développer et les élaborer par son travail personnel... pour parvenir à la possession effective de l'initiation qu'il n'a reçue de l'extérieur que symboliquement.

« Mais, si l'initiation symbolique, qui n'est que la base ou le support de l'initiation véritable et effective, est la seule qui puisse être donnée extérieurement, du moins peut-elle être conservée et transmise même par ceux qui n'en comprennent ni le sens ni la portée. Il suffit que les symboles soient maintenus intacts pour qu'ils soient toujours susceptibles d'éveiller, en celui qui en est capable, toutes les conceptions dont ils figurent la synthèse. Et c'est en cela que réside le vrai secret initiatique, qui est inviolable de sa nature et qui se défend de lui-même contre la curiosité des profanes, et dont le secret relatif de certains signes extérieurs n'est qu'une figuration symbolique ».

Il n'est pas exact de dire que le secret maçonnique ne peut pas être pénétré par les profanes. On peut très bien, sans fréquenter les ateliers de la Secte, connaître les symboles qu'on y emploie, comprendre leurs différents sens ésotériques et arriver à la connaissance exacte des secrets maçonniques. Et le F.·. Guénon, force un peu la note, parce qu'il écrit en même temps pour les Francs-Maçons et pour les profanes, lorsqu'il dit :

« Il n'y a d'autre mystère que l'inexprimable, qui est évidemment incommunicable par là même ; chacun pourra le pénétrer plus ou moins selon l'étendue de son horizon intellectuel ; mais, alors même qu'il l'aurait pénétré intégralement, il ne pourra jamais communiquer à un autre ce qu'il en aura compris lui-même ; tout au plus pourra-t-il aider à parvenir à cette compréhension ceux-là seuls qui y sont actuellement aptes ».

La difficulté n'est pas, en effet, de communiquer les mystères ésotériques des Sociétés Secrètes et de la Franc-Maçonnerie, mais bien de les faire admettre et saisir par ceux auxquels on les explique. C'est en ce sens seulement qu'on peut dire le secret maçonnique incommunicable. On commettrait, je crois, une grave erreur si on appliquait au secret maçonnique ce que les saints, par exemple, disent des touches mystiques lorsqu'ils écrivent qu'il n'y a pas de mots pour exprimer convenablement les effets qu'ils ont ressentis et faire comprendre ce qu'ils ont appris dans l'oraison ou dans l'extase, sur les vérités catholiques.



Continuons notre analyse, nous y rencontrerons encore bien des choses très intéressantes si on voulait se donner la peine de les méditer un peu.

« Le secret initiatique est quelque chose qui réside bien au-delà de tous les rituels et de toutes les formes sensibles en usage pour la transmission de l'initiation extérieure et symbolique, ce qui n'empêche pas que ces formes aient pourtant... leur rôle nécessaire et leur valeur propre...

« Tout être, individuel ou collectif, tend, consciemment ou non, à réaliser en lui-même, par les moyens appropriés à sa nature particulière, le plan du Grand Architecte de l'Univers, sans rien préjuger d'ailleurs de la nature de celui-ci...

« Il est impossible qu'il y ait, pour deux individus différents, deux initiations absolument semblables, même au point de vue extérieur et rituélique, et, *a fortiori*, au point de vue du travail intérieur de l'initié...

« L'enseignement initiatique, extérieur et transmissible dans des formes, n'est en réalité et ne peut être qu'une préparation de l'individu à recevoir la véritable instruction initiatique par l'effet de son travail personnel... Nul autre, fût-il un Maître dans l'acception la plus complète du mot, ne peut faire ce travail pour lui...

« L'initié doit forcément acquérir par lui-même, parce que personne, ni rien d'extérieur à lui, ne peut le lui communiquer, précisément ce qui échappe par sa nature même à toute curiosité profane, c'est-à-dire la possession effective du secret initiatique proprement dit. Mais, pour qu'il puisse arriver à réaliser cette possession dans toute son étendue et avec tout ce qu'elle implique, il faut que l'enseignement qui sert en quelque sorte de base et de support à son travail personnel, s'ouvre sur des possibilités illimitées, et lui permette ainsi d'étendre indéfiniment ses conceptions, au lieu de les enfermer dans les limites plus ou moins étroites, d'une théorie systématique ou d'une formule dogmatique quelconque... ».

(*Le Symbolisme*, janvier 1913, p. 91 et suiv.).

M. T. DE WYZEWA analysant un ouvrage anglais sur les opéras de Mozart, *Mozart's Operas, a critical Study*, par Edward J. DENT, écrit [1] :

« Il se pourrait aussi que Giesecke, membre zélé de la Loge à laquelle appartenaient également Schikaneder et Mozart, ait eu, le premier, l'idée de « corser » l'intérêt de la pièce nouvelle en y introduisant toute sorte d'allusions aux « mystères » de la Maçonnerie ; et notamment c'est lui qui, sans doute, se sera avisé de « démarquer », à cette fin, un vieux roman français de l'abbé Terrasson, ce *Sethos*, dont on sait qu'il a fourni des pages entières au livret primitif de *la Flûte enchantée*.

« A l'imitation de tous les musicographes qui, depuis plus d'un siècle, se sont occupés du dernier opéra de Mozart, M. Dent a cru devoir insister longuement sur cette signification « maçonnique » de l'œuvre, sans paraître s'apercevoir de ce que, déjà, les emprunts faits par les librettistes au *Sethos* de Terrasson enlevaient de sérieux aux prétendues révélations de la pièce touchant les secrets des loges autrichiennes. Car il ne faut pas oublier que le roman, — d'ailleurs illisible, — du bon abbé français, publié dans les premières années du règne de Louis XV, était simplement issu de *Télémaque*, et n'avait rien de commun avec la véritable littérature « maçonnique » du XVIII[e] siècle. Comment imaginer que, si Schikaneder et Giesecke avaient voulu initier le public viennois à des rites ou à des doctrines qui leur tinssent au cœur, ils n'auraient pas trouvé de meilleur moyen que d'aller prendre, dans un vieux roman français, des divagations d'une banalité sentencieuse ? Et puis je me demande toujours quel avantage ces auteurs de *la Flûte enchantée* auraient espéré obtenir, pour leur chère et vénérée Franc-Maçonnerie, d'une divulgation comme celle-là, aussi parfaitement anodine et niaise : tandis que je vois fort bien, au contraire, le profit que les deux compères pouvaient attendre pour eux-mêmes, pour le succès maté-

1. Voir la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, novembre 1912, p. 1109.



riel de leur entreprise, d'un livret dont ils feraient croire au public viennois qu'ils y dévoilaient des rites mystérieux, interdits jusque-là au regard profane.

« De telle sorte que l'introduction de ce soi-disant élément « maçonnique » dans *la Flûte enchantée* m'apparait uniquement une spéculation commerciale ; et il faudrait certes ignorer bien grossièrement le caractère de Mozart pour le croire capable d'avoir trempé de plein gré dans une combinaison de cette nature. En réalité, Mozart n'a jamais aperçu, dans le livret de *la Flûte enchantée*, qu'une série de sentiments ou de situations dramatiques de même espèce que les situations ou les sentiments qu'il avait eu à animer de vie et de beauté musicales dans les livrets italiens du fâcheux Da Ponte ; et que si sa partition contient çà et là de brèves allusions aux « sonneries » usitées dans les loges maçonniques, c'est seulement parce qu'il a pensé pouvoir ainsi nous traduire plus exactement, par des moyens qui lui étaient familiers, la solennelle grandeur des mystères d'Isis, dans la région fabuleuse où se déroulait l'action inventée par ses librettistes. Les journaux nous ont appris récemment que, pour enlever à *la Flûte enchantée* son apparence traditionnelle de « révélation » maçonnique, les directeurs de l'Opéra de Berlin avaient résolu de transporter la pièce dans des décors persans. Le procédé n'est peut-être pas d'une efficacité bien sérieuse ; mais l'intention, en tout cas, me plaît infiniment, et je souhaiterais de tout mon cœur que, dans l'Europe entière, les admirateurs de Mozart se décidassent enfin à oublier cette prétendue portée « maçonnique » de *la Flûte enchantée*,qui, depuis trop longtemps, risque de leur faire négliger la véritable portée du plus absolument « musical » des opéras de Mozart.

« Car le fait est que celui-ci, au moment où lui est tombée du ciel la commande de son nouvel opéra, n'avait guère le loisir ni l'humeur de s'employer à la glorification de cette Franc-Maçonnerie dont les allures romanesques et les ambitions humanitaires l'avaient, autrefois, ingénument séduit ».

(*La Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1913, p. 941).

Graphologie

Il paraît que M. Poincaré est un amateur de la graphologie. Cela résulte d'une lettre, publiée par *Excelsior*, adressée à M. Pol Bouchot, aujourd'hui conseiller à la Cour de Paris :

23 janvier 1878.

Mon cher Pol,

Grâce au livre que m'a prêté M. Boutroux, me voici très fort dans une science fort intéressante, dont tu as sans doute entendu ouï parler.

Il s'agit de la graphologie.

Or, voici ce que la graphologie m'a fait, d'après ta lettre du 28 novembre 1877, connaître de ton caractère. Je ne prétends pas que j'y crois entièrement, ni surtout qu'il y faille croire. Mais cette science a du bon, quoique tu en puisses dire. Et voici ton portrait :

Beaucoup plus de déductivité que d'intuitivité, de positivité que d'idéalisme. — Sensibilité très frappante. Bonté d'âme, peu d'expansion. — Point d'entêtement ou fort peu, mais persévérance. — Instinct peu ambitieux, goûts peu aristocratiques. — Une certaine timidité. — Délicatesse d'esprit, mais un peu de recherche. — Amour de l'ordre.

Tu comprends que je répète ici en toute bonne foi ce que m'a appris cette science. Envoie-moi si tu veux des écritures de personnes dont tu ne me diras pas le nom. Je te ferai savoir ce que j'aurai trouvé,et tu me répondras si mes portraits sont justes ou non.

Il est certain que toute personne ayant son écriture propre, il y a à cela des raisons :



qu'on les trouve dans le caractère de celui qui écrit, je ne l'oserais l'affirmer. Mais la chose est amusante : il suffit... »

Par contre, voici le portrait graphologique de M. Poincaré, dressé par M. Albert de Rochetal, graphologue

A première vue, — car, me déclara M. de Rochetal, je n'ai pas eu le temps d'examiner sérieusement l'autographie de M. Raymond Poincaré — il est flagrant que cette écriture petite, menue, diffère beaucoup de ce qu'on s'imagine généralement du nouveau président dans le peuple. Ce n'est pas l'homme à horizons très larges, non ! Ces lettres arrondies, artistiques en font avant tout un quasi-poète, qui voit tout selon un point de vue raffiné. En un mot, c'est un esthète.

Les lignes et les mots, régulièrement espacés, dénotent un cerveau d'une clarté et d'une précision admirables. Son jugement est donc d'une lucidité parfaite.

C'est un minutieux, un méticuleux, un travailleur ! Je dirais même plus : un piocheur. Voyez le crochet à la fin de son paraphe — n'oubliant aucun détail, ne laissan rien au hasard. Mais voyez aussi combien d'efforts de volonté pour arriver à la pondération, à la prudence dont il fait preuve tous les jours ! Voyez ces barres de « t » jetées en avant, irréfléchies, imprudentes, comme elles indiquent bien un homme inconnu, impulsif, entreprenant, téméraire, amoureux d'aventures, mais qui ne veut pas se laisser aller à cette particularité de son caractère. Témoin les lettres tassées, recroquevillées qui nous donnent la preuve de sa maîtrise de lui-même.

La signature vaudrait à elle seule une monographie,avec son paraphe ondulé et gracieux, terminé par un crochet tenace, mais surtout par l'accent aigu de l' « e » allongé, original, étrange, qui indique un cerveau original, étrange, porté vers les choses du merveilleux et de l'au-delà.

L'ensemble rapide, arrondi, sans aucun crochet égoïste, avec les majuscules peu élevées, les « o » et les « a » bien ouverts, nous montrent l'homme bon, simple, affable et bienveillant, se laissant aller, quand il le veut, à sa nature expansive et charmante.

Donc, sa physionomie extérieure assez froide et même renfermée ne serait encore que le masque de sa volonté tenace !

(*Le Fraterniste*, 31 janvier 1913).

Hermétisme

Les lignes suivantes sont empruntées à un article de M. Jollivet-Castelot intitulé : *Le Positivisme et le Monisme alchimiques* :

« L'Alchimie hermétique constituait relativement la synthèse positive, scientifique, précédant ainsi, de douze siècles au moins Auguste Comte et Herbert Spencer. Elle offrait un enchainement des connaissances objectives et subjectives humaines, dans la mesure de ce qui était possible et acquis. Il faut vraiment restaurer dans l'histoire cette géniale divination, cet essai positif, en se remémorant l'état intellectuel du Moyen Age, son dogmatisme absolu qui séparait brutalement la Religion, la Foi, de l'expérience et de la raison indépendantes, qui opposait deux domaines ennemis, irréductibles, qui jetait l'anathème sur la Nature ou qui réduisait la Science à être la servante de la théologie comme le systématisa saint Thomas d'Aquin dans sa majestueuse « Somme ».

« Les hermétistes, instituant une vaste Somme Cosmique, voulurent réunir la Science et la Foi libres en un essai de synthèse fictive, mais plus rationnel à certains égards, par ses tendances logiques.

« L'Alchimie pratique expérimentale, par exemple, constituait la partie objective,



externe, vérifiable ; l'Alchimie mystique, la partie subjective, interne, de l'Ordre universel et qui se confondait avec la première.

« L'Univers étant UN par son plan, aux yeux des hermétistes, ses sphères s'enchaînaient ; le Monde humain, le Monde physique reposaient sur les mêmes assises ; ils s'expliquaient l'un par l'autre ; l'Homme était un Monde ; le Monde, un Grand Homme ; Principes, Lois, Faits, se formulaient par déduction et par induction, nous dirons même par involution et par évolution. Il était loisible de scruter le Cosmos en allant des faits aux principes ou en descendant des principes et des lois aux phénomènes.

« Il ne pouvait donc s'élever de synthèse scientifique externe sans une synthèse intellectuelle et morale interne, intuitive, correspondante, car l'identité s'atteignait au sein du Monde. Monde divin, monde physique se reliaient entre eux par l'Homme, et l'Homme devait en lui les réunir...

« Par conséquent, pour embrasser l'évolution minérale, pour aboutir au Grand Œuvre alchimique métallique, il fallait aussi posséder et réaliser le Grand Œuvre mystique, intérieur. L'un ne devait point s'accomplir sans l'autre, l'activité et le sentiment, la raison et le cœur devaient être coordonnés, sous peine que la prépondérance de l'un sur l'autre entraînât la déchéance vers l'orgueil ou l'égoïsme. La Pierre Philosophale représentait symboliquement l'acquisition des deux ordres de connaissances qui se réunissaient graphiquement sous la forme d'une figure cubique...

« La fictive synthèse hermétique était donc un essai, assez vague il est vrai, de positivisme par comparaison avec le dogmatisme scolastique du Moyen Age. C'était une tentative très imparfaite, mais intéressante et qui promettait. C'était un éveil, une réaction, une renaissance mentale, une religion de l'Humanité plus unitaire et scientifique que les autres, pleine de surnaturalisme fantastique et faux, mais déjà moins irrationnel. La Science Occulte, avec des lois immuables, remplaçait les volontés purement arbitraires ou capricieuses. Les élémentaux, êtres naturels, surgissaient en face des anges et des démons, entités surnaturelles.

« La raison, la méthode expérimentale, pouvaient atteindre l'Univers, l'ordre naturel.

« Cette synthèse hiérarchique se déroulait selon un ordre des connaissances analogue à celui formulé par Auguste Comte. Les sciences se classaient également de la généralité décroissante à la complexité croissante : Mathématiques, Alchimie, Thérapeutique, Magie, Théurgie, Synarchie.

« Auguste Comte proclama dans le même ordre : les Mathématiques, l'Astronomie, la Physique et la Chimie, la Biologie et la Sociologie.

M. Jollivet-Castelot prévoyant bien l'objection qui sera faite à la thèse par laquelle il croit pouvoir relier le positivisme à l'hermétisme, répond d'avance :

« La philosophie hermétique, science religieuse, non théologique, substituait le prodige au miracle, supposant que l'homme pouvait le produire parfois par sa volonté individuelle qui n'allait point à l'encontre des lois naturelles mêmes, mais qui amenait l'intervention des lois supra-naturelles supérieures à celles de l'ordre normal et constant. La croyance à la magie proprement dite était d'ailleurs très limitée chez les esprits élevés, la plupart des hermétistes intelligents repoussaient cette magie surnaturelle, cérémonielle, prestigieuse. Seuls, les écrivains de deuxième ordre l'admettent, et ce sont justement les plus médiocres rabâcheurs. Mais Agrippa, Paracelse se dégagent déjà de ces puérilités, dont il est visible qu'ils se moquent quand ils semblent leur accorder des concessions. Ils définissent en somme la Magie, la science de la Nature. Et à cela, il n'y a pas grand'chose à reprendre, puisque la Magie n'était que l'emprise de la volonté sur la matière et les forces ».

(*Le Fraterniste*, 14 février 1913)



La vérité historique est, je crois, très différente. L'hermétisme et la magie sont étroitement liés, non seulement au moyen âge, mais dès l'origine ; aussi loin qu'on remonte, on les trouve unies et il est impossible de nier l'intervention du surnaturel, pas plus dans les recherches des alchimistes que dans les autres branches des sciences occultes.

Mysticisme

M. Sédir écrit :

« Ce dont on a besoin aujourd'hui, ce n'est ni de science, ni d'ingéniosité, ni de capacités méditatives ; on a besoin des forces surnaturelles. Montons à l'assaut de ces cimes tellement hautes, qu'on ne peut d'en bas, qu'en soupçonner l'existence. Elançons-nous dans ces firmaments surhumains que peut seule parcourir l'ignorance active de la foi.

« Nous savons... que tous les personnages de la Bible représentent des phases de l'évolution universelle... Abraham, par exemple, nous montre, dans les sens occultes des hiérogrammes qui composent son nom, les mystères de la vie minérale ; Isaac représente ceux de la vie végétale, et Jacob ceux de l'animalité, David est l'animisme, et Salomon l'intellectualité ; chaque prophète nous dramatise l'envol d'un des sens psychiques de notre être ; chaque guerrier d'Israël représente une de nos puissances d'action ; chaque livre retrace une des spires de l'ascèse universelle... La connaissance de tous ces mystères, à laquelle tant d'hommes ont voué leurs labeurs, est pour nous... une poignée de sable dans la main d'un enfant...

« Le savoir réservé aux disciples du Christ est autrement immense, autrement substantiel et autrement immuable que toutes les connaissances conquises à grand'peine par l'effort combiné des hommes et des dieux : admirons cet effort, mais sachons aussi que le moindre regard du Père nous communiquera des dons infiniment plus vastes ».

(*Le Voile d'Isis*, janvier 1913, p. 15).

« Quand ils quittent le royaume du Père, les êtres reçoivent un nom qui est le nom même de leur personnalité, celui par lequel leurs âmes se reconnaissent en tous lieux. Ce nom s'altère à chaque fois que l'être entre dans un monde nouveau ; en sorte que toutes les fois qu'une créature naît en n'importe quel monde, elle y reçoit un baptême invisible, qui ne se réalise que quelquefois par une cérémonie religieuse physique.

« L'enfant, par exemple, que l'on présente au prêtre sur les fonts baptismaux, il est déjà baptisé en esprit dans l'invisible ; déjà des anges, les mêmes qui ont choisi le lieu de sa descente, ont indiqué son prénom à son père, à sa mère, à son parrain, à sa marraine ; et ceux-ci cependant croient avoir choisi librement. Ce prénom, c'est le signe distinctif qui accompagnera cet enfant durant toute son existence, qui le caractérisera dans le cœur essentiel du monde, qui centralisera sur lui les prières. Mais il n'est pour ainsi dire qu'une réfraction de son nom véritable. Celui-là, Dieu seul le connaît. L'ange gardien lui-même l'ignore. Le Père, le Fils, l'Esprit, la Vierge aussi, et cet être mystérieux qu'on pourrait appeler le Seigneur de la terre, sont les seuls êtres qui, possédant en entier la lumière éternelle, connaissent les noms véritables des créatures. C'est pour cela qu'ils ont sur elles un pouvoir absolu ».

(*Le Voile d'Isis*, février 1913, p. 50).

Voilà, non pas la mystique catholique, mais l'improvisation de l'imagination.



Occultisme

M. le Docteur KRUGER écrit à propos de la question : Peut-on prédire l'Avenir ?

« La *Clairvoyance* n'est que la résultante de la surexcitation, soit sensorielle, soit cérébrale, réflexe ou concomitante, mais basée toujours sur une modification dynamique de la substance nerveuse. Il n'y a, dans tous ces phénomènes, aucune prédiction proprement dite de l'avenir, mais de simples *Prévisions*, ne se séparant pas de leurs substratums... »

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, janvier 1913, p. 159).

Les lignes suivantes sont empruntées à M. JOLLIVET-CASTELOT :

« Que nous considérions un homme, une plante, un animal,un minéral, une chose, comme une table, une coupe, un morceau de bois, etc., ces corps sont formés des mêmes atomes agglomérés d'éther, mais diversement situés et en nombre hiérarchique varié, atomes d'hydrogène, de carbone, d'azote, d'oxygène, de phosphore, de soufre, de fer... lesquels atomes ont pour unique base les particules d'Ether.

« Plus de règnes ni d'espèces dans la Nature ! Il n'y a que la Nature une et vivante sous ses innombrables complexités. Il faut bien se persuader de cette vérité fondamentale.

« Plus de types minéraux,végétaux,animaux (sauf conventionnels pour la commodité), plus de règne organique et inorganique, plus de chimies, mais seulement des êtres évoluant suivant un plan déterminé, obéissant aux mêmes lois, poursuivant le même but, sous différents aspects.

« *Le cerveau de l'homme se compose d'atomes de phosphore, de carbone, et ces atomes lui permettent par leur architecture de s'élever aux contemplations les plus sublimes.* Ces atomes s'échapperont et iront s'incorporer dans un objet, une allumette ou un végétal quelconque. Question de dynamisme. L'Univers est un Dynamisme ».

(*Le Fraterniste*, 7 février 1913).

Le passage que nous avons souligné ne nous surprendrait pas sous la plume d'un matérialiste ; il nous étonne davantage dans un journal qui se pose en défenseur du spiritisme.

Après avoir rappelé les expériences par lesquelles M. Leduc croit avoir créé des cellules vivantes, M. Jollivet-Castelot poursuit :

« La doctrine de l'évolution des êtres se trouve ainsi confirmée une fois de plus par une très belle expérience (repoussée, niée, depuis 1907, par l'Académie des Sciences, comme il fallait s'y attendre d'une société de vieillards impuissants et envieux), que nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher des travaux alchimiques.

« On sait, en effet, que les alchimistes anciens fabriquaient des végétaux artificiels, même des « homuncules », d'après leurs affirmations. Sans doute, connaissaient-ils le secret de recettes mystérieuses leur permettant de former des sortes de plasmas et de croissances que l'imagination féconde et l'amour du merveilleux leur faisaient assimiler à des êtres complets, à de vrais homuncules.

« *Il n'est nullement impossible que l'on arrive à fabriquer par synthèse la vie.* Car la Vie se manifeste fatalement lorsque les forces requises pour la produire sont convenablement disposées. Une telle découverte ne conduit nullement à l'athéisme et au matérialisme, comme le pensent beaucoup de bons esprits qui s'en effraient ».



Jusqu'à nouvel ordre, je crois que le plus sage est de faire comme l'Académie des Sciences et d'attendre une démonstration qui ne viendra pas. L'homme ne peut pas et ne pourra jamais créer de la vie. Dieu seul est créateur.

— Voici ce que nous lisons dans un article signé Papus, intitulé : *Matérialisme et Occultisme* :

« L'occultisme est une méthode philosophique et non une révélation religieuse. L'occultisme doit étudier dans les textes toutes les révélations orientales ou occidentales, aussi bien que tous les systèmes maçonniques. Mais étudier ne veut pas dire adopter ou s'incliner. Nous reconstituons la foi basée sur la science, mais il est de notre devoir de nous tenir collectivement en dehors et au-dessus de toute confession politique ou religieuse. Individuellement, chacun de nous revêtira sa foi de la manière qu'il le désirera. Personnellement, et en compagnie de beaucoup d'occultistes occidentaux, je considère le catholicisme comme la plus haute des révélations divines sur la terre car, à mon avis, le Christ et la Vierge Marie ouvrent à l'esprit et à l'âme la véritable porte du monde céleste ».

(*Paris-Journal*, 31 janvier 1913).

Psychose

Le 9 février dernier, M. *Jean* Béziat a fait à la mairie du dixième arrondissement, à Paris, une conférence sur *la philosophie psychosiste et la morale fraterniste*. La grande salle était comble, et on peut évaluer l'assistance à douze cents personnes environ. Assemblée de femmes, d'employés de magasins, domestiques, paysans du nord, quelques familles bourgeoises.

M. Paul Pillaut présidait, sur l'estrade, le Juif Albin Valabrègue, le fondateur du « *Nouveau Christianisme* », M. Paul Edgard Heidet, avocat, qui signe Paul Nord au *Fraterniste*.

De la conférence en elle-même, il y a peu de choses à dire. Ce sont les idées que nous avons relevées dans le *Fraterniste*. M. Jean Béziat s'affirme déiste :

« Je crois en Dieu, dit-il, mais je ne crois pas à l'Eglise, je ne pratique pas ses rites.. Comment peut-on douter de la force supérieure, créatrice qui est Dieu...? C'est en croyant qu'on arrive à se débarrasser de ses infirmités morales et aussi de ses infirmités physiques... »

M. Béziat déclare que :

« Les idées fraternistes se propagent avec une foudroyante rapidité qui tient du prodige. Nous avons déjà, à Paris seulement, trente-trois fraternelles. Avant la fin de l'année, nous en aurons cent, si chacun de vous veut bien prêcher nos idées partout où vous vous trouverez, chez vous, dans le magasin, dans les voitures publiques, dans les églises et les théâtres, partout enfin...

« Ne parlez jamais de spiritisme dans votre propagande ; il est un moyen, non le but qui est la fraternité...

« Nous faisons appel à la jeunesse, à l'enfance, nous voulons les élever par et pour le fraternisme... »



Psychisme

M. A. Ducasse-Harispe écrit, après avoir constaté que les phénomènes obtenus à l'aide des médiums ne peuvent être répétés à volonté :

« Il en résulte que l'empirisme règnera longtemps dans l'étude des propriétés psychiques de l'être humain. La difficulté à résoudre apparaît presque insurmontable. Non seulement les médiums sont des condensateurs pour la force biolique émanant d'une assistance : ils en sont aussi les distributeurs selon les lois que nous ignorons. Ils *sont soumis à des influences étrangères*. Nous touchons ici au point le plus mystérieux de la science biolique. « Je suis forcé d'avouer, dit M. de Tromelin, que j'ai dû « me mettre d'accord avec l'être *quel qu'il soit* qui semble diriger la marche de mes « phénomènes, et j'affirme que je n'avais aucune faculté médianimique avant l'âge « de 53 ans, époque de cet accord ».

« Voici qui fleure l'ordinaire spiritisme, qui, à tort ou à raison, soulève tant de réprobation de la part de savants étroitement positivistes...

« M. de Tromelin s'est demandé quelle est la vraie nature de l'être fluidique dont la volonté se manifeste si étrangement au cours des séances médianimiques. Il a cru pouvoir répondre « mansprit » et « fantômes des vivants », par opposition à la croyance qui s'attache à l'esprit et aux fantômes des morts.

« Les diverses manifestations que le spiritisme ordinaire attribue à l'esprit des morts lui paraîtront être l'œuvre d'un être psychique émané du médium lui-même.

(*Le Fraterniste*, 17 janvier 1913).

M. de Tromelin répond :

« J'admets l'existence du Monde Invisible, comme tous les Spiritualistes sont logiquement obligés de l'admettre ; car, alors, où iraient les Esprits des Morts ? De plus, j'admets que certains phénomènes transcendants ne peuvent s'expliquer rationnellement que par l'intervention d'Esprits du Monde Invisible, quelles que soient la nature et l'origine de ces entités fluidiques visibles ou non.

Rayons Vitaux

Le commandant Darget croit avoir découvert des manifestations du fluide vital. M. Guillaume de Fontenay conteste le résultat des expériences, et M. d'Arsonval a porté la question devant l'Académie des Sciences. Naturellement le commandant Darget proteste. Qui a raison ? En attendant, voici quelques documents qui mettront nos lecteurs au courant de la question :

« Après les rayons N, découverts par un éminent physicien de Nancy, le professeur Blondlot, rayons émis aussi bien par le sulfure de calcium que par le corps humain, et qui, trois ans après leur découverte, faisaient faillite, le commandant Darget annonça, il y a un peu plus de deux ans, l'existence d'un rayonnement particulier de l'organisme humain, qui impressionnait les plaques photographiques. Ces rayons *vitaux*, ces rayons V firent l'objet d'un grand nombre de communications à l'Académie des sciences.

« Des plaques sensibles, hermétiquement closes dans des enveloppes opaques posées sur le front, la poitrine, les bras de l'opérateur, étaient impressionnées et donnaient des épreuves tantôt positives, tantôt négatives, ce qui ne laissait point d'être assez surprenant.

« Mais les rayons V semblent avoir une existence aussi précaire que celle des rayons N.



« Le professeur d'Arsonval a communiqué à l'Académie des sciences toute une série d'expériences faites par M. Guillaume de Fontenay qui prouvent que les rayons V ne sensibilisent les plaques photographiques que par suite d'erreurs d'expériences.

« Une plaque photographique laissée dans un tiroir en contact avec une feuille imprimée pourra ou non être impressionnée suivant la nature de l'encre d'imprimerie employée.

« La sueur du corps joue également un grand rôle dans ces phénomènes. Une plaque sensible posée sur le front sera impressionnée à la longue chimiquement par les substances acides de la sueur du front, et l'épreuve obtenue sera positive. Une pellicule sensible en contact avec le pli de l'aine donnera une épreuve négative, la sueur étant de nature alcaline.

« Des phénomènes électriques peuvent également intervenir dans certaines circonstances et faussent les résultats que l'on croyait avoir obtenus à l'aide des rayons vitaux.

« Pour M. Guillaume de Fontenay, l'inexistence des rayons V est péremptoirement établie ».

(*Le Matin*, 6 janvier 1913).

A la suite de la communication de M. de Fontenay, *l'Echo de Paris*, du 7 janvier, publiait l'entrefilet suivant :

« Le commandant Darget, l'inventeur des rayons V (rayons vitaux), adresse à l'Académie une réclamation de priorité, qu'il était facile de prévoir : « J'ai fait, dit-il, depuis longtemps, et transmis à l'Académie, en 1898, 1904, 1905, 9 juin 1908, 30 novembre 1908, 8 février 1909, 9 août 1909 et 14 août 1911, toutes les recherches.... et beaucoup d'autres... dont parle M. de Fontenay.

« Elles m'ont donné d'ailleurs des résultats tout à fait différents des siens. Il semble que le nouvel expérimentateur n'ait pas su distinguer les impressions extrêmement légères ou nulles produites directement par les encres ou les sueurs, des impressions très visibles et indélébiles produites par les rayons V.

D'ailleurs, les impressions différentes d'encres différentes ou les actions des diverses parties du corps ne peuvent exister ici, puisque j'ai obtenu, par les rayons vitaux, avec la même encre, dans les mêmes conditions, sur la même partie du corps, des impressions simultanées, en blanc et en noir, que je vous adresse ci-jointes ».

Le commandant Darget a, en outre, adressé la lettre suivante au *Matin* :

« 7 janvier 13.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Dans votre article, non signé, paru le 6 janvier, vous dites que les rayons V n'existent pas, et que c'est M. de Fontenay qui le déclare. Je ne sais quelle autorité peut avoir M. de Fontenay en semblable matière, et M. d'Arsonval a eu sa bonne foi surprise pour avoir consenti à présenter ses allégations à l'Académie des sciences.

« Le nouvel expérimentateur n'a pas opéré avec une méthode rigoureusement scientifique et s'est arrêté aux premières apparences, à de vagues similitudes. Il n'a pas su distinguer les faibles impressions que laissent quelquefois les encres qui sont en contact avec le gélatino-bromure des plaques, des impressions très visibles et indélébiles produites par les rayons V (vitaux), ou rayonnement humain.

« Ce rayonnement a été décrit par plusieurs savants connus, tels que le colonel de Rochas, M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, qui a reçu une portion du prix Fanny Emden, l'an dernier, pour sa théorie sur la conductibilité du fluide vital humain, prix que lui a décerné l'Académie des sciences. Le docteur Ochorowicz a eu la deuxième portion du prix pour son ouvrage également relatif aux fluides humains. Lui-même, en bon expérimentateur, a obtenu mes rayons, qu'il a fait graver en certaines revues, en les appelant du nom de « Rayons Darget ».

« Quant à moi, j'ai l'avantage d'avoir découvert que le fluide vital pouvait être photographié ; et j'ai fait, depuis 1898, de nombreuses communications à l'Académie, en y ajoutant des clichés le représentant sous de multiples aspects.



« Les actions différentes d'encres différentes ou les actions diverses des sueurs de diverses parties du corps, ne peuvent exister, puisque j'ai obtenu, sous triple enveloppe dont une noire, opaque à la lumière ordinaire, ainsi qu'une foule d'expérimentateurs se servant de mes méthodes, par les rayons V, avec la même encre, dans les mêmes conditions, sur la même partie du corps, *et sur le même cliché*, des impressions en blanc et en noir, et mon écriture est placée au verso de la feuille qui touche le gélatino.

« Ce phénomène a eu lieu aussi bien à l'aine qu'au front, puisque vous parlez de ces deux régions. J'ai obtenu ces mêmes impressions sur des animaux, sur des végétaux et des minéraux. On se sert maintenant de la plaque photographique, plaque enveloppée d'après ma méthode, pour reconnaître la radio-activité des eaux thermales. J'ai obtenu le positif et le négatif sur la même plaque avec un intercalaire de papier blanc entre l'écriture et le gélatino-bromure.

« J'ai obtenu l'impression, sur des pellicules rigides Lumière-Joucla, par le côté opposé au gélatino, ce qui prouve péremptoirement que la sueur ni la qualité de l'encre ne peuvent être mises en cause.

« De plus, j'ai obtenu des impressions d'écriture en différentes couleurs, telles que rouge, jaune, vert.Chez certaines personnes, le fluide vital métallise l'écriture,qui se montre alors dorée, argentée ou bronzée.

« Ces différents phénomènes se produisent selon les différents expérimentateurs ; car les fluides individuels sont multiples ainsi que leurs variations dans l'émission de leurs ondes selon leur longueur et leur fréquence ; non encore analysée, et c'est pour cela que je m'adresse à l'Académie.

« Cette émission dépend aussi de l'état de santé ou de maladie, de l'état moral, calme ou excitation où l'on se trouve.

« Il vient de paraître un livre « Pour photographier les rayons humains », le premier parlant de cette matière, qui pourrait renseigner vos lecteurs sur le « modus operandi », et, votre journal,qui est si répandu dans le monde entier,y porterait une lumière bienfaisante dans l'intérêt de la science. En ce cas, moi-même, je n'aurai qu'à bénir l'erreur de M. Fontenay.

« Je vous prie d'agréer, etc...

« Commandant DARGET. »

La question est, on le voit, assez embrouillée. Il est prudent d'attendre avant de se faire une opinion. Mais, en tout état de cause, on peut cependant dire que le nom de *rayons vitaux* est peut-être bien tendancieux pour des phénomènes dont on ignore en somme l'origine. On sent que le commandant Darget est un spirite, de l'école Allan Kardec, et non un physicien. Ce qui peut donner à penser qu'il soutient une thèse conçue *a priori*, et probablement avant toute expérience.

Rose-Croix

Les Entretiens Idéalistes publient, dans le numéro de janvier, p. 33 et suiv., la lettre de prétendus Rose-Croix anglais dont nous avons parlé dans la Revue du mois dernier (p. 323). Voici les principaux passages de cette lettre écrite, nous l'avons dit, mais il est nécessaire de le rappeler, « d'après l'ordre des Supérieurs Rév. PP. Rose-Croix de Londres :

« Nous nous sommes trompés en effet sur votre compte : *errare humanum est* ; vous n'êtes pas un « occultiste », mais un mystique, et un *mystique catholique* !

« Nous fûmes un jour éclairés par des amis qui nous mirent sous les yeux un article de tête du numéro de janvier 1910 des *Entretiens Idéalistes*.

« Il est dit, dans cette sorte de prologue à déclarations de principes, que la Direction de votre Revue, Monsieur Vulliaud, est et reste fidèlement attachée au *Pape* et demeure *catholique*. Tiens ! Tiens !... Certes, c'est un spectacle aussi curieux qu'étrange



de voir une revue catholique et papiste publier des articles où les idées des pires hérétiques trouvent asile et sont ainsi insinuées et filtrées d'une manière ambiguë dans le sein même de l'Eglise. En effet, que signifient,dans votre revue dite catholique, ces études fort savantes d'ailleurs, sur la Kabbale, la Gnose, l'Humanisme, l'Hermétisme et la Franc-Maçonnerie ? Nous avouons ne pas comprendre. Nous trouvons même logiques ces attaques du « calomniateur » Barbier ; cet adversaire, en effet, est et reste logique avec lui-même, c'est-à-dire catholique et jésuite : ces deux termes étant synonymes pour nous. Il ne s'agit pas de nous rétorquer que catholicisme signifie universalité de la Foi et que, par votre exégèse « ésotérique », vous prétendez ramener cette universalité, cette unité religieuse rêvée. Sachez qu'en reprenant l'œuvre des Humanistes, des Pic de la Mirandole et autres, vous vous placez immédiatement en dehors de l'Eglise de Pierre et de sa discipline, pour vous acheminer sournoisement vers l'Eglise de Jean, celle du Saint-Esprit. Et nous vous en félicitons. Mais, de grâce, quittez cette impasse où vous végétez, vous et les vôtres, nous voulons dire ce faux illuminisme catholique à la Joseph de Maistre. Devenez franchement hérétiques.

« Croyez-nous, c'est par un retour conscient vers le paganisme que vous parviendrez à la gnose religieuse, à l'universalisme véritable, au « catholicisme ». La chrétienté se meurt dans le marasme d'une idolâtrie qu'elle ne comprend même plus. Le Christ a pris des proportions gigantesques et la Croix projette une ombre immense sur la terre. Le Christ ne doit plus effrayer ou posséder à ce point les esprits. Ce Christ c'est le faux dieu, c'est l'ombre du vrai Christ, c'est l'idole du Vatican. Ce Christ est mort et sa résurrection n'a été qu'une disparition. Continuer à adorer le Christ, c'est continuer à adorer un mort. Et pourtant le vrai Christ demeure, c'est le Christ vivant : le Verbe Eternel. Qu'il se soit incarné ici-bas dans l'âme humaine, soit. Mais cette incarnation n'a été que passagère et, elle-même, elle ne fut qu'une des multiples incarnations de l'Esprit de vérité. Nous avançons hardiment que les Païens illuminés du Saint-Esprit, furent « chrétiens », et au même titre que les Saints. Et cela vous le savez, mais vous n'osez pas l'avouer.

« Eh bien, osez ; adorez le Christ de Lumière et laissez *ad profanum* l'adoration stérile et « terrorisante » de ce corps sanglant, de ce cadavre, de ce calvaire, de ce *caput mortuum* du christianisme de la lettre qui tue. Remplacez l'ivoire du crucifix par la Rose mystique ; cessez d'adorer une image et vénérez Dieu lui-même, sa grâce, sa sagesse, sa béatitude. Et dans cette gnose, dans cette « hérésie », vous aurez avec vous l'Inde, la Chine, l'Egypte, le Paganisme et ses Mystères, Héraclite, Platon et les Alexandrins, les Gnostiques, les Manichéens, les Albigeois, les Cathares, les Vaudois, les Templiers, les Hermétiques, et les Rose-Croix. Nous avons cité Héraclite, et avec raison : le Dieu que vous finirez par reconnaître est ce feu qui se sacrifie dans l'acte éternel de la génération physique et spirituelle.

« Donc, Monsieur Vulliaud, vous savez ce qui vous reste à faire : devenir logique, ou bien rester dans l'équivoque. Vous deviendrez logique en rompant carrément avec l'Eglise et le Vatican. Alors, peut-être, nous saurez-vous quelque gré d'avoir rompu des lances épistolaires avec vous, et priserez-vous sans doute mieux nos articles « amusants ».

Nous avons la ferme conviction, qu'à moins d'être affilié à l'ordre de Loyola, vous évoluerez, vous aussi et que vous passerez — nous ne disons pas des ténèbres — et que vous passerez de l'ombre à la Lumière en devenant vous-même un parfait chrétien, c'est-à-dire un être transmué de plomb en Or par la grâce de l'illumination virginale, réceptacle de l'incarnation du Fils, source future de votre propre résurrection. Amen ».

PHILARÈTE R. C.

M. Vulliaud répond longuement à cette lettre. Voici les principaux passages de son article :

« La *New-Atlantis*, dont Philarète s'intitule le correspondant, continue cette tradition, rosicrucienne ou autre, qui parodie les vérités catholiques en leur donnant un sens malicieux. L'opinion catholique a toujours accusé les Rose-Croix de recéler cette doctrine. Philarète devient un témoin.



Voici Philarète, pour qui tout catholique est affilié à l'ordre de Loyala. « Catholique et jésuite : ces deux termes sont identiques pour nous », écrit-il. L'abbé Gioberti, l'adversaire le plus passionné des Jésuites, qui a écrit cinq in-octavos contre les Jésuites,n'était-il pas catholique ? Et Pascal ? Mais ne se rappelle-t-il, cet excellent Rose-Croix de Philarète, qu'on établissait jadis une même identité entre les Jésuites et les Rose-Croix, ses ancêtres, identité qui a fait l'objet de quelques discussions. Voir, par exemple, la *Rosa Jesuitica* (1619), ou bien l'ouvrage de Cramer, intitulé *Societas Jesu et Roseæ Crucis vera*, dont les fort curieuses figures frappèrent mes yeux il y a quelque vingt ans.

Je connais même un brave franc-maçon,pour qui l'identité entre Jésuites et Rose-Croix ne fait pas l'ombre d'un doute. Seulement, je n'ai jamais pu obtenir qu'il m'expliquât par quelle étrange inconséquence ces frères étaient... Frères ennemis. Il m'a simplement répondu qu'il me fallait observer les choses de plus près et qu'en homme intelligent, je finirais par saisir les dessous de l'antagonisme !

Philarète ne s'est point rappelé ce petit point historique qui permettrait qu'on pût lui retourner de réjouissantes suppositions. Se doute-t-il qu'il est permis d'être bon catholique et n'avoir qu'une sympathie modérée pour un Ordre criticable comme toutes les institutions humaines ?

Alors, le Rose-Croix Philarète donne la main à mes autres adversaires catholiques. Je m'acheminerais vers le Paganisme...

Bref, mon correspondant m'invite à voguer en pleine mer de Paganisme. Il ignore que j'y voyage en restant sur la nef même guidée par saint Pierre.

Qu'on ouvre, en effet, par curiosité un bréviaire romain. Par Apollon et Bacchus qu'y peut-on lire ! Le ciel est appelé « Olympe » (hymne de la Dédicace), le Démon est nommé « prince de l'Averne » (office des confesseurs non pontifes), saint Joseph est invoqué comme « vainqueur du Styx » (Laudes, fêtes de saint Joseph), les prophètes sont désignés sous le nom de « vates », enfin Jésus-Christ est surnommé le « Suprême Tonnant » (hymne de la 6e férie). Et c'est tout au long comme cela !

On ne se doutera jamais depuis quels âges lointains les infiltrations maçonniques serpentent dans l'Eglise ! Mais, ainsi que chacun le voit, je ne peux pas me rendre à l'invitation rosicrucienne de la *New-Atlantis*. Faire davantage un « retour conscient vers le Paganisme » serait me rendre plus papiste que N. Saint-Père...

En somme, pour me résumer, l'admiration de la Kabbale et de telle autre tradition ésotérique de cette nature est parfaitement conciliable avec une adhésion à une religion positive,le catholicisme qui est ici en cause. Mais,comme toute doctrine a deux anses, une saine et une perverse, il est sage de saisir la première. Voici longtemps que certain Kabbaliste l'a déclaré : La Kabbale n'est bonne qu'avec un cœur bon » !

(*Les Entretiens Idéalistes*, janvier 1913, p. 36 et suiv.).

Dans le numéro de février, *les Entretiens Idéalistes* publient l'article du Rose-Croix Philarète qui avait motivé la lettre ci-dessus. Le titre : *L'Esothérisme chrétien — Le Christ et le mythe solaire*, indique tout de suite quelle en est la doctrine. Voici quelques citations :

« Ce n'est qu'avec respect qu'on doit traiter de certaines choses ; la peur de tromper son semblable en pareille matière devrait paralyser bien des mains prêtes à écrire. Qui donc peut affirmer connaître la vérité ?...

« Lequel a raison,du catholique, du calviniste, du luthérien, du Franc-Maçon ?..

« Et pourtant, le même symbole, incompris par tous, subsiste et demeure : la croix se dressant sur un horizon de soleil couchant et supportant un homme à l'agonie. Au fond des chapitres de Rose-Croix, le même signe rappelle aux initiés une même vérité : *le sacrifice du Divin venant au milieu de cet Univers et de cette Humanité afin de les réveiller à la vraie Lumière et de les sauver de la Mort.* C'est qu'en dépit des sectaires et des religieux, en dehors des systèmes, des hérésies et de l'opinion mondaine, le Christ existe,et par conséquent sa doctrine existe aussi... Le Christianisme est parce que le Christ est plus vivant et réel que la vie et la réalité. Pour l'Humanité, le Christ est le noumène ; l'homme est le phénomène... »



Philarète expose ensuite la doctrine de Dupuis, dans l'*Origine de tous les cultes*, d'après laquelle « Jésus-Christ n'a jamais existé, le soleil est le seul héros de la légende chrétienne ». Doctrine reprise et modifiée par Ragon.

« Au fond, quand on y réfléchit, l'école de Ragon est purement et simplement une *hérésie chrétienne*, le fait de l'hérésie étant d'errer autour d'un mystère de la Foi et de mal la comprendre ou l'accepter.

« Il n'en reste pas moins vrai que le mythe solaire est bien pourtant la clef, et la clef très secrète du plus mystérieux arcane du christianisme. Ragon, dans ses divers ouvrages, parle de petits et de grands Mystères dans la Franc-Maçonnerie. Pour lui, l'explication solaire des rituels maçonniques donne la clef des petits Mystères, et il a raison.

« Les Grands Mystères, eux, concernent le Grand Architecte, le révèlent et l'expliquent. Cela est très bien, mais alors pourquoi ne pas considérer Jésus-Christ comme la clef de ces grands Mystères » ?...

Philarète poursuit en employant une forme au moins étrange, sous la plume d'un Rose-Croix,de Londres par-dessus le marché :

« Comme nous ne sommes rien par nous-mêmes, il faut que nous soyons soutenus par quelque chose de plus fort que nous ; les matérialistes diront par la nature, nous dirons, nous, par la nature et par le centre créateur et vivifiant : Dieu. Ce centre flamboyant et occulte dont nous sommes fils... est la Lumière par opposition à la matière ténébreuse, c'est la vie même,en un mot c'est le Verbe Eternel de Dieu. Les Kabbalistes diront : c'est l'Adam-Kadmon. Bœhme dira : C'est le Verbe ou Fiat émané de « l'Abyme » ou Ensoph. C'est N.-S. Jésus-Christ considéré comme Verbe,dont parle saint Jean dans son Evangile... »

Après avoir rappelé l'aphorisme de la *Table d'Emeraude*, d'Hermès : « Ce qui est en bas est comme ce qui est en haut, et ce qui est en haut est comme ce qui est en bas pour faire le miracle d'une seule chose », notre étrange Rose-Croix continue :

« Cette harmonie, loi suprême des deux Mondes, est elle-même une manifestation d'ordre supérieur : l'omniprésence éternelle de Dieu le Père, centre très profond du Monde, Abime insondable. Donc, tout ce qui se passe dans la sphère élémentaire du Microscome (histoire, guerres, civilisations, etc.) est un reflet du Macroscome (fondement de l'Astrologie prophétique) et une ombre de Dieu en action dans l'Eternité.

« Quoi donc d'extraordinaire à ce que la vie de N.-S. Jésus-Christ soit analogue à la vie solaire dans les signes de Zodiaque, puisque le Christ fut l'ombre passagère du Verbe éternel ici-bas, le miroir temporel de l'Eternité ? Et en cela, nous tombons d'accord avec la tradition de la Gnose. Loin d'être une arme contre le Christianisme, le mythe solaire en est au contraire le palladium ; ne soyez donc pas étonnés de le voir inscrit, gravé sur les fresques de nos cathédrales et sur les rituels de nos sociétés initiatiques. Les mystères les plus profonds du Christianisme résident dans cette analogie même du Divin, révélé aux yeux terrestres en la personne historique de N.-S. Jésus-Christ et les forces cosmiques qui régissent l'Univers...

« La vie du Christ devait fatalement être analogue à la vie du Grand Etre dont Jésus fut le parfait microscome, et sa doctrine devait fatalement aussi être en concordance avec la doctrine naturaliste et la loi naturelle...

« Il semble résulter de tout l'enseignement ésotérique que la clef suprême du christianisme est dans l'analogie de Dieu — de l'Homme — et de l'Univers, analogie



vécue jadis sur le plan terrestre par N.-S. Jésus-Christ — constante dans la Nature — et révélée par le mythe solaire dans le symbolisme.

PHILARÈTE. »

(*Entretiens Idéalistes*, février 1913, p. 113 et suiv.).

M. Vulliaud fait suivre cet article d'observations. Dans sa première réponse, du mois de janvier, il avait constaté en ces termes l'ignorance des Rose-Croix de Londres :

« A lire les écrits de Philarète, on supposerait qu'il en sait aussi long sur les matières dont il parle gravement, que M. Barrès, qui, dans la *Colline inspirée*, mêle en une phrase la mystagogie à la sorcellerie et à la superstition. L'excuse du romancier est de n'être modestement qu'un exotérique académicien. On peut porter des reliques sans savoir que ce sont des reliques. Mais lorsqu'on est « Initié » et, de plus, Initié de qualité, on se doit à soi-même ».

(*Entretiens Idéalistes*, janvier 1913, p. 37).

Maintenant, M. Paul Vulliaud signale chez son anonyme correspondant un manque d'esprit de suite :

« Peut-on lire des factums plus incohérents que ceux qui nous ont été envoyés ? ...

(*Entretiens Idéalistes*, février 1913, p. 120).

Pour démontrer cette ignorance de Philarète, M. Paul Vulliaud écrit, entre autres arguments :

« Il est parfaitement exact qu'on peut établir avec une rigoureuse orthodoxie, et qu'on a établi un parallélisme entre les phénomènes astronomiques et non seulement la péripétie générale de la manifestation du Christ historique, mais la théologie de la Religion véritable se développant à travers les âges... Les catholiques connaissent peu ce genre de spéculation dont les Ecritures sacrées, les Pères de l'Eglise sont remplis. Les Rose-Croix l'ignorent tout aussi bien, et d'autant mieux qu'ils sont préoccupés de donner un vêtement chrétien à des théories non seulement étrangères à tout Christianisme, mais qui en sont outrageusement adversaires. Avec un peu plus de science et de mysticisme pur, ils n'auraient pas commis l'impair de révéler, par leurs écrits, la pénurie de leur savoir, et même de leur savoir en matières ésotériques...

« Ce qu'on doit en effet retenir de cette question, c'est que cette sorte de doctrines, exposée par le Rose-Croix Philarète, est autant une perversion de la Théologie cabalistique que des Vérités chrétiennes. Il n'est pas permis de s'autoriser de la Cabale pour émettre des systèmes semblables... dont la fausseté saute aux yeux lorsqu'on leur enlève cette allure mystique propre à égarer l'esprit de ceux qui n'en cherchent pas le secret intérieur. En s'autorisant de la Cabale, on ne prouve que son ignorance à l'égard de cette vénérable tradition...

« Les Rose-Croix pervertissent les vérités chrétiennes au nom de l'Hermétisme et de la Cabale, mais leur Cabale est adultérée. Ceci prouve encore une fois qu'il y a Cabale et Cabale, et c'est pourquoi un système doctrinal — le catholicisme — peut recourir au témoignage d'une tradition la plus antique, lorsqu'on la sait bien entendre, et que ce même système doctrinal peut être profané au nom de cette même tradition, mais corrompue et comprise en un sens dérisoire et hypocritement mystique ».

PAUL VULLIAUD.

(*Les Entretiens Idéalistes*, février, 1913, p. 121, 125 et 126).



Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, les principaux passages des documents publiés. Avant de conclure, ils se poseront probablement la même question que nous : Qu'est-ce que les *Supérieurs Rév. PP. Rose-Croix de Londres ?* Qu'est-ce que la Loge *New Atlantis* d'Angleterre ?

Tant qu'on n'aura pas de réponse formelle et autorisée à ces deux questions, le mieux est de s'abstenir, car il est à craindre que le Rose-Croix Philarète soit un simple mystificateur. Les termes dont il se sert, son ignorance en occultisme, les confusions qu'il fait, les contradictions relevées par M. Vulliaud lui-même, tendent à le faire croire.

Il est du reste préférable de ne jamais discuter avec un inconnu, à moins qu'il ne donne des garanties d'une érudition supérieure. Ce qui n'est pas le cas.

Spiritisme

Nous croyons utile de reproduire les lignes suivantes, qui résument l'opinion d'un théologien sur le spiritisme :

« Devant une salle comble et composée du meilleur monde, dimanche dernier, au cercle Saint-Martin, à Ans, le R. P. Castelein, a traité la question du Spiritisme. Conférence scientifique s'il en fût, en même temps que régal littéraire des plus goûtés.

« Avec sa vaste érudition et la perspicacité de sa fine psychologie, en une langue claire et imagée, émaillée de traits spirituels, le savant religieux a procédé, devant son auditoire tout attentif, à l'examen du spiritisme.

« Critique historique, théologie et analyse psychologique ont tour à tour été mises à contribution par le conférencier pour étayer sa thèse : Le spiritisme, n'est, si l'on peut ainsi parler, qu'une auto-illusion. La critique historique refuse qu'on le traite autrement : elle nous montre que les prétendues communications des esprits n'ont pas indroduit une seule idée dans le domaine de nos connaissances. La théologie le condamne en affirmant que les apparitions d'outre-tombe sont des phénomènes exceptionnels qui doivent justifier des résultats importants. Enfin, la psychologie ramène tous les faits qu'on invoque en sa faveur à des opérations naturelles.

« Ici, le savant professeur, en une vulgarisation pleine d'humour, a montré comment, dans l'excitation créée par le milieu spirite, des mouvements inconscients produisent parfois des effets extraordinaires, comment le simple jeu des réflexes localisés dans des millions de neurones, peut donner à l'individu une acuité de perception très agrandie en même temps que se fait impossible la distinction entre sensations subjectives et objectives. Ainsi s'expliqueraient et la rotation des tables et les apparitions subites et les sarabandes folles des esprits frappeurs ou danseurs.

« Conférence savante, intéressante et utile au suprême degré : voilà le bilan de la réunion organisée par le cercle d'études d'Ans ».

(*La Gazette de Liège*, 23 janvier 1913).

Voici maintenant l'opinion d'un laïque, M. *Georges* MEUNIER, sur le spiritisme :

« Rien n'est instructif et récréatif à la fois comme l'étude du spiritisme. Depuis que je m'intéresse aux faits, aux sciences et aux dires spirites, j'ai beaucoup appris et surtout beaucoup ri... Aucune comédie, si désopilante qu'elle soit, n'égale en bouffonnerie le moindre récit, la plus infime dissertation spirite....

« Tout homme sain, sensé et de bonne foi qui s'est occupé du spiritisme, vous le dira : à part quelques hommes intelligents et honnêtes — mais ils sont rares — qu'on



s'étonne de trouver là, on ne rencontre chez les spirites que des naïfs et des exploiteurs de gogos.

« L'indigence d'esprit des premiers est si invraisemblable, qu'elle permet aux seconds d'exagérer encore une impudence native cependant considérable déjà. La hardiesse dans le mensonge et l'indélicatesse des soi-disant médiums, vont chaque jour s'accentuant. Elles s'accentuent en raison directe de la progression de l'abêtissement de la masse des naïfs, abêtissement qui se développe de jour en jour, et qui est devenu une menace sérieuse pour la société.

« Il y a lieu de réagir promptement et énergiquement. Déjà, quelques spirites — ceux auxquels je faisais allusion tout à l'heure — tentent timidement de débarrasser la place de la nuée de charlatans et d'escrocs qu'on a eu le tort d'accueillir, puis de couvrir et de défendre, contre toute évidence, lorsque des chercheurs indépendants, clairvoyants, mais non spirites, dévoilaient leurs impostures. Malheureusement ces spirites-là, je l'ai dit, sont rares et presque introuvables. Les naïfs sont de beaucoup le plus grand nombre. Or ceux-ci tiennent à leurs chères et stupides illusions. Ils les défendent avec l'énergie du désespoir... D'un autre côté, les escrocs sont tout puissants. Ils sont riches... Enfin, il faut bien le dire, les quelques rares spirites qui consentent à reconnaître que la maison est... mal fréquentée ont peut-être — certains d'entre eux tout au moins — à se reprocher de s'être montrés jadis moins dégoûtés qu'aujourd'hui... Et c'est une entrave...

« Quoi qu'il en soit,... on regrette que d'autres spirites éminents et nombreux... s'obstinent... à se faire les champions des escrocs... On déplore cette attitude... pour les recherches psychiques, qui pâtissent grandement d'un si fâcheux état de choses. Les gens sérieux s'en détournent rebutés par les scandales qui éclatent à chaque instant. Nous finirons par sombrer tous dans le ridicule, si — ce qui serait pire — nous ne sombrons dans le mépris, lorsque, à la longue, les gendarmes surgiront pour conduire à la prison, en bloc, les batteleurs que certains d'entre nous protègent et encensent.

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, janvier 1913, p. 13).

M. Georges Meunier nous promet de démasquer toutes les manœuvres déloyales des médiums. Attendons !

M. *Gabriel* DELANNE, au contraire, professe que *le Spiritisme est une science*, et voici les conclusions auxquelles il croit être arrivé :

« Il nous paraît donc établi par l'observation et l'expérience que :

« 1° L'être humain peut se dédoubler en deux parties, le corps et l'âme ;

« 2° L'âme en se séparant du corps, en reproduit identiquement l'image,

« 3° Les manifestations animiques sont indépendantes du corps physique ; pendant le dégagement, quand l'âme est totalement extériorisée, le corps n'est plus qu'une masse inerte ;

« 4° L'apparition peut présenter tous les degrés de matérialité, depuis une simple apparence jusqu'à une réalité concrète qui lui permet de marcher, de parler et d'agir sur la matière brute ;

« 5° La forme fluidique de l'âme peut être photographiée ;

« 6° La forme fluidique de l'âme, durant la vie ou après la mort, peut laisser des empreintes ou des moulages ;

« 7° Pendant la vie, l'âme peut recevoir des sensations, en dehors des organes des sens ;

« 8° La forme fluidique reproduit non seulement l'extérieur, mais aussi toute la constitution interne de l'être ;



« 9° La mort n'a pas détruit l'âme ; elle persiste avec toutes ses facultés psychiques et avec un organisme physique, invisible et impondérable, qui possède à l'état latent toutes les lois biologiques de l'être humain ».

Il y a tellement de fraudes et de supercheries dans les phénomènes obtenus par l'intermédiaire des médiums, qu'on ne peut pas admettre ces divers postulats comme scientifiquement prouvés. Mais nous devons reconnaître qu'une partie peut avoir quelque bribe de vérité.

« Que les savants officiels, dit encore M. Gabriel Delanne, ferment les yeux, que la presse fasse obstinément le silence sur ces faits remarquables, cela n'empêchera pas la vérité d'éclater aux yeux des gens non prévenus. Cette démonstration matérielle de la survivance a une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Personne ne pourra détruire le faisceau de preuves que nous apportons. Tôt ou tard, il faudra que les plus orgueilleux s'inclinent devant l'évidence, et reconnaissent que les spirites, si raillés, ont cependant doté la science de la plus grande et de la plus féconde découverte qu'il ait jamais été faite sur la terre ».

(*La Vie mystérieuse*, 10 janvier 1913, p. 3).

Nous ferons simplement remarquer que l'âme est découverte depuis longtemps. L'Eglise a toujours enseigné son existence,et tous les catholiques croient à la vie éternelle. Pourquoi alors les spirites sont-ils si acharnés contre les dogmes de la Sainte Eglise et se placent-ils en dehors de son enseignement, en faisant leurs efforts pour le dénaturer ?

— Le Spiritisme « fraterniste » a découvert pourquoi l'Eglise plaçait sur ses autels les femmes qui ont subi le martyre ou pratiqué les vertus héroïques. Voici :

« Toutes les religions se sont servies de la femme pour établir les dogmes,et en particulier la Religion catholique, apostolique et romaine, qui les a élevées au rang de saintes, de martyres, pour affermir plus habilement son despotisme autoritaire ».

Maintenant, en quoi la femme, quelle qu'elle soit, a-t-elle jamais servi à établir les dogmes de l'Eglise ? Il faudrait au moins,quand on veut parler d'une chose,se donner la peine de l'apprendre.

Dans les « Fraternelles », on n'y regarde pas de si près, mais,par contre, on a le plus grand désir de capter les femmes :

« Le plus grand rôle devait être tenu par les femmes, car ce sont elles qui, en vertu de leur sensibilité, de leur tempérament réceptif, de leur immense amour maternel, d'épouses, sont les plus sujettes à recevoir de la grande force Cosmique, toutes les influences spirituelles...

« La femme est la plus autorisée à démontrer l'existence de forces méconnues, intelligentes, quoique invisibles.

« Elle doit, en vue de l'évolution humaine, pour le bonheur dans son intérieur pour la paix du foyer, se dire fière d'apporter sa part de dévouement.

« Mais cela n'entraine nullement le mysticisme religieux constaté dans les autres religions. Il est d'une grande importance de ne se livrer à l'étude expérimentale qu'une seule fois la semaine, car il ne faut pas oublier que l'orgueil est là qui guette sa proie



et est prêt à la faire tomber, si l'excès la pousse à se croire supérieure à ses semblables plus ignorantes ».

(*Le Fraterniste*, 14 février 1913).

La restriction n'est pas aimable pour les fraternistes du sexe faible. La femme a une âme, mais, sous peine de sombrer dans l'orgueil, elle n'a le droit de s'en occuper qu'un jour sur sept, les six autres, elle doit simplement faire la cuisine, laver la vaisselle, et raccommoder les bas, afin de demeurer dans l'humilité.

— Extrait de la sixième conférence de M. *Ernest* CORDURIÉ, sur le spiritisme :

« Hommes à anathèmes, vous maudissez ce que vous nommez les démons, ces anges jadis de lumière,selon vous déchus. Prenez garde ! Car beaucoup d'entre vous ne sont pas des anges de lumière, vous le savez bien. Vous savez aussi qu'il faut aimer même ses ennemis et qu'il n'est point fait d'exception à cette règle.

« Il faut donc chrétiennement aimer les démons incarnés ou non, puisqu'ils sont les ennemis du genre humain... »

(*La Revue Spirite*, janvier 1913, p. 68).

Et M. Cordurié ajoute que le devoir des chrétiens est de tendre la main aux démons pour les relever. Il oublie d'ajouter que ce n'est pas au pouvoir de l'homme.

Le deuxième *Congrès spirite universel* organisé par le *Bureau international du Spiritisme* se tiendra à Genève du 11 au 14 mai 1913. On y étudiera :

1° Le rôle du Spiritisme dans l'évolution religieuse de l'humanité. Sous-questions : Le Spiritisme est-il la Religion scientifique universelle ? Quel est le rapport entre le spiritisme et les autres religions existant actuellement ? Le Spiritisme peut-il être assimilé à un culte ?

2° La pratique de la Médiumnité.

3° La presse spirite

Les Congressistes pourront visiter l'atelier et les productions du médium dessinateur Hélène Smith.

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, janvier 1913, p. 179).

Le Fraterniste, 7 février 1913, publie l'annonce du Congrès en Français et en Espéranto. Du reste, dit-il, les « travaux seront autant que possible rédigés en français, en anglais ou en espéranto,ou accompagnés d'un résumé dans l'une de ces trois langues ».



Spiritualisme

Un congrès de l'*Alliance Spiritualiste* a eu lieu à Rome au mois de décembre 1912. Nous empruntons les lignes suivantes au compte rendu publié par *Il Popolo Romano* :

« L'annonce de la conférence du professeur Angelo de Gubernatis avait attiré hier, 22 décembre, un grand nombre de personnes désireuses d'entendre l'illustre professeur de l'Athénée Romain.

La séance est présidée par Mme Beauchamp, M. L'Hermitte et le professeur Pucci.

« M. Romolo Artioli, en l'absence du commandeur Scanni, qui devait parler « du Christ dans le spiritualisme », prend pour sujet de sa conférence, « *le spiritualisme dans l'art* », depuis ses manifestations les plus anciennes jusqu'à nos jours...

« Le comte de Gubernatis parle ensuite « de la Paix ».

« Après plusieurs motions, rentrant plus ou moins dans l'objet du Congrès, M. Penne, avocat, cherche à démontrer l'utilité de maisons spirituelles, qui serviraient de lieux de réunion aux spiritualistes. Il a repris ce sujet à la séance du lendemain en le développant.

« Ces lieux de réunion s'appelleraient des *Cénobies* laïques; on y verrait fraterniser des hommes de toute race, de tout pays. Ces *Cénobies* devraient autant que possible être situées à la campagne dans un milieu sain et tranquille, en un mot, dans les conditions les plus propres à favoriser la méditation et l'activité intellectuelle. On admettrait dans ces maisons la jeunesse et ses professeurs.

« Déjà en Italie, à Uscia, le docteur Arnaldi a créé une *cénobie* où l'on trouve la santé du corps et de l'esprit. Il a été établi à Birmingham, en Californie, et ailleurs encore, des Instituts analogues où ne dédaignent pas de vivre, avec leur famille, des milliardaires américains.

« Par un vote unanime, le Congrès engage M. Penne à poursuivre l'exécution de ses projets.

« Mme Beauchamp a prononcé le discours de clôture ».

(*Il Popolo Romano*, Rome, 23 décembre 1912).

— Nous extrayons les lignes suivantes du discours prononcé par Mme Jeanne Beauchamp à la séance générale de l'*Alliance Spiritualiste* du 3 décembre 1912 :

« L'intuition est une issue ouverte en nous, qui nous fait percevoir des choses inconnues pour les autres, sens bien précieux... Aussi devons-nous nous efforcer, Libres-Penseurs Spiritualistes, de l'acquérir...

« Le cerveau ou le système nerveux n'est point le centre producteur de la pensée ou de l'intelligence.

« Nos sensations externes nous arrivent par les vibrations des molécules et atomes de la matière liquide de notre corps physique.

« Nos sensations internes nous arrivent par les vibrations des molécules et atomes de la matière à l'état gazeux et font naître des ondes se réfléchissant dans l'éther qui se trouve entre les molécules et atomes de la matière à l'état gazeux de notre corps physique.

« L'état gazeux se raréfiant donne naissance à des ondes lumineuses très petites, qui, en se réfléchissant dans notre système nerveux, produisent nos perceptions...

« Pour l'homme, le cerveau ou le système nerveux, n'est qu'un réactif : mais il y a, agissant en lui le cerveau fluidique..., les sens fluidiques dont nous pouvons nous rendre compte à l'état d'extériorisation ».



La présidente-fondatrice de l'Alliance spiritualiste communique,on le sait,avec les habitants des planètes ou de l'espace, tout comme le célèbre Swedenborg. Mais la science ayant fait des progrès depuis le temps de l'illustre Suédois, voici comment les choses se passent par analogie avec la télégraphie sans fil :

« Nos frères de l'Espace sont bien plus aptes que nous à établir l'accord préalable de la réception sur la transmission. N'ayant pas à leur disposition sur notre planète d'appareils assez subtils, voici comment ils s'y prennent : Ils choisissent parmi les êtres les moins matériels habitant la Terre, ils rendent la nature de ces êtres plus spirituelle par des épreuves physiques, morales, auxquelles ils les soumettent jusqu'à ce que le poste récepteur leur paraisse bien établi.

« Ensuite ils s'occupent du travail de la syntonisation. Ils harmonisent les ondes vibratoires en extériorisant le cerveau fluidique du cerveau physique de ces êtres, afin de donner plus d'amplitude à leurs vibrations psychiques.

« Le sens psychique peut saisir les vibrations les plus subtiles de la pensée et même percevoir jusqu'aux suaves harmonies du Plan Divin ».

Non seulement on peut ainsi communiquer avec les habitants des planètes, mais encore il est possible d'aller se promener dans ces terres inconnues des humbles mortels que nous sommes :

« Les mêmes difficultés se rencontrent pour que les habitants des planètes puissent se visiter. Pour venir quelques instants parmi nous, les entités de l'Au-Delà doivent se matérialiser; si nous voulons aller les trouver,il faut nous dématérialiser, c'est-à-dire savoir nous échapper de notre corps physique.

« Ce merveilleux voyage n'est guère à la portée de tous, vu les conditions qu'il exige...

(*L'Alliance Spiritualiste*, janvier 1913, p. 3 et suiv.).

Pour obtenir de plus amples renseignements,il faut faire partie du groupe ésotérique de l'*Alliance spiritualiste*. C'est avec ces fallacieuses promesses qu'on attire les âmes simples et confiantes, pour les entraîner ensuite à tous les reniements. On comprend le mal que font toutes ces sociétés, soi-disant spiritualistes, filles ou associées de la Franc-Maçonnerie, dont les dirigeants ne craignent pas d'emprunter le masque et les dehors catholiques, jusque dans les églises et au pied des autels, pour mieux faire pénétrer, sous forme de libéralisme religieux, leur décevante action dans les milieux où la foi est encore demeurée intacte.

Théosophie

Mme M. Schultz, doctoresse, étudie l'*Evoluisme des Religions* : les extraits suivants sont particulièrement initiatiques sur la pensée théosophique :

« Chaque religion est faite pour une race, et la grande erreur des Chrétiens est de croire que leur religion est la seule bonne et convient à tous. En essayant de convertir



certains peuples, les Chrétiens agissent contre l'évolution. Tel est, par exemple, le cas pour l'Inde et pour la Chine, pays du Brahmanisme et du Bouddhisme, et réfractaires aux idées du Christianisme *exotérique*...

« L'homme qui évolue à l'aide de la *Morale* (l'éthique) ou à l'aide de la *Mystique*, enseignées par les religions, se trouve aisément satisfait :

« S'il est peu évolué, ce que la religion enseigne est toujours suffisant. S'il est très évolué, sa propre vie intérieure, la force et la lumière de ses méditations suppléent à l'insuffisance de l'enseignement religieux.

« Il n'en est pas de même pour l'homme dont la voie d'évolution est celle de l'*intelligence*.

« Celui-ci a besoin de *savoir*... et plus l'intellect évolue, plus il demande à connaître les vérités fondamentales sur lesquelles repose l'édifice religieux. Il ne veut et il ne peut plus croire aveuglément, et s'il veut *savoir*... c'est afin de guider dorénavant son évolution lui-même, conformément aux vérités et aux lois dont la connaissance lui aura été révélée.

« Cette connaissance existe, et si l'intellect de l'homme évolué la réclame, c'est qu'il en pressent l'existence intuitivement.

« Toute religion présente, en effet, deux ordres d'enseignement : 1º L'enseignement *exotérique* ou extérieur, qui consiste dans les dogmes imposés au peuple peu évolué par l'autorité ecclésiastique. 2º L'enseignement *ésotérique* ou intérieur... appelé — l'*Esotérisme* — qui explique le sens intérieur ou caché, des textes sacrés et des dogmes, par la connaissance réelle qu'il donne de Dieu, de l'Univers et de l'Ame ».

Mme M. Schultz, après avoir dit que la Réincarnation et le Karma sont enseignés ouvertement par le Brahmanisme et le Bouddhisme, ajoute :

« Au contraire, cette connaissance est réservée à l'enseignement ésotérique dans le Judaïsme ; elle est renfermée dans le livre mystique : *le Zohar*.

« Elle n'a jamais pu être acquise par l'Occident moderne, dont les deux grandes religions : le Christianisme et le Mahométisme ont écarté de leur enseignement officiel ou général les sources de la connaissance *ésotérique*, obligeant leurs fidèles à se contenter des dogmes et des textes inexpliqués de la religion exotérique ».

Aucun texte du *Zohar* ne vient confirmer cette assertion qui voudrait être démontrée.

Il y a cependant, toujours d'après notre doctoresse, un enseignement ésotérique dans le Mahométisme ; il est confié à la secte ancienne des Soufis.

Pour le christianisme, voici ce qui a eu lieu :

« Le Grand Instructeur surhumain qui, sous le nom de Christ, s'incarna en Jésus, disciple de la secte Kabbaliste des Esséniens, apporta à la religion nouvelle l'ésotérisme sous la forme des *Mystères Chrétiens*.

« Apparu autrefois dans l'Inde (3.000 ans avant J.-C.) comme Shri Krishna, — le Seigneur d'Amour, — ce Grand Etre versa une lumière nouvelle sur les Védas, et son enseignement, conservé dans le *Chant Céleste* ou le Chant du Seigneur, la Bhagavad Gitâ, devint la base de l'éthique religieuse et philosophique de l'Inde.

« A l'aurore de la civilisation nouvelle qui allait s'édifier en Occident, le Seigneur d'Amour, dont le nom est *Bonté* (en sanscrit : Maitreya) revint en Judée remplaçant son frère aîné l'*Iyasa* comme Grand Instructeur auprès de l'Humanité en évolution.

« Faute de disciples assez hautement évolués, ses enseignements directs disparurent, sauf quelques idées abrégées, dans ce qu'on appelle les Dogmes ».



« Dans la suite, les plus évolués parmi les Chrétiens et les Pères de l'Eglise primitive paraissent avoir trouvé dans la Cabale et dans les écrits de Philon le Juif les notions d'Esotérisme qui venaient à leur manquer. Mais, quelque temps après (vers le IIIe siècle de l'ère chrétienne), le Christianisme officiel supprima de son enseignement les derniers vestiges des grands Principes de l'Esotérisme, parmi lesquels les lois de la Réincarnation et du Karma.

« Le Christianisme devint une religion uniquement *exotérique* et d'une intolérance inique. La note d'Amour émise par le Christ, et l'enseignement mystique de saint Paul, maintinrent seuls la religion chrétienne vivante.

« C'est ainsi que les religions de l'Occident se sont cristallisées dans leurs « Eglises », ou cultes *exotériques* divers, sans pouvoir offrir à leurs fidèles les plus évolués les bienfaits de la lumière de l'Esotérisme.

« La diffusion actuelle des enseignements ésotériques, grâce au droit de la libre-pensée— par la voie de la mystique théosophique, Rose-crucienne, Sûfiste, ou celle de la Philosophie indoue, — vient annoncer une ère nouvelle dans l'évoluisme des Eglises d'Occident.

« Elles n'ont plus d'autre alternative que d'*évoluer* ou de mourir, c'est-à-dire de tomber au rang du Ritualisme et du Fétichisme, et de ne plus convenir qu'à la partie la moins évoluée de l'humanité ».

(*Le Théosophe*, 16 janvier 1913).

— Pourquoi M. *Louis* Revel, qui est un esprit sincère et loyal, lorsqu'il veut parler de ce qui se passe dans les séminaires catholiques et opposer l'instruction donnée aux jeunes clercs à la méthode des théosophes, va-t-il prendre ses renseignements dans des ouvrages condamnés par l'autorité ecclésiastique ? est-ce ignorance ?

Ceci dit, empruntons le passage suivant à l'article dont il est question :

« Si nous tournons nos regards vers la théosophie (et en cela, loin de moi l'idée de faire une différence, quelle qu'elle soit, entre la Religion chrétienne et la Théosophie, l'une comme l'autre ne sont-elles pas issues de la même source !) si donc, nous nous tournons vers l'enseignement théosophique, nous constatons que l'esprit respire, si je puis m'exprimer ainsi, un air plus libre, où la pensée, dégagée de tout dogme, se meut aisément à la recherche de son idéal...

« Cette attitude du théosophe vis-à-vis de la révélation et du haut enseignement de l'Occultisme pur, a l'immense avantage de développer en lui cette faculté de l'âme, que l'on appelle « intuition », vers laquelle la philosophie moderne tend de plus en plus, afin de pouvoir expliquer les phénomènes de conscience.

« C'est donc en laissant les portes de l'âme largement ouvertes à l'intuition, que nous pourrons édifier en nous-mêmes, dans les années à venir, une foi solide et ferme, basée non pas seulement sur des prophéties, mais sur l'expérience de la raison.

« Le Christ va revenir sur la terre !... telle est la prophétie qui se propage de par le monde.

Il est évident que l'enseignement catholique des séminaires ne s'appuie pas sur l'intuition. C'est sans doute pourquoi les esprits inquiets, que M. L. Revel prend pour des autorités, ne le trouvent pas de leur goût.

Maintenant, comment peut-on écrire que la croyance au retour du Christ sur la terre, — l'Alcyone-bluff, 31e réincarnation, — est basée, « non seulement sur des prophéties, mais sur l'expérience de la raison ? »



Voici comment M. Louis Revel raconte, dans le même article, la genèse de cette vaste plaisanterie indo-théosophique, inventée par des hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie mixte :

« Reportons-nous à quelques années en arrière. Que voyons-nous dans le travail extérieur et intérieur de la Société Théosophique ? Nous voyons, d'abord, l'enseignement se déversant toujours en larges nappes sur le monde, par l'intermédiaire des pionniers infatigables de la Société. Puis, l'activité des membres se traduisant soit par la propagande, ou bien par le travail personnel, s'efforçant de réaliser dans leur vie les hauts enseignements reçus. Une certaine quiétude se mélangeait à toutes ces activités, alors que derrière le mouvement, loin du bruit des hommes, hors des luttes et des joies de la terre, se préparait l'annonce d'un grand événement à venir. Mme Besant, porte-parole des Grands Instructeurs de l'humanité, *prophétisa la venue prochaine du Christ sur la terre.*

« Un grand frisson souleva la Société Théosophique tout entière, des enthousiasmes naquirent... et des doutes s'élevèrent. Il y eut un moment de désarroi dans les esprits à l'annonce de cet événement prodigieux. Comment ? le Christ va revenir sur la terre ?... Est-ce possible ? ...Il est vrai que nos enseignements nous ont toujours dit qu'à la naissance de chaque sous-race, un Grand Instructeur apparaissait... Mais ?

« Pendant que montaient aux lèvres ces interrogations, Mme Besant, M. Leadbeater, et d'autres instructeurs autorisés poursuivaient sans relâche leur œuvre annonciatrice du jour qui se lève sur les hommes, organisant le travail préparatoire à l'œuvre du Christ, aidés en cela par un jeune disciple hindou, Krisnamûrti (Alcyone), qui fonda l'Ordre de l'Etoile de l'Orient, en vue d'assurer au Seigneur d'Amour, lorsqu'Il reviendra, un groupe de serviteurs et de défenseurs loyaux et fidèles qui auront pour mission de le défendre à l'heure du danger et de propager Sa Parole sur la terre.

« Maintenant, dans tous les pays, des membres zélés sont à l'œuvre pour préparer ce retour du Messager de la Loge Blanche. Dans les années qui vont suivre, nul doute que notre foi sera mise à de rudes épreuves ».

(*Le Théosophe*, 1er février 1913).

M. Jollivet-Castelot écrit au sujet de la réincarnation :

« Au point de vue scientifique, cette doctrine ne peut être encore considérée que comme une hypothèse possible, probable, assez satisfaisante, mais non certaine...

« Je ne connais aucun fait bien authentique à l'appui de l'hypothèse réincarnationiste...

« Je ne récuse point l'hypothèse réincarnationiste, mais j'opine plutôt vers celle des existences successives à travers des états, des plans différents de l'Univers. Pluralité des mondes habités liée à la pluralité des existences. Donc série ascendante d'incarnations plutôt que série de réincarnations sur le même globe. Survivance naturelle basée sur l'indestructibilité et la transformation de l'énergie ».

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, janvier 1913, p. 21).

Notons encore ce passage, où M. Jollivet-Castelot donne, à sa manière, une solution du problème du mal :

« Oui, la réincarnation, ou mieux la pluralité des existences me semble être une des grandes lois de l'Univers, réglé par le principe de l'évolution générale. Mais justement, à cause de cela, il ne faut pas envisager sans cesse le côté humain, proclamer



des sanctions, des châtiments, qui n'ont de sens que dans le milieu social, voir des punitions dans les maladies, les accidents, les monstruosités, les crimes, etc.

« C'est méconnaître l'immensité de « Pan-Theos », pour qui nos évolutions ne sont qu'un moment du Temps et de l'Espace. Aussi se peut-il fort bien que l'oubli de tout ce qui a trait aux vies antérieures soit la conséquence fatale des changements subis. Le mouvement des cieux emporte tout, car la vie est sans commencement ni fin Mais elle *s'harmonise*.

« Tout effort est très lent, presque insensible. La conscience ne aeroge pas à cette loi. Et c'est l'ordre et le bonheur pour les sphères immenses parvenues à cet Apogée.

« L'Eglise chrétienne est certes contraire à cette doctrine. Elle prétend qu'une vie suffise, décide de l'Eternité. Cette conception est vaine et téméraire ».

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, janvier 1913, p. 23).

— Voici, en attendant, un renseignement qui vient à l'appui de la théorie sur la réincarnation :

« M. Pierre Loti, lors de son tout récent séjour chez les Yankees, a violemment intrigué les électeurs du président Wilson. Le poétique ami d'Azyadé est persuadé qu'il eut, dans les âges abolis, une incarnation peu banale. Il se tient, en effet, pour la réincarnation de Sésostris.

« Lors d'un de ses séjours ès-terre des Pharaons, il fit photographier de profil la momie du monarque, puis, à côté de ce profil, il fit reproduire le sien. Tous ceux qui eurent l'heur de contempler cette épreuve doublement illustre, affirment que la ressemblance est frappante. La ligne fuyante du front est la même, le nez busqué de la momie se retrouve chez l'écrivain, et le menton de Loti, désormais dégarni de sa barbichette, rappelle tout à fait celui de l'ancien roi d'Egypte.

« Au surplus, pour que quelques privilégiés de la cinquième avenue, qui bénéficièrent de cette photographie comparative, ne s'y trompent point, il a calligraphié à leur intention :

« Sésostris, désincarné en 1250.

« Pierre Loti, non encore désincarné, en 1912 ».

(*Le Théosophe*, 16 janvier 1913).

— M. Vincent, aujourd'hui sénateur, a, suivant sa propre expression, « pendant trente ans, vécu de la vie de l'école primaire ». Voici ce que, pendant ces longues années, il a enseigné aux nombreuses générations d'enfants qui ont suivi ses leçons :

Si vous me demandez ce que c'est que la divinité, je vous réponds que je n'en sais rien. Comme vous, je suis né d'hier et je mourrai demain ; je suis un être limité dans le temps et dans l'espace, et je vous avoue qu'étant fini, je ne peux pas comprendre l'infini. (*Vive approbation à gauche. — Exclamations à droite.*)

(Séance du Sénat, du 7 février 1913. *Journal officiel* du 8, p. 50).

C'est de la doctrine théosophique. Mme Blavatsky ne dit pas autre chose. Et M. le sénateur Vincent n'a pas l'air de se douter qu'en professant cette manière de voir il ramène l'homme au niveau d'un simple animal plus intelligent, voilà tout. Ce qui distingue, en effet, l'homme, et le place dans une situation unique, exceptionnelle au milieu des êtres finis, limités, vivant



dans le temps et l'espace, c'est justement la faculté que seul il possède, lui, être fini, d'entrer par la foi en rapports avec l'Etre infini qui lui a donné l'existence.

Donc la théosophie, au lieu d'élever l'homme, le rabaisse. Et ce ne sont pas les applaudissements des Francs-Maçons du Sénat qui le relèveront.

— L'*Ordre de l'Etoile d'Orient* a été créé par Mme Annie BESANT, nous l'avons déjà vu dans les numéros précédents, pour soutenir l'Alcyone-Bluff. Voici quelques brefs détails extraits d'une plaquette-prospectus signée par la présidente de la Société Théosophique :

L'Ordre fut fondé, à Bénarès, le 11 janvier 1911, pour unir ceux qui, membres ou non de la *Société Théosophique*, croient à la venue prochaine d'un grand Instructeur spirituel qui viendra aider l'Humanité. Il n'y a ni règlement, ni cotisation. L'insigne de l'Ordre est une étoile d'argent à cinq pointes (épingle, breloque, bouton ou broche). La couleur de l'Ordre est bleu clair; aucune autre couleur ne doit être portée avec l'insigne. Le pourpre est la couleur d'un degré supérieur de l'Ordre.

Pour être admis dans cet Ordre, il suffit de faire la déclaration suivante :

1. Nous croyons qu'un grand Instructeur fera prochainement son apparition dans le monde, et nous voulons faire en sorte de régler notre vie pour être digne de Le reconnaître lorsqu'Il viendra.

2. Nous essayerons donc de L'avoir toujours présent à l'esprit, et de faire en Son nom, et par conséquent le mieux que nous le pourrons, tout travail qui fera partie de nos occupations journalières.

3. Autant que nos devoirs habituels nous le permettront, nous nous efforcerons de consacrer chaque jour une partie de notre temps à quelque travail défini qui puisse servir à préparer Sa venue.

4. Nous nous efforcerons de faire du *dévouement*, de la *persévérance* et de la *douceur* les caractéristiques dominantes de notre vie journalière.

5. Nous nous efforcerons de commencer et de terminer chaque journée par une courte méditation destinée à Lui demander Sa bénédiction sur tout ce que nous essayons de faire pour Lui et en Son nom.

6. Nous essayerons, le considérant comme notre principal devoir, de reconnaître et de vénérer la grandeur sans distinction de personne, et de coopérer autant que possible avec ceux que nous sentons être spirituellement nos supérieurs.

Mme Annie Besant écrit :

« Lorsque le suprême Instructeur vint fonder le Christianisme, l'esprit public n'était pas préparé à cet événement ; les Sages seuls perçurent le scintillement de l'Etoile d'Orient. L'opposition qui se manifesta fut si forte, un si petit nombre de gens furent capables de le reconnaître, qu'il ne put donner la bénédiction de sa présence au monde que durant trois courtes années. Si nous sommes en nombre suffisant pour préparer, dans chaque contrée, le cœur des hommes à son avènement et pour lui faire bon accueil aussitôt qu'il viendra, il se peut que le Seigneur d'Amour puisse rester avec nous durant une période moins écourtée, et accomplir une œuvre moins limitée que celle qu'il lui fut possible de faire il y a 2.000 ans... »

Et Mme Besant ajoute :



« Quelques-unes au moins des flèches dirigées contre lui pourraient alors frapper notre poitrine et quelques-unes des forces antagonistes pourraient s'épuiser en rejaillissant sur nous qui nous offrons joyeusement à son service ».

Heureusement, pour l'humanité, l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* n'existait pas il y a 2.000 ans,et Notre-Seigneur a pu souffrir la Passion qui a racheté le monde. Mme Besant ne sait-elle pas que le Christ aurait pu, s'il l'eût voulu, demander à son Père douze légions d'anges? Ce qu'évidemment ne saurait faire le jeune Alcyone, même dans sa trente et unième réincarnation.

En attendant, voici quels sont les dignitaires de l'Ordre, dupes ou complices de ce bluff scandaleusement sacrilège, organisé par des Francs-Maçons et des Franc-Maçonnes :

Protectrice : Mme Annie Besant. *Chef de l'Ordre* : M. J. Krishnamurti (Alcyone). *Secrétaire particulier du Chef de l'Ordre* : M. G. S. Arundale, M. A. LL. B. Bénarès City (Indes Anglaises). *Secrétaire Général* : Professeur E. A. Wodehouse, M. A. Shânti Kunja, Bénarès City (Indes Anglaises).

Représentants Nationaux : *Indes* : Professeur P. K. Telang, M. A. LL. B. *Angleterre* : Lady Emile Lutyens. *Ecosse* : Le Rév. Canon Erskine Hill. *France* : Mlle Lucie Bayer. *Italie* : Donna Margherita Ruspoli. *Espagne* : Senor D. Manuel Trevino. *Suisse* :Mlle M.-L. Brandt. *Hollande* : Mlle C.-W. Dykgraaf. *Allemagne* : Dr Hubbe Schleiden. *Hongrie* : Mme Cooper-Oakley. *Bulgarie* : M. S. Nickoff.

Secrétaires : *France*. Mme G. Mallet, Varengeville-sur-Mer (Seine-Inférieure). Commandant E. Duboc, 84, rue de Longchamps,Paris. M. G. Revel, 1, rue Marguerin, Paris (14e). *Suisse* : Mme Erismann, 1, avenue Calas, Champel, Genève. Mlle Juvet, 8, quai Eaux-Vives, Genève.

Dans une étude signée Magda Kneir, nous voyons qu'au point de vue théosophique, l'alcoolisme fait partie des « Expériences religieuses inconscientes », comme l'éthéromanie, la morphinomanie, etc. En effet, voici, à titre de document, ce qu'écrit l'auteur :

« Depuis les temps les plus reculés, les hommes, anxieux de sentir cette vraie vie heureuse, libre, amplifiée, se sont ingéniés à chercher des procédés qui leur en donnent le moyen : ils ont trouvé les philtres, les parfums, les sons et les gestes qui les extériorisent de leur corps physique et les transportent au delà de leur état habituel de veille.

« Ils commencèrent des expériences, qui sous mille formes continuent de nos jours, et qui sont l'image dégradée de celles des mystiques ; comme ceux-ci, ils cherchent à quitter la région inférieure pour être ravis vers la région de la béatitude, vers celle du moins à laquelle ils peuvent atteindre, bien bas, certes,sur l'échelle infinie de la progression divine, mais plus haut cependant que leurs si tristes vies.

« Et c'est pourquoi il nous faut reconnaître que ces excès de boissons, de parfums magiques, de narcotiques, d'expériences diverses pour s'extérioriser, sont la preuve que la recherche de l'expérience religieuse est innée chez les hommes même qui s'en croient les plus éloignés. Toute tentative pour s'affranchir des duretés de la vie matérielle, pour s'épanouir dans une vie émotionnelle ou mentale plus heureuse,est un essai d'expérience religieuse, si inconscient soit-il.

« La Religion, c'est le lien qui unit une créature à son dieu ; l'union de la créature à la divinité c'est la béatitude, c'est l'état le plus haut de plénitude et de jouissance



intérieure qu'on puisse atteindre, et par conséquent, toute envolée vers la connaissance d'états supersensuels, vers la joie, la liberté, l'oubli de la terre, c'est une expérience religieuse, puisque c'est un moyen de chercher et de réaliser un peu de la béatitude d'une plus haute sphère.

« Notez que je ne dis pas que c'est un bon moyen. Aucun moyen artificiel pour atteindre l'extase n'est un bon moyen.

(*Le Théosophe*, 16 février 1913).

L'auteur ignore qu'aucun moyen artificiel ne peut conduire à l'extase. Cet état mystique est absolument indépendant de la volonté et du travail de l'homme. Du reste, l'assimilation, même lointaine, entre les ivrognes et les mystiques est, bien entendu, aussi fausse, à tous les points de vue,... qu'originale et paradoxale.

Voici un enseignement de la Théosophie, qui diffère de ceux de Mme Blavatsky. Il nous est donné par la *Doctoresse* M. Schultz :

« L'homme, pour évoluer, c'est-à-dire pour se développer progressivement en morale, en intelligence et en spiritualité, trouve un secours précieux soit dans la religion, soit dans la philosophie.

« La religion le soutient dans ses efforts de perfectionnement par la force de la *foi*.

« La philosophie le conduit dans le droit chemin par l'exercice de la *raison*, lui démontrant, lorsqu'il a failli, l'illogisme de la discordance entre ses principes et sa conduite.

(*Le Théosophe*, 16 février 1913).

On lit dans *Le Théosophe*, du 16 février 1913 :

« Nous apprenons avec la plus grande joie l'arrivée prochaine de notre Présidente. Mme Besant arrivera effectivement à Londres dans la seconde quinzaine d'avril.

« Nous lui souhaitons bon voyage ; nous lui souhaitons aussi, bien qu'égoïstement, un très long séjour parmi nous ».

Voilà qui nous promet une belle recrudescence de puffisme pour l'Alcyone-bluff. On ne nous dit pas si le futur Bodisatwa est du voyage ?

— Nous avons toujours soutenu qu'il y avait de nombreux points de contact dans les doctrines des différentes sociétés secrètes. M. *Théophile* Monier, un théosophe, apporte de nouveaux arguments à l'appui de cette thèse.

Après avoir annoncé que le Grand Orient cessait d'être une société secrète, par suite de la déclaration légale qu'il avait faite, ce qui du reste n'est pas conforme à la réalité, M. Monier écrit :

« Nous mettrons à profit cette heure où la Franc-Maçonnerie française entre dans une voie plus moderne, atténue l'archaïsme de ses rites pour donner un coup d'œil impartial à ses enseignements et signaler les points sur lesquels ils sont d'accord avec les enseignements théosophiques. Ces points sont plus nombreux qu'on ne le croit



communément. Les symboles maçonniques remontent à la plus haute antiquité, les cérémonies évoquent directement le souvenir de pratiques millénaires relatives à l'initiation. Sa doctrine est largement empruntée au trésor commun dont les générations humaines furent les successives héritières...

« La pensée libre toujours en éveil, toujours tendue vers un progrès de la raison humaine, procède, chez les Francs-Maçons, d'un double courant philosophique : le rationalisme et le positivisme. Le rationalisme les a libérés du surnaturel, c'est-à-dire de l'emprise des religions ; le positivisme les a libérés des préoccupations de l'absolu, c'est-à-dire de toute spéculation métaphysique.

« Il était donc logique que le Grand-Orient de France cessât d'imposer un acte de foi, même verbal, au *grand architecte de l'univers*. Cet acte de foi subsista longtemps, mais fut abandonné quand s'accentua l'évolution dans le sens positiviste. L'Ordre, en tant qu'Ordre, estima qu'il n'avait ni à affirmer, *ni à nier* Dieu ; que son rôle était au contraire de se refuser à toute déclaration dogmatique. De par la Constitution maçonnique revisée, Dieu et les conceptions métaphysiques furent laissés exclusivement à l'appréciation individuelle.

« Faut-il rappeler que la Théosophie n'a pas de dogmes, qu'elle laisse à chacun de ses membres une entière liberté ? Elle n'exige même pas qu'ils croient aux enseignements théosophiques. Un seul point suffit pour être admis : vouloir contribuer à l'établissement de l'Universelle Fraternité.

« Mme H.-P. B... dit expressément « que, pour arriver aux réformes désirables, les masses doivent subir une double transformation : A, se séparer, de tout enseignement exotérique et du clergé ; B, s'instruire, se libérer du danger d'être réduites en esclavage, soit par un homme, soit par une idée »[1].

« Ainsi, les Francs-Maçons et les Théosophes peuvent également se réclamer du *rationalisme*. Ils diffèrent en ceci, que les Théosophes n'admettent pas le surnaturel, qu'ils trouvent naturels *tous* les phénomènes, y compris ceux dont ils ignorent les causes...

« La Maçonnerie ne défend à aucun de ses membres aucune spéculation. Mais suffit-il de ne pas défendre ? N'est-il pas préférable d'encourager la recherche et la spéculation hors des sentiers battus ?

De la nécessité de régler les rapports des hommes entre eux dérive évidemment la nécessité d'une morale. Personne ne devrait contester aux Francs-Maçons le droit d'en formuler les règles, encore moins de baser leurs formules sur la science... Conceptions maçonniques, si voisines, sur bien des points, des enseignements théosophiques : bonté, justice, culture de la volonté, sentiment de la responsabilité... L'évolution de la cinquième Race s'accomplira par l'affranchissement de l'Etre humain, par l'intellectualité, par la science...

« Nos lecteurs pourront apprécier, malgré cette exposition trop sommaire des travaux maçonniques français, les analogies, les identités, les dissemblances qui rapprochent ou qui éloignent du Grand-Orient les Théosophes. Nous regretterons seulement que *la pratique* maçonnique ne réponde pas assez aux espérances que *la théorie* maçonnique nous encouragerait à concevoir...

Quand le Grand-Orient de France cessera d'être une oligarchie jalouse, courbée sous le poids des fautes qu'elle a commises ; peut-être alors pourra-t-il conquérir la popularité, que son but avoué lui vaudrait, s'il ne substituait pas quelquefois ses appétits à ses doctrines.

(*Le Théosophe*, 16 février 1913).

Extrait d'une étude sur le Karma, par Mme *Annie* Besant :

[1] Voir dans la *Revue* du 15 Janvier, p. 134, et du 15 Février, p. 329, des documents sur les variations théosophiques.



« Un Karma qui occasionne des catastrophes sismiques et autres désastres nationaux, englobe dans le champ de son action, un grand nombre d'individus, dont le Karma particulier contient une mort violente, une maladie ou des souffrances physiques prolongées. Il est intéressant et instructif de voir comment des personnes qui n'ont pas de telles dettes Karmiques à payer sont éloignées de la scène de la catastrophe, tandis que d'autres y sont précipitées...

« Dans un tremblement de terre qui survint dans le nord de l'Inde, il se trouvait parmi les victimes des personnes qui étaient revenues en toute hâte dans la localité pour y périr, tandis que d'autres individus avaient quitté l'endroit la nuit précédente, pour être sauvés de la mort. Une catastrophe locale est utilisée pour éteindre des Karmas particuliers...

« A Messine, des individus qui étaient destinés à ne pas mourir furent retirés des décombres plusieurs jours après la catastrophe, et, en bien des cas, pour les maintenir vivants, de la nourriture leur avait été apportée par un agent astral... »

(*Revue Théosophique française, le Lotus bleu*, janvier 1913, p. 341).

On serait curieux de savoir dans quels documents authentiques Mme Annie Besant a pris cette dernière affirmation ?

— M. Leadbeater nous annonce, avec la gravité pince-sans-rire d'un clergyman anglais, que pour ceux qui désirent devenir meilleurs :

« En ce moment ci, il y a une possibilité d'obtenir une aide spéciale, une possibilité à la portée de tous ceux qui sauront la discerner et qui auront le courage d'en profiter... En ce moment-ci, il se produit un effluve de forces puissantes qui rend plus facile d'atteindre le but.

« Le Grand Etre, qui est l'Instructeur du monde et le Fondateur de toutes les religions, — celui qu'en Orient on appelle le *Bodhisattva* et en Occident *le Christ* — est sur le point de descendre à nouveau sur terre pour nous présenter sous une forme nouvelle les vérités éternelles, pour rassembler et unir tous ceux des adhérents aux religions existantes qui seront prêts à accepter et à étudier la Sagesse qui se trouve également en chacune des religions. Quiconque est prêt à mettre de côté la coque extérieure, afin de s'unir au noyau de vérité que contient cette coque, découvrira que tous ces corps en apparence si différents entre eux, ne possèdent en réalité, qu'une âme unique, et que cette âme est précisément l'éternelle vérité que les hommes doivent étudier. Cette vérité, les hommes l'ont en grande partie oubliée, car elle est cachée par le volumineux vêtement des formes et des cérémonies dont elle a été couverte, si bien que le grand Instructeur doit descendre pour la dévoiler et la proclamer à nouveau... »

(*Revue Théosophique française, le Lotus bleu*, janvier 1913, p. 345).

En attendant, voici le moyen préconisé avec une tendresse de père... anglican par M. Leadbeater :

« En ce qui concerne notre préparation individuelle, nous ne saurions mieux faire que de suivre avec un effort persévérant et continu les merveilleux enseignements de l'incomparable livre intitulé *Aux Pieds du Maître*. Apprenons-y à travailler dès à présent au nom et dans l'esprit du Seigneur qui sera si prochainement parmi nous, afin que nous puissions être parmi ceux qui assisteront à Sa venue...

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, janvier 1913, p. 346).

Sur la valeur plutôt négative et insignifiante du livre d'Alcyone *Aux pieds du Maître*, voir le numéro de la Revue, de novembre 1912, p. 1076.



— M. D.-A. Courmes, le distingué directeur du *Lotus bleu*, raconte les attaques qui sont, en ce moment, dirigées contre la Société Théosophique et sa présidente :

« Mme Besant prêche dans l'Inde l'harmonie et non la révolte, comme en Occident la largeur de vues. C'est ainsi qu'elle s'est attiré la haine et les poursuites des Extrémistes hindous,qui lui en veulent de ne pas favoriser leurs idées étroites, malsaines et néfastes, comme aussi d'intolérants orthodoxes hindous,qui lui reprochent de ne pas taire, loin de là, les beautés du Christianisme, comme enfin d'autres intolérants orthodoxes, chrétiens européens, la chargent de même de ne pas méconnaître que l'Hindouisme a de réelles beautés. Il s'est encore ajouté à tout cela les animosités personnelles des partisans demeurés de la sécession judgiste d'antan — dirigés actuellement par Mme Tingley de Point Loma, aux Etats-Unis. Toutes ces passions ont formé un foyer d'attaques contre la Société Théosophique et ses leaders, attaques qui ne reculent ni devant les calomnies les plus insensées, ni devant les conséquences les plus grandes, si elles devaient aboutir, puisque cela n'irait à rien qu'à empêcher la réalisation des grandes promesses annoncées à l'endroit du progrès de la race, et d'abord du retour relativement prochain du Christ même » !

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, janvier 1913, p. 360).

Bibliographie

Le Secret du Juif Errant, par Jean Drault. Un vol. in-18 de 400 p. Publications de l'Œuvre,Paris, 220, rue du Faubourg Saint-Honoré (*franco* 2 fr.).

Sous forme de roman historique, dont l'action se déroule entre les années 1786 et 1815, l'auteur met en scène la puissance juive et les Sociétés Secrètes, le délégué du *Kahal* suprême et Weishaupt. Il y a dans ces pages une étude de mœurs juives excessivement curieuse, et en employant une forme humoristique, qui ne saurait surprendre sous la plume de l'auteur du *Soldat Chapuzot* et de tant d'autres volumes à succès, M. Jean Drault expose sur le vif les défauts et les qualités de la race qui a, en exploitant nos divisions, conquis en France une place que ne justifient ni le talent, ni la valeur, ni le nombre des Israélites.

Derrière ces pages légères, se dissimule une sérieuse documentation,qui a permis à l'auteur de mettre en vue le point saillant. L'organisation des *Illuminés* de Weishaupt se montre sous son véritable jour, et les lecteurs,qui n'ont pas le temps de se documenter aux sources, conserveront de la lecture agréable de ce livre une notion exacte de la manière par laquelle la Société Secrète et son allié le Juif — M. Jean Drault dit son dominateur — sont arrivés à conquérir la situation mondiale qu'ils occupent aujourd'hui, alors que l'un et l'autre étaient encore si peu de chose au XVIIIe siècle. Ces notions, si utiles à faire connaître, sont données au milieu d'épisodes captivants, ce qui fait de ce volume un admirable instrument de propagande, qui devrait être répandu à profusion. Il peut être mis dans toutes les mains,et on ne saurait trop engager à le faire lire aux jeunes gens de nos patronages,qu'il instruirait tout en les amusant et les intéressant.

Ajoutons que le prix déjà si faible, pour un volume de cette importance, est encore réduit dans des proportions considérables pour les personnes qui, en vue de la propagande, prendront dix exemplaires à la fois. On peut faire ainsi une très bonne œuvre et travailler à libérer notre pays du joug qui l'opprime, sans que le sacrifice soit au-dessus des moyens de beaucoup. L'ouvrage débute à Strasbourg, ce foyer d'occultisme, et conduit le lecteur au Ghetto.On y voit la fête des Azymes et le meurtre rituel,ou du moins sa tentative. Au second livre. Weishaupt et sa terrible société, les *Illuminés*, entrent en scène pour la conquête du trésor des Templiers. Le troi-



sième livre entraîne l'action à Jérusalem près du grand Kahal des Princes de la captivité. Le quatrième ramène le lecteur à Paris, sous la Terreur. Enfin, l'ouvrage se termine au célèbre coup de bourse de Waterloo !

On peut essayer de deviner ce qu'un auteur, riche en esprit et en documentation comme M. Jean Drault, a pu tirer de ces situations, mais il faut lire le volume sorti de sa plume pour se rendre compte de la portée et de l'utilité pratique d'un tel livre.

N. FOMALHAUT.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, Avenue de la Gare — Nevers.

Quis ut Deus ? **Dieu premier servi**

TOME III **N° 4**

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 4 — 20 MARS 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE V[ve] GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE et C[ie]

St-Louis Mo (*Etats-Unis*)
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 20 MARS 1913

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment.

L'INITIATION

DANS LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

II. – INITIATION AUX MYSTÈRES MAÇONNIQUES

II[1].

Lorsque nous avons écrit, dans la première partie de cette étude, en parlant des symboles maçonniques, le mot de « sacrement », nous n'avons pas entendu employer une simple métaphore, mais, au contraire, exprimer une chose réelle.

Il s'agit bien, en effet, d'un « signe sensible d'une action invisible », qui « tombe sous nos sens » et qui comporte « deux parties, la matière et la forme. »

La « matière » est l'élément sensible, et « la forme », ce sont les « paroles qui l'accompagnent » [2]

Mais cependant il ne faut pas pousser le raisonnement par analogie trop loin et chercher, dans les rites de la Franc-Maçonnerie, rien de pareil aux sacrements véritables de l'Eglise. Ces rites relèvent en réalité de la magie. Ils ne sont pas des sacrements, mais peuvent seulement être considérés comme tels.

Et nous allons montrer qu'il est logique d'appliquer à la Franc-Maçonnerie ce que Stanislas de Guaita dit à propos de la sorcellerie. Du reste, Franc-Maçonnerie et Sorcellerie se tiennent ; tou-

1. Voir la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, numéro du 15 janvier 1913 p. 28.
2. Cf : *Catéchisme du Concile de Trente*, éd. de la Bonne Presse, ch. II.



tes deux ont le même Maître et sont les branches d'un même tronc : la Société Secrète.

« Le Diable est le singe de Dieu », écrit Guaita ; le sorcier, le singe du prêtre. L'analogie peut fort bien se poursuivre, car la sorcellerie fut de tous temps l'image dépravée des religions et comme un sacerdoce à rebours...La sorcellerie a ses dogmes, négatifs, ses symboles d'erreur et ses rites d'abomination. Elle a ses sacrements ; on peut même distinguer en eux la *matière* et la *forme* à l'instar de ceux qu'administre l'Eglise [1] ».

A qui voudrait nous taxer d'exagération, en nous opposant la puérilité et la niaiserie de certains rites maçonniques ou des paroles qui les accompagnent, nous répondrons en empruntant les lignes suivantes au même auteur :

« Pic de la Mirandole enseigne cet axiome : « Les paroles les plus incompréhen-
« sibles, les formules d'évocation les plus absurdes en apparence, sont magiquement
« les plus efficaces ». [2]

De même que le premier de tous les sacrements, le baptême, a pour effet de régénérer l'homme, ainsi la Franc-Maçonnerie prétend faire de l'adepte un homme nouveau. Et ce travail de renaissance, ou mieux de transformation, s'opère dans les trois grades : l'Apprentissage, le Compagnonnage et la Maîtrise. Le premier et le dernier seuls comportent des sacrements. Le second n'est qu'un stage d'étude et de préparation à la grande main-mise sur tout l'homme, qui s'accomplit lors de la réception au grade de Maître.

Dès son début dans l'initiation, le Maçon devient serf, comme aucune autre association ne l'exige de ses membres. C'est immédiatement une captation absolue de toute la personnalité.

« Vous avez accompli dans son plein le cycle d'une transformation radicale de votre être, dit le vénérable à l'apprenti ». [3]

On avait, du reste, eu soin de prévenir le postulant :

« Monsieur, les qualités que nous exigeons pour être admis, sont la plus grande sincérité, une docilité absolue, une constance à toute épreuve ». [4]

Et cette docilité va jusqu'à la mort, *perinde ac cadaver*.

« On explique au Profane qu'il est appelé à inaugurer bientôt une vie nouvelle, mais que préalablement, il doit mourir à toutes les faiblesses de son existence passée. Il est invité à se préparer à cette *mort* en rédigeant son *Testament moral* [5] ».

1. *Le Serpent de la Genèse*, I, pp. 171, 172.
2. *Ibid.*, pp. 181, 182.
3. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 45.
4. Ragon, *Rituel de l'Apprenti*, p. 34.
5. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 18.



Et cette rénovation, ce que, dans son dialecte particulier, la secte appelle « faire un homme libre », s'opère par les rites maçonniques. »

« C'est cette naissance symbolique qui autorise à se dire né libre et de bonnes mœurs...

« — Que veut dire : *né libre et de bonnes mœurs* ?

« — L'homme *né libre* est celui qui, après être mort aux préjugés du Vulgaire, s'est vu renaître à la vie nouvelle que confère l'initiation...

« Cet homme nouveau, libre et régénéré, doit se substituer à l'ancien esclave, courbé sous le joug des préjugés et des erreurs profanes. Mais il faut pour cela que le vieil homme *meure* et c'est cette *mort* que consacre votre *testament* ».[1]

Ce serait un tort de ne voir dans ces paroles qu'un sens figuré. Il y a en elles une réalité que nous montrerons. Elles n'auraient sans cela aucune valeur initiatique.

« Lorsque votre esprit émancipé s'est dégagé du cadavre de vos faiblesses passées, vous inaugurez par ce fait une vie nouvelle, vous entrez dans la carrière initiatique[2] ».

Une des meilleures manières d'interpréter le langage maçonnique est de prendre le contre-pied de ce qu'il semble dire. On trouve ainsi tout naturellement le sens ésotérique. Il n'y a pas, en effet, d'homme moins libre, sous tous les rapports, que le Franc-Maçon. Il est lié par des serments et ne peut faire un pas, une démarche, sans craindre les censures de la Secte.

Et d'un homme vraiment indépendant, celle-ci fait un esclave. Mis sous la domination de Satan, il aliène jusqu'au libre arbitre qui lui a été donné par Dieu. Même après sa mort, la Franc-Maçonnerie dispute son cadavre à des parents éplorés. Or, dans les Congrégations religieuses, qui sont représentées par les Maçons comme des antres de tyrannie, on rend aux familles qui le désirent le corps de leurs parents décédés.

En réalité, l'initiation prend un homme libre, et souvent de sentiments droits, pour en faire un ilote gavé de poncifs et plus encore un serviteur du Mauvais.

Un livre du dix-huitième siècle nous donne une curieuse description de cet homme libre, que prétend faire la Franc-Maçonnerie :

« Je vois à travers les vitres un Frère tirer de sa poche de la craye blanche, et s'en servir pour tracer sur le plancher : 1° un cercle, 2° une étoile à cinq rayons dans ce cercle, et 3° un homme dans l'étoile, dont la tête étoit placée dans le rayon supérieur, les bras étendus en croix répondoient aux deux rayons des côtés et les jambes écar-

1. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 26, 29, 54.
2. *Ibid.*, p. 28 et 29.



tées aux rayons inférieurs. Cet homme ainsi campé, portoit une Auge sur la tête, il tenoit d'une main une Truelle et un Niveau de l'autre, on y voyoit la Ligne à plomb régner depuis la gorge jusqu'au nombril, et il portoit un Compas sur un pied, et une Equerre sur l'autre »[1].

Le Crucifix de Satan. Nous retrouverons ce crucifix sacrilège dans la haute Maçonnerie androgyne.

Sans être aussi profondément diabolique — nous ne sommes qu'au début — la position du candidat qui doit recevoir les signes rituels du premier grade, n'en est pas moins ridicule.

Prenons la description de Clavel ; nous allons voir ce que la Franc-Maçonnerie fait d'un homme qui se livre à elle, et comment elle l'oblige à se ravaler :

« Le Frère terrible retourne près du candidat, lui bande les yeux, et lui ôte tous les objets de métal qu'il peut avoir sur lui ; ensuite, il lui découvre le sein et le bras gauche, le genou droit, lui fait chausser du pied gauche une pantoufle, lui entoure le cou d'une corde dont il tient l'extrémité ; puis, dans cet état, il l'amène à la porte du temple[2] ».

Telle est la tenue de la victime qu'on va livrer à Satan : elle est digne du Maître et porte sa marque grotesque. Elle signifie que le Maçon doit se laisser conduire en aveugle, et aussi, qu'il ne doit pas espérer pouvoir échapper à la Secte, une fois que celle-ci l'a étreint.

N. de Bonneville, qui ne laisse jamais passer une occasion de donner des explications plutôt baroques pour prouver que la Franc-Maçonnerie est l'œuvre des Jésuites, écrit :

« A la réception du Profane, on lui fait mettre un soulier en pantoufle ; c'est pour symboliser Ignace de Loyola, qui partit nu-pieds de Montserrat pour ses pèlerinages, mais qui, s'étant blessé au pied, mit une sandale à ce pied-là[3] ».

Il a, paraît-il, tiré le renseignement de la *Fleur des Saints*. C'est possible : mais il n'est pas dans les habitudes de la Franc-Maçonnerie de puiser ses symboles chez les Bollandistes, et quand elle les prend dans la Religion, elle leur donne de suite un caractère sacrilège et bouffon, qui, avec bien d'autres raisons, suffit pour protester contre l'explication ridicule de Bonneville.

En réalité, si dans la réception au grade d'Apprenti, on met à nu la poitrine et le genou du récipiendaire, c'est surtout pour vérifier

1. *La Franc-Maçonne*, p. 33.
2. Clavel, *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 12. — Dans la Maçonnerie anglaise, jusqu'en 1872, on coupait les boutons de métal attachés aux vêtements. Le F∴ Oswald Wirth, qui nous donne ce renseignement, ajoute : « On respectera les clous qui tiennent les talons des chaussures et nul ne sera contraint, pour obéir au rituel, de se faire déplomber une dent ». *Le Symbolisme*, décembre 1912, p. 71.
3. *Les Jésuites chassés de la Franc-Maçonnerie*, 2e partie, *Mémeté des quatre vœux*, p. 58.



s'il ne porte pas sur lui quelque emblème religieux qui empêcherait le sacrement diabolique d'agir. C'est pour la même raison, que le Frère terrible dépouille le candidat de tous les objets qui lui appartiennent.

On sait quels effets les objets bénits exercent dans les exorcismes.

Il est inutile de donner tous les détails d'une réception maçonnique. Ceux de nos lecteurs que la question peut intéresser les trouveront dans tous les ouvrages maçonniques que nous avons cités. Nous n'avons à retenir que les symboles particulièrement initiatiques et les signes rituels qui imposent la servitude de Satan.

Dans la tenue que nous avons décrite, on fait faire au récipiendaire trois voyages autour de la Loge. Le premier est hérissé de plus ou moins de difficultés dites symboliques, selon les rites et les Ateliers, mais ne présente rien de bien intéressant.

Du reste, ces trois voyages sont la parodie des épreuves de purification par l'air, l'eau et le feu que nous avons décrites dans l'initiation aux mystères d'Isis. [1]

A la fin du second voyage, dit Clavel :

« Le Frère terrible saisit la main droite du récipiendaire et la plonge à trois reprises dans un vase contenant de l'eau [2] ».

Et c'est bien là un véritable sacrement démoniaque, destiné, dans l'esprit de la Secte, à aider le néophyte à se dépouiller des croyances qu'il pouvait avoir, et dans le plan de Satan, à remplacer le sacrement de l'Eglise ou à détruire ses effets, si cela était possible.

On y trouve, à la fois, la matière et la forme. Le Vénérable dit, en effet, au récipiendaire :

« Vous venez d'être purifié par l'*Eau*. On a voulu par là vous conférer une sorte de baptême philosophique. Mais, loin de vous enrôler sous l'étendard d'une foi aveugle, on n'a songé qu'à affranchir votre imagination de toutes les fantasmagories morbides, susceptibles de fausser le miroir dans lequel doivent se refléter vos convictions [3] ».

Le troisième voyage se termine sous les flammes de la lampe à lycopode : celle-ci n'a rien de particulièrement initiatique, elle se contente d'être ridicule dans son emploi.

1. Voir : *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, numéro du 15 septembre 1912, p. 746 et suiv.
2. *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 17. Cf. RAGON, *Rituel de l'Apprenti*, p. 47 ; et *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 33.
3. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 34.



Ce qui suit est plus intéressant :

« *Le Vénérable* : Monsieur, tout profane qui se fait recevoir Maçon *cesse de s'appartenir ; il n'est plus à lui*, mais il appartient à un Ordre qui est répandu sur toute la surface du globe... Il existe, dans toutes les loges de l'univers, un sceau chargé de caractères hiéroglyphiques connus des seuls vrais Maçons. Ce sceau, après avoir été rougi au feu, étant appliqué sur le corps, y imprime une marque ineffaçable... Consentez-vous [1] ? »

Peu importe la manière dont on opère le simulacre, car, depuis longtemps, cette opération, qui autrefois avait été réelle, n'est plus qu'une feinte. Toute la valeur réside dans le consentement donné, et la portée est la même, qu'on fasse couler de la bougie chaude ou qu'on applique de la glace, que si un fer rouge était réellement apposé sur la peau. Parce que la matière des sacrements de Satan est ridicule, ils n'en sont pas moins les signes d'un pacte, plus ou moins tacite, entre lui et l'homme raisonnable qui les reçoit volontairement et librement. Les maléfices agissent, bien que la victime soit inconsciente, à plus forte raison si elle se livre soi-même et de bonne volonté.

La saignée — aujourd'hui simulée — qui scelle le pacte, agit pareillement comme signe rituel.

« Monsieur, l'Ordre maçonnique, dans lequel vous demandez à être admis, pourra peut-être un jour exiger de vous que vous versiez jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour le triomphe de ses principes et la défense de vos Frères.

« Si vous vous sentez le courage de faire ce sacrifice, il faut nous en donner aujourd'hui l'assurance autrement que par des paroles...

« Je vous préviens donc que nous allons, dans un moment, exiger de vous une obligation qui nous garantisse votre discrétion, et qu'en conséquence, un engagement formel, rédigé par vous, doit être signé de votre sang. Y consentez-vous ? — Nous prenons acte de votre promesse, pour en exiger à son heure l'accomplissement [2] ».

Il est bien évident qu'un engagement aussi formel emporte avec lui toutes ses conséquences, sans qu'il soit besoin pour cela de piquer le bras du récipiendaire soit avec une lancette, soit avec un cure-dent, comme le décrit Clavel. [3]

Voici encore un curieux exemple de sacrement diabolique qui se pratiquait au dix huitième siècle et que nous retrouverons dans la maçonnerie d'Adoption :

« Sur l'autel on placera... une urne dans laquelle il y aura une truelle d'or et une pâte faite avec du lait, de l'huile, du vin et de la farine...

« Le Puissant Maître prend la truelle qui est dans l'urne, la couvre de pâte mys-

1. RAGON, *Rituel du Grade d'Apprenti*, p. 52.
2. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 36.
3. *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, pp. 17 et 18.



tique, la présente à la bouche du récipiendaire pour en avaler, en lui disant : « Que « cette portion mystique, que nous partageons avec vous, forme à jamais un lien si « indissoluble que rien ne soit capable de le rompre. Dites avec nous, ainsi que tous « les Frères disent : « Malheur à qui nous désunira ! [1] ».

Chaque grade maçonnique a un signe de reconnaissance particulier; mais tous ceux-ci se ramènent en principe au signe de l'équerre. Que la main soit placée sur la gorge, sur la poitrine ou sur le cœur, le mouvement est toujours le même : le pouce levé, formant équerre, retirer la main horizontalement et la laisser tomber perpendiculairement :

« — *Comment se fait le signe ?*

— Par équerre, niveau et perpendiculaire »[2].

Lorsqu'il se fait sur la gorge, au grade d'Apprenti, il est dit guttural et représente la première main-mise de Satan sur la parole :

« — *Que signifie ce signe ?*

— Que je préférerais avoir la gorge coupée plutôt que de révéler les secrets qui m'ont été confiés [3] ».

Au grade de Compagnon, le signe devient pectoral; il se fait sur la poitrine :

« — *Que signifie-t-il ?*

— Que je garde les secrets de la Maçonnerie dans le cœur et que je préférerais l'avoir arraché plutôt que de les révéler aux profanes [4] ».

C'est l'ouverture du cœur à l'amour de Lucifer.

Ce signe de l'équerre domine toute la Maçonnerie. C'est, écrit Doinel :

« Le grand signe hiératique emprunté par la Maçonnerie aux initiations égyptiennes. Les Loges ne comprennent plus ce geste. Les prétendus symbolistes contemporains l'ignorent. Il n'est même pas certain que Ragon l'ait bien entendu. Mais les Loges le gardent, le conservent sur tous les points du globe. Il est au Maçon ce que le signe de la croix est au chrétien. Il constitue une profession de foi en Lucifer [5] ».

Ce signe est la représentation symbolique de la Pierre cubique qui fait partie des meubles d'une Loge. C'est la quatrième lame du tarot, qui figure dans les hiéroglyphes du Grand Architecte de l'Univers, le Daleth hébreu ; il a pour signification : la réalisation.

1. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, 2e partie. Grade du Petit Architecte, pp. 49 et 54.
2. RAGON, *Rituel de l'Apprenti*, p. 61.
3. *Rituel interprétatif du Grade d'Apprenti*, p. 57.
4. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, p. 56.
5. JEAN KOTSKA, *Lucifer démasqué*, p. 32.



La description donnée par Christian est particulièrement suggestive :

« L'Arcane IV, est figuré par un homme coiffé d'un casque surmonté d'une couronne. Il est assis sur une pierre cubique. Sa main droite élève un spectre, et sa jambe droite fléchie s'appuie sur l'autre en forme de Croix... Ce dominateur est en possession du sceptre d'Isis,et la pierre qui lui sert de trône signifie la matière domptée. La croix tracée par la position de ses jambes, symbolise l'expansion de la puissance humaine en tous sens [1] ».

Et aussi la réalisation, espérée, de la domination du signe de l'équerre, marque de Satan, sur le signe de la croix, marque du chrétien.

Tous les symboles Lucifériens, qui font d'un Franc-Maçon un esclave de l'archange déchu, ont leur complet effet et leur marque définitive dans les épreuves du grade de Maître. Ici l'asservissement est définitif, entier, et l'homme libre meurt. Il est enfermé dans le tombeau et se relève serf sous les attouchements du Maître de la Loge qui le reçoit dans ce grade maçonnique.

La cérémonie est la reproduction de la mort légendaire d'Hiram, l'architecte du Temple de Salomon.

« La légende d'Hiram, écrit Doinel, cette monstrueuse et sacrilège invention de Satan, ce mythe épouvantable dans son esprit et dans ses enseignements... pas une Loge française n'en a la compréhension [2] ».

C'est possible, mais il y a des Maçons qui,individuellement,savent très bien à quoi s'en tenir. Et,si tous les Vénérables ne sont pas des Lucifériens conscients, ils ne servent pas moins de truchemans au Mauvais ; les signes qu'ils imposent lorsqu'ils prennent possession définitive de l'initié,ont toute leur valeur, même s'ils n'en comprennent pas entièrement la signification ésotérique. Du reste, le néophyte, qui, dans le *cabinet de Réflexion*, lors de sa réception au grade d'Apprenti, à la question : *Quels sont les devoirs envers Dieu ?* a répondu : *Le combattre*, est absolument marqué pour devenir un adepte de Satan. L'initiation à la Maîtrise ne fera que lui donner les derniers sacrements du Maître ésotérique, dans une mort totale et absolue au bien.

« Un crime commis, écrit Ragon, une cérémonie funèbre, la commémoration de la mort d'un personnage illustre, tels sont les faits de la légende du troisième grade symbolique. Si ce mot symbolique ne vous rappelait pas que, dans ce grade, comme dans les précédents, tout est emblématique, l'observation seule de ses cérémonies suffirait pour vous en convaincre [3] ».

1. Christian, *Histoire de la Magie*, p. 117.
2. Jean Kotska, *Lucifer démasqué*, p. 196.
3. *Rituel du Grade de Maître*, p. 16.

Il n'est pas exact que tout, dans la réception aux grades maçonniques, soit emblématique. Il y a, nous ne saurions trop le répéter, des signes rituels qui peuvent être considérés comme de véritables sacrements, marqués par des symboles, des attouchements, lesquels en sont la *matière* ou l'élément sensible, et accompagnés de paroles, qui deviennent dans la bouche du Maître de la Loge, des *formes*. Et ces sacrements du Mauvais, tout comme ceux de la Sainte Eglise, agissent dans un certain sens *ex opere operato*, même dans l'ignorance de l'adepte, qui se trouve avoir fait, souvent à son insu, un véritable pacte avec Satan. Les conséquences de ce pacte agiront sur toute sa vie, à moins cependant qu'un retour sincère à l'Eglise ne vienne en annuler les effets ; mais cela au prix quelquefois des plus pénibles sacrifices, mortifications et prières expiatoires. Voilà ce dont doivent bien se convaincre tous ceux qui sont entrés dans la Franc-Maçonnerie, et aussi tous les anti-maçons, s'ils veulent que leurs efforts contre la Société Secrète soient couronnés de succès. Car, pour que leur dévouement ne demeure pas stérile, ils comprendront alors combien il est nécessaire d'opposer au surnaturel diabolique la vie chrétienne appuyée sur la mystique divine.

Pour vaincre Satan, les armes humaines ne suffisent pas. C'est ce qu'on a trop, je crois, perdu de vue.

A la réception au grade de Maître, le Très-Respectable —c'est le nom que prend alors le Vénérable— fait le récit de la mort d'Hiram, assassiné par trois mauvais compagnons, qui voulaient lui dérober la parole de Maître, afin d'en toucher indûment la paye.

Le Compagnon, qui sollicite une augmentation de salaire, exécute les principaux actes, au fur et à mesure que le Maître de la Loge en déroule l'histoire.

Nous ne nous arrêtons qu'à ceux qui revêtent réellement le caractère de « sacrement ésotérique » ; nous en empruntons la description au F.·. Clavel[1] :

« ...Le récipiendaire est conduit par le Maître des cérémonies près du second surveillant.

— *Donnez-moi le mot de Maître*, dit le second surveillant.

— Non, répond le récipiendaire.

Cette demande et ce refus se répètent trois fois. A la dernière, le second surveillant frappe le récipiendaire *à la gorge*, d'un coup de règle... »

Le T.·. R.·. reprend son histoire, puis :

« ...Le récipiendaire est conduit près du premier surveillant, qui lui demande le mot de Maître à trois reprises, et qui, se le voyant chaque fois refuser, le frappe *au cœur*, d'un coup d'équerre... »

Le T.·. R.·. continue la narration de la légende, et :

1. *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 50 et suiv.



« ...En achevant ces mots, le Très Respectable frappe vivement le récipiendaire *au front* avec son maillet, et deux frères, placés à ses côtés, l'entrainent en arrière et le couchent sur le dos dans le simulacre de tombe qui se trouve en ce moment derrière lui; on le couvre ensuite du drap mortuaire et l'on met près de lui la branche d'acacia [1] ».

Ragon, qui pourtant avait fréquenté les Loges américaines, ne semble pas avoir saisi la portée de ces symboles. Il ne veut y voir que la légende du soleil, dont nous avons parlé plus haut. Les deux Surveillants et le Vénérable devaient être, selon lui, remplacés par trois experts :

« C'est ainsi qu'en 1817, nous pratiquions la Maîtrise à la L∴ des *Trinosophes* à Paris, trouvant peu logique, et contraire à la vérité du fait astronomique, que le grade représente, de faire succomber Hiram, le soleil, sous les coups des trois lumières qui figurent les trois mois printaniers aptes seuls à en relever le corps ; laissant ainsi à trois experts l'emploi de représenter les trois derniers mois de l'année écoulée, lesquels voient presque succomber le père des humains. Nos successeurs n'ont pas suivi cet errement [2] ».

Ce qui prouve qu'il y avait des Vénérables connaissant mieux la signification ésotérique de ces symboles. Les coups sont des « sacrements » ; ils ne peuvent être administrés que par les trois autorités de la Loge et non par d'autres[3].

Nous avons indiqué la signification astrologique des instruments employés par le Très Respectable et les Frères premier et second surveillants[4]; nous n'y reviendrons pas.

Par les coups frappés, Satan, complétant ce qui a été commencé par les signes des grades d'Apprenti et de Compagnon, prend possession définitive de la parole et du cœur de l'Adepte, puis il impose sa domination sur la pensée. Alors cette domination est complète sur tout l'être. L'homme indépendant est mort, son libre arbitre est couché avec lui dans le tombeau. Devenu serf de Lucifer, il ne lui sera plus permis d'obéir que comme un cadavre, *perinde ac cadaver*, selon la formule célèbre. C'est un véritable pacte qui repose sur le sens ésotérique des sacrements reçus et que l'initié scellera tout-à-l'heure, après sa résurrection, par un serment solennel, comme il a déjà, aux grades précédents, accepté les prémices de son avilissement, aujourd'hui complet.

1. On trouve dans l'*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie* du F∴ Clavel, des planches qui représentent toutes les principales scènes de la réception aux grades maçonniques.

2. Ragon, *Rituel du Grade de Maître*, pp. 13 et 14 note.

3. Sauf le cas d'empêchement et de délégation spéciale.

4. Voir : *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, numéro du 15 juin 1912, p. 457.

Si on examine les mouvements du Récipiendaire, pour échapper aux coups des assassins, mouvements qui deviendront la marche du grade de Maître, il semblerait qu'on peut y voir, à l'insu des ritualistes de la secte, l'emblème symbolique de l'âme qui, déjà à moitié asservie, se souvenant toutefois qu'elle a été créée libre et pour servir Dieu, tente de se soustraire à la saisie définitive de Satan. Elle paraît, par ces sauts de côté au-dessus du tombeau, chercher à fuir le dernier coup, qui la couchera pour toujours dans le tumulus de l'archange tombé et fera d'elle la chose de Lucifer. Ce n'est pas là, bien entendu, l'explication donnée dans les Loges.

Ragon, qui n'a pas vu le symbolisme ésotérique du grade de Maître, puisqu'il s'est renfermé, sans aller plus loin, dans l'allégorie astronomique, écrit cependant très justement :

« Que présente-t-il à notre esprit ? La mort d'un chef de travaux, assassiné par trois ouvriers perfides, et emportant avec lui le secret de la Maçonnerie pour l'édification magnifique d'un monument, chez un peuple que ses malheurs et ses proscriptions ont rendu célèbre. Tous ces événements si ordinaires, sont-ils dignes d'occuper tant d'hommes éclairés chez tous les peuples et pendant des siècles ? Quel intérêt peuvent-ils donc présenter à l'esprit ? Aucun, s'ils sont pris à la lettre. Eh quoi ! après 3.000 ans depuis Salomon, la France, l'Europe, le monde entier, célébreraient encore, avec des marques de douleur, la mort d'un architecte, tandis que tant de sages, tant de philosophes ont perdu la vie, sans qu'on en conserve le souvenir autrement que dans l'histoire ? Mais cet Hiram lui-même est-il un autre Socrate, un de ces bienfaiteurs du genre humain dont le nom rappelle les vertus éminentes ou les services les plus signalés ? Ouvrez les annales des nations, vous n'y trouverez pas son nom. Aucun historien n'en a gardé le souvenir... Il n'en est nullement fait mention, pas même de sa mort tragique, événement que n'eût point omis l'écrivain scrupuleux... Rien ne rappelle qu'Hiram soit tombé sous les coups d'assassins, ainsi que le rapporte la tradition Maçonnique : d'où nous devons conclure que cette mort n'est qu'une allégorie, dont il nous sera facile de trouver la clef [1] ».

Tout cela est parfaitement raisonné. Seulement, quel intérêt y a-t-il, demanderons-nous à notre tour, à cacher sous un emblème oiseux un fait aussi universellement connu que la marche du Soleil dans le Zodiaque ? D'autant plus que, si cet astre diminue de force suivant les latitudes, il ne cesse jamais de paraître sur l'horizon, pendant un temps plus ou moins long, sauf dans les régions polaires. Il ne meurt pas, même allégoriquement, comme on pourrait le dire de la lune, par exemple, si l'on s'en tient à ce que voient nos yeux.

La légende d'Hiram cache donc autre chose. Elle dissimule la mort de l'homme de bien, dont l'âme est assassinée par les Francs-

1. *Rituel du Grade de Maître*, p. 16.



Maçons et livrée par eux à Satan. La manière dont l'Initié sort du tombeau va nous le prouver.

Le récipiendaire couché dans le tumulus, toute la Loge, T.·. R.·. en tête, part à la recherche du cadavre d'Hiram. Il n'est pas difficile à découvrir, on s'en doute. Lorsque cette symbolique trouvaille est faite :

« Le 2e surveillant s'approche, prend *l'index* du récipiendaire, le tire légèrement à lui et le laisse glisser...

« Le 1er Surveillant s'approche ensuite, prend le deuxième doigt ou *médius* du Compagnon, le tire à lui et le laisse glisser...

« Le Très Respectable s'approche et dit : « *Qu'avez-vous fait ?* Le deuxième Surveillant répond : « T.·. R.·. , j'ai cru pouvoir le réveiller par l'attouchement d'Ap-« prenti, mais la chair quitte les os ».

« Le premier Surveillant : « T.·. R.·. , j'ai cru réussir par l'attouchement de Com-« pagnon, mais la chair quitte les os ».

« Le T.·. R.·. : « TT.·. Vén.·. FF.·. , ne savez-vous pas que vous ne pouvez « rien sans moi, et qu'ensemble nous pouvons tout ». ?

« Le T.·. R.·. prend le poignet du compagnon en formant la griffe, et avec l'aide des Surveillants, qui sont de chaque côté du Récipiendaire, il le relève par les *cinq points de perfection...* [1] »

C'est la prise absolue de ce cadavre dont « la chair quitte les os » c'est-à-dire qui est devenu tel après avoir abandonné toutes les libertés faisant de lui un homme réellement vivant.

Il a laissé détruire, en effet, la liberté de sa parole, la liberté de son cœur, la liberté de sa pensée.

« — *Quels sont les cinq points parfaits de la Maîtrise ?*

— Le pédestre, l'inflexion des genoux, la jonction des deux mains droites, le bras gauche sur l'épaule et le baiser de paix » [2].

Voici, un peu plus en détail, quel est cet attouchement si grave du grade de Maître :

« Pied droit contre pied droit, genou contre genou, poitrine contre poitrine, la main droite tenant en griffe celle de l'interrogateur, la main gauche sur l'épaule droite. Dans cette position frapper trois coups de la main droite et la renverser trois fois à mesure qu'on donne le baiser fraternel et le mot, tels sont les cinq points parfaits de la Maîtrise » [3].

On voit que la phrase par laquelle, au début des épreuves, le vénérable avertit le récipiendaire des dangers qu'il va courir, et lui demande s'il aura le courage suffisant pour en triompher, n'est pas

1. RAGON, *Rituel du Grade de Maître*, pp. 13 et 14.
2. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, p. 95. Cf : RAGON, *Ouvrage cité*, p. 29.
3. RAGON, *Rituel du Grade de Maître*, p. 24.



une parole vaine. Seulement, il faut en comprendre le sens ésotérique. C'est, en effet, une chose terrible que de signer un pacte avec le Diable. Et bien peu, même parmi les plus mauvais, auraient l'audace de s'y résoudre, s'ils savaient exactement ce qu'ils font en entrant dans la Franc-Maçonnerie.

Et cependant, on se demande jusqu'à quel point ils peuvent l'ignorer, lorsqu'on lit dans Ragon, par exemple :

« Il doit être évident pour tout Maçon de bonne foi... que la Franc-Maçonnerie ne peut admettre aucun grade rationnel après la Maîtrise, c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucune révélation possible à faire après la transformation qui suit la *mort* de l'individu ou sa DÉPERSONNIFICATION » [1].

Il est juste d'ajouter que ceux qui connaissent le sens ésotérique de ces mots se gardent bien de le faire connaître et font tout, au contraire, pour empêcher les esprits d'en comprendre la gravité.

* * *

Les hauts grades, nous venons de le dire, n'ont pas de valeur initiatique :

« La Maîtrise... est encore en France le dernier grade de la Maçonnerie bleue et celui qui renferme les plus grands symboles ». [2]

C'est l'opinion de tous les Francs-Maçons éclairés :

« Tout l'ésotérisme maçonnique est très certainement renfermé dans les trois grades dits de Saint-Jean, qui devraient suffire, si nous savions en extraire tout ce qu'ils contiennent...

« Les hauts grades n'ont d'autre mission que de faire progressivement saisir l'ésotérisme des trois degrés fondamentaux de la Franc-Maçonnerie. Ils n'ont pas la prétention de révéler de nouveaux secrets » [3].

« Le nom de Franc-Maçonnerie a servi de voile à une foule de grades dont les principes et le but n'ont aucun rapport avec les siens. On excepte trois degrés sur trente : un chapitral, le Rose-Croix ; l'autre philosophique, le Kadosch, 30e degré ; et le Grand Inspecteur général, 33e et dernier degré, grade honorifique et administratif » [4].

En réalité, les deux premiers seuls présentent quelque intérêt.

Dès qu'on étudie les grades qui suivent celui de Maître, un mot apparaît, qui dominera tous les symboles des grades supérieurs, pour s'épanouir tout à l'aise dans le grade de Kadosch ou 30e, c'est la vengeance.

Toute la haute maçonnerie gravite autour de cette idée. Et le pre-

1. *Rituel de l'Apprenti Maçon* p. 6.
2. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, 1re partie, p. 85 note.
3. OSWALD WIRTH, *Symbolisme hermétique* pp.. 93 et 94.
4. RAGON, *Rituel de l'Apprenti Maçon*, p. 14,



mier bijou maçonnique que nous rencontrons est un poignard. Et non pas un poignard inoffensif, mais, au contraire, très actif.

« Le signe se fait en tirant son poignard de la main droite et le levant comme pour frapper au front »[1].

Nous lisons dans le catéchisme de ce même grade de premier élu ou élu des neuf, dont nous venons d'indiquer le signe absolument caractéristique :

« — *Quel motif vous a porté à solliciter ce titre ?*
— Le désir de venger la mort d'Adonhiram »[2].

Le Rose-Croix, ou dix-huitième degré de l'écossisme, est un grade sacrilège. C'est la profanation de l'Eucharistie. Par là, il se distingue de tous les autres grades de la Franc-Maçonnerie.

Doinel, qui en a été revêtu, le considère comme le couronnement du Satanisme dans les Loges :

« Si le Rose-Croix, écrit-il, est le Maçon *accompli*, le Maître est le Maçon complet. D'après certains auteurs symbolistes, le Maître a reçu la plénitude des dons de l'Ordre. Il n'en est rien. Seul le Rose-Croix a reçu cette plénitude, car au 30e degré le Rose-Croix ne fera que perfectionner son instruction Luciférienne... Le Rose-Croix est au Maître ordinaire ce que l'homme qui a une ivresse de haschich doit être au vulgaire buveur qui ne s'est récréé qu'avec le sang rouge de la vigne »[3].

Ici, et avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse. Il ne faut pas confondre le Rose-Croix, dix-huitième grade de la Franc-Maçonnerie écossaise, avec les Fraternités Rosi-Cruciennes.

Celles-ci sont tout à fait autre chose. Alchimistes et surtout illuminés, les Frères Rose-Croix se rattachent à la Théosophie et sont encore beaucoup plus près de Satan que les Francs-Maçons. Ce sont ses fils de choix.

Si l'on interprète kabbalistiquement les lettres F. R. C., Fraternité Rosi-Crucienne ou Frères Rose-Croix, on obtient :

F, ou Phè hébreu, est la dix-septième lame du Tarot. Elle signifie l'espérance.

« L'Arcane XVII est figuré par une étoile flamboyante... planant sur une jeune fille nue... Près d'elle, un papillon se pose sur une rose »[4].

R, ou Resch hébreu, vingtième lame du Tarot. C'est la régénération.

1. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, 2e partie, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 19.
3. Jean Kotska, *Lucifer démasqué*, pp. 230 et 244.
4. Christian, *Histoire de la Magie*, p. 125.



C, ou Caph hébreu, est la onzième lame du Tarot, le lion dompté ; elle symbolise la force. Ce qui donne : L'ESPÉRANCE EN LA RÉGÉNÉRATION EST MA FORCE.

On reconnaît, dans cette formule, la théorie de Martinez Pasqualis, de Saint-Martin et de toute l'école théosophique.

Notons encore que la deuxième règle de la *Fama*, citée par Sédir[1], dit :

« Les R. C. cherchent à partager leurs trésors ; mais ceux qui veulent les dérober tombent sous la puissance du Lion ».

L'auteur que nous citons met en note : « Figure du *Princeps hujus mundi* ». Est-ce bien sûr, et ne s'agit-il pas plutôt de la Force de la Fraternité ?

Quoi qu'il en soit, rien de tout cela ne peut s'appliquer au dix-huitième grade de l'écossisme maçonnique. Il n'en est pas de même pour l'explication, que nous trouvons dans Doinel, de la rose sur la croix. La rose symbolise le silence, dit-il ; mise sur la croix, l'ensemble forme un emblème qui veut dire : silence sur la rédemption, ou : imposer silence à la croix. [2]

Le mot du grade de Rose-Croix est une profanation, comme tout le symbolisme de ce dix-huitième degré, qu'on a l'insigne mauvaise foi de prétendre inventé par les Jésuites, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le catéchisme du grade s'exprime en ces termes :

— *Mon frère, d'où venez-vous ?*

— De la Judée.

— *Par quelle ville avez-vous passé ?*

— Par Nazareth.

— *Qui vous a conduit ?*

— Raphaël.

— *De quelle tribu êtes-vous ?*

— De Juda.

— *Donnez-moi lez lettres initiales de ces quatre mots ?*

— I. N. R. I.

— *Que signifient-elles ensemble ?*

— Jésus de Nazareth, Roi des Juifs [3] ».

1. *Histoire des Rose-Croix*, p. 67. Nous avons vainement cherché ces règles de la *Fama* dans : *Algemeine und general Reformation der gantzen weiten Welt Beneben der Fama Fraternitatis, dess löblichen Ordens des Rosenkreutzes an alle Gelehrte und Haupter Europæ geschrieben*. Erstlich gedruckt zu Cassel in Jahr 1614.

2. Cf : JEAN KOTSKA, *Lucifer démasqué*, pp. 250 et 251.

3. RAGON, *Nouveau Grade de Rose-Croix*, p. 44. Ragon n'a fait que reproduire les anciens catéchismes. Cf : *Recueil précieux de la Franc-Maçonnerie Adonhiramite*, 2e partie, pp. 131 et 133.



Ceci, c'est l'explication exotérique, contenue dans tous les Rituels; il y en a une autre, que nous fait connaître Doinel :

« JESUS NAZARENUS RESURREXIT INCASSUM

« C'est vainement que Jésus le Nazaréen est ressuscité.

« Ni Ragon, ni Pike, ni personne, n'auraient pu trouver d'eux-mêmes cette traduction épouvantable du mot profané » [1].

Voici maintenant ce qu'on appelle le *Troisième point du Rose-Croix*. Nous en empruntons la description à Guillemain de Saint-Victor :

« C'est toujours après avoir tenu chapitre[2],..que l'on pratique cette cérémonie. Aussi, lorsque c'est un jour où l'on doit l'observer, le Très-Sage ne ferme point le Chapitre... On met au milieu de la salle une table couverte d'une nappe, sur laquelle il y a un pain et une coupe pleine de vin. On a soin de proportionner la grosseur du pain et la quantité du vin, pour que chaque Frère puisse avoir un peu des deux. On met aussi sur la table un petit papier sur lequel on a écrit le mot sacré du Rose-Croix. Tout étant ainsi disposé, chacun prend en main une baguette. Toute l'assemblée se range sur deux lignes, c'est-à-dire au Nord et au Midi. Les Surveillants sont à la tête, et le Très-Sage entre eux. Ce dernier frappe et avertit que le Souverain Chapitre reprend son cours et sa force. Les Surveillants répètent ces paroles. Puis on commence les voyages de cette manière : Le Très-Sage, suivi de toute l'Assemblée, fait sept fois le tour du Chapitre, en commençant par le Midi ; ensuite il s'arrête en face de l'Orient, fait le signe.[3] prend le pain, duquel il rompt un petit morceau, puis le donne au premier Surveillant qui est à sa droite : celui-ci en rompt aussi un morceau et passe le pain au Frère à droite, et ainsi de suite, de manière que le reste du pain arrive au second Surveillant qui le mange. Le Très-Sage ayant mangé le pain, il prend le vin, en boit un peu, passe la coupe au premier Surveillant qui boit de même, et passe la coupe au Frère à droite. Le premier Surveillant se retourne vers le Très-Sage, qui lui donne l'attouchement[4], en lui disant : *Emmanuel* ; et le Surveillant répond : *Pax vobis*. La coupe passe et la cérémonie se succède jusqu'au second Surveillant, qui rend la coupe et donne l'attouchement au Très-Sage. Celui-ci montre à toute l'Assemblée qu'il n'y a rien, plus rien dans la coupe. Puis, s'avançant à la table, prend le papier, l'allume, et le met dans la coupe. Quand le papier est totalement brûlé, le Très-Sage fait le signe, et dit : *Et consummatum est*.

« Après quoi, tous les Frères font le signe. Le Très-Sage ferme le Chapitre [5] ».

C'est, on le voit, la profanation de la Cène.

« La haine de l'Eucharistie est de tradition dans les Loges rouges, écrit Doinel. On m'a dit que dans certaines de ces Loges où les Juifs dominent, surtout en Orient, on souillait des hosties consacrées. Je n'ai jamais été témoin du fait. Mais je crois les Rose-Croix, surtout les Rose-Croix juifs qui pratiquent leur religion, parfaitement capables de ce sacrilège [6] ».

1. JEAN KOTSKA, *Lucifer démasqué*, pp. 247, 248.
2. La Loge se nomme Souverain Chapitre. Le Vénérable est appelé Très-Sage.
3. Le signe est de se croiser les bras et de s'incliner comme pour mettre un genou en terre.
4. L'attouchement se fait en se posant mutuellement la main droite sur l'épaule droite, et la main gauche sur l'épaule gauche, de manière que les bras se trouvent croisés et entrelacés ; puis on s'embrasse en disant, l'un *Emmanuel*, et l'autre, *Pax vobis*.
5. *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, 2e partie, pp. 136 et 137.
6. JEAN KOTSKA, *Lucifer démasqué*, p. 225.



Remarquons — ce qui ne diminue en rien l'horreur de leur crime — que tous ces misérables profanateurs d'Hosties consacrées rendent un hommage indirect à la présence réelle. S'ils n'y croyaient pas, leur acte ne signifierait rien à leurs propres yeux.

Le trentième grade ne respire que vengeance. Il n'a rien d'initiatique, et nous en parlerons peu.

« Il existe, écrit Ragon, beaucoup de rituels de Kadosch, et de plusieurs sortes. Tous les rituels primitifs expriment le même objet, la haine de la royauté française et de la papauté, et l'intention de venger, sur les successeurs de Philippe-le-Bel, roi de France, et du Pape Clément VI, le meurtre inouï des chevaliers templiers et de leur honorable Grand-Maître, Jacques Bourguignon Molai ». [1]

Pour se mettre à l'ordre, le Kadosch tient « l'épée droite dans la main gauche et la main droite ouverte sur le cœur ».

Il est à remarquer que les Francs-Maçons tiennent toujours leur « glaive » de la main gauche.

Est-ce qu'Hiram était gaucher ? Le signe du 30ᵉ est encore plus significatif :

« Etant à l'ordre, laisser tomber la main droite sur la cuisse, fléchir le genou, et, se relevant, saisir le poignard suspendu à l'écharpe, l'élever à la hauteur du front, ayant l'air de vouloir frapper, et dire : Nekam Adonaï ! Vengeance, Seigneur [2] ! »

Voici, d'après Ragon, les extraits d'un rituel américain :

« Le premier appartement est tendu de noir. Une lampe sépulcrale est suspendue à la voûte. Au milieu est un tombeau... Sur la plate-forme du tombeau, sont rangées trois têtes de mort ; celle du milieu repose sur un coussin noir ; elle est ceinte d'une couronne de lauriers et d'immortelles ; celle de gauche est surmontée d'une tiare papale ; celle de droite, d'une couronne royale fleurdelisée, mais ouverte.

« Dans le fond est un grand tableau transparent, sur lequel est écrit en lettres de feu : « Quiconque pourra vaincre les terreurs de la mort sortira du sein de la terre et « aura le droit d'être initié aux grands mystères [3] »...

« Le G.·. M.·. :... « Je vais te donner le moyen de prouver la pureté de tes intentions...Prosterne-toi devant cette illustre dépouille...; maintenant lève-toi et imite-moi ».

« Il poignarde alors la tête surmontée d'une tiare et dit : « Haine à l'imposture ! « Mort au crime ! »

« Le candidat l'imite en répétant les mêmes paroles.

« Puis, passant tous deux devant la tête couronnée de laurier [4], ils s'agenouillent, et le G.·. M.·. dit : « Gloire éternelle au martyr de la vertu ! Que son supplice nous « serve de leçon ! Unissons-nous pour écraser la tyrannie et l'imposture ».

1. *Rituel de Kadosch*, p. 9.
2. RAGON, *Rituel de Kadosch*, p. 101.
3. Cette inscription est empruntée à l'initiation égyptienne. Voir *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 15 septembre 1912, p. 748.
4. Elle représente Jacques Molay.



« Ils se relèvent et arrivent à la tête surmontée d'une couronne royale. Le G.·. M.·. la poignarde en disant : « Haine à la tyrannie ! Mort au crime ! »

« Le candidat l'imite en répétant les mêmes paroles [1] ».

Ces grades gênent les Francs-Maçons. Ils en ont honte, surtout depuis que leurs symboles, formules et rites sont connus des profanes. Ragon écrit :

« Tous ces systèmes de vengeance qui, pour mieux se propager, prirent le voile respectable de la Franc-Maçonnerie,... tous ces odieux systèmes durent s'arrêter et se dissoudre à la révolution française de 1793, comme n'ayant plus raison d'être, la royauté étant abolie et la papauté persécutée [2] ».

Le malheur, pour la véracité de la thèse, c'est que Ragon, lui-même, nous dit que le rituel, dont nous venons de donner de si suggestifs extraits, est de 1857.

Un Franc-Maçon n'est pas embarrassé pour si peu. La loyauté et la droiture n'ont jamais figuré parmi les emblèmes des Loges, et la crédulité naïve des Frères est incommensurable. Ragon le savait ; il reprit une ancienne thèse qui, je crois, avait été lancée par la secte après le convent de 1782. Il accusa les Jésuites :

« Les Jésuites auteurs du grade de Kadosch », écrit-il [3].

Et encore :

« Après l'apparition de la Franc-Maçonnerie à Londres en 1717, les Jésuites, voyant les progrès rapides que faisait partout l'association naissante, prévirent sa durée et le parti qu'on pourrait tirer d'une telle puissance. Ils résolurent de s'en emparer, la jugeant éminemment propre à servir leur dessein secret d'arriver à la domination universelle sous le voile de l'Ordre du Temple..., et l'on imagina d'inventer le grade de Rose-Croix [4] ».

Et depuis, tous les auteurs, appartenant à la secte, ont emboîté le pas avec ensemble :

« Les Jésuites ne sont-ils pas les auteurs du grade maçonnique de Rose-Croix? c'est un fait connu », a écrit Stanislas de Guaita cité complaisamment par Sédir dans un ouvrage récent [5] ».

Et le même auteur nous dit que :

« Mme Blavatsky (*Isis unveiled*) prétend que tous les rites maçonniques rosicruciens sont Jésuites [6] ».

1. Ragon, *Rituel de Kadosch*, pp, 66, 67, et 68.
2. Ragon, *Rituel de Kadosch*, p. 9.
3. *Rituel du Grade de Kadosch*, p. 64.
4. *Rituel de Rose-Croix*, p. 14.
5. *Histoire des Rose-Croix*, préf., p., XII.
6. *Ibid.*, p. 113.



Voici quelques-unes des affirmations avancées par Ragon, qui en a recueilli l'idée, et souvent le texte, dans l'ouvrage de Bonneville que nous avons plusieurs fois cité :

« Le nombre sept[1] indique les sept *ordres*, ordinations de la prêtrise indispensables pour entrer dans l'ordre des Jésuites.

« La lettre G, dont ils ont souillé l'étoile flamboyante, est moderne, elle représente le général de l'ordre jésuitique... Géométrie ou grande science, est, ici, l'art et la science du G, qui est l'art de subjuguer les Papes, les Rois et les Empires...

« L'initiale de Jehova et Jehova lui-même ne signifie que Jésuite... Toute Loge de Saint-Jean est une Loge de Saint-Ignace. *Societas Jesuitarum* etc., etc. [2] ».

« La Rose-Croix, entre autres, est l'œuvre de la société des Jésuites, au temps où elle eut accès dans les Loges [3] ».

On pourrait allonger ces citations à l'infini. Contentons-nous de constater qu'on ne trouve chez aucun de ces auteurs, je ne dirai pas une preuve, mais seulement une raison sérieuse.

Quel est l'homme, je ne dirai pas instruit, mais de simple bon sens, qui admettra un seul instant que les jésuites ont pu avoir un moment la conception d'un grade sacrilège comme celui de Rose-Croix, ou comme celui de Kadosch, dans lequel on poignarde symboliquement le Pape. Le prétendre de bonne foi serait inepte. Mais cette allégation maçonnique est simplement un mensonge habile. Et alors, une question se pose. Quelle vérité les Francs-Maçons ont-ils donc tant intérêt à cacher, qu'ils n'hésitent pas à entasser absurdités sur sottises pour détourner et égarer les recherches ?

La caractéristique de tous ces grades supérieurs peut se donner en trois mots : Sacrilège, haine à l'Eglise, haine à l'autorité.

C'est-à-dire : anarchie sociale et anarchie religieuse.

Les hauts grades à poignards portent la signature, non des *Jésuites*, mais bien du JUIF.

Et alors tout s'explique. Ce sont les Juifs, en effet, et non les Pères Jésuites, qui poursuivent la domination universelle.

Vengeance et haine contre le chrétien, voilà le juif chevalier Kadosch : *Nekam Adonaï !*

Insulte et blasphème contre le Christ lui-même, voilà le juif chevalier Rose-Croix : *Jesus Nazarenus Resurrexit Incassum !*

Et maintenant, si la prétendue vengeance de la mort de Jacques Molay est une des causes de la Révolution française, comme l'emprisonnement de la famille royale au Temple et la coïncidence du Roi Louis XVI, quittant cette tour pour aller au martyre, ont pu le

1. C'est celui de la Maîtrise : un maître à sept ans.
2. RAGON, *Rituel de* 31e *et* 32e, p. 74 et suiv.
3. CLAVEL, *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, pp. 60 et 61.



faire croire, cela prouve que le mouvement anarchique de 1789 pourrait bien avoir été, en partie, préparé dans les Sociétés secrètes par l'infiltration des idées juives et sous l'inspiration des juifs talmudiques. Ceux-ci n'avaient pas accès, à cette époque, dans les Loges, mais on suit leur influence dans tout le symbolisme de l'initiation moderne.

Les légendes des mystères anciens sont remplacées par des histoires tirées de la Bible, le livre sacré des Israélites. La Gnose et la Kabbale, dont l'origine hébraïque est incontestable, pénètrent tous les rites et tous les symboles.

Il n'est pas jusqu'au rôle donné par la Franc-Maçonnerie à la femme, qui ne décèle l'ingérence juive, comme nous allons le voir en étudiant la Maçonnerie d'Adoption.

∴

La Franc-Maçonnerie d'Adoption, ou Franc-Maçonnerie des femmes, née en France, est, dans son principe, une imitation de l'antiquité. Ce sont les Maçons qui nous le disent :

« Les initiés aux grands mystères de la Franche-Maçonnerie, observateurs fidèles d'une invention dictée, dans le principe, par une grande connaissance du cœur humain..., s'emparèrent bientôt du moyen dont les prêtres égyptiens usaient pour attirer à eux des prosélytes avides de connoître les hautes sciences ... Ainsi si les Francs-Maçons introduisent encore aujourd'hui dans leurs fêtes équinoxiales et solsticiales, des concerts, des danses et des festins, c'est pour faire aimer la vertu et la rendre moins austère dans la pratique [1] ».

C'est ce que chantaient les FF.·. du dix-huitième siècle, en s'adressant aux Franc-Maçonnes :

« ...Et le flambeau de la Sagesse
Vous conduit à la volupté.

Les Maçons, marchant sur vos traces
Connaitront mieux l'art de jouir :
La beauté, les vertus, les grâces
Ajoutent toujours au plaisir [2] ».

Mais la création de la Franc-Maçonnerie d'Adoption avait un autre but, du moins exotériquement :

« L'innocente décence, écrit Ragon, et les plaisirs de famille qui règnent et devaient régner *surtout primitivement*, dans les réunions adoptives, pouvaient, en effet, tran-

1. ALEXANDRE LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*... pp. 74 et 126.
2. *Manuel des Franches-Maçonnes ou la Vraie Maçonnerie d'Adoption*... par un chevalier de tous les ordres Maçonniques [Guillemain de Saint-Victor], 1786, pp. 99 et 101.

quilliser l'autorité sur les prétendus mystères dont s'occupaient les Francs-Maçons entre eux [1] ».

Et plus loin le même auteur dit encore :

« Les sociétés androgynes..., malgré leur apparence si frivole, ont été un agent très puissant pour propager la Maçonnerie... et semer dans les esprits le germe des principes maçonniques d'égalité... Qu'ils sont mal inspirés ces écrivains, dont les écrits blâment la présence des dames aux réunions maçonniques... !

« Quand voudra-t-on comprendre que, pour rendre à l'Ordre son attrait irrésistible et son antique splendeur....il s'agira d'admettre aux travaux maçonniques les femmes... ; leur présence rendra les séances plus intéressantes,leurs discours exciteront l'émulation [2] »....

« Triomphe, tendre Amour,
Elève des trophées ;
Les Nymphes de la Cour
Ornent nos assemblées ;
Sans raison le vulgaire
Te suppose indiscret ;
Aux plaisirs de Cythère
Préside le secret.

Chantons, chantons, mes Frères,
Ces jours purs et sereins,
Près des Sœurs les plus chères,
Qui fixent nos destins :
Ne cherchant qu'à leur plaire,
Qu'à combler leurs désirs,
Trouvons notre salaire,
Au sein de leurs plaisirs [3] ».

Si nous voulons être entièrement fixés sur le rôle et le but final poursuivi par la Franc-Maçonnerie, sous le couvert des Ateliers d'Adoption, enregistrons le naïf et initiatique aveu échappé à la plume d'un initié. Après avoir constaté que la Maçonnerie d'Adoption n'a pas réussi près des Loges allemandes, Ragon ajoute :

« Cela tient au caractère des FF.·.,qui manquent d'entrain. Mettez dans une ville d'Allemagne une garnison française, une loge d'Adoption y fera fureur [4] ».

Le F.·. Abraham, membre du Grand Orient de France, nous donne. dans le *Miroir de la Vérité*, le récit d'une fête d'Adoption célébrée par la Loge écossaise *de la Vraie réunion*. Nous lui em-

1. *Manuel de la Franc-Maçonnerie d'Adoption*, p. 6.
2. Ragon, *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 140.
3. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, pp. 102 et 107.
4. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 96.



pruntons les extraits suivants, fort curieux à reproduire, au moment où s'agite dans les Ateliers français la question des Loges mixtes.

On frappe à la porte du temple pour introduire les Maçonnes qui sont dans le parvis :

« Par ces coups réguliers, signal de nos mystères,
On vit à l'instant tous les Frères
Eprouver de l'amour les effets enchanteurs :
Un doux pressentiment vint agiter les cœurs [1] ».

Les Sœurs, introduites sous la voûte d'acier, prennent place sur les colonnes. Alors :

« Pour s'assurer que nous étions à l'abri des profanes, et que, loin d'eux, nous pouvions travailler avec sécurité et *jouir tranquillement de toute l'étendue de notre bonheur*, le Vén.·. prit, avec une aimable sévérité les précautions d'usage ».

La cérémonie se déroule :

« Notre Frère préparateur,
Digne capucin de Cythère [2],
Contrefaisant un air sévère
Et s'applaudissant du bonheur
D'avoir été *le confesseur*
De la jeune récipiendaire...

Pour cette épreuve intéressante
Chacun enviant le destin
Du trop fortuné capucin,
Aurait voulu tenir la main
D'une aussi jolie aspirante ».

Et le F.·. Abraham ajoute un peu plus loin :

« On remarquait aussi la joie répandue sur la figure du frère capucin, qu'il ne laissait échapper aucun des serremens, aucune des *palpitations* et aucun des *frémissemens* qu'éprouvait la récipiendaire et dont il *ressentait toutes les délices* ».

Le passage suivant d'un manuscrit intitulé : *Adèle initiée*, reproduit par Ragon, va nous montrer quels sont les symboles de la Maçonnerie d'Adoption :[3]

1. *Miroir de la Vérité*, dédié à tous les Maçons par le F.·. ABRAHAM, membre du G.·. O.·. de France. A Paris l'an de la V.·. L.·. 5802, t. III, p. 244 et suivantes. Je souligne certains passages particulièrement initiatiques, comme on le verra par la suite de cette étude.

2. En Maçonnerie d'Adoption, le F.·. Expert, ou F.·. terrible, prenait le nom de F.·. Capucin.

3. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, pp. 4 et 5.

« J'ai, reprit Adèle, en style allégorique, parcouru et étudié le globe ; j'ai visité tous les *climats* [1] ; j'ai voyagé dans l'*Eden* ; je me suis assise à l'ombre de l'*arbre mystérieux* ; j'ai goûté de son fruit, et *j'ai distingué le bien du mal*, en conservant toujours mon innocence et ma pureté : le travail et l'étude sont aussi de la vertu.

« Je me suis reposée sur le mont *Ararat*.

« J'ai salué *l'arc-en-ciel*, ce symbole d'union et de paix entre la terre et les cieux, que l'homme ne comprit qu'après l'avoir soumis au prisme de la vérité.

« J'ai vu l'*Arche de Noé*, le *sacrifice d'Abraham*, l'EMBRASEMENT DE SODOME ; la *femme de Loth*, devenue borne ou statue de sel ; la *citerne de Joseph* ; le soleil, la lune et onze étoiles.

« Je me suis élevée jusqu'au sommet de la *tour de Babel*, symbole de l'orgueil puni.

« Je sais figurer l'*échelle de Jacob* et en pénétrer le sens.

« Je me suis approchée du *buisson ardent*, emblème du Sabéisme.

« J'ai été admise dans l'intérieur du *tabernacle*, dressé par Moïse dans le désert.

« J'ai vu les deux *colonnes mystérieuses* qui dirigeaient nuit et jour les Israélites.

« Je me suis promenée dans la *vallée de Béthulie*.

« J'ai brûlé des parfums sur l'*autel du feu* ou de la vérité, dont l'éclatante lumière a désillé mes yeux.

« Aidée des Frères, j'ai rempli les fonctions qui m'ont été confiées.

« Enfin, mon ami, tu vois devant toi une *princesse de la couronne* [2] ».

Notons encore qu'en Maçonnerie d'Adoption, les Sœurs ne s'assemblent jamais seules. Elles sont dirigées par les *lumières* d'une Loge masculine, et les FF.·., qui assistent à la tenue, doivent avoir au moins le grade de Compagnon.

Le bijou de la Franc-Maçonne est un cœur enflammé ayant dans l'intérieur une pomme. Les Sœurs portent aussi la jarretière de l'Ordre autour du bras gauche, avec la devise : *Silence et Vertu*, brodée en soie bleue[3].

Il y a dans la Maçonnerie d'Adoption de véritables sacrements, en prenant ce mot dans le sens analogique où nous l'avons déjà employé pour la Maçonnerie masculine. Mais il s'y trouve aussi autre chose.

On remarquera d'abord que tous les symboles, dont nous venons de parler, sont d'origine hébraïque.

En second lieu, le côté lubrique, quoiqu'on ait tout le temps à la bouche le mot de vertu, apparaît à chaque instant. Toutes les expressions employées sont à double sens.

Prenons par exemple l'obligation d'Apprentie, que le Vénérable, dirigeant les travaux de la Loge d'Adoption, prononce d'abord afin que la postulante la répète, phrase par phrase. Je copie textuellement :

1. En Loge d'Adoption, la Grande Maîtresse se tient au climat d'Asie, en face est le climat d'Europe. Les apprenties occupent le climat d'Amérique, et les Compagnonnes, le climat d'Afrique.

2. RAGON, *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, pp. 4 et 5.

3. Cf : RAGON, *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 17.



« ...Je promets de plus et m'engage de coucher cette nuit avec..... (Ici le Vénérable s'arrête un instant) la jarretière de l'Ordre [1] ».

Dans un autre manuel d'Adoption, on lit que la Loge comprend :

« Un Vénérable Grand-Maître et une Grande-Maîtresse, un Orateur *en habit de Capucin*... La sœur qui doit être reçue est introduite dans la chambre obscure. Le Frère Orateur qui la conduit et qui doit être seul avec elle, lui bande les yeux aussitôt qu'elle y est entrée, puis lui fait un discours pathétique... [2] »

Et Guillemain de Saint-Victor ajoute en note, ce qui en dit long sur les désordres des Ateliers mixtes :

« Ceux pour qui la vertu n'est qu'un mot vide de sens, pourront exiger qu'il y ait une Sœur conductrice avec l'Orateur, mais quelle honte pour l'humanité ! O mortels, la pureté de vos actions, au moins envers les autres, la sagesse et l'estime ne seront-elles toujours que des chimères parmi vous ? »

Le F.·. Couret de Villeneuve écrit :

« Je fus surtout surpris de voir que les chères sœurs que l'on initiait n'étaient point alarmées des sacrifices exigés de leur pudeur dans des cérémonies ineptes, mais composées pour le libertinage [3].

Dans le dialogue entre le Grand-Maître et la Récipiendaire, on lit :

« *Qu'est-ce qu la vertu ?*

« De toutes les vertus, la première pour la femme, *du moins sous l'empire des préjugés de la société*, est la pudeur, la chasteté...

« *Qu'est-ce que la chasteté ?*

« C'est la vertu qui sait nous régler dans les plaisirs de l'amour... La chasteté absolue est contre le vœu de la nature et cesse d'être une vertu sociale [4] ».

C'est pourquoi les FF.·. et les SS.·. chantent au second couplet du cantique des Franc-Maçonnes, *Eva* :

« Heureux le maçon fidèle
Qui peut consacrer son zèle
A la beauté qu'il chérit.
Mais bien plus heureux encore,
Quand, d'une Sœur qu'il adore,

Le tendre regard lui dit :
Eva, Eva, Eva, Eva. (*bis*).
Un vrai maçon ne sera
Jamais sourd à ce mot-là [5] ».

La réception au grade de Compagnonne va nous édifier entièrement sur le but poursuivi par la secte en attirant les femmes dans son sein. La récipiendaire y reçoit un véritable sacrement démonia-

1. *L'Adoption ou la Maçonnerie des femmes en trois grades*. A la Fidélité, chez le Silence, 100070075.
2. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 19 et 23.
3. *Les F.·. M.·. plaideurs*. Genève.1786 [Imprimé à Orléans] in-8°, 216.p.sans nom d'auteur.
4. Ragon. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 22 et suiv
5. Ragon. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 37.



que : celui de la chute, de la dégradation féminine et humaine. Sous l'inspiration de Satan, c'est le renouvellement de la scène de séduction du paradis terrestre.

« La Loge représente le jardin d'Eden, rempli de fleurs et de fruits. Un arbre domine dans le milieu ; il est couvert de pommes ; un serpent artificiel entoure la tige et tient une pomme dans ses dents : c'est l'arbre de la science du bien et du mal... Sur l'autel....une bougie allumée, une auge dorée,dans laquelle est une mixtion préparée selon le rituel (*eau et farine*.)

« Vers la porte d'Europe est une terrine allumée à l'esprit de vin, dans laquelle on a jeté un peu de sel [1] ».

« La récipiendaire est dans la chambre de Réflexion avec l'Orateur qui l'exhorte de se soumettre à toutes les épreuves qu'on exigera d'elle... et lui demande sa jarretière gauche, et après l'avoir reçue, il lui bande les yeux [2] »...

Pour l'obligation, le Maître dit :

« Faites connaitre à la Sœur avec quel respect elle doit venir à l'autel. « L'officier fait ôter les souliers de la récipiendaire, et, pieds nus, lui fait faire cinq pas sur le tapis, de droite à gauche alternativement [3] ».

« L'obligation prêtée..., le Vénérable lui présente une pomme et la fait mordre dedans, en lui disant de ne point avaler ni mordre le pépin,parce qu'il est le germe et la source du péché ; et lorsqu'elle en a mangé, il lui applique le sceau de la Maçonnerie, en lui mettant de la pâte sur la bouche, et il y marque cinq petits coups avec la truelle [4] ».

Cet instrument spécial a la forme d'un cœur. En appliquant la matière du sacrement, le Maître dit :

« Je vous applique le sceau de la discrétion sur la bouche pour vous faire ressou-
« venir de ne jamais l'ouvrir pour divulguer nos mystères » ; ensuite il lui essuie la bouche, l'embrasse comme dans l'Apprentie [5] ».

« Aux plaisirs de Cythère
« Préside le secret »,

dit un des couplets cité plus haut. Guillemain de Saint-Victor met dans la bouche du Vénérable :

« C'est le sceau de la discrétion que je vous applique ; on vous apprendra bientôt la morale qu'il renferme [6] ».

Si nous voulons connaître cette éthique de la Franc-Maçonnerie, nous n'avons qu'à lire le catéchisme du grade :

1. RAGON. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 40.
2. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 36.
3. Ibid, p. 53.
4. *L'Adoption*, pp. 29 et 30.
5. RAGON. *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 44.
6. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 42.



« — *Etes-vous Compagnonne ?*

— Donnez-moi une pomme et vous en jugerez...

— *Quel est le principal but des maçons et maçonnes ?*

— DE SE RENDRE HEUREUX LES UNS ET LES AUTRES.[1]

— *Comment parvient-on à cette félicité ?*

— Par le secours de l'Arbre du milieu...

— *Quel oiseau Noé fit-il sortir pour savoir si les eaux étaient retirées ?*

— Le Corbeau, qui ne revint point ; image de tout Frère, qui... néglige LES INNOCENS PLAISIRS DE LA MAÇONNERIE, POUR JOUIR EN PARTICULIER DES CRIMINELLES VOLUPTÉS DES SENS [2] ».

L'obligation de Compagnonne comporte l'engagement suivant :

« ...Je promets... de ne point manger de pépins de pommes, vu qu'ils contiennent le germe du fruit défendu, en outre, de garder sur moi cette nuit la jarretière de l'Ordre ...[3] »

Pour comprendre le sens de cette restriction, il faut se reporter à la signification du mot *pépin* en argot : Passion, caprice amoureux; et avoir avalé un pépin : être enceinte.[4]

On voit qu'il s'agit simplement d'un conseil de néo-malthusianisme avant Malthus, et de communauté, sans préférence particulière, entre membres de la secte. Nous retrouverons cela plus loin.

Contrairement à l'initiation dans les Loges d'hommes, où la griffe de Lucifer agit dans le grade de Maître, pour les ateliers féminins, c'est le grade de Compagnonne qui contient la marque principale de Satan. Le grade de Maîtresse n'a rien de remarquable. On fait monter la récipiendaire sur la tour de Babel ; elle doit gravir l'échelle de Jacob, et travailler, sur un établi de menuisier, à une boîte qui s'ouvre au premier coup de maillet, en laissant apparaître un cœur enflammé. Ce but du travail de la Franc-Maçonnerie est symbolique, mais non initiatique. La Maîtresse, sous ce rapport, n'apprend rien que ne sache déjà la Compagnonne.

Ragon dit que la tour de Babel représente l'observatoire de Bélus. Nous en avons parlé en étudiant l'initiation égyptienne[5]. Ici, le Franc-Maçon remplace le dieu.

Le Catéchisme de Maîtresse débute ainsi :

« — *Etes-vous Apprentie ?*

— Je le crois.

— *Etes-vous Compagnonne ?*

1. *L'Adoption*, p. 30 et suiv.
2. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 45.
3. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 42.
4. *Dictionnaire Larousse illustré*, t. VI, p. 777.
5. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 15 septembre 1912, p. 769 et suiv.



— Je connais le fruit défendu...

— *Etes-vous Maîtresse ?*

— Je sais monter l'échelle ».

Puis on y trouve des demandes et réponses, comme celle-ci, au moins étranges :

« — *Que nous apprend la punition de Sodome ?*

—Que les Maçons doivent avoir en horreur le crime abominable qui attira le feu du Ciel sur cette ville ; c'est pour nous en rappeler l'idée que nous nous servons de terrines enflammées [1] ».

Sans nous arrêter sur la délicatesse singulière de ce dialogue, entre le Vénérable et la Maçonne, nous pouvons demander :

Qu'est-ce que cela signifie dans une réunion comme un Atelier mixte d'Adoption ? La réponse à cette question jaillira d'elle-même quand nous allons examiner les trois plus hauts grades secrets de la Franc-Maçonnerie.

Le catéchisme continue :

« — *Que nous enseigne Abraham, prêt d'immoler son fils ?*

—Qu'un bon Maçon doit sacrifier ce qu'il a de plus cher, lorsque la Sagesse l'exige ».

Enfin la Maçonne, devenue « libre de choisir entre le vice et la vertu », contracte l'obligation d'écouter, obéir, travailler et se taire.

Cette formule est singulièrement éclairée par tout ce qui précède. Et la prétendue « vertu » ou « sagesse » maçonnique se montre sous son véritable jour, pour qui veut bien prendre la peine de lire entre les lignes le sens ésotérique des mots,et de regarder d'un peu près les actes.

« Ma Sœur, déclare le Grand-Maître, vous allez recevoir les marques certaines de notre estime. Je vous donne, chère Sœur, le baiser de la paix (*frontal*) le baiser de confiance (*joue droite*) et le baiser d'amitié (*joue gauche*) [3] ».

Ragon indique seulement trois baisers. Abraham dit cinq· Comment se donnaient les deux autres ?

« Oui, dans nos cœurs la jalousie
Parvint à trouver un chemin.

« Le motif de cette jalousie était si naturel que personne n'en fut étonné et ne put s'en défendre. Chacun aurait voulu être à la place du Grand-Maître pour faire hommage de la couronne et pour recevoir les *cinq baisers* que la Grande Maîtresse lui laissa prendre par surcroît de félicité.

1. *La Vraie Maçonnerie d'Adoption*, p. 63.
2. *Ibid.*
3. Ragon, *Rituel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 22.



« Ces cinq baisers pris en notre présence,
Furent pour nous une souffrance.
Chacun de nous fut envieux
De ce plaisir pur et délicieux
Dont le Grand-Maître sous nos yeux
Savoura seul la jouissance [1] ».

Malgré la discrétion imposée, les scandales furent nombreux dans la Maçonnerie d'Adoption. L'un des plus célèbres fut celui qui amena la suspension de la fameuse loge des *Neuf sœurs*, à la suite d'une initiation faite le 9 mars 1779.

On lit dans Thory :

« 1779 — 19 mars — Arrêté du G.·. O.·. de France qui supprime la Loge des 9 *Sœurs* à Paris, du nombre des Loges régulières de sa correspondance pour cause d'indécences commises par un abbé envers une jeune personne destinée à l'initiation, dans une assemblée d'Adoption, tenue le 9 mars, et pour d'autres motifs d'irrégularité [2] ».

Le Vénérable de la Loge était l'illustre Lalande, le coupable, l'abbé Cordier de Saint-Firmin qui remplissait les délicates fonctions de F.·. Capucin, la récipiendaire était la nièce de Mme de Kauly, Mlle de Gen... M. de Kauly, fermier général, était Franc-Maçon. C'est sans doute la raison pour laquelle, sachant à quoi s'en tenir, il fut si indigné du rôle joué par sa nièce qui, sur les instigations de l'abbé Cordier de Saint-Firmin, avait, paraît-il, accepté de remplacer, au pied levé, la personne appelée à recevoir l'initiation.[3]

Naturellement les historiens maçonniques embrouillent la question, afin de dégager la responsabilité de la Secte.

La Loge appela du jugement précipité rendu par le Grand Orient, et finalement la décision fut rapportée, une fois le bruit soulevé par ce scandale apaisé. La Franc-Maçonnerie, qui naturellement n'ignorait rien de ces pratiques rituelles n'avait pas prétendu réformer des mœurs mauvaises, mais éviter simplement une intervention de l'autorité. Elle y réussit. L'orage passé, les choses continuèrent comme par le passé. Il ne resta qu'une hypocrisie de plus à l'actif de la Secte.

Signalons la phrase suivante extraite des conclusions de l'orateur devant la grande Loge du Conseil du Grand Orient, contre l'abbé Cordier de Saint-Firmin. Il lui reproche d'avoir :

« Engagé la jeune fille à se prêter à une réception indiscrète et *dont une demoiselle ne devait jamais être l'objet*, réception qui a causé l'indignation et les protestations

1. *Miroir de la Vérité*, t. III, p. 254.
2. *Acta Latomorum*, t. I, p. 139.
3. Voir : L. Amiable, *Une Loge maçonnique d'avant 1789, La R.·. L.·. les neuf Sœurs*, Paris, in-8°, 1897, p. 102 et suiv., et Ragon, *Maçonnerie d'Adoption*, p. 95 et suiv.



de l'oncle de la jeune personne, lorsque, la réception terminée, il a reconnu sa nièce ; réception enfin qui a occasionné un mécontentement général ».

Que se passe-t-il donc, lors de l'initiation des femmes dans la Franc-Maçonnerie, pour que, comme nous l'avons souligné, de l'aveu même d'un haut dignitaire de l'Ordre, une jeune fille sage ne puisse y être admise sans danger pour son honneur ; et pour que M. de Kauly ait été indigné, en reconnaissant sa nièce dans la personne qui venait de subir les épreuves, dont il connaissait tous les secrets, au point de soulever un scandale public ? Oubliant ainsi, dans sa colère, ses devoirs de Franc-Maçon et les inconvénients si graves qui pouvaient en résulter pour la Franc-Maçonnerie, puisque l'affaire fut, paraît-il, portée jusqu'au Conseil du Roi, et que seule la rapide décision du Grand Orient détourna l'orage. Tout ceci en dit long sur la morale maçonnique.

∴

En étudiant l'initiation aux mystères d'Isis, nous avons montré ce que le paganisme faisait des femmes dans les temples de l'Egypte ou de Babylone. La Franc-Maçonnerie [1], qui, nous l'avons vu, prétend faire remonter ses symboles aux mystères de l'antiquité, a accepté toute la honteuse dépravation de ceux-ci. Et par là, elle affirme nettement son origine satanique

Tout ce que le sadisme le plus raffiné et le masochisme le plus subtil ont pu imaginer se trouve réuni dans l'initiation secrète que nous sommes obligés de dévoiler maintenant. La plume s'échappe des mains lorsqu'il faut parler de ces turpitudes où le sacrilège se mêle à la débauche. Mais il faut la reprendre, afin de lever le voile secret, sous lequel la secte cache son action véritable de perversion et de dépravation.

Certes, nous ne voulons pas prétendre que tous les Francs-Maçons sont des lubriques plus ou moins cruels, mais tous les sadiques, qui en ont le moyen, sont affiliés aux Loges ou aux Sociétés de Libre-Pensée. Et cela explique pourquoi beaucoup parmi les crimes de ce genre restent impunis, femmes coupées en morceaux, fillettes ou jeunes garçons assassinés après avoir subi tous les outrages. Puis, quand le criminel se laisse prendre, les Sectes savent bien le soustraire au châtiment mérité. Elles poussent même, avec une habileté infernale, l'infamie jusqu'à se servir du corps de la victime pour calomnier un innocent et essayer de salir l'Eglise. Telle l'infâme accusation portée contre le pauvre et respectable

1. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, numéro du 15 septembre 1912, p. 765 et suiv.



Frère Flamidien, coup monté par les Loges pour cacher le crim sadique de membres de la Secte.

Les « invertis » des deux sexes s'étalent au grand jour [1] et trouvent des protecteurs souvent où ils ne devraient rencontrer que de sévères censeurs. Il y a là tout un côté de la célèbre *Affaire,* dont on a peu parlé.

N'oublions pas que l'homme aux épingles était juif, et que les Libres-penseurs ont élevé des statues à Etienne Dolet et au chevalier de la Barre, condamnés pour mœurs inavouables... dans ce temps-là. Les templiers, eux-mêmes, dont certains Francs-Maçons sont encore aujourd'hui les défenseurs, sont très suspectés sous ce rapport.

Mais il se mêle aux faits initiatiques, dont nous allons parler, un appoint de sacrilège qui les rend encore plus odieux, si possible. C'est la marque de l'origine juive. Il n'y a que la synagogue de Satan pour abriter de pareilles abominations. Et le juif talmudique, Kabbaliste et gnostique, devenu, après le déicide accompli par sa nation, l'agent de Lucifer dans le monde, a pu seul dégrader la créature humaine à ce point. Du reste, Sodome et Gomorrhe, dont la Franc-Maçonnerie d'Adoption aime tant à parler, et qui figurent à la place d'honneur sur le tableau de la Loge, étaient des villes de la Palestine.

Les détails, très expurgés, qui vont suivre, sont tirés d'un petit ouvrage rarissime. Nous n'en connaissons qu'un autre exemplaire[2], en dehors de celui qui se trouve dans la bibliothèque de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes.* Il a pour titre : LES TROIS HAUTS GRADES MYSTÉRIEUX DE LA MAÇONNERIE ADONHIRAMITE, *traduit du Danois par un Initié,* et porte cette seule indication : *A Amsterdam, l'an 5802 de la V∴ L∴ M∴, Il n'y a pas de nom d'imprimeur.* Il n'est mentionné dans aucune bibliographie, et je ne crois pas qu'il ait jamais été mis dans le commerce.

Le traducteur nous dit :

« Lorsque j'ai entrepris cette traduction, j'avais sous les yeux deux textes. Le premier, imprimé en italien à Naples en 1750 ; le second, à Copenhague en 1768. J'ai préféré copier littéralement le dernier, parce qu'il m'a paru plus correct ».

Il a soin de déclarer :

1. Cf : *L'Homosexualité et les types homosexuels* par le Dr LAUPTS (G. Saint-Paul), 1 vol. in-8°. Paris 1910, Vigot Frères, Editeurs.

2. Cet autre exemplaire appartenait dernièrement à M. Dujols, directeur de la *Librairie du Merveilleux.* Il le signale ainsi dans l'un des catalogues, toujours si riches en documentation, de sa *Bibliothèque des Sciences ésotériques* : « Manuel de Maçonnerie pornographique et sadique, d'une lubricité inouïe, inconnu de tous nos grands bibliographes, tels que Brunet, Barbier et Quérard et des spécialistes maçons les plus érudits, depuis Kloss jusqu'à Peeters-Baertsoen... ».



« Je prendrai la précaution de ne faire délivrer ce petit ouvrage qu'aux M.·. qui pourront prouver authentiquement avoir reçu les trois hauts grades mystiques qu'il renferme...

« Ce recueil, dit-il encore, n'existait en France que dans le portefeuille des Initiés, écrit ordinairement de leur propre main [1] ».

On lit en tête du premier grade (p. 5) : *Recueil précieux de la Maçonnerie Adonhiramite*, contenant le grade de S 2 r 1 ph 3 n. Dédié aux M 1 ç 4 n s 3 n 3 t 3 2 s aux sublimes Mystères du troisième ciel. *A Amsterdam*, l'an 5802 de la V.·. L.·. M.·..

Puis, à la page 9 :

Maçonnerie adonhiramite, ordre séraphique, 1er Grade Mystérieux.

« Dans ce grade et par respect pour la Majesté du Créateur, dont la créature aspire à devenir l'épouse, il est défendu de se ranger dans la classe masculine,quel que soit le sexe du membre de l'ordre [2] ».

Pour devenir Séraphine, il faut être Souverain Prince Rose-Croix. Au moment de se présenter aux épreuves de l'initiation,le R.·. C.·., homme ou femme, doit :

« N'avoir point habité avec l'autre sexe depuis sept jours et ne s'être souillé d'aucun acte impur libidineux ; avoir jeûné rigoureusement l'espace de 33 heures et demie et avoir fait une confession publique, devant sept membres du Souv.·. Chap.·. des Rose-Croix, de toutes les fautes qui peuvent troubler sa conscience depuis l'initiation au Grade d'Apprenti Maçon [3] ».

On ne cache pas au, ou à la récipiendaire que :

« Tous les tourmens que les Juifs firent souffrir au Rédempteur sont les préliminaires indispensables de sa réception,et qu'il périra comme lui sur la croix, s'il n'est pas soutenu par le Tout-Puissant [4] ».

Mais aussi, s'il triomphe, il participera :

« A la jouissance des voluptés sans pareilles qui furent jadis le partage du grand Salomon, notre Fondateur ; du sage Molaï, notre Grand-Maître,et de tous leurs respectables successeurs [5] ».

Et le T.·. S.·. (Très Sage) dit au F.·. ou à la S.·. :

« Les mystères angéliques vous seront révélés. Toutes les douceurs que les êtres surnaturels se réservent et ne partagent qu'avec les Adeptes favorisés seront aussi votre patrimoine ; et dès lors, dégagé de tous vos serments, vous n'aurez même pas

1. Avis du traducteur, p. 3.
2. *Les trois Hauts grades mystérieux*, p. 10.
3. *Les Trois Hauts Grades mystérieux*, p. 10.
4. *Ibid.*, p. 11.
5. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 12.



le désir de publier vos jouissances, étant trop au-dessus des faiblesses humaines par votre admission dans un Ordre tout divin [1] ».

Il ne faut pas oublier, une fois pour toutes, que les mots vertu, divin, sagesse, etc., prennent, sous la plume des écrivains de la Secte, un sens absolument opposé à celui qu'ils ont pour le commun des mortels, à moins qu'ils n'expriment un sacrilège, comme dans la phrase suivante du serment imposé au postulant ou à la postutante :

« Je consens à éprouver toutes les souffrances et les humiliations dont notre divin Rédempteur fut la victime

« Au nom D.·. P.·. D.·. F.·. et du St. Esp.·.. Amen [2] ».

La confession générale se fait de la manière suivante :

« Deux experts, d'après l'ordre du T.·. S.·., font agenouiller le Récip.·. à sept pas en avant du trône, au milieu du Temple, leurs Glaives sont placés sur son cœur, il doit mettre ses mains à l'ordre des R.·. C.·. et faire dans cette posture une confession sincère et générale [3] ».

La loge ou chapitre contient des membres des deux sexes. Le, ou la néophyte est entièrement dépouillé de ses vêtements, qui sont brûlés pièce à pièce.

Dans l'*Essai sur la secte des illuminés*, dont l'auteur est, croit-on, généralement, le marquis de Luchet, nous trouvons une cérémonie qui comporte un détail semblable. C'est au chapitre septième, intitulé : *Des épreuves usitées pour constituer un illuminé membre d'un cercle :*

« Il est dépouillé de ses habits que deux frères servants déposent sur un bûcher élevé à l'autre extrémité de la salle. On trace sur son corps nud des croix avec du sang ; et un esprit vêtu en blanc lui vient lier les ..... avec un cordon rose et ponceau... le bûcher s'allume... les vêtements y sont consummés... [4] ».

La même chose se trouve dans l'ouvrage de Lombard de Langres: *Histoire des Sociétés Secrètes en Allemagne et dans d'autres contrées*, Paris, 1819, au chapitre III, intitulé : *De la secte des Illuminés, des cercles et des épreuves*, p. 29 et suivantes. Voir particulièrement : *Des épreuves* p. 43.

« Le Récipiendaire étant absolument nud et les cheveux épars, n'ayant conservé sur lui aucun vêtement ni aucune chose confectionnée par les mains des hommes,

1. *Ibid.*, p. 12.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 13.
3. *Ibid.*, p. 15.
4. *Essai sur la Secte des Illuminés*, Londres, 1789, p. 59 et suiv. Le rédacteur du catalogue Ouvaroff, connu pour son érudition, attribue cet ouvrage, non au marquis de Luchet, mais à l'abbé Barruel.



l'un des servants lui lie les mains derrière le dos, lui passe une corde au col et une chaîne au milieu du corps. En cet état, les envoyés du Conseil s'en emparent, lui bandent les yeux et l'entraînent [1] ».

L'Adepte, dans ce costume, est attaché à une colonne et flagellé. Puis on lui bande les yeux, après lui avoir attaché une croix sur le dos, et il rentre au Chapitre.

Il s'agit d'un exercice aphrodisiaque de masochisme. D'autant que les exécuteurs sont de sexe opposé à celui du patient. Cette règle est générale dans l'administration de ces hauts grades sataniques. Après cela :

« Chaque Séraphine l'insulte, le G.·. M.·. le condamne, la Vierge Sainte survient et demande par grâce que la privation des organes qui donnent la vie soit l'unique punition de l'audace de l'Adepte que l'on admettra s'il montre le courage nécessaire en subissant la sentence. Toutes les *Séraphines* applaudissent et la cérémonie se prépare...

« La croix est étendue à terre et l'Adepte lié sur elle par le milieu du corps et l'extrémité des quatre membres, on lui place un baillon dans la bouche et chaque portion de son individu est attachée de manière à ce qu'il ne puisse faire aucun mouvement.

« Le T.·. S.·. pique ensuite avec un poinçon le milieu des pieds, des mains, et le dessous du téton gauche du Patient, assez fortement pour que le sang coule, en lui disant :

« Reçois, nouveau *Christ*, le stigmate symbolique qui te réunit à la Divinité [2] ».

C'est là, de même que ce qui va suivre, un sacrement diabolique. Tout s'y rencontre : la parodie et le sacrilège. On y trouve aussi la matière et la forme, comme dans les sacrements vrais de la Sainte Eglise. Continuons cette pénible citation :

« La Croix sur laquelle est l'Adepte, est ensuite plantée sur le monticule entre les deux colonnes, le plus grand silence succède à cette cérémonie...

« Après une minute de silence, l'Ange Gabriel [3] prend la parole et dit :

« Profane mortel ! faux ou nouveau *Christ*, que le plus infâme dessein, ou le plus « généreux dévouement, introduisit parmi nous ! tu vas subir ton arrêt. Le C.·. S.·. « veut bien te laisser la vie ; mais on va te priver des attributs d'un sexe qui te servent moins à remplir les intentions de la nature qu'à te souiller de crimes et d'impuretés. Vierges célestes, c'est à vous que ce ministère est réservé, sortez du Temple « pour remplir les fonctions de Prêtresses et versez sur l'Autel du G.·. J.·. le sang « fumant de la Victime ».

« A ces mots, la porte du S.·. D.·. S.·. [4] s'entr'ouvre, trois femmes de la plus grande beauté, couvertes d'une simple tunique blanche, retenue par une ceinture couleur de feu, s'avancent à pas lents et s'arrêtent près de la Croix, l'une d'elles porte un rasoir courbé en forme de croissant qu'elle a l'air d'aiguiser avec soin sur une

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 16.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, pp. 19 et 21.
3. Nom que porte le T.·. S.·. dans ces orgies démoniaques.
4. Ces lettres veulent dire : Saint des Saints.



pierre tenue par sa main gauche ; la deuxième porte un bassin qu'elle place au pied de la Croix, comme pour recueillir le sang de l'Adepte,et en retire un long cataplasme humide de baume et d'onguents pour couvrir la blessure ; la troisième, porte un réchaud où brûlent des plantes odoriférantes, et le pose sur une espèce d'Autel également placé en avant et à deux pas de la Croix.

« Tout étant disposé, l'Ange *Gabriel* s'écrie : « F.·. ou S.·., sacrifie sans regret « ce qui n'est plus en ton pouvoir de conserver. Grand *Jehovah* ! daigne accepter « cette offrande ; Prêtresses (ou Prêtres) frappez [1] ! »...

« Le ministère de ces vierges doit être exercé par des garçons, si le récipiendaire était du sexe féminin, et par des femmes, s'il était de l'autre Sexe... On a soin autant que possible, de choisir de jolies figures,quel que soit le Sexe [2]... »

Nous trouvons encore un détail semblable dans un autre ouvrage. où le marquis de Luchet raconte l'initiation de Cagliostro et de sa femme à Vienne, par le comte de Saint-Germain :

« Alors deux jeunes filles s'avancèrent et déshabillèrent le Comte, tandis que trois jeunes garçons firent la même cérémonie auprès de la Comtesse. Lorsqu'ils furent de vrais enfants de la nature [3]... »

Sans nous arrêter sur le fait en lui-même de l'initiation, plus ou moins vraie,de Cagliostro par le comte de Saint-Germain,nous donnons ce passage pour bien établir que le mélange des sexes était de pratique courante dans la haute maçonnerie, et authentiquer ainsi les révélations faites par l'auteur des *Trois hauts grades mystérieux de la maçonnerie adonhiramite.*

Nos mœurs actuelles n'ont plus, Dieu merci, la liberté et le sans-gêne de celles du dix-huitième siècle, et il y a des choses que la plume se refuse à écrire. Nous ne pouvons pas pousser plus loin ces citations, où se trouvent les détails les plus répugnants et les plus sadiques.

Quand le simulacre de l'opération est terminé, le Très-Sage s'écrie : « *Consummatum est*[4] ».

Après un changement de la décoration qui orne la salle :

« L'Ange Gabriel ou le T.·. Div.·.,du haut de son trône,adresse la parole à l'Adepte,et lui dit :

« Créature favorisée, tu vas,comme nous, devenir l'une des épouses de Jéhovah ! « Fais le serment que je vais te dicter,et tu recevras ensuite le nouveau Baptême qui « doit te conduire au troisième Ciel :

« Dégagé par mon exaltation de tous les préjugés qui gouvernent le globe terres« tre, ...J'abjure tous les liens sociaux que la superstition ou la tyrannie avaient tissus « pour m'enchaîner ; je me dévoue à toutes les vengeances humaines, infernales ou

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, pp. 21 et 22.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de Cagliostro*,par le marquis de LUCHET, 1785 p. 23 et suiv.
4. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 23.



« célestes, si je n'obéis passivement à toutes les impulsions qui me seront données « par le T.·. Div.·. représentant de Dieu sur la terre, ou par ses organes, les mem- « bres du Conseil Séraphique ayant acquis à l'image du Rédempteur ma libre entrée « au *Paradis et vaincu Lucifer, son ennemi*... Je renonce à jamais à l'orgueilleux nom « d'homme... Je consens à perdre le nom que je reçus dans mon premier et insuffisant « Baptême, pour ne plus porter que celui dont le T.·. Div.·. va m'honorer dans le « baptême de sang que je brûle de recevoir, et par lequel je dois m'élever au bonheur « des Anges dans le sein du troisième Ciel ».

« Ce serment prononcé, le T.·. Div.·. se lève et le Conseil se met à l'Ordre : l'Orateur s'agenouille et prononce en français l'*O Crux*, *Ave*, etc...

« Et tout le Conseil, aussi à genoux en face de la Croix, dit : *Amen.*

« Le T.·. Div.·. fait un signe. L'Orateur s'écrie : *Mes Sœurs, levez-vous, et priez en silence ; la Cérémonie va commencer.*

« A ces mots, les servants arrachent la Croix, sans détacher l'Adepte, et la portent auprès du Trône, où ils l'étendent sur un banc...

« L'Adepte est encore nud, à la réserve d'une ceinture noire couvrant le milieu du corps et qu'il a reçue après l'opération précitée, ses pieds sont tournés du côté du trône et liés à la Croix ainsi que son col, ses bras et sa poitrine ; l'une des Sœurs présente une urne où sont contenus dans des Olives tous les noms de saintes connues. La Mère.·. Surveillante s'agenouille, prend une Olive au hasard, et la présente au T.·. Div.·. qui s'est avancé près de la Croix; celui-ci l'ouvre, ôte le nom, le met en évidence, et recevant de l'une des Sœurs Servantes quelques gouttes de sang fraîchement exprimées des playes de l'Adepte, il y trempe son pouce et marque sur son cœur, son col et son front, l'image de la Croix en prononçant les paroles suivantes :

« Au nom D.·. P.·., D.·. F.·. et du S.·. Esprit. Créature mortelle, déjà pu- « rifiée par la pénitence et que l'eau de la sainte Piscine, et le feu des sept Lumières « sacrées vont rendre digne des regards de l'Eternel, je te baptise et te nomme N.·. « suivant la volonté divine, dont le choix miraculeux de la Sœur mère et angélique « surveillante est l'interprète. Fille adoptive du grand *Jéhovah*, je te bénis, reçois les « stigmates ineffaçables qui consacreront à jamais la félicité que ce jour te procure [1]. »

L'adepte est alors marqué par des incisions indélébiles. Il reçoit, au bras droit, une croix noire, une rose rouge et une équerre rouge; au bras gauche, la lettre initiale du nouveau nom, la dernière lettre du nom de famille et une S en rouge. Puis il est détaché de la Croix, et le T.·. S.·. prononce un discours :

...Il lui dévoile le mystère de ce don de gants de femme qu'il a reçu au premier de tous les Grades, celui d'Apprentif, mystère qui n'est autre chose que la figure symbolique de l'état d'épouse du Saint des Saints, auquel la qualité de Maçon lui donne le droit de prétendre et qu'il va obtenir après tant d'épreuves ; le discours achevé, les Sœurs Surveillantes s'approchent de la nouvelle baptisée et le T.·. Div.·. lui fait la question suivante :

« Veux-tu devenir dès ce moment l'épouse de *Jéhovah* ; te soumettre à toutes ses volontés sans restriction ; voir sans jalousie jouir des faveurs célestes, inconnues aux vulgaires humains, tes nombreuses compagnes ; aider à leurs plaisirs, comme elles aideront aux tiens ; et brûler à jamais du feu qui les anime pour leur D.·.M.·.? »

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, pp. 25, 26, 27 et 28.



« L'Adepte répond :

« *Je le veux et je le jure* [1]... »

Le don des gants, fait dans la maçonnerie, lors de la réception au grade d'Apprenti, ne répond, en effet, à aucun symbole, et les explications fournies par les différents manuels n'ont pas de sens.

On lit dans le catéchisme de l'Apprenti Maçon :

« — *Qu'avez-vous encore reçu ?*

— Des gants d'homme et des gants de femme...

— *Pourquoi des gants de femme ?*

— Pour en faire présent à celle que la vertu rend la plus digne de mon estime [2] ».

De même, en Maçonnerie d'Adoption, au grade d'Apprentie, le Vénérable dit à la nouvelle Adepte :

« Recevez, chère Sœur, cette paire de gants d'homme ; ne la donnez qu'à un hom-« me éprouvé, digne de vous et de nous [3] ».

Cela, comme on le voit, n'a aucune signification symbolique. Mais, au contraire, tout devient très initiatique si l'on considère les trois hauts grades de la Maçonnerie adhonhiramite, comme le complément de tous les autres. S'ils ne sont pas donnés à tout le monde, leur existence n'en est pas moins réelle, et leur réception, prévue, ésotériquement, dès le début de l'entrée dans la secte. Ils seront conférés à ceux qui, initiés petit à petit, seront par la suite jugés assez déchus et avilis pour pouvoir y être admis.

Du reste, le sacrilège du Rose-Croix, parodiant la Cène, ne prépare-t-il pas le sacrilège du Séraphine, profanant le Calvaire?

Tout se tient dans la Franc-Maçonnerie, c'est pourquoi, si nous voulons la connaître à fond, il nous faut poursuivre cette répugnante et triste étude.

Il est ensuite procédé à la purification de l'Adepte. Des baumes appliqués sur ses plaies très superficielles les guérissent instantanément. Il est épilé, frictionné, baigné. Ces opérations sont faites par sept driades ou sœurs entièrement nues, femmes si l'adepte est du sexe masculin, hommes si la nouvelle Séraphine appartient au sexe féminin.

« Toutes ses parties velues sont adroitement rasées, à la réserve de la tête et du point qu'en maçonnerie on nomme la science du bien et du mal [4] ».

Puis un repas succulent est servi à l'Adepte, auquel prennent part avec lui sept nymphes.

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 29.
2. *La Franc-Maçonne*, p. 39.
3. RAGON, *Manuel de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 28.
4. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 34.

« Si l'Adepte est du Sexe masculin, les nymphes sont représentées par six femmes, dont trois noires et trois blanches, et par un jeune homme de douze ans environ.

« Dans le cas où le récipiendaire serait fille ou femme, six jeunes gens et une vierge devraient être employés pour les fonctions de nymphes [1] ».

Il se passe alors une orgie à laquelle le T.·. D.·. vient prendre part, où les sexes sont intervertis et mêlés, dont nous ne pouvons transcrire les détails odieux. Le traducteur, lui-même, a supprimé et remplacé par des points les passages les plus scabreux [2]. Ceux qu'il a laissés suffisent pour montrer le satanisme écœurant dans lequel tombe la Franc-Maçonnerie des hauts grades mystérieux.

Puis tout le chapitre rentre en séance, et le Très Sage prononce un discours, dont nous extrayons les passages suivants particulièrement initiatiques :

« Sœur N.·., le Tout-Puissant, dont j'ai le bonheur d'être parmi vous le représentant et l'organe, est satisfait de la résignation avec laquelle vous avez supporté toutes vos épreuves ; il vous a prouvé sa bienveillance et son amour, par les sublimes voluptés que la purification du feu vous a procurées dans son bienheureux Paradis. Un premier baptême avait effacé chez vous la tache originelle, le Baptême de sang a fait en vous un bien autre effet : il vous a non seulement absous de toutes les fautes dont vous vous étiez humblement et publiquement accusée ; mais il vous confère le don d'être désormais impeccable, en sorte que tout ce que le commun des hommes appelle crime, et que les lois de la société condamnent pour le maintien du bon ordre, pourrait être commis par vous, sans donner sur votre âme aux Anges rebelles un empire que Dieu leur accorde sur le reste des Etres, mais dont il a excepté des Epouses chéries, qui, n'agissant jamais que d'après ses impulsions secrètes, deviennent les ministres de sa justice dans les actes qui peuvent les rendre coupables aux yeux du vulgaire, mais qui les sanctifient devant Dieu.

« Pénétrée de cette grande vérité, livrez-vous avec sagesse à tous les penchants de la nature. Le Démon n'a plus de pouvoir sur vous, et le grand *Jéhovah* seul vous les inspirera, humble et soumise, comme vos Sœurs, à sa volonté suprême, soyez à lui sans réserve, soyez à vous-même [3] ... ; toutes les voies du bonheur vous sont ouvertes, sachez les parcourir, le droit vous en est acquis désormais ; tous les êtres ne sont qu'une même chose en présence de l'être des êtres, ils doivent se soulager, se prévenir, s'entr'aimer et se confondre... Allez, N.·., je vous bénis, au nom D.·. P.·. D.·. F.·. et D.·. S.·. Esprit [4] ».

On reconnaît là les erreurs de la Gnose Juive, de Manès, des Albigeois, etc.

Elles se sont continuées jusqu'à nous. Il y a encore aujourd'hui

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 37.
2. Il nous avait du reste prévenus dans l'avis placé en tête : « Plusieurs passages m'ayant paru mettre trop à découvert certains de nos sublimes mystères, j'ai cru devoir les supprimer entièrement et mettre à leur place autant de lignes de points », (p. 4).
3. Les points de suspension sont du traducteur.
4. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, pp. 39, 40 et 41.



des personnes qui non seulement se disent impeccables, mais prétendent confier la même immunité à celles qui se font leurs disciples et qui mêlent sous leur direction le sacrilège à la dépravation sensuelle. Il ne faut pas s'étonner qu'elles trouvent auprès des puissants du jour aide et protection au besoin. Servantes masquées de la Secte infernale, dont elles font secrètement partie, et d'autant plus dangereuses qu'elles joignent à leurs vices l'hypocrisie religieuse et captent ainsi, pour elles et leurs associés de dévergondage, des patronages dont l'aveuglement protecteur n'en demeure pas moins étrange et profondément douloureux pour tous ceux qui savent.

Des devoirs du grade de Séraphine, nous signalons le septième et dernier :

« 7e Enfin, dans les Banquets, jouir sans intempérance, et céder sans restriction aux moindres volontés de chaque Sœur avec le droit d'user de représailles,... (*sic*)... ne jouir des plaisirs délicieux que le Paradis légitime, qu'en les rapportant tous à l'Etre Suprême, qui les dispense avec profusion à ses *Séraphiques* épouses, en reconnaissance de leur amour conjugal et de leur constance à le considérer comme l'unique objet de leur culte [1] ».

Dans ces trois hauts grades mystérieux de la Franc-Maçonnerie adonhiramite, il y a banquet, ou Loge de table, comme dans la Franc-Maçonnerie ordinaire :

« Après le banquet et tous ses accessoires, le T.·. Div.·. annonce que les jardins du troisième Ciel sont ouverts et que l'on ira prendre l'Ambroisie (le café) dans une des rotondes, ou se promener suivant son goût. Dès ce moment, la loge de table est fermée d'après l'usage, et les Sœurs sont libres de se disperser, de se rendre à la Bibliothèque ou au Paradis, ensemble ou réunies, enfin, d'user de toute la latitude de leur liberté (2)... »

Nous extrayons les passages suivants du Catéchisme du Grade de Séraphine :

« — *Quel but avait votre voyage... ?*

— La recherche du vrai bonheur.

— *L'avez-vous trouvé ?*

— Oui. Je fus réduite à l'épuisement par la multitude des jouissances sans jamais en avoir éprouvé la satiété.

— *Le Grand* JÉHOVAH *s'est-il manifesté lui-même lors de l'alliance par laquelle il vous éleva jusqu'à lui ?*

— Non, son Ange Chéri Gabriel, notre T.·. Div.·. le représenta près de moi... »

Le Catéchisme passe en revue les accessoires du grade :

— *Comment sont les* GANTS ?

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 43.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 45.



— Ce sont les mêmes gants de femme donnés dans le 1er grade maçonnique aux Apprentifs sous un autre prétexte. Le véritable motif de ce don étant de leur promettre pour l'avenir le titre d'Epouse de Jéhovah, s'ils le méritent par leurs travaux...

— *A quoi vous engage l'*ORDRE SÉRAPHIQUE ?

— A obéir passivement à ma pensée toujours suggérée par l'Eternel... A me livrer aux impulsions de la Nature qu'il gouverne avec empire...

— *Que doivent les* SÉRAPHINES *à leur époux, le Grand Jéhovah ?*

— Respect, amour et obéissance.

— *Que se doivent-elles entre Sœurs ?*

— Amitié, secours et jouissances [1] ».

L'auteur décrit ensuite longuement toutes les parties du costume que doivent porter les FF.·. et les SS.·. dans ces réunions Lucifériennes de débauche. Nous ne retiendrons que ce détail initiatique :

« Les Div.·. S.·. étant censés tout esprit et du même sexe, n'ont qu'un seul costume, commun aux hommes et aux femmes. Il est même de règle, pour plus d'uniformité, de confectionner la Tunique de manière que l'art supplée pour les hommes au vide qui doit se trouver entre le tour de la gorge et la ceinture, et à ce que pour les femmes, cette partie ne paraisse pas monstrueuse ; cependant, une légère différence doit faire distinguer les sexes, sans différencier le costume ; elle consiste dans la couleur de la rose placée au Diadème, qui est blanche chez les femmes, et rouge pour les hommes... La rose du soulier est aussi blanche chez les femmes [2] ».

Tels sont, considérablement expurgés, les diverses cérémonies et les symboles du premier des trois hauts grades secrets de la Franc-Maçonnerie adonhiramite. Il est, en somme, une épouvable et satanique profanation du Calvaire.

On rencontre dans d'autres Sociétés secrètes, qui tiennent de près évidemment à la Franc-Maçonnerie, cette parodie sacrilège de la Passion de Notre-Seigneur.

Chez les Carbonari, en particulier, lors de la réception d'un « Bon Cousin au grade de Maître » :

« Le maître parrain bande les yeux de l'Apprenti récipiendaire et le conduit en voyage dans la forêt la plus difficile...

« Le Grand-Maître dit : « Conduisez-le au Jardin des Oliviers ! »

« L'adepte y est conduit à pas démesurés et revient. Ensuite son parrain dit (pour lui) : « Si les peines que je vais souffrir peuvent être utiles au genre humain, je ne « demande point qu'on les diffère; je désire seulement que votre volonté soit faite, « et non la mienne ».

« Le G. M. : — « Qu'on lui fasse boire le calice d'amertume ».

« On fait sortir le récipiendaire bien lié, et on le conduit devant le gouverneur Pilate, représenté par le même grand-maître...

« Conduisez l'accusé devant Caïphe »...

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, pp. 48 à 55.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 65.



« Vous devez le conduire devant Hérode »...

Hérode : « *Est-il vrai que tu sois le fils de Dieu ?* »

« Le parrain répond : « Vous le dites ».

Hérode :... « Conduisez-le à Pilate ».

Pilate : ... « *Qui es-tu ?*

Le Parrain : « Jésus de Nazareth, roi de Judée ».

«On pose sur sa tête une couronne que l'on fait entrer à coups de roseau,et on lui met un roseau à la main.

Pilate :... « Qu'on le flagelle ».

On le flagelle.

Pilate, au peuple : « Etes-vous contents. Voilà l'homme ! »

Le Peuple : « Qu'il soit crucifié ! ».

Pilate : «... Qu'on m'apporte de l'eau, etc.

« Le peuple fait porter la croix à l'Adepte jusqu'au Calvaire,avec bruit,à pas lents».

On demande grâce, et la cérémonie se termine par le serment[1].

Si, dans cette réception, il y a parodie sacrilège, aucune idée de débauche sadique ne s'y mêle. Par ce côté, elle porte moins la marque du Juif talmudique.

Le deuxième des hauts grades Mystérieux de la Franc-Maçonnerie adonhiramite est celui des Vierges Mères, V.·. M.·.

Satan, après s'être attaqué au Fils, outrage la Mère. Il cherche à se venger de celle qui lui écrase la tête. Et il trouve malheureusement des créatures humaines pour essayer de l'y aider. Tout, dans ce grade immonde, est une parodie de l'Annonciation et de l'Incarnation.

Nous allons essayer de décrire les principales scènes de cette nouvelle initiation, en observant la réserve imposée par la nature pornographique des actes commis par les Francs-Maçons des deux sexes. Il est nécessaire de montrer jusqu'où peut aller la perversion dans les Sociétés Secrètes. La S.·. Séraphine, homme ou femme, qui veut devenir V.·. M.·., est conduite au « lieu secret », lequel correspond au cabinet de réflexion du grade d'Apprenti dans la Maçonnerie ordinaire :

« Le lieu secret représente la chambre occupée autrefois par la Mère de Dieu, lorsqu'elle reçut la visite de l'ange Gabriel et conçut par l'opération du Saint-Esprit. ...une trappe s'entr'ouvre au-dessus du plafond,un éclair remplit la chambre que l'on arrose de parfums, et l'Ange G.·. descend de la voûte,une branche de lys à la main.

« Il la présente à la S.·., et lui dit : « Je vous salue, Vierge pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ».

« L'initiée prend le lys, sans répondre, en fléchissant le genou, et en baissant la tête pour témoigner sa gratitude et son obéissance.

1. *Constitution et organisation des Carbonari* par M. de SAINT-EDME, 2e Ed.,Paris 1822.Mêmes détails dans les *Annales Maçonniques des Pays-Bas*, t. I, 2e livraison, février 1823 ;Walhen, Bruxelles.



« L'ange Gabriel continue : « L'E.·. S.·. va vous visiter ; vous concevrez le « Sauveur du monde sans cesser d'être vierge ; purifiez-vous par l'eau de fontaine « que renferme cette cruche, et reposez-vous sur votre couche nuptiale en atten- « dant la purification du feu céleste que l'E.·. S.·. va vous apporter ».

« La récipiendaire lave ses mains, son sein, ses pieds et sa figure ; elle avale ensuite en trois reprises une coupe d'eau, et va s'étendre sur le lit de repos destiné à cet effet. Le breuvage contenant un somnifère composé d'un opium mitigé, le sommeil ne manque pas de s'emparer bientôt de la S.·. et de lui procurer des songes délicieux qui la ravissent en extase, pour peu que son imagination soit frappée de sa position présente [1] ».

Des parodies honteuses, où les aberrations des sens viennent se mêler au sacrilège, se reproduisent ; nous préférons les passer sous silence. Nous retiendrons seulement le passage suivant du catéchisme de ce grade. Il est suffisamment initiatique :

« — On m'a fait ôter ma chaussure et j'ai été conduite les pieds nuds au lieu secret où j'ai reçu mon initiation.

— *Qu'avez-vous remarqué dans le lieu secret ?*

— Des choses merveilleuses et que je ne puis révéler.

— *Faites-nous les comprendre d'une manière allégorique ?*

— J'ai travaillé sans relâche, j'ai reçu d'en haut une branche de lys, et je suis tombée en extase.

— *Qu'en est-il résulté ?*

— Le plus incompréhensible événement, opération de l'esprit incréé, dans le mystère et par sa grâce.

— *N'aviez-vous rien fait auparavant ?*

— Je m'étais purifiée.

— *Que vous a acquis votre séjour dans le lieu secret ?*

— Le titre glorieux et sacré de V.·. M.·. [2] ».

Le troisième des Hauts grades mystérieux est celui des Reines Célestes, R.·. C.·..

Il est nécessaire de descendre encore plus bas dans l'antre de Satan, et cependant nous ne serons pas encore au fond, hélas !

« La Ste... Vge.·. Mrie.·., dit le Rituel que nous analysons, préside à ce Cercle R...(oyal) et y remplit les fonctions de V.·. sous le nom de Reine-Mère [3] ».

Cette initiation comporte les même scènes de débauche qui terminent la réception au premier grade de Séraphine. Elles sont précédées d'une flagellation générale des Reines Célestes des deux sexes, qui reçoivent publiquement, étant nues, quatre-vingt-un coups de verge [4].

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 80 et suiv.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 97.
3. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 105.
4. Cf : *Ibid.*, pp. 115 à 117.



Enfin nous trouvons un dernier grade, celui de « D22552 », Déesse.

Ici, la coupe du mal est pleine; mieux encore, elle déborde. Corruption de l'enfance et cruauté sadique, voilà le travail des Adeptes dans ces hauts Ateliers. Et le sacrilège continue à y régner en maître.

Jéhovah lui-même, représenté par trois personnes entrelacées, pour mieux parodier le mystère auguste de la Sainte Trinité, préside aux mystères honteux de cette Loge.

« Sur toutes les marches du Trône, un essaim d'enfants ailés, de huit à douze ans au plus, vêtus d'une simple tunique courte de gaze bleu de ciel, coiffés d'une guirlande de fleurs mélangées [1] ».

Ils reçoivent les « caresses protectrices » du Grand Jéhovah.

Les Reines Célestes font irruption au pied du trône, les enfants disparaissent, et les flagellations sanglantes aphrodisiaques recommencent. Les exécuteurs prennent le nom de dieux infernaux [2].

« Après cette cérémonie, le Grand Jéhovah (toujours en trois personnes) remonte sur son trône, se frappe lui-même, et sitôt que le sang a paru, les dieux infernaux en recueillent et vont le faire sucer aux R.·. C.·. qui se prosternent aussitôt après en signe de vénération [3] ».

Après cette séance de masochisme, il se déroule, dans ce Chapitre androgyne, une scène effrayante de sadisme, où les préceptes de vengeance des hauts grades maçonniques à poignards, et surtout de celui de Kadosch, sont mis à exécution :

« Reines, dit ensuite le Gr.·. J.·. [4], je suis satisfait de votre courage ; les tour-
« ments auxquels j'ai dû vous assujettir ne vous ont point effrayées; voyons si vous
« aurez autant d'assurance lorsque de victimes soumises, vous deviendrez à votre
« tour les instruments des souffrances les plus cruelles. Songez que la vengeance que
« nous avons à tirer du monstre qui conduisit nos prédécesseurs aux supplices les
« plus affreux, après les avoir couverts d'infamie ; songez, dis-je, que cette vengeance
« doit être terrible, éternelle, et que plus je la trouverai féroce, et plus celle de vous
« qui l'aura exercée, aura du mérite auprès de moi.

« Vous désirez être mises au nombre de mes Déesses ; rappelez-vous ce que je vais
« vous ordonner d'avance, gardez-le dans vos cœurs, le voici : LA VENGEANCE EST LE
« PLAISIR DES DIEUX.

« Le Gr.·. J.·. continue : « Avant que la victime soit amenée, je dois vous in-
« former du motif de la vengeance.

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 124.
2. On peut consulter, à propos de ces flagellations, dont la pratique existe toujours : *Les Belles Flagellantes de New-York* par LORD DRIALYS, in-8°, Paris, 1906, et *Tractatus de Flagrorum usu in re venerea et lumborum renumque officio ad Christianum Cassium* par J.-H. MEIBOMIUS 1629, trad. française, Amsterdam, 1891.
3. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 128.
4. Quand le Grand Jéhovah parle, c'est la personne du centre qui le fait; celles de droite et de gauche gardent le silence. Cf. : p. 136.



« Ce que vous connaissez de nos pratiques vous a fait voir assez qu'elles sont d'ins-« titution divine,puisque LA NATURE est notre unique guide.Vous vous êtes élevées « par gradation au-dessus de tous les préjugés que l'astuce ou l'ignorance ont fait « germer chez nos pères, et dont ils nous avaient follement imbus. La méchanceté « seule de quelques despotes, habiles à tyranniser leurs égaux, les leur avait suggé-« rés pour établir sur une opinion désastreuse leur redoutable puissance. Les Rois « philosophes en ont profité sans en abuser ; mais les Monarques scélérats et fanati-« ques ont cherché des crimes dans nos usages les plus simples et les plus conformes « au vœu de la nature ; ils ont plongé nos aïeux dans les cachots ; ils les ont couverts « d'ignominie, et livrés aux tourmens les plus cruels. L'infâme P. L. B.[1], surpas-« sant en méchanceté tous les anti-philosophes de la terre,immola l'auguste victime[2] « que nous sommes appelés depuis à venger sur toute sa race et celle de ses adhérens.

« Chaque année,un de ces détestables persécuteurs de notre Ordre tombe malgré « lui dans nos mains, et périt par nos coups dans les supplices les plus prolongés. In-« ventez-en de bien atroces ; surpassez-vous en monstruosités sur la victime que je « vais vous livrer, que ses douleurs soient terribles et vous serez toutes élevées au « rang de Déesses,en l'honneur de la vengeance que nous allons tirer d'une race mau-« dite, que nous poursuivrons jusqu'à la fin des siècles. La plus cruelle d'entre vous « sera ma Déesse la plus chérie ».

« A peine ce discours est-il terminé,que la victime tombe du haut de la voûte, qui s'entr'ouvre tout à coup ; elle arrive jusqu'à trois pieds de terre,où elle reste suspendue par le milieu du corps. Ses quatre membres sont liés ensemble et ployés derrière le dos. Sa tête est ceinte d'une couronne d'épines, ainsi que ses hanches. Sa bouche est bâillonnée, et la forte secousse qu'elle éprouve dans sa chute a dû disloquer tous ses membres, qui sont absolument nuds.

« La scène commence par une vigoureuse fustigation donnée à la victime, en cette situation terrible, par les Dieux infernaux. Chaque Reine,armée de son poignard, vient ensuite ajouter ce qu'il lui plaît à son supplice, que le G.·. J.·. termine, lorsqu'il le juge convenable, en lui perçant le cœur,qu'il a seul le droit de frapper. (Le sacrifice ne se faisant en réalité que dans un seul point de l'univers, inconnu à tous autres M.·. que les chefs de l'Ordre, c'est sur un mannequin que tout ceci s'exécute dans nos loges particulières. Peut-être ne s'en fait-il plus de réels.)

« La victime expirée, on la délie ; une cave s'entr'ouvre, et les Dieux infernaux la précipitent,à travers les flammes, dans un tonneau de chaux vive où ses chairs sont bientôt consumées...

« Les R.·. C.·. viennent l'une après l'autre s'agenouiller auprès du trône; le G.·. J.·. découvre leur sein gauche et grave avec son poinçon au-dessus des trois points mystérieux,le D, signe distinctif de ce grade, le dernier de tous...

« Cette cérémonie achevée, le G.·. J.·. jette à bas son costume et prend la figure d'une femme superbe, dont les mamelles sont découvertes et abondantes ; son corps n'est couvert que d'une longue robe de gaze blanche à ceinture noire. (Il est toujours entendu que le G.·. J.·. est présent en trois personnes).

« Prenant aussitôt deux des nouvelles déesses, elle s'écrie :

« ...Le bonheur nous attend au septième Ciel... Venez jouir avec moi des voluptés « qui vous sont préparées dans mon Palais, auquel je rends à l'instant son vrai titre : « PALAIS DE LA NATURE [3] ».

1. Philippe-le-Bel.
2. Jacques Molai.
3. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 128 à 132.



L'auteur donne ensuite la description et les règles d'une cérémonie annuelle qui réunit tous les membres des Hauts Grades mystérieux « après la S.·. J.·. (Saint-Jean), pour le banquet du septième ciel ».

« Nous avons mis au jour, dit-il, *tous les Dogmes M.·. révélés à l'espèce humaine par les Fondateurs de* TOUS LES O.·. DE L'U.·.. Ce qui peut s'élever au-delà du septième Ciel nous est inconnu, le Grand J.·. seul en a connaissance [1] ».

Quel est l'auteur de ce Rituel, publié pour la première fois à Naples en 1750? Il nous a été impossible de le découvrir. Mais nous avons remarqué que les ouvrages Maçonniques de Guillemain de Saint-Victor ont été publiés d'une manière anonyme par *un chevalier de* TOUS LES ORDRES MAÇONNIQUES, et nous nous demandons s'il n'est pas l'auteur de cette traduction française, qui serait le couronnement de ses autres livres sur la Maçonnerie Adonhiramite. Cela donnerait un grand poids aux révélations scandaleuses qu'il contient.

Quoi qu'il en soit, le passage suivant mis dans la bouche du Grand Jéhovah, lors de la fête annuelle de la Saint-Jean, cadre bien avec les théories panthéistes de la Franc-Maçonnerie :

« Déesses, s'écrie le G.·.J.·., la Nature et le Créateur ne font qu'un, et je suis « tout cela...; tous nos travaux sont terminés, et c'est bien maintenant que nous pou- « vons dire : CONSUMMATUM EST.

« Le tablier, premier indice de la robe céleste, vous a d'abord ceintes, et le don sin- « gulier des doubles gants à l'usage de l'un et de l'autre sexe n'est plus une énigme « pour vous.

« De costume en costume, vous avez fait succéder aux Cordons, hochets de l'Or- « gueil, la Tunique des Anges, le Fuseau des V.·. M.·., le luxe des Reines, le Vête- « ment sanglant des sacrifices, enfin le deuil instantané des Divinités vengeresses [2] ».

Parmi les obligations générales imposées aux Adeptes, signalons :

« Ne conférer les Gr.·. Mystérieux qu'à des Adeptes discrets et recommandables « par leurs lumières et leur extrême zèle pour l'Ordre M.·..

« Ne recevoir aucun Adepte qu'il n'ait reçu les stigmates d'usage, et ne se livrer « à aucune confiance envers ceux qui n'en seraient point porteurs [3] ».

Enfin, pour ne rien négliger, parmi ce qui peut être initiatique, nous indiquons aux Francs-Maçons, qui ne sont pas revêtus des Hauts grades mystérieux, le moyen de reconnaître, dans leurs assemblées, particulièrement à l'étranger, ces Adeptes élevés et spéciaux :

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 134.
2. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 136.
3. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 140.



« Lorsqu'on tient Loge symbolique ou Chapitre d'Ecossais, Rose-Croix, Chev. Prussien ou Ks.,et que l'on ne peut y paraître en grand costume de l'Ordre, les membres des Grades mystérieux sont tenus de se pourvoir d'un Cordon en Sautoir, porteur du Pélican, doublé de satin blanc et brodé à l'intérieur du triangle de diverses couleurs,qui désigne (*sic*) les divers costumes.Au milieu du Triangle est aussi brodée en or la Croix de la Rédemption [1] ».

Nous avons dit que la première édition des *Trois Hauts Grades Mystérieux de la Maçonnerie adhonhiramite* avait été imprimée en Italien à Naples avec la date 1750. Cela fait supposer qu'il devait y avoir à cette époque un nombre assez grand d'adhérents en Italie.

Or nous lisons dans les éphémérides maçonniques :

« 1er septembre 1775. — Fête d'Adoption à Naples. Une jeune récipiendaire tombe malade et meurt à la suite des épreuves auxquelles on l'a soumise [2] ».

Ragon écrit de son côté :

1775, 1er septembre. Des Maçons,réunis à Naples en Loge d'Adoption, initient une jeune dame qui éprouva,le lendemain, les symptômes d'une maladie grave, à laquelle elle succomba en peu de jours. Cette circonstance,attribuée par le public aux épreuves de sa réception servit de prétexte pour défendre, par un édit royal du 12 septembre,les réunions maçonniques sous des peines capitales [3] ».

Nous avons étudié les manuels de la Maçonnerie d'Adoption. Aucune des épreuves infligées aux Sœurs n'est capable d'effrayer ou de frapper l'esprit et les sens au point de rendre malade, et encore moins de causer la mort. Celles imposées aux frères, quoique plus rigoureuses, ne sauraient non plus avoir de pareilles conséquences.

Si donc, comme cela est impossible à contester, une jeune femme est morte à la suite de sa réception dans la Franc-Maçonnerie, nous sommes amenés à conclure qu'il s'agit,non pas d'épreuves ordinaires subies dans une Loge d'Adoption, mais bien de celles pratiquées dans les trois hauts grades de la Maçonnerie androgyne. Seules, surtout celles du premier grade de Séraphine, elles sont capables de causer la mort d'une récipiendaire. C'est probablement ce qui est arrivé à Naples. On comprend facilement que les historiens de la Franc-Maçonnerie aient essayé de dénaturer les faits, comme Ragon, par exemple, dans le passage que nous venons de citer.

Ajoutons que, sur la demande de la reine Caroline de Naples, le roi Ferdinand rapporta,en 1777, l'édit de prohibition, rendu deux

1. *Les Trois Hauts Grades Mystérieux*, p. 141.
2. *Almanach* CLAVEL, 1844. *Éphémérides*.
3. RAGON, *Manuel d'Adoption*, p. 94.



ans plus tôt. La fille de Marie-Thérèse d'Autriche a toujours beaucoup protégé la Franc-Maçonnerie, qui devait cependant conduire son infortunée sœur Marie-Antoinette au martyre. La Franc-Maçonnerie a depuis particulièrement honoré la reine Caroline. Avait-elle été en partie initiée aux hauts grades mystérieux ? Ce qu'on sait des mœurs de cette princesse, et de son étrange liaison avec Lady Hamilton, par exemple, n'est pas pour détruire ce soupçon.

Une question se pose : La Franc-Maçonnerie actuelle connaît-elle ces hauts grades mystérieux et les pratique-t-elle ?

S'il s'agit de la masse des Loges, chapitres, aréopages du Grand Orient de France ou de la Grande Loge, évidemment non. Mais, au dix huitième siècle, ils n'étaient pas davantage connus de la généralité des Ateliers.

Et rien ne prouve qu'il n'y a pas aujourd'hui encore des Hautes Loges Sadiques qui initient au grade de Séraphine. Ce qu'on sait de la secte permet au contraire de le supposer. J'ignore si Pierre Michel Vintras était Franc-Maçon, mais les obscénités sacrilèges pratiquées, à Tilly-sur-Seules[1] par les adeptes de la secte connue sous le nom d'*Œuvre de la Miséricorde*, suffisent pour montrer que les Sociétés Secrètes ne sont pas plus morales de nos jours qu'elles ne l'étaient dans l'antiquité ou au XVIIIe siècle. La bête humaine est restée la même ; en dehors du joug religieux, elle se vautre dans le sadisme et la pornographie. Or, la Franc-Maçonnerie, non seulement repousse toute idée religieuse, mais encore sert Satan. Elle doit donc continuer à suivre, ésotériquement, toutes les erreurs et les abominations enseignées par les *fondateurs de tous les Orients de l'Univers* et les sectaires du *culte de la* NATURE.

Nous avons parcouru toutes les étapes de l'initiation maçonnique. Bien des détails, cependant curieux et instructifs, ont dû être laissés dans l'ombre. Il y faudrait plusieurs gros volumes, et encore on n'épuiserait pas le sujet.

Mais nous en avons assez dit, je crois, pour établir que la Franc-Maçonnerie est comme le paganisme, auquel ses hauts Adeptes eux-mêmes déclarent la rattacher, fille de Lucifer.

La Société Secrète est, depuis l'origine du christianisme, l'ennemie de Jésus.

C'est la création du Juif et l'instrument de vengeance de la nation déicide contre le Messie qu'elle a non seulement méconnu, mais cruellement assassiné.

1. Cf : ELIPHAS LEVI. *Histoire de la Magie*, Paris 1860, p. 484. — STANISLAS DE GUAITA, *Le Serpent de la Genèse*, t. I, p. 430 et suiv. — A. GOZZOLI, *Le Prophète Vintras et les Saints de Tilly-sur-Seules*, Caen, avril 1861.



La Société Secrète juive, au milieu de tous ses avatars pendant le cours des siècles, dont la Franc-Maçonnerie paraît être, jusqu'à plus ample informé, le dernier, demeure toujours et partout l'ennemie de la Sainte Eglise.

Avec une habileté, qui révèle la main par laquelle elle est conduite la secte a su s'infiltrer dans tous les milieux. Le trône et le sacerdoce, avant de devenir ses victimes, ont été trop souvent ses complices et toujours ses dupes.

Seul, le vicaire de Jésus-Christ a, dès le début, reconnu et stigmatisé l'ennemi. Hélas! sa voix n'a pas été entendue, ses conseils furent méprisés.

La Franc-Maçonnerie a accompli son œuvre de ruine et de démoralisation.

Mais tant que l'Eglise demeure debout, la secte continue la lutte. Le Juif, le Franc-Maçon, l'hérétique se donnent la main.

Et cependant, le Juif se convertira, l'hérétique reviendra à la foi de ses ancêtres, le Franc-Maçon cessera de servir et d'adorer Lucifer, et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

C'est pour apporter notre modeste effort à la venue de ce jour tant désiré, que nous avons essayé d'éclairer les âmes de bonne volonté égarées déjà, ou qui seraient tentées de se fourvoyer, dans la Synagogue de Satan.

Qu'une seule soit touchée, et nous serons largement payé de toutes les répugnances, de tous les écœurements qu'il nous a fallu surmonter pour pénétrer jusqu'au fond de l'antre où trône Lucifer.

Charles NICOULLAUD.



LE GRAND-ORIENT

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE & ANTI-DÉMOCRATIQUE

Dans notre étude sur « le Septennat de la Séparation [1] », nous avons démontré que le Grand-Orient était avant tout, par-dessus tout, une société antireligieuse, ou plus exactement anticatholique.

Dans l'étude sur « le Grand-Orient Société déclarée »,[2] nous avons établi qu'il était et restait une société secrète et essentiellement politique.

Nous avons demandé, incidemment, comment une association internationale pouvait se soumettre aux lois d'une nation : il nous reste donc à démontrer le caractère international de la Franc-Maçonnerie.

Le Grand-Orient de France se réclamant, dans sa déclaration, de la solidarité et du perfectionnement social, et par là visant à se rapprocher du monde ouvrier et à se concilier ses sympathies, nous compléterons notre étude par la démonstration du caractère anti-démocratique de la Franc-Maçonnerie.

Qu'auparavant on veuille bien nous permettre une citation relative au secret, auquel le Grand-Orient semblerait renoncer par sa déclaration. « Pourrait-on, demandait récemment l'éminent avocat Emile de Saint-Auban, pourrait-on, dans une maison de verre, se tailler la besogne décrite par le jugement que, le 22 février 1905, rendait le tribunal du Havre ?

Attendu que la Franc-Maçonnerie est représentée en France par le Grand-Orient, dont le siège est à Paris, et qui a pour directeur actuel M...

Attendu qu'il résulte des dépositions qu'en 1901, M. le général André, alors ministre de la guerre, désireux d'augmenter, pour les contrôler, le champ de renseignements politiques et « philosophiques » à recueillir sur les officiers

1. Voir *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, janvier 1913, p. 84.
2. *Ibid.*, février 1913, p. 295.



susceptibles d'être proposés pour l'avancement, demanda à M... de vouloir bien recueillir et lui transmettre « officieusement » les renseignements qu'il désirait sur des officiers qu'il lui désignerait ; M... y consentit, et le nombre des demandes de renseignements, qui était d'abord restreint, s'accrut progressivement, au point que le Président du Grand-Orient confia la mission de recueillir ces renseignements au secrétaire général.

Attendu que ce dernier, au vu des listes d'officiers qui lui étaient transmises par le capitaine..., attaché comme officier d'ordonnance au cabinet du ministre de la Guerre, s'adressait à des correspondants de province pour obtenir les renseignements demandés... et les transmettait ensuite au ministère...

Après ce retour en arrière, d'une incontestable opportunité, reprenons notre démonstration, en continuant d'emprunter nos arguments aux documents maçonniques.

⁂

La Franc-Maçonnerie est-elle vraiment une association sans nationalité ?

Voici les théories formulées à la page 88 de la *Revue Maçonnique* d'avril 1895 :

« Répandez l'amour de la Patrie, mais ne l'exagérez pas... La morale, ne l'oublions pas, doit être humaine ; circonscrite aux limites d'une Patrie quelconque, elle cesserait d'être la Morale. »

D'après les annuaires du Grand-Orient et de l'Ecossisme, la Maçonnerie française entretient des relations suivies avec vingt-six puissances maçonniques étrangères.

Des manifestations internationales maçonniques se sont produites en 1878 au Palais du Trocadéro, où eut lieu, sous la présidence du F.·. Adolphe Crémieux, une grande fête maçonnique internationale, « destinée à resserrer les liens de concorde et de fraternité qui unissent tous les membres de la grande famille ».

En 1900, à Paris, une commission de permanence fut constituée pour toute la durée de l'Exposition.

Nous trouvons dans le *Compte rendu des travaux du Grand-Orient*, de septembre-décembre 1900, page 25, le passage suivant :

« Cette Tenue a été remarquable, tant en raison du nombre de Vén.·., de FF.·. étrangers et de délégués qui y assistaient, qu'en raison des discours qui y ont été prononcés par les divers orateurs. On remarquait, à l'O.·., de nombreuses puissances maçonniques étrangères : Belgique, Hollande, Suisse, etc. »... La parole fut donnée au F.·. Terwegue, conseiller municipal et député d'Anvers, et au F.·. Furnémont, député de Charleroi, qui parlèrent, l'un et l'autre, de la Franc-Maçonnerie, de la République et du Congrès socialiste international auquel ils étaient délégués ».



Extraits des discours qui furent prononcés en 1900 par le F.·. Lucipia à l'ouverture du Congrès maçonnique international :

« Nous sommes réunis aujourd'hui, TT.·. CC.·. FF.·.,à Paris, au G.·. O.·. d.·. F.·., pour répondre au vœu plusieurs fois exprimé par les représentants des puissances maçonniques qui nous font l'honneur d'échanger avec nous des garants d'amitié.

« ... Vous tous, FF.·. de Belgique, d'Espagne, d'Egypte, de Hongrie, d'Italie, de Luxembourg, de Hollande, de Portugal et de Suisse, et vous aussi, FF.·. du Suprême Conseil du Rite Ecossais, recevez, avec mes remerciements, notre salut fraternel, au nom de la Fédération du Grand Orient de France, et l'assurance que tous nos efforts tendront à tirer profit des enseignements que vous êtes venus nous apporter avec tant d'empressement; qu'un salut fraternel soit aussi adressé aux FF.·. des Etats-Unis d'Amérique, qui se sont excusés par lettres de ne pouvoir assister à ce Congrès. »

Et, parlant des questions inscrites à l'ordre du jour, le F.·. Lucipia insiste sur celle-ci :

« Des relations suivies à établir entre les diverses puissances maçonniques du globe, en dehors de toute obédience et de tout rite, en vue d'un appui mutuel pour la recherche des vérités scientifiques, philosophiques et sociologiques ».

La fédération de toutes les obédiences maçonniques du monde est résultée de ce congrès international de 1900.

Dans le discours de clôture du Convent de cette même année, voici ce que constatait l'orateur :

« Cette résolution est un des actes les plus importants de la Maçonnerie..., et c'est un honneur pour le Grand Orient de France d'avoir été le berceau de cette Fédération. »

En septembre 1902, au Congrès tenu à Genève, les délégués de la Maçonnerie Universelle constituèrent un bureau permanent international de renseignements maçonniques.

L'internationalisme maçonnique peut-il aller jusqu'à la méconnaissance et la trangression des lois et des intérêts nationaux ?

On lit, à propos de l'utilisation internationale du signe de détresse, à la page 94 de la *Revue maçonnique*, de juin 1900 :

« Allemagne. — Le *Berliner Herold* avait demandé à ses lecteurs de faire connaître des faits d'utilisation du signe de détresse.

« Au cours de la guerre de 1870-71, lui fut-il répondu, le F.·. Albert Richter, ayant été arrêté le 3 ou le 4 septembre à Vaucouleurs, allait être fusillé sur l'ordre d'un officier franc-tireur français.



Mais, à un signe de détresse, un homme se pressa à travers la foule, se déclarant son frère ».

Le journal ajoute que, grâce à cette intervention, l'espion ne fut pas exécuté.

On a cité nombre de faits du même ordre, plus ou moins probants.

D'après *Le Globe* (*Revue maçonnique*, t. IV, p. 4), un F∴ Bouilly, Grand-Maître adjoint du Grand-Orient de France, fit un jour cette déclaration :

« Entre Maçons, la puissance des liens fraternels est si forte, qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la Patrie a divisés ».

Ce même F∴, parlant aux soldats maçons de leurs devoirs en temps de guerre, ne craignait pas de dire : « Ne distinguez ni la nation, ni les uniformes, ne voyez que des Frères, et songez à vos serments ! »

Le Globe, t. III, p. 446, dit ceci :

« On a vu, sur des champs de bataille, des combattants... se faire un signe, s'arrêter... Mais, chose plus admirable encore, on a vu des combattants jeter les armes, se donner le baiser d'union et, d'ennemis qu'ils étaient, redevenir à l'instant amis et frères, ainsi que le leur prescrivaient leurs serments ».

Nous croyons qu'il est plus équitable de retenir l'esprit que la lettre de ces citations.

Pourtant, dans l'affaire du journal antimilitariste *Le Pioupiou de l'Yonne*, devant la Cour d'assises d'Auxerre, on a vu le Vénérable de la Loge de Sens se solidariser, au nom de celle-ci, avec les accusés qui professaient ces doctrines :

« Visez, tuez sans pitié l'officier, quel que soit le nombre de ses galons... Se débarrasser radicalement du nationalisme, du patriotisme, supprimer les nations, les patries ».

Encore n'était-ce là que le prélude du drapeau dans le fumier.

Sur un sujet aussi peu contesté que l'internationalisme de la Franc-Maçonnerie, nous n'encourrons pas le reproche de superfétation en multipliant les citations.

Il nous paraît cependant intéressant de reproduire ce passage d'une étude de M. Georges Goyau sur *La Franc-Maçonnerie en France*, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* :

« Il y a enfin, dans le budget du Grand-Orient, un chapitre des « relations extérieures » : car la Maçonnerie, suivant le mot de M. Dequaire, a une « po-



litique extérieure » aussi bien qu'une « politique intérieure (*Bulletin du Grand-Orient*, août-septembre 1894. p. 409) ; et celle-là dans son ensemble, comme celle-ci dans certains de ses détails, demeure inconnue de la masse des Maçons. En 1894, le rapport de M. Dequaire sur les relations extérieures « ne peut être imprimé à cause des aperçus délicats qu'il renferme sur les relations du Grand-Orient de France avec diverses fédérations de l'univers ». (*Bulletin du Grand-Orient*, août-septembre 1894, p. 117). En 1896, on transmet mystérieusement à la commission des relations extérieures une planche relative aux affaires espagnoles et cubaines. (*Compte rendu du Grand-Orient*. 21-26 septembre 1896.p. 85). Dans les Convents plus récents, on fait le silence. Une organisation internationale, sise rue Cadet, concerte avec la Maçonnerie universelle une « politique extérieure » (je reprends le mot de M. Dequaire) ; et les Maçons épars sur tout le territoire sont tenus à l'écart. Est-ce Paris, Londres ou Rome qui donne le mot d'ordre ? Cette « politique occidentale », que certains historiens de l'heure présente conseillent à la France, serait-elle la politique du Grand-Orient ? La ville aux sept collines, par une sorte de prédestination fatale au titre de reine du monde, inspirerait-elle la contre-Eglise, dont M. Bourgeois fut parfois le missionnaire transalpin, comme elle inspire l'Eglise ? « On est réduit à des hypothèses. Qu'il suffise aux Français initiés de savoir qu'ils travaillent pour une œuvre internationale qui leur échappe ; ils n'ont rien de plus à demander ; ils sont des moyens en vue d'une invisible fin : ils paient, ils obéissent, c'est tout ce qu'il faut ».

* * *

L'internationalisme maçonnique s'est traduit, en ces derniers temps, par des manifestations qui ne peuvent laisser aucun doute chez ceux qui ont des yeux pour voir.

Si les relations extérieures du Grand-Orient ne sont pas plus apparentes, c'est qu'elles ont été peu suivies avec nos deux grandes voisines, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les causes de cette apparente froideur sont multiples.

Il en est une d'ordre général : la Maçonnerie *travaille*, c'est-à-dire mine plus particulièrement les pays latins, où son action se multiplie en raison directe de la résistance que lui oppose le catholicisme des peuples.

Nous pourrions ajouter que le protestantisme des pays saxons est l'allié naturel de la Maçonnerie, si cette assertion ne devait nous conduire à une trop longue digression.

Il est des causes particulières de tiédeur.

La Maçonnerie anglaise considère un peu le Grand-Orient de France comme le parent pauvre et mal éduqué. Qui ne connaît le mot de ce Pontife d'Outre-Manche disant dédaigneusement des listes d'initiés du Grand-Orient :

— « C'est le Bottin des marchands de vin ! »



En ce qui touche l'Allemagne, notre Maçonnerie a été bien obligée, pour éviter de heurter trop violemment le sentiment public, de faire écho à la prudente réserve de la Maçonnerie allemande.

Mais cet ostracisme n'a pas duré, et le Grand-Orient a donné des gages qui ont préparé le rapprochement aujourd'hui à peu près accompli, puisque des FF.·. d'Outre-Rhin ont été reçus en grande pompe rue Cadet.

Ce fut d'abord l'abominable referendum organisé par les Loges sur un ordre du jour voté par la Loge *le Globe* de Vincennes, et portant renonciation définitive à l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire comme une seconde ratification du traité de Francfort.

Ce furent ensuite, plus près de nous, les discussions suscitées par le cadre de deuil qui entourait, au *Bulletin hebdomadaire*, l'ordre du jour des Tenues de la Loge *Alsace-Lorraine*.

Des FF.·. zélés demandaient la suppression de ce cadre, dont pouvait s'offusquer la susceptibilité des FF.·. allemands.

La presse profane s'étant emparée de l'incident, on s'arrêta à une demi-mesure : le cadre fut maintenu, mais ramené à des proportions modestes, qui lui ôtaient son caractère de deuil.

Nous le répétons, si les relations maçonniques franco-anglaises et franco-allemandes ont été peu apparentes en ces derniers temps, l'action maçonnique internationale s'est exercée avec intensité dans les autres pays, notamment en Portugal et en Espagne.

L'affaire Francisco Ferrer fournit peut-être la plus claire, la plus probante manifestation de l'internationalisme maçonnique. L'homme privé était aussi peu sympathique, aussi peu estimable que l'homme public ; mais il était l'un des subventionneurs et des plus ardents propagandistes de la Maçonnerie : sa condamnation souleva une tempête dans tous les pays où la Maçonnerie est organisée, et l'homme, qui la veille était totalement inconnu des masses, fut exalté comme la plus noble victime du plus abominable forfait, et ses « bourreaux » furent voués à l'exécration de l'humanité.

Depuis l'affaire du F.·. Dreyfus, on n'avait pas vu un mouvement aussi universel d'indignation et de révolte.

Dans leur tombe, les victimes des disciples du F.·. Ferrer durent en frémir, se demander si les bombes humanitaires qui les avaient broyées n'étaient pas les instruments d'une justice mystérieuse, mais supérieure.

C'est que Ferrer, pour la Maçonnerie, était mieux qu'un bienfaiteur et un apôtre : c'était un symbole, une entité, comme en témoigne cet édifiant factum, affiché sur les murs de France quelque temps après sa mort, et à la veille des élections de 1910 :



LES ABRUTISSEURS

L'école religieuse abrutit.

Les cléricaux et les congréganistes abrutissent l'enfant à l'aide des principes d'une religion mensongère et d'un Dieu irréel.

Ils empoisonnent le cerveau de vos gosses avec des absurdités sur la vie future, le Paradis, l'Enfer. On en fait des résignés, des esclaves, qui engraissent les exploiteurs de tous les cultes.

L'école des ignorantins fabrique des brebis cléricales, des esclaves religieux : on y abrutit au nom de Dieu.

L'école laïque abrutit.

Les dogmes sont différents, mais la besogne est la même : on inculque aux petits bambins les notions de la Patrie, de la Propriété, de l'Autorité, aussi mensongères que celles de Dieu.

Dieu n'existe pas, disent les anticléricaux ; mais, pour les miséreux, la Patrie n'existe pas davantage, et la Propriété et l'Etat ne sont que des remparts derrière lesquels s'abritent les repus et les parasites, bénéficiaires de la bêtise commune.

A la laïque, on abrutit au nom du Drapeau et du Capital, on fabrique des brebis anticléricales, des moutons patriotes, des esclaves républicains. C'est toujours du bétail à tondre et à égorger.

C'est pour avoir l'assiette au beurre, que les partis se disputent le droit d'abrutir les enfants ; pourtant il n'est pas plus intéressant d'être exploité par un patron radical que par un patron clérical, d'être sacrifié pour une Patrie mensongère que pour un Dieu imaginaire.

Ce que nous voulons, c'est ne plus être exploités du tout, c'est ne plus être écrasés : nous voulons être libres.

L'éducation rationnelle consisterait à fournir à l'enfant un bagage de connaissances scientifiques, le préservant des préjugés et le rendant capable de se passer d'autorité et d'exploitation.

C'est la mise en pratique de cette éducation qui a valu à Ferrer sa mort en Espagne.

L'éducation civique ou religieuse fait des mineurs, des abrutis ; l'éducation anarchiste forme des hommes conscients, qui démasqueront les charlatans et les menteurs pour instaurer une vie plus fraternelle et plus belle.

L'émancipation intégrale ne sera obtenue que par la destruction de tous les préjugés laïques ou religieux.

Et voilà, compendieusement exposée, la doctrine du fondateur de l'Ecole moderne de Barcelone, de Francisco Ferrer, idole de la Maçonnerie universelle.

Faut-il donc croire que l'anarchie est une de ces fins mystérieuses dont parle M. Goyau, et vers lesquelles s'achemine la secte ?

Nous y souscririons volontiers si nous ne nous proposions de démontrer tout à-l'heure, pour rester dans notre sujet, que le Grand-Orient, association déclarée sous une définition socialiste, est une société bourgeoise et anti-démocratique.



C'est le propre des études maçonniques, que la dialectique s'y heurte fréquemment à d'apparentes contradictions.

Mais tout d'abord, est-il bien certain qu'anarchie et anti-démocratisme — ou plus exactement anti-démophilisme — ne puissent se concilier ?

Ne pouvons-nous pas, ne devons-nous pas admettre, par ailleurs, que la Maçonnerie s'adapte aux circonstances de temps et de lieux, sans dévier de son but, qu'elle est protéiforme pour mieux dérober son secret ?

Est-il inadmissible et inconcevable qu'elle soit anarchique là où elle ne règne pas, voire qu'elle n'aspire à dominer que pour faire régner l'anarchie, la confusion, la ruine ?

Moyens ou buts, moyens et buts, ou conséquences inéluctables, anarchie et nihilisme fournissent le dernier mot de l'action maçonnique.

∴

Nous nous reprocherions, traitant de l'internationalisme maçonnique, d'omettre un témoignage qui tend à établir que cet internationalisme peut aller jusqu'à l'anti-nationalisme, jusqu'à la trahison des intérêts nationaux, jusqu'au plus exécrable des crimes.

On a souvent parlé de la lettre adressée par M. de Giers, l'homme d'Etat russe, au directeur de la *France-antimaçonnique*, notre distingué confrère M. de la Rive, à la date du 22 avril 1897.

« Cette lettre, a écrit M. de la Rive, dont nous gardons précieusement l'original, nous a toujours été reprochée, nos lecteurs doivent se le rappeler, par le feu F.·. 33e, Ch. M. Limousin, directeur de l'*Acacia*, qui est rentré dans le Grand-Tout sans avoir pu la digérer.

« C'était en 1872, à Stockholm. M. de Giers était alors ambassadeur de Russie, et l'on parlait dans un salon du sujet qui préoccupait encore tout le monde, les causes de la défaite de la France en 1870-71.

Je ne voulais pas, dit-il, aborder le premier cette question délicate ; mais, puisqu'elle est soulevée, je puis vous affirmer que je connais bien le rôle que joua la F.·. M.·. dans cette guerre.

J'étais alors accrédité à Berne. Il y avait dans cette ville une agence parfaitement organisée et fonctionnant avec une précision toute prussienne, pour les informations concernant la répartition des troupes françaises, leurs déplacements, la quantité de munitions, de vivres, etc., etc., et mille indications les plus infimes et détaillées, que des officiers français affiliés à la F.·. M.·. communiquaient aux Loges, et ces renseignements étaient transmis avec une rapidité prodigieuse par dépêches chiffrées à l'agence prussienne maçonnique de Berne.



J'ai étudié à fond cette colossale organisation pour en faire un rapport détaillé à mon gouvernement.

C'était invraisemblable, n'est-ce pas ? Et cependant rien de plus vrai et du plus palpitant intérêt alors.

La nation française avait été, paraît-il, condamnée par la Haute Maçonnerie internationale, et ni meilleure organisation militaire, ni talents stratégiques, ni bravoure incontestable des troupes n'auraient matériellement jamais pu triompher. C'était une guerre d'aveugles à voyants.

Ce témoignage tire de ses origines une exceptionnelle gravité : c'est l'attestation d'un homme qui a occupé les plus hautes fonctions dans la diplomatie, habitué à la discrétion et à la mesure, à ne parler qu'à bon escient.

On pourrait toutefois lui opposer l'adage juridique, ***testis unus, testis nullus***, s'il n'avait été assez inopinément étayé d'une nouvelle preuve.

Dans *France d'hier et France de demain*, du 15 avril 1911, M. Copin-Albancelli a rapporté :

J'ai parlé, en commençant, d'un témoignage qui s'ajoute à celui qui nous est fourni par le directeur de la *France Antimaçonnique*.

Le voici :

Ma conférence de Lisieux était présidée par le docteur La Néele qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs.

. . . .

Après qu'il m'eut chaleureusement remercié de ma conférence, le docteur La Néele fut amené à donner lecture de la lettre de M. de Giers. J'avais montré que la Société secrète est l'école de la trahison : une telle citation était donc tout indiquée. Mais, avant de la lire, le docteur La Néele prononça ces paroles qui, tombant des lèvres d'un homme comme lui, sont d'un poids décisif : « Je puis confirmer, dit-il, l'authenticité du propos attribué à M. de Giers, car je me trouve avoir un ami qui était dans le salon où ce propos a été tenu, qui a entendu M. de Giers en personne et qui m'a affirmé à moi-même l'exactitude du récit qui a été donné de cet incident. Et celui-là, je le proclame, était un homme qu'on pouvait croire sur parole. »

Nous avons donc, pour appuyer notre conviction, la lettre envoyée par M. de Giers à M. de la Rive et l'attestation d'un témoin auriculaire rapportée par celui-là même à qui il l'a donnée, par l'homme de haute conscience qu'est le docteur La Néele. C'est plus qu'il n'en faut pour qu'il n'y ait pas de doute possible.

Internationale jusqu'à la haute trahison inclusivement : telle est donc cette association que le gouvernement français a reconnue par l'insertion de sa déclaration à l'*Officiel*, telle est la société secrète quand même, qui sollicitera peut-être demain la reconnaissance d'utilité publique !

* *
*

Pour compléter et achever notre démonstration, il nous reste à souligner le caractère anti-démocratique du Grand-Orient, à mon-



trer que, s'il n'a pas la prétention, comme le Judaïsme, d'être la première aristocratie du monde, au moins se considère-t-il comme une élite et entend-il rester une classe, une caste dirigeante.

La démonstration présente d'autant plus d'intérêt, qu'en vue de la mainmise sur le syndicalisme, et de parer à une scission menaçante avec le socialisme, le Grand-Orient a semblé vouloir donner des gages à la classe ouvrière, en lui entr'ouvrant ses portes

Dans la *Revue Maçonnique*, de septembre-octobre 1897, on peut lire, à la page 207 :

« La Franc-Maçonnerie est une société bourgeoise, bourgeoise par le milieu où elle se recrute, par les dépenses qu'elle entraine... ».

Extrait de l'*Acacia*, de janvier 1903 :

« Que trouve-t-on dans la Franc-Maçonnerie ? Des avocats, des médecins, des magistrats, des fonctionnaires, des rentiers, des professeurs, des écrivains, des ingénieurs, des industriels, des commerçants, des banquiers, des employés, des instituteurs, quelques ouvriers, mais peu.

Les ouvriers ne peuvent entrer dans la Franc-Maçonnerie, pour diverses raisons : d'abord, parce que l'admission coûte relativement cher, ensuite parce qu'il y a une cotisation annuelle variable selon les Loges, mais toujours un peu lourde, sans parler des autres frais ; parce que les réunions ont lieu généralement le soir et finissent tard ; enfin, parce que la discipline des Loges, condition des discussions courtoises, est différente de celle des syndicats et plus stricte ».

Les Constitution et Règlement général de la Fédération du G.·.-O.·., édition de 1902, précisent, à la page 9 :

« Nul ne peut être admis à l'initiation et jouir des droits attachés au titre de Franc-Maçon :

.....« 3° S'il n'a des moyens d'existence honorables et suffisants. »

Extrait du Compte rendu du Convent de 1891, p. 643 : « Ce que nous sommes, nous devons le rester...: sur ce point, Maçons, nous restons Maçons et nous n'abandonnons aucune de nos prérogatives et de nos traditions, au contraire. Ce que nous voulons, c'est avoir à notre portée les masses sur lesquelles on peut agir activement ».

Les FF.·. reconnaissent parfois que les cotisations sont trop élevées pour que les ouvriers puissent entrer dans les Loges. C'est ce que, d'après le Compte rendu du Convent de 1898, page 159, voulut critiquer un jour le F.·. Morin, devenu depuis membre du Conseil de l'Ordre :

« On nous reproche, avec juste raison, d'exclure, non pas systématiquement mais indirectement, la classe ouvrière, la classe laborieuse. (*Bruits*). J'ai le droit d'affirmer mon sentiment, et si mes affirmations ne suffisent pas, j'aurai recours aux statistiques, je demanderai au Conseil de l'Ordre de vouloir bien nous dire quelle est la proportion des hommes appartenant aux classes laborieuses qui font partie de la Franc-Maçonnerie ».



Pour répondre à ces critiques, le Grand-Orient avait autorisé les Loges à réduire de moitié les droits d'initiation; mais cette concession a provoqué des récriminations, comme en témoigne, à la page 26, la *Revue Maçonnique* de février 1897 :

« Lorsque le G.·. O.·. a permis à ses Loges d'abaisser le droit d'initiation, de 50 à 25 francs, il a certainement, sans le prévoir, compromis l'utilité et le prestige de la Franc-Maçonnerie.

« La Maçonnerie a-t-elle des charges ou n'en a-t-elle point ? Vient-on dans son sein pour y donner ou pour y recevoir ? Est-ce une élite, une sélection, un tout homogène ou un mélange d'éléments disparates, sans liaison pour l'éducation, les facultés et les manières ? Si c'est un lieu d'inégalités sociales, où celui-ci fait des incisions sur le corps de l'autre pour en recueillir les sécrétions profitables.... la Franc-Maçonnerie alors n'est plus un type moral perfectionné ».

A l'occasion de l'ouverture, à Paris, d'une Loge anglaise, qui eut lieu en 1900, voici la déclaration que rapporte la *Revue maçonnique*, de février 1900, page 32 :

Nos FF.·. anglo-saxons ne se présentent jamais en L.·. qu'en frac et en gants blancs. Sans aller aussi loin, nous devrions au moins manifester, par notre tenue, qu'une L.·. est pour nous le lieu où se réunit la meilleure des sociétés ».

Dans sa brochure *La Franc-Maçonnerie et la Classe ouvrière*, le révolutionnaire Emile Janvion a apporté quelques intéressants éclaircissements sur le sujet.

Il rappelle tout d'abord les décisions maçonniques qui s'opposent au recrutement ouvrier.

Au Convent de 1892, les FF.·. avaient déclaré :

« Il faut que le candidat au titre de Franc-Maçon ait des ressources convenables ».

« Ne présentez jamais dans les Loges que des hommes qui puissent vous présenter la main et non vous la tendre ».

Au même Convent, le T.·. Ill.·. F.·. Blatin avait fait observer que les travailleurs ne pouvaient être appelés dans les Loges, « pour des motifs d'ordre financier ».

Le F.·. Bourguet, au Congrès des Loges du N.-O., déclare :

« L'élévation des sommes à payer fait que la F.·. M.·. ne peut pas pénétrer dans la masse du peuple et reste une association bourgeoise ».

Mais survient l'affaire Dreyfus, qui opère l'amalgame des forces anarchiques et révolutionnaires.

« Désormais, dit M. Janvion, les forces ouvrières étaient classées au tableau des valeurs de gouvernement. Il ne s'agissait plus que



de les « militariser » maçonniquement, et elles constituaient ainsi une excellente réserve pour la confrérie, « qui est la République à couvert », ne l'oublions pas.

« Le Convent de 1900 décide de baisser les prix d'adhésion. Pour le grade d'apprenti, ce serait 25 francs ; compagnon, 10 francs ; maître, 15 francs ; grades capitulaires, 30 francs ; grades philosophiques, 30 francs.

« Pataud et moi pouvons affirmer que, ces dernières années, des propositions ont été faites aux membres de la C. G. T. pour moins cher, pour rien ».

Alors? La Franc-Maçonnerie aurait-elle donc décidé de sortir de sa réserve hautaine pour se rapprocher du monde ouvrier? Non, et M. Janvion ne s'y trompe pas : elle veut simplement capter une force qui pourrait menacer son omnipotence, et l'auteur cite maints documents probants, parmi lesquels la lettre écrite en juillet 1908 à *La Guerre Sociale* par « le camarade » Broutchoux, secrétaire de l'Union syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais :

Janvion a raison de pousser le cri d'alarme contre les Francs-Maçons qui veulent accaparer le mouvement syndical en s'emparant de la Confédération Générale du Travail.

En ce qui concerne la corporation minière, le danger existe. La vieille Fédération, qui vient de tenir son congrès à Montceau-les-Mines, est dirigée par les Francs-Maçons.

Avec ses faux bilans, le syndicat Basly, à lui seul, a la majorité dans les Congrès nationaux. Or, Basly appartient à la Loge *Union et Travail* de Lens, et la plupart de ses acolytes appartiennent aux Loges de Béthune, Arras et Lille. Toutes ces loges sont clémencistes, c'est dire leur sentiment à l'égard du prolétariat organisé.

Le « camarade » Delzant, secrétaire de la Fédération des verriers (Aniche) écrivait à la même date :

« La Franc-Maçonnerie influence de façon néfaste tous les mouvements syndicalistes du Nord, où elle pèse sur le parti socialiste et sur les syndicats. Delesalle en est un membre très influent et Desmons est Vénérable. C'est dire que le *Réveil du Nord* est aux FF.·.

« Dans tout le nord de la France et le Pas-de-Calais, les militants ouvriers correspondants du *Réveil*, quelque peu influents, ont été franc-maçonnisés.

« Basly et tous ses valets en sont.

« A Douai, fief de Cogneau, c'est le *Réveil du Nord* qui domine. Secrétaires des groupes socialistes, de syndicats, de coopératives sont enrégimentés dans la Maçonnerie. A Denain, également.

« A Valenciennes, c'est plus partagé, mais le *Réveil du Nord* y tient toujours une large place. Les députés Melin et Dure sont Maçons ; leurs valets qui rédigent leur régional, l'*Emancipation*, sont les Maçons attachés au *Réveil*.

« Qui domine les mineurs du Pas-de-Calais, ceux du Nord, ceux du bassin d'Anzin ? Le *Réveil du Nord*, les FF.·. les plus tarés.

« La division politique et syndicale de Fresnes est due à l'influence de cette bande. Le nommé Procr. F.·. fut jeté dans nos jambes pour empêcher notre mouvement révolutionnaire. Heureusement, nous avons été les plus forts.

« Le groupe n° 3 de Fresnes a été constitué pour batailler contre les FF.·. Ces derniers, les Francs-Maçons, en étaient bannis, comme apportant l'influence capitaliste politicienne et patronale, pour laquelle ils sont d'ordinaire délégués.

« A Valenciennes, les militants révolutionnaires sont obligés d'en arriver là aussi.

« Presque tous les députés socialistes du Nord sont FF.·. Cette qualité leur confère cette grâce maçonnique qui leur assure l'appui du *Réveil du Nord*, sans lequel ils dégringoleraient tous.

« Telle est, brièvement résumée, la situation lamentable que nous vivons dans les départements du Nord, grâce à l'influence odieuse, occulte et néfaste que tu signales aujourd'hui ».

Nous voilà éclairés sur le but poursuivi par le Grand-Orient quand il semble se résigner à se rapprocher du peuple. Il ne vise qu'à dissocier ou à dominer les organisations dont l'action indépendante pourrait contrarier la sienne.

Toutefois, comme il importait que « la pénétration ouvrière » restât discrète, on la localisa.

Le 22 février 1904, on installait solennellement une première loge destinée à recevoir les ouvriers : les *Travailleurs socialistes de France*.

Cette inauguration eut lieu sous la présidence du F.·. Lafferre, assisté des FF.·. Rozier, conseiller municipal, Brunet, orateur de l'*Etoile Polaire*, Heppenheimer, du Conseil supérieur du travail, Bagnol, etc.

« C'est de cette loge, dit M. Janvion, que partira le principal mouvement de recrutement ouvrier, réduit et trié suivant la qualité ou l'influence syndicale de l'adepte ».

Ne nous laissons donc pas surprendre par des faux-semblants.

Les ouvriers sont conviés à jouer, dans la Franc-Maçonnerie moderne, le rôle d'affiliés-dupes autrefois tenu par la noblesse.

Le Grand-Orient reste la secte fermée, qui s'agrège, par tactique, quelques éléments disparates.

Si elle embrasse son ennemi, c'est pour mieux l'étouffer.

.... Nous croyons avoir accompli notre tâche et montré le mensonge de la « déclaration » du Grand-Orient.

Nous croyons avoir prouvé qu'il eût dû s'inscrire à l'*Officiel* sous cette rubrique : société secrète, politique, anti-patriote et anti-démocratique, section de l'Internationale maçonnique.

ALBERT MONNIOT.



INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS NOUVEAUX

Allemagne

Le bicentenaire de la Maçonnerie. La Contre-Eglise. — Un périodique maçonnique important a émis tout récemment une idée qu'il ne faut pas laisser passer inaperçue : nous pensons même qu'en la faisant connaître aussi prématurément, les FF.·. ont commis une imprudence qui pourrait bien préparer un fiasco à leur entreprise. Voici ce que dit le rédacteur :

« Dans le nº 10 du journal *Am auhe Stein* (A la Pierre Brute), j'ai engagé à célébrer la Saint-Jean de 1917 par une fête générale. Je pense par là, non pas tant à des fêtes et à des banquets de Loges, qu'à la création d'une œuvre par laquelle l'essence et l'esprit de la Franc-Maçonnerie se manifesterait. Naturellement, une telle œuvre ne pourrait se réaliser sous une forme unique ; elle devrait être créée sous des formes diverses, dans le cercle de chaque Grande-Loge, et dans l'esprit le plus approprié au milieu où celle-ci se trouverait. Il n'est pas même nécessaire que cette œuvre soit la même dans les diverses Loges qui sont sous son obédience. La Maçonnerie est assez riche en pensées pour fournir aux inspirations les plus variées.

« Je suis convaincu que l'entrée de la Maçonnerie dans la vie intellectuelle des peuples civilisés est un fait d'une importance telle qu'on ne saurait la laisser passer sans la saluer par des chants et des acclamations. Sans doute, on n'est pas absolument d'accord sur la date de 1717. Il est des historiens qui tiennent pour 1723. Cela n'a aucune importance, nous comptons bien 1913, depuis la naissance du Christ, sans nous demander si le 25 décembre d'il y a 1913 ans est bien le jour de sa naissance.

« Ce qui donne de l'importance à l'institution maçonnique, ce n'est pas seulement le fait qu'elle a toujours marché de l'avant en traînant le char de la civilisation et qu'elle n'a jamais reculé. Nous n'en demandons pas d'autre preuve que la haine des ennemis de toute civilisation, et particu-



lièrement de nos ennemis les plus intimes, les Jésuites, qui ont trouvé sur leur route un bloc difficile à enlever, la Franc-Maçonnerie. »

Puis l'auteur se fait des objections : Pourquoi un bicentenaire universel pour une institution née en Angleterre; pourquoi un bicentenaire, alors qu'il n'y a pas eu de centenaire ? Etc...

« *Je suis désolé*, dit l'auteur de l'article, *de constater que mon premier appel ait trouvé si peu d'écho auprès* des FF.·.. Même les Loges auxquelles je l'avais envoyé en y joignant une lettre d'explication, ont dédaigné, pour le plus grand nombre, de répondre. Je dois en conclure ou que mon envoi n'a pas été lu, ou qu'on ne l'a pas jugé digne d'une discussion, d'une mention. Et cependant, dans les quelques réponses que j'ai reçues, il y a de l'enthousiasme. Cela ne suffit pas. Maintenant (au lieu de m'adresser aux Loges, je fais appel à la totalité des Frères, et je leur demande individuellement : Faut-il célébrer solennellement le bicentenaire de la Franc-Maçonnerie ? Qu'on me réponde oui ou non, mais que les réponses soient nombreuses ».

Centenaire de la Loge Horus, de Breslau. — Pendant que cette ville hâtait ses préparatifs en vue du centenaire de la grande guerre de délivrance, la Loge *Horus* fêtait le sien, le 23 février. Le Fr.·. Kiesel a prononcé une allocution de circonstance, où il a retracé brièvement l'histoire de cette Loge importante. Après avoir parlé du lien étroit qui existe entre la Franc-Maçonnerie et les courants intellectuels du temps présent, il s'est étendu plus longuement sur la signification particulière du mythe d'Horus. Cette conférence sera publiée.

Notons, à cette occasion, que la Loge *Horus* n'est pas la plus ancienne de la Silésie. Il en fut fondé six vers cette époque : la Loge *Isis* de Lauban (1812), la Loge *Pythagoras*, de Liegnitz, de la même année, la Loge *Horus*, la Loge *Silberfels* de Beuthen, la Loge *A la Vérité Victorieuse* de Gleiwitz, la Loge *Aurore à la Chaine Conjugale* de Reichenbach, qui date de 1815.

Centenaire de la Loge Carl et Charlotte a la Fidélité. — Le 20 octobre 1912, la Loge *Carl et Charlotte à la Fidélité*, d'Offenbach, a célébré son centenaire en présence des Grands-Maîtres de Darmstadt et de Francfort ; un télégramme de félicitations a été envoyé à cette occasion par le Grand Duc de Hesse, auquel la Loge a répondu moins d'une heure après.

Députations maçonniques. — La Grande Loge d'Angleterre rendra sa visite à la Grande Loge de Berlin du 5 au 9 mai 1913. Il y aura à cette occasion des travaux aux trois degrés dans les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse.

Les doctrines maçonniques mises en musique. — Le Fr... Gleitz a fait exécuter le 16 novembre 1912, à Hambourg, par un



orchestre composé de quatre sociétés et de plusieurs solistes, une symphonie maçonnique qui est à elle seule un résumé de la Franc-Maçonnerie. On se rappelle la scène du *Bourgeois Gentilhomme*, où un mot de quatre lettres apprend à M. Jourdain une nouvelle d'au moins cinq ou six faits. Donc, au moyen de cette symphonie, le Fr... Gleitz nous apprend ce qui suit :

Le vrai Franc-Maçon, c'est le vrai homme : l'homme qui poursuit, avec un effort sérieux, l'ennoblissement de lui-même, afin de faire de son intérieur un temple pour ce qu'il y a de plus haut, de plus saint, de plus divin dans le monde, travaille au but maçonnique, etc...

Espéranto. — La circulaire que nous citons vient d'Allemagne, et les Statuts espérantistes sont datés de Genève ; ces deux documents sont reproduits dans un journal maçonnique d'Espagne; de là vient que les souscriptions sont indiquées en pesetas.

On remarquera que chacun de nos numéros relève l'activité des francs-maçons pour répandre l'*Espéranto*. Aussi, sommes-nous très étonné qu'un espérantiste catholique ait écrit une lettre injurieuse à notre collaborateur, M. Bidegain, qui a dénoncé dès la première heure le caractère maçonnique de la nouvelle langue, laquelle est, de plus, anti-française.De tels procédés sont ordinairement l'indice d'une mauvaise cause.

Quoi qu'il en soit, il est du rôle de notre *Revue internationale des Sociétés secrètes* de signaler les indications maçonniques concernant l'Espéranto. Nous sommes loin, au reste, de tout consigner ici; il faudrait à ce sujet, citer chaque jour la *Bataille Syndicaliste*, et les cours donnés par la *Fédération Syndicale espérantiste*. D'autre part, nous n'avons nullement à nous occuper des travaux des catholiques, puisque le catholicisme n'est pas une société secrète.

Toutefois, si l'Espéranto catholique est le même que l'Espéranto freemasona, les catholiques courent grand risque de travailler pour la Maçonnerie, malgré les intentions les plus droites. Si, au contraire, ces deux Espéranto diffèrent, les catholiques feraient mieux de prendre un autre nom, puisque l'Espéranto est d'origine judéo-maçonnique et appartient, dès lors, sans conteste, aux Juifs et aux Francs-Maçons. D'ailleurs, le *Bulletin international des relations maçonniques*, donne des articles en Espéranto, et son bureau correspond également dans cet idiome.

Société Franc-Maçonnique Espérantiste. — Troisième circulaire. Comme nous avons tenu notre dernière réunion pendant le septième Congrès International Espérantiste de Genève, au printemps de 1911, et que nous avons pu nous réunir aussi à Cracovie pendant le dernier Congrès;



que, d'autre part, on achève les préparatifs des prochains Congrès, qui auront lieu à Berne [1] et à Paris en 1913 et 1914, je crois devoir, comme étant l'un des fondateurs de notre Ligue, recommander à nos chers sociétaires de redoubler d'activité en faveur de notre association.

Je recommande surtout la souscription annuelle à la Revue Espérantiste *Homaro*, publiée par des Fr. ·. à Madrid. (Pasaje del Commercio, 8, Espana). Revue qui représente nos intérêts. Il serait important aussi que les associés se fassent inscrire à l'Annuaire Franc-Maçonnique international, qui paraît à Neufchâtel, rue des Beaux-Arts, 26, en qualité de Francs-Maçons Espérantistes.

Il est nécessaire que l'Espéranto devienne promptement la langue officielle de nos futurs Congrès maçonniques. Cela sera possible en faisant une propagande active dans nos ateliers, en ouvrant des cours aux Francs-Maçons qui le possèdent, et en recrutant de nouveaux membres pour notre Ligue.

Nos statuts imposent une cotisation annuelle de 2,75 pesetas ; je prie les Fr. ·. de m'adresser cette somme par la voie la plus courte, afin que je puisse les regarder comme membres actifs pendant l'année 1913. Je leur enverrai sans retard les reçus correspondants. J'espère que vous acorderez à la présente circulaire l'attention qu'elle mérite. Salut fraternel.

C. Barthel, secrétaire-caissier.

Wohlerstrasse, 14, Francfort-sur-Mein. (Allemagne).

STATUTS DE L'ESPÉRANTO FRAMASONA

1° Le Club créé le 3 août, à Boulogne-sur-Mer, sous le titre de « *Esperanto Framasona* », se compose des Frères de tous les rites et nations qui emploient la langue internationale du Docteur Zamenhof et acceptent ses statuts.

2° L'objet de l'Association est de propager l'Espéranto, de rendre plus faciles et plus fréquentes les relations entre les diverses Puissances Maçonniques, ce qui contribuera de la manière la plus efficace à établir la plus grande harmonie entre les peuples.

3° L' « *Espéranto Framasona* » n'est ni une Puissance Maçonnique, ni un Rite, ni une Loge. Tous les membres, conservent leur entière liberté et leur indépendance, et en même temps que l'Espéranto est une langue internationale qui n'ajoute point aux difficultés des langues nationales, et ne s'oppose point à celles-ci, de même, l' « *Espéranto Framasona* » est pour le monde maçonnique, en général, un puissant élément de relation et de rapprochement.

4° La cotisation des membres est annuelle et fixée au chiffre d'un *spesmilo* (monnaie espérantiste équivalant à 2, 75 pesetas).

5° La direction est composée d'un président, deux vice-présidents, et un secrétaire-caissier. Le Bureau se renouvelle tous les ans; il est rééligible en tout ou en partie.

6° Les membres peuvent se réunir durant chaque Congrès Espérantiste Universel, et leur participation à ces Congrès est décidée en Assemblée Générale, qui, seule a pouvoir pour modifier les présents statuts.

Le secrétaire-caissier, P.-E. Bonjour.

Le président, L. Pourcines.

Genève, le 3 août, 1906.

1. Un organe maçonnique allemand annonce Genève pour le Congrès de 1913.



La Franc-Maçonnerie comme bureau de placement. — L'Union *Conseil et Action* de Berlin, est un bureau de placement et de renseignements pour les FF.·.. Fondée depuis fort peu de temps, elle a reçu 71 visites, savoir 17 pour des emprunts, 6 pour des demandes d'appui, 16 pour des renseignements, 7 pour des négociations et arrangements divers, et elle a effectué 25 placements. Cette Union compte déjà 450 membres.

Ajoutons que les périodiques maçonniques allemands et anglais contiennent régulièrement une rubrique pour les demandes et offres d'emplois, et que leur publicité est réservée aux FF.·.

La Franc-Maçonnerie et la jeunesse. — Le 16 décembre 1912, le Fr.·. Bélian, d'Eilenburg, étudiant à Jéna, a fait devant sa corporation « l'Arminia du Burgkeller » (nom d'une brasserie) une conférence ayant pour sujet : « *Ce que la jeunesse universitaire doit savoir sur l'idée humanitaire et la Croix-Rouge, et quelle attitude elle doit prendre* ». Le Fr.·. Belian a développé l'idée que la jeunesse universitaire est mûre pour recevoir, apprécier et répandre les idées maçonniques. Le Fr.·. Belian a fait tirer sa Conférence à 3.000 exemplaires, envoyés à toutes les Corporations d'Etudiants, et à divers personnages marquants du monde universitaire, en les priant de les répandre.

La F.·. M.·. et le Surhomme. — Il y a quelques semaines, le Dr Johannes Müller, de Mainberg, a fait à Leipzig quatre conférences sur l'Enigme de l'homme, sur la découverte de l'âme, sur le nouvel art de vivre, et sur les rapports des hommes entre eux. Le docteur J. Müller, qui était auparavant théologien, dirige un périodique intitulé: *Blætter zur Pflege persœnlichen Lebens* (Feuilles pour la culture de la vie personnelle),et ne vise point à organiser une société ou une religion. Néanmoins, on peut regarder sa demeure, le château de Mainberg (dans la Basse Franconie), comme un centre de la Vie personnelle, car on y trouve depuis Pâques jusqu'en automne, et souvent même en hiver, un groupe d'hommes désireux de se faire une existence conforme à leur idéal, et cet idéal, c'est de développer les facultés originelles de sensation et d'action, de faire surgir en un mot le surhomme des profondeurs où l'a plongé la vie conventionnelle et factice. Il croit que le monde maçonnique est celui où ses idées trouveront le terrain de culture le plus approprié, et, dans ce but, il s'est mis en relations avec la rédaction d'un des journaux officiels de la Maçonnerie allemande, *Latomia*.

Les Francs-Maçons anglais en visite chez les Francs-Maçons allemands. — Au sujet de la visite projetée des FF.·. d'Angleterre aux FF.·. d'Allemagne, le Fr.·. Wegner, Grand-



Maître National de la Grande Loge *Aux Trois Globes*, a déclaré que cette visite aurait lieu du lundi 5 mai au vendredi 9 mai 1913. On organise dans cette vue un travail du premier degré dans le local de la Grande Loge ; il y aura, en outre, le lendemain un travail du deuxième et du troisième degré dans le local de la plus ancienne des Loges de Saint-Jean, de la Loge à *La Concorde*, ainsi que dans la Grande Loge Nationale et la Royal-York. On s'attend à la venue des Francs-Maçons les plus en vue d'Angleterre, sous la conduite de Lord Ampthill.

Frédéric II. — Le Suprême Conseil de Belgique a écrit à la Grande Loge Nationale de Berlin qu'il ne trouvait pas suffisamment établie par le F∴ Wald la thèse d'après laquelle Frédéric II n'avait eu aucune part à la rédaction des *Grandes Constitutions de l'Ancien Rite Écossais de trente trois degrés*, et n'en avait pas été Grand Commandeur.

l'Empereur Guillaume II et la Franc-Maçonnerie. — En Allemagne, tout le monde sait que Guillaume II n'est pas Franc-Maçon, et l'on s'est servi de cette abstention comme d'un argument contre la Franc-Maçonnerie, qui serait dangereuse pour l'État. Mais si Guillaume II n'a pas cru devoir imiter l'exemple de ses ancêtres directs, il n'en a pas moins, en mainte occasion, témoigné aux Loges plus que de la bienveillance, disons de la déférence. Ainsi, à l'occasion des centenaires de quelques Loges importantes, comme celles de l'*Aigle Rouge* à Neuruppin, d'*Isis* à Lauban, de la *Porte du temple de Lumière* à Hildesheim, de *Ferdinand du Bonheur* à Magdebourg, il a envoyé à ces Loges son portrait accompagné d'une dédicace autographe.

On a fait plus d'une fois des tentatives pour l'indisposer contre la Franc-Maçonnerie. Il y a deux ans, on prétendit même que les parties maçonniques de la *Flûte enchantée* seraient supprimées pour lui être agréables, mais, d'après le *Temps*, l'Empereur s'y opposa en disant : « Laissez donc : mon père et mon grand-père étaient Francs-Maçons. Ils savaient bien ce qu'ils avaient à faire »

Les Loges allemandes se montrent d'ailleurs reconnaissantes, et chaque année, le 27 janvier, anniversaire de la naissance de Guillaume II, une fête particulière est célébrée dans chaque Loge, et l'on y chante la romance de Marbach : « *Salut à l'Empereur* ».

Ligue Antimaçonnique, appréciations de la Maçonnerie Allemande. — Le *Hérold* du 27 octobre 1912 (page 469), a publié sous la rubrique « *du Congrès Eucharistique* » un extrait du journal hebdomadaire de Vienne, le *Zirkel*, qui a paru fort important aux Francs-Maçons d'Allemagne et a inspiré à l'un d'eux, le F∴ Ad. Simons, de Luckenwalde, les réflexions que nous allons résumer :



« Il résulte de cet article que nos adversaires sont à leur poste, et que nous devons nous départir de notre indifférence. Considérons de plus près les efforts de la Ligue antimaçonnique, et nous verrons qu'elle se propose principalement de mobiliser contre la Franc-Maçonnerie les femmes chrétiennes. En ce qui concerne les femmes catholiques, la Ligue peut compter absolument sur elles ; car quiconque connaît l'influence de l'Eglise catholique sur les fidèles, sait aussi que les femmes sont les plus faciles à céder à cette influence. Les congrégations et le confessionnal sont parfaitement appropriés à cette action... Mais que doit faire la Franc-Maçonnerie pour parer ces attaques injustifiées ? Suffit-il de rire des vains efforts et des sottises de l'ennemi ?

Nous possédons les moyens de parer ces attaques et d'éclairer l'opinion. Toutefois la Franc-Maçonnerie officielle, les Grandes Loges et les Loges, comme telles,ne peuvent employer ces moyens, car il leur est interdit par la loi de s'occuper de questions religieuses ou politiques. La presse n'est guère plus en mesure d'éclairer le public, car le clergé catholique la surveille de fort près et ne laisse libre dans les familles catholiques que les journaux, revues et livres catholiques. Mais nous possédons dans l'*Union des Francs-Maçons allemands* une arme excellente, la meilleure de toutes, pour repousser les attaques, de quelque part qu'elles viennent. L'Union est le vénérable centre d'où doit venir la lumière qui éclairera l'opinion publique ; elle est le véritable contre-poids de la ligue antimaçonnique.

Malheureusement, il y a encore beaucoup de FF.·. qui restent soit sceptiques, soit indifférents à l'égard de tout mouvement extérieur. Le travail en Loge leur suffit et ils se doutent à peine de l'activité que l'ennemi déploie pour ouvrir des brèches. Ils ne ressentent point les coups portés à leur Mère, la Loge, les coups qu'on leur porte à eux-mêmes...

On nous qualifie de gens sans religion, d'anti-chrétiens, et la Baronne Nicaise croit pouvoir nous en dire autant, parce que la Ligue antimaçonnique affirme que nous sommes tels. Nous, Francs-Maçons allemands, laisserons-nous répéter cela sans répondre ? Nous laisserons-nous calomnier sans mot dire par une Société étrangère, par une femme étrangère ? — Dans ce cas, pourquoi nous étonner quand nous nous entendons traiter de révolutionnaires ?...

On suppose, non sans raison, qu'il faut chercher parmi les Jésuites la plupart des chefs de la Ligue antimaçonnique. Mais il y a aussi des protestants qui tirent sur la même corde que la Ligue, et qui combattent la Franc-Maçonnerie par les mêmes arguments. Il pourrait bien surgir, parmi les Jésuites, les chefs d'une nouvelle Ligue, la Ligue anti-évangélique.

La devise de la Belgique est « l'Union fait la force ». Donc,



Francs-Maçons allemands, sortez de votre indifférence... Il est midi, il n'est que temps de vous mettre à l'œuvre. L'*Union des Francs-Maçons allemands* s'est donné pour tâche principale d'éclairer le monde contemporain sur l'essence et le but de la Maçonnerie ; mais toutes les Loges, tous les Frères doivent l'aider dans cette œuvre.

Loges Monistes. — Des annonces qui proviennent, selon toute vraisemblance, des Loges monistes, ont paru dans plusieurs numéros du *Berliner-Tageblatt* (1er et 14 janvier 1913) ; elles sont ainsi conçues :

« *Loges Maçonniques.* Les messieurs Libres-Penseurs cultivés et de position distinguée, occupant dans le monde une situation indépendante, et qui sont disséminés dans toute l'Allemagne et à l'étranger, qui se proposeraient d'adhérer à des Loges maçonniques établies d'après les idées modernes, sont priés d'envoyer leur adresse à M. Bernhard Kenzler, Wilmersdorf, Tubingerstrasse ».

Autre annonce du même genre :

« Loge sur une base progressive, avec buts éthiques et sociaux, accepte des adhérents indépendants, libres-penseurs. Adresser les demandes à Emile Kühne, Berlin N. W. Lübeckerstrasse, n° 27 ».

Le Loyalisme des Loges allemandes. — L'anniversaire de la naissance de l'Empereur d'Allemagne a été célébré dans toutes les Loges allemandes par un travail et un banquet de la Loge. Cette année-ci, les trois Loges de la Vieille Prusse qui existent à Breslau, se sont réunies pour cette fête dans le même local. Le banquet a été présidé par le Grand-Maître provincial, le Fr.·. Umpfenbach, député au Reischtag, qui a prononcé une allocution sur le patriotisme, en ce qui distingue le bon patriote et le mauvais. Ensuite le Fr.·. Schottke, de Witlschau a pris la parole, et retracé en un langage enflammé les événements du siècle, 1813 à 1913.

La Maçonnerie doit-elle profiter des occasions qui se présentent pour se montrer en public ? — Le *Mecklenburgisches Logenblatt* a consacré tout un article à cette question, à propos des nombreux journaux maçonniques qui se sont étendus longuement sur les personnalités politiques et littéraires, militaires, qui ont fait partie de la Maçonnerie. Ces articles avaient évidemment pour but d'attirer l'attention publique sur cette institution et de la présenter sous un jour favorable. Ont-ils atteint leur but ? Cela est douteux. Le journal maçonnique le



Leuchte préfère l'opinion d'un profane distingué, qui trouve dans tout cela une sorte de charlatanisme déclamatoire. Et le journal maçonnique ajoute : « Que celui qui a des oreilles, écoute ! »

Nécrologie. — Les journaux maçonniques annoncent le décès du Nestor de la Franc-Maçonnerie allemande, le Fr.·. Wilhelm Schuster, membre de la Loge de Kœnigsberg. *A la Tête de mort et au Phénix* il était âgé de 88 ans, et il avait acquis une certaine réputation comme violoniste.

l'Ordre des Huit-Couronnés. — Dans une conférence faite en 1894 à la Loge *Aux Trois Rochers* de Schmiedeberg (Silésie), le Fr... Felscher fit l'historique de la Loge, et démontra qu'elle était bien plus ancienne que ne l'indiquait la date de sa charte de fondation, c'est-à-dire que l'année 1776. En effet, en 1761, une société commerciale de Hirschberg fonda à Hirschberg, l'Ordre des Huit-Couronnés, sur lequel l'*Allgemeine Handbuch der Freimaurerei* (Manuel Général de la Franc-Maçonnerie) ne donne que quelques lignes (T. I, p. 636). D'après les documents découverts par le Fr.·. Felscher, ce n'était à l'origine, qu'une réunion d'amis, qui s'était donné un règlement intérieur, mais qui peu à peu, se transforma en Loge, et se mit sous l'obédience de la Grande Loge de Berlin.

l'Ancien Ordre des Templiers Orientaux. — Depuis quelque temps, on s'efforce à Londres de faire pénétrer en Allemagne cet Ordre, sur lequel nous trouvons des détails dans l'édition du Centenaire de l'*Oriflamme* parue en 1912, sous le signe mystique I. N. R. I. (Jesus Nazarenus Rex Iudæorum), organe officiel de l'Ordre des Templiers Orientaux et du Souverain Sanctuaire des Anciens Francs-Maçons d'Allemagne. D'après cet organe, l'Ordre compterait environ 500 membres en Allemagne, en Autriche et en Suisse : ces membres devraient être pénétrés du « Vrai but de l'Ordre, et ne point loucher d'un œil du côté des Loges reconnues, afin de s'y créer des relations et d'y être reçus comme visiteurs. L'Ordre prétend n'être pas simplement franc-maçon ; chaque maçon, homme ou femme, (car l'ordre est accessible aux deux sexes) doit avoir eu accès aux mêmes grades de la Maçonnerie johannique comme aux grades supérieurs, avant d'être un membre, un Illuminé, un Adepte de l'Ordre templier.

Les Maçons allemands qui se sentiraient dans les dispositions favorables pour s'affilier à un Ordre de plus, peuvent s'adresser à Londres au Fr.·. Paul Kirmiss, qui est Grand Chancelier Général de l'Ordre des Anciens Francs-Maçons de Memphis et du Rite de Misraïm en Allemagne, etc., etc. La taxe mensuelle est



de 1 mark par mois, avec un versement d'entrée au gré de l'aspirant. L'Ordre posséderait un capital d'environ 30.400 Marks, en titres de rente sur l'Etat.

PROTESTANTISME. — On annonce que le célèbre ex-pasteur protestant Jatho, de Cologne est, gravement malade à la suite d'une blessure au genou. — AIR. 8 février 1913.

LE POÈTE SCHILLER ÉTAIT-IL FRANC-MAÇON ? Les Maçons d'Allemagne, qui ont pour système d'attribuer à la Maçonnerie tout ce qui s'est fait de beau, de noble, de bon dans l'histoire de ce pays, n'ont pas manqué de compter parmi les leurs le poète Schiller, le grand ami du Maçon Gœthe. C'était une erreur ; le nom de Schiller ne se trouve ni dans les Archives de la Grande Loge de Hambourg, ni dans les listes de Francs-Maçons de 1794, de 1801, de 1804, où son nom aurait dû se trouver.

STATISTIQUE MAÇONNIQUE ALLEMANDE. — La Grande Loge *Absalon*, de Hambourg, qui, comme nous l'avons dit, a célébré récemment son 175e anniversaire, s'est accrue de 1.050 membres, dont dix sont devenus membres perpétuels par le paiement d'une somme de 100 marks.

— Pendant l'année 1912, les Grandes-Loges Allemandes ont fondé 13 Loges johanniques, dont 5 dépendent de la Grande-Loge-Mère Nationale *Aux Trois Gerbes*, et 2 de la Grande Loge de Saxe et de la Grande-Loge Mère de la Ligue éclectique maçonnique. Le nombre des Loges allemandes s'est élevé à 539, dont 524 ont leur siège dans l'Empire allemand. De plus, la Grande Loge Nationale de Berlin a créé un chapitre à Mannheim. Enfin, quatre Loges ont été couvertes.

TENDANCES DIVERGENTES DANS LA MAÇONNERIE ALLEMANDE. — Un périodique maçonnique emprunte au *Berliner Bundesblatt*, autre périodique maçonnique plus ancien, quelques considérations sur l'état d'esprit qui se dessine dans certains milieux maçonniques. Voici le passage important : Pendant que l'on redouble d'activité dans les Loges de tous les systèmes, pendant que l'*Union des Francs-Maçons allemands* déploie un zèle digne d'éloges, dans la tâche qu'elle s'est donnée d'entretenir la vie et le mouvement chez les FF.·., il est certains milieux restreints qui se déclarent mécontents de ce mouvement, le jugent insuffisant et voudraient le voir plus énergique encore. On y regarde les principes maçonniques comme des antiquités, des vieilleries qui ont perdu tout contact avec notre époque ; on fait les yeux doux au Monisme, à la Libre-Pensée, on y prône



les tendances franco-latines, qu'on juge être celles du présent et de l'avenir. Ces conceptions sont essentiellement opposées à la Maçonnerie : elles en sont la négation. La Franc-Maçonnerie doit suivre sa voie propre, qui ne la conduira, ni à la Libre-Pensée, ni à l'Occultisme, ni au système des Odd-Fellows, ni à celui des Bons Templiers, ni à la Théosophie, ni à l'Illuminisme.

Autre tendance à combattre : celle qui voudrait faire de la Maçonnerie une *Religion*, destinée à remplacer le Christianisme ».

Wieland Franc-Maçon. — Wieland étant mort le 20 janvier 1813, la Loge à laquelle il appartenait l'*Amalia*, de Weimar, a célébré ce centenaire par une tenue solennelle. Le Vénérable, Herr Ridel, a prononcé un discours dans lequel il a affirmé que Wieland était Franc-Maçon d'instinct, que toutes ses idées sur le bonheur de l'homme, sur la philosophie de la vie, sont maçonniques ; aussi Wieland n'éprouva qu'*in extremis* le besoin de se faire admettre dans la Maçonnerie ; il était âgé de 76 ans. Il mourut bientôt après, et ce fut Gœthe qui prononça l'oraison funèbre de son ami et confrère en Maçonnerie.

Quinze Francs-Maçons portèrent son corps à Ossmannstedt, pour l'y ensevelir auprès de sa femme et de Sophie Brentano. Ce centenaire inspire à un Franc-Maçon élégiaque les lamentations suivantes :

« Wieland, Herder, Gœthe ! Nos héros de la grande époque ! ils appartenaient à la Franc-Maçonnerie, comme lui appartinrent Lessing, et Mozart, et Frédéric le Grand, et Blücher et Fichte. Il y a cent ans de cela ! aujourd'hui, il en est autrement : aujourd'hui, les hommes qui occupent le premier rang dans la Science et dans l'Art, évitent anxieusement tout rapport avec les Francs-Maçons, propagateurs des idées chères à nos plus grands hommes. Oui, ils n'ont plus qu'un haussement d'épaules, un sourire compatissant pour « ces modernes enthousiastes ».

Angleterre

Affiliation tardive. — Nous avons mentionné, dans un numéro précédent, le cas d'un Franc-Maçon qui fit recevoir le même jour ses six fils. Nous pouvons mentionner comme un fait aussi curieux, celui du Fr∴ William Brooke, de Northgate Mount, qui s'est fait affilier le 18 décembre dernier à la Loge Brooke nº 3.008 de Henley (West Yorkshire) à l'âge de 78 ans. On ne peut guère citer que Wieland et Voltaire qui aient attendu aussi longtemps ; Wieland fut affilié à l'âge de 76 ans, et Voltaire, à l'âge de 72.

Comme contre-partie, mentionnons, le Fr∴ Julius Scholl, de la Loge *A la Citadelle allemande* de Duisburg, qui a célébré



le 24 janvier dernier le 60e anniversaire de son entrée dans la Franc-Maçonnerie.

ANTIQUITÉS MAÇONNIQUES. — Dans toutes les Anciennes Loges qui sont sous la dépendance de la Vénérable Société des Francs-Maçons, des Tailleurs de pierre, etc. (Maçonnerie opérative), il y a toujours une vraie pierre taillée, ou un dessin qui la représente ; il est placé dans le centre de la Loge, et la signification en est indiquée dans une leçon qui a pour sujet : *la Pierre mystique*. Une des plus anciennes Loges opératives de la division d'York était la Loge de Hull, no 3. On ne sait en quelle année elle fut fondée, mais elle figure sur une liste publiée en décembre 1668. La pierre qui appartenait à la Loge primitive se trouve actuellement dans la Loge Humber no 57 à Hull. Pour expliquer le sens de cette pierre, il faut la placer à plat sous le G, et au centre de la Loge. La Couronne, comme les emblèmes des trois Maîtres Maçons opératifs doit être placée vers les lettres *wc t*, et les mots *Lux ex Tenebris* vers l'Orient, au lever du soleil. A gauche de la pierre ou illustration est le mot *Chaos*, qui se rapporte au passage de la Genèse, chap. I, v. 1 et 2. La partie plate ou canelée de la pierre représente la « face des eaux » l'esprit de Dieu se mouvant sur les eaux ». Le Globe central est l'Etoile polaire, El Shaddai, Jehovah, Ain Soph, Dieu, l'Etoile des Cieux, l'Absolu, l'Inconditionné, le Je suis. Dans le Seigneur est toute notre confiance.

Le cercle de droite est l'Arche, ou Maçonnerie Rouge, et il contient toute la connaissance des arcs ou ouvrages à surface courbe, c'est aussi la clef du système à 360 degrés qui forment les divisions du cercle. Le cercle représenté figure ici le dessus de l'autel circulaire de la Maçonnerie opérative

Le carré représente le dessus de la pierre angulaire parfaite et tout ce qui est carré dans la Maçonnerie bleue, c'est aussi l'autel carré qui contient tous les angles droits, ou de 90 degrés.

Les deux triangles représentent les autels triangulaires, l'un, qui a sa pointe dirigée vers l'Orient, signifie Evolution, Animal, Végétal, Minéral ; l'autre, tourné pers l'Occident, signifie Involution, Règne élémentaire.

Pour comprendre les quatre autels, il faut qu'ils soient ouverts convenablement par des Maîtres-Maçons du VIIe degré, conformément aux chiffres 1, 2, 3, 4, gravés sur la pierre, et il faut faire une leçon spéciale sur chacun des quatre autels, après quoi chaque autel doit être refermé selon les règles.

Sur le côté droit de la pierre est gravé le mot *ouvert* (open), qui dénote la perfection, comme une Loge de Maître-Maçon est dite parfaite quand elle est ouverte. Les barres en croix, près de la base ou côté oriental de la pierre, représentent les angles droits



de quatre Maîtres-Maçons placés ensemble, et renferment les angles 3, 4, 5, et la clef du diamant du Maçon.

Sur le triangle, on voit trois lettres, une à chaque angle, ces lettres ont du rapport avec le nom de Dieu et avec le nom des trois Maîtres-Maçons qui dirigent une Loge opérative.

Le mot du :

Premier	maître-maçon	est	Chokmah.
Second	—	—	Daath,
Troisième	—	—	Binah.

Cette partie de la description est le sujet d'un accord « triangulaire » entre les Trois Maîtres ; donc l'auteur de cet article ne veut ni ne peut rien en dire sans s'être entendu avec les deux autres maîtres.

Bibliographie. — Publication officielle d'ouvrages maçonniques. — Dans sa séance trimestrielle du 5 mars 1913, la Grande Loge Unie d'Angleterre a dû entendre le Rapport du comité qu'elle a chargé de publier une traduction de l'ouvrage du Dr Ludwig Keller, intitulé : *Die Geistige Grudlangen der Freimaurerei und das offentliche Leben* » (Les bases intellectuelles de la Fr.·. M.·. et la vie publique). Le Fr.·. F. P. M. Schiller, avocat au barreau de Londres, est chargé de cette traduction. Le prix de la publication ne dépassera pas 150 livres St., y compris les droits d'auteur.

Bouddhisme. — Un grand journal de Londres a publié l'annonce suivante :

« On cherche un jeune homme gradué d'une Université anglaise pour aller à Ceylan étudier le bouddhisme et devenir Bhikkou, c'est-à-dire moine Bouddhiste, et revenir ensuite en Angleterre servir en cette qualité. Tous les frais seront remboursés ». — AIR, 5 février 1913.

Centenaire de la Loge de Jersey. — Le 12 février, la Loge de Jersey a célébré son centenaire au milieu d'un grand concours de maçons, et sous la présidence du Fr.·. Colonel Mallet de Carteret, premier Grand-Maître Provincial en Angleterre. Une des particularités de cette fête a été la pose d'un panneau commémoratif où les noms des divers vénérables sont gravés, et où la lettre G est remplacée par la lettre grecque *Gamma*.

Le Doyen des tuileurs. — Le Fr.·. Taylor Ineson a été élu pour la quarante-deuxième fois tuileur de la Loge Scarborough Batley, no 1.214, et il avait rempli cette fonction pendant six ans dans une autre Loge.



l'Eglise et l'Etat. — Le vote de la Chambre des Lords repoussant par 252 voix contre 51 la séparation de l'Eglise anglicane et de l'Etat dans le pays de Galles est accueilli favorablement dans les milieux catholiques, en tant que ce vote est une manifestation pratique contre le mouvement séparatiste qui est anti-chrétien par son principe et par ses chefs. — AIR, 14 février 1913.

La Franc-Maçonnerie anglaise et l'Eglise anglicane. — Le dimanche 26 janvier, une nombreuse société de Francs-Maçons, représentants des Loges du Nord et de certains districts de Londres, s'est rendue à l'Eglise de Saint-Luc, à Islington, et a assisté à un service maçonnique organisé sous les auspices de la Loge l'*Unité*, n° 183, qui a pour Vénérable le Fr.·. John Baker. La partie de l'Eglise réservée aux Maçons offrait un coup d'œil remarquable. Les assistants portaient tous les insignes maçonniques par-dessus leurs habits de soirée, et quelques-uns par-dessus l'uniforme.

La Franc-Maçonnerie au Congrès international de Médecine de Londres. — Le Comité des représentants des Loges médicales de Londres, annonce la tenue d'une Loge où se réuniront les Francs-Maçons médecins qui font partie du dix-septième Congrès international de médecine de Londres. Cette séance aura lieu le lundi 11 août dans le Grand Temple au Hall Maçonnique Great Quen-Street. Le Très-Vénérable Vice-Grand-Maître, Lord Ampthill, ouvrira la Loge à 3 heures du soir. Une note publiée dans les journaux avertit les FF.·. médecins des colonies et de l'étranger qui voudraient y assister de prendre leurs dispositions d'avance.

Le Grand Chapitre suprême d'Angleterre. — Le 7 février 1913, ce chapitre a tenu sa session trimestrielle dans le Freemasona Hall de Londres. Le trône était occupé par le Compagnon J. T. Morland, Grand Surintendant du Berkshire ; tous les dignitaires de ce chapitre étaient présents: notons, entre autres. Lord Kensington, Georges King, Sir E. Letchworth, le major Farguharson, Sir Granville Grenfell. On y a établi le bilan financier du trimestre, qui se solde par un actif de 1965 L. St., et l'on a voté sur les demandes de créations de chapitres, présentées par un certain nombre de Loges, Saint-David, Carnarvon (pays de Galles), Tirhoot (Inde), etc.

La Grande Loge d'Angleterre et l'Expédition du Pole-Sud. — L'ancien Grand-Maitre de cette Société lui a proposé, dans l'assemblée générale trimestrielle du 1er mars 1913, de contribuer pour une somme de 100 guinées à la souscription en faveur



des familles des héros qui ont succombé au retour de l'expédition antarctique.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE. — L'Association pour les Etudes Maçonniques de Manchester a tenu, le 29 janvier dernier, sa dix-septième réunion régulière, à l'Hôtel Victoria ; après l'admission de dix Fr. ·. et d'un Club Maçonnique comme membres de l'Association, le Fr. ·. Geo. Atkirson a donné lecture d'un essai sur une œuvre de Thomas de Quincey, ayant pour titre : *Recherches sur l'origine des Rose-Croix et des Francs-Maçons*, De Quincey n'est autre que le célèbre photographe, auquel on doit *les Confessions d'un Mangeur d'opium.* D'après le conférencier, De Quincey n'appartenait à aucune de ces deux sociétés, et son travail est presque entièrement tiré de l'ouvrage de J.G. Bühle, le professeur de Gœttingue, ouvrage dont cependant il traite l'auteur avec un dédain marqué. C'est donc l'œuvre d'un profane et, de plus, une œuvre de seconde main, à laquelle le conférencier doit ajouter ses propres conclusions, qui se résument ainsi :

1° La Franc-Maçonnerie primitive est née de l'engouement en faveur des Rose-Croix ; leur objet était la magie, dans le sens cabalistique, c'est-à-dire la science secrète transmise depuis la création et mûrie par le Christ ; ils devaient la communiquer quand ils la possédaient, la chercher quand ils ne la possédaient pas, et le tout sous le sceau du secret.

2 L'objet de la Franc-Maçonnerie était représenté sous la figure du Temple de Salomon, temple qui devait être bâti de pierres vivantes, c'est-à-dire d'hommes, et l'art de bâtir avec des hommes est celui qu'enseigne la magie.

3° Les Francs-Maçons, ayant une fois adopté des symboles empruntés à l'art de la Maçonnerie, système auquel ils furent amenés par le langage écrit, ils se mirent en relations avec la Maçonnerie professionnelle, et lui empruntèrent le reste de leur nomenclature.

INSIGNES. LE TABLIER MAÇONNIQUE. — Le Fr. ·. Docteur Hammond a fait, le 1er février 1913, une conférence sur : *Le tablier maçonnique* à la *Loge Royale et Loyale d'instruction*. Le Fr. ·. Hammond, qui est bibliothécaire de la Grande Loge de Londres, nous apprend que, depuis les temps les plus anciens, le tablier fit partie du costume maçonnique, et qu'il était de plus en plus orné à mesure que le Fr.·. s'élevait dans la Société. Les tabliers de la Maçonnerie opérative étaient beaucoup plus grands que ceux que portent aujourd'hui les Fr. ·., et ils étaient en cuir ; la peau des pattes de l'animal était conservée pour former un nœud autour du cou. Dans le célèbre tableau de Hogarth, qui a pour



sujet :« *la Nuit*», on voit Sir John Vale en costume maçonnique avec les bijoux de Maître, le collier et un long tablier. Dans l'Ancienne Grande Loge, les tabliers longs étaient de rigueur ; ils étaient blancs, avec une bordure bleue. L'on en vint ensuite à les faire beaucoup plus petits ; les Fr.·. les ornaient de dessins à leur goût. L'uniformité d'ornementation date du jour où les dessins y furent imprimés, au moyen d'une planche de cuivre gravée. Les tabliers anglais diffèrent par quelques détails de ceux du continent. Les plus anciennes figures du tablier anglais actuel se voient dans un tableau d'Antoine Sayre, daté de 1717. Dans la première Edition d'Anderson (1723) les deux Grands-Maîtres sont représentés sans tablier, mais le tuileur en a un paquet sous le bras, et il en porte un.

L'Institution royale maçonnique pour les Filles. — Une lettre parue dans un magasin maçonnique nous donne les détails suivants sur cette Institution.

Depuis sa fondation, en 1788, 2.472 filles de Francs-Maçons décédés ou tombés dans la pauvreté, y ont été élevées. Les jeunes filles y sont admises de sept à onze ans, et y restent jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Elles reçoivent une éducation complète, mais dirigée dans un sens pratique, et remplissent à elles seules les diverses tâches de l'établissement, qui dès lors n'a pas besoin de personnel domestique. Tout le personnel de l'enseignement et de l'administration est composé d'anciennes élèves. Dans les 23 dernières années, sur 948 jeunes filles qui se sont présentées à l'examen (équivalant à notre certificat d'études primaires supérieures), 911 ont été reçues.

En outre, des bourses de 25 livres par an (500 francs) sont accordées à des jeunes filles que leurs familles veulent garder auprès d'elles ; 294 de ces bourses ont été délivrées pendant les cinq dernières années.

— A l'Assemblée générale de l'Institution maçonnique royale pour les jeunes filles, tenue le 3 janvier 1913, il a été décidé à l'unanimité, sur la proposition du F.·. Sir H. Crawford, de créer trente-une places dans cette institution, comme souvenir de la visite faite par la Reine, et en même temps pour commémorer le 125e anniversaire de la fondation de l'établissement.

En 1887, le nombre des jeunes filles qui profitaient des avantages de cette institution, était de 248 ; en avril prochain, il sera de plus de 500.

Juifs dans les Loges anglaises. — Dans la Loge *Israel*, nº 205, de Londres, a eu lieu, le 28 janvier 1913, au Restaurant d'Holborn, sous la présidence du Vénérable, le Fr.·. Avner



Mark, la réunion annuelle. Cette Loge est composée de Juifs, à en juger par les noms des dignitaires et Francs-Maçons présents à cette cérémonie, les Fr∴ Roco, Goldstein, Goldman, Friedlander, Jeol, Schaverian, Woolf, Akker, et autres. Le F∴ Mark Angel y fit une proposition originale qui fut acceptée, celle que chacun des assistants versât au tronc de la Veuve autant de Shillings qu'il comptait d'années.

— Le Docteur Joseph H. Hertz, qui vient d'être nommé Grand-Rabbin de l'Empire Britannique, est Maçon. Il a rempli les fonctions de Grand Chapelain provincial sous la constitution anglaise à Johannesberg, il y a quelques années, et a déployé un grand zèle maçonnique dans l'Afrique du Sud. Le Docteur Hertz a un frère dans la Maçonnerie. Il est âgé de 38 ans, il est Gradué de l'Université de Columbia, et il est sorti le premier du Séminaire théologique juif de New-York.

La Libre-Pensée dans les Loges anglaises. — Un Magazine de Londres, *The Literary Guide*, publie une lettre datée du 4 décembre, où la Maçonnerie anglaise est accusée d'intolérance religieuse, à cause des restes de déisme qu'elle a fidèlement conservés : voici les passages essentiels de cette lettre :

Londres, 4 décembre 1912.

« Une des forces les plus puissantes dans la réforme politique et sociale a toujours été la Société secrète ou à demi secrète. Je n'ai qu'à rappeler, en passant, les Jésuites et les tribunaux de la Sainte-Vehme. Malheureusement, ces sociétés ont été, en général, du côté de la réaction ; il est même arrivé que des sociétés révolutionnaires sont tombées dans la stagnation, et sont devenues des engins d'oppression. On en trouve un exemple frappant dans la Franc-Maçonnerie.

« Ce fut la Franc-Maçonnerie qui abattit les Bourbons à la fin du XVIII[e] siècle, et le pouvoir temporel de l'Eglise en France, à la fin du XIX[e], et c'est aujourd'hui la Franc-Maçonnerie qui défend la France contre toutes les forces que l'intrigue ambitieuse peut mettre en œuvre.

Mais, en Angleterre, la Grande Loge a rompu toutes relations avec le Grand-Orient de France, il y a une quarantaine d'années, et le Franc-Maçon anglais est aujourd'hui le soutien le plus ferme de la religion dogmatique. Cette attitude a fini par devenir celle de la bigoterie et de l'intolérance la plus intense. On supposait que la Franc-Maçonnerie était une « Fraternité universelle », mais la Grande Loge anglaise refuse actuellement toute tolérance à l'égard de l'immense majorité des autres Francs-Maçons ; elle a même rompu avec des corps qui acceptent ses propres dogmes.

« Cela est fort malheureux, car le système franc-maçonnique — je ne parle ici que des trois grades de l'Art — est une représentation admirablement solennelle des mystères de la naissance, de la vie et de la mort, et



plus, elle constitue une grande école de morale, qui serait très utile actuellement.

« Les Francs-Maçons qui partagent cette manière de voir, ont obtenu des autorités suprêmes, l'autorisation de constituer un nouveau corps. Les rituels ont été débarrassés de l'idée théologique grossière qui satisfaisait les esprits ordinaires dans un temps où Huxley n'était pas encore né, et je me propose d'attirer l'attention des penseurs avancés sur ce mouvement, qui a déjà pour lui la sympathie des principaux corps maçonniques du Continent, et de deux des rites principaux d'Amérique. Les femmes sont admises aussi bien que les hommes. Les lecteurs du *Literary Guide* trouveront, dans les bureaux de cette publication, tous les renseignements nécessaires, en s'adressant à moi.

ARUNDEL DEL RE.

LES LOGES ÉTRANGÈRES EN ANGLETERRE. — La réunion annuelle des six Loges Anglo-étrangères aura lieu le 15 mai à Londres. C'est la Loge *L'Entente Cordiale*, nº 2.796, qui dirigera la séance, à laquelle présidera son Vénérable, le F∴ E. Roehrich.

UNE LOGE DE MARK-MAÇON. — Dans le cours de février 1913, a eu lieu à Dewsbrery la consécration de la Loge de Mark-Maçon, nº 641. Au cours de la cérémonie, le Prévôt Grand Chapelain, Révérend Davies, a fait un sermon sur ce texte du IIe Livre des Chroniques, VI, 40 : Maintenant, mon Dieu, que tes yeux s'ouvrent, et que tes oreilles soient attentives à la prière que je t'adresse en ce lieu ».

LA LOGE DES QUATRE-COURONNÉS. — Cette Loge célèbre ne compte pas moins de quatre mille membres tant résidants que correspondants. Elle a été fondée par le Fr∴ Speth. Cet exemple a été suivi, et il existe actuellement en Angleterre, une vingtaine de Loges dont les membres se consacrent presque exclusivement à des recherches historiques sur la Franc-Maçonnerie. Citons parmi ces dernières la *Loge of Research* de Leicester.

La Loge des *Quatre-Couronnés* a été créée en novembre 1884.

— Le 3 janvier a eu lieu dans le Kings Hall et la Salle du Trône, au Restaurant Holborn, une réunion de près de 600 Francs-Maçons appartenant aux Loges de Tempérance. Ces Loges, le Roi Salomon, Kingsway, Aldwych, Portal et Thomas Proctor Baptie, forment une Fédération ; elles sont les seules sur les trente-trois Loges de Londres qui n'admettent que des membres qui ont pris l'engagement de renoncer entièrement aux boissons alcooliques.

LOGES DE TEMPÉRANCE. — Il s'est créé, à Liverpool, une nou-



velle Loge de Tempérance, qui a été inaugurée, le 8 février, au Masonic Hall de la Loge *La Félicité*, nº 3.632. A la séance d'installation, il n'y a pas eu moins de douze initiations.

Nécrologie maçonnique. — Le 31 janvier 1913, est mort le Comte de Crawford, premier comte d'Ecosse, et chef de la maison de Lindsay. Il fut initié à la Franc-Maçonnerie pendant ses études à l'Université de Cambridge ; il fit partie de la Loge Universitaire *Isaac Newton*, nº 859, depuis le 25 février 1866 ; il était aussi membre de la Loge *l'Harmonie*, nº 255 de Londres ; ce fut le premier Vénérable de la Loge de Lindsay nº 1.335.

Le pacifisme anglais. — Le 24 novembre 1914 sera le centenaire de la période de paix qui a commencé en 1814 entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et qui n'a été interrompue par aucune guerre, malgré des difficultés diplomatiques assez grandes et assez fréquentes, par exemple celle qui a surgi vers le milieu du dernier siècle à propos de la ligne frontière. Cet événement remarquable sera célébré en Angleterre et aux Etats-Unis, et des comités de deux pays vont être formés pour organiser une fête en commun. Le manoir de Sulgrave, séjour des ancêtres de Washington, situé dans le comté de Northampton, sera acheté par le comité anglais et servira de rendez-vous aux américains que cette fête attirera en Angleterre.

La Philanthropie maçonnique. — Dans le cours de l'année 1912, les trois grandes institutions de bienfaisance maçonnique de l'Angleterre, ont reçu une somme totale de 132.024 livres st. Ce chiffre n'a été dépassé qu'une fois, en 1907. Les sommes reçues ont été réparties ainsi :

Institution maçonnique royale de bienfaisance, 45.623 livres st. — Institution maçonnique royale pour les garçons, 43.683 livres st. — Institution maçonnique royale pour les filles, 42.718 livres st.

La Royauté et la Maçonnerie. — Le Roi d'Angleterre vient de faire présent de son portrait à l'Ecole Maçonnique des Filles de Clapham-Junction. L'Ecole possédait déjà le portrait de la Reine, présent qu'elle avait fait après une visite à cette institution.

Statistique maçonnique mondiale, d'après le *Freemason* :

Europe.............	6.546 Loges....	386.725 membres.
Canada.............	888 —	87.180... —
Australie...........	881 —	53.414... —



Egypte.............	20	—	....	500...	—
Liberia.............	8	—	....	250...	—
Etats-Unis..........	14.155	—	....	1.480.495...	—
Amérique Centrale...	224	—	....	10.761...	
Amérique du Sud....	663	—	....	28.187...	—

Le même journal indique approximativement 100 Loges indépendantes, comptant ensemble 10.000 membres, ce qui donne un total de 23.485 Loges et de 2.048.182 Francs-Maçons.

Cette statistique est loin d'être détaillée comme celle que nous donnions en janvier dernier (*janvier* 1913, p. 98).

Les Symboles Maçonniques, une Interprétation. — Le 15 janvier dernier, lors de la réunion d'une loge du comté de Kent, la *Mi-Kent Masters' Lodge* nº 3.173, le Fr.·. Révérend chanoine de l'Eglise anglicane Horsley a fait une conférence sur *le sceau de Salomon et le bouclier de David*, il en a montré l'emploi très fréquent dans l'art cabalistique et dans l'art architectural ; il a soutenu la thèse singulière que l'on devait chercher leur origine dans la distinction des végétaux en Monocotylédones et Dicotylédones, ainsi que dans les beaux dessins si réguliers que forment les cristaux de neige.

Temple de la Loge de Tempérance de Liverpool. — Le 8 février 1913, a eu lieu à Liverpool la consécration du Temple de la Loge de Tempérance. Le journal maçonnique qui nous donne cette nouvelle ajoute ce commentaire significatif qu'un tel événement aurait été fort mal vu il y a quelques années, mais que l'évolution des idées maçonniques l'a rendu possible, et même l'a fait désirer.

Alsace

Crémation. — A la suite de l'agitation en faveur de la crémation, faite surtout parmi les employés, l'évêque de Strasbourg traite lui aussi dans son mandement de carême de cet abus païen. — AIR, 12 février 1913.

— A Strasbourg, la société pour la crémation a organisé une manifestation contre les lettres pastorales des deux évêques de Strasbourg et de Metz sur la crémation. On reproche aux évêques de ne pas s'être contentés d'interdire la crémation aux catholiques, mais de l'avoir réprouvée pour tout le monde et d'avoir dénoncé les défenseurs de l'incinération comme adversaires de la religion catholique. On a voté une résolution disant que la crémation fait partie du mouvement social moderne ; c'est une chose bonne



au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'esthétique et de l'économie nationale ; ses partisans n'ont point l'intention de porter atteinte au dogme religieux, ni à aucune religion. — AIR. 22 février 1913.

Australie

Les débuts d'une Loge dans la Province de Queensland. — La Loge *Leichardt*, n° 932, de Queensland (Australie), a célébré son cinquantenaire, ces jours derniers, par une fête enfantine et un bal. A la réunion qui a précédé ce divertissement, le Fr∴ Sharples a lu un essai sur l'histoire de la Loge, où l'on trouve quelques détails sur ses débuts, presque en pleine sauvagerie. Une petite troupe d'hommes civilisés, qu'avait attirés la découverte de l'or, forma le noyau de cette jolie ville. Parmi les premiers habitants, se trouvaient quelques Francs-Maçons ; ils décidèrent de fonder une Loge, à laquelle ils donnèrent le nom de *Leichardt*, qui a compté 570 membres depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

La Grande Loge de district de Queensland (Australie). — Le 24 décembre dernier, la Grande Loge de district de Queensland a célébré son cinquantième anniversaire, sous la présidence du Grand-Maître de district A.-J. Stephenson, qui a résumé l'histoire de la Loge pendant ces six dernières années. En 1862, cette Grande Loge de district comprenait 4 Loges ; aujourd'hui, elle en compte 93. Avant la clôture de la réunion, le Fr∴ Révérend Pattinson, Grand Chapelain en fonction, fit son entrée, entre deux diacres ; il portait, sur un coussin de velours blanc, un exemplaire admirablement imprimé et relié de la Bible ainsi qu'une équerre et un compas en argent dans de superbes étuis. C'étaient des présents offerts à la Loge par le Vice-Grand-Maître de la Loge de District. L'ouvrage avait été imprimé et relié à l'Imprimerie universitaire d'Oxford, sous les yeux du Fr∴ Baron Barnett.

Autriche-Hongrie

Contre-Eglise. — Les Préparatifs de guerre de la Maçonnerie hongroise contre le Catholicisme. — Nous empruntons quelques détails sur ce sujet à un travail important que Don Carl Hussar vient de publier dans le n° 4 (15 février 1913) de la *Bonifatius-Correspondenz*, qui paraît à Prague depuis sept ans.

Le 3 novembre 1909 eut lieu, dans la Loge l'Union, de Kolosvar (Klausenburg), une séance à laquelle prirent part plusieurs



Loges, et où fut inauguré le mouvement anticatholique, sous sa forme première, la laïcisation. Le Fr∴ Peter Agoston, professeur à l'Ecole de Droit Catholique et Royale, y développa la proposition de la Loge *Saint-Ladislas*, de Nagvarad. Cette proposition était ainsi conçue :

Attendu que le Cléricalisme est le plus grand obstacle au développement du pays et du peuple, et cela : 1° parce que ses dogmes entravent la liberté de la pensée et de la recherche, et qu'il jouit de possessions publiques qui le mettent en état d'exercer une contrainte sur les pères de famille ; 2° parce que le Cléricalisme favorise la disposition naturelle de l'homme à la paresse intellectuelle, et entrave le développement agricole du pays par une culture trop peu intensive, qui se borne à l'emploi des forces humaines et animales ; 3° parce qu'en déclarant que l'aisance est un péché, la pauvreté une vertu, il porte le croyant à l'inactivité ; 4° parce que les écoles cléricales, en insistant principalement sur l'influence de l'au-delà, comme s'il était seul à gouverner ce monde, ôtent à l'homme le sentiment de l'indépendance, parce que l'Etat a besoin de caractères fermes, — parce que c'est dans les écoles catholiques qu'on obtient les résultats les plus faibles, que leur installation est des plus défectueuses, que la durée des études y est la plus courte, bien que les Ecoles catholiques reçoivent les deux tiers de la subvention de l'Etat (ce qui est faux, dit l'auteur de cet article)... parce que le but et la tâche la plus importante de la Maçonnerie sont de répandre, la lumière, tandis que le cléricalisme cherche à répandre les ténèbres.

La Loge de Saint-Ladislas, dans son travail en commun du 1er Mai 1909, a décidé qu'elle regarde la lutte contre le Cléricalisme comme son devoir le plus important. Et selon elle, les meilleurs moyens d'atteindre ce but, sont l'égalité, l'universalité et le secret du vote, l'éducation neutre, et la sécularisation. C'est pourquoi la Loge est d'avis qu'il faut exercer d'abord une action sur la presse dans cette direction ; ensuite, qu'il faut former un comité de membres des Loges qui s'unissent à elles, pour travailler à la conduite de la lutte anticléricale, comité qui devra s'occuper de réunir les sommes nécessaires à la propagande, et en vue de la création d'une Union profane et d'un journal de la jeunesse.

En outre, la Loge *Saint-Ladislas* adresse à toutes les autres Loges l'invitation de n'admettre à faire partie de la chaîne fraternelle que ceux qui seront partisans du suffrage universel, égal et secret, de l'Enseignement neutre et de la sécularisation. »

(Extrait textuellement de l'organe officiel *Kelet* (Orient) livraison de 1909, — par Don Karl Hussar, membre du Parlement Hongrois.



DOCTRINE MAÇ.·. DES LOGES. — Nous n'avons sous les yeux que la fin d'un travail sur la Grande Loge symbolique de Hongrie et son œuvre, mais c'est plus qu'il n'en faut pour en caractériser les tendances et en signaler quelques résultats. Donnons-en donc quelques extraits :

Loge *Progression* de Budapest : On y a discuté le problème de la Franc-Maçonnerie et de la Foi. Le Pasteur Haypal a déclaré, dans une brochure parue peu de temps auparavant, que les pasteurs protestants se verraient bientôt obligés de sortir des Loges, « parce que déjà depuis longtemps les chefs officiels des Loges entretenaient une agitation en faveur de l'athéisme. »

La Loge de *Petroszany*, a pris part à la lutte contre le cléricalisme dans la Vallée de Zsill, et a eu recours dans ce but aux sciences naturelles.

La Loge *Petœfi* de Budapest publie chaque semaine un tract ou une brochure où sont exposées les idées socialistes et athées les plus radicales. Une conférence faite dans la Loge traitait de l'éducation que les Francs-Maçons doivent donner à leurs enfants. Cette Loge est en relations très actives avec l'Union Galilée et avec le Parti Social démocrate. Elle a fait de grandes dépenses pour soutenir l'internat maçonnique.

La Loge *Ebredes*, de Szombathely, presque uniquement composée d'instituteurs, a cherché à entretenir l'agitation dans ce milieu ; elle a gagné à sa cause, dit-on, plusieurs instituteurs des Ecoles confessionnelles ; elle a fait élire député de Szombathely le ministre de la Justice, dont le fils a fait de Ferrer une apologie enflammée.

Loge *Resurrexit* de Kaschau. — Elle s'est occupée de faire composer pour les écoles, des manuels inspirés par les idées maçonniques.

Loge *Losonczy* de Temesvar. — Elle s'occupe surtout des tziganes errants, et a proposé de leur enlever leurs enfants à l'âge de sept ans, pour leur donner une éducation aux frais de l'Etat. Composée presque entièrement de Juifs, elle travaille activement à effacer les traits distinctifs des diverses nationalités de la monarchie.

Loge *Erzlebet* (Elisabeth) de Budapest, favorise les projets de laïcisation, et les tendances radicales, le suffrage universel, mais se préoccupe beaucoup de la réforme intérieure de la Maçonnerie, et selon elle, il faut attacher à la chaîne maçonnique les personnages qui occupent une situation influente dans la Société et la politique. Cinq séances y ont été consacrées à des débats sur la Tactique maçonnique.

Loge *Comenius*, de Budapest, composée surtout d'étudiants radicaux et juifs. C'est d'elle que sont sortis les meneurs du mouvement libre-penseur ; c'est elle qui a organisé à Budapest l'agitation contre les Ecoles confessionnelles.

Loge *Visagonag* (La Lumière) de Ljipest, a fait une active propagande pour l'admission des femmes dans la Maçonnerie, mais a été désavouée



sur ce point par la Grande Loge ; elle a provoqué un mouvement en faveur de la neutralité scolaire, et une vive agitation contre l'ordre des Marianistes.

Loge *Szechenyr* à Sopron. Elle a réussi à faire nommer des Francs-Maçons ou des maçonnisants à la Caisse d'assurance ouvrière, dans la députation de la ville, et a fondé la Maison de Philanthropie, un jardin d'enfants et une bibliothèque populaire ; elle soutient de ses subventions deux journaux, le *Vilag*, et le *Viradas*.

Loge *Tisza* (Marmasosziget). Cette loge se plaint de la forte organisation des clubs catholiques ; elle fait savoir aux aspirants qu'elle est très sévère dans ses choix, et que les « Juifs de village » ne sont pas admis.

Loge *Bethlen-Gabor* à Marosvasarhery. Cette Loge est entièrement maîtresse de l'administration de la ville.

La Franc-Maçonnerie en Hongrie. — Le *Muhlheimer-Volskzeitung* (Gazette populaire de Mühlheim sur la Ruhr, dans un article du 15 janvier nous donne, outre quelques détails déjà connus sur la Franc-Maçonnerie dans l'armée belge, d'autres informations sur la Franc-Maçonnerie dans l'armée autrichienne : « En Autriche, nous dit ce journal, la Franc-Maçonnerie est officiellement interdite, mais elle n'en prospère que mieux dans le demi-jour, et sous une tolérance à demi-officielle, Mais c'est surtout la Hongrie qui est l'Eldorado maçonnique. La Maçonnerie n'y jouit pas seulement de la bienveillance des autorités supérieures, mais encore ceux-là mêmes qui en sont revêtus sont Francs-Maçons ; les Frères y reçoivent les décorations les plus honorifiques suivant leur tour d'ancienneté, nous entendons leur ancienneté dans l'armée maçonnique. Aussi, personne n'a manifesté le moindre étonnement, lorsque l'épouse de l'ancien président du Conseil, Comte Hedervary a offert à la Grande Loge Symbolique un tapis brodé de ses mains, et quand on a entendu le président actuel Von Lukacs déverser à jet continu des éloges sur les Maçons et leur œuvre.

La Loge et la législation du mariage. — La Loge *Philanthropia*, de Raab, a demandé à la Grande Loge symbolique d'émettre un vœu pour que, dans la législation sur l'impôt des successions, l'on fasse une distinction entre les enfants nés dans le mariage ou hors mariage.

Pasteur et Franc-Maçon. — L'année dernière, le pasteur de Mezotur en Hongrie étant mort, le conseil presbytéral demanda un pasteur par la voie des annonces, en indiquant que le candidat qui le présenterait devrait ne point s'affilier à la Franc-Maçonnerie. Un des organes protestants de la région, qui paraît à Debrezin, déclara que cette condition était en opposi-



tion absolue avec l'esprit de la Réforme, et la qualifia de procédé brutal. Il s'en est suivi un procès.

Politique internationale. Ecoles et Socialisme. — On a découvert, il y a peu de temps, un document maçonnique d'une grande importance, qui montre la politique internationale des Sociétés secrètes. On voit par là que la Grande Loge symbolique de Hongrie se tint en contact constant et en correspondance régulière avec les Loges de France, de Belgique, de Portugal, d'Espagne, de Serbie, de New-York, du Brésil, etc. Ce document secret imprimé pour l'usage exclusif des Fr.·. Trois-Points est le « Rapport annuel de la Chancellerie centrale des Loges hongroises ». On y lit ce qui suit : « Les Frères ne se borneront pas à cultiver leurs principes et leurs idées dans les ateliers ; ils devront aussi les propager dans la vie publique. L'avenir de la Société dépend de l'esprit de nos écoles. La lutte pour leur possession décidera à qui appartiendra l'âme, l'esprit, les sentiments, la volonté, les forces des générations futures, et qui dirigera la tendance de l'évolution sociale. Le programme des Loges hongroises devra être de conquérir les onze mille écoles confessionnelles qui existent dans le pays ».

Le Rapport parle ensuite de l'accueil magnifique qu'a reçu Malgalhaes Lima ; il rappelle l'invitation faite par lui aux Maçons hongrois d'aller en Portugal, voir de leurs propres yeux l'œuvre de la Maçonnerie victorieuse. Une partie très considérable de ce Rapport, a trait à la tâche que la Maçonnerie doit accomplir dans les quartiers des villes et dans les familles ; elle se termine par ces mots que nous rapportons textuellement : « Les efforts de la Loge doivent tendre à réaliser sans effusion « de sang les buts suprêmes du socialisme ».

Un profane dans une Tenue de Loge. — Un particulier, qui n'était point Franc-Maçon,a réussi à pénétrer,le 30 décembre, dans une Loge de Presbourg, et a assisté à tout le travail. Une erreur de la poste lui avait procuré une invitation, et sa présence ne fut découverte qu'à la fin de la séance. Le travail avait donc eu lieu sans que les FF.·. eussent revêtus leurs insignes ; autrement la découverte de l'intrus eût été immédiate.

Protestantisme pan-germanique. — Pendant l'année 1912, on a commencé la construction de six nouvelles églises protestantes dans différentes villes. On en a inauguré sept autres et deux chapelles de cimetières. — AIR. 3 février 1913.



Autriche

Conférences Maçonniques et Libre-Pensée. — M. Magalhaès Lima vient de donner plusieurs conférences en Autriche, dans quelques centres de l'Association des Libres-Penseurs. On a remarqué que la police n'a pas semblé s'intéresser à ces conférences, alors qu'elle autorise si difficilement ces sortes de réunions. C'est un indice des progrès de la Libre-Pensée en Autriche.

Le Gouvernement autrichien, dont l'attention était alors absorbée par les soucis de la guerre des Balkans, commence à s'inquiéter de ces conférences du sénateur Portugais, regrettant de ne pas les avoir empêchées.

Grand Duché de Bade

Dépopulation. — Le gouvernement Badois vient d'ordonner une enquête sur la diminution des naissances. Il a prescrit de rechercher si le fait se vérifie seulement dans les classes hautes et moyennes, ou bienaussi dans la classe ouvrière. — AIR, 8 février 1913.

Bavière

Crémation. — Dans les *Munchener Neueste Nachrichten*, du 5 février, organe libéral, un groupe de catholiques proteste contre la lettre collective des évêques Bavarois exposant la doctrine traditionnelle et la discipline de l'Eglise sur la crémation des morts. — AIR, 6 février 1913.

— M. Mayer, rabbin de Ratisbonne, contrairement au mot d'ordre judéo-maçonnique, soutient la thèse posée par la lettre des évêques de Bavière. Il s'appuie sur l'Ancien Testament et le Talmud pour blâmer ceux de ses collègues qui prêtent leur assistance religieuse avant l'incinération. — AIR, 10 février 1913.

Juifs. — Les Juifs de Nuremberg sont divisés en deux camps : les orthodoxes et les libéraux. Ces derniers détiennent le pouvoir. La séparation est difficile, parce que la loi ne reconnaît qu'une seule communauté juive par cercle politique. Les Juifs orthodoxes de Nuremberg, tout en payant leur cotisation à la communauté officielle libérale, ont fondé la société *Adas Israel* avec une maison sociale et un rabbin particulier, mais ce n'est pas une synagogue, bien qu'elle en ait la forme. L'année dernière, le conflit s'est accentué à la suite des *Lignes directives* publiées par les rabbins libéraux, d'après lesquelles le juif n'a presque plus de devoirs religieux. Sur 80 rabbins de Bavière, celui de Nuremberg et trois du Palatinat ont accepté les *Lignes directives*. Les Juifs orthodoxes ne reconnaissent plus les libéraux comme Israélites et considèrent



leurs actes comme nuls. C'est pourquoi on réclame la réforme de l'Edit concernant les Juifs. — AIR, 7 février 1913.

PROTESTANTISME. — Tous les jours des faits nouveaux mettent en lumière la faillite du protestantisme.

L'Eglise protestante est attaquée de deux côtés par les orthodoxes et les adeptes de la « Religion libre ». Les deux pasteurs en chef de Nuremberg MM. Goyer et Rittelmeyer répondent à ces attaques par une plaquette : « *Pourquoi restons-nous dans l'Église ?* ». Pour l'adapter aux temps modernes évidemment. — AIR, 7 février 1913.

Belgique

ARMÉE ET FRANC-MAÇONNERIE. — Nous avons dit dans notre dernier numéro, p. 363, que le ministre de la guerre de Belgique avait interdit aux militaires de faire partie des sociétés secrètes.

Les Loges se sont émues, et la question a été portée devant le Parlement, par voie d'interpellation. De la discussion, qui a occupé plusieurs séances de la chambre, nous extrayons les passages suivants. Ils sont empruntés aux *Annales Parlementaires*, compte rendu officiel des séances du Parlement : [1]

M. COCQ. — Je demande à M. le Ministre de la Guerre si, en insérant dans son règlement du 20 décembre 1912, que les officiers ne peuvent faire partie de sociétés secrètes ou de groupements à caractère ou à tendances politiques, il entend interdire par là la fréquentation des Loges maçonniques aux officiers de notre armée ?

M. Cocq, Grand-Maitre de la Franc-Maçonnerie belge, cherche à démontrer que la Franc-Maçonnerie n'est pas une société secrète.

M. MOYERSOEN. — Permettez-moi une demande, Monsieur Cocq. Ne voudriez-vous pas avoir l'obligeance d'envoyer régulièrement à la Chambre le Bulletin du Grand-Orient ?

M. COCQ. — ...De quel droit exigeriez-vous d'une société qui ne vous demande rien et se conforme à la Constitution et aux lois du pays, qu'elle vous communique ses travaux et les noms de ses membres ?...

Dans un pays comme le nôtre, où la liberté de conscience est un vain mot, il est naturel qu'un grand nombre de Maçons redoutent de révéler leur qualité...

1. L'importance documentaire des discours du F∴ Cocq et de M. de Broqueville nous obligera à les donner *in extenso*.



M. Furnémont. — Ce sont les Loges qui, au Portugal, ont fait la république.

M. Hoyois. — C'est une déclaration à acter. C'est, en effet, la meilleure preuve du fait que les Loges font de la politique, alors qu'on dit qu'elles n'en font pas !

M. Furnémont. — Elles feront la même chose en Belgique, si vous continuez. Si nos officiers avaient du caractère, ils feraient ce qu'ont fait les officiers portugais (*Exclamations à droite.*)...

M. Cocq. —... La Maçonnerie n'est pas, à proprement parler et au sens exact du mot, une association politique... Mais les Loges maçonniques étudient et discutent les questions politiques... Oui, les Loges examinent et discutent les questions politiques. Est-ce la raison pour laquelle les officiers ne pourraient pas y entrer ?... S'il fallait leur interdire tous les milieux où se débattent les controverses religieuses ou politiques, on devrait commencer par leur défendre de fréquenter l'église et d'aller à la messe...

« Prenez garde, Messieurs, qu'un jour des hommes intolérants et sectaires, vous succédant au pouvoir et suivant vos exemples, ne portent la main à leur tour sur les droits sacrés de la conscience des croyants...

M. V. Delporte. — Comme les Loges font en France et au Portugal.

M. Cocq. —... C'est un principe dans la Maçonnerie, de n'imposer à personne aucun dogme, aucun vote, aucune attitude politique déterminée... chacun accomplit comme il lui plaît ses devoirs de citoyen, n'acceptant de mot d'ordre de personne...

M. Cocq. — ...Une association politique a un programme, une charte. La Maçonnerie n'a point de programme. Elle ne formule aucune doctrine précise, elle n'impose aucun dogme, aucun *credo*, aucune opinion, ni politique, ni philosophique...

Les Loges n'ont fait de république nulle part. Ce que M. Furnémont a voulu dire, c'est que des Maçons, — et des Maçons illustres parfois, — ont participé à certains mouvements politiques, voire même à des révolutions... Mais la Maçonnerie n'a jamais imposé à aucun de ses affiliés l'obligation de participer à ces événements et n'y a jamais joué un rôle...

M. de Brocqueville, *ministre de la guerre*. Il me sera tout à fait impossible de donner à l'honorable M. Cocq toutes les satisfactions qu'en bon et dévoué sérénissime grand-maître de l'ordre, il m'a demandées pour la Franc-Maçonnerie belge...

« La liberté d'opinion et de conscience de chacun doit demeurer absolue... Mais, il est certain que, en matière militaire, la conduite de l'officier doit en tout point être compatible avec les devoirs et avec les obligations militaires... Tant que j'aurai l'honneur d'être à ce banc, je ne laisserai pas porter atteinte au principe que je viens d'affirmer... »

Le ministre s'étonne de la demande qui lui est adressée :



Comment peut-on poser pareille question, alors que la circulaire ministérielle dit textuellement :

« Les devoirs de la profession militaire commandent aux membres de l'armée de rester en dehors des polémiques et des luttes de partis et les obligent à s'abstenir de toute manifestation publique de leurs opinions ; ils ne peuvent appartenir à une association secrète ou à un groupement quelconque ayant un caractère ou des tendances politiques.

« Il est loisible aux officiers et aux sous-officiers de faire partie à un titre quelconque de sociétés scientifiques, charitables ou d'agrément sans caractère ou tendances politiques.

« Toutefois,la participation aux travaux de ces associations ne peut avoir pour résultat d'absorber les membres de l'armée au détriment de leurs devoirs ou des occupations de leur métier militaire. »

Cela me paraît très net et très catégorique. Dès lors, j'étais en droit d'être surpris de la question. En effet, j'estime qu'il n'était pas nécessaire le moins du monde de mentionner dans la circulaire susdite les sociétés secrètes, pour que les Loges maçonniques fussent visées, étant donné que la Franc-Maçonnerie, contrairement à ce que semble penser l'honorable M. Cocq, a des tendances très politiques...

Pour le ministre de la guerre de l'an 1913, ce qui importe, ce sont les Loges de l'époque présente, non pas celles d'il y a vingt-cinq ans...

Si vous vous imaginez que, parce que j'ai interdit la fréquentation des Loges aux officiers, je vais me livrer à des inquisitions, vous vous trompez étrangement. Je m'adresse à la loyauté même des officiers, à leur esprit de discipline, et cela vaut beaucoup mieux que toute inquisition...

M. Masson. — On appliquera donc des peines disciplinaires aux officiers fréquentant les Loges.

M. de Brocqueville, *ministre de la guerre.* — C'est évident...

Permettez-moi de vous dire que, dans l'armée, il y a une série de peines disciplinaires, commençant à l'échelle la plus basse et montant graduellement. Il y a un moment déterminé où celui qui délibérément et systématiquement enfreint la discipline, ne peut pas continuer à faire partie de l'armée...

Tous les membres de la Chambre connaissent ce point de discipline militaire, sans laquelle il n'y aurait pas d'armée possible.

M. Devèze. — Les officiers sont prévenus.

Le Ministre montre, par des citations extraites du Bulletin du G.·. O.·. de Belgique, ce qu'il faut penser des assertions apportées par le T.·. Ill.·. F.·. Cocq que la F.·. M.·. ne fait pas de politique.

M. Cocq. — Je ne vous ai pas dit qu'elle ne s'occupait pas de politique. (*Exclamations à droite.*) Je vous ai dit, au contraire, qu'elle examinait toutes



les questions politiques, mais que ce n'était pas une association politique électorale...

M. de Brocqueville continue la lecture de planches maçonniques et ajoute :

« On termine comme d'ordinaire. « Le premier devoir du Maçon, hors du temple, est d'observer scrupuleusement la loi du secret maçonnique». C'est donc cette loi-là que l'on convie nos officiers à observer de la façon la plus rigoureuse, car s'ils ne le faisaient pas, ils seraient voués à toutes espèces de vexations...

M. Vandervelde.— Remarquez que je n'ai jamais contesté que l'on discutait des questions politiques dans les Loges. (*Exclamations à droite*)...

M. de Brocqueville, *ministre de la guerre*.— On voit bien, Monsieur Vandervelde, qu'il n'y a pas bien longtemps que vous êtes entré dans le temple...

Je dis qu'il n'est pas convenable que les officiers se lancent dans les luttes de partis ; il n'est pas convenable non plus qu'ils assistent à des réunions dans lesquelles on se lance aussi carrément dans les luttes politiques, surtout quand ces sociétés imposent à leurs membres un secret aussi rigoureux que le secret maçonnique (*Longues acclamations à droite. — Huées sur les bancs de l'opposition.*)...

Et, Messieurs, la Franc-Maçonnerie n'est pas seulement une association s'occupant de politique intérieure, elle s'occupe aussi de politique internationale...

Quand on me demande : La place d'un officier est-elle vraiment dans une Loge ? Je réponds : Non, à cause de ce qui s'y passe ; non, à cause du caractère secret de cette association ; non, à cause des engagements qu'on est obligé de prendre à certains points de vue, et, notamment, au point de vue du secret sur les délibérations...

Je dois faire, entre le secret maçonnique et certains événements, un rapprochement qui s'impose, si je considère les intérêts de l'armée et les devoirs militaires.

Voici, Messieurs, un passage d'un rapport qui ne manque assurément pas d'intérêt, et dont nous connaissons tous l'auteur :

« Rappelez-vous, dit le rapport, la sensation profonde d'orgueil éprouvée par nous tous, lorsque nous apprîmes, il y a quelque temps, la nouvelle de la révolution portugaise. En quelques heures, le trône était renversé, le peuple triomphant, la république proclamée.

« Ce fut un coup de foudre pour le public non instruit. Mais nous, mes FFF.·., nous savions, nous connaissions l'admirable organisation de nos FFF.·. lusitaniens, leur prosélytisme indomptable, leur activité persévérante et tenace. Nous avions le secret de ce glorieux événement.

« Le jour où notre malheureux pays sera délivré de la tyrannie qui l'opprime, aurons-nous la même satisfaction de nous dire que la Maçonn.·. belge fut l'artisan principal de la libération nationale ? »



Ce sont là les paroles du F.·. Furnémont, gr.·. or.·., à la tenue du Grand-Orient de Belgique, le 12 février 1911...

Devant le pays, je ne crains pas de dire : la place des officiers n'est pas dans ces temples, où l'on travaille à l'ombre et où l'on ne craint qu'une seule chose : la lumière du soleil ! (*Applaudissements prolongés et acclamations à droite.*)...

La place des officiers n'est pas dans les Loges, où il est avéré qu'on fait aujourd'hui de la politique... leur place n'est pas dans les Loges, où certains ont pu se vanter de préparer des révolutions... »

Les déclarations du F.·. Furnémont ont considérablement ennuyé l'opposition. On a essayé de le désavouer. Mais, sous prétexte de les expliquer, il les a maintenues. Voici ce qu'il a dit :

« ...Et alors, j'ajoutais une phrase qui explique encore davantage mon idée : « Si nos officiers avaient du caractère, ils feraient ce qu'ont fait les officiers portugais. » (*Exclamations à droite.*)

Cela veut dire que les officiers à qui l'on défend de faire partie des Loges devraient, d'après moi, constituer des Loges militaires pour aider à renverser le gouvernement qui les prive du droit sacré d'association, droit qui leur appartient au même titre qu'aux autres citoyens. (*Nouvelles exclamations à droite.*)

M. V. Deporte. — C'est un appel à l'insurrection dans l'armée !

M. Ver Heagein. — Cela aussi mérite d'être noté.

Le Patriote, de Bruxelles, écrit au sujet du F.·. Furnémont :

« F.·. Furnémont est une des fortes têtes de la Maçonnerie, qui en fit son « orateur », c'est-à-dire son porte-parole et de la Libre-Pensée internationale, qui en fit son président, et du Socialisme, qui a accumulé les mandats en ses mains. F.·. Furnémont est inattaquable. Il a dit la vérité. Nul n'oserait ni le contredire ni le déboulonner !

« Toute la presse maçonnique, depuis le *Soir* jusqu'à l'*Etoile*, croit se tirer d'affaire en taisant ces propos. »

Sauf quelques rares exceptions, la circulaire du ministre de la guerre a été très bien vue dans les milieux militaires :

« M. de Brocqueville, en édictant cette mesure, a répondu aux vœux intimes de l'armée presque tout entière. Elle a apporté un véritable soulagement parmi le jeune corps des officiers, qui ne se verront plus invités par certains chefs à s'affilier à cette société secrète qu'ils détestent.

« Même soulagement pour plusieurs officiers plus âgés, entrés naguère dans les Loges pour ne pas mécontenter un supérieur et qui n'attendaient



que la première occasion pour en sortir sans courir le risque d'exciter des ressentiments.

« La *Belgique Militaire*, qui ne cherche pas les occasions d'approuver le gouvernement — loin de là ! — donne raison, en cette occurrence, au Ministre de la Guerre :

« Du moment qu'il s'avère que les Loges font des incursions dans la politique, qui doit rester bannie comme une peste de nos rangs, il nous paraît hautement désirable que nos officiers s'abstiennent d'y paraître, comme aussi dans toutes les sociétés créées en vue d'agiter les grelots de la politique.

« Le ministre de la guerre a préféré dissiper le vague qui a toujours régné sur la portée des défenses introduites, chaque année, dans les instructions pour les inspections générales. Il est mieux qu'il en soit ainsi ; car si le gouvernement estime que les loges sont des sociétés secrètes et politiques dont la fréquentation tombe sous l'application des dites instructions, il est plus loyal de le déclarer, afin que chacun sache à quoi s'en tenir. Il est, dès lors, du devoir des officiers maçons, s'il en existe encore dans notre armée, de se séparer des Loges. »

Encore une citation pour montrer l'action néfaste des Loges. On écrit de Tournay au journal *Le XXe siècle* :

« Ici, les Francs-Maçons avaient jeté leurs filets sur le régiment des chasseurs à cheval: figurez-vous qu'un officier de ce régiment présidait dans la loge locale. Peu à peu, la crainte et l'entraînement aidant, une dizaine d'officiers s'étaient laissé enrôler. Il en a d'ailleurs été de même dans d'autres garnisons. Un plan d'ensemble, sans doute, commençait à être exécuté. Au profit de qui ? Demandez-le au F... Furnémont et à ses amis et modèles, les républicains portugais.

« Il était temps de défendre notre corps d'officiers contre de telles entreprises ».

— La Maçonnerie s'est du reste sentie profondément touchée. et les plus calmes de ses défenseurs, perdant toute mesure, prêchent l'indiscipline :

« Au surplus, il n'y a pas à s'inquiéter des menaces de M. de Brocqueville : aucun règlement militaire — car un règlement n'est pas une loi — ne peut efficacement empêcher les officiers de s'affilier à la Franc-Maçonnerie, affiliation qui ne comporte aucun danger pour l'ordre public et qui se concilie parfaitement avec le serment de fidélité à la Constitution et au Roi que prêtent les officiers. Nous mettons M. de Brocqueville, ministre civil de la guerre, au défi d'agir contre les officiers francs-maçons. Comme le disait fort bien récemment un de nos correspondants, la Franc-Maçonnerie

n'a jamais connu de défaites, et ce n'est pas en l'an 1913 que l'on tolérerait dans un pays civilisé, à tendances démocratiques, que l'on interdise aux officiers de l'armée de s'affilier à une association d'hommes probes et libres.

Devant les protestations de la presse catholique, l'*Indépendance* croit devoir expliquer l'article ci-dessus de la manière suivante :

« Le *Journal de Bruxelles* a cru pouvoir conclure de notre article que nous poussions les officiers à l'indiscipline. Il n'y a pas un mot dans notre article qui puisse justifier semblable affirmation. Nous savons, tout comme notre confrère catholique, que la discipline militaire est indispensable et que les officiers doivent donner l'exemple de la discipline ; mais qui donc oserait soutenir sérieusement que le devoir militaire est en cause dans la question qui nous occupe ? Qui donc oserait soutenir que l'affiliation à la Maçonnerie, affaire de pure conscience, est inconciliable avec le devoir militaire ? Qu'a de commun la discipline — et la discipline la plus rigoureuse — avec la fantaisie d'un ministre civil de la guerre qui prétend intervenir par voie de règlement dans les affaires de conscience des officiers ? »

Le journal maçonnique libéral estime que le meilleur moyen de se soumettre à la discipline la plus rigoureuse est,pour un officier, de discuter les ordres, ou mieux « les fantaisies d'un ministre civil de la guerre ».

Décidément la Franc-Maçonnerie crée chez ses adeptes une mentalité très spéciale, qui montre combien M. de Brocqueville a eu raison d'interdire aux officiers et sous-officiers de fréquenter les Loges, où l'on apprend à traiter le devoir militaire comme le rédacteur de l'*Indépendance Belge* et ses amis. Si le Ministre de la Guerre a pu avoir des hésitations au début, il doit être édifié maintenant sur la haute portée et la nécessité absolue de la mesure qu'il a prise. Espérons que l'exemple sera suivi par tous les pays qui ne veulent pas tomber au rang du Portugal ou de la Jeune Turquie.

— *L'Indépendance Belge* dit, dans son numéro du 6 février 1913, en parlant des officiers :

« Leur conscience de catholique, de libéral, de Franc-Maçon, dès qu'ils quittent l'intimité du foyer familial, n'est plus qu'une conscience de « soldat », de soldat « Belge ».

Céla est vrai pour le militaire catholique ou libéral, mais non pour le soldat Franc-Maçon. La conscience de celui-ci n'est pas libre: il a contracté dans la Loge des engagements qui sont opposés aux devoirs militaires.



Cela est si vrai, que, sur le champ de bataille, dans une embuscade ou une reconnaissance, par exemple, l'arme du soldat Franc-Maçon doit se détourner devant le signe de détresse d'un ennemi Franc-Maçon aussi.

L'officier qui appartient à la secte est obligé, par les serments maçonniques qu'il a prêtés lors de son initiation, non seulement d'épargner la vie du F.·. ennemi qui se fait connaître à lui comme Franc-Maçon, mais encore il doit lui laisser la liberté, faciliter son évasion, en un mot, le protéger, et cela au détriment de son devoir de soldat. L'intérêt de la patrie doit être, dans un cas semblable, sacrifié aux principes fraternels de la Secte.

Qu'on ne dise pas que ces engagements deviennent, à la guerre, lettre morte. C'est une grave erreur de le croire. Il y a de nombreux exemples, cités avec complaisance par les historiens maçons, qui prouvent que le signe de détresse d'un F.·. triomphe toujours de la conscience de soldat du Franc-Maçon militaire. Il y a incompatibilité entre les serments maçonniques et le devoir de l'officier appartenant aux Loges.

Cette obligation ne se retrouve nulle part ailleurs que dans la Franc-Maçonnerie. Elle suffit, sans aller plus loin, pour donner à l'officier Franc-Maçon une situation exceptionnelle dans l'armée, à côté de camarades que rien ne lie, si ce n'est le devoir militaire.

Tous les sophismes des Maçons et des maçonnisants ne sauraient prévaloir contre ce fait brutal de l'obligation prêtée dans les épreuves initiatiques.

Conférences. — Signalons les conférences, organisées par la Ligue antimaçonnique, dans lesquelles M. Valentin Brifaut, le vaillant député catholique, a pris la parole, à Verviers et à Gand.

A. Herstal, c'est le R. P. Philippe qui a montré l'action néfaste de la secte, et mis au jour ses machinations diaboliques.

Crémation. — La proposition de loi tendante à voir autoriser la crémation en Belgique vient d'être déposée à nouveau sur le bureau de la Chambre.

On voit que, dans tous les pays, la Secte poursuit le même but, par des moyens identiques.

Ecoles, Neutralité et Boys-Scouts. — La *Correspondance catholique de Gand* étudie le Scoutisme catholique. Elle rappelle l'opinion de M. Valentin Brifaut, qui voit dans le mouvement Boy-Scout un instrument de la Secte contre l'Église catholi-



que. Puis la *Correspondance catholique* fait remarquer que la jeunesse catholique belge était depuis longtemps organisée en escouades de « zouaves pontificaux ».

« Des collèges, des sociétés de Gymnastique catholiques ont leurs compagnies de zouaves pontificaux. On y pratique le code de l'honneur, de la vaillance, de l'amour de Dieu et du prochain, mieux que jamais scout ne saurait le faire ». — AIR. 2 février 1913.

La Grève générale et la Franc-Maçonnerie, — M. V. Brifaut écrit à propos des menaces faites par les socialistes :

« Cette grève générale sera pour le public l'œuvre d'hommes qui sont les chefs avoués du mouvement démagogique. Mais ce qui est intéressant, c'est de constater que leur initiative et les moyens de réalisation nécessaires au succès de l'entreprise, ont été discutés en Loge, secrètement par eux, de commun accord avec ceux que le public, ignorant et abusé, s'imaginait être leurs adversaires naturels et leurs ennemis jurés.

« C'est bien, en effet, « *la Maçonnerie* », comme telle qui, d'après la proposition du Grand-Maître national, « *soutiendra la grève générale de ses deniers* ».

« La Maçonnerie a donc un trésor de guerre tout prêt pour ce genre d'aventures qui peuvent déchaîner sur notre pays les horreurs de la Révolution et de la guerre civile ! D'où vient l'argent ? Qui le donne et qui le garde ?

« Le *Bulletin du Grand-Orient* ne nous fournit évidemment aucun renseignement à cet égard. Mais ce que son compte rendu nous prouve, c'est qu'il n'y a pas eu dans l'assemblée la moindre surprise,et que nul ne s'est levé pour protester parmi les doctrinaires, les industriels, les hommes d'affaires, les magistrats, les hauts fonctionnaires, les officiers de notre armée qui assistaient à la discussion.

« Chez aucun d'eux, nous ne notons un cri d'étonnement ou de révolte, tant tout cela rentre bien dans leur mentalité générale et l'état habituel de l' « esprit maçonnique ».

MALTHUSIANISME. — Il y a quelque temps, *le Peuple* traitait de « solennelles andouilles » ceux qui se permettaient de dénoncer comme égoïstes, lâches et criminelles les odieuses pratiques du néo-malthusianisme.

Aujourd'hui *le Peuple* écrit : « Il n'est que trop vrai, hélas ! qu'à côté de ceux qui ont toutes les raisons d'êtres prudents, beaucoup de gens ont la peur de l'enfant, par manque de courage et par tendance exagérée à vivre dans la mollesse et les plaisirs ».

Puis, se plaçant au seul point de vue qui l'intéresse, il ajoute : « Ce n'est pas avec des émasculés de ce genre qu'on fera la révolution sociale » !

Pourquoi donc, demande *le Patriote* », *le Peuple* public-t-il chaque jour, quantité de réclames payantes à l'intention de ceux qui, « par manque de courage », désirent « vivre dans la mollesse et les plaisirs » ?

— Voir aussi : *Congo*



Brésil

L'Eglise et l'Apostolat positiviste au Brésil. — Un journal du Brésil nous donne de longs détails sur la fondation et les principes de l'Eglise positiviste du Brésil ; c'est un article tendancieux, dans lequel l'auteur cherche à démontrer que l'Eglise catholique et l'Eglise positiviste peuvent avoir les mêmes fidèles. Au lieu de discuter cette thèse plus originale que sensée, nous nous bornerons à quelques détails sur la situation actuelle.

Vers 1878, Miguel Lemos, qui avait commencé dans son pays, et poussé assez loin ses études positivistes, eut la chance de venir à Paris et de s'y perfectionner dans cette philosophie. Il put en même temps obtenir des détails inédits sur la conduite du Maître (*sic*) et sur les procédés déloyaux dont usèrent à son égard Littré et quelques autres. A cette conversion de Miguel Lemos, le peuple brésilien doit la fondation de l'Eglise et de l'Apostolat positivistes du Brésil, dont l'enseignement peut se résumer ainsi :

« L'Amour pour principe, l'Ordre pour base, le Progrès pour fin. »

Ajoutons ce que tout le monde sait : « l'Humanité pour Dieu », et nous aurons un *credo maçonnique* aussi complet que possible.

Il y a donc, au Brésil, une Eglise et un Apostolat positivistes. Le Vice-Directeur est le senhor R. Teixeira Mendès, qui exerce les fonctions dans le Temple de l'Humanité, à Rio-de-Janeiro, rue Benjamin-Constant, n° 74.

Election maçonnique. — Le 1er février, à 8 heures du soir, a eu lieu dans toutes les Loges de l'Orient du Brésil, l'élection d'un Grand-Maître et d'un Grand-Maîtré-Adjoint. Les candidats qui avaient la préférence, aux dernières nouvelles, étaient le Docteur Lauro Sodré, et M. Guimaraes Natal, ministre du Tribunal suprême fédéral, qui remplissent actuellement les mêmes fonctions.

La Libre-Pensée au Brésil. — Dans la dernière session du Comité National de la Libre-Pensée, il a été décidé d'appuyer un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui sera prochainement présenté aux Chambres législatives par le député national Docteur Conforti.

Il a été nommé dans ce but une commission qui organisera



en mars un grand meeting. Pour en assurer le succès, la commission demande l'appui des associations libérales et ouvrières.

Canada

Le Chapitre de Saint-Patrick. — Le Chapitre de Saint-Patrick de Toronto (Canada) a accepté l'invitation qui lui a été faite de visiter quelques Loges d'Europe. Cet été, il rendra visite au Chapitre Royal Arch d'Ecosse ; il ira aussi à Paris, à Dublin et à Londres.

Les emblèmes maçonniques. — Dans son allocution au Grand Chapitre le Fr.·. A. E. Douglass, Souverain Grand-Prêtre du Chapitre d'Arizona, a donné quelques détails sur certains symbolismes maçonniques :

« Certains symbolismes, a-t-il dit, nous viennent d'un passé très lointain. Tels sont, par exemple, les emblèmes qui figurent sur le drapeau du Royal Arch. Ces emblèmes sont : le Bœuf, le Lion, l'Aigle et l'Homme. Dans cet ordre, ils représentent les quatre principales constellations ou portes du ciel, à travers lesquelles passe le soleil pendant les quatre saisons de l'année : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Le Bœuf était, chez les Grecs, le Taureau, et il y a cinq mille ans, lorsque les étoiles furent réparties en constellations, il marqua sans doute la place occupée par le Soleil à l'Equinoxe de printemps, le 21 mars, et fut employé pour indiquer cette époque de l'année. L'Homme est représenté dans notre Zodiaque par le Sagittaire. Les quatre principales étoiles qui se trouvent dans ces portes du ciel, ou tout près d'elles, sont Aldébaran, Régulus, Antarès et Fomalhaut ; elles étaient appelées les quatre étoiles royales du ciel. Nous voyons par là que le drapeau du Royal Arch représente le temple du Ciel, dont ces emblèmes figurent les quatre portes ; ils étaient la clef qui permettait aux anciens de lire l'écriture secrète du ciel, et de connaître l'époque où il convenait de semer, de récolter et d'honorer leur Grand Créateur.

Juifs. — L'influence sociale des Juifs du Canada et dans les Etats-Unis augmente rapidement. Au Canada, l'Association Conservatrice Israélite de Montréal tient deux fois par mois des réunions où des ministres fédéraux viennent parler. — AIR, 18 février 1913.

La Maçonnerie et le Méthodisme. — Les FF.·. de Lunen-



burg (Nouvelle-Ecosse) ont célébré le jour de la Saint-Jean (27 décembre 1912) avec un grand éclat. La Loge fut ouverte à sept heures et demie du soir; l'on se rendit en corps à l'Eglise méthodiste, où un très beau sermon fut prêché sur ce texte (I *Rois*, I, v. 2) : « Sois fort et prouve que tu es un homme », par le Révérend Donald Farguhar. Ce sermon roula sur les devoirs maçonniques. Après l'office, un banquet eut lieu dans la salle de l'Ecole méthodiste, et réunit 211 Maçons avec leurs familles, et, à l'issue de ce banquet, un beau présent fut offert au prédicateur.

Chine

EXPRESSIONS MAÇONNIQUES EMPLOYÉES EN CHINE. — Dans le célèbre écrit canonique intitulé « *La Grande instruction* », et dont le docteur Legge fixe la date au cinquième siècle avant notre ère, nous lisons que le devoir de l'homme consiste à ne point faire à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse, et cela s'appelle appliquer la règle du carré. Mencius (371-288 av. J. C.), disciple de Confucius, enseigne que les hommes doivent user de la règle et du compas, employer la corde à tracer et le niveau pour diriger leur vie. Dans le livre VI de son traité de philosophie, on lit : « Un Maître maçon, en instruisant ses apprentis, doit employer le compas et l'équerre ».

FRANC-MAÇONNERIE. — M. Kuan-You-Kia, envoyé en Europe pour créer un mouvement d'opinion favorable à la République chinoise, est un haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie. Il est à Rome, en ce moment, où il s'est fait photographier au milieu d'un groupe de députés radicaux et socialistes presque tous Francs-Maçons, en compagnie de l'Apostat Romolo Murri. M. Kuan-You-Kia a pour mission de visiter tous les centres maçonniques, comme le fit à la veille de la révolution chinoise son compatriote et F∴ en Maçonnerie Sun-Yat-Sen. — AIR, 20 février 1913.

SECTES ET FRANC-MAÇONNERIE. — La Chine a toujours été le pays des Sectes secrètes. Elles ont subi, ces dernières années, une évolution inaperçue jusqu'au jour où la Révolution a éclaté. Ce jour-là, le monde étonné a pu voir que les vieilles sectes chinoises aux croyances et aux rites étranges, d'un occultisme très ancien, avaient servi à un état-major de Chinois protestants et francs-maçons comme de vrais « diables de l'Occident », si par « Occident », un Chinois peut aussi entendre les Etats-Unis.

En attendant que les vieilles sectes chinoises finissent d'évoluer, même dans leur vie rituelle, en adoptant les symboles judéo-maçonniques des Loges anglaises et américaines de Shanghai, de Canton, etc., il vaut la peine



de rappeler l'intérieur d'un « pavillon » de la fleur rouge », comme on appelle en Chine une Loge maçonnique.

Il faut remarquer, d'abord, que les vieilles sectes chinoises, quoiqu'elles ne soient pas apparemment reliées entre elles, ont pourtant le même rituel, ce qui montre l'origine ou la réforme commune.

A la tête de chaque centre, est un président qui s'appelle « le frère aîné », dont le coadjuteur est le « frère cadet » ou « l'allumeur de l'encensoir ». Le troisième dignitaire est « l'éventail blanc » ou « instituteur ». Un autre s'appelle « la crosse rouge ». Il y a cinq « généraux », et la hiérarchie finit par huit « huissiers ».

On entre dans le salon des assemblées, « le pavillon de la fleur rouge », par un pont couvert de fer blanc [1] et de rameaux verts. Les assemblées ont lieu la nuit, surveillées par deux « frères » gardiens.

Le pavillon a cinq autels dédiés, l'un au dieu de la guerre, le deuxième, à la déesse de l'amour, le troisième, au dieu du foyer, le quatrième, aux cieux, le cinquième, aux cinq « patriarches » fondateurs de la Société. Outre ces cinq autels,il y a une pagode en miniature,une corbeille de fruits, une crosse rouge avec un dragon. Au milieu, sur un trépied, l'inscription : « A bas la dynastie des Tsin ; remplaçons-la par celle des Mhin ». Cette inscription et ce cri de guerre n'ont qu'une valeur symbolique; cela rappelle le serment maçonnique de venger le Grand-Maître des Templiers. Un autre objet curieux est un miroir magique par lequel on reconnaît, à la figure, si l'on est vertueux ou mauvais. — AIR, (*Cahiers Romains*), 23 février 1913.

Congo

MISSIONNAIRES ET FRANC-MAÇONNERIE. — Dans le discours qu'il a prononcé à la chambre, dans la séance du 11 février 1913, M. Cocq, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie Belge, a prononcé les paroles suivantes :

« A l'heure où l'œuvre de civilisation africaine avait besoin de héros, c'est dans la Maçonnerie qu'elle trouva les premiers d'entre eux. Oui, sans cette pléiade héroïque d'officiers maçons et libres penseurs qui s'enrôlèrent à l'appel de Léopold II, la Belgique n'aurait peut-être jamais annexé son immense colonie africaine à la mère patrie. (*Exclamations à droite.*)

« Le nombre des Maçons, officiers et civils, qui sont allés répandre parmi nos frères d'Afrique les bienfaits de la civilisation et dont un grand nombre ont versé leur sang sur le continent noir, est considérable. De ceux que nous pleurons et qui sont restés là-bas ensevelis sous la brousse, de ceux qui sont encore au service de la colonie, je voudrais citer la liste glorieuse, je ne le puis... »

Il faut interrompre la citation pour appeler l'attention du

1. La voûte d'acier des Loges maçonniques. N. D. L. R.



lecteur sur l'hypocrisie du G.·. M.·. de la F.·. M.·., qui ne voulant pas démasquer les agents de la secte, ajoute avec des trémolos dans la voix :

« parce que je ne sais pas s'ils n'ont pas laissé ici des parents, des femmes, des sœurs, des enfants qui, dénoncés à votre haine, tomberaient sous le coup de la persécution cléricale. (*Très bien ! sur tous les bancs de l'opposition.*)

« Si vous connaissiez comme moi cette légion de maçons intrépides et généreux, vous salueriez avec respect les noms de ces héros, dont beaucoup sont tombés là-bas pleins de jeunesse et d'avenir pour servir leur patrie ! (*Très bien ! Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

« Ce que le pays saura... ».

Si on lit froidement ce passage, en laissant de côté la phraséologie grandiloquente, chère aux orateurs de la secte, et voulue par la thèse que soutenait le F.·. Cocq, on aperçoit l'aveu du rôle joué par la Franc-Maçonnerie au Congo.

Elle s'est emparée de la Colonie et, comme le disait un article de l'*Ami de l'Ordre* de Namur, cité dans notre dernier numéro, p. 374, la Loge est souveraine maîtresse au Congo.

Et pour y asseoir sa domination sans aucune contestation, elle veut en chasser les missionnaires.

Nous trouvons dans les *Annexes aux Annales parlementaires de la séance du mardi* 11 *février* 1913, p. 123, la curieuse lettre suivante adressée à M. Vandervelde, qui a été reproduite par toute la presse belge. Nous en avons déjà parlé dans notre numéro d'avril 1912, p. 317 :

« Rutshuru, le 10 juin 1909.

« Monsieur le député et T.·. C.·. F.·.,

« J'ai reçu votre f.·. p.·. de février avec le plus grand plaisir, et je vous en remercie de tout cœur...

« Vous me demandez des renseignements sur les régions que j'ai traversées. Je vous les donnerai en toute sincérité, si j'ai le plaisir de faire votre frat.·. conn.·..

« Pour ce qui est de la région dans laquelle je me trouve, voici rapidement... mes opinions personnelles :

« Missions : sont malheureusement très en progrès, surtout parmi les soldats et travailleurs. Auprès des indigènes, peu de chose, si ce n'est sur la rive W du lac Albert-Edouard...

« Dernièrement, le sergent (indigène) de garde avait empêché les indigènes d'un village situé à une demi-heure du poste de jouer du « tam-tam »



et de danser pour la nouvelle lune. Il avait frappé deux individus, et je lui ai infligé une punition très forte. Le lendemain, j'ai réuni tout le personnel et ai dit : « Le sergent a eu tort, parce que le « tam-tam » à la lune est une religion, comme celle de Dieu, et chacun est libre de croire ce qu'il veut. Le « tam-tam » a autant de valeur que le « Baba yango, mama yango iko ko magrubo » (Notre père, notre mère, qui êtes dans les cieux).

« Un sous-officier européen a répété la chose aux Pères et il paraît qu'ils auraient fait une plainte contre moi. Mais comme cette plainte devra passer hiérarchiquement par les mains du F.·. Olsen, qui a voyagé avec vous, je n'en ai cure. Nous sommes au kivu quatre F.·. (Olsen, Stoops, Hausen et moi) et deux candidats.

« J'espère que vous garderez ceci comme personnel et que, si vous parlez de ce que je vous dis à l'une ou l'autre personne, vous ne citerez pas mon nom. Par le temps qui court, il pourrait m'en cuire.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le député et j.·. c.·. f.·. m.·. c.·. l.·. p.·. c.·. a.·. n.·. d.·. u.·. m.·. q.·. v.·. s.·. c.·. et a.·. l.·. h.·. q.·. v.·. s.·. d.·..

G. Wangermée, Capitaine de la force publique, Rutshuru.... »

Questionné par M. Hoyois, le ministre répond, qu'après avoir prescrit une enquête, il attend le retour du capitaine pour statuer.

Voici quelques extraits de la presse belge, choisis entre beaucoup d'autres qui documenteront nos lecteurs sur la question de la lutte poursuivie par la Franc-Maçonnerie contre les missionnaires catholiques :

« On sait que l'anticléricalisme maçonnique poursuit au Congo, avec une implacable obstination, son opposition irréductible à l'œuvre sublime des missionnaires. Les envoyés de l'Evangile y sont aux prises avec les suppôts de la Loge ; l'ennemi s'acharne à jeter l'ivraie du scandale sur la terre ensemencée par la parole divine, arrosée par les sueurs des apôtres. Dès l'origine, la Franc-Maçonnerie a regardé notre colonie africaine comme son fief, elle le dispute à l'Eglise avec la connivence d'agents de l'Etat et elle entend y régner en maîtresse.

« Les progrès de l'évangélisation n'ont fait qu'exaspérer la haine satanique des affidés de la Loge. Nos missionnaires ne sont pas cinq cents au Congo, et déjà sur ce sol ingrat, ravagé par d'abjectes superstitions, par une dégradation séculaire, s'épanouit une jeune Eglise de couleur, qui groupe dans ses communautés deux cent mille chrétiens et catéchumènes. Ah ! certes, il a fallu du sang pour féconder les sillons du champ de l'apostolat, et la brousse homicide garde deux cents de ces apôtres qui, en vingt ans, ont sacrifié leur vie à la conversion des âmes. Cette aube radieuse de la civilisation chrétienne sur le continent noir et ce spectacle d'héroïsme donné



persévéramment par nos religieux et nos religieuses ne cessent d'irriter des adversaires jaloux et d'attiser leur sombre fureur.

« Ils vengent la Maçonnerie humiliée, par la persécution. Ils persécutent bassement, lâchement, par l'arme de la calomnie. Ils ont entrepris une vaste campagne dont le but est de déshonorer le missionnaire, et ils s'y emploient avec les ressources variées que l'Etat leur offre bénévolement par ses agents de la magistrature et de l'administration.

« Sans parler de multiples escarmouches, et pour ne signaler que les agressions éclatantes, on se souvient qu'en 1905, la fameuse commission d'enquête trouvait le moyen de lancer l'insulte aux missions en les accusant d'exploiter l'enfance. Une réponse collective, émanant de tous les chefs religieux, écrasa la calomnie sous la force imposante de cette manifestation unanime.

« La Loge battue ne désarme pas. On revint à l'assaut. En 1912, Vandervelde, documenté par le substitut Leclercq, partait en guerre contre les fermes-chapelles des jésuites du Kwango, et l'impudent rhéteur essayait de les flétrir du haut de la tribune nationale par une assimilation ordurière avec les tenanciers de mauvais lieux.

« Pour le coup, la haine, souvent sagace, fut mauvaise inspiratrice. Les consciences catholiques s'insurgèrent, l'indignation souleva le pays ; on fit rentrer dans la gorge à l'insulteur ses outrages indécents et, pour bonne part, le triomphe du 2 juin fut la réponse de la Belgique chrétienne à ces odieuses provocations.

« Encore une fois, la défaite n'abattit pas l'ennemi obstiné, résolu à étouffer dans la boue l'œuvre de la civilisation catholique du Congo. L'exécution du plan satanique se poursuit.

« La Loge a juré de détruire ou d'enrayer l'œuvre civilisatrice. L'ennemi du missionnaire, c'est cette espèce particulière de crocodiles qu'on appelle le franc-maçon. La tsé-tsé qui attaque ces braves ouvriers de l'évangélisation, c'est la calomnie, destinée à leur transmettre par sa piqûre la trypanosomiase du dégoût et du découragement. Accaparement de l'enfance, exploitation des ménages chrétiens : tels furent les premiers griefs imaginés pour travestir odieusement cet admirable système des fermes-chapelles, embryon de villages chrétiens.

« Quand ces premières manœuvres furent déjouées, on imagina la persécution administrative, la guerre de vexations à coups d'épingle, et elle dure encore. Puis, on ourdit, avec des raffinements de cruauté, la campagne de diffamation dont chaque courrier nous apprend les progrès. On ne compte plus les victimes de ces attentats maçonniques. C'est le R. P. Van den Besselaer, accusé d'avoir crucifié un indigène ; c'est le R. P. Leenaers, accusé en plein Parlement d'avoir fouaillé une jeune fille qui se refusait à son caprice ; c'est le R. P. Cambier, chargé, pour ses noces d'argent apostoliques, des pires infamies ; c'est un Père jésuite, traité de même sorte après vingt ans d'Afrique, et dont la presse va s'occuper.

« Faut-il le dire ? Toutes ces accusations se sont lamentablement effon-



drées,et la fange de la calomnie,sans atteindre au front les victimes,est retombée sur les accusateurs et leurs complices.

« Mais la Loge ne désarme pas. Se targuant de l'impunité, elle continue à baver sur la robe blanche du missionnaire et à paralyser son œuvre. Elle fait tant et si mal que le jour de Noël, cent petites filles ont déserté la mission de Kisanta, et cet exode mettrait à nu les basses intrigues de certains fonctionnaires ! »

Ceci est pris dans la lettre d'un missionnaire :

« Ils sont assez nombreux, les anciens missionnaires du Congo, actuellement en résidence en Belgique. Les uns n'attendent, pour repasser la mer, que le rétablissement d'une santé ébranlée ; d'autres ne repartiront jamais : l'organisme est frappé à mort,et il ne leur reste qu'à faire le douloureux et quotidien sacrifice de leurs ambitions pour la conversion d'une terre où ils n'aborderaient que pour mourir.

« Or, ceux qui espèrent, comme ceux qui n'espèrent plus, connaissent aujourd'hui une angoisse à laquelle, missionnaires catholiques d'un pays catholique, ils étaient en droit de compter qu'ils échapperaient. C'est que, plus précises à chaque courrier, de nombreuses lettres leur parviennent de là-bas, qui s'accordent toutes à signaler le même péril : la Franc-Maçonnerie,dont l'action sourde se devinait depuis des années, redouble d'efforts pour enrayer et annihiler, si possible, l'œuvre d'évangélisation chrétienne...

« Les faits tout récents qu'on signale actuellement, démontrent non pas le ralentissement, mais le développement plus audacieux que jamais des procédés employés par la Secte: c'est l'exhortation éhontée faite aux chrétiens adultes pour les ramener à la polygamie ; c'est l'action tantôt sournoise, tantôt ouverte, pour provoquer la fuite des jeunes chrétiens et des jeunes chrétiennes ; c'est l'espionnage continu des missionnaires pour les dénoncer à la justice d'une manière injustement vexatoire, comme le prouve une série bien connue de non-lieux ; c'est un plan concerté de calomnies contre les missionnaires pour les ruiner dans leur réputation et dans leur vie privée.

« Sans doute, on a dit aux missionnaires:« Réclamez en haut lieu...; l'on vous fera justice ». Ils le font, je ne sais s'ils le feront encore !

« Lorsqu'on a bien voulu procéder à l'examen des plaintes, on leur a répondu :« Les dispositions des agents sont excellentes à votre égard... ils ne vous veulent que du bien ». Résultat : classement de l'affaire... L'agent méritait plus créance que le missionnaire.

« Devant ces manifestations d'impuissance dans la répression des ennemis de l'apostolat catholique, on nous permettra bien de regretter que parfois le titre de franc-maçon semble, au Congo, conférer un droit à plus d'égards, de ménagements et d'équité. Et qu'on nous pardonne d'avoir songé plus d'une fois que mieux vaudrait peut-être,si pareil régime ne nous défend pas et ne défend pas notre œuvre, renoncer à chercher là-bas, une mort pré-



maturée et nous dévouer ici pour la Belgique,qui,elle,ne rejettera pas notre effort et notre bon vouloir.

« Aussi avons-nous applaudi de tout cœur à la création de la « Ligue pour la protection et l'Evangélisation des noirs ». Elle a son œuvre à faire : elle la fera !...

« De cette Ligue,qui compte dans son sein des députés et des sénateurs, qu'une voix s'élève pour protester du haut de la tribune parlementaire et dénoncer une odieuse tactique qui — nous le sentons tous — sera maîtresse au Congo demain, si la peur ou l'aveuglement lui accorde cette fois encore le bénéfice du silence ou de l'amnistie.

« Qu'on pardonne à un missionnaire une émotion que comprendront du moins ceux qui ont partagé son existence ! Il en coûte plus de s'embarquer la seconde fois : les illusions sont tombées, qui adoucissaient les déchirements du premier départ. Qu'on nous laisse croire du moins et espérer que ce second sacrifice peut avoir encore son utilité et qu'il nous restera sur le sol africain un autre rôle à jouer que celui de la victime de la secte maçonnique, impuissante pour le bien des noirs. C'est leur cause,et non la nôtre, que nous plaidons, et serait-ce trop enfin que de prétendre à travailler et à mourir au milieu des nègres pour gagner leurs cœurs à la Belgique et leurs âmes à Dieu » !

Les passages suivants sont extraits de lettres émanant de S. G. Mgr Roelens, vicaire apostolique du Haut-Congo :

« J'ai été obligé de constater par l'examen de la situation et des faits, que le gouvernement est, dans les circonstances actuelles, impuissant à tenir l'œuvre des missions à l'abri des sourdes menées des loges et à la préserver des tracasseries souvent dissimulées, quelquefois ouvertes, toujours très habiles de ses adversaires. J'ai été obligé de constater que les règlements et usages administratifs empêchent, de fait, le gouvernement de réprimer, dans bien des cas, les attaques hostiles qui se produisent. J'ai été obligé de constater que bien souvent, les missionnaires eux-mêmes sont impuissants à défendre leur œuvre et à faire valoir efficacement leurs droits devant le tribunal de l'administration. Je suis forcé d'en conclure qu'en conscience, les missionnaires sont obligés de protéger leur œuvre contre l'animosité croissante et chaque jour plus puissante de leurs adversaires par un autre moyen, s'il y en a un. Or, je suis convaincu que ce moyen existe : c'est l'appel à l'opinion publique... »

« La déclaration de guerre des Loges belges aux missions du Congo n'est un secret pour personne. Les Francs-Maçons, très nombreux et puissants au Congo, auraient-ils, en s'engageant au service de la colonie, renié leur fidélité aux loges ?...

« Personnellement, je n'ai adressé à l'administration qu'une seule plainte écrite. La façon dont l'enquête officielle a été conduite et la conclusion qu'elle a eue, m'ont enlevé toute envie de recommencer.



« Pendant plus de deux ans, des employés de la colonie ont pu, sans être inquiétés, ennuyer les missionnaires par des tracasseries répétées, et s'efforcer de leur aliéner l'esprit des populations indigènes. »

Si l'on veut être, une fois de plus, édifié sur la loyauté maçonnique, il n'y a qu'à méditer les lignes suivantes :

« Au mois de février de l'année dernière, un missionnaire est accusé au Parlement d'avoir enfermé un jour et une nuit une jeune fille et de l'avoir fait fouetter. Le 25 du même mois, le *Journal de Charleroi* reproduit cette accusation dans un article qu'il intitule : « Sadisme clérical », et il ajoute ce commentaire :

« A quelle soumission cette malheureuse jeune fille avait-elle refusé de se plier ? Toutes les suppositions sont permises. Le fait réel est que le prêtre a fait saisir la jeune fille, l'a fait coucher par terre devant lui, toute nue évidemment, et lui a lui-même donné des coups de fouet. »

« Le Père rentre en Belgique, est mis au courant de ces faits et envoie au *Journal de Charleroi* un « droit de réponse », où il prouve que non seulement il ne s'est pas rendu coupable de sadisme, mais qu'il a été traîné devant le tribunal et insulté par les feuilles anticatholiques de la mère-patrie, pour avoir simplement voulu protéger une jeune fille, une enfant de 11 ans, contre la lubricité d'un blanc.

« La feuille socialiste, toujours soucieuse de la justice et du droit des faibles, n'insère pas cette réponse, et le Père trouve que cela ne vaut pas la peine de lui intenter un procès, parce que son innocence va être bientôt prouvée par l'arrêt du tribunal de Stanleyville. Et, en effet, quelques mois après, le bon Père est acquitté, mais aucun journal, ni de droite ni de gauche n'en dit un mot, les premiers parce qu'ils n'ont reçu aucune communication, les autres parce qu'ils n'ont pas le moindre souci de rétracter leurs calomnies et leurs mensonges. Cela en aurait pourtant valu la peine, car les enquêtes ont prouvé que l'accusateur avait acheté les témoins.

« Et le député qui avait porté l'accusation à la tribune? La justice et la simple honnêteté exigeaient de sa part une rétraction, mais il n'en a plus soufflé mot. Les députés catholiques, qui étaient au courant de cette affaire comme de beaucoup d'autres, n'ont pas voulu recommencer ce débat, lors de la récente discussion du budget colonial, et tout le monde s'est tu.

Pourquoi voudrait-on, après cela, que nos ennemis abandonnent la lutte ? La magistrature est littéralement entre leurs mains; qu'ont-ils à craindre » ?

Le *Littoral d'Ostende* écrit à la date du 30 janvier 1913 :

« Il y a, dans les milieux catholiques, une très vive agitation à l'heure actuelle, par suite des menées maçonniques au Congo, contre les missionnaires. L'action maçonnique est beaucoup plus puissante dans la colonie qu'en Belgique même. Cela tient à ce qu'une bonne partie des fonctionnaires



congolais se recrutent en des milieux où les idées et la morale maçonniques ont facilement accès.

« Les nouveaux venus, qui ne sont pas affiliés, deviennent l'objet des sollicitations de la Loge dès qu'ils ont pris pied sur le bateau. Arrivés à Boma, ils ont déjà reçu toutes les instructions nécessaires pour servir utilement la secte. La Franc-Maçonnerie n'aime pas se déployer au grand jour ; au Congo, grâce à la difficulté des communications, grâce à l'absence du contrôle, elle peut agir beaucoup plus librement qu'en Belgique. L'administration coloniale lui accorde d'ailleurs une tolérance et une liberté d'allures qu'on ne s'explique point...

« Une ligue vient de se fonder en Belgique pour la protection et l'évangélisation des noirs. A sa tête,on voit figurer les plus beaux noms de Belgique, les d'Ursel, les de Liedekerke. Pour ses débuts, cette Ligue a pris vigoureusement la défense des missionnaires...

« On n'aura pas de cesse que le gouvernement ne mette fin aux manœuvres de la Franc-Maçonnerie contre les missionnaires, manœuvres qui risquent de compromettre l'avenir même de la civilisation africaine, si elles ne sont efficacement entravées. »

— Le ministre des colonies, M. Renkin, n'est pas très approuvé par les catholiques dans sa couverture de son personnel africain contre les plaintes des missionnaires. — AIR, 24 février 1913.

Ecosse

La Grande Loge d'Ecosse. — La Grande Loge d'Ecosse a tenu, le 6 février 1913, sa réunion trimestrielle dans le Hall maçonnique d'Edimbourg, sous la présidence du Grand-Maître, Marquis de Tullibardine. A cette séance, on remarquait la présence de Sir Charles Dalrymple, Baronnet, ex-Grand-Maître, du Lord Provost Inches, Grand-Maître du District de Natal, du Fr.·. Norman Mackean, ex-Grand-Maître de Gibraltar, du Fr.·. Sir Richard Mackie, ex-Grand-Maître de la Nouvelle-Zélande, district sud, du Fr.·. Révérend Cameron Reid, Grand Chapelain, et du Fr.·. Révérend G. Christie, second Grand Chapelain.

Des Chartes ont été accordées à des Loges nouvelles, celle d'Auchenflower, dans la localité du même nom, située dans le Queensland (Australie) ; celle de Nilhisdale Saint-Paul, à Moniaive, dans le Comté de Dumfries (Ecosse). Le rapporteur a donné quelques chiffres sur la statistique de la Grande Loge : de 1800 à 1912, elle a reçu 402150 affiliations, soit une moyenne annuelle de 3.559. En 1912, ce nombre a été de 12.702. On a déli-



béré ensuite sur la question de nommer un Grand Bibliothécaire qui aurait le soin de la Bibliothèque et du Musée.

La Grande Loge Ecossaise et les affaires d'Orient. — Lors de la réunion trimestrielle de la Grande Loge Ecossaise, dont nous venons de parler, son comité l'informa de la mort de Joachim, patriarche de Constantinople. Le comité saisit cette occasion pour rappeler l'accueil empressé fait par le patriarche au Fr.·. Rawe, des Loges *la Turquie* et *le Logos*, lorsque celui-ci vint lui apprendre l'assassinat de l'Archevêque de Crevene en Macédoine, et pour exprimer la douleur de la perte que l'Eglise Grecque avait éprouvée par la mort du patriarche.

Une Loge Jacobite. — Une des plus anciennes Loges d'Ecosse est la Loge de *Forbes* n° 1, à Rosehearty, dont la charte date de 166 ans. Deux ans après avoir vu les espérances des Jacobites détruites par la défaite de Culloden, Lord Pitoligo fonda cette Loge, qui porte le nom de sa famille. Le pays était alors dans un état de désordre dû à la guerre civile, en sorte que les archives de cette Loge ne commencent qu'en 1755 ; mais elle est restée fidèle à ses usages, et le 7 janvier est un grand jour de fête pour la petite ville de Rosehearty, car ce jour-là, quelque temps qu'il fasse, la Loge sort en procession, se déploie en rase campagne pour être passée en revue, puis, précédée d'un joueur de fifre, parcourt les rues de la ville. Le 7 janvier dernier, une centaine de Fr.·., dont quelques-uns étaient venus de pays lointains, accomplirent cette cérémonie.

Egypte

L'enseignement maçonnique a Alexandrie. — Jusqu'à ce jour, l'éducation des enfants européens d'Alexandrie avait été confiée presque uniquement aux Frères français des Ecoles chrétiennes. Depuis peu de temps, des Francs-Maçons de diverses nationalités y ont fondé une école dite *Ecole laïque*. L'instruction morale a pour objet la morale en général, dans le sens maçonnique, sans distinction de religion, et l'amour des hommes. On reçoit gratuitement dans cette école les enfants pauvres, et on ne fait payer aux autres qu'une très faible rétribution. L'Ecole a actuellement 150 élèves, et est soutenue par des contributions volontaires. Le Fr... Fuchs, d'Alexandrie, afin de faciliter l'enseignement maçonnique aux enfants de langue allemande, a



composé pour eux un petit livre intitulé : *Moderne Freimaurerische Reden* » (Discours maçonniques modernes).

Espagne

Les Boys-Scouts Espagnols. — Les Catholiques d'Espagne, pas plus que ceux de France, ne se sont laissé séduire par les apparences: ils ont flairé dans les Boys-Scouts une filiale maçonnique, contre laquelle ils font une active propagande. Et pour ne pas s'en tenir à la polémique, ils ont organisé une section de jeunes explorateurs catholiques. L'Evêque de Barcelone leur apportera le concours d'un mandement, et le P. Luis Comin celui de sa parole.

Les Boy-Scouts en Espagne. — Mgr Laguarda, évêque de Barcelone, a publié une déclaration relative aux Boys-Scouts, qui a été envoyée aux curés de toutes les paroisses du diocèse : en voici les conclusions :

1° Le Saint-Siège n'a pas encore prononcé de jugement sur l'institution de Boys-Scouts, telle que l'a établie le Général Baden-Powell. — 2° Le cardinal Secrétaire d'Etat a envoyé, au nom du Saint-Père, l'approbation et la bénédiction pour une œuvre de Boys-Scouts catholiques, organisée en Belgique, et dénommée *les Boys-Scouts catholiques*. — 3° Le conseil diocésain de Paris, dans sa séance du 27 décembre, a approuvé à l'unanimité une proposition du cardinal Amette ainsi conçue : « Considérant que les « jeunes catholiques ont à leur disposition dans nos œuvres, pour « leur formation morale et patriotique, les éléments pour les « exercices physiques et de sport, avec des organisations suffi- « santes et complètes ; Considérant que la commission diocé- « saine des patronages a recommandé une grande réserve à l'é- « gard des groupes dénommés Boys-Scouts, le comité diocésain « demande à l'unanimité que jusqu'à nouvel ordre les jeunes « gens de nos œuvres s'abstiennent d'adhérer aux dits groupes. » « 4° Une disposition analogue a été prise par l'archevêque de « Rouen et les directeurs des patronages catholiques de Lille. — « 5° Nous désirerions la création de groupes de Boys-Scouts net- « tement catholiques, et qui se déclareraient catégoriquement « tels. — 6° Nous croyons avantageux que les directeurs et pré- « sidents d'œuvres sportives diocésaines, dont heureusement « nous avons une grande variété, les perfectionnent et les com- « plètent, et adoptent, selon l'opportunité, les méthodes positi-



« vement utiles qui existent dans l'institution anglaise. — 7°
« Nous désirons que les pères et les maitres catholiques, fassent « inscrire leurs enfants ou élèves dans les Sociétés catholiques « qui présentent ce caractère ».

Les Exploradores (Boys-Scouts) espagnols. — Dans une lettre adressée à *la Epoca* de Madrid, le secrétaire-commissaire général des *Exploradores* Espagnols proteste vivement contre les accusations précises et les soupçons qui ont été émis à leur sujet. Il dit entre autres choses :

« Nous n'essayons pas, comme le disent élégamment nos adversaires, de *donner un chat pour un lièvre...* Notre prospectus indique clairement que nous n'admettons que *ceux qui* remplissent leurs devoirs envers Dieu. En conséquence, non seulement notre règlement permet à ceux d'entre nous qui professent la religion catholique (et je ne parle pas des autres religions, parce que je ne les connais pas) d'entendre la messe, de se confesser, de communier, mais encore il leur en fait un devoir. Aussi notre Société a-t-elle obtenu l'adhésion et l'approbation de prélats éminents, comme l'archevêque de Tolède, les évêques de Sion, de Madrid, d'Alcala, de Jaca ».

L'auteur de cette lettre ajoute, ce qui est sujet à vérification, que les Boy-Scouts anglais, tels qu'ils ont été organisés par le Général Baden-Powell, sont si peu une création maçonnique, qu'on voit figurer dans leur comité d'honneur les archevêques de Cantorbery et d'York, les évêques de Carpenter (*sic*), de Kensington, de Salisbury, (tous dignitaires de l'Eglise anglicane) et que l'archevêque (catholique)de Westminster, y joint le grade de *capitaine*.

Cette singulière lettre, où le caractère confessionnel des *Exploradores* espagnols est si vaguement indiqué, est signée Teodoro de Pradier, secrétaire-commissaire général des Exploradores Espagnols, et publiée dans la *Epoca* de Madrid à la date du 13 février 1913.

Aussi le *Siglo futuro* écrit-il sous ce titre : *Une nouvelle société secrète* :

Les Exploradores de *España* dans une déclaration que publie *La Epoca*, déclarent qu'ils ne sont point *Maçons*, puisqu'ils s'engagent « à remplir leurs devoirs envers Dieu, ce qui est le principal et le plus solide élément de l'éducation morale... et que ceux d'entre eux qui professent la religion catholique sont auto-



risés formellement par le règlement à assister à la messe, à se confesser, à communier, que même ce règlement exige l'accomplissement de ces devoirs comme une condition indispensable ».

« Très bien, dit le journal qui nous apprend l'existence de cette Société, mais alors pourquoi ne point se dire catholiques ?

« Les mêmes *Explorateurs*, dans le document cité plus haut, disent que, parmi les jeunes gens qui les composent, il en est dont les pères sont républicains, socialistes, libéraux, conservateurs, etc. Donc il pourra s'y trouver des non-catholiques, sans que le règlement interdise leur entrée. S'ils sont catholiques, qu'ils se conforment à la recommandation de l'Evêque de Barcelone, par une déclaration explicite que les *Exploradores* sont catholiques par leurs règles et leur but. »

Est-ce que les *Exploradores de España* seraient cousins-germains des *Eclaireurs de France* de M. Chéradame ?

Les Congrégations missionnaires et le recrutement. — L'ordonnance royale relative à l'application des articles 237 et 238 de la Loi en vigueur sur le recrutement a donné lieu à tant d'interprétations diverses, en ce qui concerne l'application aux Ordres religieux, qu'il est bon de la préciser et d'en indiquer l'esprit :

« Seront seuls exempts du service militaire, les individus appartenant aux Congrégations missionnaires qui étaient autorisées antérieurement au 29 juin 1911, et en conséquence, ils seront employés à des fonctions spéciales pendant tout le temps correspondant à la durée du service militaire, fonctions qui devront être en rapport avec leur profession ».

Il est clair que ces fonctions ne seront pas les exercices militaires. La date fixée du 29 juin 1911 a été choisie de façon à exclure de l'exemption du service militaire actif cinq Congrégations, les Esculapiens, les Marianistes, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Maristes et les Salésiens. On voit que le choix porte sur des Congrégations enseignantes, et qu'il révèle une tendance à mettre le gouvernement espagnol, monarchique, au niveau des Républiques voisines.

Congrès International de l'Education populaire. — On dit que ce Congrès, qui devait se tenir à Madrid, a été ajourné, et l'on ajoute même qu'il n'aura pas lieu. La secte qui avait, grâce à la complicité du gouvernement, pris ses mesures pour y avoir la majorité, proteste. Partout et toujours la



Franc-Maçonnerie concentre ses efforts sur l'organisation de l'école et l'éducation. Elle réussit souvent à s'en emparer. AIR, 10 février 1913.

— Le bruit qui courait sur l'ajournement est confirmé. L'ordre royal a paru le 7 février sans fixer de date. La Franc-Maçonnerie a sans doute jugé que l'œuvre n'était pas à point. C'est partie remise. AIR, 11 février 1913.

La Défense Catholique. Ecoles. — Le 6 février 1913, a eu lieu, au *Centre de défense sociale* de Madrid, une très nombreuse réunion catholique. Elle avait pour but de constituer une ligue pour défendre l'enseignement catholique dans les écoles et s'opposer par tous les moyens légaux au laïcisme qui menace de se généraliser. Deux commissions ont été nommées, l'une exécutive dont font partie le vicomte de Val de Erro, comte de Las Almenas, Casal y Retamoso, duc de la Vega, marquis de Castellanos, Don Rafael Gordon, et Don Pedro Abellan ; l'autre commission, qui est technique, s'occupera des questions professionnelles et de l'organisation de l'enseignement.

L'enseignement religieux dans les Ecoles publiques. — Le bruit court que le gouvernement prépare un décret relatif à l'enseignement religieux dans les Ecoles primaires. On ajoute que ce décret sera la réalisation du passage de la déclaration ministérielle du Comte de Romanones, « disant que l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est point obligatoire dans les écoles ».

Contre l'Ecole neutre. — Le 2 mars. a eu lieu à Madrid, dans les salons du journal de Madrid le *Debate*, une réunion en vue de combattre le laïcisme qu'un décret royal veut introduire dans l'école primaire. Le Señor Herrera, directeur de ce journal, a dit que cette réunion avait pour but principal la préparation d'un meeting monstre, en un local suffisamment spacieux. Puis, on lut de nombreuses adresses d'encouragement ; l'un des orateurs qui prirent la parole est un représentant de la *Jeunesse Jaimiste*, qui déclara que si les catholiques se montraient énergiques, ils empêcheraient le régime scolaire neutre de prendre pied. Le Señor Llasera, au nom de la *Jeunesse conservatrice*, tint le même langage. L'assemblée vota d'acclamation les résolutions suivantes : Demander l'ouverture immédiate des Chambres, car on est certain que le ministère actuel n'est pas viable ; envoyer une adresse aux députés pour les informer, que s'ils votent des lois contraires aux vœux des catholiques, ceux-ci leur refuseront



à leur tour leurs votes ; créer des écoles normales de maîtres chrétiens ; enfin télégraphier leur adhésion au Pape et à l'archevêque de Valladolid.

Nouvelle Loge a Madrid. — Le Grand-Orient d'Espagne, dans sa séance du 20 janvier 1913, a autorisé la création à Madrid d'une Loge nouvelle appelée Loge *Condorcet*, inscrite sous le nº 343 dans les Registres généraux des Ateliers symboliques actifs, conformément à la mesure prise le 18 du même mois par le Grand Conseil de l'Ordre.

Cette Loge nouvelle a été installée avec toute la solennité ordinaire le 27 janvier ; la cérémonie a été présidée par le Fr∴ Morayta, Grand-Maître, qui se trouvait de passage à Madrid. Des discours y furent prononcés par les Vénérables des Loges *Iberica* et *Batoniana*, ainsi que par le Fr∴ Morayta.

Le Protestantisme en Espagne. — *La liberté de conscience maç∴.* — Le 23 janvier 1913 a eu lieu au théâtre Romea, dans la Ville de Ferrol, un meeting protestant organisé par M. Francisco Oviedo et ses amis, venus tout exprès de Madrid. L'un des orateurs a longuement parlé du soldat protestant Pablo Fernandez, qui, malgré les règlements militaires encore en vigueur, a refusé de s'agenouiller pendant la messe, affaire qui a fait grand bruit, et qui a été regardée comme un affreux attentat à la liberté de conscience. Du reste, le soldat a été dispensé de subir sa punition. Francisco Oviedo a terminé la séance par de vives attaques contre le cléricalisme, contre l'intolérance religieuse de l'Espagne, qui, selon lui, déconsidère ce pays aux yeux de l'étranger. Puis, la réunion a décidé d'adresser au gouvernement une dépêche pour l'inviter à établir la liberté de conscience.

Relations avec le Saint-Siège. — En présentant ses lettres de créance, M. Calbeton, ambassadeur à Rome, a insisté, en langage diplomatique, sur la nécessité pour le Saint-Siège de se conformer à la politique moderne du Gouvernement de M. Romanones. Le Pape a répondu, dans un langage ferme et élevé, que le Saint-Siège était tout disposé à faire les concessions que les droits de l'Eglise de Dieu et le bien des âmes permettent d'accorder à un gouvernement catholique, respectueux des engagements concordataires. AIR, 5 février 1913.

Le service militaire et le clergé espagnol. — Sait-on en France que la Loi Espagnole sur le recrutement n'exempte pas



les séminaristes du service militaire, et que, même en ces derniers temps, on a reproché au comte Romanone de n'avoir rien fait pour en modifier les articles 237 et 238, qui assuraient aux membres du clergé sous les drapeaux quelques égards et quelques menus privilèges nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux ?

Etats-Unis

UNE ANNONCE MAÇONNIQUE. — Nous trouvons dans un journal de la Maçonnerie américaine une annonce curieuse, pour ne pas dire typique : « Un Frère qui appartient à tous les Corps Maçonniques désire trouver un emploi dans n'importe quel travail ou *comme clergyman*. Connaît la comptabilité ».

ARMÉE ET F.·. M.·. — EVASIONS MAÇ.·. EN CAS DE GUERRE. — Le *Freemason*, dans son numéro du 28 décembre 1912 rapporte une anecdote déjà vieille, mais bien propre à prouver que, pour les Francs-Maçons, les lois de la guerre font place aux lois maçonniques. On le savait déjà par l'étude on la Revue a montré les Frères aidant les prisonniers de guerre à s'évader. Laissons la parole à l'intéressé.

« Mon père servait dans la guerre civile et appartenait au 144e régiment formé des volontaires de New-York. Il faisait partie de la Loge bleue de Downsville, n° 464, et il avait été élevé au premier et au second degré quand la guerre éclata. Il partit pour son pays sans avoir atteint le rang de Maître. Il eut le malheur d'être fait prisonnier aux environs de Savannah. Pendant son séjour dans une prison sudiste, il réussit à communiquer avec ses amis, et demanda que la Loge de Savannah, par déférence pour les Frères du Nord, lui conférât le grade de Maître. Une nuit, mon père fut tiré de prison et conduit dans la salle de la Loge de Savannah. Ce fut un événement remarquable. Mon père portait son uniforme en haillons, preuve de sa sympathie pour la cause du Nord ; tous les sièges étaient occupés par des officiers sudistes. Ils étaient d'un côté opposé dans une lutte à mort, mais ils étaient Frères Maçons. Ce fut là et alors que mon père fut élevé au sublime grade de Maître, et acclamé comme un Frère et un ami par ses ennemis. Mais ce n'est pas tout : la même nuit, mon père s'échappa de sa prison et rejoignit ses compagnons du Nord. Quand j'interroge mon père sur son évasion, il répond avec un sourire mystérieux



« C'est une évasion, soit ; mais pas une évasion dans le sens ordinaire de ce mot. Cette nuit-là, des hommes entrèrent dans ma prison, me firent monter en bateau et m'emmenèrent à quelque distance. Alors, ils me firent débarquer en territoire neutre. Quels étaient mes libérateurs ? C'est leur secret. Mais je sais fort bien à quoi je dois attribuer ma délivrance ».

Armée et F.·. M.·. sur le champ de bataille. — Peu de temps après la guerre de Sécession parut une Biographie d'un personnage qui y avait pris part et y était arrivé au grade de colonel, un certain Mosby, d'ailleurs pas connu. Plusieurs de ses soldats ayant été passés par les armes, Mosby ordonna qu'en représailles, le même nombre de soldats de l'Union seraient fusillés. Quand les prisonniers furent arrivés au lieu d'exécution, l'un d'eux fit le signe de détresse. L'officier qui commandait le peloton, le capitaine Mountjoy, reconnaissant un F.·., le remplaça par un autre prisonnier, ce qui causa à Mosby un violent accès de colère ; l'auteur de ce récit, rencontrant Mosby, l'interrogea sur ce fait ; et Mosby lui répondit : « J'ai été sur le point de faire fusiller Mountjoy. »

Les bals maçonniques aux Etats-Unis. — Un journal maçonnique, daté du 15 février, annonce que les Dames de la Maçonnerie de *Zuhrat* (un ordre maçonnique de femmes) donneront leur bal annuel de charité, le 22 février, dans le temple maçonnique de Minneapolis. Le comité d'organisation avertit que l'on ne tolérera pas la danse nouvellement devenue à la mode, dite la *ragdance* (ou danse en guenilles).

La Bible maçonnique en Voyage. — *La Bible maçonnique Voyageuse*, qui est partie de Chicago, il y a trois ans pour faire le tour du monde, est arrivée à Utique (Etats-Unis) le 12 février, sous l'escorte d'un train complet de FF.·. de la Loge *Syracuse*, nº 501. Elle a été portée à la Loge *Orientale* nº 224, avec le cérémonial impressionnant qui est de règle dans ces circonstances. Après les cérémonies de la Loge, un banquet a été servi dans l'arsenal de l'Etat.

Au cours de sa route, la Bible s'est reposée sur les autels des Loges à Chicago, Dayton, Cincinnati, Columbus, Springfield, Adrian, Detroit, Buffalo, Rochester et Syracuse. Sa prochaine destination n'est pas encore décidée.



CASUISTIQUE MAÇONNIQUE. — Un magazine maçonnique américain se pose et résout les questions suivantes :

Une Loge peut-elle posséder un cimetière et vendre des concessions à ses membres pour l'entretien du terrain ?

— Réponse : oui, pourvu que toute idée de spéculation soit écartée.

La charte de notre Loge est très vieille, et il a été décidé qu'on la tiendrait dans un coffre-fort à l'épreuve du feu. Serait-il illégal d'en faire une copie qu'on garderait dans la salle de réunion, et ce duplicata rendrait-il nos réunions légales ?

— Réponse : faites faire un duplicata par la Grande Loge, si votre original est détruit, et en attendant ayez le coffre-fort, où vous mettrez charte et procès-verbaux.

LE CHAPITRE DES CHAPEAUX. — Des recherches très savantes sur ce sujet ont abouti à ce résultat que la manière de porter le chapeau, ou de l'ôter n'est point un symbole. Dans un livre intitulé : *Jachin et Boaz*, daté de 1814, il est question d'un certain endroit du cérémonial, où le Maître se couvre. Dans un autre ouvrage, daté de 1768, intitulé : *Salomon en toute sa gloire*, se trouvent des illustrations où les FF.·. en loge sont coiffés de leurs chapeaux.

Le défunt F.·. Speth nous apprend que, dans un vieux questionnaire, on trouve ce qui suit : « Où le Maître porte-t-il son chapeau ? — Réponse : Au support que lui a donné la Nature ». Dans les temps anciens, le Vénérable gardait son chapeau en signe d'autorité. En Allemagne, ce symbole a dégénéré, et en Loge, les Frères gardent leurs chapeaux en signe d'égalité.

Si important que soit le chapitre des chapeaux, on nous excusera de ne pas le traiter dans toute son étendue, comme l'a fait le magazine maçonnique auquel nous empruntons ces détails.

COMMENT ON VOTE DANS LES LOGES ANGLO-SAXONNES D'AMÉRIQUE. — Les renseignements qui suivent proviennent de la Grande Loge de Washington.

Dans le Wisconsin, il faut l'unanimité des votes, tant pour l'affiliation que pour la promotion à un grade. Dans l'Iowa, l'unanimité pour la promotion; les deux tiers, si le demandeur a quitté une autre Loge moins d'un an auparavant, ou s'il réside depuis moins d'un an dans le ressort de la Loge ; quatre voix négatives



le rejettent, si le demandeur n'est point affilié à une autre Loge, ou s'il réside depuis plus d'un an sur le territoire de la Grande Loge. Toutes les autres juridictions des Etats-Unis exigent l'unanimité.

Les Grandes Loges de Saskatchewan, de Manitoba et d'Alberta, limitent le nombre des voix négatives à deux, mais permettent aux Loges de demander l'unanimité. La Grande Loge de la Colombie anglaise en exige trois. Les Grandes Loges de la Nouvelle Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard exigent l'unanimité.

Commerce de grades maçonniques. — Georges E. Holt, qui exerçait la profession de colporteur de grades maçonniques. (c'est-à-dire de certificats de ces grades) et qui avait opéré pendant cinq ans à San Francisco et aux environs, a été arrêté pour avoir extorqué des sommes variant de 15 à 30 dollars, à des gens crédules, qu'il investissait, pour ce prix, de grades maçonniques divers. Les escroqueries avaient été signalées dès mai 1908 par un mazagine maçonnique, le *Trestle Board* ; mais il les avait continuées pendant tout le temps qu'il ne passait pas en prison pour quelque délit de droit commun. Après avoir vendu un titre de Vénérable (worshipful Master) à un certain Murray, pour le prix de 20 dollars, il fut arrêté et fit au Fr∴ Filmer, Grand Secrétaire de la Grande Loge de Californie, des aveux par écrit. Comme il a une femme et trois enfants, on a consenti à le mettre simplement sous « probation », c'est-à-dire sous une surveillance qui le laissera libre d'exercer une profession honnête.

Les défauts de conformation. — Un journal maçonnique américain nous apprend que les Loges des Etats-Unis veillent très scrupuleusement à ce qu'on n'admette aucun aspirant présentant un défaut de conformation physique. « Très souvent, dit-il, les commissions d'enquête font subir au candidat un examen corporel des plus minutieux, pour s'assurer qu'il est un homme capable d'accomplir tout ce qu'on peut exiger de lui (*sic*).

Eglise et F∴ M∴. — Le règlement de la Grande Loge du Connecticut contient un article en vertu duquel tout catholique romain qui désire se faire affilier doit être averti que : « le « système et la règle de son Eglise lui interdisent de faire cette « démarche ; que les serments maçonniques ne lui permettent « pas de révéler les secrets maçonniques au confessionnal, ni



« ailleurs ». Si ces réserves ne l'arrêtent pas, sa croyance religieuse ne peut être alléguée comme motif de refus.

ENSEIGNEMENT. — Les milieux protestants demandent que la lecture de la Bible soit obligatoire dans les écoles publiques. Les millionnaires juifs, surtout à New-York, veulent qu'on ne parle pas de Notre-Seigneur, même dans les cantiques de Noël. Les rationalistes et les matérialistes exigent l'école strictement areligieuse, ou mieux antireligieuse. Tout cela au nom du libre Evangile, du libre ghetto et de la liberté de conscience. AIR, 7 février 1913.

EXAMENS MAÇONNIQUES. — Il s'agit ici d'un examen qu'on fera subir au Fr.·. pour s'assurer qu'après avoir reçu le *Dignus es intrare*, il n'a point démérité. Voici, en effet, une résolution qui a été votée par la Grande Loge d'Arizona à sa dernière séance annuelle : « Tout Fr.·. qui aura été élevé au grade de Maître, devra subir, six mois après avoir été reçu, un examen sur la Leçon du troisième degré, soit en loge ouverte, soit devant la commission régulière d'examen, et le Maître (c'est-à-dire le Vénérable) devra veiller à l'application rigoureuse de cette règle ».

Il y a donc des Francs-Maçons qui n'apprennent pas leurs *leçons*. Il y a même des Loges qui ne font pas leurs *devoirs*. Le Conseil d'administration de l'*Alpina* a envoyé aux Loges de son obédience une circulaire où il leur dit qu'il ne leur enverra plus de sujets à traiter, parce que les Loges négligent tout à fait de s'en occuper, ou n'envoient que des travaux peu satisfaisants : le dernier sujet n'a été traité que dans sept Loges, et cinq d'entre elles s'en sont acquittées d'une manière insuffisante.

FÊTES MAÇONNIQUES COMMÉMORATIVES ET AUTRES. — Nous nous bornons à signaler ici celles de ces réunions qui sont le plus remarquables par leur importance, ou par quelque trait particulier. — C'est d'abord la trente-quatrième réception annuelle de la plus forte des commanderies du Temple, à New-York, qui a donné dans le Grand Salon de l'Hôtel Waldorf-Astoria, une soirée à laquelle assistait l'élite de la société américaine ; toutefois, notons que le bal ne fut pas la seule distraction de cette soirée ; elle s'ouvrit par une revue que passa le Fr.·. William J. Beamish, Grand Commandeur de cette Commanderie ; les évolutions, dont plusieurs étaient des plus compliquées et des plus difficiles, furent exécutées avec un ensemble parfait, qui témoignait de l'habileté des instructeurs. La Commanderie, si bien dressée à faire l'exercice militaire dans une salle de bal, est



la Commanderie de Palestine n° 18, la plus nombreuse de l'Etat de New-York. Le costume du Grand-Maître est d'un caractère tout militaire.

Passons ensuite à la plus ancienne des Commanderies de l'Etat de New-York, qui donna sa première réception en 1810. Ainsi que la précédente, elle vit la belle société de New-York accourir à son bal, toujours à l'Hôtel Astoria, et le Commandeur Louis N. Donnatin passa sous la voûte d'acier formée par les anciens Grands-Maîtres de cette Commanderie, qui est la Columbian n° 1.

La fortune d'une Grande Loge. — La Grande Loge de Pensylvanie possède une fortune, placée en titres de rente, de 3.887. 391 dollars, soit environ 16 millions de francs. C'est la Grande Loge qui a le plus bel établissement, et qui a créé la bibliothèque maçonnique la plus riche qui existe aux Etats-Unis, et probablement dans le monde entier.

La Franc-Maçonnerie californienne. — Les Francs-Maçons de San Francisco espèrent que la 64e réunion annuelle de la Grande Loge de Californie, en octobre 1913, fera époque dans leur histoire. Les réunions de la Grande Loge auront lieu pour la première fois dans le splendide édifice maçonnique, dont la construction sera alors achevée. Pendant toute la semaine qui précédera l'ouverture, le Temple pourra être visité par le public. L'inauguration en règle aura lieu le lundi soir 13 octobre, et sera accomplie par le Grand-Maître, le Fr∴ William Parker Filmer.

On a prévu dans ce palais maçonnique des locaux pour une bibliothèque qui n'existe pas encore, mais que l'on espère pouvoir créer, grâce à la libéralité et à l'opulence de la Maçonnerie californienne.

Un Franc-Maçon de marque. — Un peu de statistique pour rire. — Le samedi, 25 janvier 1913, a eu lieu, à l'hôtel Astor, la 41e fête annuelle des Vétérans Francs-Maçons ; elle fut très brillante et très gaie, malgré l'âge et le poids considérable de quelques-uns des membres de cette société. Le *Masonic Standard* a jugé bon de conserver le souvenir de ces détails ; il nous apprend donc que les membres de cette société maçonnique pèsent en tout 39.909 livres (anglaises), ce qui fait une moyenne de 176 livres, leurs âges réunis forment le total de 14.396 ans.

ce qui fait 62 ans en moyenne ; que le doyen de ces patriarches est l'oncle Jimmy Wenman, âgé de 89 ans, comme individu, et de 64 comme Franc-Maçon. Le président de cette société, William Homan, est un philatéliste distingué, l'inventeur de la carte-lettre avec réponse, et ce fut lui qui proposa de faire du Président Taft un Franc-Maçon, et ce fut lui qui remplit le rôle d'orateur dans cette cérémonie, qui eut lieu le 18 février 1909 à Cincinnati. Il est le représentant de la Grande Loge du Pérou auprès de la Grande Loge de New-York.

Les Fraternités de la Lettre grecque. — M. Georges M. Hoaglin, dont le fils était étudiant dans une Université de l'Ohio, a présenté à la législature de cet Etat un Bill qui frappera d'une amende de 25 à 100 dollars (100 à 500 francs) tout étudiant qui, après le 1er septembre 1913, fera partie d'une Fraternité ou d'une Sororité. Si ce Bill devient une loi de l'Etat, il aura pour effet de supprimer les chapitres de l'Université de l'Etat d'Ohio, à Miami, et de l'Université de l'Ohio, où ont été fondées les Fraternités *Beta Theta Pi, Phi Delta Theta*, et *Sigma Chi*. Ces trois institutions possèdent des immeubles valant plusieurs milliers de dollars, où elles logent leurs membres.

Encore les Fraternités et les Sororités. — Un fort mouvement se dessine dans l'opinion publique contre les Fraternités de la Lettre Grecque qui se sont formées depuis assez longtemps dans les établissements d'enseignement supérieur, et qui ont gagné même les écoles de jeunes filles. Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, les bureaux scolaires de plusieurs Etats de l'Union ont dû procéder à des enquêtes qui leur ont révélé les ravages du mal, et les ont décidés à adopter des mesures radicales. Dans certains Etats, ils ont formellement interdit toute association de ce genre ; dans d'autres, ils se sont d'abord restreints à exiger que les procès-verbaux des réunions fussent soumis aux autorités universitaires, que l'accès de ces mêmes réunions fût permis au principal, ou à l'un des professeurs.

Les étudiants américains, avec ce sans-gêne envers la loi qui caractérise leurs compatriotes, ont décidé de résister et de manifester leur mécontentement par des actes d'indiscipline, « *We will worry* » ont-ils dit, ce qui ne peut se traduire plus exactement que par le mot qu'emploient nos « potaches » nous ferons du *chahut*. Quelques extraits des journaux américains suffiront



pour indiquer le caractère de ce mouvement et de cette résistance. Mais il faut noter un fait essentiel : Dans plusieurs Universités, et surtout celles qui sont établies à la campagne, les Fraternités, longtemps tolérées, ont créé des locaux, construit des édifices, y ont établi des salles de réunion ou de sport. Les autorités se trouvent donc en présence de faits accomplis, qui rendront leur tâche des plus difficiles. Passons maintenant à nos extraits.

Le 31 décembre de l'année dernière, un membre gradué de l'une des Fraternités a suggéré l'idée de faire admettre les étudiants dans des clubs qui auront la même composition que les Fraternités, et qui fonctionneront comme elles. La surintendante du *Board of Education*, Mrs Young, semble avoir vu dans cette proposition un moyen subreptice de perpétuer les Fraternités, et elle s'est refusée à donner un acquiescement définitif.

Le *Board of Education* va déclarer une guerre impitoyable aux Fraternités et aussi aux Sororités. On n'admettra aucune excuse, on n'acceptera aucun moyen terme. Les principaux ou principales des collèges seront tenus pour responsables de toute infraction.

Les membres des sociétés secrètes se montrent toutefois peu disposés à prendre au sérieux ces menaces et ces mesures, qui sont un peu pour répondre à leur attitude, telle qu'elle est définie par leur promesse de « faire du chahut ».

Mistress Young a lu au comité du Bureau d'Education de l'Etat de New-York, une lettre qu'elle se propose d'adresser aux directrices des Ecoles supérieures. Elle leur demande de lui envoyer les résultats de leur enquête personnelle sur les parties de thé, de fumerie, de sauteries, qui ont été organisées pendant l'hiver.

Le Bureau d'Education de New-York, dans sa séance du 8 janvier, a décidé à l'unanimité de supprimer toutes les Fraternités et Sociétés secrètes dans les Ecoles supérieures.

Les parents des jeunes filles qui appartenaient à des sororités ont déclaré que si les mesures qui suppriment ces sociétés n'étaient pas mises à exécution, ils feraient tous leurs efforts pour amener la suppression des établissements eux-mêmes.

Le surintendant du Bureau d'Education de Philadelphie a ordonné la dissolution de toutes les Fraternités, mais comme on



croit qu'elles cherchent à se réorganiser en dehors des Ecoles, il a rédigé un règlement dont voici quelques articles :

1° Tout étudiant ou étudiante devra fournir, à une époque déterminée de l'année, et à toute réquisition du principal, l'indication par écrit de toutes les organisations, en dedans et en dehors de l'Ecole, auxquelles il ou elle est affilié, et qui ne sont point des associations religieuses.

2° Aucun étudiant ne pourra faire partie des organisations qui auront été désapprouvées par la Faculté ou la surintendance.

3° Seront désapprouvées toutes les sociétés

a qui seront secrètes de leur nature.

b. qui possèdent des salles de club.

c. qui ont des relations interscolaires.

d. qui, soit en dedans, soit en dehors de l'Ecole, seront reconnues comme préjudiciables aux intérêts de l'Ecole et des Etudiants.

4° Les Etudiants qui persisteront à violer les règles ci-dessus s'exposeront à être suspendus ou expulsés.

A New-York et à Philadelphie, les Sociétés et Fraternités des Ecoles supérieures ont tenté de s'emparer de la direction de la vie scolaire, surtout dans le domaine des sports, et même ont voulu manifester leur autorité jusque dans les salles de classe. Des places dans des équipes de sport ont été distribuées sans avoir égard au mérite ; d'autres traits de favoritisme ont été signalés. Aussi les bureaux des écoles des Etats de Pensylvanie et de New-York ont-ils décidé d'exclure des Ecoles supérieures les membres des Fraternités.

Il a été pris, le 17 janvier 1913, une mesure qui fait prévoir l'expulsion de milliers d'étudiants des deux sexes des Ecoles supérieures de Chicago, et qui menace même dans le maintien de leurs fonctions les directeurs ou principaux coupables de négligence.

Un membre d'une fraternité avait déclaré qu'il regardait ces mesures comme une « farce ». Ce propos fut recueilli et parvint en haut lieu ; il eut pour conséquence la mise à exécution des mesures draconiennes prises contre les Fraternités. Le bureau des Ecoles exclura non seulement les étudiants qui refusent de se retirer des Fraternités, mais encore ceux dont la démission



n'aura pas été acceptée par la Fraternité dont ils font partie. Le président du Bureau, qui était le Doyen Sumner, blâma l'attitude d'un certain nombre de principaux qui toléraient encore l'existence de Fraternités à l'aide de subterfuges. Il les accusa de se ranger parmi ceux qui traitaient de « farce » les actes du bureau. Il demanda qu'on traduisît devant ce corps, les principaux qui, connaissant l'existence de Fraternités dans leurs Ecoles, ne feraient rien pour les supprimer. Il proposa de les suspendre de leurs fonctions, s'ils étaient reconnus coupables. Cette motion fut votée à l'unanimité.

« Si ces principaux sont frappés d'une suspension de trente jours, a dit M. Sumner, ils sauront qu'ils doivent s'occuper de l'affaire des Fraternités. »

Le même journal qui nous donne ces détails, rapporte l'interrogatoire qui aboutit à quatre ou cinq exclusions de l'Ecole, mais il ajoute que plusieurs des principaux intéressés doutent beaucoup de l'efficacité des mesures prises.

Le Bureau d'Education de l'Illinois va prendre des mesures énergiques pour la suppression des Fraternités. Plus d'un millier d'étudiants sont déjà portés sur la liste d'exclusion définitive. Mistress Elia Flagg Young, surintendante des Ecoles, a mené une campagne énergique, et espère arriver à un succès complet. Elle y a été décidée, non seulement par les faits que lui a révélés son enquête, mais encore par ceux dont elle a été témoin, entre autres, une promenade en corps, ayant pour objet un bal au Congress Hôtel de Chicago.

Deux cents jeunes filles des Sororités des Ecoles supérieures ont organisé un bal au Congress Hôtel de Chicago ; les Sociétés *Chi Alpha*, les chapitres de *Gamma Delta* avaient leur bal dans la salle florentine, pendant que la *Bêta Gamma Upsilon* donnait le sien dans le salon doré.

« Nous croyons être dans la limite de nos droits, disait Miss Helen Donaldson, une des organisatrices du bal de la *Thêta Chi*.

M. Hiram Loomis, principal de l'Ecole supérieure de Hyde Park, a frappé de suspension vingt-deux étudiants en un jour, et il ne s'arrêtera pas là.

« Je les déracinerai, dit-il d'un ton qui ne laissait aucun doute sur sa décision ; je sens que j'ai derrière moi le Bureau d'Education tout entier ».



Le Grand Chapitre du Royal Arch des Etats-Unis. — Le Grand Chapitre du Royal Arch des Etats-Unis, qui a tenu en septembre 1912, à Indianapolis, sa trente-cinquième réunion trisannuelle, a fait paraître en février 1913 les procès-verbaux de la session. Ce volume publié avec un grand luxe, mais sans doute pour n'être distribué qu'à des Loges, contient la description de la réception donnée par le Grand Chapitre de l'Etat d'Indiana, la Constitution et un résumé des décisions prises sur des points litigieux. La prochaine session aura lieu en septembre 1915.

Grand Chapitre de New-York, 116e convocation. — Le 2 février 1913, le Grand Chapitre de New-York du Royal Arch a tenu sa 116e réunion annuelle dans le temple maçonnique d'Albany (capitale de l'Etat de New-York); sur 207 chapitres qui le composent, 202 étaient représentés, et trente-deux grands chapitres répondirent à l'appel. L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Fr.·. Marshall F. Hemingway ; elle n'est remarquable que par sa platitude et la trivialité des détails qu'elle nous donne : l'orateur se félicite du progrès et de la bonne réputation de l'Ordre et dit quelques mots des Frères décédés ; puis on procède à l'élection des nouveaux officiers, et l'on nomme Souverain Grand-Prêtre M. Frédérick W. Culler, de New-York, qui exerce la profession de médecin, et qui fait partie d'un grand nombre de sociétés, les unes maçonniques, les autres savantes. Le Grand Secrétaire, dans son rapport, nous apprend que l'Ordre compte 38.577 membres, soit 1.139 de plus que l'année précédente, malgré 574 décès, 589 suspensions, et 4 expulsions.

La Grande Loge de Cuba. — Nous avons sous les yeux le texte d'une circulaire de cette Grande Loge relatif à diverses modifications de son organisation intérieure, par exemple l'adjonction de deux Maîtres au Secrétaire, pour l'aider dans son travail de correspondance et de classement d'archives un article relatif à la réception des Frères Visiteurs qui ne pourront assister qu'aux travaux du grade qu'ils possèdent eux-mêmes ; — enfin la proposition d'une des Loges de l'obédience, au sujet du maçon qui désire quitter la Société, « parce que sa position pécuniaire ne lui permet plus de contribuer à soutenir la Maçonnerie ». Cette Loge propose que l'autorisation de se retirer ne soit donnée qu'après un serment écrit, et approuvé par deux Maîtres en pleine possession de leurs droits. En cas de parjure, les témoins et l'intéressé seraient jugés comme ayant commis la même faute. » Cette circulaire est datée du 1er février 1913.



La Grande Loge de l'Utah. — On sait que ce territoire est celui où régna despotiquement Brigham Young, et nous avons déjà dit que c'est celui où la proportion des Maçons, par rapport à la population, est la plus faible : un peu plus d'un pour cent. Il a néanmoins sa Grande Loge, qui a procédé, le 20 et le 21 janvier 1913, aux élections de ses Grands-Officiers. Le reste de la séance a été consacré à la lecture d'un Eloge du Fr.·. Christ. Diehl, qui fut son secrétaire pendant plus de quarante ans. La Loge a voté qu'une plaque commémorative, mentionnant son nom, sa carrière maçonnique et ses longs services, serait placée dans la salle de réunion.

Hommage a un historien de la Franc-Maçonnerie, le Fr.·. Hughan. — La Grande Loge de l'Etat d'Iowa a conféré l'honorariat de la dignité du Premier Grand Surveillant au Fr.·. James William Hughan, pour reconnaître les services qu'il a rendus à la Maçonnerie. Le Fr.·. n'est jamais allé en Amérique.

Les insignes maçonniques comme bijoux de toilette féminine. — Un journal maçonnique des Etats-Unis avait été interrogé par ses lecteurs sur la question : « La femme ou la fille d'un Maçon peut-elle porter une épingle et un bouton ornés d'insignes maçonniques ?

Ce journal répond : « Légalement, cela lui est interdit ; mais, pourquoi ne s'affilierait-elle pas à l'un des vingt-cinq Chapitres de l'Ordre de l'Etoile d'Orient qui existent à New-York, ce qui lui donnerait le droit de porter une belle épingle aux insignes de cet ordre maçonnique féminin ? »

Le port des insignes maçonniques. — Un journal maçonnique des Etats-Unis fait allusion aux inconvénients que peut causer le port des insignes maçonniques, même dans ce pays où la Maçonnerie est si nombreuse et si puissante. Il paraît que les avantages qu'il y a à se faire connaître comme Maçon sont plus que contrebalancés par les inconvénients, et il est question de substituer aux insignes trop connus de l'équerre et du compas d'autres insignes moins familiers aux profanes, la ruche, par exemple.

Leçons particulières d'enseignement maçonnique. — Les cours ou conférences qu'on fait dans les Loges d'Instruction pour éclairer les Frères sur leurs devoirs, sur l'histoire, sur le but



de l'Institution à laquelle ils appartiennent ne suffisant pas toujours pour atteindre ce but, un certain nombre de conférenciers ou Fr∴ orateurs du district maçonnique d'Iowa, ont proposé d'établir des écoles spéciales, et d'organiser des leçons particulières. L'utilité en sera fort grande, les frais seront minimes, 3 dollars par jour, non compris les frais de voyage et d'hôtel.

Une Loge en excursion. — Le Comité exécutif du Temple de Hella s'occupe d'organiser une excursion de mille milles dans le Texas pour le Conseil Impérial de l'Ancien Ordre des *Nobles du Sanctuaire mystique*, les membres de cet Ordre et leurs femmes. L'excursion projetée se fera dans un train de luxe composé de wagons Pullman, en assez grand nombre pour mille personnes. Les frais seront entièrement à la charge de la Loge. La capitale de l'Etat que parcourront les excursionnistes, possède un Temple de cette Maçonnerie, celui de Ben-Hur.

La Maçonnerie et les fonctions publiques. — Presque tous les Gouverneurs de l'Etat de Wisconsin ont été Francs-Maçons. Un journal maçonnique américain nous apprend qu'ils n'ont point été élus et nommés parce qu'ils étaient Francs-Maçons, mais parce qu'aux yeux des électeurs, c'était une recommandation et une garantie. (*Credat Judæus Apella*).

Maçonnerie d'adoption. — En 1851, William Leigh, le Grand-Maître de l'Alabama, publia un organe intitulé : « Ladies Masonry » (La Maçonnerie des Dames), où l'on trouve la partie doctrinale du degré de la « Sainte Vierge » et de celui de l'« Héroïne de Jéricho ». Cet ordre existait encore en 1869, époque où l'auteur de l'article auquel nous empruntons ces détails, y fut initié avec sa femme par le Révérend Absalom Fortenberry, à Jowhatan, Arkansas. L'allocution adressée à une Sœur qui reçoit le grade de « Sainte Vierge » est remarquable : nous en citons quelques passages :

« Tout Maçon de la Franc-Maçonnerie ancienne d'York sait que la Franc-Maçonnerie s'étend de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud; qu'on trouve des Francs-Maçons dans tout climat. Les Francs-Maçons sont tenus de propager les grands principes du Christianisme tels qu'ils sont exposés dans les Saintes Ecritures, et sous l'ère chrétienne, les Maçons considèrent saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste comme deux patrons chrétiens éminents de l'Ordre... »



Suivent des considérations assez banales, mais irréprochables sur le rôle de la femme dans la Société et dans la famille, puis la conclusion :

« La bannière que nous vous présentons est de la couleur la plus belle et la plus durable qu'il y ait dans la nature. C'est la couleur adoptée et portée par l'ancienne Maçonnerie d'York des trois degrés symboliques ; elle est la caractéristique d'une institution qui a traversé bien des siècles.

Maçonnerie d'adoption. — Conformément à la Constitution du Grand Chapitre, Ordre de l'*Etoile d'Orient*, ordonnant que le Grand Chapitre se réunira en assemblée générale tous les trois ans, à l'endroit qui aura été désigné dans l'assemblée précédente, cette assemblée aura lieu le 23 septembre 1913, à Chicago.

Cette convocation est signée de Mrs. Alice Miller, très Vénérable Grande Maîtresse de l'Ordre, de M. Willis D. Engle, très Vénérable Grand Patron, et de trois dames dignitaires. Mrs. Rata Mills, Mrs Pettigrew, et Mrs. Pitkin.

Le même journal nous apprend que le très digne Grand Patron de cet ordre a visité le Canada, et y a organisé deux chapitres ; et que, dans les quelques années qui viennent de s'écouler, l'Ordre a reçu plus de 422.000 dollars, chiffre rassurant pour une institution assez récente.

Maçonnerie américaine, trivialité et vanité. — Nous trouvons dans un journal maçonnique américain presque uniquement composé d'annonces commerciales, et de menus détails personnels, ou divertissants, un pêle-mêle de prétention et de platitude, de puffisme commercial et de grandiloquence humanitaire. Contentons-nous d'un exemple :

« Le Noble Will F. Carrott, qui a été employé comme voyageur de commerce par une maison de l'Est pendant plusieurs années, a rompu avec elle, et s'est attaché à la Compagnie Américaine pour la fabrication des tentes et auvents, qui agrandit ses ateliers situés telle rue, tel numéro.

Ayez l'œil sur lui, et pariez qu'il réussira ».

Remarquons toutefois que cet abus a été plusieurs fois signalé et blâmé par des publications maçonniques sérieuses. Ainsi le *Square and Compasses* de Denver (Colorado) cite un passage du



Freemason d'Illinois, où il est dit qu'il n'est que temps que les autorités maçonniques interviennent pour mettre un terme à cette inconvenance.

LE MARDI-GRAS ET LA FRANC-MAÇONNERIE. — Les réjouissances populaires du Mardi-Gras se célèbrent à la Nouvelle-Orléans avec un tel entrain et un tel concours de la population, que la Grande Loge de la Louisiane a dû ajourner sa séance annuelle, et la retarder jusqu'au 3 février. L'encombrement était tel que les délégués à la Grande Loge n'ont pu trouver à se loger.

LA MECQUE AUX ETATS-UNIS. — Doit-on regarder comme un compte rendu sérieux le récit suivant que nous trouvons dans le *Masonic Standard* du 1er février 1913 ?

« Au Temple de la Mecque, qui a pour Potentat M. Robert D. Williams, a eu lieu une séance fort intéressante, le 28 janvier dernier, dans le Hall des Concerts de Madison Square à New-York. Une classe de quarante-trois candidats traversa les sables du désert, conduite en personne par le Trust arabe excursionniste, que commandait le Sheik Duncan. Après un lunch qui n'avait rien de traditionnel, les pèlerins assistèrent à des divertissements organisés par le Noble T. Arthur Baker. Le Potentat Williams accorda l'insigne de Nadgi à 124 pèlerins venus à la Mecque, et souhaita une cordiale bienvenue au Potentat John A. Morison, du Temple de Kismet... » Est-ce là du langage conventionnellement symbolique, ou une fantaisie de journaliste ? L'Ordre des Templiers n'offre pas moins de fantaisie, quoique tout s'y passe avec sérieux et même solennité.

MOYENS D'OBTENIR L'ASSIDUITÉ DANS LES LOGES. — Le Grand-Maître d'un Etat américain de l'Ouest, déplorait récemment, dans une allocution de Loge, le peu d'assiduité des Francs-Maçons à se rendre aux séances. Il disait qu'il n'y avait guère plus de dix pour cent des membres de présents, et se demandait comment on pourrait obtenir que les quatre-vingt-dix centièmes qui restaient fussent plus assidus. Un journal maçonnique attribue cette indifférence au petit nombre de divertissements qu'offre la Loge, et propose, comme expédient, les réceptions données à des ex-Vénérables.

NATIONALISATION DES GRANDES LOGES. — Le *Square and Compasses* de la Nouvelle Orléans, important journal maçonni-



que des Etats-Unis, publie dans son numéro de janvier 1913, une lettre d'un de ses abonnés, qui expose clairement l'état de la question aux Etats-Unis, avec les *pour* et les *contre*. En voici quelques passages, qui indiquent nettement la tendance de la Maçonnerie Américaine à s'affranchir de toute dépendance à l'égard de la Maçonnerie anglaise. C'est, en petit, un mouvement analogue à celui qui a détaché de la Mère-Patrie les Treize Etats de la Nouvelle Angleterre.

« De temps en temps paraissent dans les journaux maçonniques des articles relatifs à une Grande Loge Nationale ; et dans les Loges mêmes, ont lieu de fréquentes discussions au sujet de la diversité des règles dans les Grandes Loges, du défaut d'analogie entre les degrés et rituels, alors que l'identité la plus complète devrait exister.

« Le grand obstacle à l'organisation d'une Grande Loge nationale est dans les objections que fait tout Maçon contre une mesure qui diminuerait son indépendance. Ce sentiment est partagé par les Loges qui se croient suffisamment contrôlées par les Grandes Loges dont elles dépendent. Enfin les Grandes Loges elles-mêmes craignent de perdre le prestige de l'autorité absolue que chacune d'elles exerce dans son district.

« Mais ce sont là des questions de sentiment, d'amour-propre. Au fond, la plupart des Maçons comprennent la nécessité d'une organisation centrale. D'ailleurs, ne peut-on pas atteindre ce but par étapes successives ? La création d'une *Conférence nationale* des Grandes Loges des Etats-Unis serait le premier pas. Et ce pas franchi, ne pourrait-on pas envisager dans l'avenir, non seulement l'affranchissement maçonnique par rapport à l'Angleterre, mais aussi une Convention des Loges de l'hémisphère occidental ? »

L'auteur de cette lettre porte ses vues plus loin encore : « Arrêtons-nous un seul instant à réfléchir sur le caractère universel de la Franc-Maçonnerie : ceux qui aiment à rêver, à bâtir des châteaux en Espagne, n'auront pas de peine à se représenter un Congrès des Grandes Loges de l'Univers ».

Il est manifeste que l'auteur de cette lettre voit la Maçonnerie américaine devenir la Maçonnerie mondiale, et qu'il rêve beaucoup plus de conquête que d'indépendance.

Les Nègres et la Franc-Maçonnerie. — On sait que la Maçonnerie se vante bruyamment de ne tenir compte d'aucune



distinction de race, de condition, de religion. On sait aussi que ce sont là autant de mensonges, et qu'en particulier les nègres sont aux Etats-Unis l'objet d'un ostracisme maçonnique très-rigoureux, et qu'ils ont dû se faire des Loges spéciales. Toutefois, des idées plus tolérantes semblent se faire jour ; l'on commence à discuter le *pour* et le *contre*, ce qui est déjà une brèche ouverte dans le mur de séparation. Les journaux maçonniques américains et anglais ont inséré des articles sur ce sujet, sur lequel on reviendra ici, quand la question se sera rapprochée de la solution.

OBSÈQUES A LA FOIS CATHOLIQUES ET MAÇONNIQUES. — Conformément au désir exprimé par la famille, le Fr.·. James Boyle, de Richland (Californie), a reçu une sépulture à la fois catholique et maçonnique. Le jour où ses restes mortels durent être transportés au cimetière, la famille demanda à la Loge maçonnique locale de faire au défunt des funérailles maçonniques, en même temps que serait célébré l'office à l'église catholique. Le R. P. La Pointe fit savoir aux officiers de la Loge qu'il donnait son consentement. Les membres de la Loge, parés de leurs insignes, occupèrent à l'église, les places qui leur avaient été réservées et, à la fin de la cérémonie, accompagnèrent le corps jusqu'au lieu de la sépulture.

L'ORDRE DE LA CROIX-ROUGE DE CONSTANTIN. — Sir Harvey D. Loveland, Illustre Intendant général des ecclésiastiques Impériaux de l'*Ordre militaire de la Croix-Rouge de Constantin*, a fondé à Oakland, tout près de San Francisco, un nouveau Conclave de cet Ordre, qui sera appelé *Conclave de Saint-Philippe.*

Le Magazine maçonnique qui nous donne cette nouvelle, y ajoute un résumé de l'histoire de cet Ordre, histoire dont nous nous garderons bien de garantir la réalité, au moins pour son origine.

C'est un ordre simplement social ; il a deux réunions par an, l'une pour les membres, l'autre pour eux et leurs familles. Les insignes sont une croix émaillée en rouge sur fond d'or avec ces initiales I. H. S. V. (*In Hoc Signo Vinces*) qui se porte suspendue au cou par un ruban rouge. Il n'admet que des Chevaliers du Temple.

« L'Ordre, dit notre périodique, fut fondé en 313 après J.-C., par Constantin le Grand, après la bataille de Saxa Rubra, qui



eut lieu le 28 octobre 312, près de Rome. Il fut reconstitué en 1099 parmi les Croisés, et en 1788, il fut introduit en Angleterre. En 1808, le Grand Conseil Impérial fut organisé à Londres. En 1869, il fut introduit au Canada, et en 1870, le 19 mai, aux Etats-Unis. Le Grand Conseil Impérial de l'Illinois fut organisé le 30 août 1872 à Chicago par cinq Conclaves reconnus par le Grand Conseil Impérial d'Angleterre. Le Grand Conseil de la juridiction de l'Ouest, dont fait partie l'Etat de Californie fut organisé à Jacksonville (Illinois) le 13 octobre 1899, etc. Le Grand Conseil Impérial pour les Etats-Unis le fut à Duluth, Etat de Minnesota, le 14 août 1907.

L'Ordre de la Palestine. — Cet ordre a célébré son 32e anniversaire, à Détroit (Etat de Michigan) par un banquet suivi de bal, auquel assistaient 1.850 Palestiniens.

L'Ordre du Sanctuaire mystique. — L'un des Temples de cet Ordre, celui de Dallas, a en caisse 100.000 dollars et se propose de dépenser intégralement cette somme pour la réception des visiteurs attendus lors de la session impériale, qui aura lieu en mai ; ces visiteurs seront au nombre de 50.000, selon les prévisions des organisateurs. Le *recorder* de cet ordre nous apprend que le Sanctuaire Mystique a 133 temples, dont 4 ont plus de 5.000 membres, savoir : Médine, avec 10.423 ; La Mecque, avec 61.918 ; Alep, avec 6.866 ; Lulu, avec 5.176. Treize temples qui possèdent des officiers royaux ont ensemble 40.646 membres. Les 9 temples de New-York comptent 20.176 membres. Le nombre total des membres de cet ordre est de 185.449 affiliés.

Recrutement maçonnique par voie d'annonces. — L'ordre maçonnique féminin de l'*Etoile d'Orient*, qui compte aux Etats-Unis un grand nombre de chapitres, a été vivement ému récemment en apprenant qu'il paraissait dans les journaux quotidiens du pays une annonce ainsi conçue : « On demande des hommes et des femmes capables d'inspirer confiance, pour adhérer à un nouveau chapitre de l'*Etoile d'Orient* ; s'adresser à 4.506. Tribune ».

Cette annonce trahit l'action clandestine, et les journaux maçonniques conseillent aux chefs de cet ordre de faire une enquête, et de châtier les coupables avec toute la sévérité possible.

Scoutisme féminin. — Plusieurs journaux américains publient des gravures représentant les *Camp-Fire Girls*, contre-partie des Boys-Scouts.



Il y a trois degrés : ramasseuse de bois, allumeuse de feu, porteuse de torche. Les mots de passe sont : Travail, santé, amour. Le recrutement provient des clubs de jeunes filles. AIR, 2 février 1913.

SECTARISME. — Le journal sectaire *The Menace* de New-York, édité par M. Watson, poursuit une campagne contre l'Eglise et les Catholiques des Etats-Unis. « The Menace » est aussi le nom d'une association ayant pour but l'action et la propagande contre le catholicisme. Cette ligue de haine antinationale est naturellement soutenue par les Orangistes, les Juifs et les Francs-Maçons. AIR, 3 février 1913.

SECTES. — Les « *Guardians of Liberty* », branche du sectarisme anticatholique aux Etats-Unis accuse l'Eglise catholique d'être antipatriotique. Le *Guardian of Liberty*, rédigé par le général Miles, est l'organe de la secte. Celle-ci fut fondée en 1911. En novembre dernier, elle s'est organisée en société secrète avec la devise « patriotisme pur ». AIR, 7 février 1913.

LES SIGNES MAÇONNIQUES. — Dans un article du *Trestle Board*, magazine maçonnique qui paraît à San Francisco (livraison de février 1913), le Révérend J. George Gibson étudie les signes maçonniques. Après s'être étendu un peu trop longuement sur les anciens mystères et les Sociétés secrètes de l'antiquité classique, il nous apprend des choses assez intéressantes pour mériter une courte mention :

« Ainsi que le savent les Maçons de tous les degrés, dit-il, quelques-uns des signes datent des jours de la persécution, où il fallait des indices sûrs pour éprouver la fidélité, le courage et le jugement de tout Maçon. On rappelait constamment que tout traître, tout coupable s'engage dans une voie dangereuse, que seule l'équerre doit régler la vie et les mœurs.

« Les poignées de main forment aussi une série. Les signes indiquent l'attitude que prend un Fr.·. en présence d'une autorité supérieure ; les poignées de main se rapportent aux relations qui existent entre chaque Maçon et sa Loge, entre chaque membre de l'ordre.

« Mais il y a plus ; tout signe rappelle une légende ; toute légende est la représentation allégorique de quelque vérité maçonnique. Certains de ces signes font remonter la pensée du Maçon aux jours anciens, aux aventures des héros qui résolurent pour nous certains mystères et donnèrent à la Société des temples et des demeures. Un des signes du Maitre-Maçon, par exemple, signifie que le Fr.·. qui le fait a été tout au moins initié à la première partie de cette cérémonie qui aboutit au triomphe de



la leçon précieuse par l'Art Royal. Il le ramène à la pensée de ces anciens maîtres, architectes et fondateurs qui revendiquèrent fidèlement l'autorité absolue du Grand Architecte. Les autres degrés, que l'on considère parfois comme des degrés de perfection, ont des signes particuliers relatifs à leur légende...

Dans la presse, on parle très superficiellement de la science des signes maçonniques ; et presque tout ce qu'on en dit est fiction, imagination pure. Les Fr.·. qui sont journalistes, respectent le *veto* de la G. L., ce qui produit des résultats extraordinaires. »

Le même Magazine nous donne, à la page suivante, le récit d'un voyage fait par des blancs dans une région habitée par des Indiens Peaux-Rouges. En 1838, le père du narrateur, Le Révérend Lindsey Powell Rucker se rendit,pour des raisons de santé. du Tennessee au Texas, et s'y établit. En 1854, il fut fait prisonnier avec son escorte par une troupe d'Indiens et,sur le conseil d'un de ses compagnons, il fit le signe de détresse. Il le fit naturellement sans grande confiance, et fut stupéfait de voir le chef de la tribu répondre à ce signe. Le chef avait visité la ville de Mexico et y avait reçu l'initiation maçonnique. Le voyageur dut à ce signe de pouvoir s'échapper des mains des sauvages, alors fort hostiles aux blancs, et cette évasion coûta de grands efforts à son sauveur.

Socialisme. — *L'Action sociale* de Québec publie une lettre de son correspondant aux Etats-Unis sur les progrès du Socialisme. Il cite les paroles suivantes :

« M.Mark Hanna sénateur protestant : « Avant longtemps, il n'y aura plus que deux forces en présence aux Etats-Unis : le catholicisme et le socialisme ».

M. David Goldstein,un des chefs du socialisme,écrivait dans une lettre aux socialistes du Massachussets :

« Je suis convaincu que le socialisme, en tant que société internationale organisée, est pour l'abolition de toutes les lois sur lesquelles est fondée la responsabilité morale de l'individu, que la philosophie socialiste du déterminisme économique exige qu'on remplace les principes religieux par les lois d'une morale sociale ayant tout simplement pour base la satisfaction des sens ».

Ceux qui font autorité dans le parti socialiste déclarent qu'ils n'ont aucun respect pour l'organisation actuelle du Mariage, ils sont pour son abolition. Les enfants doivent appartenir à l'Etat.



Le socialisme américain est profondément athée. On lit dans *Le Clarion*, organe du parti :

« Je nie l'existence d'un Père céleste. Je nie l'efficacité de la prière. Je nie la vérité de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je nie la vérité des Evangiles. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de miracles. Je ne crois pas que le Christ est mort pour les hommes. Je suis fortement enclin à croire qu'il n'a jamais existé ».

Sydney J. Russel, socialiste de Burnley, disait dernièrement :

« La destruction de la classe des prêtres et de leurs satellites, doit être l'œuvre de tous les socialistes qui sont impatients de voir la réalisation de leur idéal. Nous ne voulons ni dieux, ni maîtres. *Neither gods nor masters.*

Le socialisme américain est révolutionnaire. Il prêche la suppression du capital, de la propriété, de la famille et de la Patrie. — AIR, 16 février 1913.

Solidarité maçonnique. — Pendant l'hiver de 1777-1778, lorsque l'armée anglaise occupait Philadelphie, un détachement américain s'empara à Valley Forge de plusieurs chariots appartenant au 46e régiment anglais d'infanterie légère. Dans un de ces véhicules se trouvait une caisse renforcée de bandes de cuivre, où l'on trouva un certificat maçonnique et les instruments de travail de la Loge militaire n° 227, de l'obédience de la Grande Loge d'Angleterre. Cette caisse fut portée au général Washington qui la fit remettre immédiatement, accompagnée d'une garde d'honneur et précédée du drapeau parlementaire, au régiment anglais auquel elle appartenait.

Statistique maçonnique. — Un recensement fait il y a peu de temps par le Fr.·. Charles Kneisley, correspondant du Grand Chapitre des Maçons Rose-Croix de l'Oklahoma, nous apprend qu'il y avait aux Etats-Unis 1.388.436 Francs-Maçons ayant le grade de Maîtres, sur une population masculine de 24.393.965 individus. Donnons quelques chiffres extrêmes : l'Etat de Géorgie contient 35.295 Maçons, soit 10 % des hommes. Cette proportion tombe à 1,63 % dans l'Utah, pour 1.638 Maçons.

— La plus récente statistique maçonnique que nous connaissions est donnée par le *New-Age* de Clinton, Iowa. En voici quelques chiffres :



	Loges	Membres
Etats-Unis................	14.155	1.480.495
Canada....................	898	87.275
Indes Occidentales et Amérique Centrale...........	224	10.761
Amérique du Sud..........	663	28.787
Angleterre................	2.968	154.000
Irlande...................	445	18.000
Ecosse....................	1.107	50.000
Allemagne................	539	62.430
Australie..................	881	53.414
Scandinavie...............	70	23.674
France (Grand-Orient)......	454	32.000
— (Grande Loge).......	136	7.800
Belgique..................	23	2.500
Hollande..................	102	4.600
Suisse.....................	34	4.200
Italie......................	327	15.000
Espagne...................	98	4.850
Portugal..................	127	4.050
Grèce.....................	17	940
Total........	23.268	2.044.776

Suivent quelques indications intéressantes sur la Franc-Maçonnerie aux Etats-Unis.

L'Etat d'Alabama a 585 Loges et 24.361 Francs-Maçons

Arkansas	557	—	19.405	—
Californie	340	—	43.675	—
Connecticut	110	—	23.770	—
New-York (Etat)	803	—	168.744	—

En se reportant à notre statistique du numéro de janvier 1913 (p. 102), nous relevons quelques différences : le total des Loges est dans la Revue de 23.560, tandis que celui de Clinton est de 23. 268 ; soit 292 Loges en moins. Quant au total des F.·. M.·., nous avons accusé 2.055.380, et la statistique de Clinton porte seulement : 2.044.676, soit une diminution de 10. 714 membres. Nos annuaires maçonniques sont donc plus complets que ceux qui ont servi au *New-Age*.

—. Dans le district de Colombie, douze pour cent de la popu-



lation masculine appartient à la Franc-Maçonnerie. Puis vient l'Etat de Vermont, où cette proportion s'élève à onze et demi pour cent.

— Le fléau maçonnique sévit aux Etats-Unis avec une telle intensité, qu'un périodique maçonnique nous apprend qu'il se crée en moyenne une Loge nouvelle d'un rite ou d'un autre tous les trois jours, sans qu'il en disparaisse aucune des anciennes et sans que le personnel qui les compose baisse sensiblement.

TARIF DE LA CAPITATION MAÇONNIQUE. — L'année dernière, lorsque la Grande Loge de l'Iowa éleva la redevance annuelle de 20 à 30 dollars, bien des gens la désapprouvèrent. Ils avaient tort. Toutes les Loges américaines qui ont été dans la nécessité d'augmenter la taxe se sont félicitées des résultats obtenus, si bien que cette capitation a été portée par certaines d'entre elles de 50 dollars à 75, et l'on estime, que dans aucune grande ville américaine, elle ne devrait être inférieure à 50 dollars.

TEMPLES MAÇ.... — CE QUE DOIT ÊTRE LE LOCAL D'UNE LOGE. — Les traditions maçonniques sur les hautes montagnes et les basses vallées, ne s'appliquent point aux conditions modernes, et l'on ne saurait exiger que les Loges soient installées dans des souterrains ou dans les étages supérieurs des édifices. Il suffit, dit un journal maçonnique, rapportant des décisions officielles, que le lieu de réunion soit suffisamment protégé contre les regards des indiscrets et contre l'accès des intrus.

LE TEMPLE MAÇONNIQUE DE SAN-FRANCISCO. — On s'occupe activement à reconstruire le Grand Temple maçonnique de San Francisco, détruit entièrement par le tremblement de terre et l'incendie de 1906. On espère que les travaux seront terminés en avril de cette année. L'édifice coûtera un million de dollars (5.250.000 francs). Il sera le septième édifice maçonnique de cette ville, où il existe environ vingt-trois Loges symboliques ou Loges Bleues, comme on dit en Amérique, et trois Chapitres du Royal Arch.

Ce nouveau Temple, construit en matériaux incombustibles, ciment et charpente en fer, aura cinq étages ; le rez-de-chaussée sera loué à des commerçants.

Le style architectural est emprunté au type italien ancien avec des détails d'ornementation gothique : la hauteur de l'é-



difice est de 40 mètres, avec deux façades d'une trentaine de mètres : la salle de banquet, indispensable dans tout édifice maçonnique anglo-saxon, aura vingt-deux mètres de large sur quarante de long.

Les Trois scélérats. — Dans un organe maçonnique du Texas, on lit : Dans les degrés philosophiques, on interprète cet incident comme un symbole de la guerre contre le mensonge, l'ignorance et la superstition. Les noms mêmes des trois personnages ont subi des variations infinies. Dans le système adonhiramite, nous trouvons Romvel, Gravelot et Abiram ; autres différences dans les vieux rituels du rite écossais, mais partout, on constate que ces différences de noms sont dues à la déformation de noms identiques. Les disciples du Rite de la Stricte Observance, qui voient dans l'Ordre du Temple l'origine de la Maçonnerie, expliquent la légende comme représentant le complot des trois chevaliers renégats qui accusèrent faussement l'Ordre et aidèrent ainsi Philippe le Bel à abolir le Temple, et à faire périr son Grand-Maître. Ceux qui interprètent chrétiennement la légende, y voient le crucifiement du Messie, dont le type est l'assassinat d'Abel par son frère. D'autres, et de ce nombre est le chevalier Ramsay, vont jusqu'à y trouver un sens tout moderne et politique ; Hiram ne serait autre que Charles Ier.

Washington Franc-Maçon. — L'on sait que Washington était Franc-Maçon, mais on croit généralement qu'il ne fut pas un Franc-Maçon fort zélé. Les détails suivants, que nous empruntons à un journal maçonnique américain, et qui proviennent d'un contemporain de Washington, sembleraient prouver le contraire. En 1842, mourut dans l'Etat d'Ohio, à l'âge de 96 ans, un homme qui avait été initié sous la tente de Washington lui-même, qui officia comme vénérable à l'admission du capitaine Hugh Maloy.

Washington fut le premier Vénérable de la Loge *Alexandria* de Washington, nº 22, comme le prouve le brevet délivré par cette Loge « à notre illustre et bien aimé père Georges Washington », dernièrement commandant en chef des armées des Etats-Unis en Amérique. Il officia comme Grand-Maître à la pose de la première pierre du Capitole de Washington ; il dut cet honneur à la courtoisie du Grand-Maître du Maryland, duquel dépendait le territoire de la ville. La truelle qui servit en cette circonstance, est conservée comme une relique dans la Loge *Alexandria*-Washington, nº 22.



Le 27 décembre 1779, une réunion des Loges de l'année tenue à Morristown, New Jersey, proposa de nommer Washington Grand-Maître de toutes les Loges des Etats-Unis, mais la Grande Loge de Massachussets fit ajourner le vote, et la proposition tomba dans l'oubli.

Deux Francs-Maçons célèbres, Washington et Frédéric II. — En 1779, Frédéric II envoya au général Washington une épée comme témoignage de son admiration pour le patriote et le Franc-Maçon. Le porteur fut le Fr. ·. Baron Wilhelm-Frédéric-Auguste Steuben, son ancien aide de camp et adjudant-général. La ville de Fredericksburg, en Virginie, a été ainsi nommée en l'honneur du roi et de son messager.

Le 201e anniversaire de la naissance de Frédéric II a été célébré avec éclat par la Loge de Perfection nº 1, de San Francisco, et par la Loge de Perfection nº 10 de Californie, dans une réunion en commun au temple du Rite Ecossais de San Francisco, le 29 janvier 1913.

Les FF. ·. Washington et La Fayette. — Pendant la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis, et à l'époque où Washington avait son quartier-général à Morristown, New-Jersey, La Fayette fut affilié à la Maçonnerie, et élevé au grade de Maître. Ce fut Washington lui-même qui officia dans cette cérémonie, et l'on conserve comme de précieuses reliques dans la Loge de Saint-Jean nº 1, à Newark (New-Jersey) la chaise où il s'assit et la vieille Bible, imprimée en 1549, qui servit à cette occasion. Cette Bible appartenait à la Loge en question, qui était alors une Loge militaire ambulante.

France

Armée et F. ·. M. ·.. — L'article qui suit est d'autant plus digne de remarque qu'il est extrait du grand journal allemand, la *Germania* :

Tout le monde était d'accord pour reconnaître que M. Millerand était un des meilleurs ministres de la guerre que la France eût eus depuis longtemps, et on espérait qu'il resterait assez pour faire l'œuvre de réparation que ses prédécesseurs avaient rendue nécessaire. Mais il crut devoir replacer dans l'armée un adversaire de Dreyfus. Il n'en fallut pas davantage pour blesser les sentiments les plus sacrés de la Franc-Maçonnerie; il fallait qu'il s'en allât, dût l'armée subir par ce départ les plus graves dommages, et il dut se retirer, malgré son mérite, malgré sa popularité, malgré les éloges que la Presse faisait de lui. Telle est en France l'influence maçonnique : il y a un patriotisme spécial à la Loge. Le *Berliner Tageblatt* juge nécessaire d'injurier du Paty de Clam, l'officier réhabilité.

Dreyfus et Ferrer ! les deux cas diffèrent profondément, et cependant ils se tiennent de très près, parce que tous deux sont la preuve palpable de la puissance des Loges, puissance qui n'a rien de mystérieux. Dans un cas, la soi-disant Grande Presse a donné avec une fureur et un zèle inconcevable,



en faveur d'un officier français soupçonné d'espionnage; d'autre part, si elle a eu moins de chance en Espagne et n'a pu empêcher l'exécution de Ferrer, elle n'en a pas moins atteint le but suprême, elle a déterminé un revirement complet de la politique espagnole dans le sens révolutionnaire. Le sort de Millerand nous montre un retour offensif de la Franc-Maçonnerie. Lorsqu'on regarde de plus près aux faits de cette retraite de Millerand et de la campagne de presse en faveur de Dreyfus et de Ferrer, comme aux circonstances qui l'accompagnèrent, on est moins surpris de l'agitation, de l'émotion terrible qui se manifestèrent chez les catholiques et les conservateurs de France : on se rend compte que l'innocence ou la culpabilité du favori des Loges n'était qu'une question secondaire, tandis que, pour les Francs-Maçons, son acquittement ou sa condamnation était un *essai de leur force*, un moyen nouveau de l'augmenter en la prouvant.

Nous retrouvons ce système dans l'affaire Ferrer. Elle est remarquable aussi en ce qu'elle n'est qu'un *moyen* en vue d'une fin, qui est d'introduire la révolution en Espagne, quoique, à vrai dire, la révolution y soit déjà en fait, et qu'elle n'ait guère plus beaucoup de temps à attendre. Un fait suffit pour s'en convaincre : le comte Romanones, qui adresse des œillades aux révolutionnaires, et s'emploie à chasser de partout les conservateurs, est un Frère Trois-Points de haut grade. Le roi Alphonse XIII doit le savoir, mais jusqu'à ce jour, rien n'indique qu'il ait compris la leçon de l'histoire, ni qu'il ait aperçu le lien qui existe entre Franc-Maçonnerie et Révolution.

Si la comte Romanones est un type classique du patriotisme de Loge, que dire de son collègue portugais Offonso Costa, et de ses partisans, qui ont le *Mundo* pour organe. Même les feuilles républicaines et radicales d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Autriche et d'Italie (en un mot de tous les pays civilisés), déclarent que l'administration de la République portugaise est une sorte de défi, et que le gouvernement royal était, en comparaison, un paradis.

Il y a, en Europe, un autre pays encore où le patriotisme de Loge s'est manifesté de la manière la plus visible en ces dernières années. Le *Méche-routiette*, journal du parti radical turc, qui paraît à Paris, décrivait ainsi la situation : « Les Frères des Loges et les Juifs ont poussé notre pays au » bord de l'abîme ». Dans la Loge de Salonique, ville dont la population compte 70 °/₀ de Juifs, a commencé le mouvement qui a détrôné Abd-ul-Hamid, et livré la patrie au Knout des Fils de la veuve. Et aujourd'hui encore, revenus au pouvoir, les Maçons turcs n'ont d'autre préoccupation que leur intérêt : que la Turquie fasse la paix, c'est la Révolution ; qu'elle prolonge la guerre, c'est toujours la Révolution.

(*Germania*, de Berlin, 15 janvier 1913).

ARMÉE. — Notre collaborateur, M. Albert Monniot a publié dans la *Libre Parole*, le document ci-dessous :

A.·. N.·. D.·. L.·. G.·. L.·. D.·. F.·. R.·. E.·. A.·. A.·.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

N° 383, L.·. LA REPUBLIQUE

94, Avenue de Suffren, 94

Vén.·. d'honneur ad vitam : F.·. R. DELAUNAY ; *Vén.·. d'honn.·. et titulaire :* F.·. GÉNÉRAL PEIGNÉ ; *Secrét.·. :* F.·. ANDRIEUX, 7, rue Baillou (14e) ; *Très.·. :* F.·. HOULETTE.

Adresse de la L.·. chez le Secrét.·.

Or.·. de Paris, le 21 *février* 1913.

TENUE SOLENNELLE

T.·. C.·. F.·.

J'ai la fav.·. de vous inviter à assister à la *Tenue Solennelle* qui, excep-



tionnellement, en raison de la Mi-Carême, aura lieu le *Vendredi 28 février 1913*, à 8 1/4 du soir, au Local habituel, 94, avenue de Suffren.

ORDRE DU JOUR

à 8 heures 1/2 précises. — *Tenue Solennelle.*

Lecture de la correspondance.

Cinq minutes de récréation pour visiter le pl.·. du Très.·..

Les Réformes Militaires de M. Millerand.

Grande Conférence

par le F.·. Félix Chautemps, Député de la Savoie
1er Surveillant de l'Atel.·.

suivie d'une discussion contradictoire

Affaires diverses.

Circul.·.des Tr.·..

Clôt.·. des Travaux.

Sentiments frat.·..
Le Vén.·..
Général Peigné,
51, Boulevard Garibaldi, Paris-15e.

Nota. — Jeudi 13 mars, 1° Causerie par le Fr.·. Dujour, Administrateur des Colonies, sur *les Travaux de chemins de fer de l'Afrique équatoriale française*, avec projections ; 2° Suite de la discussion sur la question : « *Comment parer aux indiscrétions commises volontairement ou non en dehors des LL.·. ?* »

Notre collaborateur fait suivre cette publication des observations suivantes :

« J'ai tenu d'autant plus à reproduire intégralement cette planche qu'on y parle des moyens de parer aux indiscrétions commises en dehors des Loges : c'est toujours drôle.

« Donc, sous les auspices du F.·. Peigné, on discutera ce soir les réformes militaires, c'est-à-dire qu'on combattra ardemment les projets tendant à faire échec au renforcement formidable de l'armée allemande.

« Les campagnes ouvertes pour le roi de Prusse par la presse maçonnique ne laissent aucun doute à cet égard...

Nous voilà prévenus de l'attitude qu'observera la Maçonnerie, les Peigné et les Percin en tête, dans les débats qui vont s'ouvrir et d'où peuvent dépendre le salut ou l'irrémédiable déchéance de notre pays : elle ouvrira la frontière, à l'instar d'André. »

Armée et F.·. M.·.. — Par une circulaire en date du 5 septembre dernier, défense était faite à tous les officiers, tant de l'active que de la réserve et de la territoriale, de s'affilier à une association, quelle qu'elle fût.



Cette circulaire comportait-elle, cependant, une exception en faveur de la Franc-Maçonnerie ?

Librement, officiellement, une société s'est constituée, dont le but est ainsi énoncé avec une franchise, une clarté et une précision parfaites :

« La *Solidarité des armées de terre et de mer* a pour but :

« 1° De grouper dans *une union frat.·.* les militaires de tous grades des armées de terre et de mer, *en activité* ou en retraite, qui appartiennent à la *Franc-Maçonnerie*...

« 2° De prêter un appui moral à ceux de ses membres qui feraient appel à son concours pour la défense de leurs droits ou la *réussite de leurs démarches ;*

« 3° De mettre à la disposition de ceux qui habitent les départements et les colonies un *centre permanent de renseignements ;*

« 4° *De propager d'une manière active dans l'armée et dans la marine les doctrines de la Franc-Maçonnerie...*

« 5° D'étudier d'une manière spéciale et approfondie les réformes propres à *mettre notre organisation militaire en harmonie avec nos institutions démocratiques...* »

On sait comment cette « harmonie » a été réalisée dans l'armée turque ; on sait aussi ce qu'il faut entendre par la « réussite des démarches » promise au nom du favoritisme maçonnique, dont voici, du moins, un aveu dépourvu d'artifices...

— Le *Bulletin Mensuel de la Ligue Militaire*, du 15 février 1913, après avoir expliqué les affaires Majorel et Finidori, écrit :

En résumé, dans les deux affaires Majorel-Finidori, action certaine des Francs-Maçons du 58ᵉ unis par solidarité maçonnique aux fr.·. maçons civils pour arracher un des leurs aux sanctions militaires, en provoquant un scandale ayant tous les caractères de l'antimilitarisme.

Dans le procès Majorel, au nom de la solidarité maçonnique et au mépris de la discipline, complot de militaires avec des civils, pour attaquer violemment, dans une certaine presse, des chefs militaires et dénaturer leurs actes officiels.

Pression exercée par les Loges, pour obtenir, de l'autorité militaire supérieure intimidée, sinon complaisante, un traitement de faveur et l'acquittement d'un officier justement inculpé.

Souscription ouverte dans les Loges pour payer les frais du procès : 3.000 francs (!).

Dans le procès Finidori, poursuites contre ce sous-officier, décidées en tenue des Loges. Vote de fonds par les Loges de Nîmes pour engager le



procès, afin de pouvoir diffamer, au cours des débats, les chefs militaires qui, dans l'affaire Majorel, ont fait leur devoir.

Le tableau est-il assez complet ?

Boys-Scouts. — Mgr de Cormont, évêque d'Aire et de Dax dit dans son mandement de Carême pour 1913 :

« Nous interdisons absolument aux jeunes gens catholiques de notre diocèse de se mêler sous un prétexte et à titre quelconque, aux Boys-Scouts ou Eclaireurs protestants, dont les associations sont organisées par les Unions chrétiennes protestantes, qui, aujourd'hui, n'agissent plus dans le secret de leurs réunions, mais commencent à se révéler et sont les véritables agents et promoteurs du mouvement Boy-Scout en France.

« Nous défendons aussi à nos jeunes gens catholiques de s'associer ou de s'affilier aux Eclaireurs français ou Eclaireurs de la Ligue d'éducation nationale. La société des Boys-Scouts ou Eclaireurs protestants peut, par cette nouvelle dénomination, entraîner dans l'orbite de son action dissolvante les jeunes gens catholiques, naïfs ou imprudents. Pour les attirer ou les enrôler plus sûrement, la Ligue d'éducation nationale dissimule ses tendances et son but, en se réclamant d'une neutralité confessionnelle, loyale et bénigne en apparence, mais, en réalité, déloyale et funeste au salut éternel et au bien des âmes des jeunes gens catholiques.

« Les protestants et ceux qui les approuvent, sont des ennemis ardents de l'autorité du Saint-Siège. Ils cherchent à détacher les catholiques et nos jeunes gens de l'unité qui fait leur force et la nôtre. *Vis unita fortior*, et après avoir essayé, mais en vain, grâce à la clairvoyance et à l'énergie du Pape, de changer la face de la religion catholique et la constitution divine de l'Eglise par la loi de séparation, ils reprennent leur œuvre et veulent assurer son succès en proclamant la neutralité à l'école et dans les sociétés qui s'établissent.

« Que nos jeunes gens s'éloignent aussi des Sociétés des Eclaireurs de France, ou Boys-Scouts français. Les comités de patronage et de direction de ces Sociétés sont plus savamment constitués, mais malgré leur habileté d'apparat, ils dissimulent mal le danger de leurs doctrines et leur but, qui est de faire tomber les résistances des catholiques en les invitant à admettre une neutralité condamnée par Notre-Seigneur lui-même, quand il a dit : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. » — AIR, (*Cahiers Romains*), 23 février 1913. Cf : *La Bastille*, 15 février 1913.)

Conférences. — Dans une conférence donnée à Liessies, le 3 février dernier, M. le Comte Frédéric de Mérode a montré « l'œuvre de la F∴ M∴ dans la désorganisation sociale : dans l'armée, la famille, le peuple. Une séance récréative suivit la conférence. Cette réunion, présidée par M. le Curé de Liessies, avait été organisée par le comité catholique.

— Jeudi 6 février, M. Gobron, chef de bureau au ministère de



l'Instruction publique, a fait au Musée pédagogique une fort intéressante conférence sur le « Projet de réorganisation du régime disciplinaire de l'Enseignement primaire. »

Mlle Billotey, directrice de l'Ecole Normale primaire de la Seine, a vivement intéressé ses auditeurs et ses auditrices en leur parlant du rôle du directeur d'école normale en matière administrative.

Conférences dans les loges de la Région parisienne.

I. Grand-Orient

3 *Février*

Unité, Fraternité, 50, allée d'Antin, Le Perreux. — Création d'un groupe de fêtes civiques.

4 *Février*

Les Droits de l'Homme. — Maladie et milieu social.

Les Amis du Progrès. — La Franc-Maçonnerie. Ses origines.

La France Amitié. — Les Turcs en Europe.

Arts et Métiers.—La réforme de l'administration des indigènes en Algérie

5 *Février*

L'Ecole mutuelle et l'Atelier socialiste. — L'Organisation de l'éducation nationale dans une démocratie.

L'Union de Belleville. — La Situation des partis politiques en France.

Science et Travail. — Le Retour du Pouvoir personnel. La Franc-Maç∴ en Grèce et en Serbie.

Etoile Polaire. — Etude de quelques questions politiques et sociales au Tonkin.

Les Réformateurs unis. — L'Education politique de la jeunesse.

La France socialiste. — La Réaction républicaine.

La Clémente amitié. — Les Voies d'accès en Italie. Politique ferrovière franco-suisse.

6 *Février*

L'Action. — La représentation proportionnelle et le projet de la Commission sénatoriale.

Les Frères Unis Inséparables. — Influence morale de la littérature et de la presse contemporaine.

L'Action Socialiste. — Démocratie et puissance militaire.

Force et Matière. — Les habitations à bon marché.

7 *Février*

Voltaire. — Les causes de la dépopulation.

L'Amitié. — La police d'autrefois et celle d'aujourd'hui.



L'Etoile de l'Avenir. — De la morale sociale. Ses principes scientifiques.

Les Amis de l'Humanité, 63, rue Froidevaux. — 1° Notre idéal et sa réalisation ; 2° La déclaration légale.

9 *Février*

Les Amis du Peuple, rue des Tables-Rondes, à Pontoise. — Revision de la Constitution.

L'Humanité Future, rue de la Fronde, à Juvisy. — 1° Jeanne d'Arc telle que je la conçois, par le F.·. Thalamas, député de Seine-et-Oise.

2° La crise du petit commerce.

10 *Février*

La Renaissance. — La Méthode de travail dans les Loges, les Congrès, le Convent.

La Jérusalem écossaise. — Java.

Athena. — La Franc-Maçonnerie est et doit rester une société secrète. 1° Exposé du conflit actuel. 2° La F.·. M.·. est une société secrète ; définition scientifique de cette entité sociale. Possibilité de la déclaration en l'état actuel de l'évolution sociale.

Les Etudiants 81, Boulevard Saint-Michel. — L'Evolution du peuple Annamite.

Fécondité, 34, rue de Seine, à Choisy-le-Roy. — La Défense de l'Ecole Laïque, par le F.·. Daube, secrétaire général de la Ligue d'action et de défense laïques.

La Réforme, rue Révol, à Saint-Maur. — L'Espéranto.

L'Indépendance. — Doit-on commenter Karl Marx dans nos lycées ?

France et Colonies. — Le Congo.

11 *Février*

L'Avenir. — L'art des cathédrales. Sa valeur sociale.

Liberté. — 1° Le crédit au petit commerce et à la petite industrie ; 2° De l'évolution nécessaire de la Franc-Maçonnerie au point de vue politique et social.

Conscience et Volonté. — Deuxième fête maçonnique de l'art. La Littérature.

L'Expansion Française. — La morale et la vie moderne.

Fraternité, 81, boulevard Saint-Marcel. — La publicité dans le journalisme.

La Raison, 46, rue Ramey. — L'Economique peut-elle servir de fondement à l'Ethique ?

Les Travailleurs, 39, rue Castérès, à Clichy. — La revision de la Constitution.

La Bonne Foi, 78, rue de Paris, à Saint-Germain. — Les œuvres postscolaires locales.

12 *Février*

L'Effort. — La déclaration.



Enseignement mutuel. — Histoire de la Franc-Maçonnerie.

Les Rénovateurs. — Programme d'éducation et d'instruction dans une démocratie, au point de vue industriel, agricole, technique et commercial.

Le Centre des Amis, 63, rue Froidevaux. — Conférence sur un sujet connu de l'At.·.

13 *Février*

La Solidarité. — La valeur sociale du syndicalisme.

L'Alsace-Lorraine. — La question de l'indigénat en Algérie.

Philosophie. — Une visite à Saint-Lazare.

L'Education Coopérative. — La vérité sur la question ottomane et balkanique.

La Solidarité Nogentaise, 50, allée d'Antin, Le Perreux. — La Triade chinoise. — Société secrète à forme maç.·.

14 *Février*

L'Union Fraternelle. — De la répression des crimes dits passionnels.

Franchise. — Les devoirs de l'apprenti.

Les Zélés Philanthropes, 181, rue de Javel. — L'Office mutuel du travail.

15 *Février*

L'Evolution Economique. — 71 bis, rue de la Condamine. La Mentalité de la classe ouvrière. Le Groupement, l'individu, l'organe.

16 *Février*

Esp rance, Café de la Gare, à Palaiseau. — 1° Le collectivisme ; 2° Le recrutement maçonnique.

Germinal, route de Fontainebleau, à Moret. — L'origine de la conscience.

Fédération des Loges du Sud-Est de Paris. — Conférence et banquet sous la présidence des TT.·. Ill.·. FF.·. Lebey, délégué du G.·. O.·. D.·. F.·., Harret, délégué de la G.·. L.·. D.·. F.·., Giroust, délégué du S.·. C.·.. A l'issue du banquet d'ordre, causerie en TENUE BLANCHE par le F.·. Sébastien Faure.

18 *Février*

La Justice. — La Renaissance des peuples balkaniques et la nouvelle question d'Orient.

La Fraternité. — Le travail dans les Loges, le Congrès et le Convent.

L'Internationale. — Revision de la Constitution.

Gnothi Seauton. — Impressions de rentrée.

La Défense Laïque, 63, rue Froidevaux. — Du rituel et des symboles.

Victor Hugo, 28, rue de l'Annonciation. — Les arts appliqués à l'industrie en France.



19 *Février*

L'Avant-Garde Maçonnique. — Les acariâtres, et psychologie de la bonne humeur.

La France Maçonnique. — La revision de la Constitution.

La Clémente Amitié. — Examen préliminaire des questions renvoyées à l'étude des Loges.

Famille et Travail. — 1° Le régionalisme ; 2° La protection du petit commerce.

Etoile Polaire, 71 bis, rue La Condamine. — Crédit populaire. Coopération.

L'Union de Belleville, 75, rue de la Mare. — De l'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique.

Germinal, 3, rue Transversale, à Joinville-le-Pont. — La morale familiale.

20 *Février*

Les Amis Bienfaisants. — Le crédit populaire. Son origine. Son action Son but.

La Parfaite Solidarité. — Les obsèques civiles.

Union Philanthropique, 31, rue Ernest-Renan, à Saint-Denis. — La morale.

21 *Février*

Voltaire. — Les causes de la dépopulation.

La Démocratie Maçonnique. — La coéducation théorique et pratique.

Le Chantier des Egaux. — La Réforme électorale.

23 *février*

Liberté par le Travail, Mantes. — L'affaire Marix.

Alsace-Lorraine. — Le cœur et l'esprit de l'Alsace-Lorraine.

24 *février*

Evolution. — La méthode de travail dans les Loges, les Congrès, le Convent.

L'Economie Sociale. — Origines, caractère, rôle, avenir.

Les Etudiants, 81, boulevard Saint-Marcel. — De la condition de la femme à travers les âges. Droits de la femme.

La Libre Pensée, 63, rue Froidevaux. — La réforme de l'administration des indigènes en Algérie.

25 *février*

L'Avenir. — L'œuvre de M. Millerand.



Inséparables du Progrès. — Méthode rationnelle de spéculation à la Bourse des valeurs.

Conscience et Volonté. — 1° Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique ; 2° la photographie des couleurs.

Thélème. — L'indigénat en Algérie.

La Raison, 46, rue Ramey. — L'Economique peut-elle servir de fondement à l'Ethique.

26 *février*

Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs Réunis. —L'océanographie.

Temple de l'Honneur et de l'Union. — Les partis politiques aux Antilles et à la Guyane.

Les Rénovateurs. — La morale laïque et scientifique.

Etienne Marcel. — L'avortement est-il un crime ?

Marcelin Berthelot. — L'idée religieuse.

Travail et Solidarité, 102, rue Boileau. — Le crédit populaire.

Travail, Vérité, Justice, Saint-Cloud. — L'affaire Marix.

La Lumière, Neuilly. — L'éducation sexuelle.

II. Grande Loge de France

3 *Février*

L'Education Civique. — Problème d'éducation sociale de la Maçonnerie du présent.

La Semence. — Rôle social de la Franc-Maçonnerie.

5 *Février*

Hospitaliers Ecossais. — Le Symbolisme du Grade d'Apprenti.

6 *Février*

La Philosophie Sociale. — Patrie, religion, guerre.

La Prévoyance. — L'alcoolisme au point de vue de la criminalité juvénile.

7 *Février*

L'Alliance. — La G.·. L.·. D.·. F.·. n'a pas fait sa déclaration. Doit-elle la faire ? par le T.·. R.·. M.·. A. Harrent Gr.·. Or.·. de la G.·. L.·. D.·. F.·..

Droit et Devoir. — Trois fléaux sociaux. La Tuberculose. Ce qu'elle est. Comment nous pouvons l'éviter.

8 *Février*

La Fidélité. — La vie chère.



Humanité. — 1° La Mission laïque française ; 2° Comment il faudrait organiser les troupes noires.

Emmanuel Arago, 63, rue Froidevaux. — La Vérité sur l'Affaire Marix.

10 *Février*

L'Acacia. — La Réforme de l'Administration des indigènes de l'Algérie.

Le Mont-Sinaï. — Verlaine.

Minerve. — La vie chère.

11 *Février*

Les Philanthropes Réunis. — L'espéranto.

Francisco Ferrer. — Les anarchistes scientifiques.

La Fédération Maçonnique, 94, avenue de Suffren. — La morale laïque.

12 *Février*

La Nouvelle Jérusalem. — TENUE EN LOGE D'ADOPTION. — Bref aperçu sur la morale sexuelle et les LL.·. d'Adoption.

Comment donner une âme à nos enfants.

Les Amis Inséparables. — Le Congo.

13 *Février*

Alsace-Lorraine. — Les travaux de la Grande Loge.

La République, 94, avenue de Suffren. — Comment parer aux indiscrétions commises, volontairement ou non, en dehors des LL.·..

14 *Février*

Les Neuf Sœurs. — Historique de la T.·. R.·. L.·. des « Neuf sœurs ». L'exode des campagnes, péril national.

La Justice, n° 133. — La loi sur les retraites ouvrières.

15 *Février*

Qui ? Vérité ! 1, rue Bernard-Palissy, à Ivry-sur-Seine. — La vie chère.

18 *Février*

La Semence. — 1° L'action extérieure ; 2° Ce que doit faire la Franc-Maçonnerie.

19 *Février*

Les Trinitaires. — Conférence contradictoire.

Le Héros de l'Humanité. — Le collectivisme.

Garibaldi. — Malthus.

Union et Bienfaisance, 8, boulevard Saint-Marcel. — Histoire de la Maçonnerie écossaise.



Les Cœurs Unis Indivisibles, 63, rue Froidevaux. —Sur quelle base organiser l'éducation rationnelle avant et après l'école.

20 *Février*

Le Libre Examen. — Les enfants au théâtre.

Gœthe. — Espéranto.

L'Education Civique. — 1° La dissimulation chez les aliénés ; 2° La société d'éducation civique.

L'Essor, 81, boulevard Saint-Marcel. — Essais sur la jeunesse d'hier.

21 *Février*

Galileo Galilei. — La morale avant le christianisme.

La Jérusalem Ecossaise, 51, rue du Cardinal-Lemoine. — L'action gouvernementale contre les syndicats de fonctionnaires. Ses conséquences.

Emile Zola, 94, avenue de Suffren. — L'évolution sociale. — Les actions de travail.

22 *Février*

L'Acacia. — L'influence des jésuites dans l'évolution de l'humanité.

Le Niveau Social, 3, rue de Paris, à Vincennes. — De l'embaumement et de l'incinération.

24 *Février*

Art et Travail. — Nazareth et la crèche de Bethléem.

France et Orient. — Le rôle de l'Europe dans la guerre d'Orient. Ce qu'il fut. Ce qu'il doit être.

25 *Février*

Cosmos. — L'amélioration de la race humaine.

Le Portique. — La psychologie de l'esclavage.

La Fédération Maçonnique. 94, avenue de Suffren. — Le renchérissement de la vie.

26 *Février*

Osiris. — Les acquittements scandaleux en cour d'assises. Quel doit être le rôle du jury ?

Union des Peuples. — La vie sociale dans l'ancienne Grèce.

Travail et Lumière, Charenton. — Le syndicat des locataires. Son origine. Sa formation. Son but.

Unité, Fraternité, 50, allée d'Antin, Le Perreux. — Le néo-malthusianisme.

Réunions en dehors de la région parisienne

Loges Mixtes

Le Droit Humain. — Les Loges mixtes « Le Droit Humain », du Mans, de Nantes et d'Auray ont adopté l'ordre du jour suivant :



« Considérant que la loi qui empêche la femme de prendre part aux concours d'entrée dans les administrations de l'Etat est une loi d'ostracisme, les Loges émettent le vœu :

« Que les lois, décrets et programmes soient revisés en tant qu'ils font obstacle à l'accession pour les femmes, soit par une interdiction directe, soit en ne permettant pas sa préparation personnelle, à des professions et fonctions dans lesquelles elles trouveraient un emploi de leurs facultés, utiles à la société, et des moyens d'existence pour elles et leurs familles.

« Que dans l'ordre administratif, la femme puisse être appelée, au même titre que l'homme et dans les mêmes conditions de salaire et d'avancement aux divers emplois : de bibliothèques et d'archives, à ceux de rédaction dans les administrations publiques, d'inspection divisionnaire du travail et de l'industrie, d'inspection de l'Assistance Publique, de sténographe dans les assemblées délibérantes.

« Que, pour faciliter l'éducation professionnelle de la femme, les Hautes Ecoles lui soient ouvertes dans les mêmes conditions et avec les mêmes programmes qu'à l'homme. »

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

Action féministe

Union Fraternelle des Femmes. — Séance à la salle des Commissions de la mairie du 9e arrondissement (6, rue Drouot), aujourd'hui jeudi 6 février, à 3 heures très précises.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance par la secrétaire, Mme Parrhisia-Cremnitz.

2° Communications diverses.

3° Rapport sur le féminisme mondial, par Mme Orka, secrétaire du Congrès permanent du féminisme international.

4° A propos d'une œuvre : l'Union générale des femmes contre l'infortune par Mme Clasti, rédacteur en chef de la revue *Le Monde Féminin*.

5° Sur l'assainissement des locaux, par Mme Amélie Hammer.

6° L'émigration des sacerdoces féminins au siècle de Didon, conférence par Mme Héra Mirtel, femme de lettres.

Le Suffrage des Femmes. — Le Suffrage des Femmes, 151, rue de la Roquette, se réunira aujourd'hui jeudi 13 février, à trois heures, à la mairie du 11e arrondissement, place Voltaire. Mme Hubertine Auclert démontrera que l'exclusion des femmes des affaires publiques est un obstacle au progrès.

Ligue Française pour le Droit des Femmes. — Réunion demain mercredi, à 8 heures, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, salle du Collège libre, 28, rue Serpente, Paris.



Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal et de la correspondance ;

2° Préparatifs du banquet annuel ;

3° La femme et la Mode. Conférence.

4° Les Congrès internationaux de Paris et de Budapest.

ACTION LAIQUE

2 *Février*

Conferences du dimanche. — A deux heures, 16, rue Cadet, conférence de M. Bouglé, professeur à la Sorbonne, sur la conscience sociale. Ses formes actuelles. La conférence sera suivie d'une matinée artistique.

Ligue d'Action et de Défense laïque. — La région du Nord organise sa campagne pour la Ligue d'Action et de Défense laïque. Aujourd'hui, à Lille, aura lieu une grande assemblée, où se trouveront réunis des délégués du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Adresser à M. Bernard Wellhoff, receveur municipal, 2, rue des Lombards, à Lille, et président du comité de propagande, toutes les demandes de constitution de groupes.

9 *Février*

Le Dimanche Familial. — A 2 heures, 8, rue de Puteaux, conférence de M. Ferdinand Buisson sur *l'Education laïque, scolaire et postscolaire.*

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — La Ligue (siège social chez le secrétaire, Edmond Daube, 69, rue Turbigo) organise partout des conférences publiques et contradictoires. La région du Nord est complètement organisée. La Seine-et-Marne est en pleine organisation, sous l'impulsion de la fédération départementale. Les vieux cadres de la Libre-Pensée se rajeunissent. C'est une véritable Renaissance laïque et républicaine à laquelle nous assistons.

Demander les statuts de la Ligue et des conférenciers au citoyen Daube, rédacteur au *Rappel*, secrétaire général de la Ligue.

11 *Février*

Ligue d'Action et de Defense Laïques. — M. Ed. Daube, secrétaire général de la Ligue, a fait, hier soir, une conférence à Choisy-le-Roi, où une section est en formation.

Dimanche prochain, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), aura lieu, à l'occasion de l'installation du comité cantonal de la Ligue, une grande conférence publique et contradictoire, avec le concours des citoyens Beauvisage, sénateur, Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, et Daube, rédacteur au *Rappel*.

14 *Février*

Banquet et assemblée générale des « Journaux pour tous ». — Le mardi



18 février 1913, dans les salons du restaurant Renaux-Robert, 196, rue Saint-Honoré, à 7 heures et demie, banquet (prix de la carte) : 3 francs ; conférence par M. Henri Hauser, professeur à la Faculté des lettres : *la France au Maroc, choses vues.*

16 *Février*

Conférences du dimanche, 16, rue Cadet. — A 2 heures, M. Mantoux, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, parlera sur « l'Influence de l'homme dans la nature ». La conférence sera suivie d'un concert.

Mission Laïque Française. — L' « Almanach de la Mission Laïque Française pour 1913 » vient de paraître. C'est une élégante brochure de 200 pages, qui s'ouvre par un admirable article de M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, sur « l'Idéal laïque ».

On y trouve, sur nos colonies, sur les différents pays étrangers où s'exerce et pourrait s'exercer l'action de la Mission Laïque Française, les renseignements les plus sûrs, les plus pittoresques et les plus variés. De nombreuses illustrations s'ajoutent au texte, le précisent et le vivifient.

On y donne les résultats des concours sur l'enseignement colonial organisés l'année dernière et les programmes de deux nouveaux concours pour 1913.

L'Almanach est vendu 0 fr. 75 (0 fr. 50 pour les membres de la Mission Laïque). Par la poste, 0 fr. 10 en plus pour l'affranchissement.

S'adresser au secrétariat général de la Mission Laïque Française, 16, rue de Miromesnil, Paris (18e).

Journaux pour tous. — L'office de la propagande laïque, les J. P. T., dont le siège est 55, rue Saint-Jacques, donnera son banquet annuel ce soir. Cette œuvre, répond à l'envoi des journaux et brochures de nos adversaires dans les campagnes par l'envoi régulier des livres et des journaux laïques et républicains.

Action et défense laïques et Renaissance républicaine. — Les deux Ligues organisent de concert, sous le patronage de la Jeunesse Laïque de Niort, une grande conférence de propagande à Niort, pour la défense de l'école laïque et de ses maîtres, le dimanche 23 février.

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — La Ligue prépare l'organisation de sections dans les villes suivantes : Beauvais, Fontainebleau, Niort, Mayenne. Prière à tous les militants qui veulent défendre l'école et la République de bien vouloir envoyer leur nom et leur adresse au secrétaire général, Edmond Daube, 69, rue de Turbigo, à Paris.

Patronage Laïque, à Montrouge. — Il est fondé, à Montrouge, un Patronage laïque. Les enfants sont reçus les jeudis et dimanches, à une heure et demie, au siège social, 59, rue Ledru-Rollin.

Le Dimanche familial. — A 2 heures, 8, rue de Puteaux (Métro : Rome), conférence de M. Besnard, professeur au collège Chaptal, sur « l'Action française hors de France ».



Union des Cercles Civiques. — Les Cercles Civiques organisent une soirée-conférence le vendredi 21 février, pour apporter leur concours à nos amis du Parlement qui vont soutenir la cause républicaine dans la discussion, annoncée pour les premiers jours de mars, des projets de loi pour la défense laïque.

Le parti clérical fait appel à ses associations de pères de famille ; le parti républicain a le droit de compter sur les sociétés laïques pour porter la question de la laïcité devant l'opinion publique et les électeurs — alors surtout que nous voyons certains représentants des partis extrêmes se faire les complices de l'Eglise.

Que pourront faire les Cercles et toutes les Sociétés laïques ? Sous quelle forme une campagne pourra-t-elle être organisée dans le pays : manifestes, affiches, conférences, congrès, communications à la presse, envois d'ordre du jour et délégations à la Commission de l'enseignement ?

C'est pour préparer cette action pratique que nos amis du Parlement et les écrivains les plus dévoués à l'idée laïque veulent bien se joindre aux membres du Cercle Berthelot, et se réunir avec eux dans la grande salle du Cercle, 49, boulevard Saint-Michel (place de la Sorbonne), le vendredi 21 février, à 8 h. 3/4 du soir, sous la présidence de M. André Berthelot.

Dès maintenant, nous comptons sur la présence de tous les parlementaires du Cercle, et particulièrement de : MM. Maurice Faure, ancien ministre ; V. Augagneur, ancien ministre ; A. Aulard, Albert Bayet, Alfred Brard, J.-L. Breton, Dessoye, Charles Dumont, ancien ministre ; François Fournier, de Kerguezec, Camille Picard, G. Ponsot, Raynaud, ancien ministre ; G. Verlot, René Viviani.

Les Cercles Civiques et la Défense Laïque. — Il fut décidé, à la dernière réunion du Cercle Berthelot, que la soirée du vendredi 28 février serait consacrée à la rédaction d'un manifeste faisant appel à tous les Cercles Civiques, aux Sociétés de Libre-Pensée et à toutes les Sociétés laïques, pour qu'un mouvement d'opinion soutienne nos amis du Parlement qui porteront prochainement à la tribune les projets de loi de défense laïque.

Cette réunion aura lieu ce soir, à 8 h. 3/4, dans la salle du Cercle, 49, boulevard Saint-Michel, sous la présidence de M. André Berthelot.

La plupart des parlementaires devant prendre part à la discussion des projets de loi de laïcité scolaire assisteront à la réunion.

Nous donnons le texte de cette circulaire, à l'article : Enseignement.

Les Fêtes

Bal. — L'Association fraternelle des élèves et anciens élèves des cours commerciaux du Grand-Orient de France donnera, le 8 février prochain, son 33e bal anniversaire paré et costumé dans les salons du Grand-Orient, 16, rue Cadet. Orchestre J.-S. Viard, chef d'orchestre des fêtes des écoles municipales supérieures. Entrée : 2 francs. Cartes, 16, rue Cadet.



J. R. des 2e et 3e. — Grand bal à l'Hôtel Moderne, place de la République, le samedi 1er mars.

Les Amis de l'Adolescence. — Ce patronage laïque du 18e donnera une grande fête le 2 mars, à 2 heures, dans la salle des fêtes de la mairie du 18e.

Le Banquet de la Paix. — Le banquet de la paix aura lieu demain samedi 22 février, à 8 h. 1/2 du soir, à l'hôtel Ronceray, 10, boulevard Montmartre. Il sera présidé par M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, assisté de nombreuses personnalités, parmi lesquelles nous relevons les noms de MM. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine ; Paul Meunier, député ; Lucien Le Foyer, ancien député de Paris ; Emile Arnaud, Gaston Moch, Mmes Flammarion, Julie Toussaint, Séverine.

Jeunesses laïques et Républicaines

31 Janvier

Jeunesse Républicaine du XXe. — Samedi dernier, la Jeunesse Républicaine du 20e arrondissement a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de MM. Paul Virot et Reneux, présidents d'honneur.

Après l'adoption du procès-verbal, du compte rendu moral et financier, et ratification de la nomination, comme membres d'honneur, de MM. Chaligné et Marcel Huart, l'assemblée procéda au renouvellement du conseil d'administration.

Demain samedi 1er février, salle de danse, 1, rue des Gâtines, grand bal de nuit paré et travesti, sous la direction de M. George, professeur.

4 Février

Comité d'action et de propagande. — Ce comité, qui doit être à Paris le représentant de la Fédération des J. L. de France, est ainsi composé :

Etienne Antonelli, directeur de la *Démocratie Sociale* ;

Aidé Berthod, membre de la C. E., professeur agrégé de l'Université, député du Jura ;

Edmond Daube, secrétaire général de la Ligue d'action et de défense laïques ;

Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ;

Gaston Rousset, ancien secrétaire adjoint de la C. E., président d'une section de Paris, directeur de *La Jeunesse Laïque* ;

Armand Schacher, ancien membre de la C. E., professeur agrégé de l'Université ;

Léon Vannoz, ancien membre de la C. E., président d'une section de Paris, directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque*.

7 Février

Jeunesse Républicaine du XXe. — Demain samedi 8 février, à 8 heures et demie, au siège, 142, rue des Pyrénées, causerie par M. Léon Neau,



sous-délégué de l'Union universelle espérantiste, assisté de M. Legros, de la 20e section : Les Congrès espérantistes, avec projections. On jouera *l'Héritage Klodarec*, pièce en un acte, de M. F. de Menil, interprétée par les artistes de « Teatra Stelo », suivie d'une sauterie.

— Dimanche 9 février, visite de la Fourrière de la Préfecture de police, suivie d'une promenade au Jardin des Plantes (serres, musées, etc.). Rendez-vous à 2 heures, 19, rue de Pontoise.

8 *Février*

Jeunesse Républicaine du XXe, 142, rue des Pyrénées. — Causerie avec projections lumineuses : les Congrès espérantistes, par M. Neau. On jouera *l'Héritage de Klodarec.*

16 *Février*

M. Léon Pasquier, conférencier de l'Union démocratique, a fait, mardi, à la Société *Fraternité*, une conférence des plus intéressantes sur les dessous de la publicité dans la presse.

Deuxième arrondissement. — « La Vivisection », conférence par M. R. Parent, médecin-vétérinaire, le 20 février, à 9 heures, 37, rue Radziwill.

Dimanche 23 février, visite du concours général agricole. Rendez-vous à 9 h. 45 du matin ; métro : Champs-Elysées.

Troisième arrondissement. — Dimanche 23 février, visite du concours agricole.

Cinquième arrondissement. — Aujourd'hui dimanche 16 février, visite de la nouvelle Pitié. Rendez-vous à 9 h. 1/2, 83, boulevard de l'Hôpital.

Demain lundi 17 février, à 8 h. 1/2, 16, rue de la Sorbonne, *le Théâtre de P.-H. Loyson.* (*L'Evangile du Sang, le Droit des Vierges, les Ames ennemies, l'Apôtre.*) Conférence par M. Chignac, du « Foyer ». Concours assuré de M. et Mme Silvain, de la Comédie-Française ; Mmes Marie Marcilly, de l'Odéon ; Gladhys Maxhance, de l'Odéon ; Berthe Leblanc, du Vaudeville.

Quatorzième arrondissement. — Vendredi 21 février, *Pourquoi j'ai quitté l'Eglise, la crise des religions*, par M. Claraz, ex-vicaire, café du Cadran, 2, avenue d'Orléans.

Vingtième arrondissement. — Aujourd'hui dimanche 16 février, salle Gambetta, 1, rue des Gâtines, matinée dansante.

Samedi dernier, a eu lieu, à la Jeunesse Républicaine, 142, rue des Pyrénées, sous la présidence de MM. Reneux, Marcel Huart et Boissady, une conférence par M. Léon Neau, sous-délégué de l'Union universelle espérantiste.

M. Neau démontra l'utilité et la nécessité d'une langue universelle.

Jeunesse Républicaine du XIVe. — Ce soir vendredi, 21 février, à 9 heures très précises, salle du café du Cadran, 2, avenue d'Orléans, grande conférence par M. L. Charles, ex-rédacteur au journal *La Croix*, sur le sujet : Peut-on être catholique et républicain ? (A propos du cas de l'abbé Lemire.)



Le Cercle d'Etudes des Annales de la Jeunesse Laïque (secrétariat : 123, boulevard Saint-Michel). — Nous sommes heureux de porter, une fois de plus, à l'attention de tous ceux qu'anime la même ardeur au bon combat que nous avons entrepris pour le triomphe des idées de justice et de vérité, la récente création si jeune et déjà si pleine de promesses : le Cercle des Annales de la Jeunesse Laïque, groupement fraternel d'éducation sociale et républicaine. Prolongement naturel de la Fédération nationale des Jeunesses laïques de France, rassemblé comme cette dernière autour de la vaillante revue les *Annales de la Jeunesse Laïque*, uniquement préoccupé de la recherche du vrai par les principes de libre examen, notre Cercle prétend grouper en son sein, à l'abri des controverses stériles, les éléments les plus divers qu'unit un seul et commun attachement aux doctrines de liberté issues de la grande Révolution française.

Des conférences sont données chaque mois, et rappelons que le conseil d'administration du Cercle, pour 1913, se trouve composé comme suit :

Président : Georges Guy-Grand, professeur et publiciste.

Vice-présidents : Charles Berthomieu, ancien secrétaire de la Fédération des J. L. de l'Hérault ; Edmond Daube, surveillant général de l'Ecole Turgot ; Alfred Nast, directeur de l'office des Sociétés des juris-classeurs, secrétaire général de la section de Paris des Jeunesses laïques.

Secrétaire général : P.-A. Vuillermoz, ancien secrétaire général de la Fédération des Jeunesses laïques, secrétaire de la rédaction des *Annales de la J. L.*

Secrétaires-adjoints : Albert Lafaille et Léon Périn, étudiants en médecine.

Trésorier : Paul Bernard, employé de commerce.

Membres : Etienne Antonelli, rédacteur en chef de *La Democratie Sociale* ; Aimé Berthod, député du Jura ; Laurent Eynac, ancien secrétaire général de la Fédération des Jeunesses laïques, membre du comité de contrôle ; Eugène Léchevin, publiciste ; Louis Leleu, employé de commerce ; Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Maxime Toubeau, rédacteur aux *Annales de la Jeunesse Laïque* ; Léon Vannoz, directeur des *Annales de la J. L.*, président de la section de Paris des J. L.

Libre-Pensée

Le Congrès de Lille. — Le docteur Dreyer Dufer, conseiller interfédéral de la Libre-Pensée française, vient de publier le compte rendu du Congrès de Lille. Nous ne saurions trop engager tous nos lecteurs et amis à demander cet excellent ouvrage contre l'envoi de 0 fr. 50 au docteur Dreyer Dufer, à Epierre (Savoie).

Rappelons que Dreyer Dufer a déjà publié une très intéressante brochure qui est entre les mains de tous les militants : *Conférence sur la Libre-Pensée.*

Ligue des Droits de l'Homme

Section d'Asnières. — Ce soir mardi 18 février, à 9 heures très précises,



salle du Café du Pont de Clichy, 2, boulevard Voltaire, assemblée générale. Ordre du jour : Commémoration de la mort de Pierre Quillard ; Le droit d'asile.

Ordres du jour de la Section Saint-Georges-Rochechouart. — « Considérant que l'accroissement de la criminalité tient pour partie au moins à la publicité malsaine et tendancieuse faite par une certaine presse autour des moindres crimes dès le moment de leur accomplissement et pendant l'instruction ;

« Considérant que cette publicité ne peut être donnée que grâce aux indiscrétions intéressées d'un certain nombre de fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, et en violation formelle des règles prescrites par le Code d'instruction criminelle ;

« Considérant que, par suite de ces procédés, la vérité est souvent travestie, dénaturée, et qu'il appartient au Gouvernement, soit de déposer une loi — ce qui serait désirable — pour assurer la publicité complète de l'instruction, soit au contraire d'assurer le secret complet de l'instruction.

« Proteste contre les violations multiples et journalières de la loi existante et réclame les sanctions nécessaires contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui se rendront coupables de nouvelles indiscrétions dans l'avenir. »

« La section Saint-Georges-Rochechouart de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que l'exploitation de l'enfance à tous les degrés est une iniquité sociale ;

« Déplorant qu'aucune sanction n'ait été prise contre les chefs d'entreprise et les fonctionnaires fournisseurs d'état-civil dont la légèreté criminelle a facilité aux « padrones » ou autres bourreaux leur odieux trafic ;

« Invite les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour supprimer tout travail de nuit à l'enfance, en attendant la suppression complète du travail des mineurs de moins de 16 ans. »

Les Ligues

L'Action Démocratique et Sociale à Versailles. — L'Action Démocratique et Sociale organisait, hier, à Versailles, une grande réunion de propagande, qui a eu lieu au Foyer du Soldat, sous la présidence de M. Eugène Réveillaud, sénateur de la Charente-Inférieure. A ses côtés, avaient pris place : MM. L. Armsbruter, président du comité de direction du groupe ; Antonelli, Avigdor, Javal et Salaun.

M. Réveillaud, après avoir rappelé les luttes passées et l'enthousiasme des jeunes générations d'autrefois pour les idées républicaines, expose les grandes lignes du programme de l'Action Démocratique et Sociale, et loue l'esprit de conciliation républicaine pour les réformes sociales, qui règne dans le groupe.

M. Javal, avocat à la Cour de Paris, retrace les travaux accomplis par l'Action Démocratique et Sociale, et définit sa doctrine politique, écono-



mique et sociale telle qu'elle se dégage des vœux émis par le Congrès de novembre 1912.

M. Pierre Avigdor étudie le problème de la vie chère et les remèdes qui doivent être apportés dans un esprit démocratique à la crise de renchérissement que nous traversons en ce moment.

M. Etienne Antonelli, directeur de la *Démocratie Sociale*, expose ensuite le programme social de l'Action Démocratique et Sociale. Il intéresse vivement l'auditoire en lui expliquant le mécanisme des sociétés anonymes avec actions de travail, qui permettront à l'ouvrier de s'élever à la propriété.

Enfin, M. Salaun, président de l'Association des fonctionnaires du ministère des Colonies, dans une causerie pleine d'humour, expose les revendications des fonctionnaires et la nécessité de les mettre définitivement à l'abri du favoritisme en organisant l'avancement.

M. le sénateur Réveillaud conclut en remerciant les orateurs et en donnant lecture d'un télégramme de M. Thalamas, député de Versailles, retenu à Paris, et qui tient à affirmer qu'il est de cœur avec l'Action Démocratique et Sociale.

Universités Populaires

Vendredi 31 janvier

Université Populaire du faubourg Saint-Antoine, nº 157. — M. Léo Claretie : Regnard. Auditions d'artistes de la Comédie-Française.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Docteur Boureau : le Péril vénérien et les moyens de s'en préserver (projections). Conférence réservée aux dames.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de modes pratiques.

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Diction, espéranto, Bibliothèque.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — A huit heures et demie : le Développement de la vie sur la terre, par V. Lounkevitch : à neuf heures et demie : le Capitalisme moderne, par A. Borovoi.

Samedi 1er février

Université Populaire du Faubourg Saint-Antoine, nº 157. — Soirée en souvenir de Massenet : causerie préliminaire d'E. Buloz. Audition des principales scènes de *Manon*, jouées en costumes par Geneviève Vix et Vezzani, de l'Opéra-Comique.

Soirées ouvrières de Montreuil, 15, rue Arsène-Chéreau. — Conférence, Bibliothèque publique.

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

Fédération des U. P. — Demain dimanche, musée Galliera : exposition générale d'art appliqué. Guide : M. Delard, conservateur. Rendez-vous à 9 h. 3/4, 10, rue Pierre-Charron.

Dimanche 2 février

Fédération des U. P. — Visite de l'exposition générale d'art appliqué, au



musée Galliera. Guide, M. Delard, conservateur. Rendez-vous, à 9 h. 3/4, rue Pierre-Charron, 10.

U. P. du faubourg Saint-Antoine, 157. — Représentation de *Tartuffe*, pièce en cinq actes, de Molière jouée par les camarades du Théâtre Populaire

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Cours d'histoire de la philosophie, par M. Auxentieff.

U. P. Gervaisienne. — De 9 heures à midi : solfège, piano, violon, mandoline.

Mardi 4 février

U. P. du faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Reconstitution d'un spectacle populaire au moyen-âge : représentation du *Mystère du chevalier qui donna sa femme au diable* (xve siècle), escript de nouveau par Carlos Larronde, joué par des poètes et des artysans et accru de moult jeux et divertissemens. Le théâtre, en trois échafauds, figurera le ciel, la terre et l'enfer.

U. P. de Meaux. — Samedi 8 février, dîner et bal annuel, Hôtel de la Sirène. Prix du dîner : 3 fr. 50. On s'inscrit aux adresses habituelles et au siège social, 5, rue Saint-Christophe.

Jeudi 6 février

Université Populaire du faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Docteur Piouffe : Les paradis artificiels et les poisons intellectuels (morphine, haschich, cocaïne, etc.). Projections.

U. P. Gervaisienne. — Soirée-conférence mensuelle avec le concours de la philharmonie, des élèves des cours de l'U. P. et de quelques camarades artistes. Conférence de M. H. G. Ibels, secrétaire artitique de l'Odéon : *le Costume antique avec draperies sur modèles vivants.*

Vendredi 7 février

Université Populaire du faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Mme L. de Pissaigesky, professeur au Collège des sciences sociales : l'Evolution de la femme russe.

La Semaille, 21, rue Boyer. — M. Bon : Le paysan dans les romans de G. Sand, Eug. Le Roy et E. Guillaumin.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de modes pratiques.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Le Capitalisme moderne, par A. Bovoroï

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : diction, espéranto. Bibliothèque.

Samedi 8 février

U. P. du faubourg Saint-Antoine. — Fête annuelle, dans les salons de la Porte-Dorée, à 9 heures du soir. Xavier Privas, Georges Wague, etc. Bal de nuit.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Conférence.



U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

Fédération des U. P. — Demain dimanche, Exposition des œuvres de Forain, Bonvallet ; estampes japonaises. Rendez-vous à 9 h. 3/4. Arts Décoratifs, 107, rue de Rivoli.

Dimanche 9 février

Fédération des U. P. — Exposition des œuvres de Forain, Bonvallet. Estampes japonaises, estampes d'Hokusaï. Rendez-vous à 9 h. 3/4, au Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli.

U. P. du faubourg Saint-Antoine. — Représentation du théâtre Shakespeare. Directeur : M. Camille de Sainte-Croix.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Cours d'histoire de la philosophie par N. Auxe tieff.

U. P. Gervaisienne. — De 9 à 11 heures du matin : solfège, violon, mandoline, piano. Réouveture du choral pour hommes, dimanche 16 février, 11 heures du matin, 1, rue Emile-Augier.

Mardi 11 février

U. P. du faubourg Saint-Antoine, nº 157. — Expositions : 1º l'Œuvre de Cappielo ; 2º Fruits et légumes exécutés par L. Théveny. — La Chanson pour tous, dirigée par Xavier Privas et Francine Lorée-Privas.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours d'espéranto, trois degrés.

U. P. de Meaux. — Cours : solfège, chant.

Mercredi 12 février

U. P. du faubourg Saint-Antoine, 157. — M. P. Lamborte, directeur des beaux-arts en Belgique : Portraits de femmes (projections).

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours : coupe, couture, arithmétique, géométrie.

U. P. de Meaux. — Cours : dessin géométrique, broderie, bibliothèque.

Jeudi 13 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, nº 157. — Docteur Bizart, médecin en chef de Saint-Lazare : Peut-on guérir la syphilis ?

U. P. Gervaisienne. — Hygiène, escrime.

Fédération des U. P. — Dimanche 16 courant, visite de l'atelier et du petit musée du sculpteur J. Baffier. Rendez-vous à 9 h. 3/4, rue Lebouis, nº 6 *bis* (14ᵉ arr.). Métro : Edgard-Quinet.

Vendredi 14 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, nº 157. — M. Paul Brulet : Emile Zola.

La Semaille, 21, rue Boyer. — M. Potocky, publiciste : Le mouvement ouvrier en Pologne. (Projections).



U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de modes pratiques.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — A huit heures et demie du soir : Le Capitalisme moderne, par A. Borovoï.

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : diction, espéranto. Bibliothèque.

Samedi 15 *février*

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Mme Séverine : Jules Vallès.

Soirées ouvrières de Montreuil, 15, rue Arsène-Chéreau. — M. E. André : Le néo-patriotisme, conférence contradictoire.

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

Fédération des U. P. — Demain dimanche, visite de l'atelier et du musée du sculpteur J. Baffier. Rendez-vous à 9 h. 3/4, rue Lebouis, 6 *bis*, 14e arr. (Métro : Edgard-Quinet.)

Dimanche 16 *février*

Fédération des U. P. — Visite de l'atelier et du musée du sculpteur J. Baffier. Rendez-vous à 9 h. 3/4, rue Lebouis, 6 *bis* (14e arr.). (Métro : Edgard-Quinet.)

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Soirée en souvenir de Massenet, avec le concours d'artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française. Causerie d'E. Buloz. Les principales scènes de *Manon* seront jouées en costumes, par Geneviève Vix et Vezzani, de l'Opéra-Comique.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Cours d'histoire de la philosophie, par N. Auxentieff.

U. P. Gervaisienne. — De neuf heures à midi : solfège, violon, piano, mandoline, choral pour hommes.

La Plage pour tous. — Matinée littéraire et dansante ; fête mensuelle dans les salons de la Place du Danube.

Mardi 18 *février*

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — D. Halévy : Nous et les nôtres. — Claudel : 2e acte de *l'Otage*.

U. P. Gervaisienne. — Cours d'espéranto, trois degrés.

U. P. de Meaux. — Cours : chant, solfège.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

Mercredi 19 *février*

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — M. E. Antonelli, rédacteur en chef de la *Démocratie Sociale* : les Actions de travail.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture.

U. P. de Meaux. — Cours : broderie, dessin géométrique.



Jeudi 20 fevrier

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, 157. — M. E. Antonelli, rédacteur en chef de la ***Démocratie Sociale*** : les Actions de travail.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture.

U. P. de Meaux. — Cours : broderie, dessin géométrique.

Vendredi 21 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, 157. — M. René Kerdyk : Maurice Donnay. Auditions.

La Semaille, 21, rue Boyer. — M. Lévy-Darras, interne des hôpitaux : La tuberculose et sa prophylaxie individuelle et sociale (projections).

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de modes pratiques.

U. P. Russe, 28, rue Serpente.— Le Capitalisme moderne, par A. Borowoï.

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : diction, espéranto.

Samedi 22 fevrier

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, nº 157. — M. D'Ardenne de Tizac : l'Art boudhique au Japon (projections).

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

Federation des U. P. — Demain dimanche, visite de l'Institut de France. Rendez-vous à neuf heures trois quatrs, à l'entrée, quai Conti.

Dimanche 23 février

Federation des U. P. — Visite de l'Institut. Rendez-vous à 9 h. 45, à l'entrée, quai Conti.

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, nº 157. — Rprésentation organisée par Gaston Perducet. Ombres lumineuses.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Cours d'histoire de la philosophie, par N. Auxentieff.

U. P. Gervaisienne. — De neuf heures à midi, solfège, piano, violon, mandoline, chant choral réservé aux hommes.

Lundi 24 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine nº 157. — M. Aron, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales : la Déclaration des Droits de l'Homme, sa valeur et sa portée dans l'état politique et saciol actuel.

M. Paul Abran : Schumann et Henri Heine, avec auditions des œuvres du poète et des mélodies de Schumann, par M. Albert, de l'Opéra-Comique.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Coupe, couture, espéranto.

U. P. Gervaisienne. — Cours de sténographie.



U. P. de Meaux. — Cours de violon élémentaire et supérieur. — Bibliothèque mardi, jeudi et samedi.

U. P. du Havre, 56, rue du Champ-de-Foire. — Demain mardi, à 8 h. 3/4 : l'Energie, sa conservation, sa dégradation, par M. Mesmy, directeur de l'école d'hydrographie du Havre.

Mardi 25 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — Réunion de la Chanson pour tous, dirigée par Xavier Privas et Francine Lorée-Privas. Cours de danse.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Causerie spéciale pour les dames.

U. P. Gervaisienne. — Cours d'espéranto, trois degrés.

U. P. de Meaux. — Cours de solfège et chant. Bibliothèque.

Mercredi 26 février

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — M. Francis Delaisi, de la *Bataille Syndicaliste* : Ouverture de « l'Ecole ouvrière », l'éducation et l'action.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture.

U. P. de Meaux. — Cours : broderie, dessin géométrique.

Samedi 1er mars

Soirées ouvrières de Montreuil, 15, rue Arsène-Chéreau. — M. Antoni Potokci : la Pologne d'hier et d'aujourd'hui, avec projections.

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

U. P. de Meaux. — Bibliothèque.

Fédération des U. P. — Demain dimanche, à dix heures du matin, réunion mensuelle des délégués.

ECOLE DE LA PAIX

(Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente : cours gratuit à 8 h. 1/2 du soir). — Ce soir, samedi 15 février : le Devoir pacifiste en face des réalités, selon la conscience protestante, par M. J. Jézéquel, pasteur de l'Eglise réformée, rédacteur en chef d'*Evangile et Liberté*.

Aujourd'hui mercredi 19 février : *le Devoir pacifiste en face des réalités, selon la conscience des Jeunes-Républicains*, par Edmond Bloch, licencié ès sciences, ancien président de la Fédération des Etudiants Républicains.

— Ce soir, 24 février, à 8 heures et demie : le Devoir pacifiste selon la conscience socialiste, par M. Edmond Potier, publiciste.



DIVERS

Les citoyennes et citoyens de la Folie-Méricourt, réunis le 13 février 1913, sur convocation du *Comité d'union républicaine socialiste*, salle du Commerce, 131, avenue Parmentier.

Après avoir entendu le citoyen Désirat dans sa conférence sur « l'Ecole laïque et la question des instituteurs »,

Approuvent à l'unanimité sa défense de l'école laïque et s'engagent à défendre la situation matérielle des instituteurs et institutrices par tous les moyens légaux à leur disposition. — Le président de la réunion : *de Saint-Brice* ; *le* secrétaire du Comité : *A. Micol.*

Le Rappel, 19 février 1913.

— *La Fédération Républicaine des Etudiants de France* s'est réunie en assemblée générale, pour procéder aux élections annuelles.

Le comité sortant, comprenant douze membres, a été, en majorité, réélu et comprend les camarades suivants : Perraud, ancien président ; Vuillermoz, secrétaire général du Cercle des Annales de la Jeunesse Laïque ; Mosnat, Lenoir, Becker, Vincent, Dupré, Manier, Cochard, Brunet, Ruotte, Lamoureux.

Le comité, après un scrutin très animé, choisit dans son sein un président : M. Lucien Lamoureux, fils du député radical socialiste de l'Allier. Furent ensuite élus trois vice-présidents : MM. Vuillermoz, Lenoir, Mosnat : un secrétaire général, M. Jacques Becker : un secrétaire, M. Vincent, fils du sénateur radical socialiste de l'Ardèche ; un trésorier, M. Dupré.

Le Rappel, 20 février 1913.

Le comité directeur de l'*Association Emile Zola* vient de procéder à l'élection de son nouveau président pour l'exercice de 1913.

C'est M. Théodore Duret, l'éminent historien et le vieil ami du maître, qui a été élu en remplacement de M. Brieux, de l'Académie française.

Le comité a pris ensuite une importante décision au sujet du pélerinage annuel de Médan. Celui-ci aura lieu désormais, non plus au premier dimanche d'octobre, en commémoration de la mort d'Emile Zola, mais le 4 juin, date de l'entrée au Panthéon de la dépouille du grand citoyen.

Enfin, sur la proposition de M. Paul-Hyacinthe Loison, le comité a voté des félicitations au Conseil municipal de Clamecy, qui vient de donner le nom d'Emile-Zola à la place du Palais-de-Justice de cette ville, au lendemain de la réintégration de M. du Paty de Clam dans l'armée.

Le Rappel, 16 février 1913.

DIRECTIONS PONTIFICALES. — L'*Indicateur de la Savoie*, d'Annecy vient de recevoir une bénédiction spéciale du Saint-Père pour sa fidélité à suivre les directions pontificales. Mgr Capistron, dans une lettre à ce journal, dit que les catholiques doivent « se tenir tous ensemble sur le terrain exclusivement catholique en dehors et au-dessus de tout parti politique. » C'est d'ailleurs le mot d'ordre et la volonté souvent et fermement exprimée par SS. Pie X. — AIR, 4 février 1913.



Enseignement. — La jeunesse intellectuelle française, affamée de spiritualisme, aspire au catholicisme, alors que le phénomène opposé se produit dans les classes populaires gangrenées par l'enseignement matérialiste et athée. Les intellectuels s'affinent et s'épurent tandis que les illettrés s'abaissent et retournent à la brute.

La tâche du bon clergé et des bons laïques est de sauver le peuple de l'abrutissement où le conduit l'enseignement de l'école sans Dieu, et aussi de sauver la jeunesse intellectuelle du danger, toujours plus pressant, de se dévoyer dans un spiritualisme frelaté qui va de la théosophie au démolibéralisme et modernisme soi-disant catholique. — AIR (*Cahiers Romains*), 23 février 1913.

— Nous lisons sous la signature de M. Compère-Morel :

« La défense de l'école laïque, cette tarte à la crème du parti radical, en mal de programme et de plateforme électorale, revient à l'ordre du jour.

« Il paraît qu'il n'y a plus une minute perdre : à l'école laïque se meurt, l'école laïque est morte si, armés de lois, de décrets et de circulaires, parlementaires et ministres ne volent à son secours, mettant à mal les établissements scolaires libres, surtout ceux où est donné l'enseignement primaire.

« Inutile de dire que, nous aussi, nous entendons défendre l'école laïque contre les attaques dont elle est l'objet ; mais nous sommes loin de comprendre cette défense à la façon de ceux qui jouent en ce moment de la laïque comme ils jouaient jadis de « l'anticléricalisme »!...

« Mais si l'école laïque n'a pas à être protégée contre l'école libre, elle doit être défendue contre ceux-là mêmes qui prétendent s'en faire les sauveurs !

« L'école laïque souffre moins des attaques de ses ennemis que de l'affection intéressée de ses amis... officiels... Ce n'est pas quand on fait des éducateurs de nos enfants les agents électoraux et les valets à tout faire des candidats et des élus gouvernementaux, qu'on a le droit de parler de protéger l'école laïque !

« Mais nous ne nous prêterons pas à la comédie jouée par les représentants radicaux de la bourgeoisie, qui croient et espèrent éluder les questions sociales et les problèmes économiques devant lesquels ils sont condamnés à l'impuissance, en provoquant une agitation de commande dans et autour du Parlement sur la « laïque »!

L'Humanité, 8 février 1913.

— « Voilà toute la presse radicale qui se scandalise parce que Compère-Morel, dans *l'Humanité*, a dit aux radicaux qu'il y a mieux à faire actuellement que de défendre la laïque !

« Nos radicaux, en seront peut-être surpris, mais Compère-Morel n'a fait qu'exprimer la pensée de la quasi-unanimité du Parti socialiste.

« S'il y a des socialistes violemment anticléricaux et fanatiques de la laïque, c'est bien nous.

« Eh bien ! il n'y a pas une ligne de l'article de Compère-Morel que nous ne soyons prêts à signer.



« Avec lui, nous pensons que la laïque, malgré la période de réaction que nous traversons, est assez grande pour se défendre maintenant contre les curés, même dans les pays arriérés comme la Bretagne, à la seule condition de n'être pas trahie par ses grands maîtres, les ministres de l'Instruction publique. »

La Guerre Sociale, reproduit par *Le Midi Socialiste*, 14 février 1913.

Enseignement laique. — Les Sectes mènent en ce moment une formidable campagne en faveur de ce que le bloc appelle « la défense laïque ». Le ban et l'arrière-ban de la Franc-Maçonnerie et de la Libre-Pensée sont mobilisés. Voici ce que nous lisons dans un des principaux organes de la Secte :

« Les républicains du Parlement ne seront pas sans remarquer le mouvement d'opinion qui, peu à peu, se dessine dans le pays en faveur de l'école laïque et des projets qui seront prochainement discutés, — notamment le projet Brard.

« Si, répondant à l'appel du Cercle Berthelot et de l'Union des Cercles civiques, les Amicales d'instituteurs, les comités républicains, les sociétés de Libre-Pensée, les Loges maçonniques, les sections de la Ligue de l'enseignement et toutes les sociétés laïques, donnent l'impulsion suffisante et exercent un contrôle rigoureux, nous verrons comment les « mal élus » du parti radical ou du parti socialiste oseront refuser un vote de laïcité.

« Le Cercle Berthelot (Union des Cercles civiques) reçoit chaque jour des adhésions qui assureront à l'œuvre laïque des concours efficaces.

On nous communique aujourd'hui la liste suivante :

Le Comité radical-socialiste d'Arpajon (Seine-et-Oise) et huit comités adhérents dans les diverses communes du canton ;

L'Association républicaine de gauche du canton de Pacy-sur-Eure (Eure) ;

Le Cercle de la Libre-Pensée du Valois, à Crépy-en-Valois (Oise) ;

Le Cercle de Libre-Pensée de Soissons (Aisne) ;

La Loge mixte « le *Droit Humain* », à Lyon ;

Le Cercle civique de la Libre-Pensée Saônoise, à Vesoul (Haute-Saône) ;

La Société de Libre-Pensée adhérente aux cercles civiques, à Confolens (Charente) ;

La section de la Ligue des Droits de l'Homme, de Jonzac (Charente-Inférieure) ;

La Société de Libre-Pensée « *La Raison* », de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir) ;

Le Cercle civique de la Libre-Pensée « *La Fraternelle* », à Noyon (Oise).

Des réunions seront incessamment organisées par ces divers groupements, et les cercles faisant déjà partie de l'Union des Cercles civiques, pour soutenir devant les électeurs la campagne de défense laïque, et pour combattre les défections.

La Lanterne, 1er Mars 1913.



— Voici le texte de l'appel publié par le cercle Berthelot :

Citoyens,

L'Ecole laïque est menacée.

La vieille haine de l'*Eglise* contre la grande œuvre de la *République* chaque jour s'exaspère.

Enhardis par l'inertie des républicains, les évêques ont, ouvertement, officiellement, déclaré la guerre à la Laïque, qu'ils ont condamnée comme *corruptrice « de la foi et des mœurs »*, et dont ils ont osé dire qu'elle devient, *« par la suppression de l'enseignement religieux, l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme. »*

Les deux *Lettres-Manifestes* de 1908 et 1909, où s'étalent ces insultes grossières, furent, au lendemain de la loi de Séparation, des actes d'une intolérable insolence.

Campagnes cléricales

Depuis lors, sur le mot d'ordre ainsi donné et, d'ailleurs, venu de Rome, le clergé et tout le parti clérical se sont portés, dans les moindres villages, comme dans les grandes villes, aux pires excès de langage, aux plus odieuses manifestations de rage fanatique.

Campagnes de calomnies, de dénonciations, d'outrages contre les instituteurs, qui n'admettent plus l'ingérence et l'inquisition du curé à l'école, et prétendent franchement être des maîtres laïques et républicains ;

Campagnes de lâches tracasseries et de basses persécutions contre les vaillantes institutrices, que ne protège même pas la jeunesse, la dignité d'une vie toute de travail et de dévouement, ou simplement les égards dus à des femmes ;

Campagnes contre les manuels scolaires, dont l'enseignement s'inspire des principes de tolérance et de neutralité, conformément à la loi fondamentale de 1882, et qui, au surplus, ont été examinés avec le plus grand soin et approuvés par toutes les autorités universitaires ;

Campagnes d'intimidation contre les pères, et surtout les mères de famille, qui se refusent à subir la suggestion ou la pression cléricale, et à qui l'on fait perdre le gagne-pain, dès qu'ils veulent mettre leurs enfants à l'école laïque ;

Campagnes d'excitations à la violence et de véritables provocations au meurtre, qui arment, par exemple, quelque farouche paysan catholique de l'Aveyron et font partir les coups de fusil contre l'instituteur et l'institutrice de Couffouleux.

Voilà ce que nous avons vu !... Voilà ce que nous voyons dans la France républicaine !

L'Ecole laïque se vide

La conséquence était fatale. L'Ecole laïque peu à peu se vide, en face de l'Ecole cléricale de plus en plus prospère.



Dans la seule Bretagne, où les luttes sont les plus furieuses, l'Ecole laïque, en cinq années, a perdu 11.266 élèves, et l'Ecole cléricale en a gagné 25.326.

Pour la seule année 1910, au lendemain du Manifeste des évêques, et pour les seuls départements bretons, l'Ecole laïque a perdu 3.695 élèves, et l'Ecole cléricale en a gagné 9.331.

Partout ailleurs, le clergé annonce fièrement les progrès de l'enseignement libre. Il déclare sa volonté de dresser école contre école, élèves contre élèves, et demain, l'une contre l'autre, les deux moitiés de la France divisée par d'irrémédiables haines.

Aberration étrange !... Les républicains, longtemps, ont fermé les yeux sur l'abominable déchaînement de cléricalisme scolaire, et sur le péril de l'Ecole laïque, si imminent et si grave.

L'heure est venue de le dire, de le crier au Pays :

Il y a eu des défaillances ! Il y a eu des trahisons !

Quelques-uns des nôtres, par des scrupules de libéralisme, par une confiance loyalement, mais naïvement accordée à des adversaires sans foi, ont tout laissé dire, tout laissé faire.

— L'Ecole, ont-ils proclamé, doit se défendre toute seule, et par son seul mérite.

Quelle duperie ! Plus l'Ecole laïque établira sa supériorité, aujourd'hui même éclatante, plus l'Eglise s'acharnera dans ses colères et dans ses rancunes. Pas de paix possible.

D'autres — ce sont quelques politiciens de parti extrême — ont jugé habile de se ménager, pour leurs intérêts électoraux, les faveurs secrètes de l'Eglise. Ils ont sacrifié à de misérables coalitions clérico-unifiées l'Ecole et la Laïcité.

Pour ceux-là, la défense laïque n'est qu'un reste d'anticléricalisme vulgaire.

Ils jugent, par exemple, plus profitable aux candidatures unifiées l'appui des royalistes du Gard et des apologistes de la Terreur blanche.

Et ils vont de circonscription en circonscription renouveler l'odieux « pacte de Bordeaux ».

Le Devoir de la Démocratie

Devant le danger, la Démocratie républicaine entend agir.

1. Elle répudie un faux libéralisme et, rappelant aux utopistes débonnaires que c'est l'Eglise qui a cherché et cherche encore la bataille, elle déclare qu'aux violences il faut répondre par l'énergie.

2. Elle est résolue à mettre en demeure les quêteurs de mandats de choisir entre les suffrages du pape et du roi et ceux du peuple républicain.

Programme scolaire du parti républicain

Ce compte réglé, une œuvre positive est à faire. Le Parti républicain a le droit d'exiger du Parlement :



1. Des sanctions précises et efficaces contre tous ceux, prêtre ou hobereaux fanatiques, qui briment et affament les pères de famille coupables d'attachement à l'Ecole laïque ; — vote immédiat du projet de la Commission rapporté par M. Dessoye, et de l'amendement Viviani ;

2. Un contrôle rigoureux et permanent de tout enseignement donné dans les écoles libres, et une réglementation de fermeture définitive contre toutes celles où des congréganistes sécularisés prêchent le mépris des lois et la haine de la France républicaine ; — renouvellement et perfectionnement de la législation de 1886 ;

3. La limitation, proposée à la Chambre par l'amendement Brard, du nombre des écoles privées, au moins dans les petites communes où la domination du clergé se fait plus tyrannique et plus insolente : — cette limitation étant considérée comme une première mesure et un minimum de défense laïque ;

4. Un large sacrifice financier, par lequel la République pourra relever les traitements, améliorer les locaux scolaires, assurant ainsi la dignité du maître et le prestige de l'Ecole.

Ces quatre mesures — protection morale et paiement d'une dette matérielle de reconnaissance, — forment le programme scolaire du Parti républicain, que nous demandons à tous les Cercles civiques, à toutes les Sociétés laïques, de soutenir devant l'opinion.

A quiconque refuserait d'y souscrire, pas une voix républicaine aux prochaines élections !

Il y va de l'œuvre de Ferry, de Paul Bert, de Goblet, de Berthelot, de Waldeck-Rousseau, de Combes, de Léon Bourgeois, de tous ceux qui, penseurs et hommes d'Etat, ont voulu donner à la France l'enseignement et l'éducation dignes de son génie.

Il y va de la conscience et de l'avenir moral des générations qui, demain, devront affirmer notre idéal de pensée libre et de progrès démocratique, *dans la liberté, par la Science.*

Il y va de la République.

André Berthelot, président des Cercles civiques ; Augagneur, Aulard, Albert Bayet, sénateur Beauvisage, Daniel Berthelot, Paul Bluyssen, Borrel, Alfred Brard, J.-L. Breton, J. Brochart, sénateur Cazeneuve, Victor Carbonnel, Henri Cosnier, François Fournier, Justin Godart, docteur Guépin, de Kerguézec, Kœnigs, professeur à la Sorbonne ; sénateur Magnien, Camille Picard, Raynaud, Simyan, Schmidt, Verlot.

En outre, soixante-dix signatures d'adhésion ont déjà été recueillies pour cette Déclaration, parmi les membres du Parlement.

Le Rappel, 4 mars 1913.

La Fédération des Amicales de France a envoyé d'urgence la circulaire suivante aux Amicales départementales :

Mon cher camarade,

La dernière circulaire du bureau fédéral prescrivant une enquête corpo-



rative sur l'organisation de combat des adversaires de l'école laïque, est l'objet des controverses les plus vives.

Tous les documents que nous avons reçus à cette heure prouvent que la campagne est adroitement menée par des adversaires sans scrupules, quand elle n'est pas encouragée par la complaisance de républicains indifférents.

A l'approche de la date fixée par la Chambre, pour la discussion des projets de défense laïque, les œuvres diocésaines multiplient les circulaires auprès des parlementaires pour empêcher le vote de ces projets. D'autre part, à propos de l'amélioration de nos traitements, certains hommes politiques nous font l'injure de croire que nos organisations corporatives cesseront leur action en faveur d'une modification de la législation scolaire le jour où les pouvoirs publics auront consenti le sacrifice d'argent que nous leur demandons.

Nous voyons dans cette audacieuse affirmation la continuité d'une campagne systématique, d'après laquelle les instituteurs publics seraient plus soucieux de leur intérêt personnel que de celui de l'école laïque. Ce n'est pas notre faute cependant si, entraînés avec tous les fonctionnaires, avec tous les salariés, dans la lutte qu'impose le mouvement économique contemporain, nous avons dû consacrer le meilleur de nos efforts à l'amélioration de notre sort.

Mais quelle que soit notre situation de demain, quel que soit le type nouveau de nos traitements, nous sommes plus que jamais décidés, dans les circonstances actuelles, à défendre cette école dont nous assurons le développement. Nous voulons sauvegarder les principes de laïcité qui étaient la base des réformes sociales de la Révolution, et que les républicains avaient inscrits dans la charte de 1882-86, les opposant au despotisme religieux et aux privilèges de la richesse.

Et puisque l'on suspecte aujourd'hui nos intentions, puisqu'on donne à notre activité corporative un but purement égoïste et utilitaire, nous vous demandons de répondre aux adversaires qui nous calomnient, et pour cela, de prendre position dans le grand débat qui s'ouvrira devant le Parlement le 3 mars prochain.

Vous connaissez par la publication qui en a été faite au bulletin fédéral nº 2, les projets sur la fréquentation scolaire, la défense laïque et la caisse des écoles, rapportés par MM. Dessoye et Viviani ; vous savez aussi que M. Viviani propose de substituer à l'article 21 du projet Dessoye, un texte plus clair qui a l'avantage de préciser les actes de violence susceptibles de répression pénale. Nous pensons que sur ces trois points : fréquentation scolaire, défense laïque, caisse des écoles, « vous devez immédiatement demander aux parlementaires républicains de votre département d'adopter les projets qui leur sont soumis ».

Reste le contrôle de l'enseignement privé, posé devant le Parlement par l'amendement Brard. Il est bien certain que nous pourrons objecter qu'outre une diminution des prérogatives des conseils de l'enseignement sur les jugements d'autorisation d'ouverture d'établissements libres, l'amendement



Brard n'apporte aucune amélioration de contrôle si souvent inefficace, établi par la loi de 1886.

Néanmoins, vous demanderez aux parlementaires républicains de vos départements de voter cet amendement comme un minimum et un premier acte défensif. Mais vous les prierez en même temps de vouloir bien le compléter, d'une part, par un article auquel se ralliera bien volontiers M. Brard, maintenant les prérogatives des conseils départementaux et du conseil supérieur ; d'autre part, par de nouvelles dispositions législatives sur le contrôle de l'enseignement privé.

Nous ne nous dissimulons pas que la lutte sera vive devant le Parlement et que les cléricaux useront de tous les moyens d'intimidation pour diminuer le régime de laïcité, et pour atteindre aussi le développement de nos œuvres post-scolaires si fortement concurrencées déjà par l'organisation méthodique de nos adversaires.

Pour toutes ces raisons, vous ne vous désintéresserez pas de ces débats qui s'ouvriront le 3 mars. Persuadés, d'ailleurs, que vous saurez toujours utiliser la force de votre groupement pour le bien de l'école laïque, nous sommes certains que vous répondrez à l'appel de votre bureau fédéral.

Nous vous assurons de nos sentiments dévoués.

Pour la Commission permanente :
Le Bureau fédéral :
Roussel, Mme Mauger, Glay, Mme Deghilage, Montjotin, Cadelen.
Le Rappel, 3 mars 1913.

La Ligue d'Action et de Défense laïques, qui a pris à tâche de provoquer des contre-Associations de Pères de famille pour entourer l'Ecole d'une atmosphère nécessaire de bienveillance et de sympathie — et qui a réussi — vient de voter un ordre du jour qu'elle soumet aux deux cent cinquante députés adhérents de la Ligue :

« La guerre contre l'Ecole laïque n'a rien perdu de son acuité première : elle se fait d'une façon plus méthodique, plus régulière et par suite plus dangereuse.

« Dirigées par des évêques militants, enhardies par des succès partiels, encouragées par l'inertie et la faiblesse des pouvoirs publics, les forces cléricales ne se sont jamais montrées plus entreprenantes dans leur action, plus insinuantes dans leurs entreprises, plus audacieuses dans leurs tentatives. Petit à petit, elles rétablissent la domination de l'Eglise romaine sur l'Ecole publique, et, par l'Ecole, sur la Société laïque tout entière.

« Les journaux réactionnaires, dont le nombre va sans cesse en augmentant, s'efforcent de jeter chaque jour le discrédit sur l'Ecole publique et sur ses maîtres ; la plupart des localités ont leurs bulletins paroissiaux qui pénètrent dans toutes les familles ; les Associations de jeunes gens, de femmes et d'hommes, dont le but plus ou moins avoué est de combattre notre enseignement national, deviennent de plus en plus nombreuses ; des confé-



renciers et des conférencières parcourent les villes et les villages, prêchant la haine ou poussant à la révolte ; les curés enfin visitent les familles restées jusqu'ici sourdes à leurs injonctions, y portant, tantôt des promesses, tantôt des menaces, toujours des calomnies contre l'Ecole.

« Et, en présence d'adversaires dont l'arrogance et l'audace augmentent sans cesse, les instituteurs se sentent isolés, les bonnes volontés qui se manifestent et ne demandent qu'à agir, demeurent sans aide et sans appui. Aussi n'est-il pas surprenant que beaucoup de républicains clairvoyants s'effraient d'une situation qui ne pouvait se prolonger sans mettre la Démocratie en péril.

« Emue de cette situation, la Ligue d'Action et de Défense laïques émet le vœu :

« Que le Parlement défende enfin l'Ecole Nationale autrement que par des discours, par des projets mort-nés, et qu'il prenne le plus tôt possible des mesures énergiques pour que le service public de l'Instruction jouisse de la tranquillité assurée à tous les autres services publics ;

« Qu'un texte législatif enlève à l'Enseignement privé les privilèges dont il jouit : faculté d'enseigner sans aptitudes officiellement reconnues et sans contrôle effectif, de délivrer des diplômes, de s'organiser en une véritable Université s'opposant à l'Université de l'Etat, etc ;

« Qu'à la fin de chaque année scolaire, il soit, par un examen analogue à celui du certificat d'études primaires, exercé un contrôle sur les résultats obtenus par les écoles privées dans l'enseignement des matières que la loi du 28 mars 1882 déclare faire partie du programme d'instruction obligatoire ;

« Que les écoles privées d'une commune soient fermées dès que, dans cette commune, leur recrutement donnera lieu à une campagne de calomnies contre l'Ecole laïque et ses maîtres, ou à des actes, dûment constatés, tendant à exercer une pression sur les parents dont les enfants fréquentent l'Ecole publique ;

« Que les articles 2 et 21 du projet de loi ayant pour objet la défense de l'Enseignement laïque soient complétés ou modifiés dans le sens des amendements déposés par MM. Viviani et A. Ferry, afin que soit assurée l'obligation scolaire ;

« Qu'enfin soit votée dans le plus bref délai la proposition de M. Brard, dont l'effet sera de ramener dans de nombreuses localités la paix troublée par les menées du parti clérical en faveur des écoles privées. »

Il est temps pour nos élus de corriger les erreurs passées, de racheter les fautes commises.

Nous comptons sur leur clairvoyance.

L'heure des discours est passée. Il faut des actes qui redonnent confiance à la Démocratie.

Edmond DAUBE,

Secrétaire général de la Ligue d'Action et de Défense laïques.

Le Rappel, 5 mars 1913.



— M. Gustave Téry écrit dans la réponse qu'il fait à une lettre ouverte que lui a adressée M. Copin-Albancelli :

« En d'autres termes, êtes-vous pour la liberté d'enseignement ou pour le monopole ? Telle est la question que me pose M. Copin-Albancelli.

« Il fut un temps où des idéalistes sincères, mais chimériques, croyaient voir dans le monopole le meilleur moyen d'assurer la liberté spirituelle. Ils n'avaient pas encore assez d'expérience pour savoir combien les mots, en pareille matière, correspondent peu aux réalités.

« On frémit en songeant que si le monopole de l'enseignement avait été voté sous le ministère Combes, comme on put alors l'appréhender, tout l'enseignement national serait à cette heure combiste, maçonnique, radical-socialiste, c'est-à-dire que nous subirions un cléricalisme laïque, insolent, grossier, cynique, infiniment plus dangereux que celui dont on nous dénonçait naguère la malfaisance, et tous les esprits libres devraient aujourd'hui lui déclarer la guerre.

« D'ailleurs, pour limité qu'il soit, le mal n'en est pas moins réel, et nous en avons déjà trop souffert pour nous obstiner dans une erreur funeste. Après une telle épreuve, qui donc refuserait encore de convenir que nous devons à toutes les croyances comme à toutes les idées honnêtes un égal respect ?...

« Au nom de la Science, ou sous le nom de Science, on n'a enseigné que le matérialisme, c'est-à-dire la doctrine la plus étroite, la plus sèche, la plus déprimante, surtout sous la forme simpliste et courte que doit lui donner l'instituteur pour la présenter à l'enfant. En lui inspirant la méfiance ou le mépris de toutes les croyances, on lui a interdit toutes les spéculations qui élèvent l'intelligence et affinent la sensibilité. »

L'Œuvre, 13 février 1913.

Junius écrit à propos de cette fameuse défense laïque menée par les blocards de tout acabit :

Il ne faut pas se lasser de leur crier : » Jamais vous n'avez été plus loin des pensées de la France ! » Mais qu'ils soient loin des pensées de la France, voilà de quoi beaucoup d'entre eux se soucient peu, s'ils s'imaginent être plus près de leur intérêt électoral.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'affaire a été préparée de longue main, et ce choix sacrilège a été fait froidement. Ceux qui, pendant plusieurs semaines, vont imposer à la Chambre devant le pays angoissé ce débat scandaleux, n'ont même pas l'excuse d'une peur vraie, de l'indignation ou de la colère. Tout cela n'est, comme on dit, que « battage » et « chiqué ». Tout cela est monté en machine de théâtre, selon les procédés traditionnels dont le parti radical s'est servi depuis son enfance, sous l'influence des Loges et des sociétés secrètes. C'est du mélodrame politique à l'usage des imbéciles.

N'oublions pas toutefois que MM. Brard, Dessoye et leurs amis ne croient probablement pas plus que nous au péril encouru par l' « école laïque ». Ce qui les préoccupe, au fond, ce n'est pas l'avenir de leur école, c'est le présent de



leur parti. Ils le voient ou le sentent miné de toutes parts, écrasé sous le poids de ses fautes, coupé en deux ou trois factions ou fractions, divisé sur lui-même comme une maison qui se ruine. Ces braves maçons accourent alors avec une auge pleine d'un ciment de leur composition, dans l'intention de recoller le Bloc. Derrière eux se groupent les cercles civiques ou clubs anticléricaux, les comités, les associations, et derrière ceux qui se montrent, ceux qu'on devine, quoiqu'ils ne se montrent pas. Vite à l'ouvrage, mais c'est nous qu'ils veulent « faire monter à l'échelle ».

Qu'ils sachent au moins que nous ne sommes pas leurs dupes, et que nous ne leur faisons même pas le triste honneur de les prendre pour des sectaires. C'est un autre mot qui convient.

L'Echo de Paris, 4 mars 1913.

On ne saurait mieux dire. Tous les arguments, toutes les polémiques seront sans influence. Ventre affamé n'a pas d'oreilles. Ces gens-là ne luttent pas pour des idées, mais pour l'assiette au beurre. Le seul moyen de les convaincre est de devenir plus forts qu'eux. Laissons-les palabrer et travaillons en silence à éclairer le nombre. Le peuple vaut mieux qu'eux.

— Les naïfs qui auraient pu croire que le gouvernement républicain ferait passer l'intérêt national avant ses sentiments sectaires n'auront pas tardé à être désabusés.

M. Poincaré a reçu le bureau de la Ligue maçonnique de l'Enseignement, au grand complet. Etaient présents le F.·. Dessoye président, les FF.·. Edouard Petit, de son vrai nom Moyse Klein ; Cleiftie, Maurice Faure, vice-présidents ; le F.·. Léon Robelin, secrétaire général ; le huguenot Buisson et le F.·. Jacquin, anciens présidents ; le F.·. Fernand Faure, trésorier ; les FF.·. Bordier, Baudrillart et Bourguignon, secrétaires ; le F.·. Paul Gers, censeur, etc.

Tous ces bons Francs-Maçons sont venus gratter dans la main du président de la République et lui ont offert la présidence d'honneur de leur officine. L'homme que « toute la question religieuse » sépare de M. Charles Benoist et de ses amis, — et de tant d'autres,— s'est hâté d'accepter, et au moment même qu'il acquiesçait, il a cru devoir ajouter qu'il était « heureux de donner à la Ligue ce témoignage de sympathie ».

La Gazette de France, 1er mars 1913.

— La maçonnique Ligue de l'Enseignement donnait hier soir une soirée artistique au Trocadéro. Le ministre Steeg y assistait, ainsi que les autorités : préfet de la Seine, préfet de police, etc. Il y avait là aussi beaucoup de gens qui ne partagent pas le sectarisme des meneurs de la Ligue, mais qui auraient sans doute craint de voir interpréter leur absence comme une marque d'indifférence pour l'école laïque ; c'est assurément le cas de plusieurs élus nationalistes de Paris...

M. et Mme Poincaré étaient présents. M. Dessoye a rendu un hommage pompeux au culte du nouveau Président pour l'enseignement laïque. « Laïque, a-t-il même osé ajouter, en risquant une définition, cela veut dire libéral et tolérant, patriotique et républicain. »



M. Poincaré a remercié dans une allocution célébrant surtout les mérites des sociétés post-scolaires.

Il est resté au Trocadéro jusqu'à la fin de la cérémonie, mais Mme Poincaré était partie dès dix heures un quart.

La Libre Parole, 1er mars 1913.

— La question de l'enseignement est pour chacun l'objet des préoccupations de chaque jour et la lutte contre l'école neutre est pour les Catholiques, le premier des devoirs.

Aussi n'est-ce point sans indignation qu'à diverses reprises nous avons signalé et flétri l'attitude étrange du député prêtre Lemire et de son journal *le Cri des Flandres* qui se font les soutiens de l'école laïque.

Nous soulignons ce fait que la *Croix du Nord* manifeste une légitime émotion et dénonce le péril.

Abusant de son caractère de prêtre, profanant l'habit qu'il porte, M. Lemire est dans le pays, l'apôtre de l'école neutre.

Il est certain que les blâmes sévères, infligés par l'autorité diocésaine, ont ouvert les yeux et que l'isolement se fait autour de lui.

Mais certains encore se laissent tromper par les mensonges du *Cri* et par le ton doucereux de son rédacteur en chef.

Dans son dernier numéro, le journal de M. Lemire, sous le titre : *lettre de Paris*, revient de nouveau à la charge pour essayer de faire de l'école laïque un tableau enchanteur...

Et c'est parce que M. Lemire veut conduire les enfants de Flandre à l'école sans Dieu que nous le combattons avec toute notre énergie.

D'aucuns concluront peut-être de ces lignes que, par son attitude, M. Lemire sert les plans et desseins de la Franc-Maçonnerie !

Nous pourrions dire après notre confrère respecté : « C'est de l'inconscience ou du cynisme ».

L'Indicateur d'Hazebrouck, 23 janvier 1913.

— La Fédération républicaine de l'Orne, réunie en assemblée générale à Alençon, a voté un ordre du jour en faveur de l'école laïque, émettant le vœu « que les pouvoirs publics ne tolèrent aucun manquement direct ou oblique aux règlements qui régissent les caisses des écoles et réservent l'entier bénéfice de ces caisses à l'école laïque ».

Le Rappel, 11 février 1913.

Est-ce que ce sont les seuls sectaires du laïcisme qui fournissent les fonds des Caisses des écoles ?

— Une somme de 1.600 francs était précédemment inscrite au budget des dépenses de la commune de Flers, sous le titre : » Fournitures gratuites, subvention à la caisse des écoles. »

La majorité libérale du nouveau conseil municipal décide de doubler la somme, étant entendu que ce crédit de 3.200 francs sera également réparti entre les élèves des écoles libres et les élèves des écoles laïques qui jusqu'alors, avaient été les seuls favorisés.

L'Echo de Paris, 6 février 1913.



— Le préfet n'a pas annulé cette... « libéralité », mais il a tout simplement prescrit qu'elle profiterait exclusivement aux élèves des écoles laïques, le Conseil d'Etat ayant jugé que les écoles privées ne peuvent recevoir aucune dotation des budgets communaux.

Voilà les cléricaux prévenus. Qu'ils votent toutes les subventions qu'ils voudront en faveur des « bons pères » et des « bonnes sœurs », elles profiteront toujours à « l'école sans Dieu ».

Le Rappel, 7 février 1913.

Au point de vue de la morale maç.·., cela s'appelle « un bon tour ». La bande Bonnot, Garnier et Cie disait : « C'est de la reprise sociale ».

D'après des renseignements qui nous sont fournis par quelqu'un bien placé pour le savoir, M. Leneveu, le préfet de l'Orne, auteur de ce bon tour, est un catholique et un modéré.

— « La société des Cantines scolaires de Grenoble, fondée par le F.·. Schwérer, et qui ne vit que des subsides communaux, s'arroge le droit de choisir les enfants pauvres qu'elle secourt avec l'argent de tous et de prononcer l'exclusion d'une catégorie d'enfants qu'elle juge indignes de manger la soupe communale, parce que les opinions de leurs parents déplaisent à la Loge.

« La société des Cantines a édicté un règlement en vertu duquel les petits enfants de Prussiens, de Chinois, de Nègres ou de Patagons, sont autorisés, après un an de séjour à Grenoble, à bénéficier des Cantines alimentées par les contribuables ; mais, sont exclus à tout jamais de ce même droit les enfants grenoblois qui fréquentent les écoles libres.

« Voilà, n'est-ce pas, une singulière manière de « dissiper les préventions », de « rapprocher les esprits » et de « pratiquer en commun les vertus philanthropiques ».

République de l'Isère, 9 février 1913.

Enseignement et Missionnaires. — Nous empruntons à l'*Echo de Paris* les renseignements suivants sur les écoles d'Orient et les tentatives des sectaires contre l'œuvre si française des missionnaires :

« Les Lazaristes, les Frères des Ecoles chrétiennes, les Pères et Sœurs de Notre-Dame-de-Sion, les Filles de la Charité se consacrent à cette mission avec un zèle que MM. Aulard et Charlot auraient voulu étouffer.

« Les rapports qu'ils ont fournis n'ont abouti qu'à démontrer qu'il faudrait dépenser chaque année des sommes considérables pour installer dans ce pays des écoles laïques qui puissent suppléer les écoles congréganistes. La renommée que ces écoles se sont acquise par leur tenue, l'expérience acquise sur place et l'éducation déjà donnée à deux générations, était un outil merveilleux aux mains de l'influence française. Ne fallait-il pas que ces messieurs cherchent à le fausser au risque de saper notre influence ?



« Ce corps, de plus de cent cinquante personnes, donnait l'enseignement français intégral en 1911 à 1.897 filles et 1.537 garçons, soit 3.434 élèves.

« Mais l'organisation déjà ancienne de cet enseignement a aujourd'hui une répercussion insoupçonnée de bien des Français...

« Sur 19.249 élèves qui fréquentent les écoles de Smyrne, y compris les écoles grecques, 5.103 enfants font toute leur instruction en français, 5.551 apprennent le français comme langue auxiliaire, et ont toujours l'occasion de le parler, — soit 10.654 élèves sur 19.249.

« Or, ce résultat remarquable est dû à l'initiative des ordres réguliers français, qui ont entraîné pour d'autres l'obligation de l'enseignement du français, devenu, grâce à eux, la langue usuelle entre gens de nationalités différentes.

« Se consacrant à leur œuvre d'enseignement d'une façon complète, ne réclamant aucun appointement pour eux, ils emploient tous les subsides qu'ils reçoivent au perfectionnement de leur enseignement, qui se poursuit ainsi avec des dépenses infimes. Cette œuvre merveilleuse pour notre influence était une organisation trop aisée à développer. Avec un peu d'argent, il eût été facile d'outiller ces institutions en mobilier scolaire, appareils de physique, etc., et d'obtenir ainsi le maximum de rendement que pouvait donner un corps enseignant de cette valeur, répandant l'enseignement primaire, secondaire et commercial.

« Mais les pouvoirs publics ont préféré consacrer des sommes bien plus importantes à la création d'écoles laïques, en diminuant d'ailleurs ou supprimant les subsides aux écoles existantes, jetant ainsi un trouble profond dans tant de cœurs attachés à la France. »

« Les résultats de la mission de MM. Aulard et Charlot peuvent d'ailleurs être mis en relief par les faits suivants :

« Il fut décidé qu'une section française laïque serait ouverte à l'école grecque Arossi, à Smyrne. Un directeur et deux professeurs devaient y être installés.

« Naturellement, l'installation se fit avec quelque apparat, et si aucun membre du clergé français n'y fut invité, par contre, il fallut obligatoirement inviter le clergé grec, car le directeur grec de l'école n'eût pas souffert chez lui une cérémonie quelconque sans l'intervention du clergé orthodoxe.

« L'évêque grec prit donc la parole pendant la cérémonie, déclarant, dans son discours, qu'il n'y avait pas d'enseignement moral sans religion. Puis il donna sa bénédiction à tous, aux Français qui n'avaient pas voulu de la bénédiction de leur clergé national aussi bien qu'aux Grecs.

« L'un des professeurs français était d'ailleurs un prêtre défroqué, recruté sur place, vivant mal, qui fut évincé, pendant l'année 1911-1912, d'une école étrangère, où il enseignait le français. Le ministre de l'Instruction publique le consola en lui donnant les palmes académiques.

« Cet essai de sectarisme reste probant, et, devant la nécessité de soutenir notre influence que les autres nationalités battent en brèche, le gouvernement actuel a rétabli un certain nombre de subventions que les missions de MM. Aulard et Charlot avaient fait supprimer.



« L'Alliance française, instruite par l'expérience, distribue mieux ses subsides, et tout porte à croire que nous revenons, en France, à une plus juste appréciation des moyens qu'il faut employer pour accroître notre influence.

L'Echo de Paris, 6 février 1913.

Espéranto. — *La Franc-Maçonnerie démasquée* a reçu, et publie à titre d'information, la planche suivante :

Rite Ecossais Ancien Accepté

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. A.·. N.·. D.·.
L.·. G.·. L.·. de F.·..

Or.·. de Paris, le 9 novembre 1912.

Vén.·. M.·..

Depuis de nombreuses années, la L.·. *Cosmos* s'est attachée à suivre le mouvement Espérantiste et s'est convaincue du grand profit que la Maç.·. internationale tirerait de sa propagation dans les deux Obédiences.

Elle vient vous demander de bien vouloir intéresser à cette question votre Resp.·. Atelier.

L'Espéranto vient de prouver au monde sa vitalité et le nombre toujours croissant de ses adeptes en célébrant, dernièrement, par un Congrès à Cracovie, le 25e anniversaire de son existence.

Nous pensons que le devoir de la Maç.·. est de favoriser partout son adoption :

1° Pour faciliter des relations frat.·. et permanentes entre les LL.·. de tous les pays, être au courant de leurs travaux et faire disparaître parfois les divergences de vue existant entre les différentes Obédiences. Ces relations sont actuellement consignées dans le Bulletin que publie en Suisse notre F.·. Quartier-la-Tente, au prix d'efforts considérables et d'autant plus louables.

2° Pour réaliser ce grand idéal de paix et de concorde universelles qui tient au cœur de tout Maçon, et que l'adoption d'une langue universelle rendrait possible dans un avenir que nous espérons proche.

En tenant compte que l'Espéranto a été adopté par les Catholiques dans leurs Congrès annuels, par les Syndicats, vous voudrez bien vous convaincre, T.·. C.·. Vén.·., que nous ne pouvons faire œuvre de réaction en restant indifférents à ce mouvement, et que vous prendrez en considération la nécessité de participer à l'étude et à la propagation de cette question.

Dans le cas où vous le désireriez, notre F.·. Fitting, 130, rue du Théâtre, se tiendra à votre disposition, sur une simple lettre de vous, pour faire dans votre At.·. une Causerie ou une Conférence sur l'Espéranto.

Veuillez, T.·. C.·. Vén.·., recevoir l'expression de mes salutations les plus fr.·. dévouées.

Le Vén.·.,
François Nicol, 33e.



P.-S. — Des cours d'Espéranto seront donnés régulièrement dans tous les quartiers de Paris.

La Franc-Maçonnerie démasquée, 10 février 1913.

FÊTES MAÇONNIQUES. — La L.·. *L'Etoile de l'Espérance*, or.·. de Beauvais, a célébré sa fête solsticiale le 24 février. Il y a eu Conférence publique dans la salle du théâtre, sous la présidence du V.·. F.·. Schmidt.

Il avait à ses côtés MM. Bessière, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France ; Commelin, adjoint de la ville de Beauvais ; Boulenger, vénérable d'honneur de *l'Etoile de l'Espérance*, ainsi qu'un grand nombre de délégués des Loges maçonniques ; M. René, du Mont-Ganelon, de Compiègne ; MM. Fournier et Schenfeld, de *la Sincérité Fraternelle* de Creil ; Montreux, de *l'Union* de Belleville ; Ernest Perot, de *l'Etoile* de Vernon ; Robert, des *Amis éprouvés* de Montbéliard ; Maneffe, du Mont-Lannois, etc., etc.

La République de l'Oise, 25 février 1913.

M. Bessière traite, dans sa conférence, de la criminalité juvénile, question qui, paraît-il, préoccupe la F.·. M.·.. — On pourrait ajouter : à juste titre, puisque c'est elle qui est responsable de la démoralisation précoce de la jeunesse.

Il signale que ce fléau a été et est toujours le prétexte des attaques et des calomnies des adversaires de la République qui osent dire que la criminalité juvénile en France est le résultat de l'absence d'éducation religieuse dans les écoles laïques. Il ne faut pas s'émouvoir de ces sottes injures ; les Francs-Maçons, les hommes libres et affranchis de tout dogme les dédaignent et continuent leur œuvre d'éducation morale et philosophique.

La République de l'Oise, 25 février 1913.

Le Vénérable F.·.Schmidt a parlé ensuite sur le pacifisme... républicain.

Après une matinée artistique, la Fête solsticiale de la L.·. *L'Etoile de l'Espérance* s'est naturellement terminée par un banquet et un bal.

M. Schmidt préside à la table d'honneur. A sa droite et à sa gauche MM. Bouffandeau, député de l'Oise ; Bessière, l'éloquent conférencier ; Boulenger, vénérable d'honneur ; Commelin, adjoint ; René et Acher, de Compiègne ; Martin-Mamy, rédacteur en chef de la *République de l'Oise* ; la plupart des délégués que nous avons notés à la conférence. Citons également : MM. Palland, Leroux, Charruault, Margier, Delale, Martin, Ragault, Lamouche, Cofflard, Dubois, aux côtés desquels se trouvent leurs aimables compagnes...

Le premier toast est porté par M. Schmidt qui lève son verre à M. Bessière, le représentant du Grand-Orient de France, à la prospérité de la République universelle et des Francs-Maçons heureux ou malheureux répandus sur la surface du globe.



M. Schmidt ne veut pas oublier ses bons amis de *l'Etoile de l'Espérance*, M. Bouffandeau, le vaillant député ; M. Boulenger, le vénérable d'honneur, ainsi que MM. Desgroux, Commelin, Martin-Mamy qu'il associe dans une même pensée de sympathique reconnaissance...

Les autres toasts ont été portés par le F.·. or.·. Pallaud, les FF.·. Boulenger, Martin-Mamy, Commelin, Bouffandeau, Bessière.

Ce dernier orateur, faisant allusion aux événements actuels, au réveil nationaliste et clérical que l'on constate en France, met en garde les républicains contre ce mouvement irraisonné de chauvinisme provocant. M. Bessière déclare également que la politique d'apaisement n'est qu'un leurre, qu'une duperie dont ne peuvent être victimes que les républicains eux-mêmes. Il engage donc tous les démocrates sincères à la lutte incessante contre les partis de réaction qui se masquent maintenant dans un républicanisme veule et sans idéal.

M. Bessière termine en évoquant cet idéal de liberté, d'humanité que poursuit la Franc-Maçonnerie, et il lève son verre au triomphe des idées de justice sociale et d'amour que les Francs-Maçons doivent toujours défendre.

La République de l'Oise, 26 février 1913.

— Les Francs-Maçons d'Orléans ont fêté, par un grand banquet, le vingt-cinquième anniversaire de la législature de M. Rabier, membre de la L.·. *Etienne Dolet*. Citons seulement cette phrase du discours du F.·. Hyvernaud

« Son énergie, sa cuirasse d'airain, Rabier les prend à la Loge ! »

Journal du Loiret, 25 février 1913.

— L'Association Fraternelle des élèves et anciens élèves des cours commerciaux du Grand-Orient de France a donné, le 8 février, son 33e bal anniversaire paré et costumé, dans les salons du Grand-Orient, 16, rue Cadet. Orchestre J.-S. Viard, chef d'orchestre des fêtes des écoles municipales supérieures. Le prix des cartes était de 2 francs.

La Franc-Maçonnerie française vue du dehors. — « Au temps des Présidents-soliveaux, comme Carnot, Loubet, et le remarquable Fallières, s'était établie au pouvoir une coterie dans laquelle Clémenceau, Combes, Pelletan donnaient le ton. Pour ne point faire de personnalités, disons que la Franc-Maçonnerie tenait le gouvernail. Il est presque superflu de rappeler ce qu'elle a fait, et ce qu'elle n'a point fait pendant cette période : la France n'a pas encore une législation sociale ; l'assurance ouvrière, l'impôt sur le revenu n'y ont pas une forme déterminée ; on en est resté, sur ce point, aux créations de Napoléon Ier. La guerre à l'Eglise a tenu lieu de tout cela.

Les choses sont bien changées aujourd'hui. Les dirigeants ont reconnu que l'opinion publique a pris une orientation opposée, et qu'elle ne tolère plus qu'avec une mauvaise volonté manifeste la direction de la coterie maçonnique.



Clémenceau et Combes s'aperçurent aussitôt du danger dont les menaçait la candidature Poincaré, qui était celle d'un personnage politique indépendant, populaire ; ils se hâtèrent de susciter une candidature adverse, qui eût le double mérite, à leurs yeux, de contrarier Poincaré, et, si elle réunissait la majorité, de mettre à l'Elysée un homme qui ne serait que leur instrument. Mais longtemps avant l'élection, ils durent reconnaître l'impossibilité de dénicher cet oiseau rare et se résigner à diriger leurs attaques contre Millerand en faisant renaître l'affaire Dreyfus tout entière. La réintégration de du Paty de Clam dans l'armée leur en fournit le prétexte ; mais la démission brusque de Millerand coupa court à leurs projets. La clique maçonnique ne dédaigna point alors les moyens les plus vils, et lança un pamphlet anonyme contre Madame Poincaré. Nouvel échec ; elle en fut pour sa courte honte, et Clemenceau en revint à son premier projet, arriver à ce que Poincaré se démît volontairement. Pour cela, il répéta partout que Poincaré était le candidat des monarchistes et des cléricaux. En même temps, il exaltait les aptitudes de Pams à faire un Président de la République ». On sait le reste.

Franc Maçonnerie. — Notre collaborateur, Albert Monniot, écrit dans la *Libre-Parole* :

Le moment me paraît opportun pour rappeler un document que j'ai déjà cité, une lettre adressée par M. de Giers, l'homme d'Etat russe, à notre confrère, M. de la Rive, lettre confirmative d'une conversation tenue vingt-cinq ans auparavant par le diplomate : « C'était en 1872, à Stockholm. M. de Giers était alors ambassadeur de Russie, et l'on parlait dans un salon du sujet qui préoccupait alors tout le monde, les causes de la défaite de la France en 1870-71 :

« — Je ne voulais pas, dit-il, aborder le premier cette question délicate : » mais puisqu'elle est soulevée, je puis vous affirmer que je connais bien le » rôle que joue la Franc-Maçonnerie dans cette guerre.

« J'étais alors accrédité à Berne. Il y avait dans cette ville une agence « parfaitement organisée et fonctionnant avec une précision toute prussien- « ne, pour les informations concernant la répartition des troupes françaises, « leurs déplacements, la quantité de munitions, de vivres, etc., etc., et mille « indications les plus infimes et détaillées, que des officiers français affiliés « à la F.·. M.·. communiquaient aux Loges, et ces renseignements trans- « mis avec une rapidité prodigieuse, par dépêches chiffrées, à l'agence prus- « sienne maçonnique de Berne.

« J'ai étudié à fond cette colossale organisation pour en faire un rapport « détaillé à mon gouvernement.

« C'était invraisemblable, n'est-ce pas ? Et cependant rien du plus vrai « et du plus palpitant intérêt alors.

« La nation française avait été, paraît-il, condamnée par la Haute- « Maçonnerie internationale, et ni meilleure organisation militaire, ni talents « stratégiques, ni bravoure incontestable des troupes n'auraient matériel- « lement jamais pu triompher. C'était une guerre d'aveugles à voyants. »

Voulons-nous recommencer cette école ?



— Il eût été bien étonnant que les Ateliers maçonniques n'interviennent pas en faveur des bandits de la bande Bonnot, Garnier et Cie.

« La L.·. *La Démocratie maçonnique*, réunie le 7 février 1913, considérant que le droit d'asile est un droit inviolable et toujours respecté depuis la plus haute antiquité, même par les peuplades les plus barbares, espère que les jurés sauront s'en inspirer dans le procès actuellement en cours ».

Le Rappel, 11 février 1913.

Si les F.·. M.·. n'étaient pas si ignorants, ils sauraient que le droit d'asile appartenait à certains lieux désignés, mais non au domicile d'un particulier. Il n'a rien à voir avec l'hospitalité accordée à un criminel. Qu'aurait fait *la Démocratie maçonnique* si Bonnot était venu se cacher dans le cercueil d'Hiram de son temple ?

— L'apaisement effraie les gens de la rue de Valois comme ceux de la rue Cadet. Nous n'en voulons pour preuve que cette note maçonnique publiée par le *Bulletin* du Comité exécutif.

Chateauroux. — Vœu de la Loge *La Gauloise* : « En présence du renouveau de vitalité et de vigueur des partis de réaction, de la lutte sourde et hypocrite de ces partis contre les défenseurs de la démocratie et de la laïcité, des progrès patents qu'ils font journellement *et partout*, souvent avec la complicité de certains administrateurs ;

« Les Francs-Maçons de la Loge *La Gauloise*, réunis en séance ordinaire, émettent le vœu que soit dénoncé cet armistice trompeur, véritable trahison de la part de certains politiciens, et qu'on appelle *l'apaisement*. Que la doctrine humanitariste soit formulée dans toute sa simplicité, par opposition au théocratisme qui est au fond de toute doctrine de réaction, si hypocritement dissimulée soit-elle sous le masque du libéralisme de façade ;

« Que le parti républicain passe de la défense à l'attaque et commence une propagande énergique par la parole, par le journal, par le livre, par les brochures, dans le prolétariat des villes et des campagnes.

« Que les classes moyennes, et, notamment les fonctionnaires, soient mises en demeure de se prononcer, parce que l'équivoque de ces milieux est la cause principale du désaffectionnement du prolétariat urbain et rural de la République laïque ou mieux humanitariste ;

« Que soient également mis en demeure de se prononcer, *et publiquement*, tous ceux qui détiennent et recherchent un mandat, parce que l'expérience de ces six dernières années prouve que beaucoup de soi-disant radicaux, radicaux-socialistes et socialistes se préoccupent moins des principes que de leur intérêt personnel, que quelques-uns poussent même le cynisme jusqu'à ergoter devant l'électeur bien pensant sur la bénignité de leur radicalisme ou de leur socialisme.

« Qu'enfin il soit fait une enquête, ou par les soins du Grand-Orient ou



par ceux du Comité de la rue de Valois, sur les procédés de désorganisation de certains administrateurs de l'ordre politique. »

La rédaction de cette note impose deux constatations :

1° Que le Bulletin du Parti radical et radical-socialiste est l'organe des francs-maçons ;

2° Que les Francs-Maçons, sous couvert d'humanitarisme, font de la politique.

Tout cela n'est pas nouveau, mais il y a des gens qui ne croient pas encore à l'action politique des Loges et il faut bien de temps à autre en apporter la preuve.

L'Argus Soissonnais, 9 février 1913.

— Nous lisons dans le *Journal de l'Aisne*, du 30 janvier 1913, sous le titre : *Honneurs funèbres et Maçonnerie Saint-Quentinoise* :

« L'atelier de *la Philanthropie*, Or.·. de Saint-Quentin, passait, en 1908, pour être ûn des plus agissants et des mieux composés. Les gages de son attachement à l'ordre, ses progrès constants dans « l'art royal » lui avaient créé une place privilégiée parmi les nombreuses Loges que l'ancien régime avait laissées à la Révolution, dans les beaux pays du Laonnois et du Vermandois.

« Un de ses membres, le F.·. Hartmann, très distingué par ses lumières, se faisait remarquer par son esprit inventif et par la beauté « des planches d'architecture » qu'il exposait avec une abondance inépuisable.

« Il avait imaginé un plan remarquable d'honneurs funèbres à rendre aux FF.·. décédés pendant l'année. Malheureusement, le document n'a pas été publié dans toute sa teneur. Il n'eût pas été convenable de soulever en partie « le voile religieux qui doit recouvrir les mystères maçonniqes. »

« Nous savons seulement que l'Atelier, au troisième grade, se réunissait à l'équinoxe du printemps de chaque année. La cérémonie débutait par des remerciements au Grand Architecte pour la conservation des frères « en activité de travaux ».

« Puis on se transportait dans le jardin d'atelier, un jardin planté d'acacias « l'arbuste funèbre » par excellence.

« Selon les rites, on enlevait autant d'arbres qu'il y avait de maçons « à déplorer » et, le lendemain, au lever du soleil, on se rendait sur les tombes où reposaient les cendres des frères. Sur chacune d'elles, on plantait un acacia, en « hommage de sensibilité maçonnique ».

« Comme il convient à une Société fortement hiérarchisée, le cérémonial des honneurs rendus était proportionnel au grade. L'on prononçait une oraison funèbre célébrant les vertus de « l'ouvrier » décédé, et, par trois fois, on poussait des gémissements.

« Il serait curieux de connaître jusqu'à quelle époque les honneurs fu-



nèbres imaginés par le F.·. Hartmann furent scrupuleusement rendus dans le Saint-Quentinois et surtout à Saint-Quentin. »

— Si nous en croyons *La Tribune* d'Orléans, les femmes de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin n'ont pas grand enthousiasme pour la Franc-Maçonnerie. Une conférence était donnée à la fin du mois de janvier dernier dans ce pays par un M. Passelaigue, un avocat de la Libre-Pensée. Si le Conseil municipal était largement représenté :

A regret nous constatons le peu d'empressement que les femmes apportent dans ces circonstances. Nous espérons qu'elles n'attendront pas que l'avenir leur prouve qu'elles font fausse route en restant dans l'oisiveté et l'inaction et qu'elles sauront s'éloigner du joug qui les accable et les attire encore par trop au confessionnal.

La Tribune, 27 janvier 1913.

— Le Comité antijuif et antimaçonnique de la Loire-Inférieure nous adresse la communication suivante :

Conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, le Grand-Orient de France s'est enfin décidé à faire sa déclaration, après douze ans et demi de réflexion !

3 janvier 1913

GRAND-ORIENT DE FRANCE

Association ayant pour objet :

La recherche de la vérité. — « Tout homme qui procède de la vérité écoute ma voix » a dit le Christ, dans sa Passion.

« Qu'est-ce que la vérité ? » répond la Franc-Maçonnerie, après Pilate, mais, avec les Juifs, elle la cherche partout ailleurs que dans le Christ, et toujours contre Lui.

L'Etude de la Morale. — Non pas de la morale évangélique, qui a pourtant libéré et transformé le monde ; pas même de la morale naturelle, qui réprouve l'assassinat, la coéducation des sexes, l'union libre, et ne trouve guère place dans les Loges mixtes, androgynes ou d'adoption.

La Pratique de la Solidarité. — Solidarité du Bloc républicain français, sans doute, pour la confiscation du Pouvoir au profit de la Secte, et aussi Solidarité du Syndicat maçonnique international.

Travailler à l'amélioration matérielle et morale de l'humanité. — Voir plutôt le Portugal, la Turquie, voir la France elle-même, dont l'amélioration matérielle est compromise par une décadence morale malheureusement trop évidente, et qui dérive des principes de 1789, de la Révolution Française, œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Travailler au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. — Voir, dans notre pays, l'augmentation constante des illettrés et des insoumis,



quand décroît, de jour en jour, la natalité, conséquence fatale de l'anticléricalisme d'une part, et de l'antimilitarisme de l'autre, toutes doctrines d'inspiration nettement maçonnique. Voir enfin les grèves continuelles et désastreuses fomentées par la Franc-Maçonnerie.

Donc, le Grand-Orient de France, « Société déclarée », sous couleur de rechercher la *vérité*, cultive le *mensonge*, — sous prétexte d'étudier la *morale*, enseigne et applique *l'immoralité*, — pratique la *solidarité maçonnique*, mais non la *fraternité chrétienne*, — travaille enfin à la *destruction* matérielle, morale, intellectuelle et sociale de l'humanité.

En conséquence, la Chambre vient de voter l'exclusion de la Franc-Maçonnerie avec, entre autres considérants, ceux que voici : « ...les preuves « historiques directes de l'immoralité des Loges maçonniques et de leur « participation dans les crimes politiques et sociaux des siècles modernes, « sont innombrables et décisives. De plus, la Société maçonnique attente « contre tout ordre établi, quand cet ordre tient par la base à la morale et « au dogme chrétien.

« Les événements récents de France et de Portugal démontrent avec « une terrible éloquence la cruelle vérité de cette affirmation... ».

Mais il n'y a qu'un malheur pour nous, c'est de la Chambre colombienne qu'il s'agit.

Comité Antijuif et Antimaçonnique de la Loire-Inférieure.
Express de l'Ouest, 3 février 1913.

Franc-Maçonnerie et Juifs. — Le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, *alias* comité Mascuraud, vient de renouveler son bureau pour 1913. Sur 21 dignitaires, il y a 3 Juifs et 13 Francs-Maçons.

L'Echo Républicain de Saint-Maur, 1er février 1913.

La Grande Comore dans les colonies françaises. — Nous trouvons dans un magazine maçonnique, mais sans indication de date, la traduction d'une lettre insérée dans un journal de l'Ile Maurice, le « *Chercheur* », lettre écrite par le Sultan de la Grande Comore, Saïd-Ali, à un coréligionnaire distingué que, dans les journaux locaux, certains musulmans avaient violemment attaqué, à cause de son affiliation à la Franc-Maçonnerie, et surtout parce qu'il avait posé sa candidature lors d'une élection.

« Très cher Frère, Je me réjouis avec vous d'apprendre à nos frères en Islam, que la Franc-Maçonnerie a été instituée par le Grand Salomon, fils de David, au temps où l'architecte Iram bâtit le temple. Dans le Saint Koran le Prophète Mahomet (que la paix de Dieu repose sur lui) ! n'a défendu à personne d'en faire partie, et cette société existait de son temps même en Arabie. (Suit un éloge de la Maçonnerie).

« Vous vous rappelez que S. M. l'Empereur de Turquie, S. M.



le Sultan Mouradieddine, était un Franc-Maçon, parvenu au degré de Rose-Croix, et en même temps chef de tout l'Islam : sans parler d'autres... Or c'est un fait établi que notre alliance avec cette société n'a produit que des avantages pour l'Islam, aussi bien que l'alliance entre la Turquie et l'Allemagne. Et quelle différence y a-t-il entre la Franc-Maçonnerie de l'Empire Ottoman et celle de l'Empire Allemand ?... Non, le Prophète lui-même a fait alliance avec des nations étrangères dans l'intérêt de l'Islam... Les Francs-Maçons nous ont protégés à raison de notre religion. Cherchez donc quel est le vrai Nazaréen qui nous persécute : il n'y en a point, au contraire, vous voyez que le gouvernement français nous fait bâtir des mosquées...

Signé, SAID-ALI,
Sultan de la Grande Comore.

INFILTRATIONS MAÇONNIQUES. — Depuis quelque temps *La Bataille*, de Bordeaux poursuit une campagne contre les catholiques qui portent, sous forme de publicité mondaine, avis de décès, etc.. de l'argent aux journaux francs-maçons et alimentent ainsi les caisses de ceux qui combattent la religion. Notre confrère a pleinement raison et c'est là une manière de voir qu'on ne saurait trop approuver. Que d'erreurs de tactique commettent ainsi des catholiques, parmi lesquels on est peiné de trouver des prêtres, des religieuses, qui s'étonnent ensuite de voir triompher la Franc-Maçonnerie ! Si nous savions nous défendre et nous soutenir, il y a longtemps que les choses auraient changé de tournure.

Cf : *La Bataille*, fin janvier et février 1913.

JUIFS. — D'après l'*Univers Israélite*, il y a en France et en Algérie 300.000 Juifs. Dans les fonctions publiques civiles et militaires on compte : 3 généraux de division, 5 généraux de brigade, 14 colonels, 21 lieutenants-colonels, 68 commandants, 107 capitaines, 36 médecins militaires, 20 officiers de l'intendance. Dans la marine, il y en a peu dans la flotte, mais ils sont nombreux dans les arsenaux. Dans la magistrature, il y a 110 juifs. 20 au Conseil d'Etat. Dans les préfectures, 25 fonctionnaires sont Juifs. Dans les ministères, il y a 50 Juifs occupant d'importantes fonctions ; 202 figurent parmi les membres de l'enseignement officiel, 30 ingénieurs des mines sont Juifs. L'Institut en compte 10. Il y a 6 députés et 4 sénateurs, 1 ministre. La presse en compte un grand nombre et ce sont les Juifs qui fournissent les fonds de journaux, même parmi les socialistes, libres-penseurs et antimilitaristes. — AIR, 7 février 1913.

LAICITÉ. — Le correspondant parisien de l'*Agence Roma* montre dans

quelle erreur sont tombés les membres de l'Action libérale populaire et M. de Mun lui-même, en votant l'ordre du jour Chéron sur la politique de laïcité. M. Piou et ses amis sacrifient à un prétendu intérêt national, les revendications catholiques. C'est « l'abandon des principes et de la voie droite des directions pontificales ». Ils oublient que « le grand intérêt de la France est la défense ferme, héroïque, obstinée de sa foi ». — AIR, 1er février 1913.

LIBÉRALISME ET F.·. M.·.. Extrait du Mandement de Carême de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers :

L'essence du modernisme, c'est la prétention d'éliminer Dieu de la vie sociale. L'homme, suivant l'idée moderne, étant à lui-même son Dieu et le Maître souverain du monde, il faut que dans la société tout se fasse par lui et par la seule autorité de la loi qu'il porte. Ceci est du modernisme absolu.

Mais il y a encore un modernisme tempéré qui ne fait pas ouvertement la guerre à Dieu et qui, en quelque sorte, compose avec lui. Sans le nier ni le combattre, il lui mesure, *en le mettant dans le droit commun*, la place qu'il peut occuper parmi les hommes. Par cette tactique, tout en conservant les apparences d'un certain respect, il met Dieu sous la domination et sous la tutelle de l'Etat. Ce modernisme tempéré et circonspect, c'est le libéralisme de tout degré et de toute nuance. *C'est le libéralisme de beaucoup de chrétiens de nos jours.* Même on peut dire, avec autant de vérité, c'est le maçonnisme.

L'Espérance du Peuple, Nantes, 23 février 1913.

LIBRE-PENSÉE. — Les sociétés de libre-pensée de la région du Centre se réuniront en un Congrès qui aura lieu à Nevers le dimanche 6 avril prochain. Une grande conférence publique et contradictoire sera faite la veille.

La Presse-Associée, 5 février 1913.

UNE LIGUE DE FONCTIONNAIRES CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE. — Nous recevons de France la nouvelle de la fondation d'une ligue des Employés de l'Etat et des Communes contre la Franc-Maçonnerie. Dans la circulaire envoyée par le Comité fondateur aux diverses classes d'Employés, on trouve à toutes les lignes la preuve du mécontentement que causent dans le monde des Employés les innombrables cas de favoritisme et d'injustice. La Loge est devenue le Syndicat des arrivistes. A peine un favori Franc-Maçon est-il installé dans une branche de l'administration, qu'il s'évertue à créer, dans les Associations professionnelles, des « groupes de Frères » qui ouvrent une large brèche à la Franc-Maçonnerie. La tyrannie maçonnique est devenue intolérable. La « *Terre libre* », organe de ce mouvement antimaçonnique, assure que le comité a recueilli 4.000 adhésions. De leur côté, les Francs-Maçons vont faire tout leur possible pour arrêter ou affaiblir ce mouvement. »



Loges. — Nous avons dit dans le dernier numéro de la *Revue*, p. 427, comment les Camelots du Roi avaient envahi la L∴ *La Raison* pendant une « Tenue » rituelle. L'affaire est venue devant la 9e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, présidée par M. Hugot. Nous empruntons les lignes suivantes à *l'Action Française* :

« Nous voudrions rapporter ici quelques impressions de cette audience qui a forcé un certain nombre de Francs-Maçons à sortir de leur tannière et à se montrer en plein jour. Exhibition vraiment peu brillante !

« Il était très visible que ces messieurs auraient préféré être à mille lieues sous terre, et leur souci dominant était qu'on ne les nommât point par leur nom, qu'on n'utilisât pas le vocabulaire spécial de la Franc-Maçonnerie. Pour cela, ils se mirent la cervelle à l'envers et employèrent toutes les circonlocutions possibles. C'est ainsi que le F∴ Adeleine commence sa déposition par ces mots :

« Nous étions *réunis* avec quelques amis... Vous savez pourquoi, Monsieur le Président ? » Et Hugot, — Hugot, cependant — de répondre : « Non, je ne sais pas ! » ce qui était un lâchage un peu rosse. Le F∴ Martin parle, lui, de « *l'association* ». Laquelle, ô Martin ? Seul, le F∴ Kajetansky ose prononcer le mot « *loge* ». Comme si ce mot avait été une gaffe, le témoin suivant, F∴ Coissac, s'exprime pudiquement ainsi : « Nous étions en *conférence...* »

« Un peu plus tard, encore, ils parleront, ces louches personnages, d'*Association*, en ajoutant d'ailleurs qu'elle est *déclarée*, et du « *gardien de la salle* », pour ne pas nommer par son grade maçonnique le concierge de la Loge ! »

L'Action Française, 25 février 1913.

Lourdes. — Un syndicat d'initiative s'est créé pour faire de Lourdes un centre de tourisme et d'excursions. Une plaquette réclame énumère les spectacles intéressants : Un panorama féerique, « spectacles gratuits », émotionnants, tels que « pèlerins en délire », la foule criant au miracle, la procession aux flambeaux, etc. On est surpris de trouver le nom de M. Christophe, consul de Belgique et de Portugal, président de l'Hospitalité de Notre-Dame-de-Lourdes à côté de ceux de M. Vignes, F∴ M∴, L. Lacage, délégué du Touring-Club, Benaben (ben-aben, nom juif) officier ministériel, Berdon, négociant, etc. On veut noyer le pèlerinage catholique dans le flot des touristes. — AIR, 5 février 1913.

Malthusianisme. — La propagande en faveur des doctrines malthusiennes continue dans les milieux théosophiques, socialistes et Maçonniques. Les lignes suivantes sont empruntées à l'*Echo de Paris* :

Un « comité de *défense néo-malthusienne* » s'est créé, qui engage tous ses amis et propagandistes à répandre les brochures éditées par ses soins.



Il est couramment répété, dans ces brochures, que « l'enfant est *un accident que l'on déplore* », et l'on donne les détails les plus précis et les plus techniques propres à vulgariser les moyens de se préserver d'un tel accident...

Ces pratiques de honte et de lâcheté sont prétentieusement érigées en doctrine philosophique ; et l'on ajoute que le seul argument contre la dépopulation est l'état d'infériorité où elle mettrait le pays en cas de guerre, mais que « la guerre *disparaît des mœurs* », — réponse qui emprunte, n'est-il pas vrai ? une force singulière à l'actualité...

« Si la France est moins prolifique que les autres nations, cela est *tout à son honneur ;* elle joue le rôle d'un *précurseur*, dans une voie où on la suivra, où on la suit déjà... »

Et M. Gustave Hervé, que l'on eût été surpris, en effet, de ne point rencontrer ici, M. Hervé écrit, en tête du dernier numéro du *Travailleur socialiste* :

» Il est tout à fait regrettable et dangereux, au point de vue national et militaire, dans l'Europe actuelle, que la population de la France soit stationnaire, alors que celle des pays voisins continue à augmenter... Malheureusement, *il n'y a rien à faire à cela*, attendu que la limitation des naissances est voulue, bien voulue, par presque toute la nation, et que *cette limitation volontaire des naissances est un signe d'émancipation intellectuelle et de haute civilisation.* »

Rien à faire ? C'est-à-dire, n'est-ce pas, qu'il faut laisser librement distribuer dans la rue, et l'autre jour encore aux clientes d'un grand magasin, des prospectus rédigés en termes immondes, signalant un récent libelle néo-malthusien : « Nous vous le recommandons chaleureusement comme un véritable guide du bonheur en amour, et nous sommes certains qu'à votre tour vous le recommanderez à vos amis et à vos amies. Il vous assurera *quiétude, joie, santé*, conditions essentielles d'une vie longue et heureuse. »

L'Echo de Paris, 18 février 1913.

— Voici un échantillon des ignobles articles écrits à ce sujet dans certains journaux socialistes :

Femmes, vous n'aurez bientôt plus le droit d'éviter des grossesses répétées qui feront de vous de pauvres créatures flétries, vieillies, usées avant l'âge. Vous n'aurez plus le droit de vous servir de moyens anticonceptionnels. La Loi est contre vous ! C'est la Loi de l'homme, la Loi du plus fort. — La Fontaine l'a dit, c'est toujours la meilleure, — tant pis pour vous si vous êtes faibles ; vous devez vous courber aux caprices du mâle en rut. Il peut, selon son bon plaisir, vous engrosser ou pratiquer le retrait, *il en a le droit*. Mais vous, femmes, sachez-le, votre corps ne vous appartient pas, vous ne devrez pas, après cette loi inique, employer un moyen pour empêcher votre fécondation.

Pendant les quatre séances où ils se sont occupés si *paternellement* des enfants... à venir, les sénateurs ont prononcé bien des fois le mot crime. Il en est un, monstrueux, qui se prépare et qui sera la source de beaucoup d'avortements et d'infanticides, c'est le vote de cette loi contre la propagande néo-malthusienne.



Qu'on ne s'y trompe pas, le jour où les femmes ne pourront plus employer les moyens anticonceptionnels, elles n'hésiteront pas devant l'avortement meurtrier, mais alors elles le pratiqueront elles-mêmes, sans précautions, sans soins hygiéniques, sans l'aseptie si nécessaire : la terrible et mortelle aiguille à tricoter qui perfore le péritoine, cette aiguille rouillée, sale, véhicule de microbes et de mort entrera en jeu, et si des complications surviennent, la peur de la prison, du déshonneur, de la justice, empêchera les malheureuses d'avouer au médecin la cause de leur mal. Et alors des milliers et des milliers de vies humaines seront fauchées.

Et les cimetières seront trop petits pour contenir les restes des innombrables victimes de nos pères la Pudeur, vertueux vieillards qui nous font penser à ceux qui contemplaient la chaste Suzanne.

Le Libertaire, 14 février 1913.

— Pour être moins brutal, l'article que M. Maurice Allard écrit dans *l'Humanité*, n'en est pas plus moral, au contraire. Sous une apparence plus raffinée, il est peut-être plus dangereux, parce qu'il apporte des sophismes à l'appui de la thèse néo-malthusienne :

« Quand nos dirigeants bourgeois se mettent dans la tête une idée bizarre qu'ils croient sublime et géniale, ils la poussent toujours jusqu'aux limites de la plus extrême sottise.

« En ce moment, ils sont la proie de la folie de la repopulation qu'ils relient, par je ne sais quels raisonnements extravagants, à leur fausse conception d'un patriotisme mesquin, colonial et guerrier...

« La qualité de la production ne les préoccupe en aucune façon. Il leur faut la quantité. Peu leur importe que l'on procrée des enfants malsains, rachitiques, dégénérés, des déchets humains et de la future clientèle d'asiles d'aliénés. Tout ce qu'ils demandent, c'est que se relèvent les chiffres des tables de la natalité...

« L'alcoolique, qui aurait enfanté vingt petits parias destinés aux hôpitaux dès leur naissance, serait offert à l'admiration de ses concitoyens et pourvu des palmes les plus académiques, tandis que le savant, le grand écrivain, ou le citoyen simplement utile à la société, qui auraient négligé de « repopuler » ou qui ne l'auraient fait que dans des proportions restreintes, seraient voués aux gémonies...

« Je ne désespère pas de voir bientôt d'autres honorables législateurs demander la création de maisons de reproduction, où la clientèle ordinaire des députés d'arrondissement trouverait de nouvelles et agréables fonctions à occuper...

« Puis, d'extravagances en extravagances, on en arrivera bientôt à rétablir sur les places publiques le vieux culte phallique, afin de ne pas permettre aux citoyens et aux citoyennes d'oublier un seul instant le grand devoir patriotique qui doit être l'objet de leurs incessantes préoccupations.

« Si j'écris, par exemple, que « le devoir de chaque citoyen est de procréer

le plus d'enfants possible sans se soucier de la façon dont il les nourrira et les élèvera », je suis un citoyen moral, et j'obtiens sans difficulté les plus belles décorations, telles que les palmes, le mérite agricole ou la médaille de Valensi. Mais, si j'écris, au contraire, que « le devoir d'un citoyen est de limiter sa production et de ne pas faire plus d'enfants qu'il n'en peut nourrir », je suis traîné, comme pornographe, devant les tribunaux...

« Sous la République de M. Poincaré, l'éponge et la poire à injection que recommandent peut-être les néo-malthusiens, mais que recommandent surtout les hygiénistes, deviennent des objets séditieux dont la vente sera considérée comme délictueuse. Les soins de propreté et d'hygiène, par ce seul fait qu'ils peuvent devenir anticonceptionnels, sont ainsi assimilés à l'avortement et punis comme des crimes. La consigne est de ne plus se laver.

« Et, comme rien ne saurait arrêter les fous dans l'absurde, nous verrons bientôt les agents de la brigade des garnis perquisitionner, non plus seulement chez les herboristes et les pharmaciens, mais aussi dans les alcôves et dans les cabinets de toilette. Peut-être même créera-t-on une brigade spéciale, avec mission de veiller, nuit et jour, sur la sincérité conceptionnelle des rapports amoureux ? »

L'Humanité, 20 février 1913.

— Dans le même journal, M. Jules Uhry, un juif socialiste et Franc-Maçon, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, écrit à propos de la condamnation d'un néo-malthusien, sous le titre : *Une Inique Décision* :

« La septième chambre de la cour d'appel a rendu dernièrement un arrêt inique et qui a surpris tout le monde au Palais.

« Le docteur Lip Tay était poursuivi devant elle au sujet d'une brochure né -malthusienne : *La Préservation sexuelle*. Il avait été condamné pour outrages aux bonnes mœurs à 200 francs d'amende et à *trois mois de prison sans sursis*.

« La cour a confirmé cette condamnation sévère qui obligera le docteur à abandonner sa profession, sans préjudice du séjour odieux de la prison. »

L'Humanité, 19 février 1913.

Peut-être la Cour d'Appel a-t-elle pensé au mal qu'un médecin Néo-Malthusien pouvait faire autour de lui ? Mais un Juif Franc-Maçon n'y regarde pas de si près. Et, tout de suite, on réclame la grâce, en attendant la prochaine amnistie !

— Une conférence en faveur du Malthusianisme eut lieu, le 30 janvier dernier, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville à Aix-en-Provence. Le commissaire de police assistait à la séance et regardait d'un œil impassible la distribution des criminels prospectus. M. Vallat, vice-président de la Jeunesse catholique, a protesté énergiquement contre les théories malsaines du conférencier.



— Nous lisons dans le compte-rendu de la séance de l'Académie des Sciences morales et politiques du 1er février dernier :

M. Paul Leroy-Beaulieu examine les remèdes qu'il importe d'appliquer pour enrayer en France la dépopulation progressive.

M. Rocquain observe que la propagande la plus néfaste est celle qui, publiquement, propose les pratiques de l'avortement et du néo-malthusianisme.

M. Lépine observe que cette publicité a été poursuivie et condamnée par les tribunaux, mais que, malheureusement, un arrêt de la Cour de cassation est venu empêcher ces poursuites en déclarant que cette publicité n'est pas punissable du moment qu'elle n'est pas obscène (Voir la *Revue* 15 février 1913 p. 431).

M. Paul Leroy-Beaulieu observe que la répression de l'avortement et du néo-malthusianisme devrait être méthodique et suivie. A Rome, on ne se mariait pas suffisamment : maintenant le nombre des mariages est suffisant; mais, ce qui manque, ce sont les enfants.

M. Alexandre Ribot observe qu'on ne peut reprocher à la Cour de cassation d'avoir rendu l'arrêt dont il est question : elle est établie pour faire respecter la loi et non pas pour l'innover. C'est au Parlement à agir : le Sénat va voter le projet de loi qui interdira la propagande publique de l'avortement ou du néo-malthusianisme.

Mais il ne faut pas nous faire illusion, la propagande continuera d'une manière plus ou moins occulte. La France, fatiguée par le bien-être, souffre de ce mal : les peuples étrangers commencent eux-mêmes à s'en ressentir. La répression judiciaire sera toujours très insuffisante. Ce n'est pas là simplement une question de législation, c'est avant tout une question de morale. (Vives approbations).

La morale avant tout doit fixer la mentalité du peuple ; le rôle de la législation est d'aider les mœurs à opérer le changement voulu.

M. Alexandre Ribot demande que la discussion sur ce sujet soit maintenue au début de la séance prochaine.

La séance est levée.

— Dans sa séance du 8 février, *l'Académie des Sciences morales et politiques*, s'est encore occupée de la question, sans épuiser la discussion. Nous extrayons les lignes suivantes du compte-rendu donné par les *Débats* :

« En ce qui concerne la propagande du néo-malthusianisme, un tenant de cette doctrine néfaste estime que, depuis quinze à vingt ans, elle a empêché de naître dans le monde 23 millions d'enfants. La France est peut-être le seul pays où cette propagande puisse se faire sans risque. M. Bérenger propose de créer un délit de description et de divulgation des procédés anticonceptionnels. Mais la propagande du néo-malthusianisme sera difficilement atteinte : ses procédés actuels sont prudents.



« On avait pu d'abord l'atteindre par l'application de la loi punissant les outrages aux bonnes mœurs : les tribunaux avaient ainsi condamné quelques-unes de ces brochures descriptives ou des conférenciers qui affichaient des images de ce genre sur leur écran. Mais les personnes poursuivies usent de toutes les ressources dilatoires de la procédure ; de plus, la Cour de cassation est venue décider que si la propagande n'est pas obscène, elle n'est pas punissable.

« La Fédération des groupes ouvriers néo-malthusiens siège actuellement à la Bourse du Travail. Les imprimés qui répandent la propagande néo-malthusienne comprennent généralement deux parties : la première, correcte de forme, n'est pas punissable. Elle est envoyée partout et elle contient simplement l'annonce que la deuxième partie, descriptive, sera envoyée gratis à qui la demandera.

« Voilà les procédés : plus de quarante journaux, dont la religion a été certainement surprise, ont publié des annonces de ce genre. Pour atteindre cette propagande, il faudrait donc créer un délit de provocation à la pratique des moyens anticonceptionnels. Ni la commission sénatoriale, ni le gouvernement ne croient cela possible et, cela, pour deux raisons. La première est qu'on ne peut poursuivre la doctrine : on ne peut poursuivre que la pratique. La seconde est qu'on ne peut punir la provocation à une abstention qui n'est pas délictueuse.

(M. Alexandre Ribot observe ici que, si l'on ne peut punir la provocation à l'abstention d'un fait, on pourrait punir cette provocation elle-même comme indécente et outrageante pour les bonnes mœurs).

« M. Bérenger termine en examinant les peuples, comme les Etats-Unis, les Pays-Bas, le Danemark, l'Angleterre, qui ont su atteindre cette propagande dont nous souffrons. »

Le Journal des Débats, 9 fevrier 1913.

— Les passages suivants sont empruntés au compte-rendu de la séance du Sénat du 31 janvier 1913 :

M. Riou. — Tout dernièrement, dans la rue, on me glissait la feuille de papier que j'ai entre les mains ; je la gardais, car vous savez qu'il est défendu de jeter un papier quelconque dans la rue (*Sourires.*). Cette feuille de papier était intitulée : « Aux femmes ». C'était une femme éditeur qui faisait paraître et mettait en vente des opuscules dont voici les titres — j'en prends seulement quelques-uns :

« Moyens d'éviter la grossesse. »

« Génération consciente. »

« Préservation sexuelle. »

« Notions d'hygiène féminine populaire. »

« L'éducation sexuelle. »

« Prophylaxia sexualis » et « Bréviaire de la femme enceinte. »

M. de Las Cases. — Aujourd'hui, nous voyons des réclames ainsi conçues : « Sage-femme, correspondance, stérilité, discrétion, méthode infaillible. »



A côté de l'avortement, se place la propagande néo-malthusienne, qui, depuis quelques années, a pris une importance considérable. Ce n'est peut-être pas avec autant de raison qu'on le croit qu'on invoque ici le nom de Malthus.

Malthus, parlant en économiste, avait émis cette idée qu'une population trop dense sur un point déterminé du territoire, est fatalement vouée à la misère et à la mort. C'était, au point de vue économique, une erreur. Malthus discutait comme si le monde eût été une île d'étendue plus ou moins restreinte ; lorsque la population dépasse le nombre d'habitants que les ressources de l'île permettent de nourrir, on peut aboutir à la famine. Mais un tel argument ne saurait avoir aucune portée dans l'état actuel de notre planète.

Il existe,en effet,des territoires immenses qui n'ont pas encore été mis en valeur ; il y a des millions et des millions de lieues carrées qui n'ont pas été fertilisées ; il gît enfin, à l'intérieur du sol, des richesses considérables que nous connaissons à peine. Les progrès de la science permettent chaque jour d'en trouver de nouvelles ; et, loin de dire que l'augmentation du capital humain peut être une source de faiblesse, on peut affirmer, au point de vue économique, que rien n'est plus précieux que le capital humain, qui seul, permet de développer la richesse et d'assurer plus de bonheur et de bien-être dans ce bas monde. (*Vifs applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, Malthus, qui était un pasteur austère, se gardait bien de propager l'avortement et le néo-malthusianisme de la façon qu'on emploie aujourd'hui.

Il disait : « Il faudra restreindre les naissances, s'il y a trop d'habitants, mais par la contrainte morale, par la continence ».

Rien de semblable avec le néo-malthusianisme. Cette doctrine, au contraire, dit : « Donnez-vous les joies de l'amour sans en avoir les difficultés, les dangers et les conséquences. »

Il n'y a rien là qui ressemble à la façon de penser de Malthus.

J'ai sous les yeux quelques spécimens de la propagande néo-malthusienne. Elle se résume dans ces mots : « Plus de contrainte morale ». Et nous y voyons avec quel art est organisée la campagne.

Plus de seize moyens spéciaux sont employés pour arriver à documenter les gens qui veulent se laisser entraîner dans cette voie, depuis les conférences familières, jusqu'à un congrès international, en passant par les cartes postales, les images d'Epinal, les cours aux jeunes ouvrières, les fêtes et même une agence spéciale pour unions libres.

Je passe. Il me suffit de citer ces documents pour vous montrer la puissance de la propagande néfaste que nous voulons arrêter.

Voici ce qu'on lit comme développement du programme :

« Puisque nous ne pouvons restreindre l'amour, il faut donc éviter d'en subir les conséquences Il faut donc arriver à pouvoir aimer sans crainte de l'enfantement ou ne l'avoir que quand on le désire. »



J'ai là, messieurs, toute une série de citations que je ne puis pas faire passer devant vous.

Voici des papillons que l'on plaçait sur les murs des usines à l'adresse des jeunes ouvrières :

« Les femmes doivent savoir, sans se passer d'amour, se préserver elles-mêmes de la grossesse. Ayons peu d'enfants.

« Tout honnête homme, médecin ou hygiéniste, doit connaître et enseigner les moyens d'éviter la grossesse. Ayons peu d'enfants. »

M. Bérenger. Des papillons semblables ont été arrachés, il y a quelques jours, des bancs d'une église.

M. de Las Cases. Notre collègue, M. Bérenger, confirme ce que je disais. Voilà la preuve de l'activité de la campagne criminelle qui est menée dans cet ordre d'idées. Elle est non seulement active, mais opérante. Voulez-vous me permettre de vous citer une statistique très simple que l'on a pu établir en comparant, à Tourcoing, le nombre des naissances avant et depuis la propagande ? De 1889 à 1893, avant la propagande, le nombre des naissances était de 34 pour 1.000 par an ; depuis que la propagande néo-malthusienne s'exerce, il est tombé à 19 pour 1.000.

En 1898, à Tourcoing, avant la propagande, il y avait 2.445 naissances : en 1906, il n'y en a plus eu que 1.675. Nous sommes donc en présence d'une propagande qui produit des résultats.

Elle est de plus insolente, impudente.

Je causais, il y a quelques jours, de la question qui nous préoccupe avec un de mes amis, et il me citait le cas d'un jeune homme qui, ayant eu, il y a quatre ou cinq ans, un enfant, avait reçu dans la semaine même de la naissance, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur, vous avez dû déjà remarquer les ennuis qu'apportent avec elles la maternité et la paternité. Ces ennuis, chaque jour vous les démontrera plus considérables. Voulez-vous continuer votre vie sans avoir plus rien à redouter, désormais ? Vous n'avez qu'à vous adresser telle rue, tel numéro. Vous trouverez-là un ouvrage qui en est à son quarante-cinquième mille : Moyens scientifiques et pratiques d'éviter la grossesse — Anatomie — Physiologie — Préservation des organes sexuels — Raisons morales et sociales du néo-malthusianisme, etc., etc., 250 pages, avec de nombreux dessins dans le texte. »

Le jeune homme voulut savoir comment une pareille réclame lui avait été adressée. Il apprit, par une enquête faite autour de lui, que tous les jeunes mariés qui avaient eu des enfants dans le même mois, dans la même semaine et dans le même arrondissement, avaient reçu la même réclame.

M. le comte de Trévenec. C'était le sous-préfet qui l'envoyait ! (*On rit.*)

M. de Las Cases. Il s'agissait de Paris, mon cher collègue. Eh bien ! adressez-vous à une mairie de Paris, demandez la liste des décès, on vous la donnera ; la liste des mariages, on vous la donnera également. Mais la liste des naissances, on vous la refusera, en objectant — et avec raison — que les règlements s'y opposent.



Comment donc les propagandistes du néo-malthusianisme avaient-ils pu, malgré les règlements, se documenter et adresser à tous les jeunes pères ces déplorables conseils ?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Messieurs, l'honorable M. de Las Cases s'est étendu sur ce point. Il a flétri la propagande néo-malthusienne, et peut-être aurais-je le droit de rappeler, à mon tour, qu'il a eu raison de ne pas imputer à Malthus une responsabilité qui n'est pas la sienne. Malthus a affirmé les doctrines qui, au point de vue économique et social peuvent être discutées ; mais il n'a pas donné de mauvais conseils ; or, ce sont de très mauvais conseils que ceux qui résultent de la propagande qui porte, injustement peut-être, son nom ! (*Marques d'approbation.*)

Journal officiel, 1er février 1913.

— Les pouvoirs publics ont fini par s'émouvoir. La note suivante a été publiée par le *Temps* :

M. Chênebenoit, juge d'instruction, vient d'être chargé d'ouvrir une information contre un certain nombre de pharmaciens et d'herboristes qui exposaient dans leurs vitrines différents objets d'un genre spécial, préconisés par la propagande malthusienne.

L'inculpation visée est celle d'outrages aux bonnes mœurs.

M. Lefils, chef de la brigade des garnis, a procédé hier à trente-sept perquisitions accompagnées de saisies.

Les objets enlevés portent tous des marques de fabriques allemandes.

Le Temps, 15 février 1913.

Il ne faut pas oublier que le Néo-Malthusianisme compte parmi ses plus chauds défenseurs les Francs-Maçons, les Théosophes et les Socialistes. Il est peut-être alors prudent de se montrer sceptique sur l'énergie gouvernementale.

— Une conférence a été faite à Rouen contre ces funestes doctrines. Nous empruntons les lignes suivantes au compte-rendu donné par *la Dépêche de Rouen* :

Le Comité de vigilance de l'arrondissement de Rouen, qui a pour but de protéger moralement l'enfance et de lutter contre la pornographie, avait organisé une conférence qui réunissait avant-hier soir, grande salle de l'Hôtel de Ville, de nombreuses personnes.

La réunion était présidée par M. Louis Deschamps, industriel, ayant à ses côtés : MM. Fernand Gast, président du comité ; Mourral, conseiller à la cour d'appel ; Ligneau, ancien professeur au lycée Corneille ; Widmer, ingénieur ; le pasteur Quiévreux, Rousselin, directeur d'école honoraire ; le docteur Cartier, etc.

M. Deschamps a fait l'éloge de M. le professeur Paul Bureau, président de la Ligue Française pour le relèvement de la moralité publique, qui, bien connu à Rouen, est un moraliste éminent et mérite d'être écouté avec une religieuse attention.



Le distingué conférencier avait choisi pour sujet : *Le néo-malthusianisme, un crime contre la patrie et contre l'humanité...*

Le néo-malthusianisme entraîne le défaut d'énergie et de caractère de la plupart des Français, qui sont de moins en moins robustes, de moins en moins capables d'initiatives hardies et salutaires. Ce malaise vient de la déformation de la famille française. La famille était faite pour accomplir une magnifique tâche ; à chaque heure, la grande cohorte des adultes est décimée par suite des maladies, des accidents, des circonstances pitoyables : la famille a le devoir d'élever des enfants, de faire de ces petits êtres, nés barbares, antisociaux, des adultes qui puissent continuer la tâche de leurs ascendants et l'accomplir dans les meilleures conditions possibles.

Au lieu de comprendre ce devoir, cette loi nécessaire, la famille française préfère le bien-être, la tranquillité, la sécurité de l'avenir pour ses membres. Cet organisme qui devait remplir une tâche importante, primordiale, devient donc ouvrier de regression, de ruine et de mort.

Le néo-malthusianisme prétend, en limitant la natalité, travailler au bonheur de l'humanité, quand, au contraire, il a les conséquences les plus néfastes pour le progrès et le développement économique de la société. Voulant remédier au mal dont souffre notre pays, M. Paul Bureau combat les arguments des partisans de la limitation des naissances, faisant l'éloge de la continence avant le mariage et montrant l'erreur et des bourgeois et des ouvriers qui songent beaucoup plus à leurs intérêts particuliers et immédiats qu'aux intérêts supérieurs de la collectivité. La question véritable est de savoir, si nous avons le droit de chercher une vie simple, confortable et facile ou si nous sommes entraînés dans un grand mouvement vers une vie active, courageuse et féconde...

L'homme ne doit pas séparer le plaisir de l'acte sexuel de la charge qui peut en résulter, c'est pourquoi les époux qui pratiquent le néo-malthusianisme n'ont pas le droit de conseiller aux jeunes gens et jeunes filles une chasteté absolue.

La vie sociale est logique et détermine, comme conséquence de l'égoïsme des époux, des pratiques et des plaisirs honteux et funestes...

Le conférencier conclut en demandant à tous, qu'ils soient jeunes ou vieux, de réfléchir sur son grave sujet et de préconiser la transmission de la vie qui ne vaut d'être vécue que dans la noblesse, la générosité et le dévouement ; ainsi la France glorieuse qui souffre du manque de courage et de vaillance pourrait continuer son rôle dans la grande société des nations.

Les auditeurs ont paru profondément impressionnés par les belles paroles de M. Bureau qui défend avec une ardeur et une éloquence admirables de généreuses et de puissantes idées.

La Dépêche de Rouen, 24 février 1913.

— Enfin, un confrère de province écrit :

« Je puis vous quintessencier la doctrine néo-malthusienne, en vous citant des vers que j'ai lus crayonnés en anglais, sur les murs de la chapelle de la Vierge, par une adepte pratique, mais un peu « shocking » :



Holy mother, we believe
Without sin thou dids't conceive.
Holy mother, so believing
Let us sin without conceiving.

Ce qui veut dire en bon et excellent français :

Sainte Mère, nous avons croyance
Que vous conçûtes sans péché.
Sainte Mère, dans cette croyance
Laissez-nous pécher sans concevoir. »

L'Eclaireur de Dieppe, 25 janvier 1913.

La Morale laïque individuelle. — Nous continuons à donner quelques extraits de la Morale laïque et maçonnique du F∴ Lhermitte. (Voir le numéro de février, p. 433.)

« Dans les morales révélées et divines, l'intérêt, le souci, c'est fatalement celui de l'Eglise. C'est la caste, dont le Brahmanisme a été l'expression la plus dure, le Bouddhisme l'expression la plus hypocrite et le Christianisme l'expression la plus éhontée... »

« Une religion, si parfaitement établi que puisse être son empire sur les âmes, comporte toujours en elle-même des germes destructeurs de toutes les morales... »

« Et quand on nous dit : « Par quoi remplacez-vous Dieu ? » Nous répondons : « Par l'homme et par la science. » ...La science, ce sont les fondements de la morale... »

« Après s'être débarrassé du révélé, la théorie morale se trouve plus nettement en présence de l'antagonisme entre l'individu et la société... »

« Pour l'aspect pratique de la morale, nous trouvons que ce qu'il importe, plus que les fondements généraux,c'est la patère provisoire après laquelle on accroche les nécessités courantes... »

« Les fondements de la morale *sont la détermination parmi les plus favorables des conditions du devenir racial humain, de celles qui sont compatibles avec la vie sociale...* »

« Puisque la religion est repoussée, on se trouve d'abord dans la métaphysique. Liberté, Egalité, Fraternité, Justice, Charité, etc. Ces idéals peuvent-ils servir de fondements ? Non... »

« La justice n'est qu'une balance entre l'envie et la pitié... La charité est source de déchéance... La justice sévère, c'est l'arrêt du progrès... La liberté absolue, c'est l'anarchie et le meurtre permanent... L'égalité est une erreur encore pire que la justice... la prétendue égalité de droits est un mensonge. L'égalité, c'est la mort, l'arrêt du progrès, l'éteignoir du flambeau humain... La fraternité ? un leurre. Pis encore que l'égalité : une folie, un non-sens...

« N'oublions pas qu'on ne s'unit jamais *pour*, mais toujours *contre*. Nous ne



sommes pas ici réunis pour, nous sommes, que nous le voulions ou non réunis contre...

« En fait, il n'y a pas deux morales, il y en a une infinité...

« En dernier ressort, les conditions scientifiques sont amorales. Le Cosmos s'indiffère du sort humain : il n'a pas plus souci d'un homme que d'une molécule quelconque, ou d'un monde en formation...

« On ne démolit ni la vérité, ni la justice quand on change leur signification...

« L'hygiène peut servir de base, d'assise à la morale individuelle en dehors de toute opinion religieuse, politique ou métaphysique...

« L'instinct est l'intégration impérative d'une morale constante...

« On aboutit toujours à des buts égoïstes, sous un manteau altruiste...

« Toute morale trouve dans l'altruisme un aspect séduisant, mais ne trouve son appui, sa source et sa force que dans des motifs égoïstes...

« Un homme qui n'est pas malade ne peut se déterminer par altruisme : s'il le croit, il s'illusionne...

« L'altruisme est la politique la plus féconde, c'est-à-dire la meilleure tactique...

« Voyez la dépopulation. Tous les arguments sont aussi impuissants aujourd'hui qu'ils le furent à Rome et ailleurs. Intérêt de l'humanité, de patrie, de caste, de famille, rien ne pèse. Qu'il se montre, celui qui a fait un enfant, poussé par l'intérêt général. Une telle idée est à ce point saugrenue qu'elle fera sourire ceux qui l'émettent et ceux qui l'entendent. Tonnez, tonnez : la femme continuera à chercher à préserver sa liberté et ses formes contre l'enfantement ; l'homme continuera à éviter les charges de paternité que d'ailleurs la science ne peut certifier. Et dans les deux cas, il paraît ridicule de trouver la morale quelque part pour ou contre. Les femmes ne font plus d'enfants, parce que cela leur est personnellement désavantageux d'en faire ; et les hommes n'en veulent pas, parce que cela leur paraît désavantageux d'en vouloir. Et si vous faites une morale contre un sentiment aussi répandu, c'est inutile, car nul n'en tiendra compte...

« La prostitution, c'est comme la justice et la liberté, et tant d'autres choses. Ce n'est nullement moral ou immoral en soi. L'usage aboutit à un certain équilibre en dehors duquel on est immoral..

« On n'est pas altruiste *pour* faire du bien aux autres. Il faut être altruiste, c'est-à-dire faire du bien aux autres *parce qu'en* agissant autrement, on se nuirait et on se nuit à soi-même..

« La continence relative ! Çà vaut mieux que la débauche et mieux aussi que la chasteté.

« La liberté individuelle supprime la justice, et la justice supprime la liberté...



« En fait, il n'y a ni droit, ni justice, ni liberté, ni égalité, ni bonté, ni méchanceté... il y a des forces en présence et l'évaluation des conséquences de leurs combinaisons. Dans ce heurt, l'instinct cherche la survie, la victoire ou la moindre défaite...

« On ne saurait trop recommander de ne pas se lancer dans la constitution d'un code de morale à contresigner ; si on le choisit pratique, nous ne pourrions émettre que des truismes sans même les pouvoir appuyer d'idées fortes, puisqu'il faudrait s'en tenir aux convictions moyennes d'une époque qui se débat dans le bénitier. Si on l'établissait théorique, le public crierait à l'immoralité...

« Nous ne saurions trop attirer l'attention sur la nécessité de créer, en dépit des résistances cléricales, dès le jeune âge, des habitudes homogènes aux sanctions implacables et dénuées de surnaturel...

Pacifisme. — Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France a envoyé son adhésion au bureau international de la Paix.

Pacifisme et Humanitarisme maçonniques. — Revenant sur la IVe manifestation maçonnique internationale, qui a eu lieu à Paris en juillet 1911, le T.·. Ill.·. F.·. Tinière, 33e, écrit :

« Il nous a semblé que la principale préoccupation de la manifestation a consisté dans la poursuite par la voie maç.·. du rapprochement de deux nations peu amies, tout au moins en rapports fort délicats, pouvant facilement devenir tendus depuis la guerre de 1870 : l'Allemagne et la France.

« C'est un but éminemment louable, d'une grande importance, au point de vue de la paix européenne, qui entre, si je puis ainsi m'exprimer, dans les attributions de la Maç.·., par essence même pacifique, qu'elle se devait d'entreprendre, se doit de continuer et que, sans ostentation, on peut dire n'être pas au-dessus de ses forces et de ses moyens, et ajoutera considérablement à sa gloire, si elle réussit à le réaliser, ce qui, nous en avons la ferme conviction, ne peut manquer d'arriver. En poursuivant ce but, honorable au premier chef, la Maç.·. continue d'une façon pratique sa propagande pacifiste et proclame sa réprobation pour la guerre, pour toutes les guerres, quelles qu'elles soient et quelles que soient les nations qui les provoquent et s'y livrent.

« En même temps, au fond, c'est le vrai, le plus important résultat à obtenir, elle tâche de faire naître enfin entre Maç.·. de la Mappemonde la réelle fraternité par suite des relations vraiment Maç.·. ».

On voit que l'idée de la Patrie et de ses intérêts tient peu de place dans les préoccupations des Francs-Maçons. La Patrie vient bien après :



« La fraternité affective et efficace pour laquelle travaille d'une façon si vaillante le *Bureau international* maç.·. par son organe le *Bulletin* sous la haute et intelligente direction de notre T.·. Ill.·. et très sympathique Fr.·. Quartier-la-Tente ».

La fraternité universelle trouve son plus grand obstacle, paraît-il, dans le défaut d'unité de croyance. Il faut donner à la conscience humaine un idéal universellement reconnu pour remplacer les croyances fictives des déistes, théistes, etc. Et cet idéal « réellement existant » doit s'imposer comme indiscutable en dehors de toute autre croyance. Il est tout trouvé, nous dit le F.·. Tinière :

« Cet idéal ne peut être que l'Humanité, c'est-à-dire l'ensemble des êtres utiles passés, présents et futurs qui la constituent par les découvertes et les travaux dont nous profitons,en élaguant les parasites ou scories sociales...

« Cet idéal, réellement existant et purement terrestre, ne peut pas ne pas être universellement admis, nous semble-t-il, même par les croyants déistes de toute catégorie...

« Il s'agit donc, en réalité, il faut bien le dire, d'adopter une religion, cette expression, ne comportant nullement la nécessité de la divinité, ne doit dès lors choquer ni les croyants, ni les incroyants, ayant pour base l'Humanité, et pour but, par suite, son amour, son culte, son amélioration incessante... »

Procès maçonnique. — Le 26 février, à la neuvième chambre correctionnelle, est venu le procès en diffamation intenté à M. l'abbé Tourmentin, par l'ex-officier Montagnier, directeur de la Revue *Armée et Démocratie*, et *vénérable* de la Loge *Le Progrès*». A la requête de M. l'abbé Tourmentin, demandant par la voix de son avocat, Me Deloze, le bénéfice d'une autre juridiction, le tribunal s'est déclaré incompétent.

Protestantisme. — On signale de Rome l'inconvenance de faire chanter dans les églises catholiques le cantique protestant « Plus près de toi, mon Dieu ! » Les sectes exploitent la catastrophe du « Titanic » pour continuer leurs infiltrations auxquelles se prêtent naïvement certains catholiques. — AIR, 1er février 1913.

Ajoutons que, lors du naufrage de *La Bourgogne*, un groupe de Dominicains sont morts en chantant le *Salve Regina*. Les Pasteurs protestants n'ont pas fait pour cela exécuter cette antienne de la liturgie catholique dans leurs temples.

Sectarisme maç.·.. — Le dimanche 9 février 1913, la Loge maçonnique a réalisé à Poitiers, un des points qui sont comme le terme du programme



général du Grand-Orient : transformer les édifices du culte catholique en lieux de réunions « laïques ».

Elle a pris possession de l'ancienne chapelle du Grand Séminaire, que la municipalité, par la voix du Maire, a dénommée « la nouvelle salle des fêtes de la Ville ».

Elle a inauguré cette salle par un concert et une distribution de jouets aux enfants des écoles communales.

Une estrade avait été dressée là où était l'autel, fait très impressionnant dans son odieuse signification.

Et là où était l'autel, paradaient, triomphants, M. le Maire Morain et ses trois adjoints, MM. Niveaux, Vallet-Dechérat, et Ferrand ; les conseillers municipaux républicains ; M. Guillaume Poulle, sénateur, vénérable de la Loge ; M. Cavalier, recteur ; le F. ·. Lemoine, ancien vénérable de la Loge, président du Comité radical du Grand Cerf, etc.

Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres, 12 février 1913.

Socialisme et Franc-Maçonnerie. — Le Vén. ·. de la L. ·. *L'Evolution Mutuelle* or. ·. d'Alger a découvert quels sont « les amis maladroits du prolétariat », et il a fait part de cette découverte à ses FF. ·., dans un banquet rituélique, qui réunissait 200 fils de la Veuve, à Alger, le 19 janvier dernier :

« Ces amis maladroits du prolétariat sont ceux qui, dans les Congrès, demandent l'exclusion des rangs socialistes de tous les Francs-Maçons, ce sont ceux qui, dans les municipalités socialistes de Nîmes et de Marseille votent des subsides aux écoles congréganistes où l'on continue d'enseigner, avec les doctrines abêtissantes cléricales,les principes de subordination et de résignation qui sont cependant aux antipodes des idées socialistes. »

Pour un bon F. ·. M. ·., les lowtons et lowtones ont seuls le droit de participer aux secours donnés avec l'argent des contribuables. Les autres peuvent se serrer le ventre. Voilà l'altruisme maçonnique.

Hesse

Enseignement. — Dans son mandement de Carême, l'évêque de Mayence traite la question scolaire. Après avoir signalé la campagne des ennemis de la religion pour bannir de l'école Dieu et l'Eglise, il insiste avec force sur la nécessité de l'école confessionnelle. Voici les paroles du prélat :

« Celui qui veut sincèrement l'école chrétienne, doit vouloir aussi l'école confessionnelle, car le christianisme indéfini, général n'est pas le christianisme. Il mènerait nécessairement à l'école areligieuse, qui, du reste, est le but final, poursuivi par les défenseurs de l'école aconfessionnelle ». — AIR, 6 février 1913.



Hollande

ENSEIGNEMENT. — La question scolaire est, dans ce pays comme partout, au premier plan des attaques de la Secte :

Les libéraux regrettent les jours d'antan, lorsque l'école officielle et neutre (lisez : athée) régnait partout en maîtresse, tandis que l'école chrétienne (catholique) privée de tout subside, de toute protection, devait se contenter du rôle de Cendrillon. Surtout sous la poussée du socialisme, qui n'est, sous maints aspects, qu'un libéralisme arriéré, les fractions libérales déplorent d'avoir acquiescé aux mesures législatives rendant un peu de justice à l'enseignement chrétien. Ils ne le disent pas encore ouvertement, mais on peut déjà fort bien deviner leur dessein : supprimer l'école libre et instituer l'enseignement officiel et athée, obligatoire pour tous...

Il n'y a pas mal de libéraux modérés et raisonnables qui voient très bien que l'école officielle et neutre mènerait, à la longue, au triomphe de la révolution. A l'heure actuelle, déjà il y a des instituteurs officiels qui refusent de prendre part aux fêtes nationales, parce que celles-ci sont en même temps des fêtes dynastiques, — qui refusent de tolérer la présence, dans leurs salles d'écoles, de gravures représentant les types de navires de notre flotte, parce qu'ils considèrent cela comme une propagande pour le militarisme, etc., etc.

Et voilà que les coryphées libéraux à la Chambre et dans la presse s'indignent de ce que les comités directeurs de quelques écoles libres aient fait prier les élèves pour l'heureuse issue des élections. Après tout, leur a dit, à la Chambre, M. Van Wijnbergen, cela ne vous regarde pas, puisque ce sont nos écoles à nous, et que nous ne vous devons aucune justification de la prière de nos enfants. Ce à quoi un journal libéral eut la singulière idée de prétendre que l'Etat a sans doute le droit de demander compte de cela aux catholiques, puisqu'il donne des subsides à leur enseignement !

Allons donc ! fait remarquer un journal catholique : puisque les caisses publiques subsidient grassement l'enseignement neutre et pingrement les écoles chrétiennes, celles-ci devraient se mettre sous la tutelle d'un Etat qui, demain peut-être, redeviendra athée ou païen ! Du tout. Nous exigeons la parfaite égalité, financière et morale. Cela sera notre cri de guerre : l'égalité scolaire. Nous n'opprimerons pas votre liberté d'athées, mais nous voulons sauvegarder notre liberté chrétienne. Nous exigeons que nos enfants chrétiens ne soient pas estimés inférieurs aux enfants des néo-païens. Nous combattrons pour l'âme de nos enfants.

Et si quelque chose peut nous faire remporter la victoire, ce sera cette pensée et cette devise.

— Les journaux catholiques ont publié une protestation des habitants de la colonie de Curaçao contre le refus fait par le gouvernement d'augmenter le subside accordé aux écoles catholiques. La grande majorité de la colonie est catholique. — AIR, 13 février 1913.



Irlande

La Franc-Maçonnerie en Irlande. — Le 14 novembre 1912, le Fr∴ Edge, de Dublin a fait à la Grande Loge d'Instruction, à l'ouverture de la session, une conférence sur l'histoire de la Maçonnerie en Irlande, au cours de laquelle il a mentionné quelques Fr∴ éminents. Le Duc de Wellington, alors qu'il ne portait que le nom d'Arthur Wellesley, fut initié dans une Loge du comté de Trim, et signa de ce nom sur la liste de cette Loge en 1790. Daniel O'Connell fut aussi initié à la Franc-Maçonnerie en 1799, et fut membre d'au moins trois Loges. Cette conférence a été imprimée et forme une brochure de 48 pages qui se trouve chez le Fr∴ J.-H. Edge, 16, Clyde Road, à Dublin.

Un grand personnage de la Franc-Maçonnerie britannique. — Le feu Duc d'Abercorn était Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie irlandaise ; il avait été nommé en 1886, et avait succédé dans cette charge au premier Duc d'Abercorn, qui la remplissait depuis 1875. Il avait, dans son obédience, 481 Loges disséminées dans diverses localités de l'Irlande, et d'autres Loges de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique, de l'Australie du Sud et de l'Ouest, Gibraltar, Malte, Ceylan, l'Inde, les Indes Occidentales, sans compter huit Loges militaires. Sa grâce le Duc d'Abercorn était aussi chef du Grand Chapitre du Royal Arch d'Irlande, et Chevalier du Soleil, du 28e degré. Il était président de l'Ecole maçonnique d'Orphelines, et de la Caisse des pensions maçonniques fondée en commémoration du Jubilé de la Reine Victoria.

Ses quatre frères se partagent les hautes dignités maçonniques dans le Middlesex, les comtés de Tyrone et de Fermanagh, et l'honorariat de la maîtrise dans des Loges irlandaises.

Italie

Anticléricalisme et pacifisme. — Le 14 décembre 1912 a eu lieu avec grande solennité, et en présence de nombreux Frères Visiteurs, l'installation des nouveaux Dignitaires des Loges *Le Devoir* et la *Nouvelle Révolution*, Orient de Libourne, sous la présidence du Frère Dello Strologo, 31e Très-Sage, du Conseil. Puis, la parole a été donnée au Frère orateur de la Loge *Giuseppe Garibaldi*, de l'île de Maddalena, qui a rendu compte des efforts faits par cette Loge pour combattre la propagande catholique dans cette localité.



Le Grand-Orient d'Italie a adressé à toutes les Loges de l'obédience italienne, une circulaire pour demander à ces Loges d'organiser un referendum sur le changement de date de l'assemblée extraordinaire, qui, selon la constitution maçonnique, devrait avoir lieu en mai prochain, et qu'il propose de retarder jusqu'au mois de mai 1914.

Le Grand-Orient d'Italie, par l'organe de son Grand-Maître, le Fr.·. 33e,Ettore Ferrari, décline l'invitation faite par le Grand-Orient de France de prendre part à la réunion solennelle du 8 décembre 1912, et se borne à charger le Fr.·. Jules Sergent, 33e, de représenter la Maçonnerie Italienne dans cette réunion, dont l'objet est d'affirmer le principe maçonnique de la paix, dans une époque de crise où la guerre menace de s'étendre hors de la presqu'île balkanique.

— Les RR. Pères Jésuites ayant ouvert à Libourne un gymnase reconnu pour les examens réglementaires, le ban et l'arrière-ban des Francs-Maçons et des socialistes sont appelés pour protester bruyamment au nom de la liberté, naturellement. — AIR, 11 février 1913.

Enseignement. — M. Credaro, ministre de l'Instruction publique et Franc-Maçon a ordonné au directeur des études à Livourne d'ajourner l'autorisation demandée par le P. Macinaï de la Compagnie de Jésus pour l'ouverture d'un gymnase. La Loge de Livourne ne permet pas au citoyen Macinaï d'ouvrir une école. Et tout le monde sait que le F.·. Credaro est à la Minerve pour servir la Secte. — AIR, 20 février 1913.

— *La lutte scolaire.* — Le Conseil de l'Instruction publique, en Italie, avait cru devoir rejeter les pétitions des pères de famille de l'arrondissement de Bergame qui réclamaient pour leurs enfants l'enseignement religieux. Une campagne de presse très vive s'est engagée à ce sujet, et le Fr.·. Credaro, le ministre si sectaire de l'Instruction publique, espérait jusqu'à ce jour s'en tirer avec des promesses et de bonnes paroles. Mais il a devant lui une organisation catholique aussi forte par son Union que par le nombre et l'importance sociale de ses adhérents ; les dames catholiques d'Italie qui font partie de l'*Union* présidée par la princesse Giustiniani-Baldini, sont au nombre de quarante mille. La Direction diocésaine d'Urtine, comme celle de Bergame, donnera au monde catholique un bel exemple, grâce à l'activité de son président, M. Giuseppe Brosadola.



Le député catholique et conservateur, M. Rezzara, chargé de soutenir en haut lieu la pétition des pères de famille, objet d'un refus illégal autant que malveillant, n'a pas jugé à propos de discuter avec Credaro et son Conseil : c'eût été peine perdue. Il s'est adressé à Giolitti, le président du Conseil, et de plus, il a présenté au Parlement, le 22 février 1912, une interpellation en vue d'empêcher les excès de pouvoir du gouvernement. Cette interpellation n'a pas encore été discutée, mais elle le sera bientôt. En tout cas, Giolitti a renvoyé M. Rezzara à Credaro, qui n'à rien voulu entendre : c'est là un affront qui atteint directement le chef du cabinet italien.

Corriere d'Italia, 21 janvier 1913.

— LA LUTTE CONTRE L'ÉCOLE NEUTRE. — Le Cardinal Ferrari, archevêque de Milan, dans son mandement pour le Carême de 1913, a accordé une place importante à la question scolaire, aussi aigue en Italie qu'en France. Nous empruntons à cette pièce le passage suivant :

« Nous avons lutté avec énergie en Italie, mais nous n'avons pas été victorieux, comme les catholiques des autres pays ; qu'on songe avec quelle ardeur fébrile les sectaires travaillent à supprimer toute liberté d'enseignement, contre tout droit, contre leurs propres principes, contre les lois mêmes du pays. Le dommage religieux et moral qui résulterait de ce monopole projeté est énorme et menace de s'accroître encore. Dans ces derniers mois, les catholiques ont jeté un cri d'alarme plus retentissant, et on s'est mis à l'œuvre avec une certaine activité. Les évêques Lombards ont élevé la voix, ils ont fait appel à tous en faveur de la liberté de l'école. Vous avez tous entendu, M. T. C. F., la parole des évêques, et celle plus autorisée encore du S. Père, qui, à l'occasion de la *Semaine Sociale* de Venise, applaudissait à la réaction sainte, unanime, collective, pour défendre la religion à l'école, et établir le règne d'une liberté bien entendue ».

L'EXEQUATUR DE MGR CARON, ARCHEVÊQUE DE GÊNES. — Dans un article du 12 février 1913, *le Giornale d'Italia* nous apprend que « l'Honorable Fonocchiars-Aprile, garde des sceaux, ministre de Grâce, de la Justice et des Cultes, est un haut personnage de la Franc-Maçonnerie, qu'on ne saurait le soupçonner de clérophilie (*sic*), que la jeune démocratie n'a point oublié son geste quand il a refusé d'entrer dans un autre Cabinet, où il pré-



voyait qu'il ne pourrait proposer des réformes anticléricales ». Ces réformes étaient : le divorce, une nouvelle Loi contre les Congrégations, une Loi pour discipliner (le journal italien dit *castrare*) les écoles libres, et enfin une loi exigeant que le mariage civil précédât le mariage religieux ».

Peut-on s'étonner, après cela, du refus de l'*exequatur* à Mgr. Caron ?

Cet esprit date de longtemps. Qu'on se rappelle la déclaration faite, en 1867, par Victor-Emmanuel, dans une proclamation adressée au peuple italien : « L'Europe, disait-il, sait que la bannière n'est pas la mienne, et que sur cette bannière est inscrite la *destruction de l'autorité spirituelle suprême* de la religion catholique. Cette tentative met dans le plus grand danger notre patrie commune ».

La Vera Roma, de Rome, 16 février 1913.

Si importante que soit la personnalité de Mgr. Caron, le débat porte plus loin encore, à en croire un journal italien, où nous trouvons les passages suivants :

« Le refus du *placet* est-il une véritable déclaration de guerre ? Ou bien n'en sommes-nous pas plutôt arrivés à la première phase d'une politique italienne nouvelle, qui, sans vouloir attaquer de front le Vatican, vise à préparer l'autonomie laïque ?... La vérité, c'est que nous n'en sommes pas même où en était la France en 1880, lorsque Jules Ferry, après l'approbation de la Loi sur l'enseignement, annonça soudain le projet de chasser les Jésuites et les Congrégations non autorisées. L'Activité Laïque de la République française ne commença qu'en 1900 sous le ministère de Waldeck-Rousseau. Mais l'idée de Jules Ferry est le grand fait qui servit de point de départ... C'est le cri de guerre qu'a poussé l'opposition catholique. Eh bien ! acceptons la guerre. Le libéralisme italien n'a rien à craindre. L'heure est propice pour *un vaste déploiement de force* où se synthétiseront les aspirations purement laïques, où s'accomplira le miracle du renouveau de la conscience nationale. (*Qui capere potest capiat*).

Giornale del Mattino, de Bologne, 12 février 1913.

Fête d'un Libre-Penseur. — Les Libres-Penseurs italiens ont fêté, le 29 janvier 1913, à grand bruit, le 85e anniversaire d'un de leurs grands hommes, Roberto Ardigo, ancien prêtre et professeur au séminaire de Padoue, chanoine devenu professeur de philosophie à l'Université de cette ville, et qui a quelque noto-



riété pour ses écrits pédagogiques. L'énumération des personnages qui lui ont envoyé leurs félicitations suffit pour indiquer quel était le caractère de cette fête de famille : nous trouvons parmi eux, le Juif et Franc-Maçon Nathan, maire de Rome, les chefs des partis républicain, radical et socialiste réformiste, les dignitaires des Sociétés de Libre-Pensée, et le ministre de l'Instruction publique, Credaro, chargé par la secte, d'une œuvre analogue à celle de Ferry, de Combes, et autres.

Il Messagero de Rome, 29 janvier 1913.

FRANC-MAÇONNERIE. — On lit dans les journaux italiens :

A peine la nouvelle de la triste fin du capitaine Scott et de ses compagnons fut-elle connue que le Grand-Orient d'Italie a adressé à la Grande Loge « *L'Union d'Angleterre* » le télégramme suivant :

« Grande Loge « *L'Union d'Angleterre* » — Londres.

« Le Grand-Orient d'Italie exprime ses condoléances pour le triste sort de l'intrépide compagnon Scott et de ses camarades, héros et martyrs de la science, pour la plus grande gloire de l'Angleterre.

« Signé : *Hector Ferrari*, Grand-Maître. »

La Grande Loge Anglaise a répondu :

« Hector Ferrari, Palais Giustiniani. — Rome.

« La Grande Loge anglaise apprécie vivement l'aimable et fraternelle sympathie du Grand-Orient à l'occasion de la déplorable mort de l'héroïque F.·. Scott et de ses compagnons.

« Signé : *Letchworth.* »

Tunisie Française, 20 février 1913.

— Aventinorres, copondant de l'*Action Française*, écrit de Rome :

Tout le monde connaît le nouveau *Pallazo di Giustizia* qui est venu, sur les bords du Tibre, se souder au flanc du *Castel S. Angelo*. C'est l'une des plus monstrueux horreurs architecturales que les temps modernes aient créées. Monstrueux au point de vue de l'art, il l'a également été au point de vue du prix. Les contribuables ont dû dépenser pour lui la jolie somme de 40 millions...

Il y a beau temps que, dans le public, on ne se cachait nullement pour dire que la Franc-Maçonnerie, à laquelle appartenaient la plupart des personnages ayant joué un rôle dans cette construction, avait trouvé dans le *Palazzo di Giustizia* un succulent et inépuisable fromage. Mais, jusqu'à présent, ce n'était que des dires ; la preuve manquait. Les résultats d'une enquête viennent de fournir cette preuve, en attendant que la justice se prononce définitivement. Scandale énorme ! au lieu de 27 millions que le palais devait coûter, y compris les gains respectables des constructeurs, on a dû dépenser 40 millions ; ce qui représente une différence de 13 millions volés...



Or, tout ce beau monde de voleurs est composé de gros personnages de l'arrivisme bourgeois et maçonnique. Sortis de rien et sans fortune, ils sont aujourd'hui affublés de titres ; avocats, ingénieurs, architectes ; ils sont chamarrés de décorations et de grades maçonniques ; ils occupent de hautes fonctions dans les services de l'Etat ou dans la politique. On en a arrêté quelques-uns, les plus compromis ; d'autres sont en fuite ; d'autres passent leurs journées à trembler devant une arrestation possible au fur et à mesure que les responsabilités diverses se découvrent...

Voilà comment la prison de *Regina Cœli* a dû ouvrir ses portes hospitalières à des commendatori, à des ingénieurs et devrait les ouvrir demain à quelques personnages politiques, occupant les uns et les outres quelques grades dans la Maçonnerie ou liés à elle par des intérêts communs.

L'Action Française, 23 février 1913.

— Quelques gros bonnets maçonniques et blocards sont compromis dans l'énorme scandale du Palais de Justice. On cite le F.·. Silvestre, avocat ærarial et conseiller au Capitole. — AIR, 15 février 1913.

— Dans la Rome de la Franc-Maçonnerie et du bloc nous assistons à une comédie très suggestive. L'avocat Silvestre, commandeur et avocat ærarial, haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie et conseiller du bloc au Capitole, très compromis dans le « panama » du Palais de Justice, est en fuite... à Rome. Il donne des interviews aux journalistes annonçant qu'il se constituera prisonnier...le mois prochain. D'ailleurs, déjà, des on-dit circulent suivant lesquels le « Panama » du Palais de Justice finira pour le mieux dans le meilleur des mondes maçonniques, qui est celui de la troisième Rome. — AIR, 19 février 1913.

« La police a découvert, dans une maison où il se cachait, M. Silvestri, avocat de l'Etat, accusé de faux en faveur de deux entrepreneurs déjà arrêtés. M. Silvestri qui est conseiller municipal blocard de Rome, est aussi un gros dignitaire de la Franc-Maçonnerie ».

L'Eclair, 26 février 1913.

La Franc-Maçonnerie au théatre. — En ce moment, on joue avec un grand succès,au théâtre de la Scala de Milan, une comédie musicale tirée d'une pièce de Goldoni,qui a pour titre : *Le Donne Curiose*, arrangée pour la scène moderne, par le comte Gigi Lugana, de Venise ; l'auteur de la musique est le Maestro Wolf-Ferrari, aussi de Venise.

La pièce de Goldoni fut jouée pour la première fois à Venise pendant le carnaval de 1753. Le grand comique italien mit la scène à Bologne et déguisa ses personnages, mais on sait que local et personnages étaient une Loge vénitienne et les FF.·. de cette Loge. Goldoni lui-même nous l'apprend dans les Mé-



moires : « *Les Dames Curieuses*, dit-il, comédie qui, sous un titre bien déguisé, bien caché, ne représentait rien autre qu'une Loge de Francs-Maçons ». Et il ajoute avec sa charmante bonhomie : « Cette comédie fut extrêmement applaudie. Les étrangers en comprirent tout le mystère ».

Gazetta del Popolo, 24-25 février 1913.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE BANDITISME INTERNATIONAL. — On a arrêté à Trieste, sur de graves soupçons, un certain Leonildo Tagliabue, âgé de 42 ans ; à son domicile, une perquisition amena la découverte de quatre caisses pleines d'objets de valeur, tous provenant de vols, et en outre, un diplôme maçonnique délivré par le Grand-Orient de France, et portant le nom d'un certain Guerra Francesco, de Crémone, nommé maître de l'ordre, un album de photographie des hommes qui se sont distingués dans la guerre contre l'Autriche, un portrait de Garibaldi avec une dédicace signée de Mme Sarina Nathan, etc.

Corriere d'Italia, de Rome, 12 février 1913.

FRANC-MAÇONNERIE ET TRAHISON. — Le Sénateur Santini communique aux journaux la lettre suivante qui lui est envoyée de Constantinople et qui est datée du 25 janvier 1913 :

« Honorable Signor Santini. — A propos du travail perfide qu'encourage avec ardeur la Franc-Maçonnerie (car il est bon de savoir que les Loges maçonniques turques, auxquelles sont affiliés les Jeunes Turcs, ou les Israélites qui se sont faits Turcs, dépendent du Grand-Orient de Rome), travail qui, grâce à Dieu, a rencontré des obstacles insurmontables dans l'énergie patriotique de notre ambassadeur le marquis Garronni, je vous adresse la liste des personnes qui ont renoncé à la nationalité italienne. En fait, comme cela résulte des renseignements donnés verbalement à la Sublime-Porte, ces gens-là se sont faits ottomans ou austro-hongrois. » Suivent 143 noms de renégats appartenant presque tous à des familles israélites.

Il Momento, de Turin, 10 février 1913.

F.·. M.·. ITALIENNE ET GIORDANO BRUNO. — Le 22 février 1913, à dix heures et demie du matin, a eu lieu à Rome, au théâtre de l'Argentina, la grande manifestation organisée et annoncée avec fracas et depuis longtemps par toutes les sociétés anti-catholiques de Rome ; et, naturellement, la Franc-Maçonnerie italienne y était largement représentée... On y voyait à côté de la C. G. T. italienne, non moins bruyante que la vôtre, et de l'association des anciens condamnés politiques sous le régime pontifical, les Loges *Nuova Luce del Tirreno*, de Rio Marina ; *Verita*,



de Sanpierdarena ; *Cassa*, de Roccasecca; *Lira e Spada*, de Rome ; *Alberto Mario*, de San Sepolcro ; *Rubicone*, de Cesena ; *Pitagora*, de Rome. Bien entendu, le sieur Podrecca y était présent ; il figure dans le compte rendu en ces termes : « l'oronabile signor Podrecca ».

La Vita, de Rome, 24-25 février 1913.

La F.·. M.·. dans l'ancienne Venise. — Goldoni était Franc-Maçon : il avait pu tirer sa comédie maçonnique des *Donne curiose*, d'un livre publié à Francfort-sur-Mein en 1742, intitulé : l'*Histoire, les Obligations et Statuts des Francs-Maçons*. La Franc-Maçonnerie avait certainement pris racine à Venise en 1752; peut-être y avait-elle été introduite par deux résidents anglais, Sir Murray et Smith. En 1785, le 6 mai, la Loge de Venise fut découverte dans des circonstances assez dramatiques, mais dont le récit varie. *Fabio Mutinelli* dans son livre intitulé : *Mémoires historiques sur les cinquante dernières années de la République vénitienne* (en italien), publié en 1854, c'est-à-dire en pleine domination autrichienne, se montre très amer envers la Maçonnerie ; il donne une liste de Francs-Maçons qui fréquentaient le casino du Rio Marin ; il nomme parmi eux Angelo Quirini, ami de Voltaire, des patriciens, des ecclésiastiques. Gerolamo Dandolo, dans son livre : *La Chute de la République de Venise et ses cinquante dernières années* (en italien) malmène vigoureusement son rival, le traite d'ignorant et aussi de coquin, pour avoir publié les noms de personnes qui, selon lui, vivaient encore, et faisant lui-même allusion à un noble membre de la Société de Rio Marin, le désigne de cette façon T..., secret de polichinelle, car les pigeons de Saint-Marc eux-mêmes auraient reconnu le signor Tron sous ce déguisement transparent.

Mutinelli raconte qu'un patricien, Gerolamo Zulian, au retour d'une réunion du casino maçonnique, oublia quelques lettres dans une gondole; les gondoliers les ouvrirent, y virent des lignes cabalistiques, et l'un d'eux courut les porter à un moine qui fut saisi d'horreur à la vue de ces signes maçonniques, et ordonna au gondolier sous peine de l'enfer, de les porter aux pieds de l'inquisiteur d'Etat, Gerolamo Diedo. Celui-ci cacha le dénonciateur dans un grenier pour le mettre à l'abri des vengeances maçonniques et ordonna au chef de la police (Jante de Cai) Christoforo Cristofoli, de pénétrer dans la maison de Rio-Marin. Le craintif Cristofoli obéit, mais un Fr.·. eut le temps de jeter dans le canal les lettres accusatrices.

Dandolo fait un récit tout différent :



Le 25 avril 1785, jour de la fête de Saint-Marc, le feu fut mis à l'Arsenal. Une dame s'aperçut de l'incendie, et l'Arsenal fut sauvé. Mais les Inquisiteurs d'Etat virent là une tentative des ennemis de la République, et mirent en campagne leurs meilleurs espions. Un de ceux-ci découvrit que dans une maison du Rio-Marin, entraient, après minuit, en silence, avec précaution certains individus. La porte leur était ouverte après un coup légèrement frappé. En même temps, un charpentier informa les Inquisiteurs que, sur l'ordre du nommé Tron, gentilhomme, il avait fabriqué une grande armoire, et qu'il avait reçu l'ordre de la porter dans l'antichambre de cette maison. Pris de curiosité, le charpentier enleva une des planches du parquet de l'étage supérieur ; il aperçut sa grande armoire et une scène qui le surprit. Çà et là brûlaient de petits flambeaux, des personnes vêtues de noir étaient assises. Et il entendit leur président dire : « Suspendons notre réunion, frères, parce que nous sommes observés ».

Un troisième historien, heureusement plus sérieux, Samuele Romanin, dans sa monumentale *Histoire documentaire de Venise* (en italien) T. VIII, p. 276, rapporte le récit inédit de Gerolamo Arcanio Molin, vu par lui dans la Famille Giustiniani. Son récit ne contient point les invraisemblances dramatiques du Gondolier de Mutinelli. Les gondoliers étaient des serviteurs dévoués, qui n'auraient jamais trahi leurs maîtres. Le récit de Romanin est fort simple : « Le 7 et le 16 mars, tout fut découvert. Celui qui avait loué le local pour la Loge était le marquis Sessa, napolitain, qui présidait aux séances. Le marquis fut chassé du territoire de la République. Les lettres et symboles maçonniques furent confisqués, déposés dans la cour du palais ducal, puis brûlés. Le Gouvernement se montra indulgent envers les Frères découverts ».

(D'après l'article de Raffaello Barbiera dans le numéro du 14 février de la *Gazzetta del Popolo*, de Turin).

— On trouve à Venise, au musée civique Correr, les documents qui suivent :

Edit Autrichien contre les Liberi Muratori (Francs-Maçons) *de* 1814, qui se trouve à Venise, Musée Civique Correr (Collection Cicogna, carton 2.741.8, nº 1107. P. P.).

(*Armes de l'Autriche*)

Le Gouvernement général impérial dans les provinces vénitiennes, Conformément aux intentions manifestées par S. M. le Très-Auguste Empereur et Roi,



DÉCRÈTE

Art. I.— Les Ordres secrets, les Réunions, Corporations ou Fraternités secrètes, telles que le sont les Loges des soi-disant Francs-Maçons (*Franchi Muratori*) et toutes autres Sociétés analogues, quelle qu'en soit la dénomination, desquelles on ne connaît pas l'objet précis, ou celles dont les enseignements ou les opérations paraissent énigmatiques, sont interdits de la manière la plus rigoureuse.

Art. II. — Les contrevenants à la disposition de l'article précédent seront punis d'une détention qui ne pourra être moindre que deux mois, ni supérieure à un an, et de la perte de tous les effets, meubles, sommes et droits appartenant à l'union illicite.

En outre, les personnes employées au service royal ou public qui en feraient partie, seront destituées de ces emplois et (déclarées) incapables d'en remplir d'autres.

En cas de récidive, la détention sera d'un an et pourra être prolongée jusqu'à trois ans, selon les circonstances de temps, de lieu et de personne.

Art. III. — Ceux qui auront aidé sciemment, soit gratuitement, soit moyennant salaire ou profit quelconque, prêt de Maison, de chambre, et autres lieux semblables, à la tenue de tels conventicules, seront punis d'une amende de deux cents à mille livres. Si ces individus appartiennent à la Société, ils seront passibles, outre l'amende, de la détention prescrite dans l'article précédent contre les récidivistes.

Art. IV. — Les dispositions ci-dessus ne comportent aucune dérogation aux Lois pénales en vigueur, sur les attentats contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, non plus qu'aux Lois et Règlements en vigueur à l'égard des associations en général.

Art. V. — Les Autorités judiciaires et politiques, chacune en ce qui les concerne, prêteront main forte à l'exécution de la présente déclaration, qui sera affichée.

Padoue, le 9 septembre 1814.

Le Gouverneur Impérial et Royal, général, civil et militaire,

Henri XV, *Prince de Reuss-Plauen.*

(Francesco Andreda, imprimeur privilégié de la Marine Impériale, Royale et Départementale).



Manuscrits sur la Franc-Maçonnerie, qui se trouvent au Musée civique Correr (Collection Cicogna).

Carton 2741 (8).

1. *Edit de Pie VII contre les Fr.·. M.·.*

2. *Décret autrichien contre les Fr.·. M.·.* (c'est la pièce ci-dessus).

3. Les deux Bulles des Papes, l'une de Clément XII et l'autre de Benoît XIV.

4. Extrait d'un ouvrage apologétique pour les Francs-Maçons de Naples (XVIIIe siècle) 12 pages. — Résumé d'un livre anglais imprimé à Londres en 1780, et qui a pour titre : *Histoire de la Persécution intentée en* 1775 *aux Francs-Maçons de Naples, suivie de pièces justificatives*, in-8°.

5. *Scoperta delle Massime dei Liberi Muratori portata gia qualche tempo da Londra dal veneto Incisore Zucchi* (Découverte des maximes des Francs-Maçons, apportée il y a déjà quelque temps de Londres, par le graveur Zucchi). — Manuscrit cartonné (XVIIIe siècle) 9 pages. Les maximes et les notices se retrouvent dans l'ouvrage de PARASCANDALO : *La Framass. figlia ed erede del Manicheismo.* (La F.·.M.·. fille et héritière du Manichéisme. Naples, 1865-69, 4 vol.).

Carton 2634 (3).

6. Serments du Franc-Maçon au moment d'être reçu dans la Loge. — Prière prononcée par le Grand-Maître, après l'admission. — Obligation de l'artiste admis. — Serment du Grand-Maître lors de son élection (Feuille bleue, XVIIIe siècle).

7. *Discours maçonniques du Fr.·. Giuseppe* RAGON, P.·. R.·. S.·. 32e.·. O.·. de Venise, l'an de la V.·. L.·. 5810. (Feuille, contenant la copie de la délibération de la Loge, *Artistico Eugenio,* en tête, ce mot : *riport.* (Riportazime, rapport). Ces discours furent imprimés avec le titre ci-dessus à Venise, s. l. 1810, in-16° en 291 pp. Se trouvent à la *Biblioteca Marciana* (Bibliothèque de Saint-Marc à Venise) n° 60819.)

Carton 1642.

8. *La Loge des Francs-Maçons* (La Loggia de' Liberi Muratori.) Commedia. Manuscrit cartonné (XVIIIe siècle) de 4 fascicules, pp. 20, 22, 23, 24.

9. *Copie d'un Diplôme de « Garzone e Lavorante »* (apprenti et et compagnon) *Carlo Samuele* BERTLING, de la Loge *Absalon de*



Hambourg, traduit de l'allemand en italien. Manuscrit cartonné. (XVIIIe siècle).

10. Exemplaire de la Bulle *Providas Romanorum*. Manuscrit cartonné (XVIIIe siècle), 4 p.

11. *Id.* Bulle *In Eminenti* (en italien). Manuscrit cartonné, (XVIIIe siècle), 4 p.

12. *Origine des Francs-Maçons* (en italien). Manuscrit cartonné, (XVIIIe siècle), 14 pp. dont 10 planches.

13. *Principes sur lesquels ils sont fondés* (en italien). Manuscrit cartonné (XVIIIe siècle), 5 p. et 7 p. blanches.

14. *Norma delle loro Loggie. Modo e tempo delle loro adunanze.* (Norme de leurs Loges, manière et temps de leurs réunions). Manuscrit cartonné (XVIIIe siècle), 7 pages.

15. *Forme de la réception.* Manuscrit cartonné du XVIIIe siècle, 6 pages. (Exemplaire de la Loge de Venise).

16. *Il segreto de' L.·. M.·. revelato*, p. 3.(Le secret des Fr.·. M.·. dévoilé. — Les Francs-Maçons furent tolérés dans différents Etats, mais il n'y en eut pas moins des condamnations individuelles. — Œuvre de Mme CHANTILLON, 1735, 2 pp. — L. M. da (1) *Franc. detti Francs-Maçons* (ce qui signifie : les Francs-Maçons de France).

17. Objets, meubles qui furent enlevés de la Loge des Francs-Maçons de Venise, et ensuite brûlés dans la cour du Palais le 10 mai 1615 (*sic*). Manuscrit cartonné du XVIIIe siècle, un feuillet en 4 pages.

18. Liste de 36 noms, qui sont probablement ceux des membres de la Loge de Venise. Manuscrit cartonné du XVIIIe siècle, un feuillet de 4 p.

LA GRANDE LOGE D'ITALIE. — A la suite de la reconnaissance de la *Sérénissime Grande Loge d'Italie et des Colonies*, sous le Grand-Maître Saverio Fera, la Grande Loge de New-York a interdit aux membres de celle-ci la visite des Loges Américaines ; de son côté, le Grand-Maître du Grand-Orient d'Italie a envoyé une circulaire où il est dit : « Pour éviter tout malentendu, je déclare que les Grandes Loges et les Grands-Orients ne reconnaissent point la Franc-Maçonnerie du Groupe Fera ; en conséquence, les FF.·. italiens qui appartiennent au Rite Ecossais ou à notre Grand-Orient sont seuls assurés de trouver un accueil fraternel dans toutes les Loges du monde ».



Les Internationales de diverses couleurs. — Sous ce titre l'*Idea Nazionale* de Rome publie, dans son numéro du 13 février 1913, un article où sont passées en revue les diverses Internationales, la rouge, la jaune, la noire, la verte. Nous lui empruntons ce qu'elle dit de l'Internationale verte, la seule qui soit à sa place dans notre *Revue* :

« Selon une opinion assez répandue chez les nationalistes, la Maçonnerie serait le creuset où s'élabore la masse confuse, démocratique, socialiste, internationale, que l'on désigne sous le nom collectif de bloc. L'influence occulte qu'on attribue à tort ou à raison à cette société secrète, sur tout ce qui se rapporte à l'organisation internationale des forces démocratiques l'a naturellement vouée à la haine furieuse des nationalistes, et c'est à ces dispositions qu'on doit attribuer le vote d'exclusion qui a été émis au Congrès de Rome.

« J'ai appartenu pendant quinze ans à la Maçonnerie ; j'en suis sorti il y a une quinzaine d'années à l'occasion d'une discussion qui se rapportait justement à l'action politique et sociale de cette institution. Je me crois donc en état d'exprimer un jugement fondé sur une longue expérience et sur une connaissance assez approfondie des hommes et des choses. Pour écarter toute question de personnes, je dois déclarer qu'en votant au Congrès l'ordre du jour *contre l'œuvre de la Maçonnerie*, je n'ai point obéi à des motifs de rancune ; je ne verrais pas la nécessité de m'associer à un mouvement contre cette institution, s'il ne m'était pas prouvé qu'elle exerce aujourd'hui une action contraire non seulement à ses principes, mais encore à ceux du nationalisme.

Cela est d'autant plus important à dire que l'ordre du jour ne vise pas la Maçonnerie en elle-même, mais dans le genre d'activité qu'elle déploie dans *la pratique politique italienne, et dans son internationalisme*. Il faut qu'on sache que l'internationalisme maçonnique *blanc*, n'est pas plus dangereux que l'internationalisme pacifiste, sentimental, scientifique, littéraire. Mais il existe plusieurs Maçonneries en Italie, comme ailleurs, et les divergences entre elles ne sont pas moins marquées que celles qui nous séparent du Palais Giustiniani, que celles qui séparent les Jésuites, des Dominicains. La lutte entre le Grand-Orient de Rome et le Suprême Conseil, présidé par Fera, n'est un mystère pour personne. Je crois ne violer aucun secret maçonnique en rappelant des brouilles qui ont éclaté entre les corps maçonniques de Palerme et de Turin, de Florence et de Rome, la sécession



des Loges de Milan et de Livourne, les rivalités entre le rite symbolique et le rite écossais. A toutes ces raisons, ajoutons l'existence bien avérée de certaines associations maçonniques entièrement séparées du Grand-Orient, dont elles nient la légitimité; nous admettrons que, sous le nom de Maçonnerie, se groupent les formes les plus diverses d'associations ; qu'il en est de mystiques, de philosophiques, d'académiques, de contemplatives, qu'il en est de matérialistes, de sceptiques.

L'opposition entre ces deux groupes de Maçonneries est radicale, irréductible, antique. Il n'y a pas à en douter, la Maçonnerie *politiquante* met au service des tendances blocardes, l'organisation secrète et disciplinée, l'internationalisme ; cette tendance, pour accomplir son œuvre, sort de la sphère des aspirations abstraites pour se convertir en une direction concrète, antinationale, ainsi que cela s'est vu, par exemple, à l'occasion des fornications avec les Loges de Salonique et la fameuse *Union et Progrès*. Donc, lutter contre la Maçonnerie me paraît en ce moment-ci un devoir précis du Nationalisme, auquel ne devrait pas même s'opposer l'esprit maçonnique de ceux qui restent fidèles aux traditions de l'Ordre, et qui blâment énergiquement la tendance sectaire de la Maçonnerie italienne. On peut être Maçon et approuver notre Ordre du jour, tout comme il s'est trouvé des catholiques pour appuyer la défense rigoureuse des droits de l'Etat. La Maçonnerie italienne a dévié de sa voie en imitant la Maçonnerie française, en se faisant jacobine, en prêchant une démocratie désordonnée, un athéisme grossier, en orientant les esprits vers ces formes galliques contre lesquelles nous avons pour devoir de préserver, d'immuniser, l'esprit public italien.

La Libre-Pensée et les Jésuites. — La Section Livournaise de l'Association internationale de la Libre-Pensée, avec le concours de toutes les associations populaires locales, a entrepris une agitation contre l'autorisation accordée à des Jésuites d'ouvrir à Livourne un établissement d'instruction secondaire. Les promoteurs de ce mouvement rappellent qu'un décret grand-ducal a supprimé l'Ordre des Jésuites en Toscane, et ils ont fait voter à l'assemblée un ordre du jour, qui contient entre autres considérants les suivants :

« Considérant que l'autorisation accordée par le ministère de « l'Instruction publique constitue une offense manifeste au sen- « timent du peuple de Livourne ;



« Que cette mesure a son origine dans un tribunal dont les « deux inspirateurs principaux sont des hommes régulièrement « inscrits sur la liste du parti radical, ce qui est une violation « manifeste du programme laïco-démocratique, résolument affir- « mé dans le dernier congrès, etc.

Il Resto del Carlino, Bologne, 11 février 1913.

La Loi des garanties. — Dans la discussion soulevée à la chambre italienne sur le refus de l'*exequatur* à Mgr Caron, nommé archevêque de Gênes, le ministre de la justice, M. Finocchiaro- Aprile, qui est Franc-Maçon, a déclaré que la loi des garanties est une affaire purement nationale et non pas internationale. On voit combien la situation du Saint-Père est pénible en face d'un pouvoir hostile. — AIR, 10 février 1913.

Les feuilles anticléricales applaudissent aux déclarations agressives du ministre Finocchiaro-Aprile. Par contre, les cercles libéraux trouvent que rien ne justifiait la nécessité de ces paroles qui ont contenté seulement la secte. — AIR, 11 février 1913.

Un mandement antimaçonnique. — *La Pieuvre verte et ses tentacules.* — Mgr Giuseppe Foschiani, Evêque de Bellune et Feltre, dans une toute récente lettre à ses diocésains, combat à visage découvert la pieuvre maçonnique. Après avoir brièvement raconté la lutte soutenue par l'Eglise contre cette société secrète, il en expose les principes destructeurs. Le but de la Maçonnerie est de « détruire de fond en comble tout l'ordre religieux et social, tel qu'il a été constitué par le Christianisme, et de le reconstruire suivant son propre système, le naturalisme ». La vive allure de cette lettre, et sa richesse en indications de faits, en font un très bon document pour la lutte antimaçonnique.

L'auteur explique par quel moyen les Maçons se font des adeptes, par quels mensonges, par quelles promesses ils les attirent. Ils ont enfin jeté les yeux sur la femme chrétienne, pour l'entraîner ; l'école laïque serait la dernière et suprême conquête de la Maçonnerie, et c'est à empêcher cette victoire que doivent s'employer avec zèle les catholiques, qui sont la majorité de la nation. Il n'est que temps, car la Maçonnerie a déjà conquis la presse, des associations nombreuses, bien des femmes sont entrées dans les sociétés qui, si elles ne sont pas la Maçonnerie, sont du moins dans sa sphère d'influence.

L'auteur s'étonne des résultats qu'obtient un nombre de Maçons infime par rapport à la masse des électeurs. Mais les Maçons



cherchent à prendre pied partout. Dès qu'ils sont parvenus à pénétrer dans une Assemblée communale ou provinciale, ils se mettent à l'œuvre de déchristianisation et de persécution contre tout ce qui est chrétien, ils font des règlements pour interdire le catéchisme et la prière dans les écoles, ôter tout caractère religieux à des établissements fondés avec l'argent des prêtres et des fervents catholiques, empêcher le prêtre d'approcher du lit des mourants. Sont-ils au Parlement, leur grande joie est de vomir des flots d'injures contre la Papauté et l'Eglise ; ils ne songent qu'à faire voter des lois anticléricales, le divorce, l'expulsion des congrégations religieuses, toutes sortes d'obstacles à l'action pastorale. Ecoutez ce que dit, dans le dernier Congrès maçonnique de Rome, le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie portugaise : « C'est un Portugais qui vous parle, un Portugais « qui a joui, en sa vie, du sublime bonheur d'assister à la réa- « lisation de son idéal. En dix mois de gouvernement, nous avons « fait ce que d'autres n'ont pu accomplir en des années : nous « avons chassé les Jésuites, supprimé les Congrégations reli- « gieuses, promulgué les lois sur la famille, établi le divorce et la « Séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Mais l'orateur n'a pas dit un mot du traitement brutal, indigne d'hommes civilisés, qui a été infligé à des religieux, les violations abominables de toutes les Lois, de tous les droits, commises au détriment de l'Eglise, des évêques, des prêtres, de citoyens honorables, et même d'employés de l'Etat. Pour un Maçon, c'est le suprême bonheur que d'avoir vu tout cela.

Nous ne pouvons, dit le prélat, étudier en détail une secte qui s'insinue dans tous les organes de la vie sociale, au point qu'on dit couramment aujourd'hui que la Maçonnerie infeste toute la vie publique ; nous nous bornons à examiner son but final, et les moyens qu'elle emploie. Ce but, répétons-le, c'est la destruction du royaume de Jésus-Christ sur la terre ; c'est d'effacer jusqu'à l'idée de Dieu, pour y substituer un paganisme plus horrible que l'ancien. C'est à cette destruction, c'est-à-dire à la destruction de l'Eglise par celle de la Papauté, que visent les premiers et les plus grands efforts de la Maçonnerie : ainsi le disait son Grand-Maître, le 1er février 1882 : « La Maçonnerie italienne combat et combattra toujours, sans trève, son éternelle ennemie, la Papauté ». La Secte se fait un devoir d'accomplir à tout prix l'abolition de la Loi des Garanties, l'abolition de la Papauté.

Des catholiques pourraient se décourager à la vue de cette persécution. Mais qu'ils se rappellent les dangers dont l'Eglise



est sortie, depuis le premier siècle jusqu'à ces derniers temps. Aux scandales que propagent les organes maçonniques, opposons, au dedans l'exemple donné dans la famille, au dehors, celui d'une vie vraiment catholique, indépendante du respect humain. A la propagande du mal, opposons la propagande du bien par la parole, l'instruction religieuse, la bonne presse. Aux associations mauvaises et dangereuses, des associations honnêtes, des cercles de jeunes gens, qui s'y affermiront dans l'exercice de leurs devoirs de chrétiens. Levons-nous tous pour la défense de l'école chrétienne, et que, dans ce but, se forme en chaque paroisse une association de pères de famille. Qu'aux époques d'élections, nul ne se laisse séduire par des promesses, par de l'argent ; que tous votent pour les candidats proposés par les comités catholiques. Si tous nous combattons avec ensemble, sous la conduite du chef suprême, le Pape, la Pieuvre verte, privée de ses tentacules, retombera dans l'abîme d'où elle est sortie.

L'Avvenire d'Italia, de Bologne, 11 février 1913.

Michel-Ange aux prises avec Ernesto Nathan. — Ernesto Nathan, le maire juif et franc-maçon de Rome, trouve que ses mesquines tracasseries contre les catholiques ne lui ont pas acquis une notoriété suffisante. Il a voulu s'en faire une autre dans le monde artistique. L'*Idea Nazionale* du 6 février, dans un article violent, mais spirituel, sous le titre significatif : *Le culte de l'incompétence*, nous montre Nathan occupé à rebâtir, ou plutôt à défigurer, Rome, sous l'inspiration du Grand Architecte de l'Univers. Après avoir manqué l'Exposition de Rome, il propose, malgré l'avis de tous les artistes, de remanier les deux palais construits sur le Capitole par Michel-Ange. Il a bien d'autres projets de ce genre en tête. *Ab uno disce omnes.*

Origines de la Maçonnerie en Italie. — Une médaille frappée en l'honneur du duc de Middlesex, est peut-être le seul indice qui révèle l'existence de la Maçonnerie à Florence vers 1733. En 1739, elle avait gagné la Savoie, le Piémont et la Sardaigne, et dans cette même année, comme nous l'apprend le Dr Oreste Dito dans son livre : *Massoneria, Carboneria e altre Societa Segrete*, la Grande Loge d'Angleterre nomma un Grand-Maître Provincial pour ces trois pays. Il y avait à Rome plusieurs Loges maçonniques en 1742, ainsi que le prouve une médaille frappée en l'honneur du Fr.·. Martin Folkes, de Londres. On y voit le soleil se levant au-dessus d'une pyramide qui



se dresse entre les deux colonnes du Temple de Salomon ; au-devant, un Sphinx, symbole de l'origine égyptienne et juive des initiations. Folkes organisa des travaux maçonniques qu'interrompit Clément XII.

Gazetta del Popolo, de Turin, 14 février 1913.

Voir l'analyse du livre de Hughan *The Jacobite Lodge at Rome* 1735-1737 ; *Revue internationale des Sociétés secrètes*, juillet 1912, p. 589.

PRESSE. — Le *Berico*, journal catholique intégral de Vicenza, a reçu de la S. Congrégation Consistoriale dont le Saint-Père est préfet et le Cardinal De Lai secrétaire, un commun qué approuvant sa ligne de conduite. C'est la confirmation de l'« Avvertenza » des « *Acta Apostolicæ Sedis* » contre la presse catholique à tendances libérales et modernistes. — AIR, 3 février 1913.

LE PROGRAMME DE L'UNION POPULAIRE CATHOLIQUE. — Le Comte della Torre, en une brillante conférence donnée le mois dernier dans la salle du Patriarcat de Venise, a exposé le programme d'une œuvre qui sera une barrière solide contre la Franc-Maçonnerie et son allié secret, le socialisme. *L'Union populaire*, qui a été créée par Pie X, il y a environ six ans, a pour but, comme les autres Unions de ce genre, de réveiller dans la nation la foi de ses pères, et de défendre avec cette foi la civilisation, qui a donné à la Patrie italienne sa gloire et jusqu'à son existence.

La Gaceta del Norte, de Bilbao, du 4 février 1913.

UN PROGRAMME DÉMOCRATIQUE. — L'*Avanti*, journal fort avancé, ainsi que son nom l'indique, dans un article où il représente les cléricaux italiens à la recherche d'un programme, veut bien nous donner celui de son parti, ou du moins le programme minimum qui peut convenir à une saine démocratie de gouvernement : « Confiscation des capitaux et des immeubles des congrégations religieuses, abolition des menses épiscopales et des portions congrues des curés de paroisse, réforme laïque de l'école, laïcisation des hôpitaux, Loi de séparation ».

Avanti de Milan, 7 février 1913.

PROPAGANDE ANTIRELIGIEUSE. — Le Professeur Carlo Zanzi fait tous ses efforts pour faire adopter comme livre de classe, un ouvrage de sa façon qui a pour titre : *la Compagnia Niagara*. Sous cette étiquette inintelligible, les élèves des Ecoles du soir, ou cours d'adultes, auxquels il est particulièrement destiné, trouveront des chapitres dans ce genre : L'homme descend du singe, — identité physique et intellectuelle de l'homme et du singe, — l'Education à contre-sens corrigée par l'éducation des sexes, — le baptême laïque ; le tout terminé par un chapitre grandilo-



quent sur l'idéal, bien entendu l'idéal laïque, si ces deux mots veulent bien s'entendre entre eux.

L'Italia de Milan, 6 février 1913.

LE SCHISME MAÇONNIQUE ITALIEN. — Le 4 février a eu lieu à Milan, au Restaurant de l'Horloge, un banquet auquel ont pris part une centaine de convives. Il s'agissait de fêter Saverio Fera, Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais d'Italie, en lutte, comme on le sait, avec la Franc-Maçonnerie du Palais Giustinaini. Il paraît que le but de ce voyage à Milan était d'inaugurer une section écossaise du rite Fera.

Giornale d'Italia, de Rome, 5 février 1913.

SECTARISME. — Hier soir, dimanche, place In Lucina, en plein Corso, on lisait une affiche, dans un salon protestant, annonçant une conférence sur « l'ignorance de Pie X ». Le gouvernement des Francs-Maçons Finocchiaro-Aprile, Gredaro et Cie est trop occupé à étudier les lois contre l'Eglise, pour appliquer, nous ne disons pas la loi des garanties, mais celle de la civilité. — AIR, 24 février 1913.

LES SOCIÉTÉS DE SPORTS. — L'Agence Stefani a communiqué à ses abonnés, le 16 février 1913, l'information suivante :

« Les 6, 7 et 8 septembre prochain, aura lieu à Rome, un grand concours gymnastique international organisé par la Fédération des Associations sportives catholiques italiennes, d'accord avec l'Union internationale des Œuvres catholiques d'éducation physique. On est assuré du concours de nombreuses sociétés étrangères, France, Espagne, Allemagne, Belgique, Angleterre, Amérique. La France y sera représentée par plus de six cents gymnastes. »

Le journal blocard (bien entendu, l'Italie a ses blocards, comme la France) qui enregistre cette nouvelle, la commente avec une aigreur manifeste, il est certain que d'ici au mois de septembre les sectaires auront tout le temps de préparer une manifestation.

La Vita de Rome, 17-18 février 1913.

Japon

SECTES. — L' « Union des étudiants chrétiens chinois », secte protestante, fondée à Tokio en 1906, compte actuellement trois cents membres. 70 % des membres du gouvernement républicain de Nankin ont fait partie de cette union. De même que neuf gouverneurs révolutionnaires sur dix-sept. La révolution chinoise a été organisée par les centres maçonnico-protestants, comme celle de Turquie par des centres judéo-maçonniques. L'influence de l'Union des Etudiants a naturellement beaucoup augmenté depuis la révolution. — AIR, 7 février 1913.



Mexique

Accusations maçonniques. — Le temple maçonnique de Torreloda, dans l'Etat de Chiapas (Mexique) a été pillé, puis détruit entièrement par des rebelles zapatistes. Les Maçons du pays n'ont pas manqué d'imputer cet événement aux excitations du clergé catholique, bien que l'état du pays suffise simplement pour expliquer les actes de pillage et de destruction de toute sorte.

Une Circulaire du Suprême Orient du Mexique. — Au triomphe de la Vérité et au Progrès du genre humain, — Liberté, Egalité et Fraternité. Vallée de Mexico, 10 septembre 1912.

A tous les Maçons de la République, et en particulier à nos Corps, Chambres, Loges et Maçons Mexicains,— Salut et respect.

En ce temps, où chacun demande la paix, la tranquillité et la Fraternité, en ce temps de véritable attente et de véritable lutte d'évolution, il convient que le Rite National rappelle sa forme, son histoire et fasse connaître son idéal de travail.

En l'année 1825, avec des éléments de la Maçonnerie écossaise et de la Maçonnerie d'York, qui existaient dans le pays, en pleine lutte politique, on convint, pour y mettre fin, de créer le Rite National mexicain, en lui donnant une forme spéciale, distincte de la forme écossaise et de la forme d'York. Les luttes politiques firent disparaître les maçonneries écossaise et d'York, qui n'étaient que de la maçonnerie symbolique.

Le Rite National mexicain, en se constituant, adopta des signes, attouchements et mots particuliers qui font de lui un Rite spécial, différent de ceux-ci ; il eut neuf grades ; son système d'enseignement et ses liturgies étaient différents des Rites maçonniques connus. Mais, plus tard, il adopta dans ses degrés d'apprenti, de compagnon et de maître, la doctrine universelle, et sa maçonnerie symbolique fut identique à la maçonnerie symbolique universelle. Plus tard encore, il détermina l'équivalence entre ses grades, et l'enseignement des grades écossais y devint obligatoire, et l'on adopta les initiations, signes, paroles et attouchements de la Maçonnerie écossaise, ce qui amena une complète équivalence et identité.

Le Rite National mexicain a conclu trois fois des traités d'union et d'amitié avec le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien



et Accepté, réorganisé en 1859 ; il reconnaît et reconnaîtra cette Maçonnerie comme régulière, et déplore notre séparation actuelle.

Le Rite National mexicain a donné sa lettre d'*exequatur* à la fondation de la Maçonnerie du Temple, la reconnaît comme légale, l'accepte, et a des liens d'amitié avec elle (de même pour la Maçonnerie libre, etc.).

Le Rite National mexicain, fait savoir qu'il ne regarde pas comme Maçonnerie irrégulière, celle qui professe un système distinct, qui a ses signes propres, son enseignement propre. Il peut exister dans le même pays une jurisprudence générale maçonnique, avec différents Rites, sans que ceux-ci s'attaquent mutuellement, et empiètent sur leurs juridictions respectives.

Le Rite National mexicain est fier de se proclamer un *Rite National spécial*, avec des tendances et des aspirations politiques, celles de défendre notre Constitution de 1857 et nos lois de réforme. C'est un rite qui permet à ses chambres de traiter, en termes généraux, de questions religieuses et politiques.

Le Rite National mexicain déclare libres ses grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître, qui, aujourd'hui, font partie de la Maçonnerie universelle symbolique ; sa juridiction commence au 4e degré et finit au 9e. Sa loi constitutionnelle marque les équivalences de degrés avec le Rite Ecossais Ancien et Accepté, le Rite Français, le Rite Templier et le Rite de Mizraïm. Il désire, sans en prévoir la possibilité, une fusion de tous les éléments francs-maçonniques, pour former un Rite unique ; il souhaite voir régner entre eux la fraternité la plus franche et la plus loyale..., etc.

Signatures.

Le Grand Luminaire : Manuel E. RAMIREZ, 7, 9, 33e.

Le Grand Premier Lieutenant : G. G. ARENAS, 7, 9, 33e.

Le Grand Second Lieutenant : José MORANTE, 7, 9, 33e.

Le Grand Secrétaire Général : I. A. DE LA PENA, 7, 9, 33e.

PROJETS DE RÉORGANISATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE. — Le Président de la République Mexicaine a été tué le 22 février, dans des conditions que nous ne connaissons pas encore exactement. C'était un Franc-Maçon de marque, et qui a déjà donné des gages de sa protection à la Maçonnerie mexicaine. L'occasion nous semble favorable pour donner quelques extraits de documents ayant trait à la Maçonnerie de ce pays.



Le premier se rapporte à un projet de fusion de tous les corps maçonniques du Mexique en un seul qui se nommerait le Rite National.

« Suprême Grand-Orient du Rite National Mexicain.

« Vallée de Mexico, 16 décembre 1912.

« A tous les corps de la Juridiction, à tous les Maçons du Rite :

« Le Très Vénérable Frère, senor licencié Rafael Hernandez, secrétaire d'Etat et des affaires du gouvernement, s'adresse aux Rites francs-maçonniques existant dans la République Mexicaine, pour demander leur concours en vue de travailler à une œuvre de paix et de patriotisme par les moyens qui sont à la disposition de notre Ordre, qui rendra aussi à notre patrie un grand et positif service.

« La lettre de l'illustre Maçon Rafael Hernandez a été accueillie par une triple batterie du grade, en félicitation de son travail blanc, pur et sain.

« Le Rite National Mexicain, après l'achèvement de la Révolution de 1910, considérant l'état d'exaltation passionnelle où ladite Révolution a jeté le pays, a deux fois, par des décrets officiels, recommandé à ses Corps et à ses Maçons d'entreprendre, soutenir et propager les idées d'union, de paix et de concorde, pour arriver à goûter le fruit béni de la paix et de l'Union...

« Comprenant que la Maçonnerie unie obtiendra de plus grands résultats que si elle agissait séparément, notre Inspecteur général, l'Illustre Fr.·. Demetrio Salazar, travaille à réaliser l'union de la Maçonnerie mexicaine, et a lancé son manifeste, tout plein de respect et d'amour fraternel.

« En conséquence, le Rite Mexicain accueille avec respect l'initiative prise par l'illustre Maçon Rafael Hernandez, et, agissant conformément à l'article 37, section 2 de sa Constitution, ainsi conçu : « Favoriser et encourager tout ce qui tend à affermir la République, à son progrès, à sa stabilité et à son bien-être », et il décrète et ordonne que ses Corps et Maçons travaillent pour la concorde et pour l'union, pour donner du prestige à notre République.

« Le Rite National mexicain, pour la troisième fois, recommande cette œuvre, et rappelle à ses Maçons que l'institution maçonnique et surtout la nôtre, impose l'obligation de travailler au bien de la Nation et de la République ; ordonne que la présente planche sera lue trois fois...



Signatures :

Le Grand Luminaire, MANUEL E. RAMIREZ, gr.·. 7, 9, 33e.

Le Premier Lieutenant, JOSÉ MORANTE, gr.·. 7, 9, 33e.

Le Second Lieutenant, GAMALIEL ARENAS, gr.·. 7, 9, 33e.

En ma présence, *le Grand Secrétaire Général,* IGNACIO A. de la Pena, gr.·. 7, 9, 33, 90e.

Voici l'extrait du manifeste du Fr.·. Salazar dont il est question dans la pièce précédente :

« Orient de Mexico, octobre 1912, E. V.

« A tous les Maçons de tous les Rites existant dans la République Mexicaine.

« Très chers Frères,

« ...Je vous adresse le manifeste ci-joint, où il vous est proposé de travailler à une Ligue de tous les Rites, pour arriver à établir l'unité d'action de la Maçonnerie Mexicaine.

« Si, comme je l'espère, cette initiative est accueillie avec faveur, il est à désirer que les Maçons appuient cette idée, la présentent à leurs Loges, et demandent à celles-ci de la soumettre en forme officielle à leurs Grands Corps directeurs, pour que ceux-ci, à leur tour, se chargent d'exprimer le vœu d'unité de la Maçonnerie mexicaine.

« Nous vous prions de nous répondre directement, pour nous dire si notre initiative est accueillie ou non, afin qu'on y travaille dans la Loge, Grande Loge, chambre de perfection, chapitre, Conseil, et Chambres directrices dans le but de rejeter dans l'oubli les rancunes du passé, et d'arriver à ce que, considérant uniquement l'avenir de la Maçonnerie mexicaine, nous réalisions le triangle parfait, avec le respect, avec l'union, avec le travail.

« Les progrès du parti clérical nous appellent à la lutte pour la défense de nos institutions libérales. Marchons à cette lutte sous l'ombre bénie de la Fraternité franc-maçonnique, portant un seul drapeau, défendant un seul credo, le drapeau et le credo qui nous ont donné nos sages Lois de réforme...

A vous fraternellement,

« D. Salazar,

« Maître-Maçon.

Grade 7, 9, 33e du Rite National Mexicain.



Réponse au nom du Président Madero à l'envoi de cette pièce.

« A tous les Corps de notre Juridiction, Salut,

« Très Vénérable et très chers Frères,

« Nous vous envoyons avec grande satisfaction la réponse faite par notre très illustre et puissant Frère, Grand Inspecteur général du Rite, grade 9, 33, Francisco I Madero, à la colonne que lui envoya le Grand-Orient, à la date du 25 octobre. En voici le texte :

« Secrétariat particulier du Président de la République Mexicaine, — Mexico, 13 octobre 1912.

« A l'illustre Frère Manuel E. Ramirez, Grand Luminaire du Rite National Mexicain.

« Illustre et puissant Frère,

« L'Illustre et puissant Frère Francisco I Madero m'ordonne de répondre à la planche n° 1432 qui lui a été adressée par le Suprême Conseil du Rite National mexicain, et de vous dire, en ce qui concerne l'objet dont elle traite, qu'il saura remplir en conscience ses devoirs de maçon, et tenir compte des grands intérêts de la patrie et de l'humanité. Je vous salue fraternellement, avec les nombres sacrés ». — J. Sanchez Azcona, 9, 30.

Le Suprême Orient du Rite National mexicain, en expédiant à ses Loges le texte du manifeste du Fr.·. Salazar, y joint ces mots :

« Le travail le plus urgent des Corps francs-maçonniques est de détruire les barrières des rivalités qui les séparent, de faire comprendre que si l'idéal est un, peu importe qu'on y tende par des routes différentes. Il est évident que la Maçonnerie trahit sa faiblesse par ses séparations, par ses discussions de régularité. Abandonner ces préjugés, faire disparaître ces causes mesquines de séparation ou de refroidissement, inculquer la Fraternité en tous et pour tous, telle doit être notre aspiration... Nous recommandons, en conséquence, l'étude de ce tracé ; qu'elle soit faite avec sympathie et avec zèle.

« A vous fraternellement. Vallée de *Mexico*, 4 décembre 1912.

Signataires : *Le Grand Luminaire*, Manuel Ramirez, *le Grand Secrétaire*, Ignacio A. de la Pena.

Le texte même de ce manifeste se trouve dans le même organe maçonnique. Nous en avons donné la lettre d'envoi.



Montenégro

Intervention du Pape démentie. — Mgr Dobrecix, archevêque d'Antivari, a publié un démenti officiel du bruit lancé relatif à l'intervention du Pape dans la question de Sentari. On voulait, en cas d'échec des prétentions du Monténégro, en rejeter la responsabilité sur le Vatican. Ces nouvelles tendancieuses proviennent de la même source que celle qui voulait faire endosser au Vatican la responsabilité de l'exécution de Ferrer. — AIR, 17 février 1913.

Nouvelle Zélande

Règles de l'admission dans une Loge maçonnique. — Voici comment on procède depuis sept ans, à Wellington, dans la Nouvelle-Zélande. Il y a un bureau d'enquête composé de deux délégués de chaque Loge : chacun des membres s'engage à garder un silence absolu sur tout ce qui se dit et se fait dans ce bureau, et le Frère qui propose un candidat doit lui-même subir un interrogatoire très serré, d'après ce que dit le *Miscellanea Latomorum*. Voici quelques-unes des questions qu'on lui pose :

— Comment avez-vous pensé à proposer le candidat ?

— A votre connaissance, le candidat a-t-il été proposé, a-t-il retiré sa demande, a-t-il été blackboulé dans une Loge travaillant sous notre juridiction ou sous quelque autre ?

— Le candidat appartient-il à quelque société, clubs ou institution ?

— Le candidat est-il un homme bien constitué, a-t-il quelque défaut de conformation ?

— Etes-vous certain de sa croyance à un Etre suprême ?

— Pouvez-vous faire connaître au bureau sa situation financière ?

— Estimez-vous qu'il soit en mesure de payer régulièrement sa cotisation, ou toutes autres sommes dont les obligations maçonniques pourront exiger le paiement ?

— Le candidat a-t-il fait connaître pour quelles raisons il désirait devenir Franc-Maçon ?

— Comment le candidat a-t-il appris que vous étiez Franc-Maçon ?

— La vie du candidat est-elle assurée ?

— Depuis quand connaissez-vous le candidat ? Avez-vous fait



sa connaissance par des relations d'affaires, ou le connaissez-vous bien comme particulier, et dans sa vie privée ?

Paraguay

La Franc-Maçonnerie au Paraguay. — La Franc-Maçonnerie a quelque peu souffert, dans ce pays, des effets des révolutions où elle a joué le rôle d'ambulancière dans les nombreux combats qui se livrèrent. Nous avons quelques détails sur son Grand-Maître actuel : c'est un docteur, ainsi qu'il convient dans l'Amérique Latine. Le Docteur Flaviano Garcia Rubio est né en 1855 à Osorno-la-Mayor, dans la province de Valencia, en Espagne. Il fit ses études à Santander, et obtint son diplôme de médecin à la faculté de Madrid, en 1876. Il fut nommé premier lieutenant dans le corps sanitaire militaire d'Espagne en 1884 : il fit la campagne anticholérique en compagnie du Dr Ferran. Il fut reçu, en 1885, membre de la Loge *Luz de Malaga* (Lumière de Malaga), et, en 1886, Vénérable de cette Loge et représentant de toutes les Loges unies autour du Grand-Orient d'Espagne, époque à laquelle il entra dans l'association Fédérale républicaine, et prit part à l'affaire de Villacampa. Cela lui valut d'être expulsé de l'armée, et il fut même obligé d'émigrer. Il fut élevé, en 1903, au 33e degré ; il est actuellement Grand-Maître de la Maçonnerie symbolique du Paraguay.

Philippines

Une apothéose maçonnique. — La Senora Trinidad Rizal, au nom de la famille du Dr Rizal, a fait connaître ses intentions au sujet de la translation des restes de ce personnage, qui devait avoir lieu, le 30 décembre 1912, dans le temple maçonnique de Manille. Ces restes ont été exposés pendant trois jours, du 27 au 29 décembre. Dans une lettre adressée au Président du Comité de translation de ces restes, elle dit, entre autres choses :

« Conformément à la demande faite par les membres de l'antique Loge la *Solidarité*, à laquelle fut initié et appartint mon frère, et sachant qu'il n'a jamais renoncé aux idéals maçonniques, je me suis enhardie à céder à la Grande Loge Régionale des Philippines, qui gouverne les Loges Philippines dépendantes du Grand-Orient d'Espagne, la garde et la conservation des restes de mon frère dans le temple maçonnique de la rue Ilaya ; le cortège funéraire se formera au salon de marbre, avec l'aide de la commission officielle du gouvernement ».



Et le monument où sera déposée la funèbre dépouille de cet agitateur, est magnifique, à en juger par la description qu'en donne *la Vanguardia*, journal philippin indépendant, dans son numéro du 21 décembre 1912.

Pologne

Bienfaisance. — En Galicie, la propagande Slave anticatholique emploie, comme la Franc-Maçonnerie mondiale, le couvert de la bienfaisance, et la *Société russe de bienfaisance à Halitsch* a pour but, sous des apparences philanthropiques, d'appuyer les émissaires orthodoxes dans la Pologne autrichienne. — AIR, 21 février 1913.

Juifs. — Les Polonais refusent en général de fréquenter l'université de Varsovie, parce que les professeurs sont anti-polonais. Les Juifs n'ont pas les mêmes scrupules : refoulés des autres universités russes, ils viennent en masse à celle de Varsovie. 40 % se disent convertis (?) : 26 % au protestantisme, 10 % à l'orthodoxie et 3 % au catholicisme. On sait ce que valent ces prétendues conversions. Le Juif reste toujours Juif. — AIR, 3 février 1913.

Sectarisme protestant. — Le *Messaggero* de Rome, du 21 février, organe Franc-Maçon et blocard, reconnaît que dans la persécution du gouvernement prussien pour la germinasation des provinces polonaises, il s'agit non seulement d'une question politique mais encore d'une question religieuse parce que les Polonais sont catholiques. Tous les fonctionnaires chargés de tracasser les nationaux Polonais sont protestants. — AIR, 21 février 1913.

Portugal

Fermeture d'une église. — Le gouvernement sectaire poursuit son plan. A Serpa, faute de « cultuelle » les églises ont été fermées. La population s'est révoltée. Si les fidèles de Serpa et de Bustos étaient des Juifs dont on fermerait la synagogue,toute la presse libérale internationale bondirait au nom de la liberté. Mais,comme les opprimés sont des catholiques,et les oppresseurs des Francs-Maçons, la presse libérale s'occupe... des Balkans. — AIR, 19 février 1913.

Franc-Maçonnerie. — La Revue théosophique de Rome *Ultra* (février 1913), reproduisant une information du *Fraterniste* de Douai (nº 95), dit qu'en Portugal, beaucoup de prêtres sont Francs-Maçons. Huit cents auraient accepté la pension établie par la loi de séparation, bien que cette loi ait été condamnée par le Pape. La Revue prévoit des mesures rigoureuses de la part du Saint-Siège et ajoute :



« Comme une grande partie du clergé portugais est inscrit à la Franc-Maçonnerie, ces mesures rigoureuses pourront provoquer un schisme partiel » (*Ultra*, p. 80).

Heureusement, il n'est pas exact que la plupart des prêtres soient membres de la Secte. Mais la note de la Revue anticatholique montre la connexion étroite entre le programme sectaire de la Franc-Maçonnerie portugaise et les lois schismatiques de séparation et de persécution ayant pour but la corruption du clergé. — AIR, 17 février 1913.

— La persécution brutale, poursuivie par la Franc-Maçonnerie contre la religion, rencontre une vive opposition. Le gouvernement ayant fermé des églises à Bustos (Douro), la population s'est soulevée. La cavalerie est intervenue pour apprendre à ce vaillant peuple la liberté, l'égalité et la fraternité. — AIR, 17 février 1913.

La Franc-Maçonnerie et la Présidence de l'Assemblée Législative. — Un journal de Lisbonne, la *Capitale*, avait annoncé que le Grand-Maître-Adjoint de la Franc-Maçonnerie portugaise, le Dr José de Castro, avait été destitué de sa fonction et avait été remplacé par le président de l'Assemblée législative, le colonel Correia Barreto. Le journal *O Seculo*, bien connu comme l'organe de la Maçonnerie portugaise et fauteur de la persécution des catholiques portugais, dément cette nouvelle. Il en reste au moins ceci, que les fonctions de président de l'Assemblée législative et de Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie sont ce qu'on appelle dans l'industrie mécanique, des pièces interchangeables.

O Seculo, de Lisbonne, 27 janvier 1913.

Le Grand-Orient lusitanien. — Le 22 février 1913, ont été discutés, au Grand-Orient Lusitanien, certains détails de l'accord conclu entre la Maçonnerie espagnole et la Maçonnerie portugaise.

Diario de Noticias, de Lisbonne, 23 février 1913.

Papauté et Franc-Maçonnerie portugaise. — Le *Journal Officiel* de la République Portugaise a publié, le 28 janvier, l'ordonnance suivante : « Attendu que la déclaration pontificale du 12 octobre dernier, publiée dans le no 19 des *Acta Apostolicæ Sedis*, est injurieuse pour la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et constitue un attentat contre l'Etat, le Gouvernement de la République ordonne que la déclaration susdite soit arrêtée



in limine (sans doute à la frontière !). L'agrément de l'Etat lui est refusé ; afin que nul n'en ignore, la circulation de la dite déclaration est interdite, et la déclaration elle-même sera saisie partout où elle se trouvera.

Cette mesure ne prouve pas seulement l'intolérance jacobine, comme le dit l'*Osservatore Romano* ; elle prouve aussi sa sottise ; car, prétendre arrêter et confisquer un document qui circule depuis plus de trois mois, c'est dire qu'on a mis trois mois à s'apercevoir de son existence.

Il Momento, de Turin, 25 janvier 1913.

Patriotisme maç.·. — En deux ans et demi de pouvoir, les républicains ont tellement multiplié les gaspillages et les dilapidations des fonds publics que le déficit grandissant dresse devant eux le spectre de la banqueroute. Leur situation est tellement désespérée, financièrement et politiquement, qu'ils se préparent à vendre les colonies, depuis longtemps convoitées par l'étranger. Ce crime contre l'intégrité de la patrie portugaise sera l'œuvre de la Maçonnerie ; l'idée en est lancée par la Loge la « *Solidarité* » de Lisbonne, dans un manifeste aux autres Loges, que reproduisent deux journaux portugais, *O Dia* et *A Naçao* ».

— La L.·. *Solidarité*, du Orand-Orient Lusitain Uni, a adressé une circulaire aux frères.·. leur conseillant un grand emprunt garanti par l'hypothèque des deux colonies de Macau, en Chine, et de Timor, en Océanie, ou par la vente de ces deux colonies. Citons :

« Attendu que la Maçonnerie portugaise, par l'intermédiaire de ses frères, a pris l'initiative du mouvement révolutionnaire qui s'est réalisé le 5 octobre 1910, date de l'implantation de la république ;

« La Loge *Solidarité*, conservant sa foi inébranlable dans la régénération nationale sous le régime républicain, décide :

« De demander à toutes les Loges qui forment le Grand-Orient Lusitano Uni qu'elles s'unissent et serrent leurs rangs autour de sa défense et du « fomento » nationaux ; qu'elles obligent le gouvernement portugais, au nom du salut public et de la dignité nationale, à entamer immédiatement des négociations pour un grand emprunt avec la garantie hypothécaire de Macau et Timor ou la vente pure et simple de ces deux colonies, qui ne sont aujourd'hui pour nous que des romantiques monuments d'un passé glorieux où nous fûmes grands, précisément parce que nous étions forts ».

Le Patriote, de Bruxelles, 23 février 1913.

Sectarisme. — Le Patriarche de Lisbonne ayant écrit au Président de la République pour protester contre la persécution sectaire de l'Eglise, le Président lui a répondu de s'adresser au Parlement. Cette fin de non-recevoir montre de plus en plus où l'on en est dans le Portugal Maçonnique-Carbonaro. — AIR, 17 février 1913.



Prusse

ENSEIGNEMENT. — Des pétitions au Landtag demandent que les enfants des « dissidents » soient dispensés de l'assistance à l'enseignement religieux scolaire. Ces pétitions ont été repoussées par la commission parlementaire pour l'instruction publique. — AIR, 8 et 10 février 1913.

— Au Landtag prussien, samedi, un député du centre parlait de la nécessité d'introduire l'enseignement religieux obligatoire dans les écoles complémentaires. Le ministre de l'intérieur répondait qu'il n'y en avait pas la nécessité, pour ne pas exercer une constriction (*sic*) religieuse sur la confessionnalisation du peuple. — AIR, 24 février 1913.

Roumanie

L'ART MAÇONNIQUE EN ROUMANIE. — A l'occasion de la fête de Saint-Jean de 1912, dans la Loge la *Sapientia* de Bukarest (Royal-York), on a procédé à l'enlèvement des voiles qui recouvraient l'esquisse d'une peinture de M. Adolf Siebrecht, exécutée aux frais du Fr.·. Albert Baer. Ce tableau est disposé en triptyque ; il représente les trois colonnes maçonniques, Sagesse, Force et Beauté dans leur rapport avec l'organisation intérieure du royaume de Roumanie. La Sagesse est personnifiée sous les traits du Roi Carol, la Beauté par la reine-poétesse, Elisabeth (Carmen Sylva). Pour la Force, l'artiste a eu recours à un groupe de figures symboliques qui voltigent au-dessus de l'autel, et représentent l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce et l'Armée.

Russie

ARMÉE ET JUIFS. — Voici que le *Neues Wiener Journal* annonce que la Commission de Défense nationale a demandé à la Douma d'exclure les juifs de l'armée, comme constituant un élément nuisible et démoralisateur. Cette motion a été adoptée par la Commission à la majorité de 21 voix contre 1. M. Krupensky, auteur de la motion, suggéra le paiement d'une taxe de remplacement.

Nous touchons ici à un des points les plus douloureux pour Israël : le service militaire. Il faut nous y arrêter. Nul n'ignore la répugnance du Juif à porter les armes. Cette répugnance est compréhensible de son point de vue, puisqu'il se considère comme un peuple chez les autres peuples, que sa conception de la patrie est *ubi bene, ibi patria*, et qu'au surplus, son tempérament n'est pas guerrier. Rien d'étonnant dans ces conditions, à ce que le juif ait toujours tenté d'échapper à la conscription. Nous l'avons vu à l'œuvre, en France, sous Napoléon, parvenant à briser, par sa force d'inertie et son astuce, la volonté césarienne.



Nous allons le voir opérer de nouveau en Russie.

Les statistiques russes ont toujours donné 60 à 90 % de Juifs réfractaires à la conscription. Aussi, pour obvier, dans une certaine mesure, à ce formidable déchet, et obliger les Juifs à remplir leur devoir militaire, le gouvernement russe, en promulguant la nouvelle loi militaire de 1910, avait-il maintenu la condamnation de 300 roubles pour les parents des conscrits juifs qui n'avaient pas répondu à la convocation sous les drapeaux.

Cette amende vient d'être supprimée à la plus grande joie d'Israël, par la Commission des affaires judiciaires de la Douma...

La Revue antimaçonnique, t. II, p. 91.

Paganisme. — On signale, dans le gouvernement de Kazan, une propagande organisée en faveur du paganisme. A la tête du mouvement, est un vieux desservant d'une église orthodoxe. — AIR, 6 février 1913.

Sectes. — La police de Moscou vient de mettre la main sur les sectaires « Khlystes » qui se cachaient dans le village Tscherkiesoff. On leur reproche d'avoir amené à leurs croyances, des jeunes filles mineures. Ils vont être poursuivis. — AIR, 26 février 1913.

— M. Zirkievitsch, orthodoxe, vient de publier un volume sur la grande utilité des mariavistes pour la cause russe et orthodoxe dans l'Empire. — AIR, 5 février 1913.

— Une nouvelle religion vient de surgir en Russie, où les religions sont déjà en si grand nombre. Le *Berliner Tageblatt* reçoit de Saint-Pétersbourg une correspondance par laquelle nous apprenons que le moine Iliodor, qui s'est déjà fait connaître par l'affaire Rasputin, s'occupe de composer un nouveau catéchisme dont les doctrines causent maints soucis au clergé et aux fonctionnaires impériaux. Dans ce catéchisme, Iliodor pose le principe de l'amour du prochain sans distinction de nation. Ses fidèles formeront une sorte de commune de travailleurs, où règnera l'union libre. Les réunions pieuses se tiendront dans certaines maisons, et l'on y chantera des hymnes au Soleil, à l'Intelligence, à la Terre, à la Forêt, etc. Iliodore n'admet aucun des Saints de l'Eglise Russe, mais il consacre certains jours aux fêtes de Bouddha, de Confucius, de Mahomet, du Christ et de Tolstoï. Il paraît qu'Iliodore a déjà de nombreux fidèles. D'ailleurs, il était auparavant un personnage bien connu, fort influent et fort considéré dans l'Eglise Russe orthodoxe : il en fut néanmoins exclus, après dégradation canonique, par le Saint-Synode.

Suède

Le système maçonnique suédois. — Ce système diffère de celui de tous les autres pays. C'est un mélange de Franc-Maçon-



nerie anglaise et de Franc-Maçonnerie française, avec des éléments nationaux. Il est composé des neuf degrés,savoir : la Loge de Saint-Jean, de trois degrés ; la Loge de Saint-André, ou Loge Ecossaise, de deux degrés ; le Chapitre, système de quatre degrés templiers. Outre ces neuf degrés, il en existe un dixième composé de neuf membres, qui exercent l'autorité suprême, et dont deux membres sont le *Vicaire de Salomon* et le Grand-Maître. Le premier de ces deux degrés a pour devoir de veiller sur les affaires intérieures ou spirituelles de l'Ordre ; l'autre s'occupe de l'administration. Le premier de ces deux emplois est particulier au système suédois, et, comme l'institution est rigoureusement confessionnelle, c'est-à-dire chrétienne, et que Salomon représente symboliquement le Christ, son vicaire est en quelque sorte un Pape protestant. Cette charge est toujours confiée au Roi, protecteur de l'Ordre, le prince héritier remplit celle de Grand-Maître. Souvent même les deux charges sont réunies dans la personne du Roi.

Suisse

Le Bureau international des Relations maçonniques de Neuchatel. — Le 12 janvier 1913, sur la demande du F.·. Conrad Willy, de Cologne, le Fr.·. Wegner, Grand-Maître de la Grande Loge de Berlin, a mis à sa disposition le local de la Loge « *A l'Etoile Flamboyante* », pour y faire une conférence sur les avantages qu'offrait cette institution d'un Bureau international de relations maçonniques. Le Conférencier a déclaré qu'il n'était point dans la pensée des fondateurs de créer une Franc-Maçonnerie universelle, sur un modèle unique, qui ne tiendrait compte d'aucune différence de race, de nations, conception inacceptable pour tout Franc-Maçon réfléchi ; le Fr.·. Conrad Willy a au contraire insisté sur les facilités que ce Bureau donnerait aux 250 puissances maçonniques du monde pour entrer en relations sans rien perdre de leur autonomie ; il a rappelé les services rendus par ce Bureau depuis dix ans qu'il existe.

La Grande Loge « *Aux Trois Globes* » va faire imprimer cette conférence, qui sera ensuite envoyée aux Loges ; d'ailleurs, son auteur, le Fr.·. Conrad Willy l'a déjà faite à Cologne, à Dusseldorf, à Francfort, à Strasbourg et à Leipzig, et il a trouvé partout une adhésion empressée.

Le Bureau a son Bulletin en cinq langues (allemand, français, anglais, italien et espagnol).



Nous apprenons en même temps que le Fr∴ Conrad Willy va entreprendre une nouvelle tournée de propagande dans d'autres grandes villes d'Allemagne.

Cimetières maçonniques. — La Loge *Acacia* de Winterthur, suivant l'exemple de l'*Alpina*, a accordé gracieusement à ses membres et à leurs proches parents, l'autorisation de faire placer dans leurs jardins les urnes qui contiennent leurs cendres. La Loge propriétaire du jardin se charge de l'entretien d'un monument commun, simple, mais d'une simplicité éloquente.

Un Grand-Maitre de l'Alpina. — Le 3 décembre 1913, est mort le Fr∴ Ernest Constantin Jung, architecte à Winterthur (canton de Zurich). Son père, le Dr Karl Gustave Jung, médecin dans la même ville, avait été de 1850 à 1856 Grand-Maître de la Grande Loge *Alpina*, et il l'était devenu, à son tour, de 1884 à 1890.

Sectes. — Les mormons en Suisse. — A plusieurs reprises, les autorités fédérales et cantonales ont eu à s'occuper de la propagande que faisaient dans notre pays des adhérents de la secte des mormons. Les disciples de la Nouvelle-Sion jouissent-ils chez nous des garanties constitutionnelles relatives à la liberté de croyance et au libre exercice des cultes ?

La question, qui a été résolue dans un sens diamétralement opposé par le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral, menace de redevenir actuelle si l'on s'en rapporte à la note publiée par quelques journaux, et suivant laquelle vingt-cinq mormons, expulsés par les autorités badoises, se seraient réfugiés en Suisse. On faisait, en outre, prévoir comme probable l'arrivée d'une autre colonie de mormons délogée de Breslau par la police prussienne.

Le Conseil fédéral qui, en 1887, avait eu à s'occuper de la propagande mormonne avait refusé de l'assimiler aux actes religieux protégés par la constitution.

La doctrine des mormons, disait-il dans sa décision, est en un point essentiel en contradiction avec les notions de moralité régnant dans notre pays et est en conflit avec l'ordre public de notre Etat. Suivant des rapports officiels, les conditions sociales dans le territoire mormon de l'Amérique du Nord sont telles que le Conseil fédéral se réserve de prendre les mesures générales de police nécessaires pour protéger la population suisse contre les effets de la propagande des mormons.



Le gouvernement fédéral autorisait les cantons à interdire les assemblées religieuses organisées par les mormons et à punir les coupables.

Ce régime a été modifié du tout au tout par un arrêt rendu en 1908 par la section de droit public du Tribunal fédéral. Les faits ayant motivé ce jugement étaient les suivants :

Dans le courant de l'hiver 1907, des prédicateurs mormons venus d'Amérique avaient tenu à Coire des assemblées religieuses fréquentées surtout par des femmes et des jeunes filles. Les missionnaires de la Nouvelle-Sion cherchaient à entretenir personnellement les femmes en l'absence de leurs maris et leur distribuaient des brochures.

Un citoyen de Coire se plaignit à la police cantonale de ce que, malgré sa défense expresse, les mormons avaient rendu visite à sa femme dans son logement et de ce qu'ils avaient, par leur propagande, réussi à l'entraîner à abandonner son mari et ses enfants pour suivre les sectaires à Saint-Gall. Le tribunal de Coire condamna quatre des missionnaires mormons à quatre jours de prison pour atteinte à l'ordre public et à la moralité. Bien que la preuve n'ait pas été établie que les quatre condamnés aient prêché la polygamie, le tribunal n'en admit pas moins qu'en faisant de la propagande pour le mormonisme, les prédicateurs entraînaient nos compatriotes vers leur ville sainte et favorisaient ainsi indirectement la polygamie.

Dans un jugement qui fut très discuté par l'opinion publique, le Tribunal fédéral donna raison aux mormons.

La propagation de la doctrine mormonne, disait-il, n'est pas une action tombant sous le coup de la loi pénale. Les conceptions religieuses des mormons au sujet de la polygamie vont incontestablement à l'encontre de la loi de leur pays. Le seul point qui paraisse douteux, cependant, est de savoir si cette doctrine ne favorise pas l'émigration dans un Etat admettant la polygamie, ce qui permettrait ainsi d'éluder un des principes fondamentaux de notre état social d'une façon qui équivaudrait à lui porter une atteinte directe. Cette présomption même manque de base. La législation américaine sévit depuis 1894 contre la polygamie tolérée dans l'Etat d'Utah, occupé par les Mormons. Dans ces conditions, le danger d'émigration que le Conseil fédéral avait retenu en 1887 ne peut plus être valablement invoqué aujourd'hui. C'est donc à tort que le tribunal de Coire a invoqué dans son jugement la garantie de croyance et de conscience prévue par la constitution.

La conséquence de cette sentence du Tribunal fédéral est que depuis lors, les cantons ont toléré la propagande mormonne. La



Gazette de Thurgovie, qui critique vivement la décision que nous venons de résumer, souhaite qu'un canton, en brisant nettement avec cette tolérance, donne au Tribunal fédéral l'occasion de revenir sur son jugement.

Gazette de Lausanne, 23 janvier 1913.

La petite guerre maçonnique. — La petite feuille de Bâle, *der Samstag* (le samedi), a publié la liste des Francs-Maçons de la Ville de Bâle, où elle parait. Pour se venger, la Loge a mis en vente dans tous les kiosques une brochure qui a pour titre « *Was ist die Freimaurerei* » qui a pour but de faire connaître ce qu'est la Franc-Maçonnerie.

Cette liste du *der Samstag* a dû être prise dans le répertoire de M. Vogt dont nous avons parlé.

(Voir *Revue int. des soc. secr.*, décembre 1912, p. 1327).

Franc-Maçonnerie. — Nous lisons dans *La Tunisie Française* du 2 février 1913 :

« Les Francs-Maçons du clan sectaire, ont commis la faute impardonnable de recevoir les « Jeunes Tunisiens » dans leurs Loges. Ce sont eux qui les ont ainsi introduits dans certains milieux politiques où ces néophytes ont trouvé leurs puissants protecteurs.

« Devenus les frères d'un certain nombre de députés et de sénateurs, les Conspirateurs Tunisiens ont exercé sur le Parlement une action qui, sans la révolte du Djellaz et les complots de M. Bach-Hamba, serait devenue redoutable pour nous. On peut affirmer que c'est la Franc-Maçonnerie tunisienne qui, par son attitude imprudente, a valu aux colons ce débordement de calomnies contre lesquelles nous avons encore tant de peine à nous défendre !

« Entre leurs frères arabes et les profanes français, les F.·. M.·. n'ont pas hésité ; leurs sympathies ont été aux arabes ! Ils ont pris au sérieux les simagrées de ces Jeunes Tunisiens, diplomates habiles, qui s'appuyaient sur les Loges pour combattre, au nom des immortels principes, la Colonisation et le peuplement français !

« Du jour où les indigènes ont été reçus dans les Loges, l'influence française a été menacée. Et c'est pourquoi nous considérons les Maçons de certaines Loges — et notamment de *la nouvelle Carthage* — comme des adversaires auxquels il faut barrer la route et que l'intérêt français nous commande d'écarter de nos Corps Elus !

Le même journal écrit encore :

« La Franc-Maçonnerie française s'était imaginé qu'elle aurait raison de l'attachement du musulman à ses croyances religieuses, en attirant dans



ses Loges, ceux des indigènes qu'elle croyait déjà préparés par une haute culture intellectuelle...

« Il ne semble pas que la Franc-Maçonnerie ait réussi le moins du monde. Les quelques initiés qu'elle a admis dans ses ateliers ont conservé tous les caractères psychologiques de leur race. Ils sont allés à la Secte parce qu'ils y ont vu un moyen de travailler non pas à l'affranchissement de croyances auxquelles leur être est indissolublement attaché, mais à leur affranchissement politique, nous allions dire à leur affranchissement national.

« L'exemple d'ailleurs des Jeunes Turcs de Stamboul est là pour nous convaincre que l'adhésion à la Libre-Pensée, de quelques personnalités musulmanes d'Algérie et de Tunisie n'implique nullement l'idée de franchir « le stade théologique » mais seulement l'arrière-pensée de se créer des appuis dans les milieux avancés de la Métropole, afin de conquérir des libertés qui sont incompatibles avec le maintien de notre domination sur cette portion de l'Afrique que nous avons si largement arrosée du sang de nos soldats et qui, sans nos colons et nos fonctionnaires, serait encore à l'état chaotique à tous les points de vue...

« L'échec de la Franc-Maçonnerie est dû à la méconnaissance des lois immuables qui président à l'évolution des races ; le travail occulte auquel elle se livre n'engendre que des révoltés, auxquels elle aura fourni des armes qui se retourneront contre nous. »

Tunisie Française, 10 Février 1913.

MYSTÈRE MAÇ.·.. — C'est à l'audience correctionnelle de mardi prochain que comparaîtra « l'homme sans nom », ce rat des Loges maçonniques, qui allait, de pays en pays, pour taper ses FF.·..

Aux débats, comparaîtra comme témoin le F.·. Séguin, Inspecteur du Travail, et grosse lumière maçonnique. L'escroc inculpé est pourvu d'une quinzaine d'états civils dont il s'est servi tour à tour pour soutirer des « métaux » à ses coréligionnaires, mais il ne s'est arrêté à aucun d'entre nous.

Il fut trouvé détenteur d'un carnet sur lequel figuraient de nombreux Francs-Maçons de France, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et de Tunisie. Toutefois, son annuaire n'était pas très à jour puisqu'il portait l'adresse du F.·. Ferdinand Thomas, Vénérable décédé, dont le très beau monument s'élève au cimetière de Tunis.

Il est probable qu'à l'audience de mardi, l'épais incognito dont cet escroc s'est entouré ne sera pas soulevé et qu'il restera toujours l'X mystérieux : il signe d'ailleurs ses peintures et dessins d'un point d'interrogation.

C'est tout dire !

Tunisie Française, 26 janvier 1913.

On a jugé à l'audience d'hier l'homme qui n'a pas de nom.

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a quatre mois déjà, le Parquet de Tunis arrêtait un individu disant s'appeler Leretin Léon-Charles, mais ce nom était faux et depuis son arrestation, le cabinet d'instruction qui s'occupait de cette affaire envoya un peu partout le signalement du prétendu Leretin afin d'éclaircir le mystère dont cet homme s'entourait.



Leretin se présente devant le Tribunal confortablement habillé ; il est propre et s'exprime avec la plus parfaite correction.

Le seul témoin de l'affaire est M. Seguin, Directeur de l'Office du Travail à la Direction de l'Agriculture et du Commerce.

M. Seguin est un F∴ M∴, et c'est en cette qualité que Leretin vint faire visite à son Frère en Maçonnerie. Leretin explique au cours de l'audience qu'il demanda un secours à M. Seguin, étant à Tunis sans argent, et qu'il sollicita de lui une place ou une recommandation.

Leretin déclare qu'en arrivant chez M. Seguin il a donné à celui-ci la poignée de main « fraternelle », et exécuta les attouchements nécessaires pour lui faire comprendre « qu'il en était ».

Leretin exhiba à M. Seguin un certain nombre de reçus d'une Loge du Caire et divers autres documents.

M. Seguin versa à Leretin une somme de cinq francs, tout en lui faisant remarquer qu'il n'avait pas de certificats permettant de lui accorder une absolue confiance et de le recommander auprès de qui que ce soit.

Le lendemain, M. Seguin reçut un télégramme truqué, dont Leretin entendait se servir pour l'apitoyer encore.

M. Seguin s'apprêtait, a-t-il déclaré à la barre des témoins, à aller dénoncer Leretin comme suspect, quand il fut accosté par l'inspecteur de police Collet qui était justement en quête de son étrange visiteur. Leretin fut arrêté.

Il cacha soigneusement son identité, mais le service anthropométrique découvrit que la fiche à laquelle correspondait celle de Leretin était celle d'un individu, repris de justice, auteur de nombreux vols commis à Bucarest, à Montréal, en France et en beaucoup d'autres endroits.

Leretin déclare qu'il cache son identité pour des raisons de famille qui sont, en réalité, des raisons intéressées ; il a eu le désir, pendant toute l'instruction, de cacher au juge qui l'interrogeait un passé plutôt chargé.

M. le Substitut Roux requiert une peine sévère contre cet individu qui a retardé lui-même de plusieurs mois le cours de son instruction et qui ne peut s'en prendre qu'à lui-même de sa longue détention.

M. le Substitut fait remarquer, en outre, au Tribunal, que la déposition de M. Seguin s'est singulièrement atténuée en faveur de Leretin.

Me Darmon qui plaide pour l'inculpé, estime que le délit d'escroquerie n'existe pas.

Le Tribunal qui était complété dans cette affaire par Me Machwitz, comme avocat le plus ancien à la barre, a acquitté le prévenu, les preuves de sa culpabilité n'étant pas suffisantes.

Tunisie Française, 29 janvier 1913.

Turquie

Franc-Maçonnerie et Guerre Sainte. — Le Comité Union et Progrès fait célébrer ostensiblement, dans les principales mosquées de la capitale, des services religieux pour le repos de l'âme des soldats ottomans morts sur le champ de bataille, et mander à Allah et au Prophète, la victoire des armes ottomanes.



« Toutes les circulaires du comité, et du nouveau gouvernement, tous les manifestes unionistes invoquent l'assistance divine, et terminent presque toujours par ces mots : « Avec l'aide d'Allah ! » Il convenait de relever ici ce caractère religieux, plus accentué de la nouvelle lutte, caractère sur lequel veut s'appuyer tout particulièrement le comité Union et Progrès, pour pouvoir mieux annihiler l'élan bulgare et la force de l'ennemi.

« Etant donné que le Comité Union et Progrès est notoirement d'essence maçonnique, on est en droit de poser ce dilemme : ou ses membres n'ont rien abdiqué de leurs croyances et se sont simplement servis de la Maçonnerie pour renverser l'ancien Sultan, ou ils se sont émancipés du dogme religieux et jouent devant le peuple ottoman une infâme comédie.

« D'un côté comme de l'autre, cette attitude des Jeunes-Turcs apparait méprisable ; mais nous penchons pour la première hypothèse, à savoir qu'ils se sont servis des Loges d'Italie et de France pour la réussite de leurs ambitieux projets et qu'ils sont restés, comme devant, dévoués zélateurs du Prophète et de sa doctrine.

« C'est pourquoi nous estimons que les at.·. maç.·. de Tunisie et d'Algérie qui ont accueilli des musulmans dans leur sein, ont commis une faute lourde ; ils ont méconnu la résistance des lois psychologiques qui règlent l'évolution des races, et on doit tenir l'affiliation de ces nouveaux FF.·. comme très suspecte au point de vue de la sincérité. »

La Tunisie Française, 16 février 1913.

La Franc-Maçonnerie et les Jeunes-Turcs. — Il est hors de doute que la dernière révolution de palais en Turquie ne soit une œuvre judéo-maçonnique, tout comme celle qui a renversé Abd-ul-Hamid. On a remarqué que presque tous les auteurs du dernier coup d'Etat, depuis celui qui l'a exécuté, sont Francs-Maçons, ou du moins sont des personnalités dociles aux Loges. On se rappelle que c'est de la Loge juive de Salonique que partit le mouvement qui renversa le précédent sultan et établit nominalement le régime parlementaire.

Germania, de Berlin, 21 janvier 1913.

Juifs et Révolutionnaires. — A la suite de l'assassinat révolutionnaire de Constantinople, certains journaux de la secte ont annoncé qu'Enver-Bey est catholique polonais. Il y a là une erreur voulue. C'est Enver-Pacha qui est le Polonais Borzecki. Le chef jeune-turc, Franc-Maçon et assassin de Nazim Pacha, est un juif deunmeh, c'est-à-dire caché sous la profession de musulman. — AIR, 3 février 1913.

Dans une dépêche précédente du mois de décembre 1912, l'AIR, avait déjà dénoncé cette origine juive d'Enver-Bey :

« Les Crypto-Juifs, en turc Deunmêh sont extérieurement convertis à l'Islam, mais ils demeurent, dans l'intérieur de leur âme, et dans leur famille fidèles au Talmud. Beaucoup de musulmans Francs-Maçons de la Loge de Salonique, centre de la Révolution jeune-turque, n'étaient que des Crypto-



Juifs. Le plus célèbre d'entre eux, Enver-Bey, descend d'une famille de Juifs polonais.

Wurtemberg

Protestantisme. — Au synode national protestant, 420 pasteurs, soit le tiers du royaume, demandent qu'on permette un formulaire de foi facultatif pour la cérémonie de la confirmation. Cette requête est présentée « au nom de la sincérité et de la conscience ». Il serait plus logique de supprimer la cérémonie. → AIR, 3 février 1913.

Généralités Internationales

Enseignement. — On écrit de Rome :

« La lutte scolaire sévit plus que jamais, et la presse catholique s'en occupe beaucoup.

« En France, il est question du projet Brard, garrot maçonnique pour les écoles libres, et du rapport sectaire Dessoye.

« En Italie, c'est à l'occasion du discours prononcé par M. Della Torre, président de l'Union populaire des catholiques italiens, sur les attentats de la secte contre l'enseignement religieux dans les écoles primaires, attentats favorisés par le « fief » maçonnique de la Minerva.

« Au Luxembourg, les catholiques vont aussi subir une loi de persécution.

« Au Canada, les catholiques français d'Ontario et autres ont à défendre leurs écoles contre les attaques des politiciens Francs-Maçons et protestants.

« Il faut que la défense soit simultanée dans tous les pays, comme est l'attaque. Les catholiques auront, pour préserver la jeunesse, à la garder contre les mouvements tournants des FF.·. cachés derrière le scoutisme, le sillonnisme ou autres groupements plus ou moins sportifs. — AIR, 2 février 1913.

Franc-Maçonnerie. — « Un prêtre du Canada, dans sa première année de ministère, a reçu indirectement une invitation à une réception maçonnique. » Ce fait bien authentique n'est pas isolé...

« Les doctrines élaborées dans les Loges pénètrent partout, dosées selon les milieux. Des pièges variés sont disséminés de toute part avec un art infernal, pour infuser la suggestion maçonnique, sous la forme moderniste, destinée à décléricaliser les pasteurs et à décatholiciser les fidèles. En même temps, les Sociétés secrètes se multiplient. Elles naissent dans tous les pays, étendent sur le monde entier leurs invisibles réseaux, convoi-



tent surtout ceux qui ont, par leur situation, de l'influence, ou qui, par leurs talents, sont capables d'en acquérir...

« Ceux qui tentent, clercs ou laïques, de se faire l'écho des graves avertissements du Saint-Siège, ont toujours été persécutés par la secte et toujours méconnus ou discrédités par les catholiques libéraux et similaires.

« La puissance maçonnique est ainsi parvenue à envahir le monde sans trouver de résistance efficace, et elle s'empare progressivement du gouvernement des Etats et de la vie des nations...

« Il serait aussi long que douloureux de dire ce qu'ont souffert tous ceux qui se sont efforcés de démasquer la Secte, et combien, loin d'être encouragés par les catholiques, ils ont été discrédités par les uns, abandonnés par les autres.

« Sans doute, une telle guerre défensive demande une extrême prudence, car les ruses de l'ennemi sont perfides et variées. Il veut perdre tous ceux qui s'opposent à ses desseins ; il faut s'aveugler obstinément pour nier ou oublier la puissance maçonnique...

« Il est temps que les ordres des Souverains Pontifes soient exécutés, si l'on ne veut pas que la société retombe dans le paganisme avec tous ses abaissements intellectuels et moraux ». — AIR, 9 février 1913.

— M. Magalhaes Lima, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie portugaise, fait en ce moment des conférences à Vienne. Le R.P. Comte de Galen, bénédictin d'Emmaus (Prague) et directeur de la vaillante *Bonifatius-correspondenz*, ayant appelé le F∴ Magalhaes régicide, celui-ci le poursuit devant les tribunaux. Or, tout le monde sait la mission remplie à Paris auprès des Puissances Maçonniques par le F∴ Magalhaes Lima, médiocre journaliste, peu avant l'assassinat du roi Don Carlos, œuvre avouée de la Franc-Maçonnerie et des Carbonari Portugais.

« M. Magalhaes Lima est le commis-voyageur de la Secte dont les vrais Grands-Maîtres ne sont ni médiocres ni connus. Il remplit aussi une mission à Londres, peu avant la révolution pour s'assurer de la non-intervention du gouvernement anglais.

Récemment encore, M. Magalhaes Lima, était à Madrid pour préparer la future république espagnole. — AIR, 12 février 1913.

— Léon XIII a recommandé de *démasquer* la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire de faire connaître sa *doctrine*, ses *pièges*, ses *actes*.



Aucune doctrine n'est plus pernicieuse que celle de la Secte et ne possède rien de plus funeste.

Les pièges de la Secte ont pour objet de faire passer surtout sa doctrine, d'en pénétrer peu à peu, sûrement et profondément les esprits, les mœurs ; elle opère ainsi la *séduction* universelle dont elle a besoin pour réaliser ses plans de domination universelle.

Quant aux *actes*, ils sont les fruits des doctrines maçonniques et servent à les juger.

La Secte emploie toute son industrie à faire prévaloir d'abord ses *doctrines* en infusant ses principes dans tous les milieux sans exception. A cette fin, elle use de moyens infiniment variés. La presse multiforme, l'enseignement prétendu neutre, la littérature hostile à la religion ou, en apparence, areligieuse, les bibliothèques populaires, le colportage, le théâtre, etc., etc., servent très efficacement la secte dans sa guerre secrète d'illusions, d'erreurs et de ténèbres.

Les actes violents surtout ne peuvent pas être de tous les jours. Les révolutions ne se font pas en un tour de main. Mais *l'action doctrinale* est constante, s'exerce partout à la fois, avec la diversité qu'imposent les circonstances ; c'est pourquoi nous disons que rien n'est plus funeste. C'est aussi contre cette action doctrinale qui rend possibles les révolutions, qui les prépare de loin, les fait éclater au jour favorable, et empêche les nations surprises de se ressaisir, de secouer le joug odieux des Loges.

La séduction doctrinale qui empoisonne les nations et les réduit à l'agonie, s'opère peu à peu contre l'intention véritable des peuples. Si ceux-ci ont des soubresauts de résistance, la Secte fait avancer une équipe toujours prête à lui rendre ces sortes de services : celle des *catholiques libéraux*. Endormis eux-mêmes par la dose d'opium, c'est-à-dire de doctrine maçonnique qui leur convient, ils se font, selon l'expression d'un évêque, les *endormeurs* de la nation étouffée sous les étreintes de la pieuvre maçonnique. Ils entravent et rendent impossible toute résistance religieuse et sociale ; ils soutiennent les bras des sectaires qui élèvent le temple maçonnique sur les ruines du culte chrétien.

Dans l'encyclique *Humanum Genus*, Léon XIII s'est appliqué surtout à mettre en garde contre la doctrine maçonnique, dont il avait déjà maintes fois signalé ou exposé les erreurs, notamment dans l'encyclique *Quod apostolici numerus*.

Pour combattre l'ennemi qui fait aux peuples « une guerre secrète d'illusions d'erreurs et de ténèbres » il faut donc étudier sa doctrine et tenir compte de l'observation suivante :

Il y a dans l'ensemble très bariolé des sociétés secrètes, une grande variété de noms, de rites, d'initiations, de pratiques. Les sectes qui opèrent *au dehors* ou mieux *du dehors* — sectes maçonniques de tous genres — diffèrent surtout de celles qui travaillent *à l'intérieur* — modernistes, théosophes, etc. — Celles-ci et celles-là diffèrent aussi entre elles. Mais, outre les liens qui les unissent toutes à un pouvoir central occulte, elles ont TOUTES *un même centre commun de doctrine fondamentale*, un *panthéisme*, plus ou



moins *évolutionniste*, la croyance au *dieu-nature*, à *l'homme-dieu*, qui est l'homme *naturellement indépendant* de tout être supérieur à lui-même. De là découle la morale indépendante, ou mieux la négation de toute morale.

Francs-Maçons de tous rites et de tous degrés, théosophes et occultistes de toutes provenances, tous sont plus ou moins initiés, plus ou moins imbus des principes de la Secte, tous concourent plus ou moins sciemment, ou même à leur insu, à la propagation de la doctrine *qui dissout tous les liens de la religion, de la famille, de la société*.

Pour résister à l'envahissement des ténèbres répandues par la Secte,il faut bien se garder de rechercher quels emprunts il est à propos de faire à ses principes, à son *évolutionnisme*, par exemple. Sa doctrine essentielle forme un bloc où tout,logiquement,se tient dans l'erreur. Les enfants de lumière doivent prendre les armes de lumière que décrit saint Paul dans son Epître aux Ephésiens (VI, 11-17). Ils doivent combattre les doctrines de la Secte surtout par l'affirmation et par la propagation du catholicisme romain intégral.

Il faut opposer aux sectaires une guerre de sagesse, de vérité et de lumière. — AIR, (*cahiers romains*), 23 février 1913.

Sectarisme. — Les protestants anglo-saxons et allemands, alliés aux centres judéo-maçonniques, subventionnent un peu partout des comités qui ont mission de pousser les prêtres catholiques à l'apostasie ou d'empêcher leur retour à l'Eglise. Un de ces comités qui siège à Locarno (Tessin), avec succursale à Milan (Italie), vient de lancer un appel de fonds. Il s'appelle le *Patronage des anciens prêtres*. Il y a des centres à Paris, en Suisse, à Naples. — AIR, 21 février 1913.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, Avenue de la Gare — Nevers.



Les Jésuistes mis sur l'eschafaut pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne, avec la response aux calomnies de Jacques Beaufès, par le sieur Pierre Jarrige, ci-devant Jésuiste, profès du quatrième vœu et prédicateur. Leide 1648, in-8°, — 1649, in-8°, — S. l., 1676, in-12°.

Traduction latine, Lugd. Bat., 1665, in-12°, avec une figure.

Traduction allemande, Breslau, 1761, in-8°.

Traduction anglaise, Londres, 1658, in-8°.

De Backer (IV, 318) nous donne une biographie assez complète de ce P. Jarrige, ainsi que l'énumération des nombreuses éditions ou traductions de l'œuvre qui valut à cet homme une si triste célébrité ; nous résumerons cette biographie et reproduirons la partie bibliographique qui se rapporte à l'ouvrage en question.

Pierre Jarrige naquit en 1605 à Tulle, de parents peu aisés, qui s'imposèrent des sacrifices pour le faire étudier. Il sollicita son admission dans la Compagnie de Jésus et fut choisi pour enseigner la rhétorique au Collège de Bordeaux. Un succès de chaire lui indiqua sa vocation de prédicateur, mais son ambition visait plus haut ; elle fut déçue, et il se fit protestant en novembre 1647, il adressa sa profession de foi au ministre de la Rochelle, et fit son abjuration dans cette ville. Il passa ensuite en Hollande, et pendant que les Etats-Généraux lui promettaient pensions et places, il était condamné en effigie dans son pays natal. Sa fureur ne connut plus de bornes, et il l'exhala dans le livre où il dénigre ses anciens maîtres et confrères. Mais cette crise était trop violente pour être durable. Le P. Ponthelier, attaché à l'ambassade de France à la Haye, entreprit de ramener le fugitif au bercail, et il réussit complètement. Jarrige rentra dans l'Ordre et y passa ses dernières années dans une obscurité complète : il mourut à Tulle en 1660, mais non en prison, comme on l'a dit à tort.

Voici maintenant les indications que nous donne De Backer sur le fameux pamphlet dont il est question :

1° *Les Jesuistes mis sur l'eschafaut pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne. Avec la Response aux calomnies de Jacques Beaufès, par le sieur* Pierre Jarrige, *profès du quatriesme vœu, et Prédicateur.* Imprimé à Leide, chez les Héritiers de Jean Nicolas à Dorp, demeurant au Soleil Doré, l'an 1648, in-8°, pp. 132. — *Responce aux Calomnies par le sieur* Jarrige, *ci-devant Jesuiste, Profès du quatrième vœu et prédicateur*, pp. 147, petit in-12°.

2° Sous le même titre, mais sans date.

3° *Les Jésuistes mis... par* Pierre Jarrige, *ci-devant Jésuiste*, Leyde, Elzeviers 1649, in-12°, pp. 96. Cette édition est la plus jolie et la plus rare.

4° *Les Jésuistes mis...* par Pierre Jarrige, ci-devant *Jésuiste.* Jouxte la copie imprimée à Leiden, chez les Héritiers de Jean Nicolas à Dorp, demeurant au (*sic*) Soleil Doré, 1649, in-8°. Le P. de Backer estime qu'il s'agit là d'une édition allemande.

5° *Les Jésuites mis... par le sieur* Pierre Jarrige *avec la Responce*, etc., jouxte la copie imprimée à Leiden, 1676, in-12°, de 1-114 pp. pour les J. sur l'é. et 119-259 pp. pour la Responce.

Restaut a jugé bon de faire suivre sa traduction de la *Monarchie des Solipses* d'une analyse de l'ouvrage de Jarrige.

De Backer cite deux traductions latines et une traduction allemande du pamphlet de Jarrige.

Notre auteur, ayant cru devoir faire connaître en détail les motifs de son retour à la foi catholique, dans un ouvrage intitulé *Rétractation du* P. Pierre Jarrige *de la Compagnie de Jésus, retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu*, Anvers,



1650, in-8°, vit fondre sur lui une véritable averse de pamphlets plus acrimonieux encore que son œuvre. On en jugera par le titre de l'un de ces écrits :

« *Response à la rétraction* (sic) *de Pierre Jarrige, jadis Jésuiste renié, hypocrite réformé, maintenant Prestre infâme et plus digne d'être remis à la potence, qu'il n'en a esté d'estre déposé. Avec une Préface contenant les vraies causes de toutes ses apostasies. Par* Jean Nicolai, *Luxembourgeois.* En Amsterdam, chés Adriaen Roest, s. d. 52 pp.

635. La Sainte Bible. — Rouen, 1648 ; in-folio.

636. La tyrannomanie jésuitique, par A. du Voyer. — Villefranche, 1648 ; in-8°, 395 pages.

Voir ci-dessus, n° 606, un ouvrage du même genre intitulé : *La tyrannie jésuitique*, et *La tyrannomanie jésuitique* relevée dans Carayon, p. 417.

Ne serait-ce pas Peeters qui se serait trompé de titre au n° 606 ? Quant à la date de 1640, elle se retrouve à la fin de cette notice.

Voici l'analyse de cet ouvrage :

La tyrannomanie jésuitique, dédiée à Monseigneur le Baillif d'Iverdon, par A. du Voyer, *G.B.*, à Villefranche, par Guillaume Bontemps. M. D. C. XLVIII.

Epître dédicatoire :

A Haut et Généreux Seigneur Monseigneur François-Louis de Graffenried, seigneur de Gerzenthzéé, très magnifique et très honoré Seigneur Baillif d'Iverdon.

Suit le nom des auteurs desquels les Remarques ont été tirées. Leurs extraits sont rangés par ordre chronologique.

Première partie : monstrant au monde les claustrales subtilitez et politiques attentats prattiqués par les Jésuites contre tous les Etats du Monde, depuis l'an 1540 jusqu'en l'an 1565, qui font 25 ans, que nous nommerons *l'Enfance de l'Ordre Jésuitique.*

Seconde partie : même titre,depuis l'an 1565 jusqu'en l'an 1590,qui font 25 années, que nous appellerons *la Jeunesse de l'Ordre Jésuitique.*

Troisième partie : depuis l'an 1590 jusqu'en l'an 1615, qui font 25 années, que nous nommerons *L'âge viril de l'Ordre Jésuitique.*

Quatrième et dernière partie : 1615-1640, qui font les 25 dernières années, que nous appellerons *la Vieillesse ou l'aage decrépit de la Société des Jésuites* ; et tout l'ouvrage se termine par le dénombrement géographique des Jésuites rapporté par eux-mêmes au livre III, c.10, d'un Volume appelé *les Images,* lequel a été imprimé à Anvers cette présente année 1640.

637. Seleniana Augustalia, una cum opusculis aliis ; auctore J. Valentin Andreæ. — Ulmæ Suev., Kühnen, 1649 ; in-12°.

[Les pivoines (?) augustales, et autres opuscules, par J. Valentin Andrea.]

Kloss, n° 223.

638. Les Jésuites mis sur l'eschafaut pour plusieurs crimes commis par eux dans la province de Guienne, par Jarrige. — (S. l.), 1649 ; in-18°.



Voir aussi plus haut, nº 634.

Les indications trop brèves que donne ici Peeters, ne permettent pas d'identifier l'édition dont il s'agit avec une de celles qui ont été mentionnées à l'article 634.

639. Philosophia Mystica. — Neostadii, 1650 ; in-4º.

[Philosophie mystique.]

640. Fasciculus chymicus, or chymical collections, expressing the ingress, progress and egress of the secret hermetic science, written by Arth. DEE, and made English by James HASOLLE (Elias ASHMOLE, esq.). — London, 1650 ; in-8º.

[Le faisceau chimique, ou Recueils chimiques montrant le début, le progrès et le déclin de la science secrète hermétique : composé par Arth. DEE, et traduit en anglais par J. HASOLLE (E. ASHMOLE).]

Sur JOHN DEE, père d'Arthur, voir ci-dessus, les nºˢ 83 et 414.

LENGLET DU FRESNOY (III, p. 146, nº 250), nous donne le titre de l'original qui a servi à cette traduction : *Fasciculus Chimicus Arthuri Dee*, in-12º. Basileæ, ap. Pernam, 1575 et 1629. — Paris, in-12º, 1631.

ARTHUR DEE, fils de John Dee (qui était lui-même un grand mathématicien et un enthousiaste plus grand encore) naquit à Mortlake (comté de Surrey) en 1579. Il voyagea beaucoup, fit un séjour en Russie, et mourut dans son pays en 1651. Il est l'auteur de l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice. Elias Ashmole, son ami, s'en fit l'éditeur, sous le nom de James Hasolle, qui est l'anagramme de son nom, et ajouta à l'œuvre de son ami un petit traité intitulé : *Arcanum or great Secret of Hermetic Philosophy*.

WATT, *Bibliographia Britannica*, T. I, col. 293.

641. The Way to Bliss. Ed. Elias ASHMOLE. — London, 1650 ; in-8º.

[Le chemin du bonheur. Edité par E. ASHMOLE.]

Voir ci-dessous, nº 647.

642. Korte deductie over de ghelegenheyt van de ridderlycke Orden van St-Johan van Jerusalem, Nu in 't Eylant Malta residerende Aengaende desselss fundatie en de Gouvernement, als oock de præeminentie en de respect, soo deselve heeft in de geheele Christenheyt. In specie desselven Ordens wel ghefondeert recht over de Commanderie, Huysinghe en de Goederen, in ende Ontreut de Stadt Haerlem, in Holland gheleghen. Ghedruckt tot Haerlem, door de Ordre van St-Johan, 1650 ; in-4º.

[Brève notice sur la situation de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui réside maintenant dans l'île de Malte ; où il est traité de sa fondation et de son organisation, comme aussi de sa respectable suprématie et de son pouvoir dans toute la Chrétienté. Imprimé à Haarlem, par l'Ordre de Saint-Jean. (En hollandais.)]

Voir ci-dessus, les nºˢ 569, 575, 621 et 624.



643. Biblia sacra. — Amstelodani, Blaen, 1651 ; in-8°.

(La Sainte Bible, en latin.)

644. Elucidarius Major, oder Erleuchtungen über die Reformation der gantzen Welt, F. R. C. auss ihrer Chymischen Hochzeit und sonst mit vielen andern Testimoniis Philosophorum, u. s. w. — Wien, Krauss, 1651 ; in-8°, 188 pages.

[Eclaircissement majeur, ou Explications sur la Réformation de l'univers entier des F. R. C. Extrait de leurs *Noces chimiques* et accompagné de nombreux autres témoignages de philosophes.]

Seconde édition de l'ouvrage de R. Brotoffer noté ci-dessus, n° 367 ; cf. Kloss, n° 2487.

Wolfstieg mentionne cet ouvrage et cette même édition dans sa *Bibliographie Franc-Maçonnique* (II, p. 938, n° 42311), mais le titre qu'il indique commence par ces mots significatifs : *Aut nunc, aut nunquam*. De plus, d'après un catalogue de Loge, il indique, sans autre détail, une édition de 1752.

L'*Elucidarius major* fait suite à l'*Elucidarius chymicus* de Brotoffer (*Voir ci-dessus les n°s* 306, 330, 366, 367) ; et le même auteur ajouta son *Theophrastus* (*Voir ci-dessus le n°* 368 *et ci-dessous le n°* 645) à ces deux premières publications.

A propos de Brotoffer et de ses ouvrages qui se rapportent à la *Fama Fraternitatis*, nous lisons dans Waite (p. 64) : « Une traduction hollandaise de la *Fama* fut également publiée en 1615, et, vers 1617, quatre éditions avaient paru à Francfort, dont la dernière mettait la « *Réformation universelle* » qui semblait tomber graduellement dans l'oubli malgré l'*Elucidarius chymicus* si soigneusement travaillé de Brotoffer ». Et plus loin (p. 257) : « L'année 1617 vit paraître la publication de l'interprétation alchimique curieuse et perverse de la « *Réformation universelle* » de Brotoffer, nouvelle édition des Manifestes rosi-cruciens, avec additions de Julianus de Campis et de Georg. Molthers... » Freudenberg (*Aus der ælteren Geschichte der Rosenkreuzer*) écrit, p. 24 : « En 1617, impression de l'*Elucidarius* de Brotoffer ; c'est une défense de Paracelse ». Et, p. 26 : « En 1752, réimpression de l'*Elucidarius* ».

645. Theophrastus non Theophrastus, oder deutliche Entdeckung, was vom Theophrasto Paracelso zu halten sey, ob er seine hohe Weisheit von Gott oder dem Teufel gehabt, durch den Autorem Elucidarii. — Wien, Krauss, 1651 ; in-8°.

[Théophraste non Théophraste, ou Révélation précise de ce qu'il faut retenir de Théophraste Paracelse, s'il a reçu sa haute sagesse de Dieu ou du diable, par l'auteur de l'*Elucidarius*.]

Autre ouvrage de R. Brotoffer, dont la première édition fait l'objet du n° 368 ; cf. Kloss, n° 2488.

Voici la fin du titre, telle que la donne Wolfstieg (*Bibliogr. Fr.-Maç.*, T. II, p. 938, n° 42312) : *Am Ende ist ein Appendix kinzugethan, von der Alchimie darmit den filiis doctrinæ noch ein sonderlich Liecht angezündet wird, sampt erœrterung einer Frage von der Fraternitæt R. C.* (à la fin, appendice traitant de l'Alchimie, où une lumière nouvelle est allumée pour les Fils de la Science, et où est discutée une question sur la Fraternité de la Rose-Croix).



Il nous apprend de plus que cet ouvrage a été publié de nouveau en 1751, joint à l'*Elucidarius major* qui fait l'objet de l'article 644.

646. Von dem Grossen Steine der Uralten, u. s. w., von Basil VALENTIN. — Strasburg, 1651 ; in-8°.

[Basile VALENTIN. De la grande Pierre des Anciens, etc.]

Sur Basile Valentin, voir la notice du n° 172, et les n°s 243 et 547.

647. The Wise-Man's Crown or Rosy-Crucian Physick by Eugenius THEODIDACTUS (Will. BACKHOUSE's Way to Bliss. John HEYDON). — London, 1651.

[La couronne de l'homme sage, ou Physique Rosi-Crucienne, par Eugène THÉODIDACTE (Le chemin du bonheur de Will. BACKHOUSE, (publié par) John HEYDON).]

KLOSS, n° 2620 *b*.

Eugène Théodidacte semble être le pseudonyme de John Heydon, et l'ouvrage dont il s'agit ici est sans doute le même que le *Way to Bliss*, dont nous connaissons déjà l'édition d'Ashmole, n° 641, et dont l'auteur serait W. BACKHOUSE.

Cette indication est confirmée en tous points par WOLFSTIEG (*Bibliogr. Fr.-Maç.*, T. II, p. 953, n° 42452). Il mentionne (*Ibid.*, p. 953, n° 42460) une autre édition de *The Wiseman's Crown*, avec un titre bien plus long : «*The Wiseman's Crown... shewing the wonderful Power of Nature, with the full discovery of the true Cœlum Terræ, or First Matter of the Metalls, and their preparations into incredible Medicines or Elixirs that cure all Diseases in Young or Old : with the Regio Lucis, and Holy Houshold of Rosie Crucian Philosophers. Communicated to the World By John Heydon.* — Londres, aux frais de l'auteur, chez Speed (montrant le merveilleux pouvoir de la Nature, et découvrant entièrement le Cœlum Terræ, ou Matière première des Métaux, et la manière de les préparer en remèdes et élixirs (d'une vertu) incroyable pour la guérison des vieux et des jeunes ; en plus, la Région de Lumière, ou Demeure des Philosophes Rosicruciens, — (le tout) communiqué au monde par J. Heydon.

Cette édition contient en outre, d'après Wolfstieg, une biographie de Heydon par F. Talbot, une défense de la Philosophie rosicrucienne et des écrits de Heydon qui s'y rapportent, des poésies dédiées à Heydon à l'occasion de ses ouvrages et enfin le résumé de son livre : *Hammegulch Hampaaneah*, ou la Couronne Rosi-Crucienne.

La *National Biography* (T. II, p. 320) nous donne fort peu de détails sur W. BACKHOUSE. Nous apprenons par elle qu'il vécut de 1593 à 1662, que, vers l'an 1651, il livra à Elie Ashmole, son disciple dévoué, le grand secret de la Pierre Philosophale, et qu'Ashmole compta cette époque parmi les grands événements de sa vie. Ashmole recueillit pieusement les manuscrits de son maitre ; ils sont restés dans la Bibliothèque et le Musée qui portent son nom, et on en trouvera le détail dans le savant catalogue de Black. Nous nous bornerons à citer parmi ces œuvres inconnues, et qui peut-être méritent de l'être :

Une traduction du *Planctus naturæ*, ou plainte de la Nature contre les faux alchimistes, de JEHAN DE MEUNG.

The Golden Fleece or the flower of Treasures (La Toison d'Or, ou la Fleur des Trésors) avec des figures coloriées représentant au naturel les aspects successifs de la pierre philosophale, dit l'auteur. Il ajoute qu'il a traduit cet ouvrage du grand SALOMON TRISMOSIN, maitre du non moins grand Paracelse,



Watt (*Bibliographia Britannica*, T. I, col. 493) nous donne quelques indications sur John Heydon, qu'il appelle Heyden (est-ce une faute d'impression ?) Il était médecin et a écrit les ouvrages suivants :

The New Method of the Rosie-Crucian Physics. (La Nouvelle Méthode de la Médecine Rosicrucienne), Londres, 1653, in-8°.

The English Physician's Guide, being the way to know all things, past, present and to come (Le Guide du Médecin Anglais, moyen pour connaître toutes choses, passées, présentes et futures), Londres, 1660-62, in-8°.

The Glorie of the Rosie-Cross, or concerning the First Matter of Metalls. (La Gloire de la Rose-Croix, ou au sujet de la Matière première des Métaux), Londres, 1664. in-8°.

El Havarenna or the English Physician's Tutor to Astrobolisms of Metalls, Rosie-Crucian, miraculous, saphirick (leg. Spagirick ?) *medicines of the Sun and Moon*, etc. (El Havarenna, ou le Précepteur du Médecin Anglais, pour la connaissance des Astrobolismes (?) des métaux, médecines rosicruciennes, miraculeuses, saphiriques du Soleil et de la Lune etc.) Londres, 1665, in-8°.

A Quintuple Rosie-Crucian Scourge, for the correction of George Thompson .(Un quintuple fouet rosicrucien, pour corriger Georges Thompson.), Londres, 1665, in-4°

Dans aucune liste des œuvres de John Heydon et des manuscrits de Backhouse nous n'avons trouvé l'ouvrage indiqué par Peeters sous le titre de *The Wiseman's Crown*, etc.

Quant à Elie Ashmole, c'est un personnage d'une notoriété bien plus grande. Son nom lui a survécu dans le Musée *Ashmolean*, dont ses collections furent le point de départ. Il fut, dit la *National Biography* (T. I, p. 172), l'un des premiers Francs-Maçons d'Angleterre, car il fut initié vers 1656, époque où se tinrent les premières réunions régulières qui aient eu lieu en Angleterre. Lié avec Backhouse, Moore, Lilly et d'autres adeptes de l'hermétisme, il s'est dévoué à la diffusion de leurs idées, en éditant les œuvres de ses maitres, et en composant l'ouvrage suivant :

Theatrum Chymicum Britannicum containing several poetical pieces of our Famous Philosophers who have written the Hermetique Mysteries in their own ancient language. (Théâtre chimique britannique, contenant plusieurs pièces poétiques de nos fameux Philosophes qui ont écrit les mystères hermétiques en leur ancienne langue.) Londres, 1652, in-4°, avec gravures. Cet ouvrage contribua beaucoup à la réputation d'Ashmole. Les œuvres qu'il reproduisit étaient restées manuscrites. Il a, ainsi qu'on l'a vu, édité le *Fasciculus* d'Arthur Dee (voir n° 640) et l'a orné de Prolégomènes, qui, dit Anth. Wood, fourmillent de termes rosicruciens. En tête de cet ouvrage, on voit le portrait d'Ashmole, avec l'inscription : *Mercuriophilus Anglicus*.

Il est aussi l'auteur de l'ouvrage intitulé : *The Way to Bliss* (la route de la Béatitude) qui fait l'objet du n° 641 ; il l'écrivit pour prouver la possibilité de la pierre philosophale ; remarquons toutefois qu'Anthony Wood, le savant auteur d'*Athenæ Oxonienses*, mentionne ce même ouvrage comme d'un auteur inconnu qui vivait du temps de la Reine Elisabeth.

(Allibone, *Dict. of English Literature*, T. I, p. 75).

Ceux qui ne s'interessent ni aux Rose-Croix, ni à la Franc-Maçonnerie prendront quelque plaisir à lire son *Autobiographie*, sous forme de journal, où les incidents les plus bizarres d'une existence assez active, sont contés dans un style plus bizarre encore (*National Biography*.).

Il est à remarquer que Lowndes (*Manual of Bibliography*, T. II, p. 1059) attribue à un certain Sir Christopher Heydon, chevalier, un ouvrage identique à celui qui



fait l'objet de cet article : *The Wiseman's Crown, or the Glory of the Rosie-Cross*. Londres, 1664, in-4°, avec portrait par Sherwin.

648. La science du Plomb sacré des Sages, ou de l'Antimoine, où sont décrites ses rares et particulières Vertus, Puissances et Qualitez, par J. CHARTIER. — Paris, 1651 ; in-12°.

On trouve dans LENGLET DU FRESNOY (III.p. 134, n° 205) l'indication suivante, qui paraît plus exacte :

« ISAAC CHARTIER, médecin : De la Science du Plomb sacré des Sages, ou Antimoine. In-4°. Paris, chez I. Senleque et Le Cointe, 1651. Il est certain que l'Antimoine est nécessaire pour l'œuvre Hermétique, il s'agit d'en savoir précisément l'usage et l'emploi ».

CHARTIER (*Jean*, aucun bibliographe ne l'appelle *Isaac*) 1610-1662, fils de René Chartier, médecin en renom, fut lui-même médecin comme son père et reçu docteur en 1634, puis médecin ordinaire du roi et professeur au Collège royal. Son premier ouvrage est intitulé : *Paladii de Febribus concisa synopsis* ; Paris, 1646, in-4°. Le second est celui que Peeters a catalogué et qui se trouve dans le tome VI du *Theatrum chimicum* (Strasbourg, 1659, 205e traité de la collection) sous ce titre : *Scientia plumbi sacri sapientium, seu Cognitio rararum et singularium virtutum, potestatum et qualitatum antimonii per* JOANNEM CHARTIER, etc. Ce traité souleva les plus vives discussions dans le sein de la Faculté ; Guy Patin, l'adversaire de l'antimoine, fit rayer le nom de Jean Chartier du tableau en 1651 ; Paul Courtois le fit rétablir en 1653. D'ailleurs, Jean Chartier n'avait pas ménagé ses confrères, et dès le frontispice, on lisait dans la figure allégorique ce quatrain :

Le hibou fuit la clarté vivifique :
Et, bien qu'il ait lunettes et flambeaux,
Il ne peut voir les secrets les plus beaux
De l'antimoine et du vin émétique.

649. L'Antimoine iustifié et l'Antimoine triomphant, ou Discours apologétique faisant voir que la poudre et le Vin Emetique et les autres remèdes de l'Antimoine ne sont point vénéneux, mais souverains pour guérir la pluspart des maladies, qui y sont exactement expliquées. Avec leurs préparations les plus curieuses tant de la Pharmacie que de la Chymie. Par M. Eusèbe RENAUDOT, etc. — Paris, 1652 ; in-12°.

Cf. LENGLET DU FRESNOY, T. III, p. 274, n° 635.

Le Dictionnaire des Sciences médicales du Dr DECHAMBRE.

Nous lisons dans MORERI (VI, 79) : « Theophraste Renaudot laissa deux fils médecins. Eusèbe fut fait premier médecin du Dauphin en 1672 et mourut en 1679. Il est auteur des cinq volumes in-4° des Conférences, dont le premier parut en 1634. Il donna, encore, en 1653, *l'Antimoine triomphant et justifié*, in-4°. Patin, qui n'aimait pas les partisans de l'antimoine, ne dit pas de bien des Renaudot. *Bibliothèque du Richelet de 1728* ».



650. Symbola divina et humana Pontificum, Imperatorum, Regum ; auctor. J. Typotii. — Francofurti, 1652 ; in-fol., 189 grav. emblem.

[J. Typotius. Symboles divins et humains des Pontifes, des Empereurs [et] des Rois.]

Nouvelle édition collective de ce recueil, dont deux autres éditions, également collectives, ont été notées aux nos 185 et 511.

651. Theatrum chimicum Britannicum, containing several poetical pieces of our famous English Philosophers, who have written the Hermetic Mysteries in their own language ; illustrated with figures and annotations by Mercuriophilus Anglicus. — London, 1652 ; in-4o.

[Théâtre chimique britannique, contenant plusieurs pièces en vers de nos célèbres philosophes anglais, qui ont décrit les Mystères hermétiques en leur propre langue ; orné de figures et annoté par Mercuriophile l'Anglais.]

Il a déjà été question de cet ouvrage d'Elias Ashmole, au no 647, p. 214, mais puisqu'il paraît ici séparément, nous ajouterons l'indication bibliographique qu'en donne Watt (*Bibliographia Britannica*, t. I, col. 49), où l'on remarquera quelques légères variantes :

Theatrum Chemicum Anglicanum, containing several poetical pieces of our famous English Philosophers, who have written the Hermeticque Mysteries in their own ancient language, faithfully collected into one volume, with annotations thereon, by Elias Ashmole, Esq., London, 1651, in-4o, et 1652, in-4o de 510 pp. Watt renvoie, pour des détails sur Ashmole et cet ouvrage, à la *Biographia Britannica* du Dr Kippis, t. I, p. 298.

Bien que, dans le titre même, l'auteur ne parle que d'*un* volume, Græsse (t. I, p. 238) dit que cet ouvrage devait en avoir plusieurs, et qu'il est resté inachevé.

652. Fame and Confession of Rosie-Cross. Translated by Tho. Vaughan (alias Eugenius Philalethes). — London, 1652 ; in-12.

[La *Fama* et la *Confession* des Rose-Croix. Traduites (en anglais) par Tho[mas] Vaughan (autrement dit Eugène Philalèthe.]

Kloss, no 2535 sous le format in-8o.

Voir ci-dessus les nos 162 et 271.

M. Arthur E. Waite, qui a etudié a fond et d'après les textes l'histoire des Rose-Croix, a consacré à Thomas Vaughan un chapitre spécial dans son ouvrage intitulé *The real History of the Rosicrucians* (L'histoire vraie des Rose-Croix, Londres, in-12o, p. 308 et suivantes). Nous ne saurions mieux faire que d'y puiser tout ce qui n'a pas été déja dit dans les articles 162 et 271. Cette étude est d'ailleurs une bibliographie autant qu'une biographie. Eugenius Philalèthes, l'auteur du célèbre traité « *Introitus apertus ad occlusum Regis Palatium* » (La porte ouverte du palais fermé du Roi) se rattache aux Rose-Croix par la traduction qu'il donna de la *Fama* et de la *Confessio*, et en ce que ses doctrines particulières se rapprochent beaucoup de celles de la mystérieuse Fraternité, dont il ne fit point partie, quoi qu'on ait dit malgré



ses dénégations réitérées et formelles. Comme eux, il attendait la venue de l'Elie artiste prédit par Paracelse ; il donne son ouvrage alchimique le plus important comme le précurseur de ce réformateur, et affirme que ce personnage problématique est déjà né. Tout l'univers sera modifié et transfiguré par la science de cet artiste, en l'or pur et mystique de la Cité Spirituelle de Dieu, lorsque toutes les choses passagères auront été détruites.

« Encore quelques courtes années, s'écrie-t-il en prenant le ton d'un prophète, et j'espère qu'on ne fera pas plus de cas de l'argent que des balayures, et que nous assisterons à la destruction de cette vile invention, si opposée à l'esprit de Jésus-Christ... Je prévois que mes écrits seront aussi estimés que l'or et l'argent le plus purs le sont présentement, et que, grâce à mes œuvres, on méprisera ces métaux à l'égal du fumier ».

Il naquit en 1612. On l'a supposé originaire d'Ecosse ; mais, outre qu'il a orné d'une devise en langue galloise le titre d'un de ses ouvrages, son nom de Vaughan a un caractère nettement gallois. Il prit plusieurs pseudonymes dans les différents pays qu'il parcourut, en qualité de propagandiste de l'alchimie ; ainsi, en Amérique, il s'appela le Docteur *Zheil*, en Hollande, *Carnobius*. Hertholdt dit que son vrai nom était *Childe*, Lenglet du Fresnoy l'appelle *Vagan*, et le pseudonyme *d'Eugenius Philalèthes* fut celui qu'il adopta comme auteur. Celui d'*Irenius Philalèthes*, que L. Figuier lui a donné, appartient à Georges Starkey, son disciple américain.

La vie de cet adepte est enveloppée d'une obscurité vraiment rosicrucienne : elle était un mystère même pour les éditeurs qui publiaient ses ouvrages : ils les recevaient d'« une personne inconnue ». Presque tout ce qui a été dit de lui et de ses merveilleuses transmutations ne repose que sur les assertions d'Urbiger, dont l'inexactitude a été prouvée plus d'une fois. Son séjour en Amérique est certain, selon L. Figuier, et les projections qu'il accomplit dans le laboratoire de l'apothicaire Georges Starkey, furent publiées plus tard par ce dernier à Londres. D'après ses écrits, on doit le tenir pour un adepte consommé dans l'alchimie spirituelle, et cet or qu'il se prétendait capable de fabriquer, il le méprisait. Il attribue en partie ses continuels voyages à des dangers dont il était menacé, à raison du terrible secret qu'il possédait ; il prétend que ses labeurs ne lui rapportaient rien. Mais on discerne dans tout cela un fond d'honnêteté et de noblesse intellectuelle, de hautes aspirations religieuses.

Voici la liste de ses écrits :

Anthropologia Magica, or a Discourse of the Nature of Man, and his State after Death. (Anthropologie Magique, Discours sur la Nature de l'homme et son état après la mort). *Anima Magica Abscondita, or a Discourse of the Universall Spirit of Nature* (Ame Magique, ou Discours de l'Esprit universel de la Nature, Londres, 1650, in-8º).

Magia Adamica, or the Antiquities of Magic and the descent thereof from Adam downwards proved. Whereunto is added a perfect and full discovery of the Cœlum Terræ. » (Magie adamique, ou sa descente d'Adam jusqu'à nos jours prouvée, ouvrage auquel est ajoutée une parfaite et entière découverte du « Ciel de la Terre », Londres, 1654, in-8º).

The Man-Mouse taken in a Trap... for gnawing the margins of Eugenius Philalethes (L'Homme-souris... pris au piège pour avoir rongé les marges d'Eugenius Philalèthes, Londres, 1650, in-8º). C'est une satire contre Henri More, qui l'avait attaqué dans un pamphlet intitulé « *Observations upon Anthroposophia magica* ».

Lumen de Lumine, or a new Magicall Light discovered and communicated to the World, with the Aphorismi Magici Eugeniani » (Lumen de Lumine, ou nouvelle Lumière magique, découverte et communiquée au monde, avec les Aphorismes magiques d'Eugenius, Londres, 1651, in-8º).



The second Wash, or the Moore scoured once more, being a charitable cure for the distractions of Alazonomastix (c. à. d. *Henri More*) (Le second Lavage, ou le Maure débarbouillé encore une fois, charitable traitement pour les distractions de l'Alazonomastix. Londres, 1651, in-8°).

The Fame and Confession of the Fraternity of R. C. with a preface annexed thereto and a short declaration of their physicall work. (La *Fama* et *Confession* de la Fraternité de la R.C., à laquelle est ajoutée une préface avec une courte explication de leur œuvre physique, Londres, 1652, in-8°).

Euphrates, or the Waters of the East ; being a short Discourse of that great Fountain whose water flows from fire, and carries in it the beams of the Sun and the Moon. (L'Euphrate, ou les Eaux de l'Orient, traité de cette grande source dont l'eau coule du feu et porte en elle les rayons du Soleil et de la Lune, Londres, 1655, in-8°).

*A Brief Naturall History,intermixed with a variety of Philosophical Discourses and observations of the Burnings of Mount Etna,*etc. (Courte Histoire Haturelle, entremêlée d'une variété de traités philosophiques et d'observations sur les incendies du mont Etna, Londres, 1669, in-8°).

Introitus Apertus ad occlusum Regis Palatium. Philalethæ Tractatus tres. I. Metallorum Metamorphosis. II. Brevis manuductio ad Rubrium (leg. *Rubrum*) *Cœlestem. III. Fons chymicæ veritatis.* (Ouverture de la porte fermée du palais du Roi. Trois traités de Philalèthe : I° Métamorphose des Métaux : II° Court exposé de la conduite à tenir pour le Rouge céleste ; III° Source de la vérité chimique, 1678, in-4°).

C'est seulement dans l'introduction à la *Fama* et *Confessio* que Philalèthe fait des allusions importantes à la R. C. Voici ce qu'il en dit : « Je suis en mesure d'affirmer « l'existence et la réalité de cette chimère admirée, la Fraternité des R. C.Et mainte- « nant, Messieurs, je vous remercie, j'ai assez d'air et de place ; il me semble que vous « me dénoncez et me volez, comme si la peste et cette Croix-Rose étaient insépara- « bles. Que le Seigneur ait pitié de vous,car,pour moi,j'ai pitié de vos cerveaux malades, « et certes,en votre état présent, cette épithète n'est point hors de saison. Mais au « lieu de cela, certains d'entre vous peuvent me conseiller de me rappeler une asser- « tion des Capreols de Del Phæbo, ou le catalogue de la bibliothèque de ce discret « gentilhomme de la Manche, car, à vous en croire, ces Chevaliers-ci et ces Frères-là « sont pareillement invisibles. C'est en user bien durement, mais je n'insisterai pas « pour vous contredire. S'il en est parmi vous qui partagent toute ma foi dans les « livres, ce sont les gens auxquels je voudrais parler ».

Dans la préface, il discourt sur le dédain qu'a rencontré la Magie au cours de tous les siècles, puis il nie avoir jamais été en relation personnelle avec la Société Rosicrucienne : « Quant à cette Fraternité, dont je me suis hasardé à publier l'histoire « et la Confession, je n'ai, pour ma part, aucune relation avec ces gens, et je ne désire « guère faire leur connaissance. Je sais qu'ils sont maîtres en de grands mystères, « et je sais, en outre, que la nature est assez ample pour qu'ils puissent recevoir aussi « bien que donner. Je n'ai jamais été prodigue de mon admiration pour eux au point « de les préférer tous à l'œuvre, car il peut se faire, et il est peut-être vrai, qu'un « simple particulier ait en sa possession des choses qu'ils ignorent. Ce qui me porte « à les recommander, ce n'est point leur titre, et le bruit qu'il a causé. L'attention « que je leur donne fut d'abord éveillée par leurs livres, car je les y ai reconnus pour « de vrais philosophes, et ce ne sont point des chimères, comme certains le croient, « mais des hommes. Leurs principes sont en tout d'accord avec l'antique et primi- « tive sagesse ; oui, ils sont même conformes à notre propre religion, et en confirment « tous les points. Je ne conteste pas que la plupart de leurs propositions ne puissent « paraître irrégulières à des intelligences ordinaires, mais, pour qui connaît les pré-

« rogatives et la puissance de la Nature, (les difficultés) ne tarderont pas à s'aplanir, « car ces gens ne manquent ni d'ordre ni de mesure. On s'attendra peut-être à ce que « je dise quelques mots de leur personne et du lieu qu'ils habitent ; mais on m'excu- « sera sur ce que je suis en termes assez froids avec eux, et si j'avais quelque familia- « rité avec eux, sans doute j'en userais avec plus de discrétion. Quant à leur exis- « tence (si l'on me permet d'employer le langage de l'Ecole), il y a grande raison d'y « croire, et je ne vois pas comment nous pouvons la nier, à moins de dire que la Na- « ture est étudiée, que des livres sont aussi composés et publiés par quelques créa- « tures autres que des hommes. Il est vrai, sans doute, que leur science ne fut d'abord « point acquise au prix de leurs propres recherches, car ils la reçurent des Arabes, « parmi lesquels elle s'était conservée comme le monument et le legs des enfants d'Orient. Et cela n'a rien d'improbable, car les pays orientaux ont toujours été fameux pour leurs sociétés magiques et secrètes ».

Il compare le séjour des Brachmanes, tel que le décrit Philostrate dans sa Vie d'Apollonius au *Locus Sancti Spiritus* (séjour de l'Esprit Saint), au sujet duquel il cite le curieux passage suivant d'un auteur qu'il ne nomme point : « *Vidi aliquando Olym- « picas domos, non procul à Fluviolo et Civitate nota, quas S. Spiritus vocari imagina- « mur. Helicon est de quo loquor, aut biceps Parnassus, in quo Equus Pegasus fontem « aperuit perennis aquæ adhuc stillantem, in quo Diana se lavat, cui Venus ut Pedisse- « qua et Saturnus ut anteambulo, conjunguntur. Intelligenti nimium, inexperto mini- « mum hoc erit dictum* ». (J'ai vu un jour les demeures olympiennes, non loin d'un petit fleuve et d'une cité connue, que nous nous figurons être appelés d'après le Saint-Esprit. C'est de l'Hélicon que je parle, ou du Parnasse à la double cime, sur lequel Pégase fit jaillir une source d'eau éternelle, qui coule aujourd'hui encore, dans laquelle se baigne Diane, qui a Vénus pour suivante, et Saturne pour avant-coureur. C'est trop pour celui qui comprend, ce n'est presque rien pour celui qui ne sait pas. Citant ensuite la description de l'Elysée des Brachmanes : « J'ai vu, dit Apollonius, « les Brachmanes de l'Inde habitant sur la terre et non point sur la terre : ils étaient « gardés sans murailles, et ne possédant rien, ils avaient tout à leur disposition. « Voilà qui est assez clair, dit Philalèthes, et moi aussi je désire vivre sur cette cime, « ne fût-ce que pour cette raison que le sophiste applique aux montagnes :

Hos primum sol salutat, ultimosque deserit ;
Quis locum non amet, dies longiores habentem

(Ce sont eux que le soleil salue les premiers, qu'il abandonne les derniers ; qui n'aimerait un lieu, où les jours sont plus longs ?)

« Mais je n'en dirai pas davantage sur cet endroit, de peur que les lecteurs soient « assez fous pour croire que je fais partie de l'Ordre ». Néanmoins, il tâche de montrer « l'accord qui existe entre les anciens Maîtres, et les nouveaux », c'est-à-dire entre les Rosicruciens et les initiés indiens : « Quand nous avons la preuve qu'il y a eu des « magiciens, nous avons la preuve qu'il peut y en avoir. Je crois que c'est chose digne « d'être remarquée par nous, que les Mages qui vinrent au Christ étaient partis de « l'Orient. Mais si nous ne pouvons prouver qu'ils étaient des Brachmanes, nous ne « pouvons pas non plus prouver qu'ils ne l'étaient pas. Si quelqu'un veut soutenir « la négative, il s'ensuivra que l'Orient a produit plus d'une société magique. Les « savants ne nieront point que la sagesse et la lumière ne soient venues des mêmes « endroits, c'est-à-dire de l'Orient. C'est à cette source vivante, orientale, que les « Frères de la R. C. ont puisé leurs eaux salutaires ».

Il conclut en réitérant son assertion, qu'il n'a aucune relation avec la Fraternité, pas plus qu'avec aucune des personnes qui la composent.

653. Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faus-



sement soupçonnés de magie, par G. NAUDÉ. — La Haye, 1653 ; in-12.

Voir ci-dessus, aux nos 229, 532 et 552, l'*Instruction à la France*, du même auteur.

Dans une préface fort intéressante, Gabriel NAUDÉ nous apprend ce qui lui donna l'idée de son livre : ce fut l'accusation de magie reproduite contre Virgile.

L'ouvrage se divise en deux parties bien distinctes. Dans la première (chapitres I-VII), l'auteur passe en revue les causes qui ont donné lieu à l'accusation de magie. Les diverses sciences, grâce aux pouvoirs qu'elles donnaient, passaient pour autant de variétés de la magie. D'ailleurs, cette accusation avait quelquefois une base apparente : des hommes politiques ont eu recours à des artifices pour faire croire à leur inspiration et appuyer leurs institutions d'un prestige surnaturel. Ils exploitaient un préjugé dont de vrais savants eurent à souffrir.

La seconde partie (chapitres VIII-XXI) est consacrée à examiner et à combattre cette accusation de magie à propos d'un certain nombre d'exemples, les uns se rapportant à des personnages presque légendaires, comme Zoroastre et Orphée, les autres à des Anciens, depuis Pythagore jusqu'à Jamblique ; à part Numa Pompilius, on ne trouve dans cette liste que des philosophes.

Puis viennent les hommes du moyen âge et des temps modernes, qui défilent en une confusion assez amusante : la série commence par Chicus, un des Scaliger, Cardan, pour se terminer à deux papes, Silvestre II et Grégoire VII. Quelques-uns de ces grands hommes, comme Chicus, Torbit, Bungey feraient assez piètre figure de nos jours. Il est à remarquer que certains d'entre eux ont paru accepter, ou même rechercher la réputation d'être adonnés à quelque art magique ; tels furent Paracelse, H.Corneille Agrippa, Nostradamus, et qu'ils eussent accepté d'assez mauvaise grâce d'être ainsi justifiés, ou plutôt démasqués. Puis, l'auteur nous ramène à Virgile, et termine en revenant sur les « moyens par lesquels toutes ces faussetez se répandent et ce qu'on doit en attendre si on ne les réprime. » Mais, pour un homme de lettres et un érudit comme lui, la répression serait « que nos Démonographes fussent dorénavant plus religieux à avancer aucune Histoire, ni aucune Authorité qu'après en avoir soigneusement examiné toutes les circonstances ». Bien entendu, il ne songe point à invoquer le bras séculier contre les gens qui mettent les grands hommes en aussi fâcheuse posture.

L'*Instruction à la France*, du même auteur, et dont il a été question aux nos 522 et 552, s'inspire du même esprit : il s'agit toujours de mettre en garde le public contre les on-dit et les mensonges imprimés. Ne pourrait-on pas en dire autant de la traduction française de l'écrit de H. NEUHOUS, dont les diverses éditions sont mentionnées aux nos 229, 417, 523, 551, 555 ? La traduction française se trouve réunie avec l'*Instruction* dans le même volume ; serait-elle l'œuvre de Naudé ?

ROSENTHAL se trompe certainement, quand il attribue l'original lui-même à Naudé, dans l'article suivant (p. 44, no 622) : « [NAUDÉ Gab.] pseud *Neuhusius. Pia et utilissima*, etc... S. l. 1618, 63 pp. ».

654. GLAUBERI Miraculum mundi. — Amsterdam, Janssonius, 1653 ; in-12.

[GLAUBER. Le miracle du monde.]

Les Œuvres complètes de GLAUBER ont été publiées plusieurs fois : *Opera omnai*, 1651-56, 4 vol. in-8o, et Amsterdam, 1661, 7 vol. in-8o.

Il a paru aussi des choix de ses écrits, sous le titre suivant : 1o *Glauberus concen-*



tratus (Glauber concentré), Leipzig et Breslau, 1715, in-4°. — 2° *Opera chemica, Bücher und Schriften soviel deren von ihm bishero zu Tage gegeben worden* (Œuvres, Livres et Ecrits qui ont été donnés par lui jusqu'à ce jour), Amsterdam, 1659.

Il a paru une traduction anglaise des Œuvres complètes :

The works of J. R. GLAUBER, *translated into English language by Christopher Packe*- London, 1689, in-f°. (GRÆSSE, t. III, p. 93).

L'ouvrage intitulé *Miracula Mundi* est aussi mentionné par GRÆSSE (*ibid.*), mais avec la date 1658, et le format in-8°.

ROSENTHAL (p. 25, n°s 357-394) donne la liste des ouvrages de Glauber et de leurs différentes éditions. Celui que catalogue Peeters est cité aux n°s 376, 377, 378 :

Miraculum Mundi oder Beschreibung der Natur, Art, und Eigenschaft des Mercurius Philosophorum dardurch unvollkommene Metallen in beständigen Kœnnen verwandlet werden. 2 Theile mit Continuatio und Explicatio, zusammen 4 Theile. (Le Miracle du Monde ou Description de la nature, espèce et propriété du Mercure des Philosophes, au moyen duquel on peut amener à l'état constant les Métaux imparfaits. Deux parties avec continuation et explication, ensemble quatre parties ; Amsterdam, 1653-1656).

Il mentionne deux autres éditions, mais sans les deux dernières parties, s.l. n. d. et Hanau, 1653.

LENGLET DU FRESNOY (III, 175) donne sur Glauber les renseignements bibliographiques qui suivent :

343. Joan. Rudolph GLAUBER, *Opera varia*, in-8°. Amstelodami, 1661, 7 volumes.

— Joannis Rudolphi GLAUBERI, *Pharmacopæa Spagyrica*, in-8°. Amstelodami. 1654, 7 vol. ou parties.

— Idem, *Prosperitas Germaniæ, ubi de Vini, Frumenti, et Ligni concentratione*, in-8°. Amstelodami, 1656, 7 parties ou volumes.

— Idem, *Furni Philosophici, seu Ars Distillatoria*, in-8°. Amstelodami, 1661, 6 volumes ou parties.

— Idem, *Arca Thesauris Opulenta*, in-8°. Amstelodami, 1660.

— Idem, *Miraculum mundi, seu de Mercurio et Sale Philosophorum*, in-8°. Amstelodami, 1653.

— Idem, *Explicatio præcedentis Tractatus*.

— Idem, *De Natura Salium*, in-8°. Amstelodami, 1659.

— Idem, *Libellus Dialogorum*, in-8°. Amstelodami, 1663.

— Idem, *Explicatio Verborum Salomonis*, in-8°. Amstelodami, 1675.

— Idem, *Novum Lumen Chimicum*, in-8°. Amstelodami, 1664.

— Idem, *Consolatio Navigantium*, in-8°. Amstelodami, 1657.

— Idem, *De Auri Tincturâ, sive Auro potabili*, in-8°. Amstelodami, 1651.

— Idem, *De Medicina Universali*, in-8°. Amstelodami, 1658.

— Idem, *Opus Minerale*, in-8°. Amstelodami, 1651 et 1659, 3 volumes.

— Idem, *Vini Descriptio e fecibus*, in-8°. Amstelodami, 1655.

— Idem, *Apologia contra Farnerum*, in-8°. Amstelodami, 1655.

— Idem, *De Tartaro, ex vini fecibus extrahendo*, in-8°.

— Idem, *De Signatura Salium, Metallorum, et Planetarum*, in-8°. Amstelodami, 1658.



— *Description des nouveaux fourneaux philosophiques* de GLAUBER, *traduite par le Sieur* DU TEIL, in-8°. Paris, 1659.

— De Jean Rodolphe GLAUBER, *la* 1, 2, et 3e *Partie de l'Œuvre Minérale, avec une Panacée ou Médecine Universelle Antimoniale et son usage ; la Teinture de l'Or, ou le Véritable Or potable, sa préparation et son usage ; Traité de la Médecine Universelle, ou le vrai Or potable et la consolation des Navigantes, traduit en Français par le Sieur* DU TEIL, in-8°. Paris, 1659.

— Joh. Rudolph. GLAUBERI. *Menstruum universale*, in-8°. Amstelodami, 1653.

Lenglet du Fresnoy (I, 410) écrit : « Rodolphe GLAUBER ne fut pas seulement un Artiste célèbre, il fut encore un Ecrivain très fertile, occupé continuellement des opérations de son Laboratoire; on doit être surpris du nombre considérable de Livres qu'il a publiés sur la Chimie. Il vivait à Amsterdam au milieu du dix-septième siècle, où il s'était retiré, et y avait levé une Ecole publique de la Science Hermétique. Je n'ai pas recherché le temps de sa mort ; mais de la manière dont en parle LE FÈVRE dans son Traité de Chimie, il semble qu'il vivait encore en 1669. Nous lui avons l'obligation du sel qui porte son nom, qui se fait néanmoins de différentes manières, et qui peut même avoir d'autres avantages que ceux qu'en tire la Médecine. »

HŒFER (XX, col. 798-801) complète la bibliographie de Glauber, et donne une biographie assez détaillée. D'après lui, GLAUBER (Jean-Rodolphe (1604-1668), serait né à Karlstadt et mort à Amsterdam. Il fut grand admirateur de Paracelse et des anciens hermétistes ; un peu trop contempteur de ses contemporains.

Dans la liste de ses ouvrages, nous relevons son *De Elia artista* (voir ci-dessus les nos 328, 435, 455, 486). S'agit-il de la prophétie de Paracelse, ou de l'ouvrage d'Adam Bruce ? Nous l'ignorons. Dans ce dernier cas, Glauber se serait occupé des Rose-Croix.

Revenant à HŒFER, nous citons la fin de son article bibliographique : « En somme, on doit à Glauber un très grand nombre d'observations neuves et utiles, et l'on peut dire que rarement l'histoire nous montre des hommes aussi éclairés que l'était Glauber. « Je gémis, dit-il, de l'ignorance de nos contemporains et de l'ingratitude des hommes. Je sais bien que mes travaux seront appréciés différemment par les uns et par les autres, et que j'aurais tout aussi bien fait de garder mes découvertes pour moi ; mais je me moque des jugements des hommes : c'est comme un vent qui souffle sur moi sans me renverser. Si Jésus-Christ vivait aujourd'hui et qu'il fît les miracles qu'il a faits, on le brûlerait comme on l'a crucifié il y a seize siècles. Les hommes sont toujours les mêmes, envieux, méchants et ingrats. Quant à moi, fidèle à la devise *Ora et labora*, je remplis ma carrière en honnête homme ; je fais ce que je puis, et j'attendrai la récompense que ce monde périssable ne peut me ravir ». Toute l'âme de Glauber est résumée dans ces mots.

Cf. MICHAUD, XVI, 617. FELLER, V, 481, qui prétend que « Glauber avait le défaut de tous les charlatans, vantant ses secrets et en faisant un vil trafic ». GOIGOUX, XII, 212, où nous lisons : « On peut voir la liste exacte des ouvrages de Glauber, au nombre de trente-deux, dans l'*Histoire de la folie humaine* d'ADELUNG, t. IV ». Nouveau LAROUSSE, IV, 862, qui résume ainsi les travaux de Glauber : « Au premier rang de ses travaux se place la découverte du sel de soude (sulfate de soude), auquel il a été donné son nom (sel de Glauber). Il avait également étudié le sulfate et l'azotate d'ammoniaque, le nitre ou azotate de potasse. Il connaissait la pierre infernale ou nitrate d'argent. Il entrevit l'existence du chlore ; on lui doit la découverte des huiles lourdes de goudron, il fabriqua un véritable rubis. Dans sa vieillesse, il s'occupa de philosophie et d'économie politique et donna un intéressant *Traité sur la prospérité de l'Allemagne.* »



655. De Symbolica Ægyptiorum, etc. — Coloniæ, 1654 ; in-12.

[De la Symbolique des Egyptiens, etc.]

Nous avons déjà donné, au n° 535, une courte notice biographique sur le P. Caussin et le présent ouvrage; car c'est bien le même livre qui est catalogué ici, et sans doute c'est la troisième édition, malgré une légère différence dans la date et dans le format (1631, in-8°, au lieu de 1654, in-12), différence qui même disparaîtrait, si l'on identifie la notice de Peeters avec la 6e édition, Cologne, 1654, in-4°.

656. Symbolorum hieroglyphicorum et emblemata (*sic*) Appendix. — Coloniæ, 1654 ; in-12.

[Complément aux Symboles hiéroglyphiques et aux Emblèmes.]

Ce livre est-il le complément du précédent ?

Nous croyons voir, sous cette notice si sommaire et si incorrecte, la 6e édition, ou plutôt réimpression de l'ouvrage indiqué au numéro précédent ; cette édition a pour titre : *Hieroglyphica symbola, Ænigmata, cum Appendice, Coloniæ Agrippinæ*, 1654, in-8°. L'auteur est toujours le P. Caussin.

657. Cabbala, speculum Artis et Naturæ in Alchymia. — Erford, 1654 ; in-12.

[La Kabbale, miroir de l'Art et de la Nature en Alchimie.]

Voir ci-dessus le n° 303.

Rosenthal mentionne (p. 13, n° 189) cet ouvrage, mais avec un titre entièrement allemand, et plus complet :

Cabala, Spiegel der Kunst und Natur in Alchymia. Was der Weisen uralte Stein doch für ein Ding sey, etc. (La Cabala, Miroir de la Nature et de l'Art en Alchimie. Ce qu'est réellement la très antique Pierre Philosophale, Augsbourg, 1663, 6 feuilles, et quatre grandes gravures sur cuivre, in-4°.

Cela indique qu'il s'agit d'une autre édition.

Lenglet du Fresnoy (III, p. 342, n° 934) cite un ouvrage qui pourrait bien n'être qu'une réédition du précédent :

Cabala Chymica, in-8°, Hamburgi, 1680.

Et il ajoute : « Livre estimé par Borrichius, qui avoue cependant qu'il ne convient qu'aux plus habiles Artistes ».

Mais Wolfstieg (II, p. 224, art. 42157) est plus complet encore : nous reproduisons in extenso ses indications.

Steph. Michaelspacher, *Cabbala seu speculum Artis et Naturæ in Alchymia, mit einer Diagraphe Fratribus R. C. dedicata*, 1616, in-4°. (Cabbala... avec une description dédiée aux Fr. R. C.)

Nouvelle édition sous le titre suivant :

Michelspacher, Steph. : *Cabala, Speculum Artis et Naturæ in Alchymia... Roseæ Crucis Fraternitati dicata, edita, quo hac in materia amplius nihil desideratur* (Cabbala dédiée aux Fr. de la R. C. et par laquelle on ne laisse plus rien à désirer en cette matière), 1654, 145 pp. 4 planches, in-4°.

Et une autre édition sous le titre suivant :



Cabala, Spiegel der Kunst und Natur, in Alchymia. Was der Weisen uralte Stein doch für ein Ding sey, der da dreifach und nur ein Stein ist, woelches allen müheseligen liebhabern der Kunst zu Ehren, mit hülff Gottes, so klar als ein Spiegel fürgestellt : Davon vil bisshero geschrieben, aber wenigen bekandt. Gantz offenbar mit Kurzen Worten, der gantzen Wahrheit, durch dise beyliegende Figuren, erkleert, und am Tage gegeben. Durch einen unbekandten, doch genandten, wie ihm das Signet in dieser ersten Figur zeugknuss gibt. (Cabale... ce qu'est en réalité la très antique Pierre Philosophale, qui est triple et une, [ouvrage] qui la représente à tous les laborieux amateurs, avec l'aide de Dieu, aussi clairement que dans un miroir. Il en a été beaucoup écrit jusqu'à ce jour, mais l'on en sait peu de chose. Mise au jour tout à fait ouvertement, en peu de mots, de toute la vérité par un homme inconnu, qui néanmoins est nommé, comme en rend témoignage le signe dans cette première figure ; Augsburg, Michelspacher, 1616, 7 feuilles, 4 grav. sur cuivre, in-4°).

A noter que le même personnage, désigné comme auteur de l'édition latine, apparaît ici comme éditeur.

Même ouvrage à Augsbourg, chez Weh, 1663, 7 feuilles, et 4 grav. sur cuivre.

Nous avons donné, au n° 303, l'indication d'un ouvrage qui paraît identique à celui qui est indiqué par ROSENTHAL.

658. Sereniss. Domus Augustæ Selenianæ Princip. Juventutis utriusque sexus, Pietatis, Eruditionis, Comitatisque Exemplum sine pari. Expos. a J. VALENT. ANDREÆ. — Ulmæ, Kühn, 1654 ; in-18.

[Exemple sans égal de Piété, d'Erudition et d'Affabilité, du Prince de la jeunesse des deux sexes, le Sérénissime Prince de la Maison Augusta Seleniane. Exposé par J. VALENTIN ANDREA.]

KLOSS, n° 2575, à la fin. D'après KLOSS, c'est un ouvrage in-12°, de 585 pages, illustré de quelques portraits ; les pages 404, 407, 456, etc. seraient particulièrement intéressantes. Un livre de Valentin Andrea, intitulé *Seleniana Augustalia*, a été enregistré au n° 637.

GRÆSSE (t. I, p. 119) mentionne une autre édition de ce dernier ouvrage faite à Ulm, comme la précédente, en 1654, mais in-12°. Il nous dit aussi qu'il existe deux catalogues des œuvres de VALENTIN ANDREAS l'un qui doit être fort incomplet, car il a été rédigé par lui assez longtemps avant sa mort, et inséré dans le présent ouvrage : *Serenissimæ domus Augustæ*, etc., p. 350 ; l'autre, meilleur, publié par Phil. Busk, à Tubingue, en 1793.

Puisque Valentin Andreas reparait ici, nous pouvons mentionner une indication reproduite par ROSENTHAL au sujet d'un ouvrage dont l'auteur est incertain.

KOPP (II, 7) reconnaît sous le pseudonyme d'*Irenæus Agnostus*, un certain *Gotthard Arthusius*, co-directeur du Gymnase à Francfort-sur-Mein, tandis que GRÆSSE (*Lexic. pseudon.*, IIe Ed., p. 9) l'attribue à J. *Valentin Andreas*. WAITE (*Real History of the Rosicrucians*, p. 252, donne d'autres explications : ce serait Johann Valentin Alberti qui aurait pris les noms de F. G. Menapius et de Theophilus Schweighart.

Voir aussi les notices des nos 136, 137, et 379 où il est question d'un PEREYRA VALENTINUS et aussi de BENOIT VALENTINUS, et le n° 469, où la personnalité de ce Menapius est discutée.

659. Traitez concernant l'histoire de France ; sçavoir la condamnation des Templiers, avec quelques actes : l'histoire du Schisme, les









